

Exercice Budgétaire : 2025

Fonction :

Direction : DIRFI

Thème : C01.04 Finances

Objet : Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 20 mars 2025, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le projet du budget primitif principal pour 2025 présenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président, sur rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE,

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER),

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

DECIDE

Par 106 « Pour », 50 « Contre », 0 « Abstention »

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget principal, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses, à la fois au titre des crédits de paiement ouverts pour l'exercice 2025, mais également au titre des autorisations d'engagements et de programmes, conformément au document budgétaire joint en annexe de la présente délibération.

Le rapport de présentation du projet de budget primitif 2025 est joint en annexe de la présente délibération.

AUTORISE

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 059-200053742-20250320-202500115V2-BF

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (124) : Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Nicolas CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Monsieur Eric DONNAY, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Caroline MELONI, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (44) : Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE, Madame Laurence CHARPENTIER donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Claire JOLY, Madame Caroline LUBREZ donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Madame Martine MIQUEL donne pouvoir à Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE.

Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Ludovic ROHART, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER.

Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Edith VARET.

Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE, Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Madame Laurence BARA, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Sandra DELANNOY donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Joëlle GARULT donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Alexandre MAESEELE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Pierrick BERTELOOT.

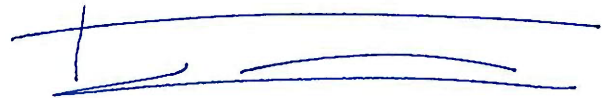
Monsieur Gilles METTAI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Madame Marianne SECK donne pouvoir à Monsieur Benoît TIRMARCHE.

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sandrine GOMBERT, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Catherine QUIGNON, Madame Margaux ROUCHET donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Frédéric LEFEBVRE.

N'ont pas participé au vote (12) : Madame Nathalie BILLET, Monsieur Cédric BRUN, Madame Elodie CLOEZ, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Bernard GERARD, Madame Zahia HAMDANE, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marine TONDELIER.

Absents (2) : Madame Christine ENGRAND, Madame Fatima MASSAU.



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle	Dépenses	Recettes
Rubrique 90 "Opérations ventilées"				
900	Services généraux	11 208 665,60	17 263 331,64	3 112 312,69
9005	Gestion des fonds européens	0,00	180 229 379,44	180 229 379,44
902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	192 910 366,00	191 563 189,42	121 060 503,39
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	63 454 581,00	56 465 330,00	1 933 501,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	71 105 500,00	73 646 035,81	0,00
906	Action économique	94 362 598,25	112 512 177,30	15 500 505,65
907	Environnement	15 640 650,00	13 697 454,62	3 061 804,00
908	Transports	364 781 549,08	581 679 577,09	311 718 517,69
909	(fonction en réserve)	0,00	0,00	0,00
Rubrique 92 "Opérations non ventilées"				
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	29 948 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	448 212 813,98	729 446 843,94
925	Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)	0,00	42 600 000,00	42 600 000,00
926	Transferts entre les sections	0,00	952 438 000,00	896 112 000,00
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	0,00	0,00	333 578 833,18
954	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	6 505 088,32
Solde d'exécution reporté				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL		822 963 909,93	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle	Gestion annuelle	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 93 "Services ventilés"				
930	Services généraux	5 308 808,00	249 831 877,83	14 842 735,30
9305	Gestion des fonds européens	0,00	90 670 073,80	90 670 073,80
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	607 536 193,99	924 914 001,56	170 490 228,68
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90 743 441,50	113 592 096,25	435 754,87
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	3 368 500,00	3 260 000,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	6 080 750,00	12 034 570,58	350 000,00
936	Action économique	96 872 450,00	84 519 749,08	3 356 987,37
937	Environnement	11 542 040,00	15 819 910,00	29 424,00
938	Transports	387 371 970,91	965 645 619,67	70 563 038,22
939	(fonction en réserve)	0,00	0,00	0,00
Rubrique 94 "Services communs non ventilés"				
940	Impositions directes	0,00	0,00	62 698 003,22
941	Autres impôts et taxes	0,00	3 200 000,00	2 299 179 333,04
942	Dotations et participations	0,00	0,00	172 851 397,32
943	Opérations financières	0,00	150 408 237,31	9 858 129,89
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (dépenses)	0,00	1 776 136,45	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	4 900 000,00	2 500 000,00
946	Transferts entre les sections	0,00	896 112 000,00	952 438 000,00
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00	0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement (dépenses)	0,00	333 578 833,18	0,00
Solde d'exécution reporté				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 213 824 154,40	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71

TOTAUX GENERAUX	2 036 788 064,33	6 525 070 395,01	6 525 070 395,01

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE (59)
Utilisateur : APPLI METIERS (SESIN ODIN - PASTELL) Application

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	202500115V2
Objet :	202500115V2
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200053742-20250320-202500115V2-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200053742-20250320-202500115V2-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : Deliberation 202500115.PDF Nom métier : 99_BU-059-200053742-20250320-202500115V2-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	287.9 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : page signature BP.pdf Nom métier : 99_BU-059-200053742-20250320-202500115V2-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	65.8 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : 2025.00115 BUDGET PRINCIPAL BP 2025 _Flux scell____.xml Nom métier : 99_BU-059-200053742-20250320-202500115V2-BF-1-1_3.xml	text/xml	2.7 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2025 à 15h33min49s	Dépôt initial

En attente de transmission	25 mars 2025 à 15h33min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2025 à 15h33min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2025 à 15h48min30s	Reçu par le MI le 2025-03-25

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : REGION HAUTS DE FRANCE (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE HAUTS DE FRANCE

Numéro SIRET : 20005374200017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE DES HDF

M. 57

Budget primitif

voté par fonction

BUDGET : REGION HDF PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	19
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	25
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	31
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	33
E1 - Balance générale - Dépenses	35
E2 - Balance générale - Recettes	37

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A.900 - Services généraux	43
A.900-5 - Gestion des fonds européens	46
A.901 - Sécurité	47
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A.900 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A.901 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A.904-4 - RSA	57
A.902 - Aménagement des territoires et habitat	58
A.903 - Action économique	61
A.904 - Environnement	63
A.905 - Transports	66
A.921 - Taxes non affectées	70
A.922 - Dotations et participations	71
A.923 - Dettes et autres opérations financières	72
A.925 - Opérations patrimoniales	73
A.926 - Transferts entre les sections	74
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	77
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	78
B.930 - Services généraux	82
B.930-5 - Gestion des fonds européens	85
B.931 - Sécurité	86

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
B.930 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90
B.931 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	93
B.934-3 - APA	96
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	97
B.932 - Aménagement des territoires et habitat	98
B.933 - Action économique	101
B.934 - Environnement	103
B.935 - Transports	106
B.940 - Impositions directes	110
B.941 - Autres impôts et taxes	111
B.942 - Dotations et participations	112
B.940 - Opérations financières	113
B.941 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	114
B.942 - Provisions et autres opérations mixtes	115
B.943 - Transferts entre les sections	116
B.944 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	117
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	118

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	119
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	122
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	125
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	126
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	127
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	132
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	135
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	138
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	139
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	142
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	144
A1.908 - Fonction 8 - Transports	147
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	151
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	154
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	160
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	161
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	162
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	168
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	171
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	174
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	175
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	176

A2.936 - Fonction 6 - Action économique	179
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	181
A2.938 - Fonction 8 - Transports	184
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	189
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	190
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	202
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	203
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	204
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	206
B3.1 - Etat des provisions constituées	207
B3.2 - Etalement des provisions	209
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	210
B6 - Prêts	213
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	226
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	227
B7.3 - Etat des emprunts garantis	228
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	235
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	236
B7.8 - Autres engagements donnés	238
B7.9 - Autres engagements reçus	239
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	246
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	254
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	306
B11.2 - Liste des établissements publics créés	308
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	309
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	310
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	311
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	312
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	315
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	316
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	317
D3 - Décisions en matière de taux	319
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	320

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

- les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;
- les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;
- les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	6088950

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	429,89€
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	475,92€
3	Dépenses d'équipement brut / population	30,52€
4	Encours de dette / population (2) (3)	573,96€
5	DGF / population	0,01€
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	16,87%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,20%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	6,41%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	120,60%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	9,67%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 93032

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles de la section%
- Investissement : 7.5% des dépenses réelles de la section%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71

TOTAL DU BUDGET (4)	6 525 070 395,01	6 525 070 395,01

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 679 769 289,30	995 038 000,00	2 674 807 289,30	1 402 516 456,12	1 272 290 833,18	2 674 807 289,30
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 620 572 272,53	1 229 690 833,18	3 850 263 105,71	2 897 825 105,71	952 438 000,00	3 850 263 105,71
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	4 300 341 561,83	2 224 728 833,18	6 525 070 395,01	4 300 341 561,83	2 224 728 833,18	6 525 070 395,01

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
02020008-2025-2	[02020008-2025-2] - DSI Environnement de travail	900	1 168 793,60
02020009-2025-2	[02020009-2025-2] - DSI Infrastructure	900	3 620 000,00
02020010-2025-2	[02020010-2025-2] - DSI Projets, applications, urbanisation	900	2 269 872,00
02020012-2025-1	[02020012-2025-1] - SIG et appui à la connaissance	900	3 800 000,00
02020501-2025-1	[02020501-2025-1] - Opérations immobilières HDF - bâtiments administratifs	900	350 000,00
11000042-2025-2	[11000042-2025-2] - Plateforme WinLab	902	70 000,00
11000045-2025-1	[11000045-2025-1] - Soutien à l'Equipement	902	650 000,00
11000048-2025-1	[11000048-2025-1] - Projets informatiques de la formation professionnelle	902	689 500,00
12000019-2025-1	[12000019-2025-1] - Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dév éco	902	24 154 200,00
13000003-2025-2	[13000003-2025-2] - Equipements des formations sanitaires	902	1 600 000,00
13000004-2025-1	[13000004-2025-1] - Projets immobiliers des établissements s anitaires	902	4 000 000,00
13000006-2025-1	[13000006-2025-1] - Equipements des formations sociales	902	500 000,00
13000007-2025-1	[13000007-2025-1] - Projets immobiliers des établissements f ilière sociale	902	970 000,00
22200004-2025-1	[22200004-2025-1] - Equipements fonctionnement général	902	2 500 000,00
22200010-2025-1	[22200010-2025-1] - Equipements informatiques des EPLE	902	3 000 000,00
22200011-2025-1	[22200011-2025-1] - Equipements mobiliers des EPLE	902	2 950 000,00
22200012-2025-1	[22200012-2025-1] - Equipements pédagogiques des EPLE	902	9 800 000,00
22200013-2025-1	[22200013-2025-1] - Equipements restauration scolaire	902	6 700 000,00
22200021-2025-1	[22200021-2025-1] - Maîtrise d ouvrage communale	902	1 666 666,00
22200022-2025-1	[22200022-2025-1] - Equipements des Espaces d'Innovation Partagés	902	490 000,00
22200501-2025-1	[22200501-2025-1] - Opérations immobilières HDF - Lycées pub lics	902	7 500 000,00
22200502-2025-2	[22200502-2025-2] - Maintenance programmée - Lycées publics	902	47 830 000,00
22200503-2025-2	[22200503-2025-2] - Travaux urgents non programmables - Lycé es publics	902	3 500 000,00
22200504-2025-1	[22200504-2025-1] - Sureté - Lycées publics	902	7 500 000,00
22200505-2025-3	[22200505-2025-3] - Charges d'exploitation - Lycées publics	902	44 300 000,00
22200506-2025-1	[22200506-2025-1] - TRAVAUX RESTAURATION RENOVATION LAVERIE	902	1 500 000,00
22300003-2025-1	[22300003-2025-1] - Aide à la construction réhabilitation pr ivé	902	5 000 000,00
22400501-2025-1	[22400501-2025-1] - Opérations immobilières HDF - Cités Mixt es	902	100 000,00
22400502-2025-1	[22400502-2025-1] - Maintenance programmée - Cités Mixtes	902	3 400 000,00
22400503-2025-1	[22400503-2025-1] - Travaux urgents non programmables - Cité s Mixtes	902	200 000,00
22400504-2025-1	[22400504-2025-1] - Sureté - Cités Mixtes	902	1 000 000,00
22400505-2025-1	[22400505-2025-1] - Charges d'exploitation - Cités Mixtes	902	500 000,00
22400506-2025-1	[22400506-2025-1] - TRAVAUX RESTAURATION RENOVATION LAVERIE	902	400 000,00
23000001-2025-2	[23000001-2025-2] - Soutien aux établissements d'enseignemen t supérieur	902	1 200 000,00
23000005-2025-2	[23000005-2025-2] - Constructions universitaires	902	7 000 000,00
28000001-2025-3	[28000001-2025-3] - Dispositifs d'aide à la scolarité	902	50 000,00
28000004-2025-7	[28000004-2025-7] - Soutien aux projets d'éducation	902	50 000,00
28000007-2025-2	[28000007-2025-2] - Evénements Information et Orientation	902	40 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
28000014-2025-2	[28000014-2025-2] - Accompagnement aux usages des TIC	902	2 100 000,00
31100101-2025-2	[31100101-2025-2] - Secteur artistique professionnel - operateurs structurants	903	607 000,00
31100102-2025-2	[31100102-2025-2] - Vitalité artistique soutien a la création	903	5 300 000,00
31100104-2025-2	[31100104-2025-2] - Aides ciblées Secteur artistique professionnel	903	5 647 275,00
31100201-2025-2	[31100201-2025-2] - Habitants et leurs espaces de vie operateurs structurants	903	1 100 000,00
31100202-2025-2	[31100202-2025-2] - Vitalite artistique Developpement culturel	903	1 000 000,00
31100204-2025-2	[31100204-2025-2] - Aides cibles pour les habitants dans leurs espaces de vie	903	1 310 000,00
31200204-2025-1	[31200204-2025-1] - Restauration du patrimoine protégé	903	3 000 000,00
31200205-2025-1	[31200205-2025-1] - Restauration du patrimoine non protégé	903	3 500 000,00
31200501-2025-1	[31200501-2025-1] - Opérations immobilières HDF - Culture	903	4 000 000,00
32000009-2025-2	[32000009-2025-2] - Partenariats ligues et comités régionaux	903	750 000,00
32000012-2025-2	[32000012-2025-2] - Equipements sportifs de proximité	903	5 000 000,00
32000022-2025-1	[32000022-2025-1] - Piscines	903	10 377 306,00
32000025-2025-1	[32000025-2025-1] - Equipements sportifs d'excellence	903	20 513 000,00
34800001-2025-2	[34800001-2025-2] - Actions de lutte contre l illetrisme et en faveur du handicap	903	350 000,00
34800002-2025-1	[34800002-2025-1] - Soutien aux associations caritatives	903	1 000 000,00
41400001-2025-1	[41400001-2025-1] - Soutien aux maisons de sante pluridisciplinaires	904	2 500 000,00
41400002-2025-1	[41400002-2025-1] - Soutien aux équipements des centres hospitaliers	904	2 000 000,00
50000002-2025-1	[50000002-2025-1] - Action coeur de ville	905	2 500 000,00
50000004-2025-3	[50000004-2025-3] - INV centres villes centres bourgs	905	10 500 000,00
51000001-2025-3	[51000001-2025-3] - Renouvellement urbain	905	24 529 500,00
51000996-2025-1	[51000996-2025-1] - Quartiers anciens dégradés - AMT90509-1	905	324 000,00
52000006-2025-2	[52000006-2025-2] - Politique de la ville 2024 2030	905	600 000,00
53000003-2025-2	[53000003-2025-2] - Parcs Naturels Régionaux	907	210 000,00
53000007-2025-1	[53000007-2025-1] - ACTes Fonds projets structurants (FSPS)	905	10 000 000,00
54000002-2025-1	[54000002-2025-1] - Aide à la Rénovation Énergétique des Logement particuliers (AREL)	907	30 000,00
54000005-2025-2	[54000005-2025-2] - Régie Service Pub Efficacité Energetique	905	2 000 000,00
54000008-2025-1	[54000008-2025-1] - ACTes Fonds communes rurales (FAPL)	905	11 000 000,00
54000011-2025-1	[54000011-2025-1] - Dernier commerce de proximité (PROX2.0)	905	750 000,00
54000012-2025-1	[54000012-2025-1] - Fonds d'intervention inondations et tempêtes (FIIT2.0)	905	1 000 000,00
54000013-2025-1	[54000013-2025-1] - Equipements numériques vidéoprotection (ENVP)	905	2 250 000,00
55000001-2025-2	[55000001-2025-2] - Développement des ports - Littoral	905	3 140 000,00
56000014-2025-3	[56000014-2025-3] - Réseaux Régional Télécommunication	905	645 000,00
57000001-2025-1	[57000001-2025-1] - Infrastructures numériques	905	1 867 000,00
61000001-2025-2	[61000001-2025-2] - Nouveaux modèles économiques et de consommation	906	1 939 000,00
63120002-2025-2	[63120002-2025-2] - Contrepartie FEADER	906	13 573 037,45
63120003-2025-2	[63120003-2025-2] - Soutien à la filière équine	906	500 000,00
63200005-2025-1	[63200005-2025-1] - Réhabilitation friches	906	1 200 000,00
63200006-2025-1	[63200006-2025-1] - Volet régional de France 2030 Filières	906	2 000 000,00
63200007-2025-2	[63200007-2025-2] - Volet régional de F2030 Idemo	906	2 000 000,00
71000010-2025-2	[71000010-2025-2] - Favoriser écocitoyenneté active pour la nature	907	253 650,00
71000014-2025-1	[71000014-2025-1] - Instrument Financier FEDER	907	10 000 000,00
71000015-2025-1	[71000015-2025-1] - Installation de reseau pour vehicules electriques	907	1 150 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
73100001-2025-1	[73100001-2025-1] - Agir en faveur des écosystèmes - Eau	907	560 000,00
75800001-2025-1	[75800001-2025-1] - Aide à la Rénovation Energétique des Logements collectifs (AREC)	907	1 300 500,00
76000005-2025-1	[76000005-2025-1] - Agir en faveur des ecosystemes Biodiversite	907	1 060 000,00
76000006-2025-2	[76000006-2025-2] - Structurer la connaissance sur la biodiversité	907	65 000,00
76000008-2025-2	[76000008-2025-2] - Réseau écologique NATURA 2000	907	154 000,00
78000001-2025-1	[78000001-2025-1] - Prévention des Risques technologiques	907	50 000,00
78000004-2025-2	[78000004-2025-2] - Prévention inondations et protection ressource eau	907	807 500,00
81100001-2025-2	[81100001-2025-2] - Convention TER	908	32 796 567,24
81100005-2025-1	[81100005-2025-1] - Acquisition, rénovation matériel TER et ateliers	908	137 846 663,84
81200001-2025-1	[81200001-2025-1] - Infrastructures Gares et PEM	908	128 873 000,00
81300002-2025-2	[81300002-2025-2] - Informatique - Transports scolaires	908	373 596,00
81500005-2025-2	[81500005-2025-2] - Points Arrêt (GPS,Poteaux IV)	908	150 000,00
81500012-2025-1	[81500012-2025-1] - Outils information voyageur	908	700 000,00
82100001-2025-1	[82100001-2025-1] - Voirie nationale	908	4 300 000,00
82200003-2025-1	[82200003-2025-1] - SNCF voyageurs de l'étoile d'Amiens	908	29 316 002,00
82300001-2025-1	[82300001-2025-1] - Voirie départementale	908	100 000,00
82800001-2025-1	[82800001-2025-1] - Véloroutes Voies Vertes	908	2 000 000,00
85200001-2025-1	[85200001-2025-1] - Infrastructures fret	908	7 892 000,00
88300001-2025-1	[88300001-2025-1] - Aménagement infrastructures fluviales	908	500 000,00
88600001-2025-2	[88600001-2025-2] - Exploitation maintenance des ports	908	2 675 140,00
88600003-2025-2	[88600003-2025-2] - Aménagement des ports	908	17 258 580,00
92000001-2025-2	[92000001-2025-2] - Grand projets structurants recherche	906	5 000 000,00
92000002-2025-1	[92000002-2025-1] - Contractualisation universités et OR	906	370 000,00
92000005-2025-1	[92000005-2025-1] - Soutien aux projets de recherche	906	2 000 000,00
93000002-2025-1	[93000002-2025-1] - Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	906	1 803 240,00
93000003-2025-2	[93000003-2025-2] - Fonds d'urgence Pêche	906	200 000,00
93000004-2025-1	[93000004-2025-1] - Financement de projet	906	500 000,00
93000006-2025-2	[93000006-2025-2] - Recherche-Développement halieutique	906	150 000,00
93000007-2025-3	[93000007-2025-3] - Accueil, accompagnement et suivi des JA	906	700 000,00
93000016-2025-2	[93000016-2025-2] - Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local	906	164 347,83
93000017-2025-3	[93000017-2025-3] - Accompagnement de la diversification	906	1 402 972,97
93000024-2025-2	[93000024-2025-2] - Investissement agricole	906	600 000,00
93000034-2025-2	[93000034-2025-2] - Aides forestières	906	50 000,00
94000004-2025-1	[94000004-2025-1] - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles	906	2 500 000,00
94000010-2025-1	[94000010-2025-1] - Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services	906	2 500 000,00
94000011-2025-1	[94000011-2025-1] - Aide au développement des grandes entreprises	906	2 000 000,00
94000013-2025-1	[94000013-2025-1] - Aide à l'implantation d'entreprises	906	10 000 000,00
94000014-2025-1	[94000014-2025-1] - Aide aux entreprises en consolidation financière (COFI)	906	3 000 000,00
94000015-2025-2	[94000015-2025-2] - Starter ESS	906	2 100 000,00
94000016-2025-2	[94000016-2025-2] - Innovation Sociale	906	200 000,00
94000034-2025-1	[94000034-2025-1] - Booster financement-Prêt	906	4 250 000,00
94000035-2025-1	[94000035-2025-1] - Booster financement-Garantie	906	1 000 000,00
94000036-2025-1	[94000036-2025-1] - Booster financement-Capital	906	5 000 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
94000042-2025-2	[94000042-2025-2] - Plans	906	10 055 000,00
94000044-2025-1	[94000044-2025-1] - Hauts de France Prévention	906	3 000 000,00
94000056-2025-4	[94000056-2025-4] - Fonds premier secours F1PS	906	3 500 000,00
94000070-2025-1	[94000070-2025-1] - Soutien régional au commerce et à l'artisanat - volet amélioration	906	1 500 000,00
94000071-2025-1	[94000071-2025-1] - Soutien régional au commerce et à l'artisanat - volet mobilité	906	2 000 000,00
94000075-2025-1	[94000075-2025-1] - Aide à la digitalisation des entreprises	906	2 000 000,00
94000085-2025-1	[94000085-2025-1] - AAP innovation collaborative process industriel	906	500 000,00
94000089-2025-1	[94000089-2025-1] - Pass Cyber Investissement	906	300 000,00
94000097-2025-1	[94000097-2025-1] - Fonds de soutien aux entreprises	906	500 000,00
95000001-2025-1	[95000001-2025-1] - FRIT - Destinations touristiques	906	3 200 000,00
95000004-2025-2	[95000004-2025-2] - ATTRACTIVITE	906	730 000,00
95000005-2025-3	[95000005-2025-3] - Devoir de mémoire	906	375 000,00
TOTAL			817 963 909,93
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	5 000 000,00
TOTAL GENERAL			822 963 909,93

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
02020008-2025-1	[02020008-2025-1] - DSI Environnement de travail	930	1 100 000,00
02020009-2025-1	[02020009-2025-1] - DSI Infrastructure	930	1 395 000,00
02020010-2025-1	[02020010-2025-1] - DSI Projets, applications, urbanisation	930	733 578,00
04200001-2025-1	[04200001-2025-1] - Soutien aux reseaux d information	930	440 140,00
04200003-2025-1	[04200003-2025-1] - Soutien aux projets europeens - Preparat ion	930	700,00
04200006-2025-1	[04200006-2025-1] - Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens	930	300 000,00
04400005-2025-1	[04400005-2025-1] - Mobilité européenne et internationale	930	1 110 400,00
04400006-2025-1	[04400006-2025-1] - Diplomatie économique - Partenariat	930	193 990,00
04400007-2025-3	[04400007-2025-3] - Intervention territoriale	930	35 000,00
11000001-2025-1	[11000001-2025-1] - Ecole de la deuxième chance (E2C)	932	2 679 000,00
11000003-2025-2	[11000003-2025-2] - Compétences Clés	932	13 740 384,00
11000016-2025-1	[11000016-2025-1] - Se former pour un métier	932	82 150 000,00
11000017-2025-2	[11000017-2025-2] - Se spécialiser pour un métier	932	11 715 000,00
11000018-2025-1	[11000018-2025-1] - Se former en milieu pénitentiaire	932	1 122 994,00
11000019-2025-1	[11000019-2025-1] - Formations du supérieur	932	5 500 000,00
11000020-2025-1	[11000020-2025-1] - Valider les acquis de l'expérience	932	300 000,00
11000021-2025-2	[11000021-2025-2] - Se former pour créer, reprendre, gérer u ne entreprise	932	1 180 000,00
11000024-2025-1	[11000024-2025-1] - Rémunération, couverture sociale des sta giaires	932	85 000 000,00
11000033-2025-2	[11000033-2025-2] - Financement des ML MEF	932	8 842 000,00
11000034-2025-2	[11000034-2025-2] - Financement des structures de la FP	932	151 000,00
11000035-2025-1	[11000035-2025-1] - Participation statutaire FP	932	1 786 000,00
11000042-2025-1	[11000042-2025-1] - Plateforme WinLab	932	50 000,00
11000046-2025-1	[11000046-2025-1] - Appui aux contrats de branche	932	4 500 000,00
12000006-2025-2	[12000006-2025-2] - Evénements apprentissage et alternance	932	100 000,00
12000011-2025-1	[12000011-2025-1] - Soutien aux projets plan apprentissage et/ou aux fonds européens	932	437 000,00
12000013-2025-1	[12000013-2025-1] - Fond de solidarité des apprentis	932	275 000,00
12000017-2025-1	[12000017-2025-1] - Reprise des apprentis et jeunes sans con trat	932	693 750,00
12000019-2025-2	[12000019-2025-2] - Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dév éco	932	5 846 737,00
12000020-2025-1	[12000020-2025-1] - Soutien aux parcours des apprentis	932	12 697 491,75
12000022-2025-1	[12000022-2025-1] - Soutien aux partenariats développement de l'apprentissage	932	90 000,00
13000001-2025-1	[13000001-2025-1] - Financement des établissements sanitaire s publics	932	58 680 117,25
13000002-2025-3	[13000002-2025-3] - Financement des établissements sanitaire s privés	932	15 836 881,73
13000005-2025-1	[13000005-2025-1] - Financement des établissements filière s ociale	932	19 124 504,58

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
13000008-2025-1	[13000008-2025-1] - Bourses étudiants filières sanitaire et social BESS	932	41 600 000,00
13000009-2025-1	[13000009-2025-1] - Autres aides individuelles	932	430 000,00
22200001-2025-1	[22200001-2025-1] - Dotation Globale de Fonctionnement	932	95 208 799,68
22200002-2025-1	[22200002-2025-1] - Transports des internes et demis pension naires	932	750 000,00
22200005-2025-1	[22200005-2025-1] - Contrats et marchés région pour le fonct ionnement des EPLE	932	56 550 000,00
22200006-2025-1	[22200006-2025-1] - Emploi aidés	932	1 816 484,00
22200007-2025-1	[22200007-2025-1] - Accompagnement des contrats aidés	932	235 000,00
22200009-2025-1	[22200009-2025-1] - Participer au service de restauration (j e mange local, petit déj,FPSHR)	932	1 208 560,00
22200012-2025-4	[22200012-2025-4] - Equipements pédagogiques des EPLE	932	800 000,00
22200013-2025-4	[22200013-2025-4] - Equipements restauration scolaire	932	850 000,00
22200501-2025-2	[22200501-2025-2] - Opérations immobilières HDF - Lycées pub lics	932	200 000,00
22200502-2025-1	[22200502-2025-1] - Maintenance programmée - Lycées publics	932	4 050 000,00
22200503-2025-1	[22200503-2025-1] - Travaux urgents non programmables - Lycé es publics	932	1 570 000,00
22200504-2025-2	[22200504-2025-2] - Sureté - Lycées publics	932	1 025 000,00
22200505-2025-1	[22200505-2025-1] - Charges d'exploitation - Lycées publics	932	1 050 000,00
22300001-2025-1	[22300001-2025-1] - Forfaits régionaux d'Externat	932	31 578 540,00
22400504-2025-2	[22400504-2025-2] - Sureté - Cités Mixtes	932	102 000,00
23000001-2025-1	[23000001-2025-1] - Soutien aux établissements d'enseignemen t supérieur	932	1 350 000,00
23000006-2025-1	[23000006-2025-1] - Contrats étudiants	932	1 920 000,00
23000009-2025-1	[23000009-2025-1] - Parcours et Réussite en Etudes Longues P REL +PEI	932	1 300 000,00
23000010-2025-1	[23000010-2025-1] - Bourse MERMOZ	932	3 770 000,00
23000012-2025-1	[23000012-2025-1] - Aides aux étudiants FRSU	932	1 800 000,00
26000001-2025-1	[26000001-2025-1] - Worldskills	932	600 000,00
28000001-2025-1	[28000001-2025-1] - Dispositifs d'aide à la scolarité	932	95 000,00
28000003-2025-1	[28000003-2025-1] - Actions éducatives Forfait	932	2 610 000,00
28000004-2025-4	[28000004-2025-4] - Soutien aux projets d'éducation	932	666 150,00
28000007-2025-1	[28000007-2025-1] - Evénements Information et Orientation	932	256 000,00
28000010-2025-1	[28000010-2025-1] - Gestion carte génération Hauts de France	932	1 000 000,00
28000011-2025-1	[28000011-2025-1] - Aides individuelles carte génération HdF	932	16 500 000,00
28000013-2025-1	[28000013-2025-1] - Espace Numérique de Travail	932	1 610 000,00
28000014-2025-1	[28000014-2025-1] - Accompagnement aux usages des TIC	932	1 936 800,00
28000015-2025-1	[28000015-2025-1] - Accompagnement projets innovants et expé rimentaux	932	450 000,00
28800001-2025-1	[28800001-2025-1] - Sécurisation des parcours	932	150 000,00
31100101-2025-1	[31100101-2025-1] - Secteur artistique professionnel - operateurs structurants	933	31 945 105,35
31100102-2025-1	[31100102-2025-1] - Vitalité artistique soutien a la création	933	1 360 622,01
31100103-2025-1	[31100103-2025-1] - Vitalite artistique developpement et structuration	933	305 293,99
31100104-2025-1	[31100104-2025-1] - Aides ciblées Secteur artistique professionnel	933	421 268,00
31100105-2025-1	[31100105-2025-1] - Appels a projets - Secteur artistique professionnel	933	235 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
31100201-2025-1	[31100201-2025-1] - Habitants et leurs espaces de vie operateurs structurants	933	24 624 357,75
31100202-2025-1	[31100202-2025-1] - Vitalite artistique Developpement culturel	933	2 890 645,00
31100203-2025-1	[31100203-2025-1] - Vitalite artistique Education artistique et culturelle	933	632 996,40
31100204-2025-1	[31100204-2025-1] - Aides cibles pour les habitants dans leurs espaces de vie	933	2 629 302,00
31100205-2025-1	[31100205-2025-1] - Appels à projets pour les habitants dans leurs espaces de vie	933	1 900 000,00
31200202-2025-1	[31200202-2025-1] - Inventaire	933	60 000,00
32000001-2025-1	[32000001-2025-1] - Manifestations sportives	933	1 360 000,00
32000002-2025-1	[32000002-2025-1] - Clubs de haut niveau	933	7 584 000,00
32000005-2025-1	[32000005-2025-1] - Centres de formation clubs professionnel s	933	280 000,00
32000009-2025-1	[32000009-2025-1] - Partenariats ligues et comités régionaux	933	1 530 000,00
32000011-2025-2	[32000011-2025-2] - Sport Santé	933	60 000,00
32000013-2025-1	[32000013-2025-1] - Accompagnement des sportifs de haut niveau	933	103 000,00
32000015-2025-2	[32000015-2025-2] - Projets de performance fédéraux	933	800 000,00
32000016-2025-2	[32000016-2025-2] - Profession sport	933	61 500,00
32000018-2025-1	[32000018-2025-1] - Athlètes en pôle et en formation CREPS	933	255 000,00
32000020-2025-2	[32000020-2025-2] - Participation statutaire - Sports	933	690 000,00
32000021-2025-2	[32000021-2025-2] - Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux	933	422 101,00
33800001-2025-1	[33800001-2025-1] - Aide individuelle au permis de conduire	933	4 200 000,00
34800001-2025-1	[34800001-2025-1] - Actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur du handicap	933	400 000,00
34800002-2025-2	[34800002-2025-2] - Soutien aux associations caritatives	933	540 000,00
41200001-2025-1	[41200001-2025-1] - Prévention santé	934	1 856 500,00
41200002-2025-1	[41200002-2025-1] - Démographie médicale recherche	934	1 187 000,00
41200003-2025-1	[41200003-2025-1] - Observation santé	934	325 000,00
52000006-2025-3	[52000006-2025-3] - Politique de la ville 2024 2030	935	2 320 000,00
53000003-2025-1	[53000003-2025-1] - Parcs Naturels Régionaux	937	935 905,00
53000004-2025-1	[53000004-2025-1] - Participation statutaire	937	5 050 935,00
54000005-2025-1	[54000005-2025-1] - Régie Service Pub Efficacité Energetique	935	100 000,00
55000001-2025-1	[55000001-2025-1] - Développement des ports - Littoral	935	741 000,00
56000014-2025-1	[56000014-2025-1] - Réseaux Régional Télécommunication	935	2 142 750,00
57000001-2025-2	[57000001-2025-2] - Infrastructures numériques	935	632 000,00
57000003-2025-2	[57000003-2025-2] - Usages et innovations numériques dans les territoires	935	145 000,00
58000001-2025-3	[58000001-2025-3] - Information des jeunes	933	260 000,00
58000005-2025-3	[58000005-2025-3] - Chantier Jeune Bénévole (CJBE)	933	80 000,00
58000007-2025-2	[58000007-2025-2] - Soutien aux projets des jeunes (CLAP)	933	410 000,00
58000010-2025-3	[58000010-2025-3] - Appel à Projets Permanent 4T et actions de lutte contre l'illettrisme (4TIL)	933	1 158 000,00
58000015-2025-2	[58000015-2025-2] - Emplois associatifs (EMAC - CREAP)	933	770 000,00
58000016-2025-4	[58000016-2025-4] - Têtes de réseaux associatifs (COTR)	933	778 000,00
58000017-2025-3	[58000017-2025-3] - Structures d'accompagnement territorial	933	116 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
58000018-2025-3	[58000018-2025-3] - Formation des bénévoles (FOBE)	933	300 000,00
58000019-2025-2	[58000019-2025-2] - Soutien aux initiatives associatives innovantes (INOV)	933	221 250,00
58000021-2025-1	[58000021-2025-1] - Lutte contre les violences faites aux femmes	933	330 000,00
58000024-2025-1	[58000024-2025-1] - Hauts de France en fête (HDFE)	933	1 030 000,00
61000001-2025-1	[61000001-2025-1] - Nouveaux modèles économiques et de consommation	936	2 130 000,00
63120001-2025-1	[63120001-2025-1] - Initiatives bas carbone	936	248 075,00
63120002-2025-1	[63120002-2025-1] - Contrepartie FEADER	936	933 935,00
63120003-2025-1	[63120003-2025-1] - Soutien à la filière équine	936	681 845,00
63200006-2025-2	[63200006-2025-2] - Volet régional de France 2030 Filières	936	50 000,00
63200007-2025-1	[63200007-2025-1] - Volet régional de F2030 Idemo	936	50 000,00
63200008-2025-1	[63200008-2025-1] - Pôles de compétitivité et filières	936	10 244 336,00
63200009-2025-1	[63200009-2025-1] - Plate forme de transferts technologiques	936	1 830 903,00
63200010-2025-1	[63200010-2025-1] - Parcs d'innovation	936	2 000 000,00
63200011-2025-1	[63200011-2025-1] - Salons numériques	936	320 000,00
63200012-2025-1	[63200012-2025-1] - Animation écosystème HDFID	936	2 184 813,00
63200013-2025-1	[63200013-2025-1] - Entrepreneurat innovant	936	170 000,00
63200014-2025-1	[63200014-2025-1] - Transformation-Facteur humain	936	180 000,00
63200015-2025-1	[63200015-2025-1] - Promotion et accueil d'investisseurs NFI	936	2 908 500,00
71000006-2025-1	[71000006-2025-1] - Stratégies régionales et territoriales	937	800 000,00
71000010-2025-1	[71000010-2025-1] - Favoriser écocitoyenneté active pour la nature	937	813 350,00
71000011-2025-1	[71000011-2025-1] - Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Recupération	937	640 000,00
76000005-2025-2	[76000005-2025-2] - Agir en faveur des écosystèmes Biodiversité	937	1 845 250,00
76000006-2025-1	[76000006-2025-1] - Structurer la connaissance sur la biodiversité	937	880 700,00
76000008-2025-1	[76000008-2025-1] - Réseau écologique NATURA 2000	937	347 900,00
78000004-2025-1	[78000004-2025-1] - Prévention inondations et protection ressource eau	937	228 000,00
81100001-2025-1	[81100001-2025-1] - Convention TER	938	288 544 710,70
81300002-2025-1	[81300002-2025-1] - Informatique - Transports scolaires	938	96 640,00
81300010-2025-1	[81300010-2025-1] - Subventions AOM gratuité du transport de lycéens	938	2 280 000,00
81800002-2025-1	[81800002-2025-1] - Fidélité	938	450 000,00
82200002-2025-2	[82200002-2025-2] - SPL mobilités	938	4 867 016,02
82200003-2025-2	[82200003-2025-2] - SNCF voyageurs de l'étoile d'Amiens	938	82 294 886,00
82800001-2025-2	[82800001-2025-2] - Véloroutes Voies Vertes	938	70 000,00
85200001-2025-2	[85200001-2025-2] - Infrastructures fret	938	136 000,00
88500001-2025-1	[88500001-2025-1] - Participation statutaire multimodal	938	650 000,00
88600001-2025-1	[88600001-2025-1] - Exploitation maintenance des ports	938	4 336 600,00
88600002-2025-1	[88600002-2025-1] - Développement des ports - Domaine	938	2 696 118,19
88600003-2025-1	[88600003-2025-1] - Aménagement des ports	938	450 000,00
88800002-2025-1	[88800002-2025-1] - Mobilité inclusive	938	500 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
92000001-2025-1	[92000001-2025-1] - Grand projets structurants recherche	936	5 000 000,00
92000002-2025-2	[92000002-2025-2] - Contractualisation universités et OR	936	910 000,00
92000003-2025-3	[92000003-2025-3] - Allocations Recherche	936	7 140 000,00
92000005-2025-2	[92000005-2025-2] - Soutien aux projets de recherche	936	2 000 000,00
92000006-2025-2	[92000006-2025-2] - Soutien aux projets thématiques ou structurants	936	600 000,00
92000009-2025-5	[92000009-2025-5] - Accueil chercheurs (STARS)	936	200 000,00
92000010-2025-2	[92000010-2025-2] - Colloques et manifestations - Recherche	936	150 000,00
93000001-2025-1	[93000001-2025-1] - Animation des filières halieutiques	936	600 000,00
93000002-2025-2	[93000002-2025-2] - Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	936	740 000,00
93000005-2025-1	[93000005-2025-1] - Financement d'événement	936	60 000,00
93000006-2025-1	[93000006-2025-1] - Recherche-Développement halieutique	936	100 000,00
93000007-2025-1	[93000007-2025-1] - Accueil, accompagnement et suivi des JA	936	908 935,00
93000008-2025-4	[93000008-2025-4] - Accompagnement des agriculteurs en difficulté	936	429 840,00
93000010-2025-1	[93000010-2025-1] - Plan agro-écologie	936	1 518 035,00
93000013-2025-2	[93000013-2025-2] - Pôle d'accompagnement bio	936	913 045,00
93000016-2025-1	[93000016-2025-1] - Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local	936	712 370,00
93000017-2025-2	[93000017-2025-2] - Accompagnement de la diversification	936	650 440,00
93000019-2025-2	[93000019-2025-2] - Promotion des produits de qualité	936	910 120,00
93000020-2025-2	[93000020-2025-2] - Aide à la certification SIQO	936	54 405,00
93000022-2025-1	[93000022-2025-1] - Animation et accompagnement des filières d'élevages	936	665 245,00
93000025-2025-2	[93000025-2025-2] - Manifestations, salons agricoles	936	209 475,00
93000033-2025-1	[93000033-2025-1] - Animation et accompagnement de la filière forestière	936	437 940,00
94000003-2025-1	[94000003-2025-1] - Plateformes Proch'emploi	936	2 766 445,00
94000005-2025-1	[94000005-2025-1] - Sensibilisation	936	1 130 000,00
94000006-2025-1	[94000006-2025-1] - Chéquier starter	936	9 000 000,00
94000007-2025-1	[94000007-2025-1] - Animation, émergence et événements	936	25 000,00
94000008-2025-1	[94000008-2025-1] - ARDAN	936	150 000,00
94000015-2025-1	[94000015-2025-1] - Starter ESS	936	3 600 000,00
94000016-2025-1	[94000016-2025-1] - Innovation Sociale	936	460 000,00
94000026-2025-1	[94000026-2025-1] - Détection et accompagnement individuel des entreprises	936	1 165 000,00
94000028-2025-1	[94000028-2025-1] - Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons	936	1 000 000,00
94000029-2025-1	[94000029-2025-1] - Internationalisation des filières d'avenir	936	120 000,00
94000032-2025-1	[94000032-2025-1] - Aide au transport au particulier (ATP)	936	8 500 000,00
94000033-2025-1	[94000033-2025-1] - Aide à la garde d'enfant (AGE)	936	800 000,00
94000034-2025-2	[94000034-2025-2] - Booster financement-Prêt	936	100 000,00
94000045-2025-1	[94000045-2025-1] - Pass Médiation	936	15 000,00
94000046-2025-1	[94000046-2025-1] - Expertises	936	250 000,00
94000047-2025-1	[94000047-2025-1] - PLIE	936	1 305 105,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
94000060-2025-1	[94000060-2025-1] - Fonds d'aide aux plans de formation des entreprises DVRH	936	1 800 000,00
94000061-2025-1	[94000061-2025-1] - AAP ESS	936	500 000,00
94000064-2025-1	[94000064-2025-1] - Accompagnement à l'international des ent reprises artisanales	936	400 000,00
94000066-2025-1	[94000066-2025-1] - Animation des dynamiques -Innovation soc iale	936	700 000,00
94000069-2025-2	[94000069-2025-2] - Booster Artisans Commerçants Accompagnement conseil développement	936	1 790 000,00
94000076-2025-1	[94000076-2025-1] - Espace Information Formation	936	1 536 986,00
94000077-2025-1	[94000077-2025-1] - Accompagnement à la transformation des entreprises	936	1 022 357,00
94000078-2025-1	[94000078-2025-1] - Dispositif Centre-ville Centre-Bourg	936	700 000,00
94000081-2025-1	[94000081-2025-1] - Promotion et qualification projets TRI	936	370 800,00
94000085-2025-2	[94000085-2025-2] - AAP innovation collaborative process industriel	936	25 000,00
94000088-2025-2	[94000088-2025-2] - Appui au développement des compétences des dirigeants	936	90 000,00
94000094-2025-1	[94000094-2025-1] - Evénements expertises	936	30 000,00
94000095-2025-1	[94000095-2025-1] - Soutien aux métiers d'art	936	500 000,00
95000001-2025-2	[95000001-2025-2] - FRIT - Destinations touristiques	936	900 000,00
95000003-2025-1	[95000003-2025-1] - Organismes Régionnaux Markéting territorial	936	5 656 000,00
95000004-2025-1	[95000004-2025-1] - ATTRACTIVITE	936	1 382 500,00
95000005-2025-1	[95000005-2025-1] - Devoir de mémoire	936	240 000,00
TOTAL			1 208 824 154,40
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	5 000 000,00
TOTAL GENERAL			1 213 824 154,40

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	C

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)

AP VOTEES	1 117 113 387,91		822 963 909,93	822 963 909,93	822 963 909,93
Dont dépenses imprévues (950)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
AE VOTEES	1 557 811 455,95		1 213 824 154,40	1 213 824 154,40	1 213 824 154,40
Dont dépenses imprévues (952)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 841 545 823,97	0,00	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30
90 Opérations ventilées	1 658 766 463,51	0,00	1 231 556 475,32	1 231 556 475,32	1 231 556 475,32
- en AP/CP (2)	1 589 004 904,03	0,00	1 163 155 285,90	1 163 155 285,90	1 163 155 285,90
- hors AP/CP (2)	69 761 559,48	0,00	68 401 189,42	68 401 189,42	68 401 189,42
Dont opérations pour comptes de tiers	2 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
92 Opérations non ventilées	1 182 779 360,46	0,00	1 443 250 813,98	1 443 250 813,98	1 443 250 813,98
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 841 545 823,97	0,00	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30
90 Opérations ventilées	1 074 758 106,17	0,00	636 616 523,86	636 616 523,86	636 616 523,86
- Recettes affectées	1 066 958 106,17	0,00	634 590 123,86	634 590 123,86	634 590 123,86
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	7 800 000,00	0,00	2 026 400,00	2 026 400,00	2 026 400,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 469 639 955,55	0,00	1 698 106 843,94	1 698 106 843,94	1 698 106 843,94
954 Produit des cessions d'immobilisations	3 227 650,00	0,00	6 505 088,32	6 505 088,32	6 505 088,32
951 Virement de la section de fonctionnement	293 920 112,25		333 578 833,18	333 578 833,18	333 578 833,18
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 762 817 831,58	0,00	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71
93 Services ventilés	2 589 883 019,11	0,00	2 460 287 898,77	2 460 287 898,77	2 460 287 898,77
- en AE/CP	1 683 751 982,41	0,00	1 537 830 470,84	1 537 830 470,84	1 537 830 470,84
- hors AE/CP	906 131 036,70	0,00	922 457 427,93	922 457 427,93	922 457 427,93
94 Services communs non ventilés	879 014 700,22	0,00	1 056 396 373,76	1 056 396 373,76	1 056 396 373,76
953 Virement à la section d'investissement	293 920 112,25		333 578 833,18	333 578 833,18	333 578 833,18
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 762 817 831,58	0,00	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71
93 Services ventilés	382 635 075,25	0,00	350 738 242,24	350 738 242,24	350 738 242,24
94 Services communs non ventilés	3 380 182 756,33	0,00	3 499 524 863,47	3 499 524 863,47	3 499 524 863,47
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)						C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)

AP VOTEES	11 208 665,60	0,00	0,00	192 910 366,00	63 454 581,00	4 500 000,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	5 308 808,00	0,00	0,00	607 536 193,99	90 743 441,50	3 368 500,00
Dont dépenses imprévues (952)						

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 263 331,64	180 229 379,44	0,00	191 563 189,42	56 465 330,00	4 500 000,00
90 Opérations ventilées	17 263 331,64	180 229 379,44	0,00	191 563 189,42	56 465 330,00	4 500 000,00
- en AP/CP (2)	13 781 331,64	120 229 379,44	0,00	189 757 000,00	54 630 330,00	4 500 000,00
- hors AP/CP (2)	3 482 000,00	60 000 000,00	0,00	1 806 189,42	1 835 000,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 112 312,69	180 229 379,44	0,00	121 060 503,39	1 933 501,00	0,00
90 Opérations ventilées	3 112 312,69	180 229 379,44	0,00	121 060 503,39	1 933 501,00	0,00
- Recettes affectées	3 112 312,69	180 229 379,44	0,00	119 694 103,39	1 273 501,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	1 366 400,00	660 000,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	249 831 877,83	90 670 073,80	0,00	924 914 001,56	113 592 096,25	3 260 000,00
93 Services ventilés	249 831 877,83	90 670 073,80	0,00	924 914 001,56	113 592 096,25	3 260 000,00
- en AE/CP	5 924 627,21	82 170 073,80	0,00	666 930 205,25	107 237 948,25	3 260 000,00
- hors AE/CP	243 907 250,62	8 500 000,00	0,00	257 983 796,31	6 354 148,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 842 735,30	90 670 073,80	0,00	170 490 228,68	435 754,87	0,00
93 Services ventilés	14 842 735,30	90 670 073,80	0,00	170 490 228,68	435 754,87	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)							C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve

AP VOTEES		0,00	71 105 500,00	94 362 598,25	15 640 650,00	364 781 549,08	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	6 080 750,00	96 872 450,00	11 542 040,00	387 371 970,91	
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	73 646 035,81	112 512 177,30	13 697 454,62	581 679 577,09	
90 Opérations ventilées		0,00	73 646 035,81	112 512 177,30	13 697 454,62	581 679 577,09	
- en AP/CP (2)		0,00	73 646 035,81	111 634 177,30	13 697 454,62	581 279 577,09	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	878 000,00	0,00	400 000,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	15 500 505,65	3 061 804,00	311 718 517,69	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	15 500 505,65	3 061 804,00	311 718 517,69	
- Recettes affectées		0,00	0,00	15 500 505,65	3 061 804,00	311 718 517,69	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	12 034 570,58	84 519 749,08	15 819 910,00	965 645 619,67	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	12 034 570,58	84 519 749,08	15 819 910,00	965 645 619,67	
- en AE/CP	0,00	0,00	12 012 010,58	84 161 749,08	15 811 910,00	560 321 946,67	

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- hors AE/CP	0,00	0,00	22 560,00	358 000,00	8 000,00	405 323 673,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	350 000,00	3 356 987,37	29 424,00	70 563 038,22	
93 Services ventilés	0,00	0,00	350 000,00	3 356 987,37	29 424,00	70 563 038,22	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	1 231 556 475,32	636 616 523,86
900 Services généraux	17 263 331,64	3 112 312,69
900-5 Gestion des fonds européens	180 229 379,44	180 229 379,44
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	191 563 189,42	121 060 503,39
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	56 465 330,00	1 933 501,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	4 500 000,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	73 646 035,81	0,00
906 Action économique	112 512 177,30	15 500 505,65
907 Environnement	13 697 454,62	3 061 804,00
908 Transports	581 679 577,09	311 718 517,69
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	448 212 813,98	759 394 843,94
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	29 948 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	448 212 813,98	729 446 843,94
95 Chapitres de prévision sans réalisation		6 505 088,32
954 Produit des cessions d'immobilisations		6 505 088,32
TOTAL	I 1 679 769 289,30	II 1 402 516 456,12

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	42 600 000,00	42 600 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	952 438 000,00	896 112 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		333 578 833,18
TOTAL	III 995 038 000,00	IV 1 272 290 833,18

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 : **277 252 833,18**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 674 807 289,30	II + IV + VI + VII	2 674 807 289,30

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	2 460 287 898,77	350 738 242,24
930 Services généraux	249 831 877,83	14 842 735,30
930-5 Gestion des fonds européens	90 670 073,80	90 670 073,80
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	924 914 001,56	170 490 228,68
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	113 592 096,25	435 754,87
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	3 260 000,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	12 034 570,58	350 000,00
936 Action économique	84 519 749,08	3 356 987,37
937 Environnement	15 819 910,00	29 424,00
938 Transports	965 645 619,67	70 563 038,22
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	160 284 373,76	2 547 086 863,47
940 Impositions directes	0,00	62 698 003,22
941 Autres impôts et taxes	3 200 000,00	2 299 179 333,04
942 Dotations et participations	0,00	172 851 397,32
943 Opérations financières	150 408 237,31	9 858 129,89
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 776 136,45	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	4 900 000,00	2 500 000,00
TOTAL	I 2 620 572 272,53	II 2 897 825 105,71

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	896 112 000,00	952 438 000,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	333 578 833,18	
TOTAL	III 1 229 690 833,18	IV 952 438 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 277 252 833,18

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	3 850 263 105,71	II + IV + VI	3 850 263 105,71

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	2 841 545 823,97	0,00	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30
	Sous total des opérations réelles et mixtes	2 021 884 823,97	0,00	1 679 769 289,30	1 679 769 289,30	1 679 769 289,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	1 118 189,42	1 118 189,42	1 118 189,42
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	362 118 360,46	0,00	447 212 813,98	447 212 813,98	447 212 813,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	16 855 379,11	0,00	10 694 132,51	10 694 132,51	10 694 132,51
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	1 398 885 759,00	0,00	929 130 471,10	929 130 471,10	929 130 471,10
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	137 942 100,00	0,00	121 232 986,70	121 232 986,70	121 232 986,70
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	67 550 725,40	0,00	47 421 903,55	47 421 903,55	47 421 903,55
26	Participations et créances rattachées	9 400 000,00	0,00	15 661 408,00	15 661 408,00	15 661 408,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	26 632 500,00	0,00	103 797 384,04	103 797 384,04	103 797 384,04
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	2 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	819 661 000,00		995 038 000,00	995 038 000,00	995 038 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	789 661 000,00		952 438 000,00	952 438 000,00	952 438 000,00
041	Opérations patrimoniales	30 000 000,00		42 600 000,00	42 600 000,00	42 600 000,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		3 762 817 831,58	0,00	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71
Sous total des opérations réelles et mixtes		2 727 692 719,33	0,00	2 620 572 272,53	2 620 572 272,53	2 620 572 272,53
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	632 585 256,65	0,00	689 023 717,21	689 023 717,21	689 023 717,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	440 931 062,00	0,00	441 707 015,00	441 707 015,00	441 707 015,00
014	Atténuations de produits	77 775 797,00	0,00	39 256 328,00	39 256 328,00	39 256 328,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	1 443 620 903,46	0,00	1 321 810 838,56	1 321 810 838,56	1 321 810 838,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 776 136,45	0,00	1 776 136,45	1 776 136,45	1 776 136,45
66	Charges financières	127 056 563,77	0,00	121 798 237,31	121 798 237,31	121 798 237,31
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	3 647 000,00		4 900 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		1 035 125 112,25		1 229 690 833,18	1 229 690 833,18	1 229 690 833,18
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	741 205 000,00		896 112 000,00	896 112 000,00	896 112 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	293 920 112,25		333 578 833,18	333 578 833,18	333 578 833,18
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		2 841 545 823,97	0,00	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 776 420 711,72	0,00	1 402 516 456,12	1 402 516 456,12	1 402 516 456,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 506 700,00	0,00	29 948 000,00	29 948 000,00	29 948 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	1 047 255 278,77	0,00	619 326 120,17	619 326 120,17	619 326 120,17
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	665 928 255,55	0,00	729 446 843,94	729 446 843,94	729 446 843,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	1 800 000,00	0,00	133 600,00	133 600,00	133 600,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	5 100 000,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	12 802 827,40	0,00	12 880 403,69	12 880 403,69	12 880 403,69
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	7 800 000,00	0,00	2 026 400,00	2 026 400,00	2 026 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 227 650,00	0,00	6 505 088,32	6 505 088,32	6 505 088,32
Sous total des opérations d'ordre		1 065 125 112,25		1 272 290 833,18	1 272 290 833,18	1 272 290 833,18
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	741 205 000,00		896 112 000,00	896 112 000,00	896 112 000,00
041	Opérations patrimoniales	30 000 000,00		42 600 000,00	42 600 000,00	42 600 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	293 920 112,25		333 578 833,18	333 578 833,18	333 578 833,18
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		3 762 817 831,58	0,00	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71
Sous total des opérations réelles et mixtes		2 973 156 831,58	0,00	2 897 825 105,71	2 897 825 105,71	2 897 825 105,71
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 384 613,80	0,00	3 458 553,46	3 458 553,46	3 458 553,46
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 596 962 291,32	0,00	1 536 299 482,00	1 536 299 482,00	1 536 299 482,00
731	Fiscalité locale	754 895 724,01	0,00	856 425 913,26	856 425 913,26	856 425 913,26
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	597 391 946,95	0,00	466 528 282,18	466 528 282,18	466 528 282,18
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	6 754 169,00	0,00	17 549 277,55	17 549 277,55	17 549 277,55
76	Produits financiers	7 533 086,50	0,00	11 339 597,26	11 339 597,26	11 339 597,26
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	2 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	3 735 000,00	0,00	3 724 000,00	3 724 000,00	3 724 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		789 661 000,00		952 438 000,00	952 438 000,00	952 438 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	789 661 000,00		952 438 000,00	952 438 000,00	952 438 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 658 766 463,51	0,00	817 963 909,93	1 231 556 475,32	1 231 556 475,32	1 163 155 285,90	68 401 189,42	1 231 556 475,32
900	Services généraux	17 197 724,16	0,00	11 208 665,60	17 263 331,64	17 263 331,64	13 781 331,64	3 482 000,00	17 263 331,64
900-5	Gestion des fonds européens	398 335 692,47	0,00	0,00	180 229 379,44	180 229 379,44	120 229 379,44	60 000 000,00	180 229 379,44
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	212 892 464,43	0,00	192 910 366,00	191 563 189,42	191 563 189,42	189 757 000,00	1 806 189,42	191 563 189,42
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	51 084 180,53	0,00	63 454 581,00	56 465 330,00	56 465 330,00	54 630 330,00	1 835 000,00	56 465 330,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 000 000,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	90 465 509,67	0,00	71 105 500,00	73 646 035,81	73 646 035,81	73 646 035,81	0,00	73 646 035,81
906	Action économique	124 223 002,00	0,00	94 362 598,25	112 512 177,30	112 512 177,30	111 634 177,30	878 000,00	112 512 177,30
907	Environnement	13 456 483,45	0,00	15 640 650,00	13 697 454,62	13 697 454,62	13 697 454,62	0,00	13 697 454,62
908	Transports	746 111 406,80	0,00	364 781 549,08	581 679 577,09	581 679 577,09	581 279 577,09	400 000,00	581 679 577,09
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	1 182 779 360,46	0,00		1 443 250 813,98	1 443 250 813,98		1 443 250 813,98	1 443 250 813,98
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	363 118 360,46	0,00		448 212 813,98	448 212 813,98		448 212 813,98	448 212 813,98
925	Opérations patrimoniales	30 000 000,00			42 600 000,00	42 600 000,00		42 600 000,00	42 600 000,00
926	Transferts entre les sections	789 661 000,00			952 438 000,00	952 438 000,00		952 438 000,00	952 438 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			5 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 841 545 823,97	0,00	822 963 909,93	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30	1 163 155 285,90	1 511 652 003,40	2 674 807 289,30

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00

TOTAL									2 674 807 289,30

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 074 758 106,17	0,00	636 616 523,86	636 616 523,86	636 616 523,86
900	Services généraux	2 022 000,00	0,00	3 112 312,69	3 112 312,69	3 112 312,69
900-5	Gestion des fonds européens	398 335 692,47	0,00	180 229 379,44	180 229 379,44	180 229 379,44
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	134 431 555,57	0,00	121 060 503,39	121 060 503,39	121 060 503,39
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	1 200 002,00	0,00	1 933 501,00	1 933 501,00	1 933 501,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	20 762 885,60	0,00	15 500 505,65	15 500 505,65	15 500 505,65
907	Environnement	17 889,00	0,00	3 061 804,00	3 061 804,00	3 061 804,00
908	Transports	517 448 081,53	0,00	311 718 517,69	311 718 517,69	311 718 517,69
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 469 639 955,55	0,00	1 698 106 843,94	1 698 106 843,94	1 698 106 843,94
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	32 506 700,00	0,00	29 948 000,00	29 948 000,00	29 948 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	665 928 255,55	0,00	729 446 843,94	729 446 843,94	729 446 843,94
925	Opérations patrimoniales	30 000 000,00		42 600 000,00	42 600 000,00	42 600 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	741 205 000,00		896 112 000,00	896 112 000,00	896 112 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	297 147 762,25	0,00	340 083 921,50	340 083 921,50	340 083 921,50
951	Virement de la section de fonctionnement	293 920 112,25		333 578 833,18	333 578 833,18	333 578 833,18
954	Produit des cessions d'immobilisations	3 227 650,00	0,00	6 505 088,32	6 505 088,32	6 505 088,32
TOTAL des groupes fonctionnels		2 841 545 823,97	0,00	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30	2 674 807 289,30

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00

TOTAL	2 674 807 289,30

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) = 11 208 665,60

Libellé	90-02 Administration générale				
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
Total (RAR N-1 + Vote)	15 309 614,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	15 309 614,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	15 309 614,60	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	11 847 614,60		0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	3 462 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	1 457 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 457 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	1 457 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	1 457 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé			90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
		DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	278 404,35	17 263 331,64
Restes à réaliser N-1		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	278 404,35	17 263 331,64
Vote de l'assemblée (2)		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	278 404,35	17 263 331,64
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	278 404,35	13 781 331,64
- Hors AP-CP (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 482 000,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 112 312,69
Restes à réaliser N-1		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 112 312,69
Vote de l'assemblée (2)		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 112 312,69
Recettes affectées		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 112 312,69
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
Vote de l'assemblée (2)	0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	120 229 379,44	0,00	0,00	120 229 379,44
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	60 000 000,00	0,00	60 000 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
Vote de l'assemblée (2)	0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
Recettes affectées	0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) =	0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 192 910 366,00

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
	90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 254 189,42	4 700 000,00	19 320 000,00	12 852 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 254 189,42	4 700 000,00	19 320 000,00	12 852 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 254 189,42	4 700 000,00	19 320 000,00	12 852 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 668 000,00	4 700 000,00	19 320 000,00	12 852 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586 189,42	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 866 891,35	677 898,04	1 500 000,00	1 661 514,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 866 891,35	677 898,04	1 500 000,00	1 661 514,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 866 891,35	677 898,04	1 500 000,00	1 661 514,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 866 891,35	677 898,04	133 600,00	1 661 514,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 366 400,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												90-258 Autres
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 697 000,00
estes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 697 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 697 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 697 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	22 110 000,00	2 080 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550 000,00	0,00	191 563 189,42
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	22 110 000,00	2 080 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550 000,00	0,00	191 563 189,42
Vote de l'assemblée (2)	22 110 000,00	2 080 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550 000,00	0,00	191 563 189,42
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	21 890 000,00	2 080 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550 000,00	0,00	189 757 000,00
- Hors AP-CP (3)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 806 189,42
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	22 154 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	121 060 503,39
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	22 154 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	121 060 503,39
Vote de l'assemblée (2)	22 154 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	121 060 503,39
Recettes affectées	22 154 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	119 694 103,39
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 366 400,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles								A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 63 454 581,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	14 448 100,00	9 126 000,00	0,00	9 236 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	14 448 100,00	9 126 000,00	0,00	9 236 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	14 448 100,00	9 126 000,00	0,00	9 236 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	14 448 100,00	8 051 000,00	0,00	9 236 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	1 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 273 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 273 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 273 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	1 273 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Soutien aux sportifs		
							90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	6 400 000,00	0,00	7 255 597,23	480 000,00	8 288 624,77	0,00	0,00	0,00	405 778,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	6 400 000,00	0,00	7 255 597,23	480 000,00	8 288 624,77	0,00	0,00	0,00	405 778,00
Vote de l'assemblée (2)	6 400 000,00	0,00	7 255 597,23	480 000,00	8 288 624,77	0,00	0,00	0,00	405 778,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	6 400 000,00	0,00	7 255 597,23	480 000,00	7 548 624,77	0,00	0,00	0,00	405 778,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles						A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	825 000,00	0,00	56 465 330,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	825 000,00	0,00	56 465 330,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	825 000,00	0,00	56 465 330,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	805 000,00	0,00	54 630 330,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	1 835 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933 501,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933 501,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933 501,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 273 501,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA)

AP (1) =	4 500 000,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 410 450,29	0,00	2 089 549,71	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	2 410 450,29	0,00	2 089 549,71	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 410 450,29	0,00	2 089 549,71	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	2 410 450,29	0,00	2 089 549,71	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA

AP (1) = 0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) = 71 105 500,00

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	11 096 111,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	11 096 111,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	11 096 111,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	11 096 111,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	15 244 242,93	18 354 727,56	14 431 028,20	2 000 000,00	0,00	892 050,00	0,00	6 505 700,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	15 244 242,93	18 354 727,56	14 431 028,20	2 000 000,00	0,00	892 050,00	0,00	6 505 700,00
Vote de l'assemblée (2)	15 244 242,93	18 354 727,56	14 431 028,20	2 000 000,00	0,00	892 050,00	0,00	6 505 700,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	15 244 242,93	18 354 727,56	14 431 028,20	2 000 000,00	0,00	892 050,00	0,00	6 505 700,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	2 570 175,34	2 552 000,00	0,00	0,00	0,00	73 646 035,81
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 570 175,34	2 552 000,00	0,00	0,00	0,00	73 646 035,81
Vote de l'assemblée (2)	2 570 175,34	2 552 000,00	0,00	0,00	0,00	73 646 035,81
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	2 570 175,34	2 552 000,00	0,00	0,00	0,00	73 646 035,81
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles								A 906

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 94 362 598,25

Libellé		90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
		DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)		0,00	1 805 000,00	0,00	0,00	13 889 747,00	0,00	79 070 000,00	2 457 000,00
Restes à réaliser N-1		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles		0,00	1 805 000,00	0,00	0,00	13 889 747,00	0,00	79 070 000,00	2 457 000,00
Vote de l'assemblée (2)		0,00	1 805 000,00	0,00	0,00	13 889 747,00	0,00	79 070 000,00	2 457 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		0,00	1 805 000,00	0,00	0,00	13 889 747,00	0,00	78 692 000,00	2 457 000,00
- Hors AP-CP (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)		0,00	70 000,00	0,00	0,00	401 425,30	0,00	14 963 610,35	0,00
Restes à réaliser N-1		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles		0,00	70 000,00	0,00	0,00	401 425,30	0,00	14 963 610,35	0,00
Vote de l'assemblée (2)		0,00	70 000,00	0,00	0,00	401 425,30	0,00	14 963 610,35	0,00
Recettes affectées		0,00	70 000,00	0,00	0,00	401 425,30	0,00	14 963 610,35	0,00
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	1 202 430,30	1 288 000,00	0,00	12 800 000,00	0,00	112 512 177,30
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 202 430,30	1 288 000,00	0,00	12 800 000,00	0,00	112 512 177,30
Vote de l'assemblée (2)	1 202 430,30	1 288 000,00	0,00	12 800 000,00	0,00	112 512 177,30
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 202 430,30	1 288 000,00	0,00	12 300 000,00	0,00	111 634 177,30
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	878 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	65 470,00	0,00	0,00	0,00	15 500 505,65
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	65 470,00	0,00	0,00	0,00	15 500 505,65
Vote de l'assemblée (2)	0,00	65 470,00	0,00	0,00	0,00	15 500 505,65
Recettes affectées	0,00	65 470,00	0,00	0,00	0,00	15 500 505,65
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 15 640 650,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	8 916 082,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	8 916 082,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	8 916 082,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	8 916 082,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	244 450,00	0,00	0,00	0,00	649 176,54	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	244 450,00	0,00	0,00	0,00	649 176,54	0,00
Vote de l'assemblée (2)	244 450,00	0,00	0,00	0,00	649 176,54	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	244 450,00	0,00	0,00	0,00	649 176,54	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 500,00	2 467 245,24	50 000,00	0,00	13 697 454,62
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 500,00	2 467 245,24	50 000,00	0,00	13 697 454,62
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 500,00	2 467 245,24	50 000,00	0,00	13 697 454,62
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 500,00	2 467 245,24	50 000,00	0,00	13 697 454,62
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	11 804,00	0,00	3 061 804,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	11 804,00	0,00	3 061 804,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	11 804,00	0,00	3 061 804,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	11 804,00	0,00	3 061 804,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports	AP (1) = 364 781 549,08

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	469 891,00	500 000,00	0,00	475 310 047,10	0,00	0,00	0,00	985 101,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	469 891,00	500 000,00	0,00	475 310 047,10	0,00	0,00	0,00	985 101,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	469 891,00	500 000,00	0,00	475 310 047,10	0,00	0,00	0,00	985 101,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	469 891,00	500 000,00	0,00	475 310 047,10	0,00	0,00	0,00	985 101,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	310 029 953,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	310 029 953,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	310 029 953,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	310 029 953,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles									A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie								
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	5 496 330,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	5 496 330,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	5 496 330,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	5 496 330,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	70 319 613,28	9 708 907,87	17 768 244,66	0,00	0,00	701 441,73	0,00	581 679 577,09
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	70 319 613,28	9 708 907,87	17 768 244,66	0,00	0,00	701 441,73	0,00	581 679 577,09
Vote de l'assemblée (2)	0,00	70 319 613,28	9 708 907,87	17 768 244,66	0,00	0,00	701 441,73	0,00	581 679 577,09
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	70 319 613,28	9 708 907,87	17 368 244,66	0,00	0,00	701 441,73	0,00	581 279 577,09
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	241 900,00	1 446 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 718 517,69
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	241 900,00	1 446 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 718 517,69
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	241 900,00	1 446 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 718 517,69
Recettes affectées	0,00	0,00	241 900,00	1 446 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 718 517,69
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l’assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	32 506 700,00	0,00	29 948 000,00	29 948 000,00	29 948 000,00
10222	FCTVA	32 506 700,00	0,00	29 948 000,00	29 948 000,00	29 948 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.
(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES						A 923
Détail par articles						

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	363 118 360,46	0,00	448 212 813,98	448 212 813,98	448 212 813,98
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	80 000 000,00	0,00	35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00
16318	Autres emprunts obligataires	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
1641	Emprunts en euros	101 540 592,33	0,00	177 105 237,61	177 105 237,61	177 105 237,61
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	7 631 286,39	0,00	15 809 047,02	15 809 047,02	15 809 047,02
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	172 696 481,74	0,00	219 048 529,35	219 048 529,35	219 048 529,35
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	RECETTES	665 928 255,55	0,00	729 446 843,94	729 446 843,94	729 446 843,94
1641	Emprunts en euros	493 231 773,81	0,00	510 398 314,59	510 398 314,59	510 398 314,59
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	172 696 481,74	0,00	219 048 529,35	219 048 529,35	219 048 529,35

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	30 000 000,00	42 600 000,00	42 600 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	12 600 000,00	12 600 000,00
21312	Bâtiments scolaires	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2313	Constructions	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
458121	PLATEAU TECHNIQUE SANTE	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	30 000 000,00	42 600 000,00	42 600 000,00
2031	Frais d'études	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
45823	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS EGID	0,00	7 600 000,00	7 600 000,00
45828	REC CENTRE DE CONSERVATION ET RESTAURATION PATRIMOINE	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	789 661 000,00	952 438 000,00	952 438 000,00
	Reprises sur autofinancement	786 661 000,00	949 438 000,00	949 438 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	13 000 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
13912	Subv. transf. Régions	15 000,00	15 000,00	15 000,00
13913	Subv. transf. Départements	600 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	800 000,00	730 000,00	730 000,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	500 000,00	750 000,00	750 000,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
139172	Subv. transf. FEDER	30 000 000,00	40 520 000,00	40 520 000,00
139173	Subv. transf. FEADER	9 000 000,00	8 400 000,00	8 400 000,00
139178	Autres fonds européens	9 000 000,00	8 180 000,00	8 180 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 100 000,00	970 000,00	970 000,00
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	132 311 000,00	91 317 000,00	91 317 000,00
198	Neutralisation des amortissements	590 330 000,00	785 851 000,00	785 851 000,00
	Charges transférées	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
21312	Bâtiments scolaires	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	741 205 000,00	896 112 000,00	896 112 000,00
	Amortissement des immobilisations	741 205 000,00	896 112 000,00	896 112 000,00
28031	Frais d'études	10 000,00	176 000,00	176 000,00
28033	Frais d'insertion	15 000,00	10 000,00	10 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	5 000 000,00	4 512 000,00	4 512 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	23 030 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
2804114	Voirie	0,00	680 000,00	680 000,00
2804115	Monuments historiques	145 000,00	25 000,00	25 000,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	2 200 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 000 000,00	906 000,00	906 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	2 403 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	11 445 000,00	10 512 000,00	10 512 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	150 000,00	138 000,00	138 000,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	11 000,00	11 000,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 000,00	8 000,00	8 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
28041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	2 780 000,00	2 502 000,00	2 502 000,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	77 350 000,00	72 100 000,00	72 100 000,00
28041483	Subv.Autres cnes:Projet infrastructure	50 000,00	41 000,00	41 000,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	3 000,00	3 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	40 000,00	39 000,00	39 000,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	45 000,00	30 000,00	30 000,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	16 000,00	22 000,00	22 000,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	1 000,00	1 000,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	2 000,00	2 000,00	2 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	700 000,00	426 000,00	426 000,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	870 000,00	923 000,00	923 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	15 510 000,00	16 626 000,00	16 626 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	1 300 000,00	1 220 000,00	1 220 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	86 500 000,00	147 000 000,00	147 000 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	44 870 000,00	46 025 000,00	46 025 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	1 200 000,00	1 102 000,00	1 102 000,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	12 300 000,00	11 925 000,00	11 925 000,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	15 520 000,00	15 763 000,00	15 763 000,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	55 000,00	52 000,00	52 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	26 350 000,00	25 800 000,00	25 800 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	24 600 000,00	23 560 000,00	23 560 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	1 416 000,00	1 405 000,00	1 405 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	72 500 000,00	74 500 000,00	74 500 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	22 650 000,00	23 700 000,00	23 700 000,00
280423	Privé : Projet infrastructure	7 560 000,00	7 439 000,00	7 439 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	850 000,00	598 000,00	598 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	2 601 000,00	2 160 000,00	2 160 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	2 400 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	107 300 000,00	267 600 000,00	267 600 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 620 000,00	6 930 000,00	6 930 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	60 000,00	6 000,00	6 000,00
281311	Bâtiments administratifs	8 217 000,00	8 226 000,00	8 226 000,00
281312	Bâtiments scolaires	10 520 000,00	15 100 000,00	15 100 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	6 540 000,00	6 177 000,00	6 177 000,00
281318	Autres bâtiments publics	4 515 000,00	4 850 000,00	4 850 000,00
281328	Autres bâtiments privés	250 000,00	22 000,00	22 000,00
281351	Bâtiments publics	400 000,00	306 000,00	306 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	3 000,00	3 000,00
281571	Matériel ferroviaire	122 000,00	112 000,00	112 000,00
281572	Matériel technique scolaire	11 400 000,00	10 216 000,00	10 216 000,00
2815731	Matériel roulant	90 000,00	74 000,00	74 000,00
281578	Autre matériel technique	4 800 000,00	5 930 000,00	5 930 000,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	65 000,00	67 000,00	67 000,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	10 000,00	8 000,00	8 000,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	7 000,00	6 000,00	6 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	40 330 000,00	50 490 000,00	50 490 000,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	20 000,00	3 000,00	3 000,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	500 000,00	462 000,00	462 000,00
2817572	Matériel technique scolaire (mad)	400 000,00	314 000,00	314 000,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	70 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	155 000,00	143 000,00	143 000,00
281828	Autres matériels de transport	850 000,00	764 000,00	764 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	10 550 000,00	7 372 000,00	7 372 000,00
281838	Autre matériel informatique	3 040 000,00	3 240 000,00	3 240 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	55 160 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 002 000,00	229 000,00	229 000,00
28185	Matériel de téléphonie	78 000,00	139 000,00	139 000,00
28188	Autres immo. corporelles	900 000,00	581 000,00	581 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				5 000 000,00
950	Dépenses imprévues				5 000 000,00
	RECETTES	297 147 762,25	340 083 921,50	340 083 921,50	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>293 920 112,25</i>	<i>333 578 833,18</i>	<i>333 578 833,18</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	3 227 650,00	6 505 088,32	6 505 088,32	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 589 883 019,11	0,00	1 208 824 154,40	2 460 287 898,77	2 460 287 898,77	1 537 830 470,84	922 457 427,93	2 460 287 898,77
930	Services généraux	253 465 569,77	0,00	5 308 808,00	249 831 877,83	249 831 877,83	5 924 627,21	243 907 250,62	249 831 877,83
930-5	Gestion des fonds européens	183 498 645,74	0,00	0,00	90 670 073,80	90 670 073,80	82 170 073,80	8 500 000,00	90 670 073,80
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	981 169 851,51	0,00	607 536 193,99	924 914 001,56	924 914 001,56	666 930 205,25	257 983 796,31	924 914 001,56
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	114 455 800,00	0,00	90 743 441,50	113 592 096,25	113 592 096,25	107 237 948,25	6 354 148,00	113 592 096,25
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	3 900 000,00	0,00	3 368 500,00	3 260 000,00	3 260 000,00	3 260 000,00	0,00	3 260 000,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	14 039 495,83	0,00	6 080 750,00	12 034 570,58	12 034 570,58	12 012 010,58	22 560,00	12 034 570,58
936	Action économique	91 077 828,44	0,00	96 872 450,00	84 519 749,08	84 519 749,08	84 161 749,08	358 000,00	84 519 749,08
937	Environnement	16 972 552,67	0,00	11 542 040,00	15 819 910,00	15 819 910,00	15 811 910,00	8 000,00	15 819 910,00
938	Transports	931 303 275,15	0,00	387 371 970,91	965 645 619,67	965 645 619,67	560 321 946,67	405 323 673,00	965 645 619,67
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	879 014 700,22	0,00		1 056 396 373,76	1 056 396 373,76		1 056 396 373,76	1 056 396 373,76
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	2 200 000,00	0,00		3 200 000,00	3 200 000,00		3 200 000,00	3 200 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	130 186 563,77	0,00		150 408 237,31	150 408 237,31		150 408 237,31	150 408 237,31
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 776 136,45	0,00		1 776 136,45	1 776 136,45		1 776 136,45	1 776 136,45
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	3 647 000,00			4 900 000,00	4 900 000,00		4 900 000,00	4 900 000,00
946	Transferts entre les sections (4)	741 205 000,00			896 112 000,00	896 112 000,00		896 112 000,00	896 112 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans réalisation	293 920 112,25		5 000 000,00	333 578 833,18	333 578 833,18		333 578 833,18	333 578 833,18
952	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	293 920 112,25			333 578 833,18	333 578 833,18		333 578 833,18	333 578 833,18
TOTAL des groupes fonctionnels		3 762 817 831,58	0,00	1 213 824 154,40	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71	1 537 830 470,84	2 312 432 634,87	3 850 263 105,71

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)								0,00

TOTAL								3 850 263 105,71

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	382 635 075,25	0,00	350 738 242,24	350 738 242,24	350 738 242,24
930	Services généraux	12 501 472,00	0,00	14 842 735,30	14 842 735,30	14 842 735,30
930-5	Gestion des fonds européens	183 498 645,74	0,00	90 670 073,80	90 670 073,80	90 670 073,80
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	115 626 950,21	0,00	170 490 228,68	170 490 228,68	170 490 228,68
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	406 653,00	0,00	435 754,87	435 754,87	435 754,87
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	3 891 994,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
936	Action économique	2 263 432,50	0,00	3 356 987,37	3 356 987,37	3 356 987,37
937	Environnement	30 660,00	0,00	29 424,00	29 424,00	29 424,00
938	Transports	64 415 267,80	0,00	70 563 038,22	70 563 038,22	70 563 038,22
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	3 380 182 756,33	0,00	3 499 524 863,47	3 499 524 863,47	3 499 524 863,47
940	Impositions directes	56 017 460,00	0,00	62 698 003,22	62 698 003,22	62 698 003,22
941	Autres impôts et taxes	2 264 992 496,33	0,00	2 299 179 333,04	2 299 179 333,04	2 299 179 333,04
942	Dotations et participations	260 511 800,00	0,00	172 851 397,32	172 851 397,32	172 851 397,32
943	Opérations financières	6 500 000,00	0,00	9 858 129,89	9 858 129,89	9 858 129,89
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	2 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
946	Transferts entre les sections (3)	789 661 000,00		952 438 000,00	952 438 000,00	952 438 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		3 762 817 831,58	0,00	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71	3 850 263 105,71

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)						0,00

TOTAL						3 850 263 105,71

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux	AE (1) = 5 308 808,00

Libellé	93-02 Administration générale				
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
Total (RAR N-1 + Vote)	35 254 407,62	200 310 210,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	35 254 407,62	200 310 210,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	35 254 407,62	200 310 210,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	3 507 296,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	31 747 111,62	200 310 210,00	0,00	0,00	0,00
Total (RAR N-1 + Vote)	4 324 256,00	7 934 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 324 256,00	7 934 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	4 324 256,00	7 934 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	8 982 729,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	8 982 729,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	8 982 729,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	8 982 729,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé			93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)		261 146,30	0,00	1 340 744,28	0,00	0,00	1 180 440,63	249 831 877,83
Restes à réaliser N-1		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles		261 146,30	0,00	1 340 744,28	0,00	0,00	1 180 440,63	249 831 877,83
Vote de l'assemblée (2)		261 146,30	0,00	1 340 744,28	0,00	0,00	1 180 440,63	249 831 877,83
- Dans le cadre d'une AE-CP		261 146,30	0,00	1 039 744,28	0,00	0,00	1 116 440,63	5 924 627,21
- Hors AE-CP		0,00	0,00	301 000,00	0,00	0,00	64 000,00	243 907 250,62
		RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)		261 146,30	127 425,00	1 490 000,00	0,00	0,00	705 908,00	14 842 735,30
Restes à réaliser N-1		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles		261 146,30	127 425,00	1 490 000,00	0,00	0,00	705 908,00	14 842 735,30
Vote de l'assemblée (2)		261 146,30	127 425,00	1 490 000,00	0,00	0,00	705 908,00	14 842 735,30

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens	AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80
Vote de l'assemblée (2)	15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80
- Dans le cadre d'une AE-CP	15 000 000,00	67 170 073,80	0,00	0,00	82 170 073,80
- Hors AE-CP	0,00	0,00	8 500 000,00	0,00	8 500 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80
Vote de l'assemblée (2)	15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) =	607 536 193,99

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
	93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 856 837,41	44 154 024,00	6 040 000,00	230 650,15
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 856 837,41	44 154 024,00	6 040 000,00	230 650,15
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 856 837,41	44 154 024,00	6 040 000,00	230 650,15
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 992 043,25	43 800 000,00	6 040 000,00	102 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 864 794,16	354 024,00	0,00	128 650,15
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 809 191,68	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 809 191,68	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 809 191,68	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET												III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles												B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25 Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	47 196 371,00	18 175 230,00	108 096 250,00	0,00	116 145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 924 030,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	47 196 371,00	18 175 230,00	108 096 250,00	0,00	116 145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 924 030,00
Vote de l'assemblée (2)	47 196 371,00	18 175 230,00	108 096 250,00	0,00	116 145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 924 030,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	36 940 043,00	17 875 230,00	108 096 250,00	0,00	116 145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 924 030,00
- Hors AE-CP	10 256 328,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	131 200 000,00	15 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	131 200 000,00	15 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	131 200 000,00	15 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	23 501 029,00	161 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 384 580,00	0,00	924 914 001,56
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	23 501 029,00	161 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 384 580,00	0,00	924 914 001,56
Vote de l'assemblée (2)	23 501 029,00	161 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 384 580,00	0,00	924 914 001,56
- Dans le cadre d'une AE-CP	23 421 029,00	161 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 384 580,00	0,00	666 930 205,25
- Hors AE-CP	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 983 796,31
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	7 846 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 300,00	0,00	170 490 228,68
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	7 846 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 300,00	0,00	170 490 228,68
Vote de l'assemblée (2)	7 846 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 300,00	0,00	170 490 228,68

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) =	90 743 441,50

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	81 817 413,73	922 682,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	81 817 413,73	922 682,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	81 817 413,73	922 682,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	81 807 413,73	145 812,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	10 000,00	776 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	259 250,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	259 250,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	259 250,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32								
	Sports (autres que scolaires)								
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
							93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	2 076 332,00	0,00	0,00	1 275 000,00	102 278,00	6 404 000,00	727 000,00	7 203 890,25	1 781 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 076 332,00	0,00	0,00	1 275 000,00	102 278,00	6 404 000,00	727 000,00	7 203 890,25	1 781 500,00
Vote de l'assemblée (2)	2 076 332,00	0,00	0,00	1 275 000,00	102 278,00	6 404 000,00	727 000,00	7 203 890,25	1 781 500,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 076 332,00	0,00	0,00	1 275 000,00	0,00	1 184 000,00	727 000,00	7 203 890,25	1 596 500,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	102 278,00	5 220 000,00	0,00	0,00	185 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	106 504,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	106 504,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	106 504,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	6 093 000,00	370 000,00	4 819 000,00	0,00	113 592 096,25
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	6 093 000,00	370 000,00	4 819 000,00	0,00	113 592 096,25
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	6 093 000,00	370 000,00	4 819 000,00	0,00	113 592 096,25
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	6 093 000,00	370 000,00	4 759 000,00	0,00	107 237 948,25
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	6 354 148,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	435 754,87
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	435 754,87
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	435 754,87

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 3 368 500,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	3 260 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	3 260 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	3 260 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	3 260 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 260 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 260 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 260 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 260 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) =	6 080 750,00

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	372 979,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	372 979,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	372 979,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	372 979,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accèsion à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	2 841 128,16	0,00	10 000,00	4 064 546,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 841 128,16	0,00	10 000,00	4 064 546,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	2 841 128,16	0,00	10 000,00	4 064 546,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 841 128,16	0,00	0,00	4 064 546,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	459 340,60	3 986 576,00	0,00	300 000,00	0,00	12 034 570,58
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	459 340,60	3 986 576,00	0,00	300 000,00	0,00	12 034 570,58
Vote de l'assemblée (2)	459 340,60	3 986 576,00	0,00	300 000,00	0,00	12 034 570,58
- Dans le cadre d'une AE-CP	459 340,60	3 974 016,00	0,00	300 000,00	0,00	12 012 010,58
- Hors AE-CP	0,00	12 560,00	0,00	0,00	0,00	22 560,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Action économique

AE (1) = 96 872 450,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	10 305 000,00	0,00	0,00	10 005 362,00	0,00	38 392 670,08	756 573,47
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	10 305 000,00	0,00	0,00	10 005 362,00	0,00	38 392 670,08	756 573,47
Vote de l'assemblée (2)	0,00	10 305 000,00	0,00	0,00	10 005 362,00	0,00	38 392 670,08	756 573,47
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	10 305 000,00	0,00	0,00	10 005 362,00	0,00	38 392 670,08	756 573,47
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	602 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754 987,37	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	602 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754 987,37	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	602 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754 987,37	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	8 048 543,53	3 653 600,00	0,00	13 358 000,00	0,00	84 519 749,08
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	8 048 543,53	3 653 600,00	0,00	13 358 000,00	0,00	84 519 749,08
Vote de l'assemblée (2)	8 048 543,53	3 653 600,00	0,00	13 358 000,00	0,00	84 519 749,08
- Dans le cadre d'une AE-CP	8 048 543,53	3 653 600,00	0,00	13 000 000,00	0,00	84 161 749,08
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	358 000,00	0,00	358 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 356 987,37
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 356 987,37
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 356 987,37

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 11 542 040,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 469 175,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	4 469 175,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	4 469 175,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	4 469 175,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	29 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	29 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	29 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	244 302,74	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	244 302,74	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	244 302,74	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	244 302,74	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 106 432,03	0,00	0,00	15 819 910,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 106 432,03	0,00	0,00	15 819 910,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 106 432,03	0,00	0,00	15 819 910,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 098 432,03	0,00	0,00	15 811 910,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 424,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 424,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 424,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 387 371 970,91

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	310 000,00	42 330 385,00	1 840 000,00	361 584 248,00	543 430 530,08	0,00	0,00	0,00	620 359,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	310 000,00	42 330 385,00	1 840 000,00	361 584 248,00	543 430 530,08	0,00	0,00	0,00	620 359,00
Vote de l'assemblée (2)	310 000,00	42 330 385,00	1 840 000,00	361 584 248,00	543 430 530,08	0,00	0,00	0,00	620 359,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	200 000,00	2 354 633,00	0,00	0,00	543 368 530,08	0,00	0,00	0,00	620 359,00
- Hors AE-CP	110 000,00	39 975 752,00	1 840 000,00	361 584 248,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 003 270,00	0,00	38 847 360,00	29 100 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 003 270,00	0,00	38 847 360,00	29 100 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 003 270,00	0,00	38 847 360,00	29 100 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie								
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	659 708,59	551 746,00	12 980 843,00	0,00	650 000,00	87 800,00	0,00	965 645 619,67
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	659 708,59	551 746,00	12 980 843,00	0,00	650 000,00	87 800,00	0,00	965 645 619,67
Vote de l'assemblée (2)	0,00	659 708,59	551 746,00	12 980 843,00	0,00	650 000,00	87 800,00	0,00	965 645 619,67
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	659 708,59	0,00	12 390 916,00	0,00	650 000,00	77 800,00	0,00	560 321 946,67
- Hors AE-CP	0,00	0,00	551 746,00	589 927,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	405 323 673,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	257 500,00	0,00	1 341 292,22	0,00	0,00	13 000,00	0,00	70 563 038,22
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	257 500,00	0,00	1 341 292,22	0,00	0,00	13 000,00	0,00	70 563 038,22
Vote de l'assemblée (2)	0,00	257 500,00	0,00	1 341 292,22	0,00	0,00	13 000,00	0,00	70 563 038,22

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	56 017 460,00	0,00	62 698 003,22	62 698 003,22	62 698 003,22
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	56 017 460,00	0,00	62 698 003,22	62 698 003,22	62 698 003,22

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 941
Détail par articles						

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	2 200 000,00	0,00	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7392222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	0,00	0,00	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
	RECETTES	2 264 992 496,33	0,00	2 299 179 333,04	2 299 179 333,04	2 299 179 333,04
731421	TICPE - LRL	407 575 824,00	0,00	405 315 862,04	405 315 862,04	405 315 862,04
731422	TICPE - Grenelle (2ème part)	50 546 534,00	0,00	46 915 764,00	46 915 764,00	46 915 764,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	150 200 000,00	0,00	187 000 000,00	187 000 000,00	187 000 000,00
731771	Fraction TICPE - Réforme apprentissage	2 820 443,00	0,00	2 820 443,00	2 820 443,00	2 820 443,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	30 917 443,37	0,00	0,00	0,00	0,00
731774	TICPE FPA	56 818 019,64	0,00	151 675 841,00	151 675 841,00	151 675 841,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	989 443 376,52	0,00	952 277 968,00	952 277 968,00	952 277 968,00
7353	Fraction compensatoire de la DGF	0,00	0,00	553 173 455,00	553 173 455,00	553 173 455,00
7358	Autres	576 670 855,80	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 942
Détail par articles						

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	260 511 800,00	0,00	172 851 397,32	172 851 397,32	172 851 397,32
7414	DGF des permanents syndicaux	30 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
744	FCTVA	300 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	4 064 636,00	0,00	4 064 636,00	4 064 636,00	4 064 636,00
74631	DGD des régions	93 384 147,00	0,00	93 384 147,00	93 384 147,00	93 384 147,00
74718	Autres participations Etat	4 078 061,00	0,00	4 078 061,00	4 078 061,00	4 078 061,00
748312	D.C.R.T.P.	91 536 476,00	0,00	67 513 605,32	67 513 605,32	67 513 605,32
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 240 948,00	0,00	3 240 948,00	3 240 948,00	3 240 948,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	38 076 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	25 801 346,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	130 186 563,77	0,00	150 408 237,31	150 408 237,31	150 408 237,31
627	Services bancaires et assimilés	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
6288	Autres services extérieurs	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
6542	Créances éteintes	2 000 000,00	0,00	1 680 000,00	1 680 000,00	1 680 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	104 022 082,77	0,00	95 409 167,40	95 409 167,40	95 409 167,40
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	66 993,76	0,00	902 360,96	902 360,96	902 360,96
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	19 876 016,26	0,00	16 772 967,17	16 772 967,17	16 772 967,17
6688	Autres	3 091 470,98	0,00	8 713 741,78	8 713 741,78	8 713 741,78
7398	Revers., restitutions et prél. divers	0,00	0,00	25 800 000,00	25 800 000,00	25 800 000,00
	RECETTES (4)	6 500 000,00	0,00	9 858 129,89	9 858 129,89	9 858 129,89
75888	Autres	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7688	Autres	6 400 000,00	0,00	9 758 129,89	9 758 129,89	9 758 129,89

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	20 208 195,16
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	19 305 834,20
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	902 360,96
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.
(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	1 776 136,45	0,00	1 776 136,45	1 776 136,45	1 776 136,45
65861	Frais de personnel	1 653 736,45	0,00	1 653 736,45	1 653 736,45	1 653 736,45
65862	Matériel, équipement et fournitures	122 400,00	0,00	122 400,00	122 400,00	122 400,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	3 647 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	500 000,00	500 000,00	500 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 147 000,00	0,00	0,00
6866	Dot. prov. dépréc. éléments financiers	0,00	4 400 000,00	4 400 000,00
	RECETTES (3)	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	2 500 000,00	0,00	0,00
7866	Rep. Prov. dépréc. éléments financiers	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.
(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	741 205 000,00	896 112 000,00	896 112 000,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	741 205 000,00	896 112 000,00	896 112 000,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	741 205 000,00	896 112 000,00	896 112 000,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	789 661 000,00	952 438 000,00	952 438 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	786 661 000,00	949 438 000,00	949 438 000,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	590 330 000,00	785 851 000,00	785 851 000,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	196 331 000,00	163 587 000,00	163 587 000,00
	<i>Transfert de charges</i>	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.
(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	293 920 112,25	333 578 833,18	333 578 833,18	5 000 000,00
952	Dépenses imprévues				5 000 000,00
953	Virement à la section d'investissement	293 920 112,25	333 578 833,18	333 578 833,18	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		17 263 331,64	180 229 379,44	0,00	191 563 189,42	56 465 330,00	4 500 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	1 118 189,42	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 768 828,53	0,00	0,00	1 085 000,00	50 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 933 717,04	180 229 379,44	0,00	53 124 113,96	44 714 100,00	4 500 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 019 793,60	0,00	0,00	111 899 055,64	535 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 500 992,47	0,00	0,00	21 133 444,36	11 166 230,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	0,00	0,00	703 386,04	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 112 312,69	180 229 379,44	0,00	121 060 503,39	1 933 501,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 090 312,69	180 229 379,44	0,00	118 852 605,35	1 173 501,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	133 600,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 000,00	0,00	0,00	707 898,04	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 366 400,00	660 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		73 646 035,81	112 512 177,30	13 697 454,62	581 679 577,09		1 679 769 289,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 118 189,42
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		447 212 813,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	133 500,45	0,00	0,00	2 656 803,53		10 694 132,51
204	Subventions d'équipement versées	70 867 535,36	86 250 278,30	10 697 454,62	475 813 892,38		929 130 471,10
21	Immobilisations corporelles	645 000,00	0,00	0,00	4 134 137,46		121 232 986,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	300 000,00	0,00	10 321 236,72		47 421 903,55
26	Participations et créances rattachées	0,00	12 661 408,00	3 000 000,00	0,00		15 661 408,00
27	Autres immobilisations financières	2 000 000,00	12 300 491,00	0,00	88 753 507,00		103 797 384,04
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00		3 500 000,00
RECETTES		0,00	15 500 505,65	3 061 804,00	311 718 517,69		1 402 516 456,12
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		6 505 088,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		29 948 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 500 000,00	3 061 804,00	311 418 517,69		619 326 120,17
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		729 446 843,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		133 600,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	2 150 000,00	0,00	0,00		2 250 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	11 850 505,65	0,00	300 000,00		12 880 403,69
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		2 026 400,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale				
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		15 309 614,60	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	6 518 828,53	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 504 793,60	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	770 992,47	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 457 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	1 435 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	90-03 Conseils						
			90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
						90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	278 404,35	17 263 331,64
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	278 404,35	1 933 717,04
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 518 828,53
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 524 793,60
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 730 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 992,47
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 112 312,69
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	1 655 312,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 090 312,69
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
RECETTES		0,00	120 229 379,44	60 000 000,00	0,00	180 229 379,44
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	116 679 172,20	0,00	0,00	116 679 172,20
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	3 550 207,24	60 000 000,00	0,00	63 550 207,24

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
		90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 254 189,42	4 700 000,00	19 320 000,00	12 852 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 189,42	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 990 000,00	3 772 829,71	16 820 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 705 251,06	0,00	0,00	1 330 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 896 560,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 204 744,58	0,00	0,00	9 927 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 685 500,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 025 773,36	0,00	0,00	1 300 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 284,25	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 585 671,00	0,00	0,00	295 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00	660 886,04	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 866 891,35	677 898,04	1 500 000,00	1 661 514,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 006,35	0,00	0,00	1 661 514,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 565 885,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 600,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	677 898,04	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 366 400,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 697 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	745 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		22 110 000,00	2 080 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550 000,00	0,00	191 563 189,42
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 189,42
204	Subventions d'équipement versées	20 567 783,00	1 980 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	51 710 612,71
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00	0,00	1 085 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 035 251,06
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 896 560,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 131 744,58
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00	0,00	8 835 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	495 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 820 773,36
232	Immobilisations incorporelles en cours	1 047 217,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 413 501,25
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 312 671,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 386,04
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
RECETTES		22 154 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	121 060 503,39
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	22 154 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	25 286 720,35
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 565 885,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 600,00

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	707 898,04
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 366 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	14 448 100,00	9 126 000,00	0,00	9 236 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	14 448 100,00	7 901 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 160 000,00	0,00	8 536 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 273 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 173 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32								
		Sports (autres que scolaires)								
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Soutien aux sportifs		
90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs							90-3273 Autre soutien aux sportifs		
DEPENSES		6 400 000,00	0,00	7 255 597,23	480 000,00	8 288 624,77	0,00	0,00	0,00	405 778,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	6 400 000,00	0,00	7 255 597,23	0,00	7 198 624,77	0,00	0,00	0,00	405 778,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	480 000,00	990 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	825 000,00	0,00	56 465 330,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	805 000,00	0,00	44 614 100,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 166 230,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933 501,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 173 501,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	2 410 450,29	0,00	2 089 549,71	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 410 450,29	0,00	2 089 549,71	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		11 096 111,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 612 571,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	133 500,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	350 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		15 244 242,93	18 354 727,56	14 431 028,20	2 000 000,00	0,00	892 050,00	0,00	6 505 700,00
204	Subventions d'équipement versées	15 244 242,93	18 354 727,56	14 431 028,20	0,00	0,00	892 050,00	0,00	6 505 700,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		2 570 175,34	2 552 000,00	0,00	0,00	0,00	73 646 035,81
204	Subventions d'équipement versées	2 570 175,34	1 907 000,00	0,00	0,00	0,00	70 517 495,36
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 500,45
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	645 000,00	0,00	0,00	0,00	645 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 040,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	1 805 000,00	0,00	0,00	13 889 747,00	0,00	79 070 000,00	2 457 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 805 000,00	0,00	0,00	13 767 256,00	0,00	35 431 392,00	2 457 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 499 200,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 661 408,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	122 491,00	0,00	12 178 000,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	70 000,00	0,00	0,00	401 425,30	0,00	14 963 610,35	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00	0,00
274	Prêts	0,00	70 000,00	0,00	0,00	401 425,30	0,00	11 313 610,35	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 202 430,30	1 288 000,00	0,00	12 800 000,00	0,00	112 512 177,30
204	Subventions d'équipement versées	1 202 430,30	1 288 000,00	0,00	11 800 000,00	0,00	67 751 078,30
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 499 200,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 661 408,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300 491,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES		0,00	65 470,00	0,00	0,00	0,00	15 500 505,65
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00
274	Prêts	0,00	65 470,00	0,00	0,00	0,00	11 850 505,65

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	8 916 082,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 916 082,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		244 450,00	0,00	0,00	0,00	649 176,54	0,00
204	Subventions d'équipement versées	244 450,00	0,00	0,00	0,00	649 176,54	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 500,00	2 467 245,24	50 000,00	0,00	13 697 454,62
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 500,00	2 467 245,24	50 000,00	0,00	10 697 454,62
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	11 804,00	0,00	3 061 804,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 804,00	0,00	3 011 804,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	469 891,00	500 000,00	0,00	475 310 047,10	0,00	0,00	0,00	985 101,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	200 000,00	0,00	337 631 764,60	0,00	0,00	0,00	985 101,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	96 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	373 596,00	0,00	0,00	48 859 775,50	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	88 753 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	310 029 953,69	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	310 029 953,69	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		5 496 330,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 196 330,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	70 319 613,28	9 708 907,87	17 768 244,66	0,00	0,00	701 441,73	0,00	581 679 577,09
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	67 939,80	567 502,25	1 830 066,48	0,00	0,00	0,00	0,00	2 465 508,53
204	Subventions d'équipement versées	0,00	11 228 424,74	4 632 718,53	2 700 000,00	0,00	0,00	701 441,73	0,00	359 695 781,05
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 295,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	2 730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 730 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	1 104 137,46	0,00	0,00	0,00	0,00	1 104 137,46
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	573 600,00	0,00	9 309 040,72	0,00	0,00	0,00	0,00	9 947 640,72
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	58 449 648,74	4 508 687,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 491 707,33
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 753 507,00
RECETTES		0,00	0,00	241 900,00	1 446 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 718 517,69
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	241 900,00	1 146 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 418 517,69
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		249 831 877,83	90 670 073,80	0,00	924 914 001,56	113 592 096,25	3 260 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	33 475 496,62	0,00	0,00	225 143 712,88	6 341 548,00	144 927,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	202 142 670,00	0,00	0,00	239 564 345,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	10 256 328,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 213 711,21	90 670 073,80	0,00	449 649 615,68	107 250 548,25	3 115 073,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		14 842 735,30	90 670 073,80	0,00	170 490 228,68	435 754,87	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	3 034 000,00	0,00	0,00	690 000,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 877 256,00	0,00	0,00	100 000,00	60 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 859 589,30	90 670 073,80	0,00	168 954 537,00	269 250,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 171 890,00	0,00	0,00	745 691,68	106 504,87	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	12 034 570,58	84 519 749,08	15 819 910,00	965 645 619,67		2 620 572 272,53
011	Charges à caractère général	0,00	3 159 826,00	752 010,00	370 632,12	418 805 564,59		689 023 717,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		441 707 015,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		39 256 328,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	8 874 744,58	83 767 739,08	15 449 277,88	546 840 055,08		1 321 810 838,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 776 136,45
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		121 798 237,31
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 900 000,00
RECETTES		0,00	350 000,00	3 356 987,37	29 424,00	70 563 038,22		2 897 825 105,71
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 724 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	421 297,46		3 458 553,46
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	30 848 059,00		1 536 299 482,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		856 425 913,26
74	Dotations et participations	0,00	330 000,00	1 116 445,00	29 424,00	24 447 565,76		466 528 282,18
75	Autres produits de gestion courante	0,00	20 000,00	659 075,00	0,00	14 846 116,00		17 549 277,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	1 581 467,37	0,00	0,00		11 339 597,26
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500 000,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		35 254 407,62	200 310 210,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 927 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 198 669,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 226 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	783 132,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 746 469,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	620 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 025 745,62	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 052 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	13 000,00	118 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	713 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	4 312 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	889 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	660 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	929 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 516 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	105 600,00	1 050 615,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	453 989,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	141 259 375,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	17 000,00	57 352 980,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	692 280,00	524 235,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	941 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	29 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 112 906,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	287 240,00	5,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 324 256,00	7 934 000,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
641	Rémunérations du personnel	0,00	695 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	389 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	2 297 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	407 000,00	4 900 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	890 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		8 982 729,00	2 502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	110 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	176 500,00	123 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	20 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	76 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	8 575 729,00	2 245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES		261 146,30	0,00	1 340 744,28	0,00	0,00	1 180 440,63	249 831 877,83
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	2 949 110,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	6 218 669,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 279 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783 132,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 746 469,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 920,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	177 700,00	0,00	0,00	0,00	2 203 445,62
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 207 463,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	171 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	713 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	330 000,00	0,00	0,00	218 400,00	5 160 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	20 500,00	932 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 920,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	945 900,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	2 000,00	4 600 979,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 156 215,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 989,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 259 375,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 369 980,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 244 515,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	941 585,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 100,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 820 729,00
656	Participations	0,00	0,00	758 044,28	0,00	0,00	0,00	758 044,28
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	261 146,30	0,00	0,00	0,00	0,00	939 540,63	2 318 592,93
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 245,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
RECETTES		261 146,30	127 425,00	1 490 000,00	0,00	0,00	705 908,00	14 842 735,30
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 297 256,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
747	Participations	261 146,30	127 425,00	1 490 000,00	0,00	0,00	674 018,00	7 859 589,30
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 890,00	921 890,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80
RECETTES		15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80
747	Participations	15 000 000,00	67 170 073,80	8 500 000,00	0,00	90 670 073,80

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
		93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 856 837,41	44 154 024,00	6 040 000,00	230 650,15
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 906,58	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 549 940,13	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 596 983,84	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 911 600,02	0,00	0,00	100 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 217 974,16	0,00	0,00	128 650,15
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 018 880,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 080,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310 410,00	0,00	0,00	2 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 408 385,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 013 425,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 523 495,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 404 560,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 480,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 200,00	0,00	2 640 000,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 958 799,68	44 154 024,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervnt° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 226 718,00	0,00	3 400 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 809 191,68	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
		93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 500,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 691,68	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		47 196 371,00	18 175 230,00	108 096 250,00	0,00	116 145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 924 030,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 557 693,00	16 370 230,00	99 551 250,00	0,00	53 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 350,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	21 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	850 000,00	1 800 000,00	0,00	62 645 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 886 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	12 482 350,00	655 000,00	6 745 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 857 680,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	10 256 328,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		131 200 000,00	15 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	131 200 000,00	15 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		23 501 029,00	161 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 384 580,00	0,00	924 914 001,56
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 379 300,00	0,00	3 753 206,58
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 650,00	0,00	5 863 590,13
611	Contrats de prestations de services	293 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 302 065,00	0,00	175 302 321,84
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
615	Entretien et réparations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 121 600,02
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 346 624,31
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028 880,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	22 045 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 000,00	0,00	312 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 080,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	1 562 410,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 408 385,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 013 425,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 523 495,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 404 560,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 480,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	17 961 239,00	38 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 150 000,00	0,00	134 725 439,00
655	Contributions obligatoires	0,00	76 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 912 823,68
656	Participations	0,00	43 509 549,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 595 549,54
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 166 040,00	2 300 450,46	0,00	0,00	0,00	0,00	3 582 565,00	0,00	51 415 803,46
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 256 328,00
RECETTES		7 846 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 300,00	0,00	170 490 228,68
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
747	Participations	7 846 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 300,00	0,00	154 954 537,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	745 691,68

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	81 817 413,73	922 682,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	491 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	260 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	43 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	71 807 413,73	102 412,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	259 250,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	259 250,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32								
		Sports (autres que scolaires)								
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327		
								Soutien aux sportifs		
								93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		2 076 332,00	0,00	0,00	1 275 000,00	102 278,00	6 404 000,00	727 000,00	7 203 890,25	1 781 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	82 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 220 000,00	0,00	0,00	179 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00	1 025 000,00	0,00
656	Participations	2 001 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	75 000,00	0,00	0,00	1 275 000,00	0,00	1 184 000,00	548 000,00	6 178 890,25	1 602 500,00
RECETTES		106 504,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	106 504,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	6 093 000,00	370 000,00	4 819 000,00	0,00	113 592 096,25
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	353 148,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 409 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 400,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 204 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 001 332,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	6 093 000,00	370 000,00	4 809 000,00	0,00	94 045 216,25
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	435 754,87
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 250,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 504,87

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	3 260 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	59 345,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	85 582,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	3 115 073,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 260 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 345,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 582,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 115 073,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		372 979,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	372 979,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accèsion à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement socia
DEPENSES		2 841 128,16	0,00	10 000,00	4 064 546,01	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	221 718,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 619 410,16	0,00	0,00	4 064 546,01	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		459 340,60	3 986 576,00	0,00	300 000,00	0,00	12 034 570,58
615	Entretien et réparations	0,00	221 600,00	0,00	0,00	0,00	221 600,00
617	Etudes et recherches	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
618	Divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 761 666,00	0,00	0,00	0,00	2 761 666,00
628	Divers	42 000,00	42 560,00	0,00	0,00	0,00	84 560,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
656	Participations	213 000,00	307 000,00	0,00	0,00	0,00	741 718,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	174 340,60	588 750,00	0,00	300 000,00	0,00	8 120 026,58
RECETTES		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)		Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
						93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
						93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES			0,00	10 305 000,00	0,00	0,00	10 005 362,00	0,00	38 392 670,08	756 573,47
604	Achats d'études, prestations de services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 155,00	0,00
617	Etudes et recherches		0,00	0,00	0,00	0,00	61 180,00	0,00	503 335,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.		0,00	8 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00
656	Participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°		0,00	1 805 000,00	0,00	0,00	9 944 182,00	0,00	37 023 180,08	756 573,47
658	Charges diverses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	602 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754 987,37	0,00
747	Participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 116 445,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante		0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 075,00	0,00
761	Produits de participations		0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894 386,58	0,00
768	Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 080,79	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		8 048 543,53	3 653 600,00	0,00	13 358 000,00	0,00	84 519 749,08
604	Achats d'études, prestations de services	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 155,00
617	Etudes et recherches	0,00	11 340,00	0,00	0,00	0,00	575 855,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300 000,00
656	Participations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	7 788 543,53	3 642 260,00	0,00	12 887 500,00	0,00	73 847 239,08
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	420 500,00	0,00	420 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 356 987,37
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 116 445,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	659 075,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894 386,58
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 080,79

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	4 469 175,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	63 040,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	4 403 635,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	29 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	29 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	244 302,74	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	244 302,74	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 106 432,03	0,00	0,00	15 819 910,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 092,00	0,00	0,00	360 132,12
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 806 095,00	0,00	0,00	6 806 095,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 995 245,03	0,00	0,00	8 643 182,88
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 424,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 424,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		310 000,00	42 330 385,00	1 840 000,00	361 584 248,00	543 430 530,08	0,00	0,00	0,00	620 359,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	130 000,00	0,00	710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	74 633,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	290 000,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	8 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	20 000,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	39 975 752,00	0,00	361 584 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 280 000,00	0,00	0,00	529 629 795,41	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	6 531 000,00	0,00	0,00	0,00	620 359,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	6 489 354,67	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 003 270,00	0,00	38 847 360,00	29 100 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	30 848 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	1 003 270,00	0,00	7 733 301,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	266 000,00	14 100 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie								
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	659 708,59	551 746,00	12 980 843,00	0,00	650 000,00	87 800,00	0,00	965 645 619,67
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 281 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 281 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 917 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 591 821,00
617	Etudes et recherches	0,00	25 000,00	0,00	558 712,63	0,00	0,00	26 000,00	0,00	961 712,63
618	Divers	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008 380,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	598 708,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 158 708,59
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 313 990,58	0,00	0,00	10 000,00	0,00	1 333 990,58
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	2 719 951,79	0,00	0,00	0,00	0,00	2 719 951,79
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	532 559 795,41
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	36 000,00	551 746,00	0,00	0,00	0,00	51 800,00	0,00	7 790 905,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 489 354,67
RECETTES		0,00	257 500,00	0,00	1 341 292,22	0,00	0,00	13 000,00	0,00	70 563 038,22
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	421 297,46	0,00	0,00	0,00	0,00	421 297,46
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 848 059,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
747	Participations	0,00	252 000,00	0,00	445 994,76	0,00	0,00	13 000,00	0,00	24 447 565,76
758	Produits divers de gestion courante	0,00	5 500,00	0,00	474 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 846 116,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Société Générale	02/07/2021	100 000 000,00	144 650 000,00	42 745,26	144 650 000,00	0,00
Banque Postale	02/07/2021	120 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit Agricole	02/07/2021	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
098-P	01/07/2008	5 400 000,00	44 800 000,00	204 363,54	44 800 000,00	5 400 000,00
192	17/10/2008	24 000 000,00	63 700 000,00	587 178,79	63 700 000,00	24 000 000,00
114-P	30/06/2010	8 000 000,00	96 800 000,00	166 256,58	96 800 000,00	8 000 000,00
196	24/06/2011	32 173 256,17	125 034 741,88	928 790,04	125 034 741,88	32 173 256,17
232	24/06/2011	12 000 000,00	149 000 000,00	315 150,26	149 000 000,00	12 000 000,00
223-B	30/01/2015	2 610 209,21	0,00	143 703,99	0,00	2 610 209,21
227-C	30/01/2015	666 704,00	0,00	36 457,17	0,00	666 704,00
255	04/01/2016	62 865 026,63	831 425 133,15	2 093 921,96	831 425 133,15	62 865 026,63
274	02/07/2021	16 333 333,34	0,00	96 484,25	0,00	16 333 333,34
283	02/07/2021	25 000 000,00	156 750 000,00	845 774,44	156 750 000,00	25 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
HSBC	02/07/2021	1 000 000 000,00	3 965 000 000,00	8 901 185,43	3 895 000 000,00	150 000 000,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 439 048 529,35	5 577 159 875,03	14 362 011,71	5 507 159 875,03	339 048 529,35

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					745 000 000,00									
104-P	HSBC - Natixis	11/12/2008	19/12/2008	19/12/2009	5 000 000,00	V	Eur12M+1.00	4,330	5,020	EUR	A	C	N	A-1
207	HSBC	13/02/2013	15/02/2013	15/02/2033	30 000 000,00	F	TF à 3.45%	3,450	3,450	EUR	X	F	N	A-1
208	HSBC	07/05/2013	13/05/2013	13/05/2038	20 000 000,00	F	TF à 3.25%	3,250	3,250	EUR	X	F	N	A-1
235	GFI	24/11/2016	24/11/2016	24/11/2037	15 000 000,00	F	TF à 1.76%	1,760	1,760	EUR	X	F	N	A-1
236	Nomura	08/12/2016	12/12/2016	12/12/2036	25 000 000,00	F	TF à 2.08%	2,010	2,010	EUR	X	F	N	A-1
237	Nomura	08/12/2016	12/12/2016	12/12/2039	15 000 000,00	F	TF à 1.979%	1,980	1,980	EUR	X	F	N	A-1
240	GFI	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2037	10 000 000,00	F	TF à 1.878%	1,880	1,880	EUR	X	F	N	A-1
241	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2035	15 000 000,00	F	TF à 1.731%	1,730	1,730	EUR	X	F	N	A-1
242	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2036	20 000 000,00	F	TF à 1.819%	1,820	1,820	EUR	X	F	N	A-1
243	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2037	5 000 000,00	F	TF à 1.901%	1,900	1,900	EUR	X	F	N	A-1
244	HSBC	22/05/2017	24/05/2017	24/05/2028	20 000 000,00	F	TF à 1.449%	1,450	1,450	EUR	X	F	N	A-1
245	HSBC	22/05/2017	24/05/2017	24/05/2029	20 000 000,00	F	TF à 1.521%	1,520	1,520	EUR	X	F	N	A-1
256	LBP	07/07/2020	09/07/2020	09/07/2030	15 000 000,00	F	TF à 0.262%	0,260	0,260	EUR	X	F	N	A-1
257	HSBC	07/07/2020	09/07/2020	09/07/2040	50 000 000,00	F	TF à 0.643%	0,640	0,640	EUR	X	F	N	A-1
258	HSBC	07/07/2020	09/07/2020	09/07/2042	65 000 000,00	F	TF à 0.691%	0,690	0,690	EUR	X	F	N	A-1
259	HSBC	02/12/2020	04/12/2020	04/12/2025	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
260	LBP	02/12/2020	04/12/2020	04/02/2026	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
261	Morgan Stanley	02/12/2020	04/12/2020	04/12/2027	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
263	LBP	16/02/2021	18/02/2021	18/02/2030	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
264	GFI	16/02/2021	18/02/2021	18/02/2031	15 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
265	CA CIB	16/02/2021	18/02/2021	18/02/2041	50 000 000,00	F	TF à 0.361%	0,360	0,360	EUR	X	F	N	A-1
266	CA CIB	16/02/2021	18/02/2021	18/02/2043	60 000 000,00	F	TF à 0.402%	0,400	0,400	EUR	X	F	N	A-1
267	GFI	21/10/2021	25/10/2021	25/10/2025	10 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
268	HSBC	22/10/2021	26/10/2021	26/10/2025	10 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
269	GFI	21/10/2021	25/10/2021	04/02/2026	20 000 000,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	X	F	N	A-1
276	LBP	18/07/2022	20/07/2022	20/07/2037	50 000 000,00	F	TF à 2.60%	2,600	2,600	EUR	X	F	N	A-1
277	CA CIB	27/09/2022	29/09/2022	29/09/2044	50 000 000,00	F	TF à 2.981%	2,980	2,980	EUR	X	F	N	A-1
279	TP ICAP	04/04/2023	06/04/2023	24/01/2034	30 000 000,00	F	TF à 3.48%	3,480	3,480	EUR	X	F	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
280	LBP	04/04/2023	06/04/2023	06/04/2038	20 000 000,00	F	TF à 3.584%	3,580	3,580	EUR	X	F	N	A-1
281-1	RIVAGE	04/04/2023	19/04/2023	19/04/2047	30 000 000,00	F	TF à 3.76%	3,760	3,760	EUR	X	F	N	A-1
281-2	RIVAGE	04/04/2023	19/04/2023	19/04/2047	10 000 000,00	F	TF à 3.76%	3,760	3,760	EUR	X	F	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 313 258 117,81									
1641 Emprunts en euros (total)					3 998 999 954,91									
093-P	Caisse d'épargne	17/12/2007	19/12/2007	25/03/2008	45 000 000,00	F	TF à 4.57%	4,570	4,570	EUR	T	C	O	A-1
095-P	Crédit Foncier de France	19/12/2007	21/12/2007	22/12/2008	15 000 000,00	C	TF à 4.23%	4,230	4,230	EUR	A	P	O	C-1
097-P	Crédit Foncier de France	26/06/2008	30/06/2008	30/09/2008	10 000 000,00	V	Eur3M+0.075	5,200	2,890	EUR	T	C	O	A-1
099-P	Crédit Foncier de France	27/06/2008	02/07/2008	02/07/2009	15 000 000,00	C	TF à 4.55%	4,550	4,550	EUR	A	C	O	C-1
100-P	Caisse d'épargne	15/12/2008	23/12/2008	25/03/2009	25 000 000,00	F	TF à 3.94%	3,940	3,940	EUR	T	P	O	A-1
101-P	Crédit Foncier de France	16/12/2008	24/12/2008	24/03/2009	10 000 000,00	V	Eur3M+0.60	3,760	4,560	EUR	T	P	O	A-1
102-P	Crédit Foncier de France	16/12/2008	31/12/2008	31/12/2009	10 000 000,00	C	TF à 3.78%	3,780	3,780	EUR	A	P	O	C-1
110-P	Société Générale	10/07/2009	20/07/2009	15/07/2010	25 000 000,00	V	Eonia+1.25	1,640	2,530	EUR	M	C	O	A-1
111-P	Caisse d'épargne	22/12/2009	30/12/2009	31/03/2010	30 000 000,00	F	TF à 4.01%	4,010	4,010	EUR	T	C	O	A-1
112-P	Société Générale	18/12/2009	29/12/2009	29/03/2010	30 000 000,00	F	TF à 3.88%	3,880	3,880	EUR	T	C	O	A-1
113-P	Caisse d'épargne	11/05/2010	12/05/2010	12/08/2010	30 000 000,00	F	TF à 3.75%	3,750	3,750	EUR	T	P	O	A-1
115-P	BEI	15/09/2009	01/07/2010	17/12/2010	15 000 000,00	F	TF à 3.415%	3,420	3,420	EUR	S	C	O	A-1
116-P	BEI	15/09/2009	01/07/2010	17/12/2010	25 000 000,00	V	Eur6M+0.295	1,300	4,370	EUR	S	C	O	A-1
117-P	Banque Postale	18/11/2010	26/11/2010	01/03/2011	5 000 000,00	F	TF à 3.16%	3,160	3,160	EUR	T	C	O	A-1
118-P	BEI	15/09/2009	30/12/2010	30/06/2011	20 000 000,00	V	Eur6M+0.274	1,540	4,340	EUR	S	C	O	A-1
119-P	BEI	15/09/2009	27/04/2011	27/10/2011	30 000 000,00	F	TF à 4.22%	4,220	4,220	EUR	S	C	O	A-1
121-P	SFIL CAFFIL	30/06/2011	01/07/2011	01/07/2012	18 682 326,90	C	TF à 4.57%	4,570	4,570	EUR	A	P	O	A-1
123-P	BEI	15/09/2009	13/07/2012	13/01/2013	30 000 000,00	F	TF à 3.259%	3,260	3,260	EUR	S	C	O	A-1
124-P	BEI	30/08/2012	23/12/2014	23/03/2015	40 000 000,00	F	TF à 1.661%	1,660	1,660	EUR	T	C	O	A-1
125-P	SFIL CAFFIL	19/12/2014	31/03/2014	01/07/2015	9 950 000,00	F	TF à 2.18%	2,180	2,180	EUR	T	C	O	A-1
126-P	CDC	24/12/2013	20/12/2019	01/03/2020	54 500 000,00	V	Livret A+0.75	1,500	3,750	EUR	T	C	O	A-1
127-1-P	BEI	16/10/2015	07/12/2015	07/03/2017	15 000 000,00	V	Eur3M+0.324	0,200	4,280	EUR	T	X C	O	A-1
127-2-P	BEI	16/10/2015	17/06/2016	19/09/2016	85 000 000,00	V	Eur3M+0.339	0,080	4,300	EUR	T	C	O	A-1
128-P	BEI	27/10/2014	07/12/2015	07/03/2017	54 000 000,00	F	TF à 1.432%	1,430	1,430	EUR	T	X C	O	A-1
167	Crédit Foncier de France	29/10/2004	29/10/2004	01/11/2005	100 000 000,00	F	TF à 4.48%	4,480	4,480	EUR	A	C	N	A-1
169	Crédit Agricole	22/12/2004	22/12/2004	22/12/2005	50 000 000,00	F	TF à 4.22%	4,220	4,220	EUR	A	P	O	A-1
174	Société Générale	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	75 000 000,00	F	TF à 4.26%	4,260	4,260	EUR	A	P	O	A-1
175	Société Générale	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	25 000 000,00	F	TF à 4.26%	4,260	4,230	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
177	SFIL CAFFIL	20/12/2006	22/12/2006	01/01/2008	50 000 000,00	V	Eur12M+0.005	3,980	4,040	EUR	A	P	O	A-1
179	BEI	18/12/2007	18/12/2007	18/12/2008	50 000 000,00	F	TF à 4.705%	4,700	4,700	EUR	A	P	O	A-1
185	BEI	20/07/2007	15/12/2008	15/12/2009	50 000 000,00	V	Eur3M+0.101	3,430	4,060	EUR	A	C	O	A-1
186	BEI	17/12/2008	17/12/2008	17/12/2009	50 000 000,00	V	Eur3M+0.103	3,350	4,060	EUR	A	C	O	A-1
189	SFIL CAFFIL	16/07/2009	01/08/2009	01/12/2009	56 548 801,35	F	TF à 1.79%	1,790	3,790	EUR	A	P	N	A-1
190	SFIL CAFFIL	16/07/2009	01/08/2009	01/12/2009	56 548 801,35	C	TF à 2.6975%	2,700	3,790	EUR	A	P	N	C-1
191	SFIL CAFFIL	11/12/2009	11/12/2009	01/01/2011	40 000 000,00	V	Eur1M+0.52	1,000	4,380	EUR	A	C	O	A-1
193	Caisse d'épargne	31/01/2010	31/01/2010	29/03/2010	29 123 000,00	V	Eur3M+0.42	1,080	1,080	EUR	T	C	O	A-1
194	Caisse d'épargne	31/01/2010	31/01/2010	29/03/2010	20 877 000,00	V	Eur3M+0.42	1,080	4,380	EUR	T	C	O	A-1
195	Société Générale	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2012	111 031 250,00	F	TF à 2.7375%	2,740	2,740	EUR	A	X P	O	A-1
198-1	CDC	24/02/2012	22/12/2016	01/03/2017	158 674 627,00	V	Eur3M+0.85	0,550	4,810	EUR	T	C	O	A-1
198-2	CDC	24/02/2012	24/02/2012	01/02/2013	69 913 873,00	F	TF à 3.65%	3,650	3,650	EUR	A	X C	O	A-1
199-1	CDC	20/12/2011	30/12/2011	01/12/2012	16 770 000,00	F	TF à 3.57%	3,570	3,570	EUR	A	X C	O	A-1
199-2	CDC	20/12/2011	22/12/2016	01/03/2017	21 880 000,00	V	Eur3M+0.85	0,550	4,810	EUR	T	C	O	A-1
200	CDC	27/12/2011	27/12/2011	01/01/2013	42 340 767,00	V	Infla + 0.88	2,880	1,970	EUR	A	X C	O	A-2
201	CDC	25/01/2012	25/01/2012	01/01/2013	25 688 000,00	V	Infla + 0.88	2,980	1,970	EUR	A	X C	O	A-2
202	CDC	27/12/2011	27/12/2011	01/07/2012	40 000 000,00	V	LEP+1.35	4,100	4,850	EUR	T	X C	O	A-1
203	CA CIB	05/09/2012	19/09/2012	19/12/2012	30 000 000,00	F	TF à 4.72%	4,720	4,720	EUR	T	C	N	A-1
205	CDC	27/12/2012	14/11/2012	01/08/2013	100 000 000,00	V	LEP+1.24	3,990	4,740	EUR	T	C	O	A-1
209	Banque Postale	22/10/2013	15/12/2013	01/12/2014	133 182 059,99	F	TF à 3.05%	3,050	3,050	EUR	A	X X	O	A-1
210	Crédit Foncier de France	09/12/2013	22/12/2013	22/12/2014	148 688 840,22	F	TF à 2.995%	3,000	3,000	EUR	A	X X	O	A-1
212	CDC	12/12/2013	31/12/2013	01/07/2014	25 400 000,00	V	Livret A+1	2,250	4,000	EUR	T	C	O	A-1
213-1	CDC	12/12/2013	20/12/2019	01/03/2020	45 000 000,00	V	Infla + 1.02	2,120	4,000	EUR	T	X X	O	A-2
213-2	CDC	12/12/2013	01/02/2020	01/04/2020	82 244 000,00	V	Infla + 1.02	2,120	4,000	EUR	T	X X	O	A-2
214	CDC	12/12/2013	20/12/2019	01/12/2020	173 399 805,00	V	Infla + 1.02	2,120	4,000	EUR	A	X X	O	A-2
215-1	BEI	14/05/2014	22/12/2014	23/03/2015	70 000 000,00	V	Eur3M+0.474	0,550	4,430	EUR	T	X X	O	A-1
215-2	BEI	14/05/2014	20/04/2015	20/07/2015	130 000 000,00	V	Eur3M +0.297	0,300	4,260	EUR	T	X X	O	A-1
224-B	Crédit Agricole	22/07/2015	22/07/2015	15/12/2015	39 163 353,60	F	TF à 2.19%	2,190	2,190	EUR	A	P	O	A-1
231	BEI	05/10/2015	17/06/2016	19/09/2016	98 000 000,00	V	Eur3M+0.353	0,330	4,310	EUR	T	C	O	A-1
233	SaarLB	18/11/2015	22/12/2015	22/12/2016	40 000 000,00	V	Eur6M+0.42	0,380	4,490	EUR	S	X X	N	A-1
238	SFIL CAFFIL	13/12/2016	30/03/2017	01/04/2018	60 000 000,00	V	Eur12M+0.26	0,260	4,280	EUR	A	C	O	A-1
239	Deutsche Pfandbriefbank	21/12/2016	31/03/2017	30/06/2017	60 000 000,00	V	Eur3M+0.34	0,340	4,300	EUR	T	X X	O	A-1
246	SaarLB	22/12/2017	28/03/2018	28/09/2018	50 000 000,00	V	Eur6M+0.36	0,090	4,430	EUR	S	X X	N	A-1
248	Banque Postale	05/06/2018	01/06/2018	01/12/2018	21 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	A	X X	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
249	SFIL CAFFIL	06/07/2018	23/07/2018	01/11/2018	50 000 000,00	V	Eur3M+0.36	0,360	0,690	EUR	T	X X	O	A-1
250	Deutsche Pfandbriefbank	06/07/2018	23/07/2018	23/10/2018	50 000 000,00	V	Eur3M+0.35	0,350	0,680	EUR	T	X X	N	A-1
251	CDC	29/06/2018	28/12/2018	01/08/2019	23 695 966,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
252	Société Générale	27/11/2018	30/11/2018	30/11/2019	30 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	4,270	EUR	A	X X	O	A-1
253	Société Générale	19/12/2018	19/12/2018	01/02/2020	20 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	4,270	EUR	A	X X	O	A-1
254	Crédit Mutuel Arkéa	20/12/2018	20/12/2018	30/11/2019	20 000 000,00	V	Eur12M+0.2	0,200	4,220	EUR	A	X X	O	A-1
262	Société Générale	15/12/2020	28/12/2020	15/06/2021	50 000 000,00	F	TF à 0.3090%	0,310	0,310	EUR	T	C	O	A-1
270	Agence de l'eau	08/01/2019	05/11/2021	10/04/2022	412 760,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
270 BIS	Agence de l'eau	08/01/2019	05/11/2021	10/04/2038	103 190,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
271	Agence de l'eau	08/01/2019	05/11/2021	05/06/2022	42 487,50	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
272	SFIL CAFFIL	03/12/2021	01/03/2022	01/06/2022	20 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1
273	Crédit Foncier de France	03/12/2021	01/02/2022	01/05/2022	20 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1
275-1	BEI	03/01/2022	30/06/2023	30/09/2023	37 950 000,00	F	TF à 3.043%	3,040	3,040	EUR	T	C	O	A-1
275-2	BEI	03/01/2022	20/11/2023	20/02/2024	92 650 000,00	F	TF à 3.584%	3,580	3,580	EUR	T	C	O	A-1
275-3	BEI	03/01/2022	25/01/2024	25/04/2024	151 400 000,00	F	TF à 3.08%	3,080	3,080	EUR	T	C	O	A-1
278	SFIL CAFFIL	08/12/2022	28/12/2022	01/07/2023	60 000 000,00	V	Eur3M+0.57	2,740	4,530	EUR	T	C	O	A-1
282	SFIL CAFFIL	11/07/2023	28/02/2024	01/06/2024	100 000 000,00	F	TF à 3.56%	3,560	3,560	EUR	T	C	O	A-1
284	Crédit Mutuel Arkéa	06/09/2023	28/12/2023	30/04/2024	20 000 000,00	V	Eur3M+0.67	4,600	4,601	EUR	T	C	O	A-1
285	Caisse d'épargne	16/11/2023	27/11/2023	25/11/2024	30 000 000,00	V	Livret A+0.45	3,450	3,450	EUR	A	P	O	A-1
286	CDC	26/12/2023	18/01/2024	01/01/2025	9 023 619,00	V	Livret A+0.6	3,600	3,600	EUR	A	C	O	A-1
287	Banque Postale	10/07/2024	27/12/2024	01/04/2025	100 000 000,00	V	Eur3M+0.72	3,450	3,450	EUR	T	C	O	A-1
290-1	CDC	04/12/2024	27/12/2024	01/01/2026	8 141 827,00	V	Livret A+0.6	3,600	3,600	EUR	A	C	O	A-1
291	CDC	04/12/2024	27/12/2024	01/01/2026	12 973 600,00	V	Livret A+0.6	3,600	3,600	EUR	A	C	O	A-1
Emp.prév. 2025					0,00			0,000	0,000	EUR			N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					314 258 162,90									
098-P	CA CIB	30/06/2008	01/07/2008	15/02/2009	15 000 000,00	V	TAM+0.2	4,000	3,170	EUR	A	P	O	A-1
114-P	CA CIB	30/06/2010	30/06/2010	15/09/2011	15 000 000,00	V	Eur3M+0.41	1,160	4,370	EUR	T	C	O	A-1
192	CA CIB	22/12/2009	22/12/2009	28/12/2009	60 000 000,00	V	Eur1M+0.43	0,910	2,470	EUR	A	C	O	A-1
196	CA CIB	23/12/2010	23/12/2010	23/12/2010	50 000 000,00	V	Eur12M+0.85	2,380	2,990	EUR	A	P	O	A-1
223-B	CA CIB	05/09/2008	22/07/2015	15/10/2015	3 693 124,27	F	TF à 5.17 %	5,170	5,170	EUR	T	P	O	A-1
227-C	CA CIB	22/07/2015	22/07/2015	15/09/2015	7 000 012,00	F	TF à 3.31 %	3,310	3,310	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
232	CA CIB	06/11/2015	30/12/2016	31/12/2036	20 000 000,00	V	Eur3M+0,72	0,390	4,680	EUR	T	C	O	A-1
255	CA CIB	17/03/2019	31/03/2019	30/06/2019	98 565 026,63	V	Eur3M+0.36	0,360	4,320	EUR	T	X X	O	A-1
274	CA CIB	13/12/2021	01/02/2022	01/05/2022	20 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1
283	CA CIB	06/09/2023	17/06/2024	17/06/2025	25 000 000,00	V	Eur3M+0.60	4,320	4,320	EUR	T	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					143 546 562,72									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					143 546 562,72									
Préfi FEDER					57 126 639,48			0,000	0,000				N	A-1
Préfi FSE					15 794 013,58			0,000	0,000				N	A-1
Préfi FTJ					70 625 909,66			0,000	0,000				N	A-1
Total général					5 201 804 680,53									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		741 000 000,00					35 250 000,00	11 570 322,50	0,00	6 140 237,61
104-P	N	0,00	A-1	1 000 000,00	3,97	V	Eur12M+1.00	3,560	250 000,00	35 222,50	0,00	773,50
207	N	0,00	A-1	30 000 000,00	8,12	F	TF à 3.45%	3,450	0,00	1 035 000,00	0,00	901 359,89
208	N	0,00	A-1	20 000 000,00	13,37	F	TF à 3.25%	3,250	0,00	650 000,00	0,00	413 150,68
235	N	0,00	A-1	15 000 000,00	12,90	F	TF à 1.76%	1,760	0,00	264 000,00	0,00	26 761,64
236	N	0,00	A-1	25 000 000,00	11,40	F	TF à 2.008%	2,010	0,00	502 000,00	0,00	302 027,47
237	N	0,00	A-1	15 000 000,00	14,95	F	TF à 1.979%	1,980	0,00	296 850,00	0,00	15 452,47
240	N	0,00	A-1	10 000 000,00	12,33	F	TF à 1.878%	1,880	0,00	187 800,00	0,00	127 086,58
241	N	0,00	A-1	15 000 000,00	10,33	F	TF à 1.731%	1,730	0,00	259 650,00	0,00	175 708,36
242	N	0,00	A-1	20 000 000,00	11,33	F	TF à 1.819%	1,820	0,00	363 800,00	0,00	246 187,95
243	N	0,00	A-1	5 000 000,00	12,33	F	TF à 1.901%	1,900	0,00	95 050,00	0,00	64 321,51
244	N	0,00	A-1	20 000 000,00	3,40	F	TF à 1.449%	1,450	0,00	289 800,00	0,00	174 357,69
245	N	0,00	A-1	20 000 000,00	4,40	F	TF à 1.521%	1,520	0,00	304 200,00	0,00	183 021,43
256	N	0,00	A-1	15 000 000,00	5,52	F	TF à 0.262%	0,260	0,00	39 300,00	0,00	18 842,47
257	N	0,00	A-1	50 000 000,00	15,52	F	TF à 0.643%	0,640	0,00	321 500,00	0,00	154 143,84
258	N	0,00	A-1	65 000 000,00	17,52	F	TF à 0.691%	0,690	0,00	449 150,00	0,00	215 345,89
259	N	0,00	A-1	15 000 000,00	0,93	F	TF à 0%	0,000	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00
260	N	0,00	A-1	15 000 000,00	1,09	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
261	N	0,00	A-1	15 000 000,00	2,93	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
263	N	0,00	A-1	15 000 000,00	5,13	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
264	N	0,00	A-1	15 000 000,00	6,13	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
265	N	0,00	A-1	50 000 000,00	16,13	F	TF à 0.361%	0,360	0,00	180 500,00	0,00	156 268,49
266	N	0,00	A-1	60 000 000,00	18,13	F	TF à 0.402%	0,400	0,00	241 200,00	0,00	208 819,73
267	N	0,00	A-1	10 000 000,00	0,82	F	TF à 0%	0,000	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
268	N	0,00	A-1	10 000 000,00	0,82	F	TF à 0%	0,000	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
269	N	0,00	A-1	20 000 000,00	1,09	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
276	N	0,00	A-1	50 000 000,00	12,56	F	TF à 2.60%	2,600	0,00	1 300 000,00	0,00	582 142,86
277	N	0,00	A-1	50 000 000,00	19,75	F	TF à 2.981%	2,980	0,00	1 490 500,00	0,00	379 771,23
279	N	0,00	A-1	30 000 000,00	9,07	F	TF à 3.48%	3,480	0,00	1 044 000,00	0,00	970 038,15
280	N	0,00	A-1	20 000 000,00	13,26	F	TF à 3.584%	3,580	0,00	716 800,00	0,00	526 307,95
281-1	N	0,00	A-1	30 000 000,00	22,30	F	TF à 3.76%	3,760	0,00	1 128 000,00	0,00	223 760,87
281-2	N	0,00	A-1	10 000 000,00	22,30	F	TF à 3.76%	3,760	0,00	376 000,00	0,00	74 586,96
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		299 046 841,02		2 753 817 590,04					192 914 284,63	98 325 553,85	9 758 129,89	14 067 957,55
1641 Emprunts en euros (total)		299 046 841,02		2 564 769 060,69					177 105 237,61	93 302 586,68	9 758 129,89	13 831 270,63
093-P	N	0,00	A-1	6 750 000,00	2,98	F	TF à 4.57%	4,570	2 250 000,00	269 915,63	0,00	3 427,50
095-P	N	0,00	A-1	3 169 946,70	2,97	F	TF à 4.23%	4,230	1 010 494,56	135 578,62	0,00	2 530,39
097-P	N	0,00	A-1	3 400 000,00	8,50	F	TF à 2.89%	2,890	400 000,00	95 217,47	0,00	240,83
099-P	N	0,00	A-1	5 400 000,00	8,51	F	TF à 4.55%	4,550	600 000,00	249 112,50	0,00	110 413,33
100-P	N	0,00	A-1	15 270 474,04	13,98	F	TF à 3.94%	3,940	834 901,48	589 421,76	0,00	9 479,36
101-P	N	0,00	A-1	5 069 699,20	8,98	V	Eur3M+0.60	3,370	457 984,50	153 202,65	0,00	2 549,38
102-P	N	0,00	A-1	5 063 632,64	9,00	F	TF à 3.78%	3,780	457 985,27	194 063,72	0,00	0,00
110-P	N	0,00	A-1	10 000 000,00	9,55	F	TF à 2.5275%	2,530	1 000 000,00	245 518,54	0,00	6 950,63
111-P	N	0,00	A-1	15 000 000,00	15,00	F	TF à 4.01%	4,010	1 000 000,00	594 510,35	0,00	0,00
112-P	N	0,00	A-1	12 000 000,00	9,99	F	TF à 3.88%	3,880	1 200 000,00	454 315,66	0,00	2 328,00
113-P	N	0,00	A-1	16 033 431,85	10,36	F	TF à 3.75%	3,750	1 270 832,07	591 576,17	0,00	75 350,77
115-P	N	0,00	A-1	6 300 000,00	10,46	F	TF à 3.415%	3,420	600 000,00	210 022,50	0,00	7 486,73
116-P	N	0,00	A-1	10 500 000,00	10,46	V	Eur6M+0.295	2,940	1 000 000,00	289 794,00	0,00	9 210,25
117-P	N	0,00	A-1	2 200 000,00	10,92	F	TF à 3.16%	3,160	200 000,00	68 076,05	0,00	5 266,67
118-P	N	0,00	A-1	8 800 000,00	11,00	V	Eur6M+0.274	2,910	800 000,00	239 815,10	0,00	545,78
119-P	N	0,00	A-1	13 800 000,00	11,32	F	TF à 4.22%	4,220	1 200 000,00	569 700,00	0,00	94 950,00
121-P	N	0,00	A-1	10 097 581,00	8,50	F	TF à 4.57%	4,570	914 996,44	467 868,61	0,00	213 319,09
123-P	N	0,00	A-1	15 600 000,00	12,53	F	TF à 3.259%	3,260	1 200 000,00	498 627,00	0,00	217 979,02
124-P	N	0,00	A-1	24 000 000,00	14,98	F	TF à 1.661%	1,660	1 600 000,00	388 674,00	0,00	8 268,09
125-P	N	0,00	A-1	5 223 750,00	10,25	F	TF à 2.18%	2,180	497 500,00	109 810,69	0,00	25 478,08
126-P	N	0,00	A-1	45 416 666,60	24,92	V	Livret A+0.75	3,750	1 816 666,68	1 491 835,11	0,00	116 670,88
127-1-P	N	0,00	A-1	10 000 000,00	15,93	V	Eur3M+0.324	3,090	625 000,00	280 894,97	0,00	15 644,79

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
127-2-P	N	0,00	A-1	56 100 000,00	16,46	V	Eur3M+0.339	3,110	3 400 000,00	1 581 760,35	0,00	53 285,56
128-P	N	0,00	A-1	36 000 000,00	15,93	F	TF à 1.432%	1,430	2 250 000,00	503 437,50	0,00	30 538,19
167	N	0,00	A-1	33 333 333,40	9,83	F	TF à 4.48%	4,480	3 333 333,33	1 514 074,08	0,00	0,00
169	N	0,00	A-1	23 821 561,39	9,97	F	TF à 4.22%	4,220	1 963 966,63	1 005 269,89	0,00	0,00
174	N	0,00	A-1	41 534 803,59	11,50	F	TF à 4.26%	4,260	2 714 584,01	1 793 957,39	0,00	845 245,58
175	O	27 689 869,26	A-1	13 844 934,63	11,50	F	TF à 4.225%	4,230	904 861,33	1 712 281,91	1 118 797,63	280 158,78
177	N	0,00	A-1	28 753 403,48	12,00	V	Eur3M+0.005	2,770	1 736 971,05	751 664,22	0,00	163 929,05
179	N	0,00	A-1	22 523 664,18	7,96	F	TF à 4.705%	4,710	2 383 724,12	1 059 738,40	0,00	33 749,57
185	N	0,00	A-1	18 000 000,00	8,96	V	Eur3M+0.101	2,870	2 000 000,00	476 157,50	0,00	16 867,56
186	N	0,00	A-1	18 000 000,00	8,97	V	Eur3M+0.103	2,870	2 000 000,00	475 726,50	0,00	14 709,33
189	N	0,00	A-1	29 965 292,77	10,92	F	TF à 3.79%	3,790	2 246 195,83	1 135 684,60	0,00	86 346,89
190	N	0,00	A-1	29 965 292,77	10,92	F	TF à 3.79%	3,790	2 246 195,83	1 135 684,60	0,00	86 346,89
191	N	0,00	A-1	21 333 333,38	15,00	V	Eur3M+0.52	3,290	1 333 333,33	663 228,78	0,00	147 255,70
193	O	11 649 200,00	A-1	11 649 200,00	9,99	F	TF à 1,083%	1,080	1 164 920,00	450 586,34	327 083,87	496,84
194	N	0,00	A-1	8 350 800,00	9,99	V	Eur3M+0.42	3,190	835 080,00	234 990,66	0,00	1 111,07
195	N	0,00	A-1	58 437 500,00	11,00	F	TF à 2.7375%	2,740	5 312 500,00	1 621 944,99	0,00	0,00
198-1	N	0,00	A-1	126 939 701,56	31,92	V	Eur3M+0.85	3,620	3 966 865,68	4 255 261,77	0,00	322 803,69
198-2	N	0,00	A-1	48 939 711,08	27,08	F	TF à 3.65%	3,650	1 747 846,83	1 786 299,45	0,00	1 571 489,08
199-1	N	0,00	A-1	11 319 750,00	26,92	F	TF à 3.57%	3,570	419 250,00	404 115,07	0,00	31 984,75
199-2	N	0,00	A-1	17 504 000,00	31,92	V	Eur3M+0.85	3,620	547 000,00	586 767,58	0,00	44 512,13
200	O	17 359 914,65	A-1	17 359 914,65	7,00	F	TF à 1.9675%	1,970	2 169 989,33	1 258 159,81	921 386,01	298 042,98
201	O	10 532 201,46	A-1	10 532 201,46	7,00	F	TF à 1.9675%	1,970	1 316 525,18	763 321,30	559 001,77	180 821,67
202	N	0,00	A-1	6 666 666,78	2,25	V	Livret A+1.85	4,850	2 666 666,68	250 635,00	0,00	14 269,30
203	N	0,00	A-1	5 500 000,00	2,72	F	TF à 4.72%	4,720	2 000 000,00	227 215,55	0,00	5 506,67
205	N	0,00	A-1	23 333 333,46	3,33	V	Livret A+1.74	4,740	6 666 666,68	897 847,48	0,00	57 975,06
209	N	0,00	A-1	79 741 761,48	13,92	F	TF à 3.05%	3,050	6 245 097,55	2 465 903,22	0,00	186 804,02
210	N	0,00	A-1	90 837 525,92	12,97	F	TF à 2.995%	3,000	6 478 905,86	2 758 369,79	0,00	63 163,52
212	N	0,00	A-1	7 620 000,14	4,25	V	Livret A+1	4,000	1 693 333,32	259 346,72	0,00	51 191,26
213-1	N	0,00	A-1	39 583 431,47	24,92	V	Livret A+1	4,000	1 052 116,44	1 403 087,33	0,00	111 087,64
213-2	O	72 768 180,12	A-1	72 768 180,12	25,00	F	TF à 3.925%	3,930	1 844 623,13	4 806 780,90	1 892 593,54	744 359,07
214	O	159 047 475,53	A-1	159 047 475,53	34,92	F	TF à 3.97%	3,970	2 159 438,85	11 151 216,13	4 939 267,07	557 115,96

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
215-1	N	0,00	A-1	43 749 999,88	14,97	V	Eur3M+0.474	3,240	2 916 666,68	1 283 136,60	0,00	27 838,12
215-2	N	0,00	A-1	83 958 333,22	15,30	V	Eur3M +0.297	3,070	5 416 666,68	2 452 742,75	0,00	421 140,41
224-B	N	0,00	A-1	30 089 140,04	22,96	F	TF à 2.19%	2,190	1 020 269,17	658 952,17	0,00	27 906,12
231	N	0,00	A-1	71 982 300,80	20,71	V	Eur3M+0.353	3,120	3 469 026,56	2 050 061,23	0,00	69 514,33
233	N	0,00	A-1	18 571 435,00	6,48	V	Eur6M+0.42	3,060	2 857 142,00	526 738,53	0,00	10 265,36
238	N	0,00	A-1	32 000 000,00	7,25	V	Eur12M+0.26	2,820	4 000 000,00	1 279 608,89	0,00	558 564,22
239	N	0,00	A-1	31 071 428,34	7,25	V	Eur3M+0.34	3,110	4 285 714,32	835 303,02	0,00	0,00
246	N	0,00	A-1	24 999 999,00	8,24	V	Eur6M+0.36	3,000	3 846 154,00	762 502,85	0,00	146 509,77
248	N	0,00	A-1	7 000 000,00	5,92	F	TF à 0.55%	0,550	1 750 000,00	39 034,72	0,00	2 406,25
249	N	0,00	A-1	36 184 210,46	13,58	F	Eur3M+0.36	3,130	2 631 578,96	1 057 755,80	0,00	152 161,19
250	N	0,00	A-1	36 184 210,25	13,56	F	Eur3M+0.35	3,120	2 631 579,00	1 066 861,41	0,00	175 306,91
251	N	0,00	A-1	16 587 176,20	13,75	F	TF à 0%	0,000	1 184 798,30	0,00	0,00	0,00
252	N	0,00	A-1	19 285 714,25	8,91	V	Eur12M+0.25	2,810	2 142 857,15	530 488,39	0,00	35 030,00
253	N	0,00	A-1	14 285 714,28	9,08	V	Eur12M+0.25	2,810	1 428 571,43	552 340,48	0,00	319 680,00
254	N	0,00	A-1	12 857 142,85	8,91	V	Eur12M+0.2	2,760	1 428 571,43	346 880,36	0,00	22 851,43
262	N	0,00	A-1	37 499 999,90	11,21	F	TF à 0.3090%	0,310	3 333 333,36	113 557,50	0,00	4 692,22
270	N	0,00	A-1	335 367,50	12,27	F	TF à 0%	0,000	25 797,50	0,00	0,00	0,00
270 BIS	N	0,00	A-1	103 190,00	16,27	F	TF à 0%	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
271	N	0,00	A-1	29 741,25	6,42	F	TF à 0%	0,000	4 248,75	0,00	0,00	0,00
272	N	0,00	A-1	15 769 224,00	12,17	F	TF à 0.55%	0,550	0,00	86 730,72	0,00	7 227,56
273	N	0,00	A-1	15 769 230,71	12,09	F	TF à 0.55%	0,550	0,00	86 730,76	0,00	14 140,88
275-1	N	0,00	A-1	35 673 000,00	23,50	F	TF à 3.043%	3,040	1 518 000,00	1 068 207,12	0,00	0,00
275-2	N	0,00	A-1	88 944 000,00	23,89	F	TF à 3.584%	3,580	3 706 000,00	3 094 167,19	0,00	335 610,73
275-3	N	0,00	A-1	146 858 000,00	24,07	F	TF à 3.08%	3,080	6 056 000,00	4 453 279,60	0,00	774 411,00
278	N	0,00	A-1	54 000 000,00	13,25	V	Eur3M+0.57	3,340	4 000 000,00	1 736 899,70	0,00	374 797,41
282	N	0,00	A-1	94 999 999,99	14,16	F	TF à 3.56%	3,560	6 666 666,68	3 293 000,00	0,00	262 055,56
284	N	0,00	A-1	19 000 000,01	14,08	V	Eur3M+0.67	3,440	1 333 333,32	614 255,26	0,00	90 793,41
285	N	0,00	A-1	28 439 501,49	13,90	V	Livret A+0.45	3,450	1 614 335,72	994 790,06	0,00	9 921,64
286	N	0,00	A-1	9 023 619,00	14,00	V	Livret A+0.6	3,600	601 574,60	309 250,29	0,00	302 362,93
287	N	0,00	A-1	100 000 000,00	15,00	V	Livret A+0.6	3,600	5 000 000,01	2 431 245,37	0,00	748 753,05
290-1	N	0,00	A-1	8 141 827,00	15,00	V	Livret A+0.6	3,600	0,00	0,00	0,00	292 302,74

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
291	N	0,00	A-1	12 973 600,00	25,00	V	Livret A+0.6	3,600	0,00	0,00	0,00	465 770,01
Emp.prév. 2025	N	0,00	A-1	0,00	0,00			0,000	4 500 000,00	4 000 000,00	0,00	1 250 000,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		189 048 529,35					15 809 047,02	5 022 967,17	0,00	236 686,92
098-P	N	0,00	A-1	5 400 000,00	8,12	V	TAM+0.2	4,060	600 000,00	119 158,60	0,00	113 688,62
114-P	N	0,00	A-1	8 000 000,00	15,71	V	Eur3M+0.41	3,180	500 000,00	230 520,56	0,00	8 935,23
192	N	0,00	A-1	24 000 000,00	9,96	F	TF à 2.47%	2,470	2 400 000,00	599 386,68	0,00	23 712,00
196	N	0,00	A-1	32 173 256,17	10,98	F	TF à 2.99%	2,990	2 038 397,93	972 669,04	0,00	22 525,81
223-B	N	0,00	A-1	2 610 209,21	13,79	F	TF à 5.17 %	5,170	137 278,41	136 822,08	0,00	27 345,81
227-C	N	0,00	A-1	666 704,00	0,96	F	TF à 3.31 %	3,310	666 704,00	13 961,53	0,00	0,00
232	N	0,00	A-1	12 000 000,00	12,00	V	Eur3M+0,72	3,490	1 000 000,00	374 170,49	0,00	0,00
255	N	0,00	A-1	62 865 026,63	9,25	V	Eur3M+0.36	3,130	6 800 000,00	1 721 642,46	0,00	0,00
274	N	0,00	A-1	16 333 333,34	12,09	F	TF à 0.55%	0,550	0,00	91 580,09	0,00	14 473,15
283	N	0,00	A-1	25 000 000,00	14,46	V	Eur3M+0.60	3,370	1 666 666,68	763 055,64	0,00	26 006,30
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		176 604 398,98					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		176 604 398,98					0,00	0,00	0,00	0,00
Préfi FEDER	N	0,00	A-1	75 075 116,56	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfi FSE	N	0,00	A-1	30 903 372,76	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfi FTJ	N	0,00	A-1	70 625 909,66	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		299 046 841,02		3 671 421 989,02					228 164 284,63	109 895 876,35	9 758 129,89	20 208 195,16

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	130	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 671 421 989,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		27 689 869,26					27 689 869,26				0,00	0,00	0,00
Swap 175	175	13 844 934,63	30/06/2036	Natixis	swap	taux	13 844 934,63	30/06/2006	30/06/2036	A	0,00	0,00	0,00
Swap 175 2	175	13 844 934,63	30/06/2036	Royal Bank of Canada	swap	taux	13 844 934,63	29/06/2012	30/06/2036	A	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		271 356 971,76					271 356 971,76				0,00	0,00	0,00
Swap 193	193	11 649 200,00	29/12/2034	CA CIB	swap	taux	11 649 200,00	29/06/2020	29/12/2034	T	0,00	0,00	0,00
Swap 200	200	17 359 914,65	01/01/2032	CA CIB	swap	taux	17 359 914,65	01/01/2019	01/01/2032	A	0,00	0,00	0,00
Swap 201	201	10 532 201,46	01/01/2032	CA CIB	swap	taux	10 532 201,46	01/01/2019	01/01/2032	A	0,00	0,00	0,00
Swap 213-2	213-2	72 768 180,12	01/01/2050	CA CIB	swap	taux	72 768 180,12	01/10/2023	01/10/2028	T	0,00	0,00	0,00
Swap 214	214	159 047 475,53	01/12/2059	CA CIB	swap	taux	159 047 475,53	01/12/2023	01/12/2028	A	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		299 046 841,02					299 046 841,02				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						24 534 860,22	24 926 761,15		
Swap 175	175	3,69% si (CMS10-2) > 0% sinon 5,75%	5,750	Taux fixe à 4.26 %	4,260	14 914 096,33	15 893 224,63	A-1	B-3
Swap 175 2	175	Taux fixe à 4.225%	4,230	3,69% si (CMS10-2) > 0% sinon 5,75%	5,750	9 620 763,89	9 033 536,52	B-3	A-1
Taux variable simple (total)						12 403 203,00	17 543 864,98		
Swap 193	193	Taux fixe à 1.083%	1,080	Euribor 3 M + 0.42	3,190	744 435,13	1 081 823,01	A-1	A-1
Swap 200	200	Taux fixe à 1.9675%	1,970	Inflation + 0.88	1,980	2 523 721,70	3 916 528,92	A-2	A-1
Swap 201	201	Taux fixe à 1.9675%	1,970	Inflation + 0.88	1,980	1 531 133,41	2 376 144,83	A-2	A-1
Swap 213-2	213-2	Taux fixe à 2.925%	2,920	Formule Livret A	3,110	2 738 777,84	3 532 837,59	A-1	A-1
Swap 214	214	Taux fixe à 2.97%	2,970	Formule Livret A	3,110	4 865 134,92	6 636 530,63	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						36 938 063,22	42 470 626,13		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 TTC €		09/12/2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres immobilisations - Appareils de laboratoire	5	09/12/2020
L	Autres immobilisations - Coffre-fort	30	09/12/2020
L	Autres immobilisations - Equipements de garage et ateliers	15	09/12/2020
L	Autres immobilisations – Matériel classique	5	09/12/2020
L	Bâtiments administratifs, scolaires, culturels et sportifs, publics et privés	30	09/12/2020
L	Constructions sur sol d'autrui	30	09/12/2020
L	Frais d'insertion et frais d'études non suivis de réalisation	5	09/12/2020
L	Frais de recherche et développement	5	09/12/2020
L	Installations de voirie	10	09/12/2020
L	Installations et appareils de chauffage, ascenseurs, appareils de levage	20	09/12/2020
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	09/12/2020
L	Installations techniques et agencement des bâtiments publics	10	09/12/2020
L	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2	09/12/2020
L	Matériel de bureau et mobilier scolaire et non scolaire	10	09/12/2020
L	Matériel de téléphonie	5	09/12/2020
L	Matériel ferroviaire	30	09/12/2020
L	Matériel informatique scolaire et non scolaire	3	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Matériel de cuisine, matériel sportif	10	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Outillage	5	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Reprographie	3	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire -TV Projection Sono	7	09/12/2020
L	Plantations	20	09/12/2020
L	Réseaux divers (câbles, assainissement d'eau, gaz et électricité)	10	09/12/2020
L	Subventions finançant des bâtiments ou des installations	30	09/12/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	09/12/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	09/12/2020
L	Véhicules industriels et camions	8	09/12/2020
L	Véhicules légers et voitures scolaires	5	09/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	500 000,00		7 213 593,24	7 713 593,24	0,00	7 713 593,24
Provisions pour litiges	325 250,00		6 485 759,29	6 811 009,29	0,00	6 811 009,29
Contentieux divers	325 250,00	31/12/2024	6 485 759,29	6 811 009,29	0,00	6 811 009,29
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	174 750,00		727 833,95	902 583,95	0,00	902 583,95
Besoin lié à l'obligation de report des dépenses de formations des élus non consommées	174 750,00	27/06/2019	727 833,95	902 583,95	0,00	902 583,95
Dépréciations (3)	4 400 000,00		31 071 647,23	35 471 647,23	2 500 000,00	32 971 647,23
- des immobilisations	4 400 000,00		0,00	4 400 000,00	0,00	4 400 000,00
Dépréciation des autres immobilisations financières (prêts et avances remboursables)	4 400 000,00	20/03/2025	0,00	4 400 000,00	0,00	4 400 000,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		31 071 647,23	31 071 647,23	2 500 000,00	28 571 647,23
Provision pour risque d'irrecouvrabilité des comptes de tiers	0,00	31/12/2024	31 071 647,23	31 071 647,23	2 500 000,00	28 571 647,23
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	4 900 000,00		38 285 240,47	43 185 240,47	2 500 000,00	40 685 240,47
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	4 900 000,00		38 285 240,47	43 185 240,47	2 500 000,00	40 685 240,47

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 902201		Intitulé de l'opération : Construction HUB de stockage électrochimique de l'énergie pour l'UPJV		Date de la délibération : 31/05/2013	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	5 313 817,17	0,00	0,00	0,00	
<i>902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)</i>	5 313 817,17	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	5 313 817,17	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 90221		Intitulé de l'opération : Plateau technique santé		Date de la délibération : 27/03/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	20 999 378,98	0,00	3 475 757,89	3 475 757,89	
<i>902 Etudes et travaux (5)</i>	20 999 378,98	0,00	3 475 757,89	3 475 757,89	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	20 999 378,98	0,00	3 475 757,89	3 475 757,89	
RECETTES (b)	8 022 411,99	0,00	1 366 400,00	1 366 400,00	
<i>902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)</i>	8 022 411,99	0,00	1 366 400,00	1 366 400,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	8 022 411,99	0,00	1 366 400,00	1 366 400,00	

N° opération : 9031		Intitulé de l'opération : RENOVATION STADE BOLLAERT		Date de la délibération : 19/11/2012	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	67 032 187,98	0,00	0,00	0,00	
903 Immobilier sportif (5)	67 032 187,98	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	67 032 187,98	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	48 490 961,80	0,00	660 000,00	660 000,00	
903 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	48 490 961,80	0,00	660 000,00	660 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	48 490 961,80	0,00	660 000,00	660 000,00	

N° opération : 9038		Intitulé de l'opération : CENTRE CONSERVATION ET RESTAURATION PATRIMOINE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	60 202 659,94	0,00	0,00	0,00	
903 Etudes et travaux (5)	60 202 659,94	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	60 202 659,94	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	60 035 045,97	0,00	0,00	0,00	
903 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	60 035 045,97	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	60 035 045,97	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9093		Intitulé de l'opération : EGID		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	20 111 630,14	0,00	0,00	0,00	
909 Etudes et travaux (5)	20 111 630,14	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	20 111 630,14	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	12 551 289,24	0,00	0,00	0,00	
903 909 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	12 551 289,24	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	12 551 289,24	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		15 847 495,91	5 112 984,82	297 965,30	0,00
3D BOIS (Siren : 440569143)	31/01/2019	243 715,91	52 869,04	4 442,32	0,00
3DS (Siren : 799623665)	10/04/2020	20 431,83	16 274,53	498,75	0,00
ABCD NUTRITION GROUPE (Siren : 510215668)	10/10/2024	286 733,15	57 619,06	10 718,34	0,00
AEVA TP SARL (Siren : 532718715)	22/06/2023	22 949,57	9 856,23	1 049,65	0,00
AIRFLUX (Siren : 326685252)	31/01/2019	221 209,81	125 932,01	1 740,83	0,00
AISNE CONDITIONNEMENT (Siren : 519955819)	18/05/2017	20 536,17	9 990,25	917,35	0,00
ALGLAVE HENRI ET FILS (Siren : 367200292)	29/06/2017	43 326,05	9 325,88	2 148,88	0,00
ALS-ENERGIES (Siren : 532062890)	10/04/2020	21 391,79	11 993,39	855,53	0,00
AMRAN (Siren : 478886484)	09/12/2022	262 148,86	28 333,01	6 151,11	0,00
ARBOFER (Siren : 521982595)	10/04/2020	35 683,53	19 987,91	1 495,49	0,00
ARNAUD VERHILLE (Siren : 408474955)	26/11/2019	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
ASSOCHAR GESTION PARTICIPATIONS (Siren : 464500644)	30/04/2020	93 162,42	61 798,07	1 401,69	0,00
AST INTERNATIONAL EQUIPMENT (Siren : 501370084)	25/04/2019	100 362,98	71 612,98	79,40	0,00
ATELIER CONSTRUCTION HYDRAULIQUE PICARDIE ACHP (Siren : 353662463)	01/02/2018	22 042,60	12 524,96	260,40	0,00
ATELIERS BREUX (Siren : 814823332)	04/02/2020	28 492,97	12 545,12	357,04	0,00
AUTO ECOLE DE LA LYS (Siren : 833809940)	10/04/2020	3 684,80	2 427,38	132,50	0,00
B.H COIFFURE SHAMPOO SHAMPOO (Siren : 487627309)	10/04/2020	9 224,38	6 072,25	351,35	0,00
BABY SPA BIO AMIENS (Siren : 880912019)	22/06/2023	22 949,57	9 856,23	1 049,65	0,00
BEER INVEST (Siren : 521823468)	09/12/2022	172 806,65	37 723,36	7 225,12	0,00
BERZECKI BEREZECKI (Siren : 527020291)	21/09/2020	12 750,00	12 750,00	63,76	0,00
BGSOL (Siren : 754087435)	26/11/2019	10 150,31	10 150,31	57,09	0,00
BIJOUTERIE MONNIN (Siren : 879163707)	10/04/2020	30 752,29	20 242,27	1 178,33	0,00
BOULANGERIE DE SELLES (Siren : 483306668)	10/04/2020	30 652,39	20 211,06	1 015,94	0,00
BUSINESS APTITUDE (Siren : 521715300)	10/04/2020	45 300,03	19 987,08	1 547,80	0,00
CALAS CLEMENT SERVICES CCS CCS (Siren : 842106221)	26/11/2019	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
CAMP LOUIS (Siren : 534798574)	26/11/2019	415 940,80	235 013,33	9 850,79	0,00
CAP REGIONS EDITIONS SARL CAP REGIONS EDITIONS SARL (Siren : 477603617)	26/11/2019	9 118,22	9 118,22	68,44	0,00
CARROSSERIE LENSOISE (Siren : 340605377)	22/06/2023	38 247,92	16 427,51	1 746,13	0,00
CBM FILETAGE (Siren : 752946129)	04/02/2020	85 478,92	37 635,34	1 071,14	0,00
CENTRE EUROPEEN DES TEXTILES INNOVANTS (Siren : 507487130)	28/11/2018	259 335,62	101 415,03	6 646,25	0,00
CHATELET (Siren : 821081643)	26/11/2019	10 150,31	10 150,31	57,09	0,00
CHEZ AURELIEN (Siren : 528917073)	10/04/2020	25 621,79	20 394,91	721,49	0,00
CLASSIC AUTOS MOTOS (Siren : 852339357)	26/11/2019	25 699,32	20 443,78	815,06	0,00
COMPTOIR DES FLANDRES (Siren : 478629413)	27/03/2018	128 295,90	73 037,32	1 009,64	0,00
COMTESSE DU HAINAUT (Siren : 851315796)	22/06/2023	27 377,68	13 320,47	1 216,17	0,00
CONCEPT CARRELAGE MACONNERIE (Siren : 832851232)	26/11/2019	3 050,81	3 050,81	11,41	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
CONF ELEC (Siren : 799644570)	22/06/2023	20 536,17	9 990,25	917,35	0,00
COPROD EVENTS (Siren : 852306695)	10/04/2020	24 875,75	13 994,79	814,45	0,00
COUVERTURE BARDAGE RANSART CBR (Siren : 413180209)	26/11/2019	9 118,22	9 118,22	68,44	0,00
CRMJ PRESTATIONS (Siren : 839265618)	09/12/2022	143 424,86	27 955,21	6 520,35	0,00
DENIM STORE (Siren : 841378045)	22/06/2023	34 235,03	16 650,09	1 543,43	0,00
DUTAKOTEK ENTREE B (Siren : 483258018)	04/02/2020	220 622,21	60 313,74	6 935,90	0,00
DUTHOIT MENUISERIES (Siren : 504346552)	01/02/2018	41 424,33	9 482,07	136,25	0,00
ECO LOGIC HELLEMMES CS 10128 (Siren : 804694495)	26/11/2019	12 134,93	12 134,93	113,95	0,00
EMISFAIRE EVENEMENTS (Siren : 843336330)	10/04/2020	21 410,11	11 992,74	897,30	0,00
ETABLISSEMENTS J.BRACQ (Siren : 686120304)	29/06/2017	133 233,80	56 231,00	2 793,52	0,00
ETAC ECONOMIE TECHNIQUE ASSI (Siren : 316644715)	22/06/2023	20 539,05	9 990,16	922,56	0,00
ETISA MOTS ET MERVEILLES (Siren : 520063934)	18/05/2017	24 554,86	16 179,17	866,11	0,00
ETS CARLOS SARL (Siren : 388832933)	26/11/2019	26 763,82	16 119,43	212,41	0,00
ETS HANSSENS (Siren : 395080799)	01/02/2018	21 169,38	21 169,38	119,20	0,00
ETTON MENUISERIE BOIS (Siren : 489590034)	26/11/2019	14 561,88	14 561,88	136,80	0,00
EVASIONS ET PRESTIGE (Siren : 509995882)	26/11/2019	10 150,31	10 150,31	57,09	0,00
FBMP (Siren : 803453737)	26/11/2019	13 981,22	13 981,22	105,01	0,00
FERTEMIS (Siren : 497849885)	03/07/2018	15 358,53	15 358,53	38,33	0,00
FREDANGEL (Siren : 891614406)	22/06/2023	34 230,18	16 650,28	1 534,72	0,00
GEOFFROY JEAN FRANCOIS JFG RENOVATION JFG RENOVATION (Siren : 537406282)	10/04/2020	24 312,83	11 835,27	1 059,93	0,00
GOURMET RECEPTION (Siren : 500356316)	23/11/2021	84 436,45	32 855,02	3 492,22	0,00
GP TRACAGE (Siren : 793571209)	22/06/2023	38 246,57	16 427,99	1 742,81	0,00
GRARD (Siren : 405005406)	10/04/2020	35 680,99	19 987,99	1 489,69	0,00
GROUPE COCHEZ (Siren : 817727571)	29/03/2017	192 668,45	153 749,44	2 705,04	0,00
GROUPE NORLOG (Siren : 530345719)	19/10/2017	67 520,70	22 059,38	1 618,46	0,00
GTE AUTOMOTIVE (Siren : 848362141)	09/12/2022	1 745 019,70	57 382,85	9 618,79	0,00
HOP3TEAM (Siren : 840577134)	26/11/2019	30 513,74	20 341,22	619,74	0,00
HSWT FRANCE (Siren : 844837070)	02/04/2019	578 859,94	128 640,00	5 306,20	0,00
I PLAST (Siren : 480117449)	10/04/2020	35 684,77	19 987,89	1 498,39	0,00
ICARE (Siren : 401294392)	31/01/2019	78 216,15	78 216,15	783,54	0,00
IMPRIMERIE DU PLATEAU PICARD (Siren : 379349277)	24/05/2018	34 126,56	16 652,31	1 356,97	0,00
INPHARMASCI (Siren : 444832711)	19/10/2017	59 399,46	59 399,46	373,62	0,00
INSTITUT BEJAN ESTHETIQUE (Siren : 811873389)	10/04/2020	33 181,04	16 880,24	1 294,64	0,00
JEUNES ET JOLIES (Siren : 842043374)	10/04/2020	9 842,62	6 478,10	380,14	0,00
JOOSSEN BERTRAND SARL LECAFETDISKAIRE LE CAFETDISKAIRE (Siren : 490205382)	26/11/2019	12 312,74	12 312,74	268,90	0,00
JUSTI CE FORMATION ET CONSEI MB FORMATION ET ANALYSE MB FORMATION ET ANALYSE (Siren : 485268031)	10/04/2020	12 810,88	10 197,46	360,74	0,00
KNGB (Siren : 837690734)	10/04/2020	7 682,37	6 115,84	211,44	0,00
L AGENCE (Siren : 849765946)	10/04/2020	16 214,31	7 886,99	726,97	0,00
L ESCARPIN (Siren : 489740829)	23/11/2017	25 757,91	16 980,39	869,37	0,00
L INGENIEU (Siren : 429656309)	22/11/2018	19 242,45	7 610,65	245,95	0,00
LA FABRIQUE (Siren : 847931326)	04/02/2020	113 337,94	37 776,48	930,00	0,00
LAUDAN (Siren : 523916773)	22/06/2023	34 222,11	16 650,59	1 520,21	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
LE CHATEAU DE BEAULIEU (Siren : 379231335)	22/06/2023	84 434,47	32 416,69	3 924,87	0,00
LE COIN D EAU SARL (Siren : 751409517)	22/06/2023	30 596,18	13 142,75	1 391,61	0,00
LE FOURNIL DE CLAIRE (Siren : 821105582)	10/04/2020	30 709,72	20 229,01	1 108,91	0,00
LE VERT POTE AGE DE DAME NAT (Siren : 531794352)	10/04/2020	8 200,94	6 527,63	233,25	0,00
LEGROS BERTRAND (Siren : 444248546)	22/06/2023	38 246,57	16 427,99	1 742,81	0,00
LEROUX (Siren : 045750817)	01/02/2018	76 692,63	76 692,63	720,37	0,00
LOCAL OCEAN FRANCE (Siren : 884466509)	22/04/2021	802 390,98	198 797,35	4 367,61	0,00
LVI (Siren : 534027156)	22/06/2023	34 233,41	16 650,16	1 540,52	0,00
MADECO (Siren : 410882732)	10/07/2020	112 464,22	40 789,78	1 343,38	0,00
MADEMOISELLE BILOBA (Siren : 815248182)	26/11/2019	10 259,83	10 259,83	223,49	0,00
MARCANTERRA (Siren : 498260041)	25/04/2019	22 067,56	22 067,56	124,16	0,00
MECAVIS (Siren : 843933193)	22/06/2023	38 243,88	16 428,92	1 736,20	0,00
METAL HDF (Siren : 980702641)	09/12/2022	273 393,29	27 977,68	6 446,64	0,00
METAL TECHNOLOGIES MANUFACTURING (Siren : 809311194)	01/02/2018	70 536,03	70 536,03	457,08	0,00
MGP NORD (Siren : 915091292)	04/02/2020	204 747,23	61 457,37	4 019,59	0,00
MICONCEPT (Siren : 794377242)	23/11/2017	20 953,41	9 225,51	374,49	0,00
MIDELET MAXIME LA MIE DES MARLYSIENS LA MIE DES MARLYSIENS (Siren : 795241751)	22/06/2023	13 691,42	6 660,15	612,73	0,00
MILLE ET UNE FENETRES DES HD (Siren : 835028945)	10/04/2020	35 693,68	19 987,55	1 518,73	0,00
MILLE ET UNE FENETRES DOUAI (Siren : 523273027)	10/04/2020	35 693,68	19 987,55	1 518,73	0,00
MIROUX ENTREPRISE (Siren : 366200269)	30/04/2020	103 012,09	103 012,09	1 290,91	0,00
MORET INDUSTRIES PARTICIPATI (Siren : 585781305)	04/10/2022	1 000 000,00	125 000,00	19 005,56	0,00
MOSCION MOSCION TRAINING STUDIO MOSCION TRAINING STUDIO (Siren : 818098238)	26/11/2019	9 118,22	9 118,22	68,44	0,00
NIOT DAVID (Siren : 798520136)	24/05/2018	1 119,74	1 119,74	33,00	0,00
NORD CLIMATISATION (Siren : 886680354)	24/09/2019	218 401,02	166 562,46	1 110,38	0,00
OBRY TENNIS PADLE.FR TENNIS PADLE.FR (Siren : 831207188)	10/04/2020	15 333,54	10 107,85	519,87	0,00
OZ (Siren : 528831316)	10/04/2020	12 299,17	8 096,35	468,45	0,00
PELLETIER PATRICK BUREAU B.10 1ER ETAGE (Siren : 350331476)	10/04/2020	16 194,71	8 094,90	460,78	0,00
PEME GOURDIN (Siren : 358200749)	27/03/2018	35 017,71	35 017,71	438,77	0,00
PHOENIX TRANSPORTS (Siren : 493825285)	22/06/2023	34 228,57	16 650,35	1 531,81	0,00
PIERRE ANTOINE CHADENAT AXA AXA (Siren : 823320486)	26/11/2019	31 950,02	15 197,02	114,08	0,00
PME (Siren : 791740541)	26/11/2019	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
POLADINE (Siren : 814800231)	10/04/2020	28 546,82	15 990,34	1 196,38	0,00
POWERCONN (Siren : 429648835)	18/05/2017	21 380,46	8 456,27	273,29	0,00
PROMIS JURE (Siren : 830469516)	26/11/2019	10 637,91	10 637,91	79,86	0,00
PTIT DOME BOUSIES (Siren : 824418883)	22/06/2023	20 538,11	9 990,16	920,84	0,00
REPORAMA (Siren : 617220363)	21/09/2020	40 599,00	40 599,00	254,00	0,00
REVIATECH REVIATECH (Siren : 508354917)	23/11/2021	28 537,65	15 990,67	1 175,49	0,00
RN FLEX (Siren : 524448362)		20 497,24	22 097,81	476,51	0,00
ROBBE (Siren : 330882333)	22/11/2018	28 739,03	28 739,03	161,83	0,00
ROUSSELLE INDUSTRIE (Siren : 391659455)	26/11/2019	54 210,13	30 745,31	854,57	0,00
SAF (Siren : 849578869)	23/11/2021	27 373,84	13 320,58	1 209,22	0,00
SAMBRE MECA (Siren : 325274280)	23/11/2017	30 630,29	20 204,14	980,30	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SARL CHEVALIER ALEXIS (Siren : 500919196)	26/11/2019	3 050,81	3 050,81	11,41	0,00
SARL CONCEPTION DEVELOP FAB PLASTIQUE (Siren : 407660422)	25/04/2019	6 414,98	6 414,98	36,10	0,00
SARL CRESMAR (Siren : 483561437)	29/06/2017	0,00	0,00	444,03	0,00
SARL ISOCIEL (Siren : 419027230)	26/11/2019	46 581,21	30 899,04	700,84	0,00
SARL SURVEILLANCE DU BASSIN MINIER (Siren : 441380706)	25/04/2019	51 128,38	51 128,38	480,30	0,00
SAS LAVOGEZ (Siren : 812304772)	01/02/2018	23 992,71	6 329,59	121,45	0,00
SAS M BLANCHET (Siren : 446720096)	22/11/2018	3 213,50	3 213,50	12,04	0,00
SCS LOGISTOCK ET COMPAGNIE (Siren : 384710588)	01/02/2018	152 245,60	75 552,97	1 860,03	0,00
SIFA (Siren : 340885003)	25/04/2019	25 659,84	25 659,84	144,50	0,00
SIGMA DATA CORP (Siren : 888487352)	09/12/2022	135 307,63	33 611,12	6 252,36	0,00
SIGNA-TP (Siren : 810438424)	10/04/2020	35 701,31	19 987,27	1 536,17	0,00
SINCOPLAS SOCIETE INDUSTRIELLE ET (Siren : 552008237)	04/02/2020	246 767,75	73 088,42	7 383,50	0,00
SNMG2E (Siren : 848545059)	25/04/2019	25 564,25	12 829,99	72,17	0,00
SOCAP BETSINOR (Siren : 922553722)	04/02/2020	212 505,12	61 166,93	4 609,31	0,00
SOCIETE NOUVELLE CEREC (Siren : 899741250)	26/11/2019	217 216,50	74 572,88	2 840,08	0,00
SOLIDUM (Siren : 837897941)	17/05/2018	504 625,00	71 500,00	10 515,01	0,00
SPARKLING PARTNERS (Siren : 803163625)	22/11/2022	1 000 000,00	192 100,57	18 565,23	0,00
SPH (Siren : 501242911)	26/11/2019	38 817,66	25 749,20	584,04	0,00
STDJ (Siren : 821151990)	22/06/2023	34 223,73	16 650,52	1 523,12	0,00
STEMA COUVERTURE (Siren : 518234620)	09/12/2022	82 115,85	18 884,53	4 116,27	0,00
STOELZLE MASNIERES PARFUMERI (Siren : 811184027)	31/01/2023	1 800 000,00	329 273,75	25 766,63	0,00
SYLSAND (Siren : 813490828)	10/04/2020	35 664,44	19 988,59	1 451,97	0,00
TRANS ACTIONS FRANCE (Siren : 844283069)	26/11/2019	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
TRANSOFICO (Siren : 828398370)	05/10/2021	200 989,34	71 404,19	3 344,01	0,00
TRANSPORTS DECOOPMAN (Siren : 852543743)	10/04/2020	35 683,53	19 987,91	1 495,49	0,00
VOGUE MERRY (Siren : 831034301)	10/04/2020	14 269,32	7 995,33	588,91	0,00
VOLMA (Siren : 383256146)	27/06/2019	192 426,41	81 588,37	4 860,63	0,00
YZYTEK (Siren : 811186451)	10/04/2020	30 762,59	20 245,45	1 195,11	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		50 942 539,99	5 093 593,82		
2AEP DE LA GOHELLE (Siren : 504187923)	16/10/2020	15 000,00	0,00		
3A2M SPORT (Siren : 802936229)	09/02/2021	22 727,24	9 090,92		
4D PIONEERS (Siren : 882605595)	30/05/2024	46 111,00	0,00		
5029 (AVANCES REMBOURSABLES 2006)		75 000,00	0,00		
90004819320032 (Création fiche réservoir 2745)		259 671,01	0,00		
A 3 S (Siren : 412904039)	29/05/2015	-0,50	0,00		
ACCESS ORGANISATION GROUP (Siren : 451354518)	09/02/2021	12 500,04	4 545,44		
ACTION LOGEMENT SERVICES service remboursement collec (Siren : 824541148)		-20 002,17	0,00		
ADD PUBLICITE (Siren : 438198087)	15/10/2019	91 184,36	22 800,00		
ADN 5 MILLE ET CLAIRE (Siren : 817781644)	10/04/2020	5 454,52	2 727,28		
AGENCE CONSEILS HABITAT (Siren : 502890403)	30/05/2024	27 667,90	0,00		
AGENCE REG DEVELOPP INNOVAT HDF (Siren : 390370377)	28/05/2020	500 000,00	500 000,00		
AGRONOMIC (Siren : 351784905)		-0,01	0,00		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
AIXMETAL (Siren : 841258312)	22/04/2020	48 972,00	19 588,80		
AKATE (Siren : 798711008)	10/04/2020	15 909,05	9 090,92		
ALIMA INT. (Siren : 823075734)	19/11/2020	6 606,83	2 936,36		
ALPHA MEDICAL SERVICE (Siren : 392113841)	27/02/2017	-93,59	0,00		
ALVENE (Siren : 434163929)		125 000,00	125 000,00		
AMPLITUDE (Siren : 401548375)	30/05/2024	25 320,23	0,00		
ANQUEZ CORINNE (Siren : 533442893)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92		
AQUA MILLEMINUM (Siren : 824091243)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
ARC France (Siren : 504313032)	02/09/2020	12 222 222,23	0,00		
ARJADE ART JARDIN DECORATION (Siren : 341757854)	19/11/2020	17 386,34	7 727,28		
ARTISAN DE LA COIFFURE Galerie marchande de CASINO (Siren : 813003829)	30/05/2024	11 000,00	0,00		
ASS FAMILIALE LOCALE INST ST LYCEE ENSEIGN AGRICOLE PRIVE (Siren : 780627337)	12/10/2023	288 000,00	0,00		
ASS GESTION INSTITUTION LIBR (Siren : 783736986)	12/10/2023	176 158,90	0,00		
ASSOCIATION CENTRE SCOLAIRE (Siren : 775624257)	12/10/2023	287 780,15	0,00		
ATELIER D'AGENCEMENT CROUZET (Siren : 783879554)	22/06/2023	38 241,17	0,00		
AU BISTRONOME (Siren : 751851882)	10/04/2020	10 909,12	7 272,72		
AU CH'TI BOUCHER (Siren : 812606168)	30/05/2024	8 441,26	0,00		
AUBERGE PICARDE	25/05/2007	110 000,00	0,00		
AUTO ECOLE DU COQUELICOT (Siren : 504155904)	10/04/2020	12 727,26	6 363,64		
AUTO FERMETURES ELEC GENERALE (Siren : 528920093)	10/04/2020	6 363,65	3 636,36		
AUX MILLE ET UNE TOITURES (Siren : 493091888)	30/05/2024	30 000,00	0,00		
AWELTY (Siren : 491400214)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
AXOMOVE (Siren : 829306125)	10/04/2020	6 363,65	3 636,36		
BALANGER JEAN-ROBERT (Siren : 312947153)	01/07/2020	7 954,60	4 545,44		
BAYART INNOVATIONS PLEIN NORD PLEIN NORD (Siren : 484707286)	09/02/2021	22 727,24	9 090,92		
BEBEZEN (Siren : 834712952)	28/06/2022	10 395,00	2 970,00		
BELIVE (Siren : 847925401)	27/06/2019	375 000,00	250 000,00		
BIRDIE NUMERIQUE (Siren : 903617074)	23/11/2023	50 000,00	50 000,00		
BISCUITERIE TOURNIAYRE (Siren : 494247083)	25/11/2011	110 000,00	40 000,00		
BLF AMBULANCE (Siren : 528074081)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
BO'CO FABRIK (Siren : 894414820)	25/03/2021	100 000,00	40 000,00		
BOCRENO (Siren : 813997780)	10/04/2020	3 272,80	2 181,80		
BOTS (Siren : 534072939)	09/02/2021	20 454,51	9 090,92		
BOUCHE ARNAUD AU PAVE GOURMAND (Siren : 385106240)	19/11/2020	8 693,17	3 863,64		
BOUCHERIE AMOURETTE (Siren : 817560451)	21/05/2019	3 022,84	3 022,84		
BOUCHERIE GUINOT & VERDIN (Siren : 919387514)	23/11/2023	50 000,00	50 000,00		
BOULANGERIE DU PETIT PONT (Siren : 909779696)	23/11/2023	10 696,00	0,00		
BOULANGERIE LAURIE GERALD LA BOULANGERIE DE LAURIE ET (Siren : 831036942)	30/05/2024	18 448,73	0,00		
BPI FRANCE FINANCEMENT (Siren : 320252489)	10/07/2015	4 745 714,91	0,00		
BRASSERIE GOBRECHT (Siren : 881464242)	30/01/2020	41 666,62	16 666,68		
BRIQUETERIE DE SOMMEREUX		60 000,00	0,00		
BROUTIN LA POISSONNERIE BY L ESPADON LA POISSONNERIE BY L ESPADON (Siren : 841098163)	30/05/2024	46 110,46	0,00		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
BS RENOV (Siren : 911320943)	23/11/2023	30 000,00	30 000,00		
BUSSY STEPHANE (Siren : 824397566)	10/04/2020	7 272,74	3 636,36		
BX LOCATION (Siren : 489898957)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
C ET G DASSONNEVILLE (Siren : 503385866)	10/04/2020	90 000,00	60 000,00		
C&C (Siren : 817872385)	08/02/2024	143 384,42	0,00		
CALDO SASU (Siren : 812934016)	10/04/2020	2 545,48	1 272,72		
CAPA DRAMA		115 829,55	0,00		
CARRIERES DE NOYANT (Siren : 715680013)	31/01/2019	273 439,96	0,00		
CARROPALE (Siren : 885266999)	10/04/2020	81 875,00	65 000,00		
CARROSSERIE LEBRIEZ (Siren : 449314897)	21/09/2020	6 182,44	6 182,44		
CAUX DESFACHELLES (Siren : 504123126)	10/04/2020	18 181,78	9 090,92		
CC OUEST D AMIENS (val de l'ailet) (ancien n° de tiers SEDIT 7200) (Siren : 248000481)		20 617,97	0,00		
CCI AISNE		50 840,99	0,00		
CCI AMIENS PICARDIE		111 385,00	0,00		
CHANVRIERE DES HAUTS DE FRAN (Siren : 978750867)	10/07/2024	200 000,00	0,00		
CITELIV (Siren : 822164976)	10/04/2020	35 000,00	20 000,00		
CJD EXPERTISES (Siren : 524612694)	19/11/2020	12 784,15	5 681,80		
CLAREBOUDT (Siren : 463500017)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
CONCEPTALU (Siren : 419627021)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
CONCEPTION ETUDE MOULAGE PIE (Siren : 352917256)	30/05/2024	46 120,75	0,00		
CONDI FILM INTERNATIONAL PACKAGINI (Siren : 331633677)	10/04/2020	15 909,05	9 090,92		
CONSTRU (Siren : 046550372)	10/04/2020	67 500,00	30 000,00		
COOPERATIVE BARAKA (Siren : 515129534)	16/05/2013	0,04	0,00		
COUVERTURE BOCLET (Siren : 352617872)	08/11/2016	80 625,00	26 875,00		
CREATIVE GENIUS (Siren : 833021991)	22/06/2023	19 120,58	0,00		
CRM 80		609 796,70	0,00		
CUISINE EN POT'J (Siren : 749863668)	21/05/2019	1 347,65	1 347,65		
CUVILLIEZ NICOLAS (Siren : 882063027)	15/10/2019	44 406,20	10 448,52		
CYNO SHOP (Siren : 795095165)	30/05/2024	10 144,31	0,00		
DAVID ET FILS DAVID ET FILS (Siren : 717380380)	22/04/2021	69 685,00	27 874,00		
DAVID MAGNANI ZA LES PIERRES BLANCHES (Siren : 478218498)	30/05/2024	32 280,36	0,00		
DECHOZ FRANCK (Siren : 408337228)	18/05/2017	5 084,67	0,00		
DECO SALON (Siren : 382741031)	10/04/2020	15 909,05	9 090,92		
DECOGRANIT&MOUTON FUNERAIRES MARBRERIE (Siren : 489325647)	22/06/2023	30 000,00	0,00		
DEKACOM (Siren : 482116548)	30/05/2024	42 217,23	0,00		
DEL EVENEMENT (Siren : 492182373)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92		
DELICE FRITES (Siren : 499296242)	10/04/2020	6 818,24	4 545,44		
DENIM STORE 2 DEMI STORE DEMI STORE (Siren : 888707403)	08/02/2024	42 216,24	0,00		
DEROUAULT HORTICULTURE DEROUAULT HORTICULTURE (Siren : 383742798)	22/03/2022	339 285,74	71 428,56		
DHOYE THUILLIER (Siren : 302374350)	30/05/2024	46 112,08	0,00		
DINIELLE AURELIE GRAIN DE BEAUTE GRAIN DE BEAUTE (Siren : 508097318)	23/11/2023	10 000,00	0,00		
DIRECT VERANDA (Siren : 442959052)	30/05/2024	50 000,00	0,00		
DUCATILLON NATURE (Siren : 913222246)	04/04/2024	1 915 617,55	0,00		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
DURISOTTI SAS (Siren : 356200774)		-0,03	0,00		
E 2 M K (Siren : 487748048)	10/04/2020	52 500,00	30 000,00		
E.I. DELELIS (Siren : 342922457)	30/05/2024	25 323,81	0,00		
EARL BOURGOIS (Siren : 432151520)	26/11/2019	20 113,01	10 056,52		
EARL DE LA COMMUNAUTE (Siren : 382814663)	16/10/2020	34 740,61	27 792,48		
EARL VANDENBROUCKE SAMUEL EXPLOITATION AGRICOLE A (Siren : 887940849)	22/11/2022	179 221,52	0,00		
EFFERVESCENCE (Siren : 802837666)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
ELEC 59 62 (Siren : 797950607)	25/04/2019	0,00	0,00		
EMARIX (Siren : 479478588)	10/04/2020	6 818,24	4 545,44		
ENGINEERING RUOL (Siren : 419244868)	08/02/2024	272 000,00	40 800,00		
ENTREPRISE H CHEVALIER NORD (Siren : 319982989)	24/09/2020	10 708,06	10 708,06		
EQUI CONCEPT (Siren : 421413634)	10/04/2020	16 363,70	8 181,80		
ERTP POMPES A ANNEAU LIQUIDE (Siren : 316432962)	08/02/2024	286 768,85	0,00		
ETABLISSEMENTS LESIRE ET ROGER SA (Siren : 337180905)	10/04/2020	45 208,36	30 138,88		
ETS GERARD DURINCK (Siren : 464405000)	10/04/2020	12 727,30	7 272,72		
EURL MAISON PEGARD (Siren : 803157403)	22/06/2023	22 949,57	0,00		
EVERYSENS (Siren : 808684443)	10/04/2020	45 000,00	20 000,00		
FILAMENT34 (Siren : 478641442)	10/04/2020	24 999,97	9 090,92		
FILTRELYS (Siren : 518490297)	30/03/2023	108 000,00	24 000,00		
FITEXP (Siren : 513820423)	24/05/2018	18 000,00	0,00		
FJ MARS (Siren : 420281438)	27/05/2020	84 700,00	30 800,00		
FLO EUROPE SAS (Siren : 443851811)	10/04/2020	70 000,00	40 000,00		
FLORENCE (Siren : 577280159)	25/04/2019	42 210,29	0,00		
FONDERIES DOURLET FUSIOCAST (Siren : 808908388)	25/09/2015	2 450,00	0,00		
FORT 8 (Siren : 837575356)	30/05/2024	32 286,42	0,00		
FRANCE CAKE TRADITION (Siren : 382746436)	03/07/2018	150 000,00	25 000,00		
FRANCE PVC SARL (Siren : 351129325)	10/04/2020	27 272,70	9 090,92		
FRIT BEAFF (Siren : 497617001)	10/04/2020	16 818,14	9 090,92		
G.VERBRUGGE ET FILS (Siren : 458504586)	15/09/2019	166 666,68	83 333,32		
GA INFORMATIQUE (Siren : 895115194)	30/05/2024	23 061,46	0,00		
GARAGE DE BEAURIEUX (Siren : 809861487)	30/05/2024	36 903,52	0,00		
GARAGE DENQUIN (Siren : 429071533)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
GARAGE DES COURTEAUX (Siren : 807586565)	23/11/2023	50 000,00	50 000,00		
GARAGE DU MARAIS (Siren : 850105917)	23/11/2023	20 000,00	0,00		
GDS ELEC (Siren : 498178094)	10/07/2024	-12 686,68	0,00		
GIE CHANVRE TEXTILE DES HAUT (Siren : 951844760)	10/07/2024	172 320,00	0,00		
GIR GRAVURES IDENTIFICATIONS REP GRAVURES IDENTIFICATIONS (Siren : 329243539)	10/04/2020	12 727,30	7 272,72		
GLOBAL VISION (Siren : 531460384)	30/11/2023	-7 500,00	7 500,00		
GMC (Siren : 809656507)	10/04/2020	22 727,24	9 090,92		
GODART ALAIN (Siren : 519027924)	09/02/2021	13 090,85	5 818,20		
GONCALVES MARIA (Siren : 478250129)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
GP RESTAURATION (Siren : 822928693)	10/04/2020	21 791,41	9 090,92		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
GRPT INTER MECANIQUE AGRICOLE (Siren : 394671820)	08/11/2016	95 370,00	34 680,00		
H A DONIA (Siren : 838037273)	22/06/2023	15 294,86	0,00		
H FI DELAHAYE (Siren : 519069819)	19/11/2020	20 000,02	7 272,72		
HAROUT DOMINIQUE (Siren : 320930803)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
HASBROUCQ EMILE (Siren : 332831882)	10/04/2020	13 636,32	5 454,56		
HAT (Siren : 518992169)	06/07/2023	108 864,37	29 030,52		
HDF EMBALLAGES (Siren : 820481489)	17/10/2019	32 708,36	13 083,32		
HECATE (Siren : 879869543)	30/05/2024	12 910,93	0,00		
HENNON JULIEN LUC JEAN MARIE FERME BRASSICOLE TERO VER (Siren : 891996241)	12/10/2023	42 000,00	0,00		
HENRION HYDRAULIQUE (Siren : 541720256)		46 110,46	0,00		
HOPE IMMO (Siren : 791026735)	19/11/2020	17 386,34	7 727,28		
HOTELEITH HOTEL MERCURE DUNKERQUE HOTEL MERCURE (Siren : 911484533)	31/01/2023	300 000,00	45 000,00		
HOTELSO (Siren : 311622484)	20/04/2020	100 000,00	40 000,00		
HOTTIN AUTOMOBILE (Siren : 830278834)	10/04/2020	11 136,35	6 363,64		
HS MARMARIS EURL (Siren : 814084240)	10/04/2020	5 454,56	3 636,36		
HUDELLE PATRICE (Siren : 341207140)	23/11/2023	30 000,00	0,00		
HUON (Siren : 309528693)	30/04/2020	93 750,00	93 750,00		
HYDRO TECHMA (Siren : 384220273)	21/05/2019	42 237,65	24 135,80		
IES (Siren : 827727132)	30/05/2024	46 134,80	0,00		
IET INSTITUT ENSEIGNEMENT (Siren : 783522394)	10/07/2024	237 500,00	0,00		
ILD ZAC ARTOIS POLE 2 (Siren : 893422915)	10/04/2020	112 500,00	50 000,00		
IMAGREEN TRANSITIONS (Siren : 984898155)	08/02/2024	286 768,85	0,00		
IMPROVEEZE 23 (Siren : 528920119)	30/05/2024	50 000,00	0,00		
INDUXIAL INDUXIAL (Siren : 483501516)	10/04/2020	165 000,00	60 000,00		
INGEO (Siren : 330119405)	05/10/2021	22 500,00	11 250,00		
INNOVAFEED (Siren : 819671843)	29/03/2017	-0,01	0,00		
INODESIGN (Siren : 789404845)	30/01/2020	24 235,50	24 235,50		
INSTITUT DE GENECH (Siren : 783626260)	10/07/2024	555 420,20	0,00		
INSTITUT MUTUALISE POUR LES PROTEINES VEGETALES (Siren : 794464784)	27/09/2013	777 983,00	0,00		
JAL (Siren : 749928941)	10/04/2020	6 363,65	3 636,36		
JB DEVELOPPEMENT (Siren : 491336681)	10/04/2020	71 250,00	30 000,00		
JENNEQUIN JEAN - NOEL (Siren : 753547504)	30/05/2024	12 665,75	0,00		
KANGOOROUTE (Siren : 894565092)		-5 084,67	0,00		
KANOPY (Siren : 825255532)	20/07/2020	18 750,00	0,00		
KING SUSHI (Siren : 791653330)	10/04/2020	9 545,40	5 454,56		
L ATELIER DE MARIE (Siren : 838768422)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
L EPINON (Siren : 391359684)	05/10/2021	174 942,53	87 471,24		
LA BELLE AU BOIS (Siren : 480339332)	10/04/2020	14 318,17	6 363,64		
LA BELLE VICOISE (Siren : 921394813)	30/05/2024	42 207,32	0,00		
LA BOHEMIA (Siren : 822774733)	01/07/2020	9 545,40	5 454,56		
LA CRECHE DU MINELLE (Siren : 789717584)	30/05/2024	46 121,29	0,00		
LA FABRIQ (Siren : 844458828)	30/05/2024	18 448,73	0,00		
LA FACTORIE (Siren : 823174925)	15/10/2019	12 500,00	12 500,00		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
LA FERME DU CORNET (Siren : 852644947)	15/10/2019	117 666,23	27 686,16		
LA GOURMANDIERE (Siren : 326381233)	19/11/2020	13 909,15	6 181,80		
LA HALLE (Siren : 382677623)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
LA MAREE (Siren : 330274572)	10/04/2020	6 818,24	4 545,44		
LA NOUVELLE AVENTURE (Siren : 749865507)	10/04/2020	35 000,00	20 000,00		
LA PEUPLERAIE (Siren : 813155934)	23/11/2023	42 500,00	0,00		
LA PLONPLONIERE (Siren : 900265596)	24/11/2023	10 000,00	0,00		
LA PORTE DES POSTES (Siren : 507729630)	15/10/2019	3 055,34	3 055,34		
LA SUITE (Siren : 948224027)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES (Siren : 414952127)	02/07/2019	109 931,90	33 825,20		
LAIT VIANDE GIE		1 777 389,47	0,00		
L'AMIE BOURTHOISE (Siren : 818859340)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
LAURENT DELMARE MEDICAL (Siren : 488412107)	30/05/2024	42 215,25	0,00		
LD INFORMATIQUE (Siren : 490337581)	22/06/2023	38 234,43	0,00		
Le Clos Delice (Siren : 832356307)	10/04/2020	15 909,05	9 090,92		
LE COMPTOIR D ARISTEE (Siren : 893924233)	30/05/2024	30 000,00	0,00		
LE GRAND DUC (Siren : 480281039)	10/04/2020	8 181,76	5 454,56		
LE KES WEST (Siren : 408694305)	24/09/2020	192 600,00	48 150,00		
LE LOGIS DE LA LYS (Siren : 501285332)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
LE QUENNEZIL (Siren : 832116164)	10/04/2020	7 954,60	4 545,44		
LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE (Siren : 411997018)		112 500,00	37 500,00		
LE SUPREME LE SUPREME (Siren : 442362968)	10/04/2020	9 090,96	4 545,44		
LEA (Siren : 493351845)	10/04/2020	9 090,96	4 545,44		
LEBEGUE LOANNE PHENOMENAL PARADISE PHENOMENAL PARADISE (Siren : 881242549)	22/11/2022	38 482,20	0,00		
LEGAMEDIA (Siren : 831985452)	10/04/2020	5 454,52	2 727,28		
LEGEND BEAUVAIS (Siren : 822828844)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
LELEU ET CIE (Siren : 588801100)	10/04/2020	150 000,00	60 000,00		
LEON BOUM (Siren : 512118696)	30/05/2024	37 980,35	0,00		
LEPAGE JEAN LAURENT (Siren : 507960060)	10/04/2020	8 181,76	5 454,56		
LES EAUX PRIMORDIALES (Siren : 810402305)	08/02/2024	300 000,00	0,00		
LES HAUTS DE SAINT OMER (Siren : 419965488)	10/04/2020	45 000,00	20 000,00		
LES SOURIRES DE PARIS (Siren : 821739786)	10/04/2020	29 545,43	9 090,92		
LFK LETY DELICES (Siren : 877700104)	30/05/2024	9 222,09	0,00		
LIFE & RUN (Siren : 828398420)	10/04/2020	27 181,76	8 545,48		
LM BATIMENT (Siren : 824718878)	12/04/2020	36 363,62	9 090,92		
LOANE (Siren : 804043099)	23/11/2023	10 000,00	0,00		
LOGICOBOIS (Siren : 530397298)	19/05/2022	164 163,30	59 695,76		
LONCKE (Siren : 477280432)	09/02/2021	14 999,96	5 454,56		
LOOLA (Siren : 752801597)	10/04/2020	12 727,30	7 272,72		
LSA MENUISERIE (Siren : 802669804)	10/04/2020	12 272,80	8 181,80		
LUCULLUS (Siren : 514261320)	28/06/2018	58 461,58	58 461,58		
LUSSIOL (Siren : 533263729)	19/11/2020	90 000,00	40 000,00		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
LVNEGOCES (Siren : 832768899)	10/04/2020	20 454,51	9 090,92		
LYCEE PRIVE BAUDIMONT (Siren : 775630163)	12/10/2023	995 455,74	0,00		
MAHYFEE (Siren : 828282624)	09/02/2021	7 499,98	2 727,28		
MANUF VELOURS COTON COSSERAT (MVCC)	27/02/2004	188 888,89	0,00		
MANUFACTURE DES TENTES CABANON (Siren : 511645079)	10/04/2020	78 750,00	45 000,00		
MARECHALLE PESAGE (Siren : 877020040)	20/07/2020	55 000,00	20 000,00		
MARIE CHAPEAUX (Siren : 822275202)	10/04/2020	7 954,60	4 545,44		
MARIENGO (Siren : 820683266)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
MARTIN BOULANGER (Siren : 493898647)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
MARTIN PERE ET FILS (Siren : 325995348)	10/04/2020	30 000,00	20 000,00		
MARTINEZ VOYAGES (Siren : 353305220)	10/04/2020	18 181,78	9 090,92		
MCR (Siren : 428599229)	10/04/2020	18 181,78	9 090,92		
MDEN CONSTRUCTIONS (Siren : 830136685)	30/05/2024	27 673,10	0,00		
MED & DOM (Siren : 833382252)	19/11/2020	8 693,17	3 863,64		
MEMPHIS ARRAS (Siren : 813308228)	10/04/2020	15 909,05	9 090,92		
MFR DE BEAUQUESNE (Siren : 780616611)	12/10/2023	81 140,40	0,00		
MFR LE CATEAU CAMBRESIS (Siren : 783638471)	10/07/2024	427 500,00	0,00		
MINDBAZ (Siren : 893278382)	08/02/2024	136 719,97	0,00		
MMS (Siren : 822314183)	10/04/2020	15 909,08	6 363,64		
MOULIN DE LA TOUR DENNLYS PARC (Siren : 328815774)	10/04/2020	157 500,00	60 000,00		
MS CONSTRUCTION (Siren : 852022995)	30/05/2024	46 121,29	0,00		
MULTON (Siren : 318842903)	22/06/2023	92 270,69	0,00		
MVO (Siren : 520910159)	30/05/2024	46 122,92	0,00		
N.G CONSTRUCTION RENOVATION (Siren : 851055814)	30/05/2024	20 293,37	0,00		
NATUROPERA (Siren : 849541057)	22/04/2021	218 750,00	125 000,00		
NEVE Sylvie (Siren : 413699810)	24/11/2020	43 032,97	10 125,40		
NGB (Siren : 387595523)	19/11/2020	17 386,34	7 727,28		
NICE SHOOT PAINTBALL (Siren : 794248872)	10/04/2020	5 727,30	3 272,72		
NORD AZUR (Siren : 533461117)	23/11/2017	22 945,52	0,00		
NORD FLEURS DIFFUSION (Siren : 494009657)	08/11/2016	-0,04	0,00		
NORD LASER TUBE (Siren : 504670852)	30/04/2020	81 177,53	81 177,53		
NOYON MENAGER (Siren : 493270391)	12/04/2020	4 909,12	3 272,72		
OGECE DU GROUPE EPID VAUBAN (Siren : 824663504)	12/10/2023	114 065,46	0,00		
OGECE ECA SAINT JUDE (Siren : 783504566)	10/07/2024	1 287 212,00	0,00		
OMC (Siren : 894908706)	30/05/2024	18 451,11	0,00		
OPALE GOHELLE GAMON FERMETUR (Siren : 841866031)	30/05/2024	50 000,00	0,00		
ORGANISME GESTION ST PIERRE LYCEE ST PIERRE ORGANSIME DE GESTION DE ST (Siren : 783623465)	10/07/2024	537 599,35	0,00		
ORIGINE CYCLES (Siren : 788687069)	03/02/2023	406 250,00	125 000,00		
OSEO INNOVATION (Siren : 692005432)		2 266 930,57	0,00		
OSMOSE (Siren : 389534280)	30/05/2024	100 000,00	0,00		
OZ ALU (Siren : 300344975)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
OZ'IRYS (Siren : 351090071)	10/04/2020	49 500,00	22 000,00		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
PAL DECAP PAL DECAP (Siren : 438398760)	05/10/2021	50 866,52	25 433,24		
PAN EUROPEENNE		200 000,00	0,00		
PAR IMMUNE (Siren : 832928485)	19/11/2020	17 386,34	7 727,28		
PARFUMS PURS SENS (Siren : 514759398)	10/04/2020	30 600,00	13 600,00		
PCB (Siren : 817485006)	28/03/2019	35 625,00	35 625,00		
PEJEANTO (Siren : 891909954)	30/05/2024	25 321,42	0,00		
PICARDIE METAL CONCEPT (Siren : 451517056)	09/02/2021	20 454,51	9 090,92		
PICARDIE SOUDURE INDUSTRIE PICARDIE SOUDURE INDUSTRIE (Siren : 331163097)	19/11/2020	22 727,24	9 090,92		
PICHENOT MARTIAL (Siren : 434159828)	20/07/2017	20,00	0,00		
PICOURT PACKAGING (Siren : 512085879)	30/05/2024	42 200,39	0,00		
PIECES AUTO DENAIN (Siren : 537584625)	10/04/2020	10 909,04	5 454,56		
PLAINE DE JEUX SAINT QUENTIN (Siren : 519474860)	18/10/2018	3 750,00	3 750,00		
POP BURGER FRANCE (Siren : 802922120)	10/04/2020	18 181,78	9 090,92		
PRETS AUX PERSONNELS		64 404,89	0,00		
PRM ET ASSOCIES (Siren : 314623869)	05/02/2019	80 000,00	70 000,00		
PRO CYCLE (Siren : 537472185)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
PRO FESTIVALS (Siren : 498385715)	10/04/2020	2 727,20	1 818,20		
PROFERM MULTITECHNIQUES (Siren : 493347553)	15/10/2019	28 562,50	28 562,50		
PROMATEC GROUP (Siren : 825359128)	08/02/2024	150 000,00	0,00		
PROSKILLS RH (Siren : 514220201)	10/04/2020	9 545,40	5 454,56		
PULSION FABRICATION SPEFAB (Siren : 401095617)	08/02/2024	89 100,00	0,00		
QUADRA DIFFUSION (Siren : 480315399)	10/04/2020	24 000,00	16 000,00		
R ET B DIFFUSION JULES ET GABRIELLE JULES ET GABRIELLE (Siren : 891000101)	19/05/2022	70 000,00	20 000,00		
RABOUILLE CAZIN CELINE (Siren : 451334346)	20/04/2020	54 397,69	14 506,04		
RACINES (Siren : 843087982)	30/05/2024	33 765,07	0,00		
RAOUL DESCHILDRE SA (Siren : 348996448)	10/04/2020	75 000,00	30 000,00		
RD2 INNOVATE (Siren : 800717753)	19/11/2020	8 693,17	3 863,64		
REAALI (Siren : 952031516)	30/05/2024	46 109,37	0,00		
REBUTTINI BENOIT LE CBA (Siren : 444863385)	09/02/2021	4 090,90	1 363,64		
REGIE COMMUNALE D ELECTRICITE (Siren : 780652897)	27/11/2009	800 000,00	0,00		
REGNIER BERTRAND (Siren : 494335664)	30/05/2024	23 060,92	0,00		
RENOV ECO 80 (Siren : 814673430)	10/04/2020	5 454,56	3 636,36		
RESEELEC (Siren : 307207589)	01/02/2018	42 206,33	0,00		
RLC CLIMBERS (Siren : 817391238)	08/02/2024	95 602,57	0,00		
S.A.R (Siren : 812685311)	10/04/2020	10 909,12	7 272,72		
SALON BY JEAN MARIE CONTRERAS (Siren : 511782443)	26/11/2019	3 750,00	3 750,00		
SAM SECLIN AUTO MOTO (Siren : 844353268)	23/11/2023	16 886,10	0,00		
SAMBRONIC (Siren : 335258240)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
SANGO (Siren : 532489580)	10/04/2020	5 727,20	3 818,20		
SARL 2C2B (Siren : 525265385)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
SARL ACQUETTE (Siren : 438147639)	08/02/2024	203 613,80	0,00		
SARL ANCIENS ETS DUBART (Siren : 415060284)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
SARL AQUALIO (Siren : 792232043)	10/04/2020	6 363,65	3 636,36		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SARL DELECROIX CONSTRUCTIONS (Siren : 447621657)	24/09/2019	147 137,02	27 650,00		
SARL DM (Siren : 788450112)	10/04/2020	14 424,51	6 410,92		
SARL DUFLOT GUY AUX PIZZAS POTES AUX PIZZAS POTES (Siren : 750363830)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
SARL L AUNETTE COTTAGE (Siren : 508689122)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
SARL LES ROBINSONS DU LAC (Siren : 878166719)	23/11/2023	20 000,00	0,00		
SARL PROMERAC (Siren : 045751286)	22/04/2020	20 998,66	20 998,66		
SARL SANGLIER MATHIEU (Siren : 502583529)	10/04/2020	18 181,78	9 090,92		
SARL THEDREL (Siren : 434916334)	30/05/2024	30 000,00	0,00		
SARL VVL PHILIPPE MICHEL (Siren : 344103569)	10/04/2020	12 363,68	4 945,44		
SARPLASTIC (Siren : 807940366)	23/11/2021	150 000,00	75 000,00		
SAS GONZALEZ (Siren : 518503354)	10/04/2020	5 454,56	3 636,36		
SAS MCH (Siren : 328367891)	10/04/2020	20 454,51	9 090,92		
SAS MEUBLES DEBONTE (Siren : 328100821)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
SAS MGCA MECANIQUE GENERALE CHAUDRONN MECANIQUE GENERALE CHAUDRONN (Siren : 337621023)	19/11/2020	17 386,34	7 727,28		
SAS NOUVELLE DES ETS MARIUS (Siren : 790362065)	09/02/2021	18 181,84	7 272,72		
SAS ROGER COUVERTURE (Siren : 392369948)	09/02/2021	24 999,97	9 090,92		
SAS SACI (Siren : 532507753)	10/04/2020	150 000,00	60 000,00		
SAS UNE EPOQUE FORMIDABLE (Siren : 823478904)	10/04/2020	8 181,76	5 454,56		
SAS VEGETALYS (Siren : 951810480)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
SAUVAGE SANDRINE LA TENDANCE DE JESS LA TENDANCE DE JESS (Siren : 902717412)	23/11/2023	10 000,00	0,00		
SAVOIE D ASCQ (Siren : 798697496)	23/11/2017	8 181,76	5 454,56		
SCARPA UNO (Siren : 751132614)	10/04/2020	12 272,80	8 181,80		
SCEA D ALLEMANT (Siren : 400173514)	15/10/2019	20 830,18	10 415,08		
SCEA DU MARCLAU (Siren : 380324954)	16/10/2020	60 570,58	48 456,44		
SCEA TERRE ET LAIT TERRE ET LAIT (Siren : 478846892)		79 809,78	15 961,96		
SCS AUTO (Siren : 842771123)	10/04/2020	5 454,56	3 636,36		
SEBHOTEL SEBHOTEL (Siren : 430295055)	19/11/2020	28 977,26	7 727,28		
SECOM SARL (Siren : 339286981)	12/04/2020	15 909,05	9 090,92		
SEM HAUTS DE FRANCE DEVELOPP (Siren : 982010183)	30/11/2023	3 000 000,00	0,00		
SENLIS HABILLEMENT (Siren : 503628273)	10/04/2020	7 272,74	3 636,36		
SEPTENTRION TOURS SAS (Siren : 817910706)	10/04/2020	4 090,88	2 727,28		
SIMENOR (Siren : 585780273)	24/09/2019	12 525,66	12 525,66		
SIMONE DOMINIQUE (Siren : 439233255)	10/04/2020	1 363,68	909,08		
SINAPTEC (Siren : 329504963)	15/10/2019	16 875,00	13 500,00		
SO VELO (Siren : 514368422)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
SOCIETE HOTELIERE AVE (Siren : 790367395)	10/04/2020	90 000,00	30 000,00		
SOCIETE RESTAURATION LOISIRS LE CHALET DE PREMESQUES (Siren : 392505152)	19/11/2020	8 693,17	3 863,64		
SOCIETE TRAVAUX COURTOIS (Siren : 344877378)	10/04/2020	24 500,00	14 000,00		
SOFARIS CREDIT EQUIPEMENT DES PME (CEPME)		165 097,44	0,00		
SOGEMAB (Siren : 958202590)	29/03/2017	-0,03	0,00		
SP LOISIRS ZAC de la Mine d Or (Siren : 851309294)	15/10/2019	206 250,00	75 000,00		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP - 2025

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SPORT FRANCE (Siren : 696480458)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
ST NOUVELLE MENUISERIE DU MO (Siren : 819071705)	22/06/2023	38 246,57	0,00		
STD TRANSPORT (Siren : 421996067)	30/05/2024	25 323,81	0,00		
STE D'ABATTAGE DES HAUTS PAY ZA DE LA PETITE DIMERIE (Siren : 834834764)	08/02/2024	300 000,00	0,00		
STE DES ETS RICHARD BOUTHEMY DERBY (Siren : 520505108)	10/04/2020	3 681,76	2 454,56		
STE INDUSTRIELLE DES FONTES (Siren : 585781701)	02/07/2019	19 621,90	19 621,90		
STE NOUVELLE LENGLET (Siren : 932248040)	08/02/2024	200 000,00	0,00		
SUMEXINE (Siren : 349820829)	09/02/2021	13 636,32	5 454,56		
SUPERQUINQUIN (Siren : 821415031)	23/04/2020	43 750,00	25 000,00		
TAILLY MENUISERIE (Siren : 441719960)		9 674,00	9 674,00		
TECHNI CONFORT (Siren : 795143924)	30/05/2024	42 207,32	0,00		
TECHNIC ULTRA PURE (Siren : 853914166)	04/02/2020	62 500,00	62 500,00		
TELAE DESIGN (Siren : 801865916)	22/06/2023	7 648,24	0,00		
THOURET MATTHIEU (Siren : 509514451)	30/05/2024	8 000,00	0,00		
TOITURES SOISSONNAISES (Siren : 326910437)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
TOMORROW TECH (Siren : 904779048)	10/10/2024	200 000,00	0,00		
TOUT CUIT TOUT ROTI (Siren : 820563427)	30/05/2024	46 112,08	0,00		
TOUT EN IMAGE (Siren : 534893680)	10/04/2020	2 727,20	1 818,20		
UMA DECOUPAGE EMBOUTISSAGE (Siren : 316842012)	10/04/2020	15 909,05	9 090,92		
UMAMIE 1 (Siren : 888551801)	30/05/2024	25 330,34	0,00		
V12 AUTO (Siren : 751367723)	19/11/2020	8 181,83	3 636,36		
VAL DE LIANE (Siren : 349521682)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
VANNERIE CANDAS FRERES (Siren : 007220338)	10/04/2020	13 636,32	9 090,92		
VAUTHIER MICKAEL (Siren : 479413452)	10/04/2020	6 818,24	4 545,44		
VD LOISIRS (Siren : 531372548)	09/02/2021	22 727,24	9 090,92		
VEOS MARINE & OFFSHORE (Siren : 328705645)	23/11/2021	89 142,17	39 618,76		
VERSCHUERE (Siren : 510419484)	22/03/2022	36 666,67	13 333,32		
VERT OLIVE (Siren : 853266997)	30/05/2024	15 000,00	0,00		
VILOGIA (Siren : 434204061)		-96 747,36	0,00		
VINCENT BECQ (Siren : 892003054)	30/05/2024	27 667,25	0,00		
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE BETHUNE (Siren : 130017791)		-17 626,70	0,00		
WAALE (Siren : 823862388)	19/11/2020	5 215,85	2 318,20		
WILLIOT LUDOVIC (Siren : 880656442)	01/07/2020	51 774,26	12 943,56		
WILMAT (Siren : 493029383)	23/11/2023	50 000,00	0,00		
XRAYMOBIL (Siren : 820787158)	10/04/2020	18 181,78	9 090,92		
ZIR (Siren : 799227988)	04/04/2024	-57 685,92	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	480 440 969,95	106 035 261,76	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	43 768 361,17	36 878 683,27	3 011 777,32
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	10 620 329,95	2 538 102,45	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					371 680 000,00	33 981 495,25											747 464,09	2 009 970,68
Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMAR Lille)	2015	P	GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	Crédit Agricole	7 000 000,00	4 039 730,45	10,46	T	F	TF à 2.11%	2,130	F	TF à 2.11%	2,110	A-1	EUR	82 501,29	347 436,27
Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMAR Lille)	2016	P		Caisse d'épargne	7 000 000,00	4 379 931,50	11,42	T	F	TF à 2.11%	2,130	F	TF à 2.11%	2,110	A-1	EUR	89 736,51	340 201,05
GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	2019	C		CDC	2 500 000,00	2 020 833,30	24,00	T	V	Livret A+0.75	1,510	V	Livret A+0.75	3,750	A-1	EUR	68 703,13	83 333,36
Société du Canal Seine Nord Europe	2023	C		Crédit Agricole	8 260 000,00	7 847 000,00	18,79	T	F	TF à 0.65%	0,650	F	TF à 0.65%	0,650	A-1	EUR	50 692,31	413 000,00
Société du Canal Seine Nord Europe	2023	C		Crédit Agricole	16 520 000,00	15 694 000,00	18,79	T	V	Euribor 3 Mois+0.28	4,280	V	Euribor 3 Mois+0.28	3,050	A-1	EUR	455 830,85	826 000,00
Société du Canal Seine Nord Europe				BEI	330 400 000,00	0,00	0,00				0,000			0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					69 972 897,95	47 448 125,52											643 090,85	3 540 900,57
Association L'Immobilière d'Amiens	2021	P		Crédit du Nord	805 072,22	296 237,47	1,52	T	F	TF à 0.86%	0,860	F	TF à 0.86%	0,860	A-1	EUR	1 992,18	172 546,71
Banque Alimentaire de l'Aisne (Saint Quentin)				CDC	918 000,00	0,00	0,00		V	Livret A+0.4	3,400	V	Livret A+0.4	3,400	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Centre Hélène Borel	2020	P	Centre Hélène Borel	Société Générale	1 923 599,95	1 197 382,83	6,56	T	F	TF à 0.68%	0,680	F	TF à 0.68%	0,680	A-1	EUR	7 699,27	173 943,77
Centre Hélène Borel	2020	P	Centre Hélène Borel	Société Générale	802 943,14	644 442,26	15,56	T	F	TF à 0.92%	0,920	F	TF à 0.92%	0,920	A-1	EUR	5 797,33	38 202,59
Centre Hélène Borel	2020	P	Centre Hélène Borel	Société Générale	2 890 625,13	2 320 015,93	15,56	T	F	TF à 0.92%	0,920	F	TF à 0.92%	0,920	A-1	EUR	20 870,58	137 530,78
Fondation Institut Pasteur Lille	2018	C		CIC	3 500 000,00	2 626 340,24	13,87	T	F	TF à 2.5%	2,520	F	TF à 2.5%	2,500	A-1	EUR	64 178,07	158 737,79
Fondation Institut Pasteur Lille	2019	C		La Mondiale	2 500 000,00	1 875 000,00	14,75	A	F	TF à 3.25%	3,290	F	TF à 3.25%	3,250	A-1	EUR	60 937,50	125 000,00
Fondation Institut Pasteur Lille	2020	C		BDCE	2 950 000,00	2 484 210,52	15,96	A	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	155 263,16
Fondation Institut Pasteur Lille	2022	C		BDCE	5 350 000,00	5 068 421,06	17,55	A	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	281 578,95
Fondation Institut Pasteur Lille				BDCE	2 300 000,00	0,00	0,00		F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	Société Générale	1 948 289,93	1 705 334,80	17,34	M	F	TF à 2.07%	2,070	F	TF à 2.07%	2,070	A-1	EUR	34 523,68	82 182,33
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	Crédit du Nord	1 916 409,66	1 684 091,27	17,42	M	F	TF à 2.07%	2,070	F	TF à 2.07%	2,070	A-1	EUR	34 097,98	80 698,36
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	CIC	1 935 076,55	1 693 769,12	17,34	M	F	TF à 2.07%	2,070	F	TF à 2.07%	2,070	A-1	EUR	34 289,53	81 624,99
Ins. St Eloi (Bapaume)	2018	P	Institut privé agricole Saint-Eloi de Bapaume	Crédit Agricole	2 800 000,00	1 523 201,72	7,22	M	F	TF à 1.5%	1,510	F	TF à 1.5%	1,500	A-1	EUR	21 474,11	200 384,88
Ins. St Louis (Armentières)	2014	P	Association Institut Professionnel St Louis	Caisse d'épargne	1 600 000,00	544 437,89	4,09	M	F	TF à 2.85%	2,890	F	TF à 2.85%	2,850	A-1	EUR	13 894,15	124 837,57
Ins. d'Anchin (Pecquencourt)	2017	P	Association de l'Institut d'Anchin	Crédit Agricole	2 160 000,00	1 238 800,98	8,14	M	F	TF à 1.75%	1,760	F	TF à 1.75%	1,750	A-1	EUR	20 533,29	143 297,06
Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille)	2022	C		BDCE	1 250 000,00	1 250 000,00	22,61	A	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	54 347,83
Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille)	2023	C		BDCE	1 500 000,00	1 500 000,00	23,86	A	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille)	2024	C		BDCE	2 250 000,00	2 250 000,00	24,30	A	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille)				BDCE	700 000,00	0,00	0,00		F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Lyc. Charles Brasseur (Bourbourg)	2012	P	Association familiale de la gestion	Crédit Mutuel	1 280 000,00	240 602,10	2,43	M	V	Livret A+0.71	3,000	V	Livret A+0.71	3,710	A-1	EUR	6 060,97	93 575,84
Lyc. EPID (Dunkerque)	2005	P	Association ADEP/EPID	Société Générale	254 433,08	20 953,92	0,68	M	F	TF à 2,3%	2,320	F	TF à 2,3%	2,300	A-1	EUR	195,84	20 953,92
Lyc. Hélène Boucher (Somain)	2015	P	OGEC Eveil somainois	Crédit du Nord	400 000,00	32 312,24	0,67	M	F	TF à 1.63%	1,640	F	TF à 1.63%	1,630	A-1	EUR	219,45	32 312,24
Lyc. Jeanne d'Arc (Aulnoye Aymeries)	2010	C	OGEC Jeanne d'Arc	CIC	360 000,00	28 000,00	1,11	M	F	TF à 3.74%	3,800	F	TF à 3.74%	3,740	A-1	EUR	635,80	24 000,00
Lyc. La Malassise (Longuenesse)	2017	P	Association d'éducation St Joseph La Malassise	Crédit du Nord	810 000,00	484 497,40	10,25	M	F	TF à 1.31%	1,320	F	TF à 1.31%	1,310	A-1	EUR	6 080,34	44 457,65
Lyc. La Providence (Amiens)				Crédit du Nord	250 000,00	0,00	0,00		F	TF à 2.99%	2,990	F	TF à 2.99%	2,990	A-1	EUR	0,00	0,00
Lyc. Nazareth Haffreingue (Boulogne sur mer)	2011	P	OGEC Nazareth Haffreingue	Société Générale	454 031,00	54 448,25	1,47	M	F	TF à 3.35%	3,400	F	TF à 3.35%	3,350	A-1	EUR	759,08	36 117,33
Lyc. Notre Dame de Sion (Saint Omer)	2006	P	Association de Folard (ESCAP)	Caisse d'épargne	1 360 000,00	191 682,62	2,07	M	F	TF à 3.62%	3,680	F	TF à 3.62%	3,620	A-1	EUR	5 451,99	90 206,83
Lyc. Notre Dame de la Providence (Orchies)	2017	P	OGEC Notre dame de la Providence	Crédit du Nord	210 800,00	20 596,30	0,74	M	F	TF à 1.15%	1,160	F	TF à 1.15%	1,150	A-1	EUR	98,66	20 596,30
Lyc. Ozanam (Lille)	2013	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	928 000,00	247 852,27	3,52	M	F	TF à 2.9%	2,940	F	TF à 2.1%	2,100	A-1	EUR	4 559,56	67 304,02
Lyc. Ozanam (Lille)	2016	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	294 912,00	132 981,42	5,91	M	F	TF à 1.65%	1,660	F	TF à 1.65%	1,650	A-1	EUR	2 031,45	21 574,69
Lyc. Ozanam (Lille)	2017	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	284 288,00	143 565,95	6,66	M	F	TF à 1.65%	1,660	F	TF à 1.65%	1,650	A-1	EUR	2 213,86	20 541,81
Lyc. St François d'Assise (Roubaix)	2009	P	Association LPP Saint François d'Assise	Caisse d'épargne	477 982,51	11 615,98	0,18	M	F	TF à 5.45%	5,590	F	TF à 5.45%	5,450	A-1	EUR	105,66	11 615,98

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Lyc. St Jean (Douai)	2021	P	OGEC Institution Saint Jean	Société Générale	1 245 000,00	936 061,00	8,82	M	F	TF à 1.37%	1,370	F	TF à 1.37%	1,370	A-1	EUR	12 195,35	100 375,62
Lyc. St Jean (Douai)	2021	P	OGEC Institution Saint Jean	Société Générale	750 000,00	743 789,87	14,82	M	F	TF à 1.67%	1,670	F	TF à 1.67%	1,670	A-1	EUR	12 405,83	2 030,29
Lyc. St Joseph (Bucquoy)	2024	P		Crédit Agricole	1 153 000,00	1 116 442,74	16,41	M	F	TF à 0.95%	0,950	F	TF à 0.95%	0,950	A-1	EUR	10 331,63	63 142,69
Lyc. St Joseph (Hazebrouck)	2018	P	OGEC St Eloi LTP St Joseph	Crédit Mutuel	250 000,00	105 748,20	4,04	M	F	TF à 1.21%	1,220	F	TF à 1.21%	1,210	A-1	EUR	1 138,93	25 416,69
Lyc. St roch (Estaires)	2014	P	Association lycée St Roch Estaires	Crédit Mutuel	320 000,00	3 010,59	0,01	M	F	TF à 2.5%	2,530	F	TF à 2.5%	2,500	A-1	EUR	6,27	3 010,59
Lyc. Ste Famille (Amiens)	2019	P	OGEC Ste famille	Crédit Coopératif	1 417 500,00	1 094 799,90	14,75	M	F	TF à 1.86%	1,880	F	TF à 1.86%	1,860	A-1	EUR	19 809,45	65 117,48
Lyc. Ste Famille (Amiens)	2018	P	OGEC Ste famille	Crédit du Nord	1 417 500,00	997 691,84	13,26	M	F	TF à 1.71%	1,720	F	TF à 1.71%	1,710	A-1	EUR	16 535,49	67 198,64
Lyc. Ste Marie (Aire sur la lys)	2022	P		Banque Postale	500 000,00	360 458,47	7,12	M	F	TF à 0.42%	0,420	F	TF à 0.42%	0,420	A-1	EUR	1 418,47	49 647,73
Lyc. Ste Marie (Fruges)	2021	P	OGEC du Centre Scolaire Privé de Fruges	Crédit Mutuel	888 865,07	740 346,15	14,96	M	F	TF à 1.61%	1,610	F	TF à 1.61%	1,610	A-1	EUR	11 595,92	43 992,95
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2015	P	Association de gestion du centre scolaire ste union (CSSU)	Banque Populaire	221 876,02	54 487,73	2,58	M	F	TF à 2.2%	2,220	F	TF à 2.2%	2,200	A-1	EUR	990,37	20 725,84
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2016	P	Association de gestion du centre scolaire ste union (CSSU)	Crédit Coopératif	212 804,29	84 013,79	4,42	M	F	TF à 2.69%	2,720	F	TF à 2.69%	2,690	A-1	EUR	2 041,54	17 801,90
Lyc. de Coulogne (Coulogne)	2015	P	Syndicat agricole hauts champs	Caisse d'épargne	1 400 000,00	269 013,74	2,01	M	F	TF à 2.1%	2,120	F	TF à 2.1%	2,100	A-1	EUR	4 425,22	127 659,74
Lyc. de Coulogne (Coulogne)	2016	P	Syndicat agricole hauts champs	Crédit Mutuel	1 000 000,00	281 444,89	3,04	M	F	TF à 2.1%	2,120	F	TF à 2.1%	2,100	A-1	EUR	5 054,18	89 292,22
Lyc.La Sagesse (Valenciennes)	2021	P	OGEC La Sagesse	Société Générale	800 000,00	781 354,76	8,74	M	F	TF à 1.37%	1,370	F	TF à 1.37%	1,370	A-1	EUR	10 667,59	5 905,97
Lyc.La Sagesse (Valenciennes)	2021	P	OGEC La Sagesse	Société Générale	950 000,00	517 105,11	3,74	M	F	TF à 0.99%	0,990	F	TF à 0.99%	0,990	A-1	EUR	4 503,25	136 023,83
MFR Le Clos Fleuri (Avesnes sur Helpe)	2020	P	Ass. MFR Avesnes sur Helpe	Crédit Agricole	135 659,64	108 524,77	15,04	M	F	TF à 2.12%	2,140	F	TF à 2.12%	2,120	A-1	EUR	2 241,02	6 171,90
MFR de Rollancourt (Rollancourt)	2019	P		Crédit Coopératif	68 800,00	51 620,03	14,35	M	F	TF à 1.5%	1,510	F	TF à 1.5%	1,500	A-1	EUR	752,18	3 231,77

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MFR de Rollancourt (Rollancourt)	2020	P		Crédit Agricole	311 000,00	230 318,04	10,74	M	F	TF à 1.6%	1,600	F	TF à 1.6%	1,600	A-1	EUR	3 540,38	19 794,18
MFR de la Capelle (La Capelle)	2020	P		Crédit Agricole	486 904,26	381 573,86	14,37	M	F	TF à 1.47%	1,480	F	TF à 1.47%	1,470	A-1	EUR	5 448,30	23 939,01
Université Catholique de Lille	2024	C		CDC	7 079 525,50	7 079 525,50	30,00	T	V	Livret A+0.6	3,600	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	169 289,15	176 988,15
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					38 788 072,00	24 605 640,99											720 561,49	1 548 041,76
Maisons et Cités SOGINORPA	2016	P		CDC	17 931 491,00	10 421 692,14	11,00	A	V	Livret A+0.6	1,100	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	375 180,92	700 007,11
Maisons et Cités SOGINORPA	2016	P		CDC	2 328 173,00	1 306 167,62	11,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	33 307,27	93 100,39
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	8 283,00	5 459,10	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	139,21	359,45
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	62 000,00	40 862,47	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	1 041,99	2 690,56
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	136 400,00	91 275,26	12,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	1 236,88	6 588,76
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	460 500,00	303 502,83	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	7 739,32	19 983,87
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	93 963,00	61 928,38	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	1 579,17	4 077,62
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 172 539,00	800 006,92	12,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	28 800,25	49 339,64
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 133 347,00	758 404,68	12,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	10 277,28	54 746,04
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	697 000,00	459 373,45	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	11 714,02	30 247,03
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	113 185,00	74 597,11	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	1 902,23	4 911,78
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	117 600,00	80 236,84	12,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	2 888,53	4 948,52
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 482 928,00	992 334,43	12,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	13 447,30	71 632,50
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 555 958,00	1 041 204,23	12,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	14 109,56	75 160,16
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	337 455,00	230 240,81	12,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	8 288,67	14 199,87

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	208 427,00	137 368,48	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	3 502,90	9 044,90
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	575 000,00	378 966,60	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	9 663,65	24 952,71
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 404 215,00	939 661,96	12,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	12 733,54	67 830,26
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	75 601,00	49 826,54	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	1 270,58	3 280,78
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	222 585,00	151 866,63	12,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	5 467,20	9 366,22
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	676 500,00	445 862,48	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	11 369,49	29 357,42
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	573 000,00	377 648,45	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	9 630,04	24 865,92
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	199 283,00	131 341,91	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	3 349,22	8 648,09
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	346 906,00	236 689,10	12,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	8 520,81	14 597,56
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 516 501,00	1 014 800,67	12,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	13 751,75	73 254,21
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	379 000,00	249 788,42	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	6 369,60	16 447,10
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	159 777,00	105 304,59	12,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	2,550	A-1	EUR	2 685,27	6 933,68
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 153 327,00	786 898,85	12,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	28 328,36	48 531,21
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	885 188,00	592 343,33	12,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,400	A-1	EUR	8 026,96	42 758,80
Maisons et Cités SOGINORPA	2018	P		CDC	2 781 940,00	2 339 986,71	33,33	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	3,600	A-1	EUR	84 239,52	36 179,60
TOTAL GENERAL					480 440 969,95	106 035 261,76											2 111 116,43	7 098 913,01

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	6 941 426,19
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	328 302 031,09
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	335 243 457,28
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 897 825 105,71

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	11,57

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation régionale d'Equipeement Scolaire	0,00	93 565 885,00	129 040 000,00	-35 474 115,00
Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable	0,00	46 915 764,00	89 193 454,93	-42 277 690,93
Total	0,00	140 481 649,00	218 233 454,93	-77 751 805,93

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'Equipeement Scolaire

Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	93 565 885,00
Total		93 565 885,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
21312	Immobilisation corporelles - Constructions Bâtiments publics [scolaires]	41 035 251,06
21572	Immobilisation corporelles - Matériel et outillage technique [scolaires]	5 011 560,00
21578	Immobilisation corporelles - Matériel et outillage technique [Autres matériel techniques]	4 885 000,00
217312	Immobilisation corporelles - Reçu au titre d'une mise à dispo - Constr Bâtim publics [scolaires]	52 131 744,58
21831	Immobilisation corporelles - Autres - Matériel informatique [scolaires]	3 150 000,00
21841	Immobilisation corporelles - Autres - Matériel de bureau et mobilier [scolaires]	2 620 000,00
2313	Immobilisation corporelles en cours - [Constructions]	9 483 000,00
2317	Immobilisation corporelles en cours - [Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition]	8 842 773,36
238	Immobilisation corporelles en cours - [Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles]	1 880 671,00
Total		129 040 000,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-35 474 115,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable

Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
731422	TICPE 2ème part	46 915 764,00
Total		46 915 764,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2041582	Subvention Eqt Orgs publics - autres groupements de collectivités - [Bâtiments et installations]	1 426 403,25
2041712	Subvention d'équipement aux organismes de transport - SNCF - [Bâtiments et installations]	2 888 933,01

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable		
2041722	Subvention d'équipement aux organismes de transport - RFF - [Bâtiments et installations]	4 167 478,96
204182	Subvention d'équipement aux organismes publics divers [Bâtiments et installations]	4 413 263,16
20423	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé [Projet d'infrastructures d'intérêt national]	1 300 000,00
21318	Bâtiments publics - Autres bâtiments publics	2 730 000,00
2313	Immobilisation corporelles en cours - [Constructions]	9 309 040,72
2324	Immobilisation incorporelles en cours - [Subventions d'équipement versées]	62 958 335,83
Total		89 193 454,93
Reste à employer au 31/12/N (3)		-42 277 690,93

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					43 768 361,17	36 878 683,27	3 011 777,32
8017 Subventions à verser en annuités					43 768 361,17	36 878 683,27	3 011 777,32
2016	Part. au remb. de l'emprunt E1 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	21	T	1 750 631,69	1 164 477,20	110 764,44
2016	Part. au remb. de l'emprunt E2 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	21	T	1 097 032,70	729 719,21	69 410,50
2016	Part. au remb. de l'emprunt E3 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	22	T	1 357 733,97	972 602,91	88 453,34
2016	Part. au remb. de l'emprunt E4 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	22	T	48 800,00	34 957,51	3 179,22
2016	Part. au remb. de l'emprunt E5 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	23	T	1 371 038,29	1 052 285,78	92 077,96
2016	Part. au remb. de l'emprunt E6 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	23	T	48 800,00	36 600,00	3 277,38
2016	Part. au remb. de l'emprunt E9 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	S	1 764 316,20	1 058 589,72	105 403,88
2016	Part. au remb. de l'emprunt E10 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	1 086 807,07	658 632,24	65 804,98
2016	Part. au remb. de l'emprunt E11 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	4 262 314,18	2 621 049,78	261 873,18
2020	Part. au remb. de l'emprunt E7 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	1 391 064,05	1 138 832,79	96 522,32
2020	Part. au remb. de l'emprunt E8 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	48 800,00	39 951,45	3 386,11
2020	Part. au remb. de l'emprunt E13 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	18	T	1 287 100,56	948 389,89	79 624,78
2021	Part. au remb. de l'emprunt E14 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	20	T	2 849 572,46	2 350 897,29	239 087,15
2023	Part. au remb. de l'emprunt E16 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	18	T	237 200,00	201 620,00	20 151,10
2023	Part. au remb. de l'emprunt CA 1	SCSNE	20	T	8 260 000,00	7 847 000,00	438 346,15
2023	Part. au remb. de l'emprunt CA 2	SCSNE	20	T	16 520 000,00	15 694 000,00	1 301 524,86
2024	Part. au remb. de l'emprunt E15 (CA)	SM Fibre Numérique 59 62	17	T	387 150,00	329 077,50	32 889,97
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					10 620 329,95	2 538 102,45	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					10 620 329,95	2 538 102,45	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					10 620 329,95	2 538 102,45	0,00
1999	Cauton personne morale	Sainte-Sophie Bohain	30	X	49 551,88	8 000,70	0,00
2001	Promesse d'inscription d'hypothèque	CFPR La Vaumoise	25	X	263 871,11	12 810,40	0,00
2005	Cauton bancaire	MFR d'Ambleny	20	X	228 674,00	9 804,79	0,00
2005	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR de Villers Bocage	20	X	156 281,00	1 348,73	0,00
2005	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR du Noyonnais à Beaulieu Les Fontaines	20	X	301 066,00	577,39	0,00
2005	Cauton bancaire	Notre Dame de la Tilloye à Compiègne	25	X	1 084 779,00	226 703,95	0,00
2005	Cauton bancaire	Notre Dame de la Tilloye à Compiègne	20	X	336 950,00	3 784,92	0,00
2005	Cauton personne morale	Saint Riquier Amiens	20	X	138 040,77	6 561,66	0,00
2005	Cauton personne morale	Saint-Rémi à Amiens	20	X	7 322,00	320,96	0,00
2005	Cauton bancaire	Sévigné à Compiègne	20	X	45 015,89	2 189,13	0,00
2006	Cauton personne morale	MFR Eclusier Vaux	20	X	405 746,07	33 904,81	0,00
2006	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	84 000,00	6 213,70	0,00
2007	Cauton bancaire	OGEIC Institution Sévigné Compiègne	20	X	146 175,59	18 502,23	0,00
2007	Cauton bancaire	Saint Esprit à Beauvais	20	X	122 786,10	13 186,89	0,00
2007	Cauton bancaire	Sévigné à Compiègne	20	X	70 929,45	8 977,92	0,00
2008	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	20	X	59 986,00	11 824,64	0,00
2008	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	20	X	712 000,00	140 351,78	0,00
2008	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	20	X	21 506,48	3 773,95	0,00
2008	Cauton Personne morale	CFPA Rouvroy les Merles à Breteuil	20	X	228 675,00	39 375,96	0,00
2008	Cauton Personne morale	CFPA Rouvroy les Merles BRETEUIL	20	X	273 303,00	47 060,53	0,00
2008	Cauton bancaire	Institution du Saint Esprit Beauvais	20	X	60 652,33	9 712,68	0,00
2008	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	106 558,52	17 443,48	0,00
2009	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	14 246,50	3 222,05	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2009	Caution bancaire	OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	235 262,68	55 463,98	0,00
2009	Caution bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	49 370,57	11 165,86	0,00
2009	Caution bancaire	Association de gestion Saint Martin Amiens	30	X	265 751,00	132 195,95	0,00
2009	Caution bancaire	OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	133 680,03	31 515,52	0,00
2010	Personne morale	Association d'Education Populaire La Providence à Laon	15	X	10 966,73	140,21	0,00
2010	Promesse d'affectation hypothécaire	Association Maison Familiale Rurale du Vimeu à yzengremer	30	X	817 091,03	431 453,91	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à compiègne	20	X	20 586,90	6 054,80	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à compiègne	20	X	5 276,90	1 551,99	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à compiègne	20	X	35 413,29	10 415,39	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC Institution Guynemer Compiègne	20	X	62 661,71	17 948,72	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC Institution Guynemer Compiègne	20	X	62 661,71	17 948,72	0,00
2010	caution bancaire	Association organisme de gestion du lycée Saint-Rémi à Amiens	15	X	24 480,24	545,50	0,00
2010	Caution bancaire	Association de gestion Saint-Martin à Amiens (Lycée Saint-Martin à Amiens)	20	X	232 800,00	62 058,74	0,00
2011	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	25 554,17	2 268,37	0,00
2012	Caution bancaire	Association de gestion Saint Vincent de Paul SOISSONS	15	X	169 174,20	27 345,97	0,00
2012	Caution bancaire	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	9 833,91	1 499,78	0,00
2012	Caution bancaire	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	14 014,36	2 137,35	0,00
2012	Caution bancaire	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	10 970,31	1 673,10	0,00
2012	Caution bancaire	Saint-Rémi à Amiens	15	X	44 670,60	8 583,28	0,00
2012	Personne morale	MFR de Conty	15	X	128 000,00	25 038,90	0,00
2013	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	23 539,97	5 486,21	0,00
2013	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	4 262,00	993,30	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Joseph de Cluny à Estrées Saint Denis	12	X	4 137,04	267,30	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2013	Caution bancaire	Saint Joseph de Cluny à Estrées Saint Denis	12	X	54 916,48	4 187,70	0,00
2013	Caution bancaire	Sainte Famille à Amiens	20	X	38 684,26	15 558,49	0,00
2013	caution bancaire	Sainte Famille à Amiens	20	X	22 768,59	10 233,39	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	20	X	44 551,00	19 761,11	0,00
2013	Personne morale	MFR de Songeons	30	X	130 000,00	82 036,53	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	43 477,86	11 689,39	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	47 568,39	12 789,16	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	8 553,94	2 299,80	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	35 060,48	10 438,10	0,00
2014	caution bancaire	St Joseph de Cluny à Estrées St Denis	12	X	15 256,50	1 536,10	0,00
2014	caution bancaire	Saint-Vincent de Paul à Soissons	20	X	168 313,00	77 008,96	0,00
2014	caution bancaire	Saint-Rémi à Amiens	15	X	16 353,88	4 453,63	0,00
2014	caution bancaire	Sainte Julie Billiat Orvillers Sorel	15	X	18 478,83	5 298,95	0,00
2014	Personne morale	MFR Songeons	30	X	130 000,00	86 369,86	0,00
2014	Personne morale	CFPR Vaumoise	15	X	17 426,03	5 461,75	0,00
2014	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	44 738,77	12 641,26	0,00
2015	caution bancaire	Sacré cœur - Amiens	10	X	51 080,85	41,98	0,00
2015	caution bancaire	Sacré cœur - Amiens	10	X	4 687,89	3,85	0,00
2015	Personne morale	St Joseph Notre Dame Fontaine les Vervins	10	X	26 632,57	87,56	0,00
2015	Caution bancaire	Saint Vincent de Paul - Beauvais	10	X	47 500,20	1 158,22	0,00
2015	Caution bancaire	Saint-Esprit - Beauvais	10	X	30 331,70	822,70	0,00
2015	Caution bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	38 420,00	13 557,52	0,00
2015	Caution personne morale	Groupe Robert schuman à Chauny site Puilly	10	X	17 617,90	241,34	0,00
2015	Caution personne morale	Groupe Robert Schuman site Pouilly	15	X	11 983,92	4 104,08	0,00
2015	Caution bancaire	Lycée sacré Cœur amiens	10	X	8 386,87	121,78	0,00
2015	Caution personne morale	Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les V.	10	X	21 630,88	805,97	0,00
2015	Caution bancaire	Saint Vincent - Senlis	10	X	169 230,08	6 954,66	0,00
2015	Caution personne morale	Saint Remy - Soissons	10	X	14 414,12	655,55	0,00
2015	Caution bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	15 342,53	5 783,92	0,00
2015	Caution bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	15	X	6 450,00	2 435,10	0,00
2015	Caution bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	20	X	10 261,01	5 470,66	0,00
2015	Caution personne morale	Groupe Robert schuman à Chauny	15	X	34 906,24	12 266,59	0,00
2015	Caution personne morale	Groupe Robert Schuman à Chauny	15	X	7 066,53	2 483,29	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2015	Cautiion bancaire	Saint Vincent - Senlis	10	X	31 933,71	1 872,28	0,00
2015	Cautiion bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	15	X	82 830,88	32 648,23	0,00
2015	Cautiion bancaire	Sévigné - Compiègne	10	X	2 836,91	185,76	0,00
2015	Cautiion bancaire	Sainte Colette - Corbie	10	X	31 594,00	2 648,70	0,00
2015	Cautiion personne morale	Saint Joseph - Fontyaine les Vervins	10	X	7 347,77	539,51	0,00
2015	Cautiion personne morale	Saint Joseph - Fontyaine les Vervins	10	X	18 438,00	1 353,80	0,00
2015	Cautiion personne morale	MFR Du Noyonnais Beaulieu les Fontaines	10	X	1 545,90	114,35	0,00
2015	Cautiion personne morale	MFR Oisemont	15	X	83 160,00	31 821,04	0,00
2015	Cautiion personne morale	MFR Du Noyonnais Beaulieu les Fontaines	10	X	8 610,00	636,90	0,00
2015	Cautiion bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	30	X	7 423,00	4 975,78	0,00
2015	Cautiion bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	30	X	14 360,43	9 626,08	0,00
2015	Cautiion personne morale	Robert Schuman - Chauny	15	X	5 289,60	1 858,85	0,00
2015	Cautiion bancaire	OGEC Saint Vincent de Paul - BEAUVAIS	10	X	60 367,08	2 745,46	0,00
2015	Cautiion bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	20	X	26 730,00	14 536,73	0,00
2015	Cautiion bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	20	X	19 713,00	10 720,63	0,00
2015	Cautiion bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	15	X	1 531,75	600,11	0,00
2015	cautiion personne morale	Groupe Robert Schuman - Chauny	10	X	10 579,20	924,59	0,00
2015	cautiion personne morale	Robert Schuman - CHAUNY	15	X	44 467,40	17 413,35	0,00
2016	cautiion personne morale	MFR - Songeons	15	X	10 498,05	4 285,51	0,00
2016	Cautiion bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	4 518,00	1 923,55	0,00
2016	Cautiion bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	8 249,75	3 512,36	0,00
2016	Cautiion bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	6 659,61	2 835,35	0,00
2016	Cautiion bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	14 670,95	6 246,21	0,00
2016	Cautiion bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	5 050,70	2 150,35	0,00
2016	Cautiion bancaire	Saint Martin - Amiens	20	X	64 094,00	36 630,16	0,00
2016	Cautiion bancaire	Saint Martin - Amiens	20	X	41 395,31	23 657,70	0,00
2016	Cautiion bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	4 818,38	689,09	0,00
2016	Cautiion bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	2 067,78	295,72	0,00
2016	Cautiion bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	4 194,80	599,91	0,00
2016	Cautiion bancaire	SAINT REMI - AMIENS	10	X	5 758,03	836,10	0,00
2016	Cautiion bancaire	SAINT REMI - AMIENS	15	X	12 390,00	5 329,40	0,00
2016	Cautiion personne morale	Sévigné - Compiègne	10	X	13 482,00	1 972,44	0,00
2016	Cautiion personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	3 206,41	469,10	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2016	Caution personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	600,59	87,87	0,00
2016	Caution personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	8 515,16	1 245,78	0,00
2016	Caution personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	3 833,71	560,88	0,00
2016	Caution personne morale	OGEC Sainte Sophie - Bohain en Vermandois	10	X	7 390,80	1 081,28	0,00
2016	Caution bancaire	OGEC Institution Saint Esprit - Beauvais	15	X	24 585,45	10 593,07	0,00
2016	Caution bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	23 689,09	10 219,84	0,00
2016	Caution bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	20 656,29	8 911,44	0,00
2016	Caution bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	12 337,72	5 322,68	0,00
2016	Caution bancaire	sacré Cœur - Péronne	10	X	21 294,53	3 272,94	0,00
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	6 107,00	844,94	0,00
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	1 488,00	205,87	0,00
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	24 283,65	3 359,79	0,00
2016	Caution bancaire	Saint-Pierre - Abbeville	15	X	52 407,44	22 867,83	0,00
2016	Caution bancaire	Saint-Pierre - Abbeville	10	X	6 327,72	977,76	0,00
2016	Caution bancaire	Sainte Colette - corbie	10	X	44 586,09	6 889,47	0,00
2016	Caution bancaire	Saint Vincent de Paul - Beauvais	10	X	60 367,08	9 509,88	0,00
2016	CAUTION BANCAIRE	SAINT-PIERRE ABBEVILLE	10	X	8 124,29	1 455,69	0,00
2016	Caution personne morale	MFR de la Vallée du Retz - AMBLEMY	20	X	5 485,00	3 261,70	0,00
2016	CAUTION BANCAIRE	OGEC Saint Pierre Notre Dame - Abbeville	15	X	4 275,50	1 968,68	0,00
2016	CAUTION BANCAIRE	SAINT-REMY - SOISSONS	10	X	21 546,45	3 205,40	0,00
2016	Caution personne morale	Association du Petit Séminaire - Amiens	10	X	7 113,02	1 387,53	0,00
2016	Caution personne morale	Association Saint Vincent - Senlis	10	X	217 294,01	42 625,35	0,00
2017	Caution bancaire	SAINTE JULIE B, - ORVILLERS SOREL	10	X	28 000,00	5 653,70	0,00
2017	Caution bancaire	SAINTE JULIE B, - ORVILLERS SOREL	15	X	694,80	325,13	0,00
2017	Caution bancaire	Lycée du Saint Esprit - Beauvais	12	X	22 655,94	7 846,82	0,00
2017	Caution bancaire	Institut Saint Dominique - Mortefontaine	15	X	47 010,60	22 427,71	0,00
2017	Caution bancaire	Lycée Sainte Julie Billart Orvillers Sorel	15	X	4 000,00	1 929,50	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Robert Schuman - CHAUNY	10	X	23 993,75	5 035,40	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2017	caution bancaire	LPEPA Saint Joseph de Cluny - ESTREES ST DENIS	20	X	6 011,55	3 651,40	0,00
2017	caution bancaire	Lycée du Saint Esprit - Beauvais	15	X	24 582,45	12 010,60	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Saint Rémi - AMIENS	10	X	30 600,00	7 176,33	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	3 206,41	764,27	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	600,59	143,15	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	8 515,16	2 029,64	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	3 833,71	913,79	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Sévigné - COMPIEGNE	10	X	13 482,10	3 265,25	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Pierre - ABBEVILLE	15	X	4 275,50	2 117,06	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Sainte Sophie - BOHAIN EN VERMANDOIS	10	X	7 390,80	1 832,51	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	20	X	25 673,53	16 089,92	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	15	X	9 432,18	4 737,62	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	20	X	18 811,38	11 789,32	0,00
2017	Caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	15	X	2 728,57	1 370,51	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	58 905,00	16 283,60	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	6 187,50	1 710,46	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	46 675,00	12 902,76	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	5 158,37	1 450,00	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	9 644,40	2 711,00	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	3 141,00	882,92	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	10 408,50	2 925,79	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	8 151,18	2 291,26	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Riquier - AMIENS	10	X	30 294,82	9 105,05	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	6 159,93	257,97	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Saint Rémi - AMIENS	10	X	10 596,02	3 872,63	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - PERONNE	20	X	13 052,56	8 913,29	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée La Providence - LAON	15	X	15 554,90	9 105,65	0,00
2019	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	15	X	6 872,34	4 163,57	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	16 787,70	6 880,66	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	13 147,15	5 388,53	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	38 450,06	15 759,26	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	5 399,40	2 213,01	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	17 357,61	7 114,24	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	4 990,52	2 045,43	0,00
2019	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	15 539,40	6 356,25	0,00
2019	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	29 424,32	12 043,82	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Saint Martin - AMIENS	10	X	13 715,00	6 147,33	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Saint Martin - AMIENS	10	X	3 676,87	1 648,04	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 449,68	1 576,74	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 270,10	1 461,16	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	4 354,56	1 784,77	0,00
2019	caution personne morale	Centre de Formation Professionnelle Rural de Vaumoise	10	X	8 709,56	4 085,14	0,00
2020	Caution bancaire	LPEPA Saint Joseph de Cluny - ESTREES ST DENIS	12	X	2 840,19	1 218,43	0,00
2020	Caution personne morale	MFR FLIXECOURT	10	X	17 357,61	7 114,24	0,00
2020	Caution bancaire	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 270,10	1 461,16	0,00
2020	Caution bancaire	LPEPA Saint Joseph de Cluny - ESTREES ST DENIS	10	X	2 801,25	1 442,84	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		12,00	0,00	12,00	4,00	5,00	9,00
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		11,00	0,00	11,00	3,00	5,00	8,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2 310,00	0,00	2 310,00	1 678,40	278,50	1 956,90
Adjoint Administratif	C	171,00	0,00	171,00	83,60	0,00	83,60
Adjoint Administratif (0 non titulaire)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	353,00	0,00	353,00	352,90	0,00	352,90
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (3 non titulaires)	C	5,00	0,00	5,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	166,00	0,00	166,00	93,30	0,00	93,30
Adjoint Administratif Principal 2ème classe (0 non titulaires)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur	A	35,00	0,00	35,00	5,80	0,00	5,80
Administrateur (8 non titulaires)	A	16,00	0,00	16,00	0,00	8,00	8,00
Administrateur général	A	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	22,00	0,00	22,00	5,90	0,00	5,90
Administrateur hors classe (3 non titulaires)	A	7,00	0,00	7,00	0,00	3,00	3,00
Attaché	A	298,00	0,00	298,00	284,40	0,00	284,40
Attaché (135 non titulaires)	A	139,00	0,00	139,00	0,00	134,10	134,10
Attaché Principal	A	453,00	0,00	453,00	438,60	0,00	438,60
Attaché Principal (76 non titulaires)	A	85,00	0,00	85,00	0,00	73,70	73,70
Attaché hors classe	A	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
Attaché hors classe (2 non titulaires)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Directeur	A	61,00	0,00	61,00	45,70	0,00	45,70
Directeur (14 non titulaires)	A	27,00	0,00	27,00	0,00	12,50	12,50
Rédacteur	B	90,00	0,00	90,00	82,00	0,00	82,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Rédacteur (225 non titulaires)	B	26,00	0,00	26,00	0,00	24,80	24,80
Rédacteur Principal 1ère classe	B	167,00	0,00	167,00	148,30	0,00	148,30
Rédacteur Principal 1ère classe (17 non titulaires)	B	18,00	0,00	18,00	0,00	16,70	16,70
Rédacteur Principal 2ième classe	B	136,00	0,00	136,00	117,90	0,00	117,90
Rédacteur Principal 2ième classe (3 non titulaires)	B	6,00	0,00	6,00	0,00	2,70	2,70
FILIERE TECHNIQUE (c)		6 716,00	0,00	6 716,00	5 784,50	505,60	6 290,10
Adjoint Technique	C	278,00	0,00	278,00	257,10	0,00	257,10
Adjoint Technique (5 non titulaires)	C	7,00	0,00	7,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint Technique Principal 1ière classe	C	352,00	0,00	352,00	343,00	0,00	343,00
Adjoint Technique Principal 1ière classe (1 non titulaire)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint Technique Principal 1ière classe des EE	C	961,00	0,00	961,00	925,80	0,00	925,80
Adjoint Technique Principal 2ième classe	C	159,00	0,00	159,00	121,50	0,00	121,50
Adjoint Technique Principal 2ième classe (0 non titulaire)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 2ième classe des EE	C	2 067,00	0,00	2 067,00	1 952,70	0,00	1 952,70
Adjoint Technique des EE	C	1 206,00	0,00	1 206,00	1 186,50	0,00	1 186,50
Adjoint Technique des EE (455 non titulaires)	C	477,00	0,00	477,00	0,00	455,00	455,00
Agent de Maîtrise	C	180,00	0,00	180,00	174,70	0,00	174,70
Agent de Maîtrise (0 non titulaire)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	338,00	0,00	338,00	317,20	0,00	317,20
Agent de Maîtrise Principal (1 non titulaire)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Ingénieur	A	61,00	0,00	61,00	39,80	0,00	39,80
Ingénieur (16 non titulaires)	A	22,00	0,00	22,00	0,00	16,00	16,00
Ingénieur Principal	A	255,00	0,00	255,00	234,90	0,00	234,90
Ingénieur Principal (12 non titulaires)	A	17,00	0,00	17,00	0,00	11,80	11,80
Ingénieur en Chef	A	39,00	0,00	39,00	22,00	0,00	22,00
Ingénieur en Chef (1 non titulaire)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur en Chef hors classe	A	27,00	0,00	27,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur en Chef hors classe (2 non titulaires)	A	4,00	0,00	4,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur hors classe	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Technicien	B	53,00	0,00	53,00	51,20	0,00	51,20
Technicien (12 non titulaires)	B	12,00	0,00	12,00	0,00	12,00	12,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Technicien Principal 1ère classe	B	94,00	0,00	94,00	59,40	0,00	59,40
Technicien Principal 1ère classe (3 non titulaires)	B	5,00	0,00	5,00	0,00	3,00	3,00
Technicien Principal 2ième classe	B	90,00	0,00	90,00	88,70	0,00	88,70
Technicien Principal 2ième classe (0 non titulaire)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Assistant Socio-Educatif	A	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Assistant Socio-Educatif (0 non titulaire)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		6,00	0,00	6,00	0,00	2,80	2,80
Cadre de santé 1ère classe (1 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Cadre de santé 2ème classe (0 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin (1 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Médecin Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue classe normale (1 non titulaire)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		25,00	0,00	25,00	14,70	0,00	14,70
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	0,90	0,00	0,90
Assistant de conservation principal de 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal de Conservatoire du patrimoine	A	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Attaché de Conservation du patrimoine	A	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Bibliothécaire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur du patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur du patrimoine en chef	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		8,00	0,00	8,00	0,00	7,00	7,00
Marins (7 non titulaires)	C	8,00	0,00	8,00	0,00	7,00	7,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9 068,00	0,00	9 068,00	7 480,40	793,90	8 274,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif (0 non titulaire)	C	ADM	397-432	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI art L332-8, 332-11 CDI art L332-10, 326 352 RQTH	CDD
Adjoint Administratif Principal 1ière classe (3 non titulaires)	C	ADM	397-558	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Adjoint Administratif Principal 2ième classe (0 non titulaires)	C	ADM	397-486	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDI
Adjoint Technique (5 non titulaires)	C	TECH		0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	
Adjoint Technique Principal 1ière classe (1 non titulaire)	C	TECH	397-558	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD
Adjoint Technique Principal 2ième classe (0 non titulaire)	C	TECH	397-486	0,00	326_352 326 352 RQTH	CDD
Adjoint Technique des EE (455 non titulaires)	C	TECH	397	0,00	332-14 332-14 Vacance temporaire d'emploi,	CDD
Administrateur (8 non titulaires)	A	ADM	813-1015	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDD ET CDI
Administrateur hors classe (3 non titulaires)	A	ADM	977-HEB BIS	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L, 332-8, 332-11 CDI article L, 332-10	CDI
Agent de Maîtrise (0 non titulaire)	C	TECH	397-562	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Agent de Maîtrise Principal (1 non titulaire)	C	TECH	397-597	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistant Socio-Educatif (0 non titulaire)	A	S		0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	
Attaché (135 non titulaires)	A	ADM	444-821	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonct, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI art L332-10, 326 352 RQTH	CDD ET CDI
Attaché Principal (76 non titulaires)	A	ADM	593-1015	0,00	332-10 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDD ET CDI
Cadre de santé 1ère classe (1 non titulaire)	A	MS	577-822	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Cadre de santé 2ème classe (0 non titulaire)	A	MS	655	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Directeur (14 non titulaires)	A	ADM	897-1020	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDI
Directeur général adjoint des services (5 non titulaires)		OTR	831-HEB	0,00	343-1_343-3 343-1 343-3 Emplois fonctionnels	A (Emploi fonctionnel)
Ingénieur (16 non titulaires)	A	TECH	444-821	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD ET CDI
Ingénieur Principal (12 non titulaires)	A	TECH	619-1015	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD ET CDI
Ingénieur en Chef (1 non titulaire)	A	TECH	461-1015	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Ingénieur en Chef hors classe (2 non titulaires)	A	TECH	762-HEB BIS	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI L332-10	CDI
Marins (7 non titulaires)	C	OTR	Droit privé	0,00	A A	CDI
Médecin (1 non titulaire)	A	MS	HEB et plus	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Psychologue classe normale (1 non titulaire)	A	MS	656	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD
Rédacteur (225 non titulaires)	B	ADM	397-597	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI art L332-8, 332-11 CDI art L332-10, 326 352 RQTH	CDI
Rédacteur Principal 1ère classe (17 non titulaires)	B	ADM	461-707	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Rédacteur Principal 2ième classe (3 non titulaires)	B	ADM	506-638	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDI
Technicien (12 non titulaires)	B	TECH	397-597	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI art L332-8, 332-11 CDI art L332-10, 326 352 RQTH	CDD ET CDI
Technicien Principal 1ère classe (3 non titulaires)	B	TECH	446-707	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD ET CDI
Technicien Principal 2ième classe (0 non titulaire)	B	TECH	401-638	0,00	332-8-2° 332-8-2° CDD aucun fonctionnaire, 332-10 CDI article L332-8, 332-11 CDI article L332-10	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprentis (190 non titulaires)	C	ADM		0,00	A A	CDD
Collaborateurs de cabinet (14 non titulaires)	A	ADM	685 -HEB BIS	0,00	333-1_333-10 333-1, 333-10 collaborateurs de cabinet	
Collaborateurs de groupes élus A (26 non titulaires)	A	ADM	593-HEA	0,00	333-12 333-12 Collaborateurs de groupe d'élus	CDD ET CDI
Collaborateurs de groupes élus B (0 non titulaires)	B	ADM	451-HEA	0,00	333-12 333-12 Collaborateurs de groupe d'élus	CDD
Collaborateurs de groupes élus C (1 non titulaire)	C	ADM	Indice 528	0,00	333-12 333-12 Collaborateurs de groupe d'élus	CDD
Contrats de projet cat A (35)	A	ADM	444 - 821	0,00	332-24 332-24 Contrat de projet	CDD
Contrats de projet cat B (41)	B	ADM	397-597	0,00	332-24 332-24 Contrat de projet	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Emplois occasionnels (183 non titulaires)	A	ADM	397-432	0,00	332-23-1° 332-23-1° Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacements en EPLE (689 non titulaires)	C	TECH	397	0,00	332-13 332-13 Remplacement d'un fonctionnaire	CDD
Remplacements sièges et Ports (17 non titulaires)	A	ADM	397-432	0,00	332-13 332-13 Remplacement d'un fonctionnaire	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1 ° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2 ° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
23/04/2013 - Délégation de service public	TRANSDEV RESEAU INTERURBAIN DE L'OISE - TRIO1 (Siret : 87999161000020)	TRANSDEV RESEAU INTERURBAIN DE L'OISE - TRIO 1	SAS, société par actions simplifiée	165 471 919,00
13/12/2013 - Délégation de service public	KEOLIS OISE 2 (Siret : 52722098200070)	KEOLIS OISE (KEOLIS OISE) (SATA)	SARL, Société A Responsabilité Limitée	94 344 285,00
02/07/2018 - Délégation de service public	SCHOONAERT SA AUTOCARS - Périmètre 1 Flandre (Siret : 07725031400034)	AUTOCARS SCHOONAERT	SAS, société par actions simplifiée	149 768 143,00
21/05/2019 - Délégation de service public	AJP VALENCIENNES Groupe place gestion - Périmètre 3A (Siret : 33212790100053)	AJP GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS	SAS, société par actions simplifiée	55 397 957,00
21/05/2019 - Délégation de service public	AJP VALENCIENNES Groupe place gestion - Périmètre 3B (Siret : 33212790100053)	AJP GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS	SAS, société par actions simplifiée	23 550 419,00
02/07/2019 - Délégation de service public	MARIOT GAMELIN SA AUTOCARS - Périmètre 2 : Pévèle mélançois et Weppes (Siret : 45850223400040)	MARIOT GAMELIN	SAS, société par actions simplifiée	147 982 849,00
02/07/2019 - Délégation de service public	COUTEAUX Les Cars du Hainaut - P4 : Pays Quercitain-Bavais et Avesnois (Siret : 44722007000034)	SAS TRANSPORTS COUTEAUX - LES CARS DU HAINAUT (LES CARS DU HAINAUT, LES CARS VERTS, DE WINTER, SAQ)	SAS, société par actions simplifiée	117 342 777,00
04/02/2021 - Délégation de service public	Groupe Kéolis Pays d'Artois - P7 - Zone d'Arras Ouest (Siret : 31315111000027)	KEOLIS ARRAS (ARTIS)	SARL, Société A Responsabilité Limitée	32 549 465,00
04/02/2021 - Délégation de service public	Place Mobilité Pays d'Artois - P8 - Zone d'Arras Ouest (Siret : 90081041700015)	PLACE MOBILITE PAYS D'ARTOIS	SAS, société par actions simplifiée	47 199 457,00
05/02/2021 - Délégation de service public	Groupe Autocars Schoonaert - P1 - Zone de Calais (Siret : 07725031400034)	AUTOCARS SCHOONAERT	SAS, société par actions simplifiée	39 383 233,44
05/02/2021 - Délégation de service public	Groupe Cars Dumont - P3 - Zone de Montreuil-sur-Mer / Etaples / Berck (Siret : 81107487100013)	CARS DUMONT	SAS, société par actions simplifiée	30 369 509,00
05/02/2021 - Délégation de service public	Groupe Kéolis Pays d'Artois - P6 - Zone de Saint-Pol-sur-Ternoise (Siret : 39235430400033)	KEOLIS PAYS D'ARTOIS	SARL, Société A Responsabilité Limitée	31 413 813,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
08/02/2021 - Délégation de service public	Groupeement Voyages Moleux - P2 - Zone de Boulogne-sur-Mer / Marquise (Siret : 34489944800031)	VOYAGES MOLEUX	SAS, société par actions simplifiée	39 135 732,00
08/02/2021 - Délégation de service public	Groupeement Inglard Voyages - P4 - Zone de Saint-Omer / Lumbres (Siret : 81537034100019)	VOYAGES INGLARD	SAS, société par actions simplifiée	27 785 150,00
10/02/2021 - Délégation de service public	Groupeement Transdev Artésiens - P5 - Zone de Béthune / Bruay (Siret : 57172301400080)	TRANSDEV ARTESIENS (TRANSDEV ARTESIENS) (AA)	SAS, société par actions simplifiée	14 743 071,00
12/02/2021 - Délégation de service public	RD INTERURBAIN OISE 4 - RIO4 (Siret : 84463532600037)	RD INTERURBAIN OISE 4 (RIO 4)	SAS, société par actions simplifiée	29 241 490,00
31/03/2021 - COSP - Contrat d'objectifs de Service public	Régie Régionale transports Pas-de-Calais - P9 - Zone d'Arras Nord-Est (Siret : 78392190100014)	REGIE REGIONALE DE TRANSPORTS DU PAS DE CALAIS (RRT62)	ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL A CARACTERE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL	38 985 421,00
02/11/2021 - Délégation de service public	TRANSDEV RESEAU INTERURBAIN DE L'OISE - TRIO3 (Siret : 87999168500022)	TRANSDEV RESEAU INTERURBAIN DE L'OISE - TRIO 3	SAS, société par actions simplifiée	136 519 013,00
08/06/2023 - Délégation de service public	Transport ferroviaire de voyageurs lignes dites Etoile Amiens (Siret : 84489975700026)	SNCF VOYAGEURS ETOILE D'AMIENS	SAS, société par actions simplifiée	1 176 736 905,00
01/12/2023 - Délégation de service public	SPL GESTION DU VELODROME COUVERT REGIONAL DE ROUBAIX (Siret : 75178166700017)	SOC PUB LOC DE GEST VELODROME COUV REG ROUBAIX	SA à conseil d'administration	4 171 702,00
20/06/2024 - Délégation de service public	SPL - GESTION ACTIFS APPUI ET MOBILITE HDF (SIRET : 98784314100019)	GESTION DES ACTIFS ET APPUI A LA MOBILITE HAUTS-DE-FRANCE (GAAM HDF)	SA à conseil d'administration	1 406 162 034,00
Détention d'une part du capital				
- Détention d'une part de capital	FINOVAM GESTION (Siret : 81073382400017)	FINOVAM GESTION	SAS, société par actions simplifiée	8 640 000,00
- Détention d'une part de capital	PICARDIE AVENIR (Siret : 35176854400048)	PICARDIE AVENIR (PA)	SA à conseil d'administration	664 501,58
- Détention d'une part de capital	FRANCE ACTIVE GARANTIE SA (Siret : 40172340800035)	FRANCE ACTIVE GARANTIE (FAG SA)	SA à conseil d'administration	31,00
- Détention d'une part de capital	PICARDIE ENERGIE BOIS (Siret : 51831334100019)	PICARDIE ENERGIE BOIS (PICARDIE ENERGIE BOIS)	SA à conseil d'administration	48 160,00
- Détention d'une part de capital	AUTONOMIE ET SOLIDARITE (Siret : 38052581600035)	AUTONOMIE ET SOLIDARITE	Autre SA coopérative à conseil d'administration	566 016,02
- Détention d'une part de capital	FINORPA FINANCEMENT (Siret : 48216734300011)	FINORPA FINANCEMENT	SAS, société par actions simplifiée	16 629 439,44
- Détention d'une part de capital	CAISSE SOLIDAIRE (Siret : 41395369600023)	CAISSE SOLIDAIRE	Autre SA coopérative à conseil d'administration	245,09
- Détention d'une part de capital	SLE LILLE OUEST ET EST (Siret : 48446137100029)	SOCIETE LOCALE D EPARGNE LILLE	Autre personne morale de droit privé	500 012,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Détention d'une part de capital	SOCIETE LOCALE D EPARGNE ARRAS LIEVIN (Siret : 43389345000026)	SOCIETE LOCALE D EPARGNE ARRAS LIEVIN	Autre groupement de droit privé non doté de la personnalité morale	414 656,00
- Détention d'une part de capital	SOCIETE LOCALE VALENCIENNES SAMBRES AVESNOIS (SLE) (SIRET : 43918601600028)	SOCIETE LOCALE VALENCIENNES SAMBRES AVESNOIS (SLE)	Autre personne morale de droit privé	304 896,00
- Détention d'une part de capital	SAS CAP 3EME REVOLUTION INDUSTRIELLE (Siret : 81482032000012)	REV3 CAPITAL	SAS, société par actions simplifiée	16 500 000,00
- Détention d'une part de capital	SCIC ENERCOOP NPDC/PICARD (Siret : 53408659000013)	ENERCOOP HAUTS-DE-FRANCE (ENERCOOP NPDC)	Autre SA coopérative à conseil d'administration	50 000,00
- Détention d'une part de capital	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT (Siret : 25590074800021)	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT	Syndicat mixte ouvert	29 236,14
- Détention d'une part de capital	SYNDICAT MIXTE DES PARCS NATURELS REGIONAUX DU NORD-PAS DE CALAIS (Siret : 25590291800028)	SYNDICAT MIXTE DES PARCS NATURELS REGIONAUX DU NORD-PAS DE CALAIS	Syndicat mixte ouvert	224 500,00
- Détention d'une part de capital	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU TOURISME SOCIAL (Siret : 25590261100011)	SMIX GESTION PATRIMOINE TOURISME SOCIAL	Syndicat mixte ouvert	2 699 885,29
- Détention d'une part de capital	SYNDICATS MIXTE GESTION DES ECOGARDES (Siret : 25590274400028)	SYND MIXTE GESTION ECOGARDES NORD P DE C	Syndicat mixte ouvert	242 636,67
- Détention d'une part de capital	TELES NORD PAS DE CALAIS (Siret : 51384024900017)	TELES NORD PAS DE CALAIS	SA à conseil d'administration	450 000,00
- Détention d'une part de capital	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX (Siret : 32791063400069)	TERRITOIRES SOIXANTE DEUX (SEM)	SA d'économie mixte à conseil d'administration	2 440 220,00
- Détention d'une part de capital	EOLIENNES NORD PAS DE CALAIS (Siret : 39865401200010)	EG EOLIEN 907	SAS, société par actions simplifiée	1 134 835,83
- Détention d'une part de capital	INITIATIVE HAUTS DE FRANCE (Siret : 53432002300029)	INITIATIVE HAUTS DE FRANCE	ASSOCIATION DECLAREE	3 443 357,18
- Détention d'une part de capital	INSTITUT POUR LA PHOTOGRAPHIE DES HDF (Siret : 83538266400034)	INSTITUT POUR LA PHOTOGRAPHIE DES HAUTS-DE-FRANCE	ASSOCIATION DECLAREE	300 000,00
- Détention d'une part de capital	ORCHESTRE DE PICARDIE (Siret : 7806037340036)	ORCHESTRE DE PICARDIE	ASSOCIATION DECLAREE	900 000,00
- Détention d'une part de capital	ECO SYNERGIES EIN (Siret : 81397066200017)	ECO SYNERGIES EIN	ASSOCIATION DECLAREE	60 000,00
- Détention d'une part de capital	HAUTS-DE-FRANCE ACTIVE (SIREN 88345783000015)	HAUTS-DE-FRANCE ACTIVE	ASSOCIATION DECLAREE	682 533,33
- Détention d'une part de capital	ECOLE DE PRODUCTION AUTOMOBILE DE LENS (EPAL)	ECOLE DE PRODUCTION AUTOMOBILE DE LENS (EPAL)	ASSOCIATION DECLAREE	75 000,00
- Détention d'une part de capital	SIDE INVEST (Siret : 89301191600028)	SIDE INVEST	SAS, société par actions simplifiée	8 800 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Détention d'une part de capital	JEZBY VENTURES (SIRET : 88392477100016)	JEZBY VENTURES	SAS, société par actions simplifiée	517 606,40
- Détention d'une part de capital	NORMANDIE LITTORAL (SIRET : 88043896500019)	NORMANDIE LITTORAL	SAS, société par actions simplifiée	1 000 800,00
- Détention d'une part de capital	SPL - GESTION ACTIFS APPUI ET MOBILITE HDF (SIRET : 98784314100019)	GESTION DES ACTIFS ET APPUI A LA MOBILITE HAUTS-DE-FRANCE (GAAM HDF)	SA à conseil d'administration	63 085 150,00
- Détention d'une part de capital	NORD CAPITAL PARTENAIRES (SIRET : 52267913300028)	NORD CAPITAL PARTENAIRES	SAS, société par actions simplifiée	550 000,00
- Détention d'une part de capital	REV3 CAPITAL (SIRET : 81482032000020)	REV3 CAPITAL	SAS, société par actions simplifiée	7 999 999,54
- Détention d'une part de capital	HAUTS DE FRANCE AVENIR TPE PME (SIRET : 94046078500014)	HAUTS-DE-FRANCE AVENIR TPE-PME	SAS, société par actions simplifiée	6 000 000,00
01/10/1982 - Détention d'une part de capital	INOVAM (Siret : 44340757200025)	INOVAM	SAS, société par actions simplifiée	1 750 106,32
23/04/1990 - Détention d'une part de capital	BATIXIA (Siret : 44403967100037)	BATIXIA	SA à conseil d'administration	5 100 000,00
14/12/1990 - Détention d'une part de capital	SPL DELTA 3 (Siret : 43407877000030)	SPL DELTA 3	SA à conseil d'administration	149 940,00
21/11/1994 - Détention d'une part de capital	NORD FRANCE AMORCAGE (Siret : 75297563100017)	NORD FRANCE AMORCAGE (NORD FRANCE AMORCAGE)	SAS, société par actions simplifiée	36 000 000,00
15/11/1996 - Détention d'une part de capital	NAUSICAA (Siret : 37807474400020)	SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE NATIONAL DE LA MER (NAUSICAA)	SA d'économie mixte à conseil d'administration	1 799 528,00
15/11/1996 - Détention d'une part de capital	EURATECHNOLOGIES (Siret : 53886227700018)	EURATECHNOLOGIES	SA d'économie mixte à conseil d'administration	5 540 004,00
29/06/2000 - Détention d'une part de capital	SPL VELODROME COUVERT REGIONALE (Siret : 75178166700017)	SOC PUB LOC DE GEST VELODROME COUV REG ROUBAIX	SA à conseil d'administration	275 000,00
29/06/2000 - Détention d'une part de capital	SAEM ENERGIES HAUT DE FRANCE (Siret : 81784094500031)	ENERGIES HAUTS DE FRANCE	SA d'économie mixte à conseil d'administration	3 310 000,00
29/06/2000 - Détention d'une part de capital	PAS DE CALAIS ACTIF (Siret : 18620009300083)	PAS DE CALAIS ACTIF	Groupeement d'intérêt public (GIP)	137 204,12
10/07/2000 - Détention d'une part de capital	BATIXIS (Siret : 43387815400049)	IRD IMMO	SAS, société par actions simplifiée	2 613 545,00
06/02/2002 - Détention d'une part de capital	FIP SOCIETE GENERALE (Siret : 55212022200013)	SOCIETE GENERALE	SA à conseil d'administration	200 407,83
05/07/2002 - Détention d'une part de capital	BPI FRANCE INVESTISSEMENT (Siret : 43397522400042)	BPIFRANCE INVESTISSEMENT	SAS, société par actions simplifiée	781 633,78
03/11/2003 - Détention d'une part de capital	FINORPA MEZZANINE (Siret : 51105854700015)	FINORPA - MEZZANINE	SAS, société par actions simplifiée	2 624 814,00
12/12/2003 - Détention d'une part de capital	PICARDIE INVESTISSEMENT (Siret : 33155452700068)	PICARDIE INVESTISSEMENT SA	SA à conseil d'administration	13 004 069,37
03/05/2005 - Détention d'une part de capital	FONDS REGIONAL DE GARANTIE HAUTS DE France FRG (Siret : 33112924700036)	FONDS REGIONAL DE GARANTIE HAUTS DE FRANCE (F.R.G. HAUTS DE FRAN)	SA à conseil d'administration	1 820 231,44

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/09/2005 - Détention d'une part de capital	FRANCE REBOND INDUSTRIE GESTION FRIG (Siret : 75218771600028)	FRANCE REBOND INDUSTRIE GESTION (POUVANT ETRE PRECEDEE OU SUIVIE DE FRI)	SAS, société par actions simplifiée	1 900 000,00
20/10/2008 - Détention d'une part de capital	FINORPA GESTION (Siret : 82163645300010)	FINORPA GESTION	SAS, société par actions simplifiée	1 650 000,00
31/01/2011 - Détention d'une part de capital	GIE DRAGAGES PORTS (Siret : 31766542000046)	DRAGAGES PORTS	Groupeement d'intérêt économique (GIE)	15 244,89
10/10/2011 - Détention d'une part de capital	REGIE DEPARTEMENTALE TRANSPORTS PAS DE CALAIS (Siret : 78392190100014)	REGIE REGIONALE DE TRANSPORTS DU PAS DE CALAIS (RRT62)	Établissement public local à caractère industriel ou commercial	806 993,00
14/11/2011 - Détention d'une part de capital	IRD INVESTISSEMENT (Siret : 83013691700010)	IRD INVEST	SAS, société par actions simplifiée	5 565 000,00
06/07/2015 - Détention d'une part de capital	SAEML OPERATEUR REGIONAL DE REHABILITATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT (Siret : 81519657100013)	OPERATEUR REGIONAL DE REHABILITATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT (SAEML ORREL)	SA à conseil d'administration	825 867,00
15/09/2016 - Détention d'une part de capital	ALACRITE (Siret : 82254090200027)	ALACRITE	SAS, société par actions simplifiée	600 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	CMAR (Siret : 13002374000439)	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION HAUTS-DE-FRANCE (CMAR)	Organisme consulaire	8 419 661,95
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. OZAMAM (LILLE) (Siret : 78370750800017)	ASS DES PERES DE FAMILLE DE L ECOLE (LYCEE PRIVE OZAMAM)	ASSOCIATION DECLAREE	524 399,64
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. EPID (DUNKERQUE) (Siret : 82466350400028)	OGECE DU GROUPE EPID-VAUBAN (GROUPE EPID-VAUBAN)	ASSOCIATION DECLAREE	20 953,92
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	INS. ST LOUIS (ARMENTIÈRES) (Siret : 34012780200015)	INSTITUT NICOLAS BARRE (LEP ST LOUIS)	ASSOCIATION DECLAREE	544 437,89
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. NOTRE DAME DE SION (SAINT OMER) (Siret : 78407780200014)	ESCAP (LYCEE NOTRE DAME DE SION)	ASSOCIATION DECLAREE	191 682,62
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. ST FRANÇOIS D'ASSISE (ROUBAIX) (Siret : 30198321900041)	ASS SAINT FRANCOIS D'ASSISE LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE (LEP GILBERT CESBRON)	ASSOCIATION DECLAREE	11 615,98
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE (ORCHIES) (Siret : 78376528200034)	GPE SCOLAIRE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE (LYCEE PRIVE HOTELIER) (OGECE)	ASSOCIATION DECLAREE	20 596,30
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. JEANNE D'ARC (AULNOYE AYMERIES) (Siret : 78351045600016)	ORGANISME GESTION JEANNE D ARC AULNOYE (LYCEE STE JEANNE D ARC)	ASSOCIATION DECLAREE	28 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. ST JOSEPH (HAZEBROUCK) (Siret : 78364445300012)	OGECE SAINT ELOI HAZEBROUCK (LYCEE TECHNOLOGIQUE ST JOSEPH)	ASSOCIATION DECLAREE	105 748,20

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. CHARLES BRASSEUR (BOURBOURG) (Siret : 33348856700038)	ASS FAMILIALE DE GESTION DE L EAP (CTRE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE)	ASSOCIATION DECLAREE	240 602,10
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	CENTRE HÉLÈNE BOREL (Siret : 78377868100016)	ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES (CENTRE MEDICAL HELENE BOREL)	ASSOCIATION DECLAREE	4 161 841,02
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. NAZARETH HAFFREINGUE (BOULOGNE SUR MER) (Siret : 78395210400025)	OGECE NOTRE DAME DE BOULOGNE (LYCEE HAFFREINGUE CHANLAIRE)	ASSOCIATION DECLAREE	54 448,25
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. ST ROCH (ESTAIRE) (Siret : 78361042100019)	ASSOCIATION LYCEE ST-ROCH D'ESTAIRE	ASSOCIATION DECLAREE	3 010,59
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. DE COULOGNE (COULOGNE) (Siret : 78398196200021)	SYNDICAT AGRICOLE HAUTS CHAMPS	SYNDICAT PATRONAL	550 458,63
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. HÉLÈNE BOUCHER (SOMAIN) (Siret : 78383146400020)	L EVEIL SOMAINOIS (LEP HELENE BOUCHER)	ASSOCIATION DECLAREE	32 312,24
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASS. DE L'INSTITUT D'ANCHIN (PECQUENCOURT) (Siret : 42876425200014)	ASS DE L INSTITUT D ANCHIN	ASSOCIATION DECLAREE	1 238 800,98
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	INSTITUTION JEAN PAUL II DE COMPIÈGNE (Siret : 81156490500016)	OGECE DE L'INSTITUTION JEAN-PAUL II	ASSOCIATION DECLAREE	5 083 195,19
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. LA MALASSISE DE LONGUENESSE (Siret : 78403508100024)	OGECE LA MALASSISE (LYCEE PRIVE LA MALASSISE)	ASSOCIATION DECLAREE	484 497,40
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. SAINTE ODILE DE LAMBERSART (Siret : 78366167100025)	ASSO DE GESTION DE L'INSTITUTION SAINTE-ODILE (LYCEE PRIVE STE ODILE) (AGSO)	ASSOCIATION DECLAREE	138 501,52
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR LE CLOS FLEURI (AVESNES SUR HELPE) (Siret : 30931979600012)	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCATION ORIENT (LE CLOS FLEURI)	ASSOCIATION DECLAREE	108 524,77
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	INSTITUT SAINT ELOI (BAPAUME) (Siret : 78392259400016)	INSTITUT SAINT ELOI (LYCEE D ENSEIGNEMENT PROFFES)	ASSOCIATION DECLAREE	1 523 201,72
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYC. STE FAMILLE (AMIENS) (Siret : 78060807100038)	ASS OGECE SAINTE FAMILLE (COLLEGE PRIVE STE FAMILLE) (OGECE)	ASSOCIATION DECLAREE	2 092 491,74
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	FONDATION INSTITUT PASTEUR DE LILLE (Siret : 78369683400010)	INSTITUT PASTEUR DE LILLE	FONDATION	12 053 971,82
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR DE ROLLANCOURT (ROLLANCOURT) (Siret : 30761630000017)	FAMIL RURAL EDUC ORIENTAT ROLLANCOURT	ASSOCIATION DECLAREE	281 938,07
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MAISONS ET CITÉS SOGINORPA (Siret : 33465403500297)	MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM (M & C)	SA de HLM à conseil d'administration	24 605 640,99
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	GIP MIPIH (Siret : 18310021300069)	MIPIH	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP)	2 020 833,30

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR de La Capelle (La Capelle) (Siret : 33503646300024)	ASS MAISONS FAMILIALE EDUCATION ORIENTATION	ASSOCIATION DECLAREE	381 573,86
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASSOCIATION L'IMMOBILIERE D'AMIENS (Siret : 52821531200042)	L'IMMOBILIERE DE HAUTE PICARDIE	SARL, Société A Responsabilité Limitée	296 237,47
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYCEE LA SAGESSE (VALENCIENNES) (Siret : 78386336800016)	OGECE DU LYCEE PRIVE (LYCEE PRIVE LA SAGESSE)	ASSOCIATION DECLAREE	1 298 459,87
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYCEE SAINT JEAN (DOUAI) (Siret : 78358489900018)	ASSOCIATION DE L INSTITUTION ST JEAN (LYCEE ST JEAN)	ASSOCIATION DECLAREE	1 679 850,87
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYCEE SAINTE MARIE (FRUGES) (Siret : 78400234700010)	OGECE DU CENTRE SCOLAIRE PRIVE DE FRUGES (CSPF)	ASSOCIATION DECLAREE	740 346,15
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ICAM LILLE (Siret : 78370697100018)	INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS (ICAM)	ASSOCIATION DECLAREE	5 000 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LYCEE SAINTE MARIE (AIRE SUR LA LYS) (Siret : 78389604600019)	OGECE SAINTE MARIE (COLLEGE PRIVE STE MARIE)	ASSOCIATION DECLAREE	360 458,47
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Société Canal Seine Nord Europe (Siret : 82953599600039)	SOCIETE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE (SCSNE)	ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL A CARACTERE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL	23 541 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. St Joseph (Bucquoy) (Siret : 43383119500014)	ASSOCIATION SAINT JOSEPH (LYCEE D ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE)	ASSOCIATION DECLAREE	1 116 442,74
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Université Catholique de Lille (Siret : 77562424000013)	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE (ICL)	ASSOCIATION DECLAREE, RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE	7 079 525,50
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subventions > à 75 k	ETS DECAYEUX (Siren : 005720784)		SOCIETE	111 984,94
- Subventions > à 75 k	POCHET DU COURVAL (Siren : 016980062)		SOCIETE	105 020,55
- Subventions > à 75 k	SIA HABITAT (Siren : 045550258)		SOCIETE	4 474 950,54
- Subventions > à 75 k	NOREVIE (Siren : 045950318)		SOCIETE	339 532,22
- Subventions > à 75 k	VAN ROBAEYS FRERES (Siren : 075550731)		SOCIETE	400 000,00
- Subventions > à 75 k	ITINERAIRE EMPLOI (Siren : 130000557)		ASSOCIATION	276 753,21
- Subventions > à 75 k	REUSSIR EN SAMBRE AVESNOIS (Siren : 130001555)		ASSOCIATION	548 168,40
- Subventions > à 75 k	CENTRE RESSOURCE DU DEVELOP DURABLE (Siren : 130002249)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	513 039,93
- Subventions > à 75 k	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (Siren : 130006372)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	50 940 420,94
- Subventions > à 75 k	DDFIP ESSONE (Siren : 130008451)		ETAT ORGANISME	9 936 160,00
- Subventions > à 75 k	ANSES (Siren : 130012024)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	147 225,39

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	GIP AGIRE VAL DE MARQUE (Siren : 130016298)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	104 547,93
- Subventions > à 75 k	GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE ACHAT MUTUALIS (Siren : 130018021)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 869 757,26
- Subventions > à 75 k	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE HAUTS DE FRANCE (Siren : 130021678)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	3 989 049,62
- Subventions > à 75 k	CCIR (Siren : 130022718)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	7 739 473,10
- Subventions > à 75 k	CMA REG HAUTS-DE-FRANCE (Siren : 130023740)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	6 681 436,94
- Subventions > à 75 k	FRANCE 2023 (Siren : 130024078)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	80 000,00
- Subventions > à 75 k	UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS DE FRANCE (Siren : 130025745)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	3 700 749,88
- Subventions > à 75 k	UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL (Siren : 130026123)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	223 865,48
- Subventions > à 75 k	GIP RES OBS LIT NORMANDIE HAUTS FRANCE (Siren : 130026529)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	99 961,40
- Subventions > à 75 k	UNIVERSITE DE LILLE (Siren : 130029754)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	17 509 134,75
- Subventions > à 75 k	OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS (Siren : 180007015)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	365 000,00
- Subventions > à 75 k	INSERM (Siren : 180036048)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	489 714,82
- Subventions > à 75 k	ANACT (Siren : 180037012)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	100 844,60
- Subventions > à 75 k	INSTITUT DE FRANCE (Siren : 180044042)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	173 057,71
- Subventions > à 75 k	INRA NORD PICARDIE CHAMPAGNE (Siren : 180070039)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	1 260 742,63
- Subventions > à 75 k	CNRS MOY1800 HAUTS DE FRANCE (Siren : 180089013)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	7 322 827,34
- Subventions > à 75 k	INRIA (Siren : 180089047)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	1 547 592,64
- Subventions > à 75 k	INSTITUT MINES TELECOM (Siren : 180092025)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	3 363 645,45
- Subventions > à 75 k	CRPF HAUTS DE FRANCE NORMANDIE (Siren : 180092355)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	409 447,95
- Subventions > à 75 k	CROUS LILLE (Siren : 185911500)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	1 735 804,80
- Subventions > à 75 k	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE (Siren : 185911781)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	717 940,70

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	GIP EDUCATION FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (Siren : 185921616)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	163 961,84
- Subventions > à 75 k	MAISON DE L INITIATIVE ET DE L EMPLOI DU ROUBAISIS (Siren : 185921681)		ASSOCIATION	192 464,62
- Subventions > à 75 k	PAS DE CALAIS ACTIF (Siren : 186200093)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	795 984,92
- Subventions > à 75 k	CROUS AMIENS PICARDIE (Siren : 188002000)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	936 557,73
- Subventions > à 75 k	GIP FORINVAL ACADEMIE AMIENS (Siren : 188008643)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	144 570,94
- Subventions > à 75 k	LGT CONDORCET (Siren : 190200501)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	331 812,91
- Subventions > à 75 k	CFPPA DE VERDILLY (Siren : 190200600)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	94 652,74
- Subventions > à 75 k	LYCEE DES METIERS CONDORCET (Siren : 190200790)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	98 690,62
- Subventions > à 75 k	CFPPA DE VERVINS (Siren : 190215228)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	90 271,65
- Subventions > à 75 k	LPO GUSTAVE EIFFEL (Siren : 195900113)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	645 759,02
- Subventions > à 75 k	GRETA DU GRAND HAINAUT (Siren : 195900659)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	106 233,80
- Subventions > à 75 k	LYCEE POLYVALENT CAMILLE CLAUDEL (Siren : 195900832)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	645 634,17
- Subventions > à 75 k	LYCEE POLYVALENT VALENTINE LABBE (Siren : 195901228)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	106 344,22
- Subventions > à 75 k	LP LE CORBUSIER (Siren : 195902168)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	229 458,97
- Subventions > à 75 k	CTRE RESSOURCES EXPERTISE PERFORMANCE SPORTIVE (Siren : 195903026)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	350 410,57
- Subventions > à 75 k	CENTRALE LILLE INSTITUT (Siren : 195903497)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	850 565,04
- Subventions > à 75 k	ERPD BATELIERS FORAINS (Siren : 195903828)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	100 617,52
- Subventions > à 75 k	UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES LILLE USTL (Siren : 195935598)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	129 554,43
- Subventions > à 75 k	UNIVERSITE DE LILLE 2 DROIT ET SANTE (Siren : 195935606)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	2 622 361,00
- Subventions > à 75 k	UNIVERSITE DU LITTORAL DUNKERQUE CALAIS (Siren : 195944038)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	3 416 868,13

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	GRETA OISE CENTRALE (Siren : 196000202)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	411 287,98
- Subventions > à 75 k	LPO CHARLES DE GAULLE (Siren : 196000822)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	148 687,46
- Subventions > à 75 k	UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE (Siren : 196012231)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	3 028 279,65
- Subventions > à 75 k	CFA AGRICOLE PUBLIC DES HDF (Siren : 196017826)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 087 168,93
- Subventions > à 75 k	LPO EDOUARD BRANLY (Siren : 196200521)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	937 603,94
- Subventions > à 75 k	LGT ALEXANDRE RIBOT (Siren : 196201610)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	75 620,43
- Subventions > à 75 k	CAMPUS AGRO ENVIRONNEMENTAL 62 (Siren : 196222574)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	94 204,35
- Subventions > à 75 k	GRETA GRAND ARTOIS (Siren : 196233282)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	85 938,80
- Subventions > à 75 k	UNIVERSITE D ARTOIS (Siren : 196244016)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	1 346 125,20
- Subventions > à 75 k	ECOLE NAT SUP ARTS METIERS (Siren : 197534720)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	131 650,10
- Subventions > à 75 k	LP MONTAIGNE (Siren : 198011942)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	162 883,62
- Subventions > à 75 k	UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE DIRECTION EDUCATIO (Siren : 198013443)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	2 787 390,99
- Subventions > à 75 k	SYNDICAT MIXTE HDF MOBILITES (Siren : 200023505)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	965 496,58
- Subventions > à 75 k	ETS PUBLIC INTER SANTE SUD OUEST (Siren : 200025484)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	701 701,92
- Subventions > à 75 k	ECOLE SUPPERIEUR D ART ET DE DESIGN (Siren : 200027084)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	471 447,22
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE DUNKERQUE (Siren : 200027159)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	326 010,63
- Subventions > à 75 k	ECOLE SUPERIEUR D ART DU NPDC CAMBRAI (Siren : 200027316)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	212 192,79
- Subventions > à 75 k	EPCC ECOLE SUPERIEURE ART ET DESIGN VALENCIENNES (Siren : 200027357)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	117 684,54
- Subventions > à 75 k	MUSEE DU LOUVRE LENS (Siren : 200027662)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	363 203,74
- Subventions > à 75 k	EPCC POLE NATIONAL CIRQUE ET ARTS DE LA RUE (Siren : 200031912)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	557 579,41
- Subventions > à 75 k	SM DOCKS SEINE NORD EUROPE ESCAUT (Siren : 200032118)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	360 375,63
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE URBAINE D ARRAS (Siren : 200033579)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 004 384,09

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	SM BAIE DE SOMME TROIS VALLEES (Siren : 200039311)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	894 922,31
- Subventions > à 75 k	SYNDICAT MIXTE LA FIBRE NUMERIQUE 59 62 (Siren : 200039386)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 943 774,37
- Subventions > à 75 k	COMMU D AGGLO COEUR DE FLANDRE (Siren : 200040947)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	3 209 435,23
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE (Siren : 200040954)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	647 882,20
- Subventions > à 75 k	SYND MIXTE BASSIN DE LA SELLE (Siren : 200041895)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	214 509,96
- Subventions > à 75 k	CC PEVELE CAREMBAULT (Siren : 200041960)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 092 449,09
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT (Siren : 200042190)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	3 543 751,83
- Subventions > à 75 k	CC DU PAYS DE MORMAL (Siren : 200043321)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	220 946,10
- Subventions > à 75 k	CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (Siren : 200043396)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 786 562,98
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE COMMUNES SUD AVESNOIS (Siren : 200043404)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	249 373,01
- Subventions > à 75 k	COM DE COM DES 7 VALLEES (Siren : 200044030)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	84 650,81
- Subventions > à 75 k	CC OSARTIS MARQUION (Siren : 200044048)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	108 323,34
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU DOUAISIS (Siren : 200044618)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 190 646,40
- Subventions > à 75 k	SYNDICAT MIXTE SEINE MARITIME NUMERIQUE (Siren : 200045060)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	429 209,67
- Subventions > à 75 k	SIM ORGANISATION URBAINE VALENCIENNOIS (Siren : 200046639)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	3 628 542,07
- Subventions > à 75 k	REGION GRAND EST (Siren : 200052264)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 100 000,00
- Subventions > à 75 k	SI AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L AIRAINES (Siren : 200056216)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	92 176,57
- Subventions > à 75 k	SM INSTITUTION INTERCO WATERINGUES (Siren : 200060689)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 131 178,56
- Subventions > à 75 k	CC SENLIS SUD OISE (Siren : 200066975)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	148 783,40
- Subventions > à 75 k	CA AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE L (Siren : 200067965)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 630 626,30
- Subventions > à 75 k	CA DU BEAUVAISIS (Siren : 200067999)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	170 380,41

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	CA AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (Siren : 200068047)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	451 346,57
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE CAMBRAI (Siren : 200068500)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	213 414,65
- Subventions > à 75 k	CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS (Siren : 200069029)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 229 361,05
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT OMER (Siren : 200069037)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 049 726,72
- Subventions > à 75 k	CC DES CAMPAGNES DE L ARTOIS (Siren : 200069482)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	603 376,52
- Subventions > à 75 k	CC DU TERNOIS (Siren : 200069672)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 430 577,69
- Subventions > à 75 k	CC DU VIMEU (Siren : 200070944)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	235 749,00
- Subventions > à 75 k	CC DU TERRITOIRE NORD PICARDIE (Siren : 200070951)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	547 245,05
- Subventions > à 75 k	CC DE L EST DE LA SOMME (Siren : 200070985)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 112 000,00
- Subventions > à 75 k	CA DE LA BAIE DE SOMME (Siren : 200070993)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	374 526,10
- Subventions > à 75 k	CC NIEVRE ET SOMME (Siren : 200071223)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	94 597,87
- Subventions > à 75 k	CA SAINT QUENTINOIS (Siren : 200071892)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	129 687,97
- Subventions > à 75 k	CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE (Siren : 200072460)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 261 195,90
- Subventions > à 75 k	CC PAYS D OPALE (Siren : 200072478)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	548 979,85
- Subventions > à 75 k	USAN (Siren : 200074086)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	180 025,00
- Subventions > à 75 k	ENTENTE OISE AISNE (Siren : 200076131)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	570 504,63
- Subventions > à 75 k	COMMUNE TRIE CHATEAU (Siren : 200076842)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	124 156,76
- Subventions > à 75 k	SIVU RPC DE LA MORINIE (Siren : 200083327)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	570 375,20
- Subventions > à 75 k	CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS (Siren : 200090751)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	429 794,46
- Subventions > à 75 k	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (Siren : 200093201)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	7 352 415,51
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D AGNICOURT ET SEHELLES (Siren : 210200044)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	81 471,75
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BOHAIN EN VERMANDOIS (Siren : 210200929)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	320 215,56

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BOUE (Siren : 210201000)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	82 760,64
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BRAINE (Siren : 210201075)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	344 021,04
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CHATEAU THIERRY (Siren : 210201554)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	338 715,59
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ENGLANCOURT (Siren : 210202602)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	75 442,57
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GAUCHY (Siren : 210203212)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	85 938,67
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LAON (Siren : 210203873)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	959 128,87
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MONTCORNET (Siren : 210204798)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	543 560,42
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE REMAUCOURT (Siren : 210206124)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	125 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE RESSONS LE LONG (Siren : 210206181)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	107 508,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ROZOY SUR SERRE (Siren : 210206413)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	118 618,90
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SAINT MICHEL (Siren : 210206595)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	127 090,52
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SAINT QUENTIN (Siren : 210206660)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	983 676,17
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SINCENY (Siren : 210206926)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	122 770,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SOISSONS (Siren : 210206959)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	791 563,25
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE TERGNIER (Siren : 210207114)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	110 078,11
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE VIELS MAISONS (Siren : 210207718)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	155 157,50
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D ANICHE (Siren : 215900085)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	283 868,01
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE VILLENEUVE D ASCQ (Siren : 215900093)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 099 520,82
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ANOR (Siren : 215900127)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	92 938,32
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ARLEUX (Siren : 215900150)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	131 672,10
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D AUBY (Siren : 215900283)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	956 876,19
- Subventions > à 75 k	COMMUNE AUCHY LEZ ORCHIES (Siren : 215900291)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	349 047,04
- Subventions > à 75 k	COMMUNE AULNOY LEZ VALENCIENNES (Siren : 215900325)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	117 390,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE AULNOYE AYMERIES (Siren : 215900333)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	285 627,47
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D AVESNES SUR HELPE (Siren : 215900366)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	102 735,55
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BACHY (Siren : 215900424)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	84 555,07
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BEAUFORT (Siren : 215900580)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	123 131,39
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BERGUES (Siren : 215900671)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	150 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BONDUES (Siren : 215900903)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	254 464,01
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BOURBOURG (Siren : 215900945)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	219 917,45
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BOURSIES (Siren : 215900978)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	293 248,24
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BOUSIES (Siren : 215900994)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	105 395,26
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CAMBRAI (Siren : 215901224)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	357 175,18
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CAPPELLE LA GRANDE (Siren : 215901315)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	92 201,66
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CARNIN (Siren : 215901331)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	96 131,95
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CASSEL (Siren : 215901356)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	208 596,65
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LE CATEAU CAMBRESIS (Siren : 215901364)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	310 809,46
- Subventions > à 75 k	COMMUNE COUDEKERQUE BRANCHE (Siren : 215901554)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	131 642,18
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CROIX (Siren : 215901638)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	118 017,13
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CYSOING (Siren : 215901687)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	644 673,32
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE DECHY (Siren : 215901703)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	75 286,05
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE DENAIN (Siren : 215901729)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	89 864,24
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE DOUAI (Siren : 215901786)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 699 945,98
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LE DOULIEU (Siren : 215901802)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	79 050,22
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D ESTAIRES (Siren : 215902123)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE FENAIN (Siren : 215902271)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	309 404,19

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES (Siren : 215902396)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	137 330,56
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE FOURMIES (Siren : 215902495)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 393 173,88
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE FRESNES SUR ESCAUT (Siren : 215902537)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	171 964,72
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GOMMEGNIES (Siren : 215902651)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	417 245,65
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GONDECOURT (Siren : 215902669)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	120 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GONNELIEU (Siren : 215902677)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	79 021,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GOUZEAUCOURT (Siren : 215902693)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	218 619,38
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GRANDE SYNTHE (Siren : 215902719)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	313 723,58
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D'HAUTMONT (Siren : 215902917)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	612 769,48
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D HAZEBROUCK (Siren : 215902958)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	120 182,38
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE HEM (Siren : 215902990)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	107 628,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE HORNAING (Siren : 215903147)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	409 185,09
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE JEUMONT (Siren : 215903246)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	392 100,61
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE JOLIMETZ (Siren : 215903253)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	345 343,55
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LALLAING (Siren : 215903279)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	570 449,88
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LAMBERSART (Siren : 215903287)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	75 541,73
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LECELLES (Siren : 215903352)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	98 555,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LILLE (Siren : 215903501)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 077 707,33
- Subventions > à 75 k	COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME (Siren : 215903550)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	190 695,83
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LOOBERGHE (Siren : 215903584)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	145 075,78
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LOOS (Siren : 215903600)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	336 411,75
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MAROILLES (Siren : 215903840)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 170 349,89
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MAUBEUGE (Siren : 215903923)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	930 464,83

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MONS EN BAROEUL (Siren : 215904103)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	615 283,94
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE NEUVILLE-SUR-ESCAUT (Siren : 215904293)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	168 605,69
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE NIEPPE (Siren : 215904319)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	560 736,12
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ORCHIES (Siren : 215904491)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	207 610,76
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE OSTRICOURT (Siren : 215904525)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	120 547,02
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE PECQUENCOURT (Siren : 215904566)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	185 549,74
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE POIX DU NORD (Siren : 215904640)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	95 093,26
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE PROVILLÉ (Siren : 215904764)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	254 405,71
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LE QUESNOY (Siren : 215904814)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	238 722,54
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE RAISMES (Siren : 215904913)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	109 991,19
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ROEULX (Siren : 215905043)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	133 722,06
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ROOST WARENDIN (Siren : 215905092)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	75 377,82
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ROUBAIX (Siren : 215905126)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	731 555,86
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SAINGHIN EN WEPPE (Siren : 215905241)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	138 804,19
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SAINT AMAND LES EAUX (Siren : 215905266)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	621 778,82
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SOMAIN (Siren : 215905746)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	743 130,96
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE STEENWERCK (Siren : 215905811)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	90 782,66
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE TERDEGHEM (Siren : 215905878)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	80 693,97
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE VALENCIENNES (Siren : 215906066)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	578 561,61
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE WALLERS (Siren : 215906322)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	587 315,96
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE WASQUEHAL (Siren : 215906462)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	140 723,07
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE WATTRELOS (Siren : 215906504)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	75 762,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BAILLEVAL (Siren : 216000414)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	318 041,72
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BEAUVAIS (Siren : 216000562)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	661 786,96
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BRESLES (Siren : 216001032)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	521 401,09
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BRETEUIL (Siren : 216001040)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	764 601,98
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CHAUMONT EN VEXIN (Siren : 216001420)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	637 394,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CLERMONT (Siren : 216001560)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	734 759,01
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE COMPIEGNE (Siren : 216001586)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	125 895,68
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CREIL (Siren : 216001743)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	512 908,27
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LE CROCQ (Siren : 216001818)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	260 468,92
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LACROIX ST OUEN (Siren : 216003350)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	462 812,04
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LALANDELLE (Siren : 216003418)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	88 592,80
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LATAULE (Siren : 216003483)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	99 021,96
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LAVACQUERIE (Siren : 216003509)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	87 391,13
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LONGUEIL STE MARIE (Siren : 216003665)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	171 260,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MARGNY LES COMPIEGNE (Siren : 216003798)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	284 718,87
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MERU (Siren : 216003913)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	745 921,91
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MONTATAIRE (Siren : 216004101)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	210 269,14
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LA NEUVILLE EN HEZ (Siren : 216004499)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	260 283,43
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE NOYON (Siren : 216004655)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	198 809,96
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE PIERREFONDS (Siren : 216004853)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	96 631,13
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE PLAILLY (Siren : 216004887)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	469 938,14
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE PONCHON (Siren : 216004986)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	80 524,26
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE PONT STE MAXENCE (Siren : 216005033)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	199 750,40

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE REMY (Siren : 216005256)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	152 410,36
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE RESSONS SUR MATZ (Siren : 216005272)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	108 897,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ROY BOISSY (Siren : 216005512)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	84 947,77
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SAINT PAUL (Siren : 216005843)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	77 424,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SENLIS (Siren : 216006031)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	321 694,81
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SONGEONS (Siren : 216006148)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	316 004,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE VENETTE (Siren : 216006569)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS (Siren : 216006692)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	155 017,44
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D'ANDRES (Siren : 216200311)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	156 713,56
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ANGRES (Siren : 216200329)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	191 862,47
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D ANNAY-SOUS-LENS (Siren : 216200337)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	665 997,88
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D'ANNEQUIN (Siren : 216200345)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	102 920,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ARQUES (Siren : 216200402)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	142 117,27
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D ARRAS (Siren : 216200410)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	491 093,25
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE AUCHEL (Siren : 216200485)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	143 355,81
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D'AUDRESSELLES (Siren : 216200568)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	185 428,80
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D AUDRUICQ (Siren : 216200576)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	300 447,63
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BAINCTHUN (Siren : 216200758)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	263 777,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE BALINGHEM (Siren : 216200782)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	78 776,27
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BAPAUME (Siren : 216200808)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	91 012,03
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BERCK (Siren : 216201087)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 195 801,09
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BEUSSENT (Siren : 216201236)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	144 066,59
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BIMONT (Siren : 216201343)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	118 869,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BOIRY SAINTE RICTRUDE (Siren : 216201475)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER (Siren : 216201608)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 107 966,56
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BOURTHES (Siren : 216201681)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	101 460,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BRUAY LA BUISSIÈRE (Siren : 216201780)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	614 521,18
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CAMPAGNE BOULONNAIS (Siren : 216202028)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	372 916,68
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CAMPAGNE LES GUINES (Siren : 216202036)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	93 404,22
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CAMPAGNE LES HESDIN (Siren : 216202044)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	124 998,32
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CARVIN (Siren : 216202150)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	106 757,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CHOCQUES (Siren : 216202242)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	106 796,52
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE COULOGNE (Siren : 216202440)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	181 319,20
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE COUPELLE VIEILLE (Siren : 216202473)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	120 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE COURCELLES LES LENS (Siren : 216202499)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	385 552,67
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE COURRIERES (Siren : 216202507)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	86 643,93
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CROISILLES (Siren : 216202598)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	127 149,38
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CROIX EN TERNOIS (Siren : 216202606)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	89 629,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D ETAPLES SUR MER (Siren : 216203182)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	380 203,66
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE FOUFFLIN RICAMETZ (Siren : 216203489)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	96 582,48
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GAUCHIN VERLOINGT (Siren : 216203679)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	118 936,76
- Subventions > à 75 k	COMMUNE GRAINCOURT LES HAVRINCOURT (Siren : 216203844)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	135 263,11
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GRENAY (Siren : 216203869)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	170 046,13
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GUINES (Siren : 216203976)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	320 507,69
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE HAUCOURT (Siren : 216204149)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	122 181,47
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE HEBUTERNE (Siren : 216204222)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	130 438,47

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D HELFAUT (Siren : 216204230)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	94 407,19
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE HENIN BEAUMONT (Siren : 216204271)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	453 185,62
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE HERMAVILLE (Siren : 216204388)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	92 151,64
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D'HINGES (Siren : 216204545)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	461 783,53
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE HOULLE (Siren : 216204586)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	120 719,26
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LABOURSE (Siren : 216204800)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	265 255,05
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LEFOREST (Siren : 216204974)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	694 917,18
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LIEVIN (Siren : 216205104)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	516 174,49
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LONGUENESSE (Siren : 216205252)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	173 709,17
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MAGNICOURT EN COMTE (Siren : 216205369)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	109 487,64
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MARCK (Siren : 216205484)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	499 062,31
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MARLES LES MINES (Siren : 216205559)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	104 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MERLIMONT (Siren : 216205716)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	167 772,47
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MONCHEAUX LES FREVENT (Siren : 216205765)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	93 005,95
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MONTIGNY EN GOHELLE (Siren : 216205872)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	163 368,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE NEUFCHATEL-HARDELOT (Siren : 216206045)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	315 551,24
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE NEUVILLE SAINT VAAST (Siren : 216206094)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	76 957,56
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE NOEUX LES MINES (Siren : 216206177)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	76 950,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D OIGNIES (Siren : 216206375)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	100 547,13
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE OYE PLAGE (Siren : 216206458)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	152 282,68
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LE PORTEL (Siren : 216206672)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	105 102,04
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE QUEANT (Siren : 216206730)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	90 241,24

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE RUISSEAUVILLE (Siren : 216207266)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	88 029,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE RUMAUCOURT (Siren : 216207282)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	121 136,37
- Subventions > à 75 k	COMMUNE ST MARTIN LES BOULOGNE (Siren : 216207589)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	177 721,50
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SAINT OMER (Siren : 216207654)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	519 072,30
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SAINT VENANT (Siren : 216207704)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	283 614,41
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SAUCHY LESTREE (Siren : 216207811)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	150 000,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SENLIS (Siren : 216207902)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	75 597,68
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE SOUCHEZ (Siren : 216208017)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	722 828,55
- Subventions > à 75 k	LE TOUQUET PARIS PLAGE (Siren : 216208264)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	165 958,51
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE VENDIN LE VIEIL (Siren : 216208421)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	121 278,74
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE WIMEREUX (Siren : 216208934)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	98 055,41
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE WISMES (Siren : 216208975)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	97 566,97
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D ABBEVILLE (Siren : 218000016)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	155 588,86
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D AIRAINES (Siren : 218000115)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	105 383,34
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D AMIENS (Siren : 218000198)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	335 484,93
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D AULT (Siren : 218000370)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	80 967,36
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE BRIE (Siren : 218001345)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	229 788,36
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CAIX (Siren : 218001550)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	76 651,17
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CHAULNES (Siren : 218001782)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	94 585,35
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CONTY (Siren : 218002038)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	108 346,90
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE CROUY SAINT PIERRE (Siren : 218002210)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	98 767,39
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GAMACHES (Siren : 218003580)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	288 533,38
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE GLISY (Siren : 218003648)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	90 300,57

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE HAM (Siren : 218003929)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	88 481,30
- Subventions > à 75 k	COMMUNE D HANGEST EN SANTERRE (Siren : 218003978)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	134 078,97
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE LAMOTTE WARFUSEE (Siren : 218004414)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	128 956,64
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MERS LES BAINS (Siren : 218005064)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	194 510,10
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE MONCHY LAGACHE (Siren : 218005262)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	142 051,74
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE PONTHOILE (Siren : 218005981)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	92 720,09
- Subventions > à 75 k	COMMUNE DE ROSIERES EN SANTERRE (Siren : 218006401)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	407 122,64
- Subventions > à 75 k	DEPARTEMENT DE L AISNE (Siren : 220200026)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 514 999,48
- Subventions > à 75 k	DEPARTEMENT DU NORD (Siren : 225900018)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	775 862,26
- Subventions > à 75 k	DEPARTEMENT DE L OISE (Siren : 226000016)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 138 810,04
- Subventions > à 75 k	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS (Siren : 226200012)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	3 601 619,16
- Subventions > à 75 k	DEPARTEMENT DE LA SOMME (Siren : 228000014)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 584 213,12
- Subventions > à 75 k	CC DE LA THIERACHE DU CENTRE (Siren : 240200444)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	382 251,67
- Subventions > à 75 k	GRANDSOISSONS AGGLOMERATION (Siren : 240200477)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	5 443 046,54
- Subventions > à 75 k	CC DE LA CHAMPAGNE PICARDE (Siren : 240200576)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	97 468,69
- Subventions > à 75 k	CC DU PAYS DES TROIS RIVIERES (Siren : 240200600)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	212 245,75
- Subventions > à 75 k	SIVAH (Siren : 245900303)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	207 271,60
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE (Siren : 245900428)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	3 771 322,15
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE DE COMMUNES FANDRE LYS (Siren : 245900758)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	253 429,00
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE (Siren : 245901160)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 916 144,35
- Subventions > à 75 k	CC DU LIANCOURTOIS (Siren : 246000129)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	666 099,11
- Subventions > à 75 k	CC DU CLERMONTOIS (Siren : 246000376)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	416 452,01

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	CC DES SABLONS (Siren : 246000582)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 482 517,82
- Subventions > à 75 k	CC DU VEXIN THELLE (Siren : 246000707)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	354 940,47
- Subventions > à 75 k	CC PICARDIE VERTE (Siren : 246000848)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	87 748,38
- Subventions > à 75 k	CC DU PAYS DU VALOIS CCPV (Siren : 246000871)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	310 322,95
- Subventions > à 75 k	CC PLAINE D ESTREES (Siren : 246000897)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	429 828,25
- Subventions > à 75 k	CC DES PAYS D OISE ET D HALATTE (Siren : 246000921)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	100 707,69
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION D HENIN CARVIN (Siren : 246200299)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	457 544,48
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN (Siren : 246200364)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	560 308,74
- Subventions > à 75 k	SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS (Siren : 246200638)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	271 503,00
- Subventions > à 75 k	COM AGGLOMERATION DU BOULONNAIS (Siren : 246200729)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 019 976,68
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE DE COMMUNES D AUDRUICQ (Siren : 246200844)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	78 981,35
- Subventions > à 75 k	CC DU PAYS DE LUMBRES (Siren : 246201016)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	709 704,09
- Subventions > à 75 k	CC DU VAL DE SOMME (Siren : 248000499)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	293 738,90
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE (Siren : 248000531)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 458 452,84
- Subventions > à 75 k	SM DU FAMILISTERE GODIN (Siren : 250208725)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	406 470,69
- Subventions > à 75 k	PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT SYNDICAT MIXTE (Siren : 255900748)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	201 494,64
- Subventions > à 75 k	SM PARC NATUREL REG DE AVESNOIS (Siren : 255902710)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 423 498,46
- Subventions > à 75 k	SAMBRE MOBILITES (Siren : 255902827)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	256 956,18
- Subventions > à 75 k	SYNDICAT MIXTE PARCS NAT REG NORD PAS DE CALAIS (Siren : 255902918)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	140 989,24
- Subventions > à 75 k	SIRS AUTHEUIL BOURSONNE YVORS (Siren : 256004730)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	113 514,80
- Subventions > à 75 k	SM GESTION PARC NATUREL REG OISE (Siren : 256005638)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	430 198,86

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	SM PARC NAT REG CAPS ET MARAIS D OPALE (Siren : 256203845)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	545 368,30
- Subventions > à 75 k	SM CANCHE ET AUTHIE (Siren : 256203886)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	379 723,84
- Subventions > à 75 k	SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DE (Siren : 256203936)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 198 966,42
- Subventions > à 75 k	SI TRANSPORTS URBAINS AGGLO DU CALAISIS (Siren : 256204033)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 334 297,46
- Subventions > à 75 k	SYMSAGEB SYNDICAT MIXTE BUREAU ADMINISTRATIF (Siren : 256204090)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	78 657,90
- Subventions > à 75 k	SM ARTOIS MOBILITES (Siren : 256204165)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	10 337 721,44
- Subventions > à 75 k	SM BAIE DE SOMME GD LITTORAL PICARD SMACOPI (Siren : 258001924)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 528 482,01
- Subventions > à 75 k	SM SOMME NUMERIQUE (Siren : 258004365)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	3 068 827,17
- Subventions > à 75 k	SM AMEVA (Siren : 258004688)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	230 286,68
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN (Siren : 260208616)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	550 949,90
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE (Siren : 265906719)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 230 904,98
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES (Siren : 265906735)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	3 169 922,13
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE (Siren : 265906834)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	115 076,94
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER D HAZEBROUCK (Siren : 265906891)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	614 703,07
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT AMAND LES EAUX (Siren : 265906974)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 569 225,37
- Subventions > à 75 k	EHPAD RESIDENCE LA BELLE EPOQUE (Siren : 265907436)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	155 894,34
- Subventions > à 75 k	CCAS CREIL (Siren : 266001759)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	382 747,46
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER D HESDIN (Siren : 266209386)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 582 534,55
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER D ABBEVILLE (Siren : 268000015)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 977 305,71
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER GENERAL (Siren : 268000106)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 445 550,51
- Subventions > à 75 k	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (Siren : 268000148)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 452 543,96

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	SERVICE DEPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS (Siren : 280200015)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	205 424,58
- Subventions > à 75 k	SDIS DU NORD (Siren : 285900015)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	811 745,36
- Subventions > à 75 k	SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS NPDC (Siren : 286200019)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	983 348,34
- Subventions > à 75 k	CFAI REGION NORD PAS DE CALAIS - ACM (Siren : 300488806)		ASSOCIATION	1 310 247,27
- Subventions > à 75 k	SA ETABLISSEMENTS DANGREVILLE (Siren : 300644085)		SOCIETE	153 250,00
- Subventions > à 75 k	ASS FEDERATION CENTRES SOCIAUX ET SOCIO CULTUREL (Siren : 302262654)		ASSOCIATION	798 259,21
- Subventions > à 75 k	CAMILLE FOURNET (Siren : 302475611)		SOCIETE	150 000,00
- Subventions > à 75 k	PROMEO CFAI PICARDIE (Siren : 302908983)		ASSOCIATION	939 225,24
- Subventions > à 75 k	MFR DE ST SULPICE (Siren : 302913710)		ASSOCIATION	230 459,22
- Subventions > à 75 k	MFR DE SONGEONS (Siren : 302914122)		ASSOCIATION	611 138,25
- Subventions > à 75 k	ASS L ESPACE JEAN LEGENDRE CACCV (Siren : 303626360)		ASSOCIATION	709 530,00
- Subventions > à 75 k	FONDS REGIONAL D ART COMPTemporain DE PICARDIE (Siren : 303744247)		ASSOCIATION	553 616,32
- Subventions > à 75 k	EARL DE L OURCQ (Siren : 303997290)		SOCIETE	83 024,69
- Subventions > à 75 k	AFEJI HAUTS DE FRANCE (Siren : 304576218)		ASSOCIATION	178 436,99
- Subventions > à 75 k	CPIE PAYS DE L AISNE (Siren : 305379075)		ASSOCIATION	85 833,50
- Subventions > à 75 k	AFTRAL (Siren : 305405045)		ASSOCIATION	122 867,70
- Subventions > à 75 k	LEFRANT RUBCO (Siren : 305480071)		SOCIETE	765 587,97
- Subventions > à 75 k	STE LIONOR SA (Siren : 305507303)		SOCIETE	90 000,00
- Subventions > à 75 k	ROSE DES VENTS SCENE NATIONALE (Siren : 306289034)		ASSOCIATION	659 194,54
- Subventions > à 75 k	PLASTIC OMNIUM COMPOSITES (Siren : 306348632)		SOCIETE	120 000,00
- Subventions > à 75 k	G I E LAIT VIANDE NORD PICARDIE (Siren : 306782475)		SOCIETE	95 408,50
- Subventions > à 75 k	ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE (Siren : 306853839)		ASSOCIATION	5 050 248,23
- Subventions > à 75 k	SA MICHEL TRIPETTE (Siren : 307047506)		SOCIETE	76 460,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	POLYCLINIQUE GRANDE SYNTHE (Siren : 308054402)		ASSOCIATION	99 298,46
- Subventions > à 75 k	GREIF PLASTICS LILLE (Siren : 308531359)		SOCIETE	517 038,34
- Subventions > à 75 k	ASS ART ZOYD 3 (Siren : 308922012)		ASSOCIATION	148 279,17
- Subventions > à 75 k	COMITE ACTION EDUCATION PERMANENTE (Siren : 309114056)		ASSOCIATION	197 296,97
- Subventions > à 75 k	MFR EDUCATION ORIENT (Siren : 309319796)		ASSOCIATION	120 803,92
- Subventions > à 75 k	ASS SOCIO CULTURELLE ARGENTINE A S C A (Siren : 313087967)		ASSOCIATION	111 324,48
- Subventions > à 75 k	PENEZ HERMAN (Siren : 313106536)		SOCIETE	250 000,00
- Subventions > à 75 k	MFR BOULONNAIS (Siren : 313500316)		ASSOCIATION	288 780,30
- Subventions > à 75 k	VELO CLUB DE ROUBAIX (Siren : 314175860)		ASSOCIATION	120 000,00
- Subventions > à 75 k	NOVANDIE (Siren : 314603051)		SOCIETE	305 831,30
- Subventions > à 75 k	LES ATELIERS DES FLANDRES (Siren : 315014837)		SOCIETE	208 214,53
- Subventions > à 75 k	MAISON REG ENVIRONNEMENT SOLIDARITES (Siren : 315313205)		ASSOCIATION	168 432,50
- Subventions > à 75 k	OFFICE PUB HABITAT DE LA SOMME (Siren : 315667410)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 499 609,06
- Subventions > à 75 k	LA VERRIERE (Siren : 315697904)		ASSOCIATION	156 780,00
- Subventions > à 75 k	ADPEVA (Siren : 316830744)		ASSOCIATION	245 174,77
- Subventions > à 75 k	AGAP FORMATION (Siren : 317587491)		ASSOCIATION	200 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS REGIONALE DU TRAVAIL SOCIAL (Siren : 318071453)		ASSOCIATION	108 136,01
- Subventions > à 75 k	JOURNEE CINEMATOGRAPHIQUE FESTIVAL DU FILM D AMIEN (Siren : 318132842)		ASSOCIATION	232 500,00
- Subventions > à 75 k	SAEM VILLE RENOUVELEE (Siren : 318697208)		SOCIETE	2 171 336,41
- Subventions > à 75 k	FICAP (Siren : 318772324)		SOCIETE	84 698,26
- Subventions > à 75 k	LIGUE DES HAUTS DE FRANCE HANDBALL (Siren : 318846367)		ASSOCIATION	90 403,89
- Subventions > à 75 k	BPIFRANCE (Siren : 320252489)		SOCIETE	2 363 632,00
- Subventions > à 75 k	LIBERTY ALUMINIUM DUNKERQUE (Siren : 321970782)		SOCIETE	384 731,00
- Subventions > à 75 k	ASS DE CARDIOLOGIE NORD PAS DE CALAIS (Siren : 324205137)		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions > à 75 k	TRAVAIL ET CULTURE (Siren : 324716364)		ASSOCIATION	222 300,00
- Subventions > à 75 k	THEATRE DU NORD (Siren : 324745405)		SOCIETE	1 663 541,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	MUSENOR (Siren : 325347615)		ASSOCIATION	89 302,30
- Subventions > à 75 k	PRINTEMPS CULTUREL (Siren : 325645422)		ASSOCIATION	148 958,14
- Subventions > à 75 k	SORELI (Siren : 325741932)		SOCIETE	2 241 296,00
- Subventions > à 75 k	THEATRE DU PRATO (Siren : 325741940)		ASSOCIATION	170 449,05
- Subventions > à 75 k	BGE LITTORAL OPALE (Siren : 325908879)		ASSOCIATION	1 095 662,93
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE AGGLOMERATION LENS LIEVIN (Siren : 325951150)		ASSOCIATION	651 830,74
- Subventions > à 75 k	FEDERATION UNIVERSITAIRE ET PURIDISCIPLINAIRE DE L (Siren : 325974269)		ASSOCIATION	153 807,11
- Subventions > à 75 k	CORIF FORMATION (Siren : 326047313)		ASSOCIATION	175 000,00
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE JEUNES DU VALENCIENNOIS (Siren : 326419942)		ASSOCIATION	442 436,64
- Subventions > à 75 k	MIS LOCAL INSER PROF SOCIAL JEUN (Siren : 326752714)		ASSOCIATION	466 390,43
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE INSERT FORMAT EMPLOI GRAND AMIENOIS (Siren : 326794732)		ASSOCIATION	633 358,86
- Subventions > à 75 k	OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE ET DU SOCIAL DE PIC (Siren : 326803194)		ASSOCIATION	392 200,28
- Subventions > à 75 k	ASS CULTURELLE TOURQUENNOISE (Siren : 326832417)		ASSOCIATION	90 492,54
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE DE ROUBAIX LYS LEZ LANNOY (Siren : 326979408)		ASSOCIATION	257 450,25
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION DANSE A LILLE (Siren : 327409249)		ASSOCIATION	185 592,62
- Subventions > à 75 k	ASS AMIENS AVENIR JEUNES (Siren : 327764601)		ASSOCIATION	450 000,00
- Subventions > à 75 k	TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX (Siren : 327910634)		SOCIETE	136 421,62
- Subventions > à 75 k	LE CHANNEL SCENE NATIONALE DE CALAIS (Siren : 328051271)		ASSOCIATION	932 750,00
- Subventions > à 75 k	CINE LIGUE NPDC (Siren : 328339148)		ASSOCIATION	121 387,00
- Subventions > à 75 k	GROUP ETUDE MILIEU ESTUAIRIENS LITTORAUX (Siren : 328557160)		ASSOCIATION	115 072,00
- Subventions > à 75 k	RESONOR (Siren : 328898325)		SOCIETE	745 936,47
- Subventions > à 75 k	WIPAK GRYSPEERT (Siren : 328959358)		SOCIETE	183 025,18
- Subventions > à 75 k	ORCHESTRE DE DOUAI (Siren : 329023642)		ASSOCIATION	198 836,23

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	CHRYSTAL PLASTIC (Siren : 329221576)		SOCIETE	198 787,69
- Subventions > à 75 k	TEINTURERIE DE LA JUSTICE (Siren : 329313746)		SOCIETE	334 415,82
- Subventions > à 75 k	LA FABRIQUE DEFI (Siren : 329381099)		ASSOCIATION	291 319,06
- Subventions > à 75 k	CENTRE INITIATION ENVIRONNEMENT URBAIN (Siren : 329424642)		ASSOCIATION	127 586,61
- Subventions > à 75 k	ASS PROMOTION FORMATION EMPLOI (Siren : 329427413)		ASSOCIATION	416 734,27
- Subventions > à 75 k	AMIE DU BOULONNAIS (Siren : 329557474)		ASSOCIATION	414 310,12
- Subventions > à 75 k	LE TAS DE SABLE CHES PANSES VERTES (Siren : 329703466)		ASSOCIATION	333 318,83
- Subventions > à 75 k	EXTRACTIS (Siren : 330874058)		ASSOCIATION	1 194 786,97
- Subventions > à 75 k	FOND REGIONAL DE GARANTIE HDF (Siren : 331129247)		SOCIETE	500 000,00
- Subventions > à 75 k	CRITT POLYMERES PICARDIE (Siren : 331171272)		ASSOCIATION	142 256,14
- Subventions > à 75 k	ETS PRUVOST LEROY (Siren : 332107432)		SOCIETE	500 000,00
- Subventions > à 75 k	FESTIVAL COTE D OPALE (Siren : 332137306)		ASSOCIATION	210 000,00
- Subventions > à 75 k	NATIOCREDIMURS (Siren : 332199462)		SOCIETE	135 060,00
- Subventions > à 75 k	NORD FRANCE INVEST (Siren : 332389048)		ASSOCIATION	2 888 729,64
- Subventions > à 75 k	ASS ATELIER LYRIQUE TOURCOING (Siren : 333171775)		ASSOCIATION	1 202 500,00
- Subventions > à 75 k	UNION REG SCOP NORD PICARDIE (Siren : 333356228)		ASSOCIATION	77 500,00
- Subventions > à 75 k	PICTANOVO (Siren : 333512119)		ASSOCIATION	6 113 410,36
- Subventions > à 75 k	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE ROUBAIX HDF (Siren : 333976868)		ASSOCIATION	536 807,83
- Subventions > à 75 k	ASS CENTRE REGIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE NORD PDC (Siren : 334182144)		ASSOCIATION	290 000,00
- Subventions > à 75 k	LILLE METROPOLE RUGBY CLUB VILLENEUVOIS (Siren : 334225901)		ASSOCIATION	198 000,00
- Subventions > à 75 k	CENTRE SOCIAL CULTUREL (Siren : 334301629)		ASSOCIATION	156 291,66
- Subventions > à 75 k	COLLECTIF HEURE EXQUISE (Siren : 334627320)		ASSOCIATION	172 791,97
- Subventions > à 75 k	MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME D HLM (Siren : 334654035)		SOCIETE	8 468 537,11

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND FORT PHIL (Siren : 338070303)		SOCIETE	325 500,00
- Subventions > à 75 k	LA RAQUETTE DE VILLENEUVE D ASCQ (Siren : 339597957)		ASSOCIATION	105 403,41
- Subventions > à 75 k	DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE (Siren : 340061654)		SOCIETE	90 000,00
- Subventions > à 75 k	HOCKEY SUR GLACE DE DUNKERQUE (Siren : 340314061)		ASSOCIATION	100 000,00
- Subventions > à 75 k	VIVAT ASS DEVELOP CULTUREL (Siren : 340469733)		ASSOCIATION	151 750,00
- Subventions > à 75 k	CEMEA DE PICARDIE (Siren : 340654698)		ASSOCIATION	247 181,14
- Subventions > à 75 k	PASSEPORT FORMATION (Siren : 341754224)		ASSOCIATION	126 784,02
- Subventions > à 75 k	AUTEURS REALISA PRODUCTEURS (Siren : 342566130)		SOCIETE	200 000,00
- Subventions > à 75 k	CCT LE MANEGE (Siren : 342668381)		ASSOCIATION	581 000,00
- Subventions > à 75 k	ADIL DU NORD (Siren : 343097333)		ASSOCIATION	641 246,82
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE RURALE DU GRAND PLATEAU PICARD (Siren : 343310983)		ASSOCIATION	287 036,33
- Subventions > à 75 k	RESEAU ENTREPRENDRE R NORD (Siren : 344015185)		ASSOCIATION	377 500,00
- Subventions > à 75 k	CENTRE REGIONAL PHYTOSOCIOLOGIE (Siren : 344021878)		ASSOCIATION	851 752,00
- Subventions > à 75 k	PAS DE CALAIS HABITAT (Siren : 344077672)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	354 569,75
- Subventions > à 75 k	FOYER LAIQUE VOLLEY BALL ST QUENTIN (Siren : 345107254)		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions > à 75 k	ESSTEAM (Siren : 345357172)		ASSOCIATION	363 214,12
- Subventions > à 75 k	APCT ACTIF (Siren : 347620320)		ASSOCIATION	190 596,61
- Subventions > à 75 k	LA MAISON DE L'INSERTION PROF ET DE L EMPLOI (Siren : 348079401)		ASSOCIATION	116 033,63
- Subventions > à 75 k	PLIAGES INDUSTRIELS (Siren : 348127499)		SOCIETE	87 455,76
- Subventions > à 75 k	COMEDIE DE PICARDIE (Siren : 348572223)		ASSOCIATION	1 504 050,00
- Subventions > à 75 k	FRESNOY STUDIO NATIONAL DES ARTS CONTEMPORAINS (Siren : 348812140)		ASSOCIATION	1 434 755,46
- Subventions > à 75 k	ARCNAM PICARDIE CNAM (Siren : 348967464)		ASSOCIATION	267 140,43
- Subventions > à 75 k	ASS DEPT INFORMATION LOGEMENT (Siren : 349113258)		ASSOCIATION	199 094,55

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	UNION REG CULTURE LIBERTE HDF (Siren : 349731505)		ASSOCIATION	98 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS DEV EDU ENV LITTORAL NORD (Siren : 350331062)		ASSOCIATION	107 606,00
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION BOUGEZ ROCK (Siren : 350584090)		ASSOCIATION	95 740,86
- Subventions > à 75 k	SEVELNORD SA (Siren : 351005582)		SOCIETE	213 656,59
- Subventions > à 75 k	PRODUCTIONS 2M (Siren : 351995303)		ASSOCIATION	105 000,00
- Subventions > à 75 k	ADRIANOR (Siren : 352120406)		ASSOCIATION	733 929,17
- Subventions > à 75 k	ASS DRT INITIATIVE ECONOMIQUE (Siren : 352216873)		ASSOCIATION	248 263,32
- Subventions > à 75 k	ASS EMMAUS FONDATEUR ABBE PIERRE (Siren : 352641963)		ASSOCIATION	117 573,38
- Subventions > à 75 k	VANHEEDE ENVIRONNEMENT (Siren : 352706477)		SOCIETE	150 000,00
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION ADELIE VAMB (Siren : 352998157)		ASSOCIATION	136 426,11
- Subventions > à 75 k	AGRO TRANSFERT RESSOURCES ET TERRITOIRES (Siren : 353220916)		ASSOCIATION	1 399 718,41
- Subventions > à 75 k	ACIME FRAME (Siren : 353258817)		SOCIETE	191 963,07
- Subventions > à 75 k	ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE (Siren : 353383623)		ASSOCIATION	119 404,84
- Subventions > à 75 k	CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAI (Siren : 353553316)		ASSOCIATION	160 947,49
- Subventions > à 75 k	ASS VERMANDOIS EMPLOI SOLIDARITE (Siren : 354094401)		ASSOCIATION	102 432,71
- Subventions > à 75 k	FED REG MAISONS FAM ET RURAL NPDC PICARDIE (Siren : 377703418)		ASSOCIATION	825 269,90
- Subventions > à 75 k	ASS LUNE DES PIRATES (Siren : 377796578)		ASSOCIATION	225 971,90
- Subventions > à 75 k	EQIOM (Siren : 377917067)		SOCIETE	805 279,13
- Subventions > à 75 k	AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS (Siren : 377983960)		ASSOCIATION	195 909,87
- Subventions > à 75 k	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DU NORD (Siren : 378072144)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 455 205,70
- Subventions > à 75 k	STE EXPLOIT CENTR NATIO DE MER (Siren : 378074744)		SOCIETE	250 000,00
- Subventions > à 75 k	COLAERT ESSIEUX (Siren : 378711824)		SOCIETE	414 023,36
- Subventions > à 75 k	LES SPECTACLES SANS GRAVITE (Siren : 378729800)		ASSOCIATION	212 852,69
- Subventions > à 75 k	LILLE AVENIRS (Siren : 378877708)		ASSOCIATION	503 692,66
- Subventions > à 75 k	BPCE LEASE (Siren : 379155369)		SOCIETE	1 250 901,15
- Subventions > à 75 k	CULTURE COMMUNE (Siren : 379181357)		ASSOCIATION	770 451,98

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	ESPACE 36 ASS D ART CONTEMPORAIN (Siren : 379277031)		ASSOCIATION	91 500,00
- Subventions > à 75 k	FED FOYERS RURAUX ET ASS NPDC (Siren : 379361256)		ASSOCIATION	75 959,40
- Subventions > à 75 k	DBT (Siren : 379365208)		SOCIETE	339 618,41
- Subventions > à 75 k	FED DES CTRES SOC ET SOCIAUX CULT DES PAYS PICARDS (Siren : 379570146)		ASSOCIATION	387 946,68
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION CIGALES DES HAUTS DE FRANCE (Siren : 380356774)		ASSOCIATION	100 923,03
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE EMPLOI JEUNES EN THIERACHE (Siren : 380423384)		ASSOCIATION	369 722,74
- Subventions > à 75 k	MUSEE MARITIME ET PORTUAIRE (Siren : 380497032)		ASSOCIATION	465 000,00
- Subventions > à 75 k	ADEFI MISSION LOCALE (Siren : 380755348)		ASSOCIATION	355 080,84
- Subventions > à 75 k	DICKSON CONSTANT (Siren : 381347970)		SOCIETE	557 059,70
- Subventions > à 75 k	PICARDIE NATURE (Siren : 381785120)		ASSOCIATION	403 270,94
- Subventions > à 75 k	GAZONOR (Siren : 381972439)		SOCIETE	545 197,75
- Subventions > à 75 k	BANQUE ALIMENTAIRE DU PAS DE CALAIS (Siren : 382028264)		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions > à 75 k	FESTIVAL DE L OISEAU ET DE LA NATURE (Siren : 382624476)		ASSOCIATION	208 200,00
- Subventions > à 75 k	LA MANUFACTURE ABBEVILLOISE (Siren : 382736585)		SOCIETE	114 374,40
- Subventions > à 75 k	BGE-FLANDRE CREATION (Siren : 383122942)		ASSOCIATION	661 543,43
- Subventions > à 75 k	STELLA EDUCATIVE ET SPORTIVE DE CALAIS (Siren : 383227170)		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions > à 75 k	VOLMA (Siren : 383256146)		SOCIETE	857 150,44
- Subventions > à 75 k	LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME (Siren : 383451481)		ASSOCIATION	511 250,00
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE HENIN CARVIN (Siren : 384135216)		ASSOCIATION	191 547,90
- Subventions > à 75 k	MAISON DE LA POESIE DES HDF (Siren : 384149654)		ASSOCIATION	84 202,45
- Subventions > à 75 k	LE BATEAU FEU - SCENE NAL DUNKERQUE (Siren : 384346672)		ASSOCIATION	644 860,47
- Subventions > à 75 k	COMEDIE DE BETHUNE (Siren : 384492518)		SOCIETE	599 336,99
- Subventions > à 75 k	HOCKEY CLUB AMIENS SOMME (Siren : 385127196)		ASSOCIATION	118 000,00
- Subventions > à 75 k	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT OPH OISE HABITAT (Siren : 387581937)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	450 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	THEATRE DE CHAMBRE (Siren : 387720881)		ASSOCIATION	93 036,23
- Subventions > à 75 k	ASS ARTS SCENIQUES ROCKS (Siren : 387762784)		ASSOCIATION	97 000,00
- Subventions > à 75 k	SUPERAMAS (Siren : 388458580)		ASSOCIATION	95 288,03
- Subventions > à 75 k	CAMPUS PRO (Siren : 389379561)		SOCIETE	94 487,92
- Subventions > à 75 k	ALCATEL SUBMARINE NETWORKS (Siren : 389534256)		SOCIETE	152 593,27
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (Siren : 390322055)		ASSOCIATION	177 375,00
- Subventions > à 75 k	AGENCE REG DEVELOPP INNOVAT HDF (Siren : 390370377)		ASSOCIATION	4 444 280,61
- Subventions > à 75 k	ART POINT M (Siren : 390533396)		ASSOCIATION	162 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS SOMME NATURE SERVICES (Siren : 390839652)		ASSOCIATION	93 664,43
- Subventions > à 75 k	FRAC (Siren : 390911246)		ASSOCIATION	567 500,00
- Subventions > à 75 k	LOMME LILLE METROPOLE HAND BALL (Siren : 390912335)		ASSOCIATION	107 000,00
- Subventions > à 75 k	BRODERIES LEVEAUX (Siren : 390912517)		SOCIETE	280 000,00
- Subventions > à 75 k	FAMILLES RURALES FEDERATION HTS FRANCE (Siren : 391650280)		ASSOCIATION	110 970,52
- Subventions > à 75 k	ASS NOEUX ENVIRONNEMENT (Siren : 391850682)		ASSOCIATION	300 618,85
- Subventions > à 75 k	ASS CESARTS EVENEMENTS (Siren : 391856549)		ASSOCIATION	130 000,00
- Subventions > à 75 k	CITE NATURE (Siren : 392292983)		ASSOCIATION	283 137,44
- Subventions > à 75 k	BGE HAUTS DE FRANCE (Siren : 392297271)		ASSOCIATION	3 730 372,00
- Subventions > à 75 k	BELLIDEE (Siren : 392313847)		ASSOCIATION	135 259,13
- Subventions > à 75 k	ASS CHAINE DES TERRILS (Siren : 392595526)		ASSOCIATION	160 692,00
- Subventions > à 75 k	BOULOGNE SUR MER DEVELOPPEMENT COTE OPALE (Siren : 392730016)		ASSOCIATION	159 264,54
- Subventions > à 75 k	ARCADE RURAUX SOLIDAIRES (Siren : 392766176)		ASSOCIATION	291 297,03
- Subventions > à 75 k	ALTYTUD CLUSTER AERONAUTIQUE (Siren : 393073408)		ASSOCIATION	190 946,93
- Subventions > à 75 k	FEDER REGIONALE CULTURE PATRIMOINE MARIT (Siren : 393117015)		ASSOCIATION	76 116,66
- Subventions > à 75 k	AUDIT QUALITE LABO ELECTRONIQUE (Siren : 393521687)		SOCIETE	87 400,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	BEAUVAIS XV RUGBY CLUB (Siren : 393549662)		ASSOCIATION	99 000,00
- Subventions > à 75 k	COMPAGNIE DE L ARCADE (Siren : 393881347)		ASSOCIATION	76 082,36
- Subventions > à 75 k	ACOTEC (Siren : 393996194)		SOCIETE	79 000,00
- Subventions > à 75 k	SOCIETE DE TELEVISION MULTILOCALE DU NORD PAS DE C (Siren : 394216089)		SOCIETE	1 792 104,25
- Subventions > à 75 k	ASCDVPH (Siren : 394517387)		ASSOCIATION	182 000,00
- Subventions > à 75 k	SARL JEAN CARTON (Siren : 394835698)		SOCIETE	495 794,87
- Subventions > à 75 k	VAPE RAIL INTERNATIONAL (Siren : 395094105)		SOCIETE	1 184 914,24
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE COEUR DE PICARDIE (Siren : 397532771)		ASSOCIATION	466 221,18
- Subventions > à 75 k	A PRO BIO (Siren : 397582032)		ASSOCIATION	194 515,39
- Subventions > à 75 k	ET VOUS TROUVEZ CA DROLE (Siren : 397679671)		ASSOCIATION	188 163,20
- Subventions > à 75 k	SARL GARY (Siren : 398131706)		SOCIETE	305 136,95
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION LA RHONELLE (Siren : 398192815)		ASSOCIATION	78 612,62
- Subventions > à 75 k	NORSYS SAS (Siren : 398473470)		SOCIETE	107 449,00
- Subventions > à 75 k	LE BOULON (Siren : 398694257)		ASSOCIATION	260 137,28
- Subventions > à 75 k	IFRIA NPDC PICARDIE (Siren : 398767491)		ASSOCIATION	88 065,00
- Subventions > à 75 k	BGE PICARDIE (Siren : 398772186)		SOCIETE	3 420 105,58
- Subventions > à 75 k	PRO ALTERNA (Siren : 399134691)		SOCIETE	192 112,25
- Subventions > à 75 k	LAINIERE DE PICARDIE BC (Siren : 399279355)		SOCIETE	253 547,32
- Subventions > à 75 k	ATMOSPHERES (Siren : 399623909)		ASSOCIATION	112 000,00
- Subventions > à 75 k	ASSO DE GESTION DVT CLUB CAMUS (Siren : 399926260)		ASSOCIATION	90 681,05
- Subventions > à 75 k	LOSC LILLE METROPOLE ASSOCIATION (Siren : 400111340)		ASSOCIATION	181 500,00
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE MONTREUIL COTE D OPALE (Siren : 400339693)		ASSOCIATION	190 141,14
- Subventions > à 75 k	GESTION ANIMATION PLIE LENS LIEVIN (Siren : 400699740)		ASSOCIATION	84 576,18
- Subventions > à 75 k	ID FORMATION (Siren : 400734448)		SOCIETE	251 734,41
- Subventions > à 75 k	ASS REG VENDEURS DIRECTS PROD LAIT NPDC (Siren : 401079132)		ASSOCIATION	180 000,00
- Subventions > à 75 k	FRANCE ACTIVE GARANTIE (Siren : 401723408)		SOCIETE	1 769 414,40
- Subventions > à 75 k	FEDER PDC PECHE PROTECTION (Siren : 401935788)		ASSOCIATION	223 005,83

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	ASS DES CENTRES SOCIAUX DE DOUAI (Siren : 402245716)		ASSOCIATION	200 986,66
- Subventions > à 75 k	TOURCOING LILLE METROPOLE VOLLEY-BALL (Siren : 402533673)		SOCIETE	300 000,00
- Subventions > à 75 k	IMPULSION METROPOLE SUD (Siren : 403006687)		ASSOCIATION	145 195,30
- Subventions > à 75 k	EMPLOI FORMATION ARM VALLEE DE LA LYS (Siren : 403008972)		ASSOCIATION	110 644,04
- Subventions > à 75 k	RESEAU ALLIANCES RSE ENTREPRISES (Siren : 403020423)		ASSOCIATION	236 253,52
- Subventions > à 75 k	CONS ESPACES NATURELS HDF (Siren : 403202179)		ASSOCIATION	1 704 765,50
- Subventions > à 75 k	ON A MARCHE SUR LA BULLE (Siren : 403202914)		ASSOCIATION	664 750,20
- Subventions > à 75 k	VOLLEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL (Siren : 403219504)		ASSOCIATION	205 000,00
- Subventions > à 75 k	INITIATIVES PAYSANNE (Siren : 403632284)		ASSOCIATION	291 602,46
- Subventions > à 75 k	FEDERATION REGIONALE DES CUMA DES HAUTS DE FRANCE (Siren : 404336257)		ASSOCIATION	167 231,39
- Subventions > à 75 k	ASS L ECHANGEUR (Siren : 404392243)		ASSOCIATION	502 056,12
- Subventions > à 75 k	CILA SAS (Siren : 404484107)		SOCIETE	725 698,96
- Subventions > à 75 k	RECHERCHE NATURE PATRIMOINE CPIE DE L OISE (Siren : 404764276)		ASSOCIATION	75 054,72
- Subventions > à 75 k	LA FAIENCERIE (Siren : 405330424)		ASSOCIATION	421 458,02
- Subventions > à 75 k	PROMOTEX (Siren : 405398678)		ASSOCIATION	106 038,47
- Subventions > à 75 k	TERRAIN (Siren : 408578847)		ASSOCIATION	207 000,00
- Subventions > à 75 k	GIE EURASANTE (Siren : 409044203)		SOCIETE	3 159 569,27
- Subventions > à 75 k	ORGANISME FORMATION RETOUR A L EMPLOI (Siren : 409048089)		ASSOCIATION	188 370,00
- Subventions > à 75 k	SPORTIVE D AULNOYE (Siren : 410304877)		ASSOCIATION	162 000,00
- Subventions > à 75 k	FAIS NOUS REVER AGENCE POUR L EDUCATION PAR LE SPO (Siren : 410659478)		ASSOCIATION	244 415,73
- Subventions > à 75 k	ASS SAVOIR VERT DES AGRICULTEURS (Siren : 410663991)		ASSOCIATION	206 115,00
- Subventions > à 75 k	SOGELEASE FRANCE (Siren : 410736169)		SOCIETE	159 014,44
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE CLERMONTOIS VALLEE THERAIN (Siren : 411165723)		ASSOCIATION	184 315,78
- Subventions > à 75 k	LENGLET IMPRIMEURS (Siren : 411299142)		SOCIETE	150 000,00
- Subventions > à 75 k	A PETITS PAS (Siren : 411312135)		ASSOCIATION	223 507,76

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	GROUPEMENT REGIONAL POUR LA QUALITE ALIMENTAIRE (Siren : 411461643)		ASSOCIATION	502 693,34
- Subventions > à 75 k	SNCF RESEAU (Siren : 412280737)		SOCIETE	14 776 550,87
- Subventions > à 75 k	ST LAURENT CANOE KAYAK GD ARRAS (Siren : 412399834)		ASSOCIATION	81 500,00
- Subventions > à 75 k	PECHERIES DES HAUTS DE FRANCE (Siren : 412612962)		SOCIETE	260 062,00
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE POUR INSERTION PROFESSIONNELLE (Siren : 412769945)		ASSOCIATION	195 867,07
- Subventions > à 75 k	ASS REG INDUSTRIE AUTOMOBILE HDF (Siren : 413768045)		ASSOCIATION	286 571,49
- Subventions > à 75 k	LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPE (Siren : 413782509)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	213 452,91
- Subventions > à 75 k	DIAPHANE (Siren : 413981820)		ASSOCIATION	176 150,00
- Subventions > à 75 k	VACHERAND IMMOBILIER LILLE (Siren : 414270769)		SOCIETE	141 000,00
- Subventions > à 75 k	LA CLEF DES CHANTS (Siren : 414435370)		ASSOCIATION	446 003,70
- Subventions > à 75 k	PLAN SEQUENCE (Siren : 414469726)		ASSOCIATION	235 000,00
- Subventions > à 75 k	PATISSERIE DES FLANDRES (Siren : 414866715)		SOCIETE	459 764,69
- Subventions > à 75 k	INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE (Siren : 414991737)		ASSOCIATION	441 176,30
- Subventions > à 75 k	ASS LA PASSERELLE LE GRAND MIX (Siren : 417665130)		ASSOCIATION	183 095,71
- Subventions > à 75 k	LE PHENIX THEATRE DE VALENCIENNES (Siren : 417809571)		SOCIETE	749 475,10
- Subventions > à 75 k	FIBOIS HAUTS DE FRANCE (Siren : 418224648)		ASSOCIATION	680 856,49
- Subventions > à 75 k	PLANETE SCIENCES HAUTS DE FRANCE (Siren : 418236295)		ASSOCIATION	239 414,00
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION DES INDUSTRIES FERROVIAIRES NPDC (Siren : 418759965)		ASSOCIATION	140 400,00
- Subventions > à 75 k	HORS CADRE (Siren : 419017926)		ASSOCIATION	95 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS AMIENS METROPOLE VOLLEY BALL (Siren : 419097563)		ASSOCIATION	81 000,00
- Subventions > à 75 k	LES CLOWNS DE L ESPOIR (Siren : 419441563)		ASSOCIATION	118 423,71
- Subventions > à 75 k	LA MAISON DES ENTREPRISES DE THIERACHE ET DE LA SE (Siren : 419711718)		ASSOCIATION	272 780,51

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	OMBELLISCIENCE PICARDIE (Siren : 420371759)		ASSOCIATION	499 002,15
- Subventions > à 75 k	TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE (Siren : 420559056)		SOCIETE	2 049 212,30
- Subventions > à 75 k	VOLLEY CLUB HARNESIEN (Siren : 421191842)		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions > à 75 k	FED SOMME POUR PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATI (Siren : 421986886)		ASSOCIATION	308 806,81
- Subventions > à 75 k	WIMOOV (Siren : 422136143)		ASSOCIATION	141 567,85
- Subventions > à 75 k	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE L AISNE (Siren : 423119395)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 149 000,00
- Subventions > à 75 k	LACTINOV BRAINE (Siren : 423169622)		SOCIETE	237 367,56
- Subventions > à 75 k	STAR LEASE (Siren : 423465905)		SOCIETE	374 916,80
- Subventions > à 75 k	LUMIVER (Siren : 423837897)		SOCIETE	105 244,00
- Subventions > à 75 k	ACAP POLE REGIONAL IMAGE (Siren : 424083590)		ASSOCIATION	842 095,22
- Subventions > à 75 k	PLASTIUM (Siren : 424208494)		ASSOCIATION	278 396,57
- Subventions > à 75 k	AQUIMER (Siren : 424482263)		ASSOCIATION	454 520,67
- Subventions > à 75 k	COMMUNAUTE EMMAUS DU CLERMONTOIS FONDATION ABBE PI (Siren : 424805810)		ASSOCIATION	81 779,70
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION A.D.I.C.E (Siren : 424867067)		ASSOCIATION	87 330,08
- Subventions > à 75 k	SOLIHA AISNE (Siren : 425130614)		ASSOCIATION	103 197,72
- Subventions > à 75 k	MAISON ENTR EMPLOI FORMATION SANTERRE HTE SOMME (Siren : 425132172)		ASSOCIATION	403 484,82
- Subventions > à 75 k	FORMASUP NORD PAS DE CALAIS (Siren : 428135255)		ASSOCIATION	929 784,76
- Subventions > à 75 k	RENCONTRES AUDIOVISUELLES (Siren : 428759872)		ASSOCIATION	730 954,39
- Subventions > à 75 k	ASS TOURQUENNOISE DE GESTION DE L EIC (Siren : 429067028)		ASSOCIATION	699 310,45
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE DE LA PICARDIE MARITIME (Siren : 430125260)		ASSOCIATION	556 385,37
- Subventions > à 75 k	ESPACE CROISE (Siren : 430372243)		ASSOCIATION	83 000,00
- Subventions > à 75 k	EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS DE FRANCE (Siren : 430472696)		ASSOCIATION	164 293,49
- Subventions > à 75 k	MISSION BASSIN MINIER NORD PAS DE CALAIS (Siren : 432167161)		ASSOCIATION	704 526,74
- Subventions > à 75 k	AVENIR CONSEIL ELEVAGE (Siren : 432960078)		SOCIETE	177 690,00
- Subventions > à 75 k	MAILLAGE (Siren : 433115813)		ASSOCIATION	102 607,81
- Subventions > à 75 k	BIO EN HAUTS DE FRANCE (Siren : 433476686)		ASSOCIATION	349 480,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	MISS LOCALE PAYS COMPIEGNOIS ET PAYS DES SOURCES (Siren : 433811197)		ASSOCIATION	261 322,86
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION SAINT JOSEPH (Siren : 433831195)		ASSOCIATION	153 268,00
- Subventions > à 75 k	ASS MISSION LOCALE POUR EMPLOI DES JEUNES (Siren : 433892353)		ASSOCIATION	393 938,04
- Subventions > à 75 k	HEDIMAG (Siren : 435392584)		SOCIETE	116 477,80
- Subventions > à 75 k	GALILEE (Siren : 437768468)		ASSOCIATION	105 022,18
- Subventions > à 75 k	MECASOKA (Siren : 437962509)		SOCIETE	105 000,00
- Subventions > à 75 k	LE GERMOIR (Siren : 438275471)		ASSOCIATION	77 101,25
- Subventions > à 75 k	LIANES COOPERATION (Siren : 438535221)		ASSOCIATION	80 414,12
- Subventions > à 75 k	DEVAREM DEVELOPPEMENT (Siren : 438814311)		SOCIETE	117 843,05
- Subventions > à 75 k	VALEO EMBRAYAGES SAS (Siren : 438834186)		SOCIETE	868 870,68
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE DU CAMBRESIS (Siren : 439473844)		ASSOCIATION	240 820,03
- Subventions > à 75 k	COGEBLOC (Siren : 439611039)		SOCIETE	97 830,00
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCALE DE L ARTOIS (Siren : 439624602)		ASSOCIATION	364 043,74
- Subventions > à 75 k	CONSEIL DES CHEVAUX HDF (Siren : 439954116)		ASSOCIATION	284 611,20
- Subventions > à 75 k	FED REGIONALE DES CHASSEURS HDF (Siren : 440040954)		ASSOCIATION	1 083 222,66
- Subventions > à 75 k	ASS POUR EMPLOI FORM SECTEUR FLANDRE INTER (Siren : 440066702)		ASSOCIATION	178 584,18
- Subventions > à 75 k	ASS DEVELOP APPRENTISS PROFESS MEDICOSOCIALE (Siren : 440220606)		ASSOCIATION	113 224,00
- Subventions > à 75 k	FLEXICO (Siren : 440296689)		SOCIETE	116 168,54
- Subventions > à 75 k	COMPAGNIE S APPELLE REVIENS (Siren : 440486462)		ASSOCIATION	130 000,00
- Subventions > à 75 k	UNIS CITE (Siren : 440523918)		ASSOCIATION	485 932,76
- Subventions > à 75 k	SOCIETE INDUSTRIELLE DE CHAUFFAGE (Siren : 440555886)		SOCIETE	180 000,00
- Subventions > à 75 k	ACTEURS POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE HAUTS DE FRANC (Siren : 440672020)		ASSOCIATION	550 126,22
- Subventions > à 75 k	ESPACE CENTRE (Siren : 441084035)		ASSOCIATION	82 418,23
- Subventions > à 75 k	LA CHAMBRE D EAU (Siren : 441702107)		ASSOCIATION	146 491,28
- Subventions > à 75 k	ALPES ALLIANCE POUR EMPLOI ET LA SOLIDARITE (Siren : 441948403)		ASSOCIATION	127 406,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS (Siren : 442529996)		ASSOCIATION	460 292,10
- Subventions > à 75 k	ELASTO MOULAGES TECH ET PAR ABREV (Siren : 442692422)		SOCIETE	97 089,60
- Subventions > à 75 k	DE LA SUITE DANS LES IMAGES (Siren : 443196258)		ASSOCIATION	160 000,00
- Subventions > à 75 k	SOFEDIT (Siren : 443782784)		SOCIETE	90 000,00
- Subventions > à 75 k	NORD ACTIF (Siren : 443795208)		ASSOCIATION	962 252,68
- Subventions > à 75 k	SAHPH (Siren : 444286793)		ASSOCIATION	205 000,00
- Subventions > à 75 k	ENTENTE SPORTIVE BASKET V ASCQ LILLE METROPOLE (Siren : 444885628)		SOCIETE	265 500,00
- Subventions > à 75 k	PROJET (Siren : 445140809)		ASSOCIATION	167 894,67
- Subventions > à 75 k	PROMOCIL HLM (Siren : 445520398)		SOCIETE	221 000,00
- Subventions > à 75 k	MAISON LECOUFFE (Siren : 447150061)		SOCIETE	457 972,22
- Subventions > à 75 k	LORBAN ET CIE (Siren : 447220096)		SOCIETE	402 479,20
- Subventions > à 75 k	HULIN EDMOND ET CIE (Siren : 447320128)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	ETABLISSEMENTS DUBRULLE (Siren : 447350018)		SOCIETE	822 010,00
- Subventions > à 75 k	HAND BALL CLUB AULNOYE AYMERIES (Siren : 447768144)		ASSOCIATION	135 000,00
- Subventions > à 75 k	ECOLE DU NORD (Siren : 448252809)		ASSOCIATION	532 461,20
- Subventions > à 75 k	FRANF FEDERATION RADIOS ASSOCIATIONS NORD DE FRANC (Siren : 448809715)		ASSOCIATION	119 750,00
- Subventions > à 75 k	GEIE GECOTTI (Siren : 451382287)		SOCIETE	236 000,00
- Subventions > à 75 k	BRIGADE D INTERVENTION CULTURELLE (Siren : 451850051)		ASSOCIATION	179 466,51
- Subventions > à 75 k	BUSINESS FRANCE (Siren : 451930051)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	900 000,00
- Subventions > à 75 k	SAS LG INDUSTRIES (Siren : 452615354)		SOCIETE	139 441,19
- Subventions > à 75 k	SYNDICAT CHEVAL TRAIT DU NORD (Siren : 453579518)		ASSOCIATION	140 098,96
- Subventions > à 75 k	FLORIMOND DESPREZ VEUVE & FILS (Siren : 456501113)		SOCIETE	300 000,00
- Subventions > à 75 k	VILOGIA SOCIETE ANONYME D HLM (Siren : 475680815)		SOCIETE	1 775 039,06
- Subventions > à 75 k	ATMO HAUTS DE FRANCE (Siren : 478029127)		ASSOCIATION	242 425,47
- Subventions > à 75 k	ENTREPRENDRE ENSEMBLE (Siren : 478216625)		ASSOCIATION	1 701 182,55
- Subventions > à 75 k	ASS CHEMINS DU NPDC - PICARDIE (Siren : 478416878)		ASSOCIATION	95 542,97

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	BEFESA CIRCULAR ALLOYS FRANCE (Siren : 478968498)		SOCIETE	115 468,38
- Subventions > à 75 k	MAISON D ECONOMIE SOLIDAIRE DU BRAY (Siren : 480136100)		SOCIETE	100 899,00
- Subventions > à 75 k	ST QUENTIN BASKETBALL SASP (Siren : 481338432)		SOCIETE	218 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS LILLE 3000 (Siren : 481361905)		ASSOCIATION	307 592,28
- Subventions > à 75 k	BRASSERIE DES SOURCES (Siren : 481915163)		SOCIETE	620 689,73
- Subventions > à 75 k	HAUTE FIDELITE (Siren : 482002177)		ASSOCIATION	153 000,00
- Subventions > à 75 k	SAUCES ET CREATIONS (Siren : 482016383)		SOCIETE	382 561,29
- Subventions > à 75 k	CYBER GROUP STUDIOS (Siren : 483662482)		SOCIETE	84 810,78
- Subventions > à 75 k	BPIFRANCE (Siren : 483790069)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	2 225 000,00
- Subventions > à 75 k	NOVAGOM (Siren : 484336136)		SOCIETE	163 304,00
- Subventions > à 75 k	ASS AGRO SPHERES POLE VALORISA (Siren : 484384029)		ASSOCIATION	247 691,06
- Subventions > à 75 k	ASS TRANSPORTS TERRESTRES (Siren : 484819347)		ASSOCIATION	329 903,90
- Subventions > à 75 k	MAISON EMPLOI METIERS PAYS D ARTOIS (Siren : 485196935)		ASSOCIATION	509 630,75
- Subventions > à 75 k	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE (Siren : 487625436)		SOCIETE	82 144,96
- Subventions > à 75 k	CAMBRESIS EMPLOI (Siren : 487903478)		ASSOCIATION	235 507,75
- Subventions > à 75 k	GRANDS ENSEMBLE-CO-PORTEURS (Siren : 488458969)		SOCIETE	149 646,40
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION BIOECONOMY FOR CHANGE (Siren : 489228908)		ASSOCIATION	532 805,39
- Subventions > à 75 k	CAP DIGITAL (Siren : 489749291)		ASSOCIATION	347 064,82
- Subventions > à 75 k	TRIATHLON CLUB DE LIEVIN (Siren : 490099736)		ASSOCIATION	78 828,06
- Subventions > à 75 k	MEF DU PAYS CHAUNOIS (Siren : 490728938)		ASSOCIATION	342 892,24
- Subventions > à 75 k	AMICALE DE PRODUCTION (Siren : 490753167)		SOCIETE	82 377,25
- Subventions > à 75 k	DEUTSCHE LEASING FRANCE (Siren : 492101480)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE (Siren : 492566351)		ASSOCIATION	1 431 984,86
- Subventions > à 75 k	MISSION EMPLOI LYS TOURCOING (Siren : 493060388)		ASSOCIATION	195 835,38
- Subventions > à 75 k	ASS MEF DU SUD OUEST DE L OISE (Siren : 493173090)		ASSOCIATION	273 353,04

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	R ENERGIES (Siren : 493537716)		SOCIETE	501 715,33
- Subventions > à 75 k	MEF DU GRAND BEAUVAISIS (Siren : 493642615)		ASSOCIATION	280 458,41
- Subventions > à 75 k	SARL CINEODE (Siren : 493977425)		SOCIETE	146 035,56
- Subventions > à 75 k	L'EPAULARD (Siren : 494413438)		SOCIETE	300 000,00
- Subventions > à 75 k	MEF DU PAYS DU GRAND LAONNOIS (Siren : 495200131)		ASSOCIATION	730 886,49
- Subventions > à 75 k	MISSION LOCAL POUR L'EMPLOI DES JEUNES (Siren : 498175694)		ASSOCIATION	371 353,63
- Subventions > à 75 k	SANAMETHAN (Siren : 498614809)		SOCIETE	560 000,00
- Subventions > à 75 k	INSTITUT JEAN BAPTISTE ANDRE GODIN (Siren : 499942134)		ASSOCIATION	196 342,58
- Subventions > à 75 k	ASS DE GESTION DU CFA REG DES HDF JEAN BOSCO (Siren : 500138029)		ASSOCIATION	2 530 507,24
- Subventions > à 75 k	LA BISCUITERIE (Siren : 500827266)		ASSOCIATION	97 900,00
- Subventions > à 75 k	VIRGULE CTRE		ASSOCIATION	80 500,00
- Subventions > à 75 k	TRANSFRONTCREATION THEATRALE (Siren : 501337620)			
- Subventions > à 75 k	OPERA DE LILLE (Siren : 501394290)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	300 000,00
- Subventions > à 75 k	APERAM STAINLESS FRANCE (Siren : 501651616)		SOCIETE	1 951 156,29
- Subventions > à 75 k	LILLE METROPOLE TERTIAIRE (Siren : 502152150)		ASSOCIATION	105 000,00
- Subventions > à 75 k	FRD-CODEM (Siren : 502396369)		SOCIETE	894 203,85
- Subventions > à 75 k	BTP CFA PICARDIE (Siren : 502602949)		ASSOCIATION	580 903,34
- Subventions > à 75 k	CIL (Siren : 502809197)		SOCIETE	145 091,93
- Subventions > à 75 k	LUNAXE TRA ABILITE (Siren : 503811804)		SOCIETE	108 000,00
- Subventions > à 75 k	LA CHARTREUSE DE NEUVILLE (Siren : 504151408)		ASSOCIATION	2 707 574,67
- Subventions > à 75 k	CENTRE EUROPEEN DES TEXTILES INNOVANTS (Siren : 507487130)		ASSOCIATION	1 181 988,89
- Subventions > à 75 k	TERRE DE LIENS HAUTS DE FRANCE (Siren : 507521508)		ASSOCIATION	86 100,00
- Subventions > à 75 k	SNCF GARES ET CONNEXIONS (Siren : 507523801)		SOCIETE	3 502 797,32
- Subventions > à 75 k	AGENCE REGIONALE DE LA LANGUE PICARDE (Siren : 507551786)		ASSOCIATION	96 580,00
- Subventions > à 75 k	SOLIDARITE PAYSANS PICARDIE (Siren : 508228376)		ASSOCIATION	114 832,02
- Subventions > à 75 k	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE L ARTOIS (Siren : 508333838)		ASSOCIATION	997 710,46
- Subventions > à 75 k	ALISA D (Siren : 509493359)		SOCIETE	86 502,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	ASS PRODUCTEURS D ENDIVES DE FRANCE (Siren : 509533295)		ASSOCIATION	109 000,00
- Subventions > à 75 k	MAISON DE LA CULTURE D AMIENS (Siren : 509542908)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	80 000,00
- Subventions > à 75 k	ESPACE PASOLINI THEATRE INTERNATIONAL (Siren : 510112931)		ASSOCIATION	209 050,00
- Subventions > à 75 k	BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES (Siren : 510469661)		SOCIETE	711 970,72
- Subventions > à 75 k	GRAND LILLE TV (Siren : 511324303)		SOCIETE	292 000,00
- Subventions > à 75 k	CITC EURARFID (Siren : 511568602)		ASSOCIATION	277 709,62
- Subventions > à 75 k	LES NUITS SECRETES (Siren : 511605628)		ASSOCIATION	368 000,00
- Subventions > à 75 k	ESSM LE PORTEL BASKET BALL COTE D OPALE (Siren : 513010678)		SOCIETE	218 000,00
- Subventions > à 75 k	UNION HAINAUT BASKET SAINT AMAND (Siren : 514375732)		ASSOCIATION	205 000,00
- Subventions > à 75 k	FLOCRYL (Siren : 518759006)		SOCIETE	1 575 000,00
- Subventions > à 75 k	SNCF VOYAGEURS TER HAUTS DE FRANCE (Siren : 519037584)		SOCIETE	407 540 425,57
- Subventions > à 75 k	LES ATELIERS DE CARCASSONNE (Siren : 520149865)		SOCIETE	144 250,47
- Subventions > à 75 k	INSTITUT FAIRE FACES (Siren : 520439878)		ASSOCIATION	81 400,00
- Subventions > à 75 k	LIMAH (Siren : 523033595)		SOCIETE	1 137 927,97
- Subventions > à 75 k	RESTAURANT DU COEUR REGION LILLOISE (Siren : 524416906)		ASSOCIATION	228 000,00
- Subventions > à 75 k	BAUDELET MATERIAUX (Siren : 525090221)		SOCIETE	1 525 338,97
- Subventions > à 75 k	ASS DEV DURABLE ACT MARITIMES ESTUAIRES (Siren : 525381448)		ASSOCIATION	82 064,54
- Subventions > à 75 k	SA D HLM DEPARTEMENT DE L OISE (Siren : 525920310)		SOCIETE	1 581 000,00
- Subventions > à 75 k	CORNILLEAU SAS (Siren : 526920194)		SOCIETE	521 230,51
- Subventions > à 75 k	MEDEE (Siren : 527675888)		ASSOCIATION	175 728,50
- Subventions > à 75 k	E2C GRAND HAINAUT (Siren : 528113384)		ASSOCIATION	654 784,62
- Subventions > à 75 k	TEAM (Siren : 528827264)		ASSOCIATION	540 413,65
- Subventions > à 75 k	TECHNOPOLE DU VALENCIENNOIS (Siren : 529693137)		ASSOCIATION	163 479,23
- Subventions > à 75 k	GREENYARD FROZEN COMINES SAS (Siren : 530605823)		SOCIETE	80 000,00
- Subventions > à 75 k	LES ANGES GARDINS (Siren : 531858652)		ASSOCIATION	332 176,09
- Subventions > à 75 k	LES SENS DU BRAY (Siren : 532484474)		ASSOCIATION	136 524,24

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	NOUVELLE RESSOURCE (Siren : 533268066)		SOCIETE	120 000,00
- Subventions > à 75 k	ASS JARDINS PAYSAGERS HORTILLONNAGES (Siren : 533624672)		ASSOCIATION	760 000,00
- Subventions > à 75 k	NORDHOME (Siren : 533886859)		SOCIETE	177 325,50
- Subventions > à 75 k	ENERCOOP HAUTS DE FRANCE (Siren : 534086590)		SOCIETE	84 732,00
- Subventions > à 75 k	INITIATIVE HAUTS DE FRANCE (Siren : 534320023)		ASSOCIATION	2 403 991,53
- Subventions > à 75 k	SARL AOD (Siren : 534605746)		SOCIETE	121 102,20
- Subventions > à 75 k	SAS DHOLLANDE (Siren : 534748611)		SOCIETE	149 044,00
- Subventions > à 75 k	YNSECT (Siren : 534948617)		SOCIETE	231 000,00
- Subventions > à 75 k	DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL HDF (Siren : 537730459)		ASSOCIATION	327 401,80
- Subventions > à 75 k	POLENERGIE (Siren : 538206673)		ASSOCIATION	591 169,58
- Subventions > à 75 k	ESMD HAUTS-DE-FRANCE (Siren : 538675828)		ASSOCIATION	240 000,00
- Subventions > à 75 k	EURATECHNOLOGIES (Siren : 538862277)		SOCIETE	2 855 412,00
- Subventions > à 75 k	STELLANTIS AUTO SAS (Siren : 542065479)		SOCIETE	2 327 974,61
- Subventions > à 75 k	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (Siren : 548800382)		SOCIETE	411 425,04
- Subventions > à 75 k	SOCIETE IMMOBILIERE PICARDIE HLM SIP HLM (Siren : 561720939)		SOCIETE	353 190,21
- Subventions > à 75 k	ARCELORMITTAL FRANCE (Siren : 562094425)		SOCIETE	3 429 724,59
- Subventions > à 75 k	KSB SAS (Siren : 569801897)		SOCIETE	738 110,34
- Subventions > à 75 k	SA ARTESIENNE DE MINOTERIE (Siren : 571920966)		SOCIETE	470 544,13
- Subventions > à 75 k	REGNIER SUCRE ET SALE (Siren : 577080138)		SOCIETE	183 231,18
- Subventions > à 75 k	STE INDUSTRIELLE DES FONTES (Siren : 585781701)		SOCIETE	444 575,46
- Subventions > à 75 k	CLESENCE MAISON DU CIL (Siren : 585980022)		SOCIETE	363 674,94
- Subventions > à 75 k	BOUTTE (Siren : 615480043)		SOCIETE	100 367,18
- Subventions > à 75 k	COOPERATIVE MARITIME ETAPLOISE CME MAREE SA (Siren : 615920048)		SOCIETE	92 436,75
- Subventions > à 75 k	CARRE IMPRIMERIE (Siren : 616780094)		SOCIETE	103 000,00
- Subventions > à 75 k	SA D ECONOMIE MIXTE URBAVILEO (Siren : 617220512)		SOCIETE	211 536,48
- Subventions > à 75 k	L OREAL SA (Siren : 632012100)		SOCIETE	134 637,88

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	CREDIT MUTUEL LEASING (Siren : 642017834)		SOCIETE	937 351,20
- Subventions > à 75 k	LIXXBAIL (Siren : 682039078)		SOCIETE	298 384,20
- Subventions > à 75 k	ETS DETRIVIERE (Siren : 687120436)		SOCIETE	120 000,00
- Subventions > à 75 k	MECANIQUE AGRICOLE GENERALE (Siren : 715580262)		SOCIETE	104 000,00
- Subventions > à 75 k	CARRIERES DE NOYANT (Siren : 715680013)		SOCIETE	1 229 259,23
- Subventions > à 75 k	COLLECTIF SI VOUS POUVIEZ LECHER MON COEUR (Siren : 750930299)		ASSOCIATION	140 666,59
- Subventions > à 75 k	DUNKERQUE HANDBALL GRAND LITTORAL EURSL (Siren : 752271965)		SOCIETE	110 000,00
- Subventions > à 75 k	TEXTIFLOOR (Siren : 753467174)		SOCIETE	126 645,00
- Subventions > à 75 k	CENTRE TECHNIQUE DU PAPIER (Siren : 775594815)		SOCIETE	753 730,17
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION LAIQUE POUR L EDUCATION LA FORMATION (Siren : 775624075)		ASSOCIATION	570 035,33
- Subventions > à 75 k	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE (Siren : 775624240)		ASSOCIATION	3 019 211,18
- Subventions > à 75 k	LILLE UNIVERSITE CLUB LUC (Siren : 775624372)		ASSOCIATION	78 600,00
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION SANTELYS (Siren : 775624711)		ASSOCIATION	78 606,83
- Subventions > à 75 k	CETIM (Siren : 775629074)		SOCIETE	2 381 407,71
- Subventions > à 75 k	OGEV VINCENT DE PAUL (Siren : 775630163)		ASSOCIATION	897 958,79
- Subventions > à 75 k	SNSM (Siren : 775665029)		ASSOCIATION	146 591,25
- Subventions > à 75 k	CROIX ROUGE FRANCAISE (Siren : 775672272)		ASSOCIATION	563 394,65
- Subventions > à 75 k	DELEGATION REGIONALE UNSS (Siren : 775675655)		ASSOCIATION	252 500,00
- Subventions > à 75 k	COMMISSARIAT A L ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES (Siren : 775685019)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	4 587 976,02
- Subventions > à 75 k	ASS DES PARALYSES DE FRANCE (Siren : 775688732)		ASSOCIATION	385 302,53
- Subventions > à 75 k	FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL (Siren : 775688799)		ASSOCIATION	303 583,67
- Subventions > à 75 k	CTCPA CENTRE TECHNIQUE DE LA CONSERVATION PRODUI (Siren : 775691744)		SOCIETE	298 128,93
- Subventions > à 75 k	AFTRAL AFT CFA TL DE PICARDIE (Siren : 775692015)		ASSOCIATION	357 224,14

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	BTP CFA HAUTS DE FRANCE (Siren : 778113928)		ASSOCIATION	4 366 825,22
- Subventions > à 75 k	OGECE ST VINCENT DE PAUL (Siren : 780227732)		ASSOCIATION	98 827,15
- Subventions > à 75 k	OPAC DE L OISE (Siren : 780503918)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	834 813,10
- Subventions > à 75 k	INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE (Siren : 780507190)		ASSOCIATION	805 708,47
- Subventions > à 75 k	LIGUE DE L ENSEIGNEMENT OISE FED DES OEUVRES LAIQ (Siren : 780508180)		ASSOCIATION	149 320,00
- Subventions > à 75 k	ASS DES AMIS D EMMAUS (Siren : 780508255)		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions > à 75 k	MFR DU NOYONNAIS (Siren : 780564043)		ASSOCIATION	227 560,77
- Subventions > à 75 k	FED DEPART DES CHASSEURS DU 80 (Siren : 780593562)		ASSOCIATION	113 380,86
- Subventions > à 75 k	COMITE REGIONAL DE TOURISME DE PICARDIE (Siren : 780599080)		ASSOCIATION	1 340 000,00
- Subventions > à 75 k	ORCHESTRE DE PICARDIE (Siren : 780603734)		ASSOCIATION	2 509 395,30
- Subventions > à 75 k	APRADIS PICARDIE (Siren : 780612594)		ASSOCIATION	416 704,29
- Subventions > à 75 k	ASS FAMILIALE LOCALE INST STE COLETTE (Siren : 780627337)		ASSOCIATION	186 140,01
- Subventions > à 75 k	SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAISIS (Siren : 780664942)		SOCIETE	243 879,02
- Subventions > à 75 k	OGECE JEANNE D ARC SACRE COEUR (Siren : 783510456)		ASSOCIATION	95 541,45
- Subventions > à 75 k	ASS AMIS INSTITUTION STE MARIE (Siren : 783520398)		ASSOCIATION	244 267,16
- Subventions > à 75 k	IET (Siren : 783522394)		SOCIETE	207 435,77
- Subventions > à 75 k	HIPPODROME DOUAI THEATRE ARRAS DIT TANDEM (Siren : 783581481)		ASSOCIATION	1 167 242,99
- Subventions > à 75 k	TERRE NEUVE STUDIO 43 (Siren : 783604093)		ASSOCIATION	117 432,94
- Subventions > à 75 k	ASSO LYCEE SAINT ROCH D ESTAIRE (Siren : 783610421)		ASSOCIATION	150 776,00
- Subventions > à 75 k	INSTITUT DE GENECH (Siren : 783626260)		ASSOCIATION	3 607 158,53
- Subventions > à 75 k	OGECE SAINT JACQUES (Siren : 783644396)		ASSOCIATION	120 608,08
- Subventions > à 75 k	LILLE METROPOLE HOCKEY CLUB (Siren : 783661853)		ASSOCIATION	84 700,98

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	INST PASTEUR DE LILLE (Siren : 783696834)		ASSOCIATION	5 723 917,26
- Subventions > à 75 k	CENTRE OSCAR LAMBRET (Siren : 783697345)		SOCIETE	150 166,18
- Subventions > à 75 k	JUNIA (Siren : 783707003)		ASSOCIATION	364 815,16
- Subventions > à 75 k	ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME (Siren : 783707011)		ASSOCIATION	151 596,36
- Subventions > à 75 k	LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE (Siren : 783707961)		ASSOCIATION	120 000,00
- Subventions > à 75 k	INSTITUT DE SANTE AU TRAVAIL DU NORD (Siren : 783708381)		ASSOCIATION	143 742,48
- Subventions > à 75 k	URIOPSS UNION INTERFEDERALE OEUVRES ORGANISMES PRI (Siren : 783712417)		ASSOCIATION	176 197,69
- Subventions > à 75 k	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (Siren : 783713100)		ASSOCIATION	217 215,00
- Subventions > à 75 k	FREDON HAUTS-DE-FRANCE (Siren : 783714579)		SOCIETE	238 072,31
- Subventions > à 75 k	UR ASS CULTURE EDUC (Siren : 783714785)		ASSOCIATION	85 414,56
- Subventions > à 75 k	CREFO (Siren : 783714819)		ASSOCIATION	1 129 971,50
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION L EVEIL SOMAINOIS (Siren : 783831464)		ASSOCIATION	112 447,87
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION TRAITS D UNION (Siren : 783854086)		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions > à 75 k	OGE C DU LYCEE PRIVE (Siren : 783863368)		ASSOCIATION	161 627,68
- Subventions > à 75 k	SOC COOP AGRICOLE LA LINIERE (Siren : 783900616)		SOCIETE	120 043,10
- Subventions > à 75 k	OGE C NOTRE DAME DE BOULOGNE (Siren : 783952104)		ASSOCIATION	91 150,51
- Subventions > à 75 k	ASS TENNIS CLUB BOULONNAIS (Siren : 783952286)		ASSOCIATION	326 391,01
- Subventions > à 75 k	MFR HUCQUELIERS (Siren : 784018392)		ASSOCIATION	656 973,20
- Subventions > à 75 k	OGE C SAINT JOSEPH LA MALASSISE (Siren : 784035081)		ASSOCIATION	353 891,83
- Subventions > à 75 k	MEMORIAL DE LA SHOAH (Siren : 784243784)		ASSOCIATION	179 319,01
- Subventions > à 75 k	APPA (Siren : 784361834)		ASSOCIATION	100 000,00
- Subventions > à 75 k	GROUPEMENT IND FSES AERONAUTIQUE SPACIAL (Siren : 784668394)		ASSOCIATION	116 391,35
- Subventions > à 75 k	AFDAS (Siren : 784714008)		ASSOCIATION	89 732,23

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS (Siren : 785453150)		SOCIETE	208 773,13
- Subventions > à 75 k	INFA GOUVIEUX (Siren : 785740291)		ASSOCIATION	76 692,00
- Subventions > à 75 k	ORIGINE CYCLES (Siren : 788687069)		SOCIETE	855 257,68
- Subventions > à 75 k	L ABATTOIR DE L AISNE (Siren : 790546030)		SOCIETE	431 713,09
- Subventions > à 75 k	ALM SPORT FORMATION (Siren : 790633838)		SOCIETE	170 220,62
- Subventions > à 75 k	TOERANA HABITAT (Siren : 791321979)		SOCIETE	291 893,11
- Subventions > à 75 k	CREPIM (Siren : 792178816)		SOCIETE	815 590,00
- Subventions > à 75 k	EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE (Siren : 792272916)		ASSOCIATION	207 372,80
- Subventions > à 75 k	LOUVRE LENS VALLEE (Siren : 797553567)		ASSOCIATION	187 491,60
- Subventions > à 75 k	MAUBEUGE ENERGIE RENOUVELABLE (Siren : 798066924)		SOCIETE	4 095 904,49
- Subventions > à 75 k	CLUB NOE (Siren : 799837323)		ASSOCIATION	92 321,39
- Subventions > à 75 k	REGIE REG SERV PUBLIC DE L EFFICACITE ENERGETIQUE (Siren : 799988373)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 932 794,03
- Subventions > à 75 k	LEARNQUEST FRANCE SAS (Siren : 800737041)		SOCIETE	116 160,00
- Subventions > à 75 k	LA MACHINERIE (Siren : 802773333)		ASSOCIATION	213 048,26
- Subventions > à 75 k	LE GRAND BLEU (Siren : 803186154)		ASSOCIATION	453 071,95
- Subventions > à 75 k	SYNAPSE 31 (Siren : 803287333)		ASSOCIATION	102 839,00
- Subventions > à 75 k	FED ROUBAISIEENNE ENS SEC CATHOLIQUE (Siren : 804432524)		ASSOCIATION	204 354,84
- Subventions > à 75 k	NORDSEM (Siren : 807393780)		SOCIETE	655 073,35
- Subventions > à 75 k	NORDFILM IMPRESSION (Siren : 809142003)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	CIE L ESPRIT DE LA FORGE (Siren : 809292790)		ASSOCIATION	77 106,00
- Subventions > à 75 k	OFFICE DE TOURISME ET DU PATRIMOINE DE LENS LIEVIN (Siren : 809389232)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	143 120,34
- Subventions > à 75 k	NEOECO DEVELOPPEMENT (Siren : 811041367)		SOCIETE	496 014,31
- Subventions > à 75 k	MIROIRS ETENDUS (Siren : 811404540)		ASSOCIATION	139 345,28
- Subventions > à 75 k	OGEC DE L INSTITUTION JEAN PAUL II (Siren : 811564905)		ASSOCIATION	889 969,87
- Subventions > à 75 k	SPL COMMERCE ET CENTRE URBAIN CALAIS (Siren : 812649226)		SOCIETE	153 079,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	VOLLEY CLUB VALENCIENNES (Siren : 813966595)		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions > à 75 k	VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT (Siren : 814555819)		SOCIETE	142 119,96
- Subventions > à 75 k	FORMATION PLUS MEDITERRANEE (Siren : 814568424)		SOCIETE	113 131,81
- Subventions > à 75 k	VANDERSCHOOTEN (Siren : 815301221)		SOCIETE	194 973,69
- Subventions > à 75 k	LMA HDF (Siren : 818497604)		ASSOCIATION	476 221,03
- Subventions > à 75 k	BRINGBACK (Siren : 818657850)		SOCIETE	130 707,90
- Subventions > à 75 k	LIGUE DE VOILE DES HAUTS DE FRANCE (Siren : 819270901)		ASSOCIATION	137 029,96
- Subventions > à 75 k	EPCC SPECTACLE VIVANT AUDOMAROIS (Siren : 819319161)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	263 789,87
- Subventions > à 75 k	AMIENS HOCKEY ELITE (Siren : 819425273)		SOCIETE	120 000,00
- Subventions > à 75 k	LA LIGUE DE L ENSEIGNEMENT DES HAUTS DE FRANCE (Siren : 819482134)		ASSOCIATION	100 558,38
- Subventions > à 75 k	INNOVAFEED (Siren : 819671843)		SOCIETE	255 000,00
- Subventions > à 75 k	LIGUE HDF JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPL ASSOCIES (Siren : 821769890)		ASSOCIATION	108 889,12
- Subventions > à 75 k	LITTLE BIG WOMEN (Siren : 823087960)		ASSOCIATION	110 588,01
- Subventions > à 75 k	LONGUEAU AM VOLLEY BALL (Siren : 823661863)		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions > à 75 k	AGENCE NATIONALE POUR LA FORMAT PROF DES ADULTES (Siren : 824228142)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	215 070,00
- Subventions > à 75 k	FASHION GREEN HUB (Siren : 824368989)		ASSOCIATION	304 884,61
- Subventions > à 75 k	COOPCONNEXION (Siren : 824395396)		SOCIETE	118 210,04
- Subventions > à 75 k	UIMM HDF (Siren : 824583264)		ASSOCIATION	93 076,03
- Subventions > à 75 k	EFFICIENCE 59 (Siren : 825168354)		ASSOCIATION	91 500,00
- Subventions > à 75 k	ETS PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE 9 9 BIS (Siren : 828325647)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	148 459,01
- Subventions > à 75 k	BERCK EVT LOISIRS COTE D OPALE (Siren : 828588921)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	80 000,00
- Subventions > à 75 k	LIGUE REGIONALE DE NATATION HDF (Siren : 828680462)		ASSOCIATION	107 778,11
- Subventions > à 75 k	ROSELEUR (Siren : 828684555)		SOCIETE	112 868,50
- Subventions > à 75 k	INNOV AMIENS (Siren : 829035583)		ASSOCIATION	292 900,00
- Subventions > à 75 k	COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE (Siren : 829231760)		ASSOCIATION	108 750,00
- Subventions > à 75 k	SAS WAVELY (Siren : 829278720)		SOCIETE	203 897,66

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	CRIJ CENTRE REGIONAL INFO JEUNESSE HAUTS DE FRANCE (Siren : 829337021)		ASSOCIATION	310 595,38
- Subventions > à 75 k	SOCIETE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE (Siren : 829535996)		ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL	187 238,35
- Subventions > à 75 k	PPH HERMITAGE EXPERIMENTATIONS (Siren : 829609221)		ASSOCIATION	113 006,94
- Subventions > à 75 k	LA FABRIQUE DE L EMPLOI (Siren : 829669217)		ASSOCIATION	91 130,06
- Subventions > à 75 k	DREAMAKERS (Siren : 829998368)		ASSOCIATION	648 822,93
- Subventions > à 75 k	CONNEXION EMPLOI PLUS (Siren : 831017363)		ASSOCIATION	194 818,50
- Subventions > à 75 k	COMITE REGIONAL DE CYCLISME HDF (Siren : 831106604)		ASSOCIATION	79 000,00
- Subventions > à 75 k	INTERNATIONAL ARTS FESTIVAL NEXT (Siren : 831135629)		ASSOCIATION	502 312,50
- Subventions > à 75 k	IRIAE HAUTS DE FRANCE (Siren : 832340590)		ASSOCIATION	294 400,11
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL SERIES LILLE HD (Siren : 833393044)		ASSOCIATION	2 713 726,00
- Subventions > à 75 k	TECHNICOM FORMATION (Siren : 833811540)		SOCIETE	326 484,00
- Subventions > à 75 k	BOULOGNE SEAFOOD (Siren : 835228818)		SOCIETE	150 550,40
- Subventions > à 75 k	INSTITUT POUR LA PHOTOGRAPHIE DES HDF (Siren : 835382664)		ASSOCIATION	2 225 837,32
- Subventions > à 75 k	UNION CENTRES SOCIOCULTURELS HDF (Siren : 837471358)		ASSOCIATION	131 900,00
- Subventions > à 75 k	AGENCE REGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE HDF (Siren : 837806702)		ASSOCIATION	452 250,00
- Subventions > à 75 k	LES AMIS DE CINECOMEDIES (Siren : 838124923)		ASSOCIATION	105 000,00
- Subventions > à 75 k	FEDERATION REGIONALE DES CIDFF HAUTS DE FRANCE (Siren : 838469534)		ASSOCIATION	89 682,04
- Subventions > à 75 k	CRAJEP HAUTS DE FRANCE (Siren : 838767978)		ASSOCIATION	655 381,46
- Subventions > à 75 k	CROS HDF COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF HAUT (Siren : 838810224)		ASSOCIATION	135 154,38
- Subventions > à 75 k	SAS CRMJ PRESTATIONS (Siren : 839265618)		SOCIETE	308 832,29

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	COMITE REG DU TOURISME ET DES CONGRES HDF (Siren : 840259907)		ASSOCIATION	7 132 268,27
- Subventions > à 75 k	METHADEC (Siren : 841308224)		SOCIETE	87 908,00
- Subventions > à 75 k	SAS EURAMETHA (Siren : 844279539)		SOCIETE	2 574 936,81
- Subventions > à 75 k	LA COMPAGNIE DES TIERS LIEUX (Siren : 844296525)		ASSOCIATION	628 943,15
- Subventions > à 75 k	SNCF ETOILE D AMIENS (Siren : 844899757)		SOCIETE	10 633 902,09
- Subventions > à 75 k	LE TOUQUET & CO (Siren : 847715380)		COLLECTIVITE TERRITORIALE	121 500,00
- Subventions > à 75 k	SAS GAMET ENERGIES VERTES (Siren : 848335774)		SOCIETE	113 192,53
- Subventions > à 75 k	BIOCROPS (Siren : 848509238)		SOCIETE	453 673,62
- Subventions > à 75 k	SAMBRE AGRICULTURE METHANISATION ENVIRONNEMENT (Siren : 849181649)		SOCIETE	901 245,91
- Subventions > à 75 k	OPCO 2I (Siren : 849813852)		ASSOCIATION	525 662,01
- Subventions > à 75 k	SAS AGRI UNION BIOENERGIES (Siren : 849868393)		SOCIETE	1 042 983,49
- Subventions > à 75 k	BIO 8 (Siren : 851017467)		SOCIETE	600 000,00
- Subventions > à 75 k	SAS ABH ENERGIES (Siren : 851225896)		SOCIETE	99 607,76
- Subventions > à 75 k	EURAMATERIALS (Siren : 851666016)		ASSOCIATION	546 244,90
- Subventions > à 75 k	METHA OISE (Siren : 851692426)		SOCIETE	337 227,58
- Subventions > à 75 k	ITERRA (Siren : 851882258)		ASSOCIATION	113 827,60
- Subventions > à 75 k	BIOMETHANE DU VANDY (Siren : 852457217)		SOCIETE	159 620,41
- Subventions > à 75 k	PERONNE BIOGAZ (Siren : 853158145)		SOCIETE	130 000,00
- Subventions > à 75 k	BIOGAZ 60 DE CLERMONT SUD (Siren : 878013283)		SOCIETE	664 642,24
- Subventions > à 75 k	BIOGAZ 60 DU PLATEAU PICARD (Siren : 878013572)		SOCIETE	794 524,82
- Subventions > à 75 k	NORD METHA (Siren : 878340611)		SOCIETE	1 100 000,00
- Subventions > à 75 k	G LYTE (Siren : 879295277)		SOCIETE	164 567,90
- Subventions > à 75 k	CRITICAL POLYMERS (Siren : 879777126)		SOCIETE	90 000,00
- Subventions > à 75 k	CTRE FORMATION METIERS DU CUIR (Siren : 879962066)		SOCIETE	108 000,00
- Subventions > à 75 k	ATTRACTIVE VALENCIENNES (Siren : 880834668)		SOCIETE	199 695,82
- Subventions > à 75 k	SCIC LES ASSEMBLEURS (Siren : 883322323)		SOCIETE	704 633,26
- Subventions > à 75 k	SIAS (Siren : 883646739)		SOCIETE	566 000,00
- Subventions > à 75 k	ASSOCIATION Z (Siren : 884606435)		ASSOCIATION	140 332,19
- Subventions > à 75 k	VILOGIA PREMIUM (Siren : 885480988)		SOCIETE	83 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	PEIGNAGE DUMORTIER (Siren : 885581702)		SOCIETE	132 164,99
- Subventions > à 75 k	LOGIS METROPOLE (Siren : 886980440)		SOCIETE	389 364,18
- Subventions > à 75 k	CENTRE DE DEPLOIEMENT DE L ECOTRANSITION (Siren : 887569770)		ASSOCIATION	864 845,70
- Subventions > à 75 k	TN INDUSTRIE (Siren : 890798614)		SOCIETE	75 404,62
- Subventions > à 75 k	DONNER RECEVOIR RENDRE (Siren : 892469628)		ASSOCIATION	191 988,02
- Subventions > à 75 k	SAS ROMAGNY (Siren : 893660530)		SOCIETE	388 318,88
- Subventions > à 75 k	ECOLE DE PRODUCTION DE BETHUNE BRUAY (Siren : 893826305)		ASSOCIATION	185 034,30
- Subventions > à 75 k	CAMBRAI VOLLEY (Siren : 899382709)		SOCIETE	110 000,00
- Subventions > à 75 k	SASU OPALE FISH (Siren : 899492268)		SOCIETE	102 270,30
- Subventions > à 75 k	LES HAUTS DE L'HUMOUR (Siren : 901705582)		ASSOCIATION	550 000,00
- Subventions > à 75 k	MELT LILLE WAZEMME (Siren : 903101442)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	COMPAGNONS BATISSEURS HDF (Siren : 905123485)		ASSOCIATION	165 667,85
- Subventions > à 75 k	DU TONNELIER (Siren : 908477763)		SOCIETE	200 000,00
- Subventions > à 75 k	OMR SPORTS (Siren : 908668890)		SOCIETE	266 596,25
- Subventions > à 75 k	CSIRT HAUTS DE FRANCE (Siren : 910770064)		ASSOCIATION	268 263,98
- Subventions > à 75 k	FORET VIVANTE (Siren : 911685923)		SOCIETE	979 234,84
- Subventions > à 75 k	DELVIATEK (Siren : 911880730)		SOCIETE	1 037 169,02
- Subventions > à 75 k	SPL DE L ARTOIS (Siren : 913846234)		SOCIETE	348 339,95
- Subventions > à 75 k	FERME DE LA FOLLE EMPRISE (Siren : 914136700)		SOCIETE	100 704,00
- Subventions > à 75 k	GRANULOE (Siren : 915179170)		SOCIETE	168 019,49
- Subventions > à 75 k	PROD FACTORY (Siren : 918025099)		ASSOCIATION	173 509,13
- Subventions > à 75 k	ENNEA GREEN (Siren : 918658592)		SOCIETE	87 000,00
- Subventions > à 75 k	BAH COMPIÈGNE (Siren : 921714168)		SOCIETE	100 000,00
- Subventions > à 75 k	SEAFOOD REBOOT FACTORY (Siren : 922372453)		SOCIETE	300 000,00
- Subventions > à 75 k	LES TERRES DE JIM 2023 A CAMBRAI (Siren : 922582549)		ASSOCIATION	100 000,00
- Subventions > à 75 k	LA FABRIQUE A SUCRES (Siren : 922930771)		SOCIETE	104 000,00
- Subventions > à 75 k	ECOLE FLAMME (Siren : 923247894)		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions > à 75 k	SAFER HAUTS DE FRANCE (Siren : 927220475)		SOCIETE	179 770,18
- Subventions > à 75 k	LES ROSES BLANCHES (Siren : 948872320)		SOCIETE	91 000,00
- Subventions > à 75 k	BS PRODUCTION (Siren : 987365038)		SOCIETE	79 930,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions > à 75 k	DIVERS BENEFICIAIRES AREL (Siren : 999999998)		SOCIETE	4 992 500,00
- Subventions > à 75 k	DIVERS AIDES AU PERMIS BENEFICIAIRES (Siren :)		PARTICULIERS	3 878 178,60
- Subventions > à 75 k	DIVERS BENEFICIAIRES ACB BIOETHANOL (Siren :)		PARTICULIERS	94 508,34
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	CIVAM (Siren : 404134215)		ASSOCIATION	55 326,53
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ASSOCIATION SOMMEA (Siren : 414862300)		ASSOCIATION	56 657,88
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	PRECARI DEOS (Siren : 423083443)		ASSOCIATION	25 179,66
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	SECTEUR 7 (Siren : 432163889)		ASSOCIATION	38 743,01
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	PEFC NORD PICARDIE (Siren : 439840927)		ASSOCIATION	59 621,04
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ACTES PRO (Siren : 450391735)		ASSOCIATION	30 643,81
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE (Siren : 477581425)		ASSOCIATION	58 454,07
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	STE MYCOLOGIQUE NORD FRANCE (Siren : 478300783)		ASSOCIATION	51 570,35
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	FRANCHEMENT TU (Siren : 482093127)		ASSOCIATION	70 969,04
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	SOLAIRE EN NORD (Siren : 488286659)		ASSOCIATION	72 787,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	COLLECTIF PARASITES (Siren : 791495690)		ASSOCIATION	60 090,64
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LITTERATURE ETC (Siren : 791529852)		ASSOCIATION	56 600,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	GROUPE COOPERATIVE CULTURELLE (Siren : 805043197)		ASSOCIATION	69 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ZERM (Siren : 811941467)		ASSOCIATION	50 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	TRIPBIKE (Siren : 814171849)		SOCIETE	35 067,90
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ACCES CIBLE (Siren : 818987943)		SOCIETE	48 045,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LES ENTREPRENEURIALES EN PICARDIE (Siren : 840002521)		ASSOCIATION	42 957,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	GIE LA PISTOLE (Siren : 879466043)		SOCIETE	36 631,41
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	ROUTE ETANG (Siren : 882145758)		SOCIETE	30 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LIGUE REGIONALE PARACHUTISME HDF (Siren : 899743827)		ASSOCIATION	37 000,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	CLEFS DES CHAMPS (Siren : 900196866)		SOCIETE	70 790,69
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	LES COMPAGNONS DU COMPOST (Siren : 901016246)		SOCIETE	45 412,50
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	CABANE (Siren : 904645306)		ASSOCIATION	39 200,00
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	TRANSITION HAUTS DE FRANCE (Siren : 909742041)		ASSOCIATION	47 963,22
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	FEDERATION STOP EOLIENNES HDF (Siren : 913944856)		ASSOCIATION	48 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions >= à 50 % du produit figurant au compte de résultat	BREWPUB LA FILATURE (Siren : 914825831)		SOCIETE	38 038,00
Autres				
- Autres	SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE		ETABLT PUBLIC	13 337 683,27

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte Stade couvert de Lievin (067735)		Participation	1 390 000,00
Syndicat mixte des transports urbains de la Sambre (069908)		Participation	112 059,33
Syndicat mixte des transports urbains du calaisis (70417)		Participation	78 735,46
Syndicat mixte du transport du Douaisis (069910)		Participation statutaire	181 855,22
Syndicat mixte d'organisation urbaine du Valenciennois (069911)		Participation statutaire	448 506,28
Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens (N03458/069904)		Participation	840 156,86
Syndicat mixte des ports intérieurs du CSNE			150 000,00
Syndicat mixte pour l'exploitation du parc animalier et zoologique de Maubeuge			200 000,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (040433)	22/09/1997	Participation statutaire	1 248 249,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut (N06156)	07/11/1997	Participation statutaire	1 289 700,00
		Participation	
Syndicat mixte pour la réalisation de la plateforme de Dourges (068658)	12/07/1999	correspondant à 27,273% des dépenses de fonctionnement du syndicat	0,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale (N09384/069280)	27/09/1999	Participation statutaire	1 394 245,00
Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux (067402)	05/07/2002	Participation statutaire	2 038 901,00
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (065217)	23/05/2003	Contribution Statutaire	435 000,00
Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais Tillé (SMABT - 026901)	20/10/2006	Contribution statutaire	0,00
		Versement transport additionnel prélevé	
Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO - 028439)	27/10/2006	auprès des Ents/ pas de participation directe de la Region	0,00
		Participation	
Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM - 067408)	27/11/2006	correspondant à 66% des dépenses du syndicat	0,00
Syndicat mixte pour l'aménagement de la Zac des Hauts Plateaux (027406)	23/02/2007	Participation statutaire	0,00
Syndicat Mixte Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (053685)	25/11/2011	Contribution Statutaire	400 000,00
Syndicat mixte de la fibre numérique (N01157)	14/02/2013	Participation	307 000,00
Syndicat mixte Hauts de France Mobilités (067756)	27/09/2018	Contribution forfaitaire	500 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
GIP Centre Régional Ressources Pédagogique (067401)		Participation	1 886 000,00
GECT Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai (N00668)		Participation	126 540,00
GECT West Vlaanderen Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale (N06730)		Participation	28 600,00
GIP : Institut du Monde Arabe en Nord-Pas-De-Calais (N08583)		Participation statutaire	475 000,00

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
EPCC La condition publique (069778)		Participation statutaire	652 650,00
EPCC Opéra de Lille (N06469)		Participation statutaire	1 738 500,00
EPCC Centre Historique Minier de Lewarde (N08304)		Participation statutaire	1 615 000,00
EPCC Musée du Louvre Lens (N09989/067757)		Participation statutaire	9 492 248,00
EPCC Maison de la Culture d'Amiens (057792 ; 021479)		Participation statutaire	475 000,00
EPCC Ecomusée de l' Avesnois (076200 ; N03091)		Participation statutaire	1 235 000,00
EPCC Ecole Supérieure d'Art Nord Pas de Calais Dunkerque Tourcoing (N05416)		Participation statutaire	497 800,00
SPL Gestion du vélodrome couvert Régional de Roubaix (067762)		Participation	528 462,00
GIP Reserve de l'Observatoire du littoral Normandie Hauts de France (083383)		Participation statutaire début 2020	213 000,00
GIP Cafés Cultures (082291)		Participation	0,00
EPCC Pole National du cirque et des arts de la rue (047913)		Participation	433 622,75
EPCC Spectacle vivant Audomarois (N01423)		Participation	380 000,00
GIP de l'Institut Régional de la Lille (IREV - N06455)	18/03/2002	Participation statutaire	200 000,00
GIP Centre Ressources du Développement Durable GIP CERDD (015446/N00305)	17/02/2006	Participation statutaire début 2020	100 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie régionale du service public	Régie Régionale de Transports Hauts-de-France (RRT HDF)	30/01/1987	28/03/2024	SPIC	oui
EPCC	EPCC La Condition Publique	01/01/2006	26/09/2005	SPA	oui
EPL	EP Foncier Local des territoires Oise et Aisne	21/05/2007	30/03/2007	SPIC	oui
EPCC	EPCC Opéra de Lille	01/01/2008	12/11/2007	SPA	oui
EPCC	EPCC Musée Louvre Lens	01/01/2011	04/10/2010	SPA	oui
EPCC	EPCC Ecole Supérieure d'Art Nord - Pas de Calais / Dunkerque / Tourcoing	01/01/2011	06/02/2012	SPA	oui
EPL	Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique	10/12/2013	29/11/2013	SPIC	oui
GIP	GIP Institut du Monde Arabe en Nord - Pas de Calais	23/11/2015	05/10/2015	SPIC	oui
EPCC	EPCC Centre Historique minier	15/06/2016	05/10/2015	SPIC	oui
EPCC	EPCC ecomusée de l'avesnois	01/10/2018	28/06/2018	SPA	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Regie a seule autonomie financiere	Plate forme d'innovation INDUSTRIALAB	03/06/2013	31/05/2013	20005374200033	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	391 751 284,63	391 751 284,63
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 344 824 532,43	1 344 824 532,43
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	953 073 247,80	953 073 247,80

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		391 751 284,63	I 391 751 284,63
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		228 164 284,63	228 164 284,63
1631	Emprunts obligataires	35 250 000,00	35 250 000,00
1641	Emprunts en euros	177 105 237,61	177 105 237,61
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	15 809 047,02	15 809 047,02
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		163 587 000,00	163 587 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>163 587 000,00</i>	<i>163 587 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 344 824 532,43	III 1 344 824 532,43
Ressources propres externes de l'année (a)		108 628 610,93	108 628 610,93
10222	FCTVA	29 948 000,00	29 948 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	63 550 207,24	63 550 207,24
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
261	Titres de participation	2 150 000,00	2 150 000,00
266	Autres formes de participation	100 000,00	100 000,00
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	52 000,00	52 000,00
2745	Avances remboursables	12 528 403,69	12 528 403,69
275	Dépôts et cautionnements versés	300 000,00	300 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 236 195 921,50	1 236 195 921,50
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	176 000,00	176 000,00
28033	Frais d'insertion	10 000,00	10 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	4 512 000,00	4 512 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	2 200 000,00	2 200 000,00
2804114	Voirie	680 000,00	680 000,00
2804115	Monuments historiques	25 000,00	25 000,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	2 700 000,00	2 700 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	906 000,00	906 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 500 000,00	1 500 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	10 512 000,00	10 512 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	138 000,00	138 000,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	11 000,00	11 000,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	8 000,00	8 000,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	2 502 000,00	2 502 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	72 100 000,00	72 100 000,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	41 000,00	41 000,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	3 000,00	3 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	39 000,00	39 000,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	30 000,00	30 000,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	22 000,00	22 000,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	1 000,00	1 000,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	2 000,00	2 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	426 000,00	426 000,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	1 800 000,00	1 800 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	923 000,00	923 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	16 626 000,00	16 626 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	1 220 000,00	1 220 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	147 000 000,00	147 000 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	46 025 000,00	46 025 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	1 102 000,00	1 102 000,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	11 925 000,00	11 925 000,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	15 763 000,00	15 763 000,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	52 000,00	52 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	25 800 000,00	25 800 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	23 560 000,00	23 560 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	1 405 000,00	1 405 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	74 500 000,00	74 500 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	23 700 000,00	23 700 000,00
280423	Privé : Projet infrastructure	7 439 000,00	7 439 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	598 000,00	598 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	2 160 000,00	2 160 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 800 000,00	1 800 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	267 600 000,00	267 600 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 930 000,00	6 930 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00	6 000,00
281311	Bâtiments administratifs	8 226 000,00	8 226 000,00
281312	Bâtiments scolaires	15 100 000,00	15 100 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	6 177 000,00	6 177 000,00
281318	Autres bâtiments publics	4 850 000,00	4 850 000,00
281328	Autres bâtiments privés	22 000,00	22 000,00
281351	Bâtiments publics	306 000,00	306 000,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	3 000,00	3 000,00
281571	Matériel ferroviaire	112 000,00	112 000,00
281572	Matériel technique scolaire	10 216 000,00	10 216 000,00
2815731	Matériel roulant	74 000,00	74 000,00
281578	Autre matériel technique	5 930 000,00	5 930 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	67 000,00	67 000,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	8 000,00	8 000,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	6 000,00	6 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	50 490 000,00	50 490 000,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	3 000,00	3 000,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	462 000,00	462 000,00
2817572	Matériel technique scolaire (mad)	314 000,00	314 000,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	143 000,00	143 000,00
281828	Autres matériels de transport	764 000,00	764 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	7 372 000,00	7 372 000,00
281838	Autre matériel informatique	3 240 000,00	3 240 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 800 000,00	4 800 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	229 000,00	229 000,00
28185	Matériel de téléphonie	139 000,00	139 000,00
28188	Autres immo. corporelles	581 000,00	581 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 505 088,32	6 505 088,32
021	Virement de la section de fonctionnement	333 578 833,18	333 578 833,18

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l’activité (SPIC/SPA)
Service Transport	Ligne routière régionale et interurbaine	12/12/2019	12/12/2019	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	542 980 530,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	942 938 941	241 224 994,00
Autres	938	450 000,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	942	41 991 954,00
			Matériel	942	36 584 189,00
Sous-total Fonctionnement		543 430 530,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	319 801 137,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	475 245 047,00			
Autres	908	64 745 507,00			
Sous-total Investissement		539 990 554,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	763 619 947,00

TOTAL DEPENSES	(A)	1 083 421 084,00	TOTAL RECETTES (B + C)	1 083 421 084,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	193,32
Produits annexes au trafic	16,97
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	32,46
Total chiffre d'affaires	547,96
Versements des Collectivités	547,96
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	790,71

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	247,95
Consommations intermédiaires	36,01
Péage RFF	125,13
Impôts, taxes et versements assimilés	57,73
Total charges d'exploitation courante	466,82

Facturations majeures :	
Achats stockés	35,12
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	36,67
Traction trains, conduite et logistique	14,43
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	45,45
Energie de traction diesel	12,65
Entretien/maintenance des installations fixes	8,41
Prestations télécoms	19,98
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	48,36
Transport en service	24,55
Total facturations majeures	245,62
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	73,18

Total facturations internes	73,18
TOTAL CHARGES (2)	785,62
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	5,09
Dotations aux amortissements	12,45
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	12,45
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	-7,36
Résultat financier	3,00
RESULTAT COURANT (5)	-4,36
Résultat spécifique	4,12
RESULTAT NET (6)	-0,24

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73	7 037 365,00	39,22
	Gazole	0,00	0,00	1,35	39 878 399,00	-12,34
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	42,00	0,00	187 000 000,00	24,50
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			233 915 764,00	16,52

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 170

Nombre de membres présents : 124

Nombre de suffrages exprimés : 156

VOTES :

Pour : 106

Contre : 50

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/03/2025

Présenté par le Président (1),

A Lille, le 20/03/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Régional réuni en session (2), réunie en session

A Lille, le 20/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Régional réuni en session (2),(3),

Xavier BERTRAND



Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Lille, le 25/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Rapport du Budget primitif 2025

Session du 20 mars 2025

SOMMAIRE

Préambule	4
PARTIE 1 : RECETTES	7
En fonctionnement :	9
En investissement :	19
PARTIE 2 : DEPENSES	42
Synthèse du budget	43
En fonctionnement	43
En investissement	45
Monsieur Xavier BERTRAND : FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET SECURITE...47	
Madame Brigitte FOURE : 1ère VICE-PRESIDENCE en charge de l'ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS.....55	
Monsieur Christophe COULON : 2ème VICE-PRESIDENCE en charge des MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS 70	
Madame Florence BARISEAU : 3ème VICE-PRESIDENCE, en charge de la RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE L'EAU 87	
Monsieur Daniel LECA : 4ème VICE-PRESIDENCE, en charge de l'EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES.....100	
Madame Manoëlle MARTIN : 5ème VICE-PRESIDENCE, en charge de l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, ORIENTATION 110	
Monsieur Laurent RIGAUD : 6ème VICE-PRESIDENCE, en charge de l'EDUCATION ET LYCEE.....122	
Madame Marie-Sophie LESNE : 7ème VICE-PRESIDENCE , en charge de l'AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET PECHE 139	
Monsieur Philippe BEAUCHAMPS : 8ème VICE-PRESIDENCE en charge des RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI 150	
Madame Anne PINON : 9ème VICE-PRESIDENCE en charge de la SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES 163	
Monsieur François DECOSTER : 10ème VICE-PRESIDENCE en charge de la CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET RELATIONS INTERNATIONALES 174	
Madame Marie-Noëlle DELAIRE : 11ème VICE-PRESIDENCE en charge de l'ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....185	
Monsieur Arnaud DECAGNY : 12ème VICE-PRESIDENCE en charge de la POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION URBAINE ET APPRENTISSAGE 191	
Madame Véronique TEINTENIER : 14ème VICE-PRESIDENCE en charge de la BIODIVERSITE.....199	
Monsieur Antoine SILLANI : 15ème VICE-PRESIDENCE en charge des SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE 205	
Monsieur Frédéric MOTTE : PRESIDENT DE LA MISSION REV3 214	

Monsieur Daniel FASQUELLE : Conseiller régional délégué en charge du TOURISME	218
PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS	222
Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2014-2020	223
Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2021-2027	224
Prévisions de dépenses pour l'année 2025	227
Prévisions de recettes pour l'année 2025	231
PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP.....	233

Préambule

Le Budget Primitif 2025 de la Région Hauts-de-France s'inscrit dans un contexte économique et institutionnel marqué par une instabilité inédite. L'adoption récente de la loi de finances 2025 par le Parlement français, après un processus législatif complexe, a introduit des mesures d'économies budgétaires impactant directement les ressources des collectivités territoriales, comme le gel de la TVA, la baisse de DC RTP au titre des variables d'ajustement, la réduction programmée du Fonds vert, le renchérissement des cotisations CNRACL, etc... L'institution d'un « fonds de réserve », possiblement pluriannuel, a également un impact significatif sur la gestion financière et budgétaire pour l'exercice 2025 (110 M€ estimés au total pour l'ensemble des mesures) et d'ici la fin du mandat.

Face à ces défis, **la Région s'adapte et se transforme avec une stratégie financière fondée sur la prudence, la responsabilité et le maintien d'une dynamique d'investissement forte dans le respect de la trajectoire financière du mandat et sans alourdissement de la fiscalité du travail.**

Malgré les contraintes budgétaires accrues, la Région demeure déterminée à soutenir ses habitants et ses territoires, en assurant une gestion financière responsable et en préservant la qualité des services publics.

Avec un budget global pour 2025 proposé à hauteur de 4,1 milliards d'euros, dont 1,2 milliard consacré aux investissements (hors dette), et dans la continuité des budgets précédents, la Région Hauts de France a fait le choix de préserver ses priorités.

Le budget primitif 2025 est ainsi conçu autour de 5 axes stratégiques:

- **Une Région offensive sur l'emploi et qui protège chacun**

La Région Hauts-de-France se distingue par sa volonté de développer des politiques ambitieuses pour répondre aux défis du marché du travail tout en assurant une protection sociale adaptée aux besoins des habitants, sans recours au versement mobilité pourtant permis par la Loi de finances 2025.

- Stratégies pour soutenir l'emploi :

La Région met en place des programmes pour renforcer l'accès à l'emploi pour les jeunes, les seniors et les personnes en reconversion professionnelle. L'accent est mis sur l'innovation et les secteurs d'avenir comme la transition énergétique, les nouvelles technologies, et la mobilité durable pour créer des opportunités d'emploi durable.

- Soutien à l'entrepreneuriat et à la formation :

Un soutien renforcé est accordé aux entreprises locales, notamment à travers des subventions et des aides à la création d'emplois.

Les dispositifs de formation continue et de reconversion professionnelle sont préservés pour accompagner les habitants dans l'évolution de leurs compétences et garantir leur employabilité.

- Protéger chaque individu :

La Région œuvre pour une protection sociale renforcée, tournée vers le travail, en mettant en place des dispositifs d'aides et de sécurité pour les personnes en situation de précarité.

Des politiques de soutien à la santé, à l'accessibilité des services et à l'insertion professionnelle permettent d'assurer une protection sociale globale.

En résumé, les Hauts-de-France poursuivent un objectif clair : non seulement soutenir la croissance et l'emploi, mais également garantir un accompagnement et une sécurité pour chaque citoyen de la région, pour un avenir plus équitable et prospère.

- **Une Région connectée, aménagée durablement**

La Région des Hauts-de-France s'engage résolument dans un développement connecté, aménagé et durable en exploitant ses atouts géographiques et en modernisant ses infrastructures de transport. Au cœur de cette transformation, le secteur ferroviaire joue un rôle central en développant la connectivité entre ses grandes agglomérations et les autres régions françaises, facilitant ainsi les déplacements quotidiens et l'attractivité économique.

Le transport fluvial, autre point fort de la Région, bénéficie également d'un important développement. Le projet du Canal Seine-Nord Europe et ses ports intérieurs sont un élément majeur de cette stratégie : il vise à relier le réseau fluvial de la Région aux grandes voies navigables européennes.

L'aménagement du territoire dans la Région Hauts-de-France est également une priorité pour garantir un développement équilibré et durable. Il vise à adapter les espaces urbains et ruraux aux besoins des populations et des entreprises, tout en respectant les enjeux environnementaux. Une fois de plus, la Région Hauts-de-France ne se résume à ses deux métropoles : Amiens et Lille mais s'appuie sur l'ensemble de ses territoires.

Les mobilités douces, comme le vélo, sont également encouragées par des aménagements urbains qui privilégient les espaces piétonniers et les pistes cyclables, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone et à améliorer la qualité de vie.

- **Une Région stratège pour les territoires et la ruralité**

La Région Hauts-de-France met en place diverses stratégies pour le développement des territoires et de la ruralité, en s'appuyant notamment sur plusieurs axes majeurs :

- L'aménagement et attractivité territoriale :
Soutien aux petites communes et aux zones rurales pour éviter la désertification.
Développement des infrastructures (transports, numérique, services publics).
- L'économie et emploi local :
Aides aux entreprises locales et à l'artisanat.
Promotion du tourisme rural et du patrimoine régional.
- Transition écologique et énergétique :
Soutien aux énergies renouvelables et accompagnement de la décarbonation de l'économie (REV3)
Protection des terres agricoles et des espaces naturels.

- **Une Région engagée pour la dynamique rev3**

La dynamique REV3 (Révolution Industrielle 3) est la colonne vertébrale de l'action de la Région Hauts-de-France visant à concilier écologie et économie, afin de construire un modèle industriel régional adapté aux enjeux du XXI^e siècle, en particulier en matière de transition énergétique, d'innovation et de développement durable. Cette démarche ambitionne de faire des Hauts-de-France un modèle de modernisation industrielle responsable.

Les principaux axes de cette dynamique sont la transition énergétique et l'écologie industrielle, l'innovation et la transformation numérique, le soutien à l'emploi et à la reconversion professionnelle.

REV3 représente donc un levier essentiel pour la région afin de renforcer son tissu industriel, tout en étant un acteur clé de la transition écologique et de l'innovation, avec pour objectif de créer des emplois durables et de préserver les ressources pour les générations futures.

- **Une Région toujours vigilante sur la maîtrise et l'efficacité de ses actions**

La Région reste vigilante à la maîtrise et l'efficacité de ses actions par la mise en place d'une gestion rigoureuse et réfléchie des ressources publiques. Cela se traduit par :

- L'optimisation des dépenses publiques : Chaque projet, qu'il soit lié à l'infrastructure, à l'environnement ou au soutien aux entreprises, fait l'objet d'une analyse approfondie afin de maximiser l'impact des fonds investis.
- L'innovation et le numérique : Les Hauts-de-France favorisent l'innovation, en particulier dans le domaine du numérique, pour améliorer l'efficacité de ses actions. Par exemple, les outils numériques sont utilisés pour améliorer la gestion des services publics et faciliter l'accès aux démarches administratives et l'optimisation des coûts de gestion induits.

Il en résulte les équilibres du projet de budget 2025 suivants :

en millions d'euros	BP 2025 soumis au vote
FONCTIONNEMENT	
Recettes	2 897,8
Dépenses	2 620,6
dont dépenses sectorielles	2 268,6
dont Pacte	112,6
dont charges financières	122,6
dont fonds européens	90,9
dont Fonds de réserve (DILICO)	25,8
Epargne brute	277,3
Taux d'épargne brute	9,6%
INVESTISSEMENT	
Remboursement capital dette	228,2
Epargne nette	49,1
Taux d'épargne nette	1,7%
Recettes hors dette	673,1
Dépenses hors dette	1 232,6
dont dépenses sectorielles	745,1
dont dépenses SPL GAAM	304,0
dont Pacte	1,6
dont fonds européens	181,9
Emprunt	510,4

PARTIE 1 : RECETTES

PRESENTATION DES RECETTES 2025 HORS DETTE

Recettes Budget Primitif 2025	Recettes réelles d'Investissement		Recettes réelles de Fonctionnement	
	Chapitre	Montant RRI	Chapitre	Montant RRF
Fiscalité Directe - imposition directes		- €	940	62 698 003,22 €
Fiscalité Indirecte - Autres impôts et taxes		- €	941	2 299 179 333,04 €
Dotations et participations	922	29 948 000,00 €	942	172 851 397,32 €
Opérations Financières		- €	943	9 858 129,89 €
Provisions et autres opérations mixtes		- €	945	2 500 000,00 €
Produit des cessions d'immobilisation	954	6 505 088,32 €		- €
Recettes non ventilées		36 453 088,32 €		2 547 086 863,47 €
Services généraux	900	3 112 312,69 €	930	14 842 735,30 €
Gestion des fonds européens	9005	180 229 379,44 €	9305	90 670 073,80 €
Sécurité	901	- €	931	- €
Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	902	121 060 503,39 €	932	170 490 228,68 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	903	1 933 501,00 €	933	435 754,87 €
Santé et action sociale	904	- €	934	- €
Aménagement des territoires et habitat	905	- €	935	350 000,00 €
Action économique	906	15 500 505,65 €	936	3 356 987,37 €
Environnement	907	3 061 804,00 €	937	29 424,00 €
Transports	908	311 718 517,69 €	938	70 563 038,22 €
recettes ventilées		636 616 523,86 €		350 738 242,24 €
Total des recettes		673 069 612,18 €		2 897 825 105,71 €

En fonctionnement :

LES RECETTES NON VENTILEES

Fonction 01
Opérations non ventilables

La fiscalité directe (impositions directes)

Chapitre 940	Impositions directes	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	62 698 003,22 €
IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		62 698 003,22 €
TOTAL		62 698 003,22 €

Les recettes de fiscalité directe pour 2025 s'élèvent à **62 698 003,22 €**.

Ce montant progresse de + **11,93 %** par rapport au BP 2024 (56 017 460 €) et de + **4,22 %** par rapport au, montant total voté 2024 (60 159 441 €).

- **IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux**

Le produit des IFER est notifié en mars chaque année. La projection 2025 se base sur le montant encaissé en 2024.

Le produit 2025 s'établit donc à **62 698 003,22 €**, soit + 11,93 % par rapport au BP 2024 (56 017 460 €).

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **62 698 003,22 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité directe		62 698 003,22 €

La fiscalité indirecte (autres impôts et taxes)

Chapitre 941	Autres impôts et taxes	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	2 299 179 333,04 €
Frais gestion de fiscalité directe locale compensation suppression DGD Form Pro		0,00 €
Taxe certificats Immatriculation des véhicules		187 000 000,00 €
Sous-total Fractions de TVA		1 505 451 423,00 €
Fraction de TVA suppression DGF		553 173 455,00 €
Fraction de TVA suppression FNGIR/CVAE/Péréquation		952 277 968,00 €
Sous-total Fractions TICPE		606 727 910,04 €
TICPE régionale- accise sur les produits énergétiques		399 915 821,00 €
TICPE Grenelle- accise sur les produits énergétiques		46 915 764,00 €
TICPE compensation suppression DGD Formation professionnelle		151 675 841,00 €
TICPE Réforme de l'apprentissage		2 820 443,00 €
TICPE Maptam/Notré		4 515 618,04 €
TICPE DRONISEP		774 908,00 €
TICPE NATURA 2000		109 515,00 €
TOTAL		2 299 179 333,04 €

Les recettes de fiscalité indirecte pour 2025 s'élèvent à **2 299 179 333,04 €**.

Ce montant progresse de + **1,51 %** par rapport au BP 2024 (2 264 992 496,33 €) et de + **0,61 %** par rapport aux crédits votés 2024 (2 285 192 795,84 €).

La fraction de TVA constitue la principale recette de fiscalité indirecte dans le panier des recettes institutionnelles. La fraction de TVA, historiquement transférée aux Régions en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquée) pour financer leur mission de développement économique, vient également, conformément à l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre 2020, en substitution du produit de CVAE, du FNGIR et de la Péréquation CVAE.

Elle est donc désormais composée de deux parts (ex-DGF, ex-CVAE/ex-FNGIR/ex-Péréquation CVAE) dont le montant global pour 2025 s'élève à **1 505 451 423 €**, soit une diminution de - 3,87 % par rapport au BP 2024 (1 566 114 232,32 €) et de - 1,13 % par rapport aux crédits votés 2024 (1 522 584 551,80 €).

Les prévisions budgétaires 2024 étaient basées sur les estimations des services de l'Etat, qui se sont révélées surévaluées (progression annoncée de + 4,5 % en PLF 2024, pour un atterrissage à + 1,15 %). **Le projet de BP 2025 repose sur une hypothèse de progression nulle par rapport à**

l'atterrissage CFU 2024. En effet, la Loi de Finances Initiale pour 2025 prévoit le gel de la dynamique de TVA pour 2025.

- **Fraction de TVA - Suppression DGF (article 149 de la LFI pour 2017)**

Le produit de TVA affecté aux Régions est réparti entre chaque collectivité proportionnellement à la somme de la DGF forfaitaire et péréquée notifiée en 2017 soit 430 465 859 euros.

NOTA : un montant-plancher est également garanti pour ce produit. Si le produit de TVA affecté est inférieur à la DGF 2017, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat comme cela semble avoir été le cas en 2020.

Comme prévu dans la LFI 2025, aucun dynamisme ne sera intégré sur ce produit de fraction de TVA), soit un produit 2025 porté à **553 173 455 €** qui évolue de – 4,07 % au regard du montant voté 2024 (576 670 855,80 €).

- **Fraction de TVA - ex-CVAE (article 8 de la LFI pour 2021), ex-FNGIR (article 8 de la LFI pour 2022) et ex-Péréquation CVAE (article 8 de la LFI pour 2022)**

Issue de l'accord de partenariat Etat-Région repris dans le PLF 2021, cette part de TVA résulte de la suppression de la part régionale de CVAE dans la volonté du Gouvernement de baisser les impôts de production. Rappelons qu'en 2021, les Régions ont perçu une fraction de TVA équivalente au produit de CVAE 2020 (soit 669 890 823 euros pour notre région). Toutefois, depuis 2022, cette recette a évolué au rythme du dynamisme de la TVA nette nationale.

Les modalités de la péréquation régionale ont été revues à compter de 2022 : le fonds national de péréquation des ressources perçues par les Régions (FPRR) est remplacé par un nouveau fonds de solidarité (FSR) dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale. Ce fonds, dirigé vers les Régions dont les ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle sont les plus faibles, complète la fraction de TVA attribuée à chaque Région en compensation de la suppression de la CVAE et dont le montant intègre les montants attribués précédemment au titre du FPRR et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

La compensation de TVA qui est attribuée aux Régions au titre d'une année N est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le PLF pour l'année N. Elle fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année N inscrites dans l'annexe au PLF de l'année N+1. Un second ajustement est ensuite opéré pour tenir compte du montant définitif en exécution, au cours des premiers mois de l'année N+1.

Cependant, pour 2025, il est proposé d'intégrer un gel de dynamisme au montant d'atterrissage 2024, conformément aux dispositions de la LFI 2025, soit un produit 2025 porté à **952 277 968 €** qui évolue de - 3,76 % par rapport au montant voté au BP 2024 (989 443 376,52 €).

Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

Depuis plusieurs années, il est constaté une décroissance continue et significative du produit de fiscalité cartes grises. Cette diminution résulte du niveau de l'exonération et du poids grandissant des véhicules propres (intégralement exonérés par l'Etat) et dits propres (exonérés sur option de la collectivité) dans la composition du parc immatriculé.

Compte tenu de l'engagement régional fort sur l'électromobilité et les transitions rev3, et dans l'objectif de maintenir le niveau de ressources lié à cette taxe (pour laquelle les projections font apparaître une baisse tendancielle du fait du verdissement du parc automobile), il a été proposé pour 2025 de revaloriser le tarif régional de 5,8 € par cheval vapeur et de supprimer le taux d'exonération de la taxe à hauteur de 50% au profit des véhicules dits propres (hybridation électrique/gazole ou essence, gaz naturel ou hybridation gaz naturel, GPL ou super éthanol E85), par la délibération n°2025.00220 en date du 30 janvier 2025.

Cette proposition permet de conserver un tarif régional le plus bas de France métropolitaine afin notamment de ne pas impacter le positionnement des sociétés de location sur le territoire et de conserver la place de région métropolitaine parmi les plus attractives.

La Loi de Finances Initiale pour 2025, votée le 6 février 2025 prévoit en son article 31 quinquies :

- L'abrogation de l'article L. 421-50, relatif à la faculté des Régions de réduire de moitié ou de porter à 0 € le tarif de la taxe régionale sur les immatriculations pour les véhicules hybrides ;
- La possibilité, pour les Régions, de réduire ou de porter à 0 € le tarif régional, sur délibération régionale, le tarif de la même taxe au profit des véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électrique, l'hydrogène ou une combinaison des deux.

Par délibération séparée, présentée à la même séance que le présent budget primitif 2025, il est proposé de maintenir l'exonération sur les véhicules électriques et/ou à hydrogène, à hauteur de 100%.

Le produit 2025 est ainsi estimé à hauteur de **187 000 000 €**. Ce montant progresse de + 24,50 % par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (150 200 000 €).

L'ensemble des **fractions de TICPE** représente dans le budget régional pour 2025 un montant global de **606 727 910,04 €**, soit une progression de + **17,18 %** par rapport au BP 2024 (517 760 820,64 €) et de **-0,93 %** au regard des crédits votés 2024 (612 408 244,04 €), du fait de l'intégration, début 2024, des frais de gestion de fiscalité directe locale versés en substitution de la Dotation Générale de décentralisation dédiée à la formation professionnelle désormais dans une fraction unique de TICPE réunissant toutes les recettes institutionnelles dédiées à la formation professionnelle.

Ces fractions concernent la TICPE Régionale, Grenelle, Maptam/Notré, Dronisep, ex-DGD Formation Professionnelle, au titre de la réforme de l'apprentissage, DRONISEP et Natura 2000.

• **TICPE Régionale - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques**

Les modalités de calcul de la quote-part de TICPE revenant aux collectivités sont déterminées par diverses dispositions législatives contenues dans plusieurs lois de finances. Rappelons également que, historiquement, le produit de la TICPE régionale et Grenelle était déterminé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire des Hauts-de-France tandis que le produit des fractions de TICPE transférée est calculé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire national puis réparti entre les régions. Dans le cadre de l'article 60 de la LFI pour 2020, la TICPE régionale (part compensée et

majorée) n'est plus désormais affectée au réel mais sur la base des quantités nationales de l'année en cours réparties entre chaque Région à hauteur de la proportion de la consommation régionale au sein de la consommation nationale au cours de l'année 2019.

Le produit 2025 s'établit à **399 915 821 €**.

Ce montant est en baisse de - 0,51 % par rapport au BP 2024 et aux crédits votés en 2024 (401 958 322 €).

Ce montant intègre notamment à la fois un droit à compensation pérenne pour un montant de **341,34 M€**, auquel s'ajoutent un produit correspondant antérieurement à un pouvoir de modulation des Régions (1^{ère} modulation) pour un montant de **46,92 M€**, et un montant prévisionnel de **11,66 M€** au titre du protocole Etat-Région dans le cadre du Ségur de la Santé (financement des formations sanitaires et sociales) et couvrant partiellement les places de l'accord à compenser. Le Premier ministre s'est effectivement engagé dans un courrier du 08 janvier 2025 à reconduire jusqu'en 2027 la compensation pour les formations en soins infirmiers mais en excluant le financement des formations d'aides soignant et d'accompagnants éducatif et social.

- **TICPE MAPTAM/NOTRÉ**

La fraction de TICPE au titre de la loi MAPTAM/ NOTRÉ (LFI 2016) est versée au titre des compensations financières pour le transfert aux régions de la gestion des fonds européens, la gestion des CREPS et le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).

Le produit à percevoir est évalué pour 2025 à hauteur de **4 515 618,04 €** (- 4,45 % par rapport au BP 2024 et identique aux crédits votés 2024).

- **TICPE Grenelle**

Ce produit résulte d'une 2^{ème} modulation dédiée au financement des infrastructures de transport et aux grands projets (LFI 2011). La Région délibérait chaque année sur les tarifs applicables. La délibération 2024.01930 du 21 novembre 2024 avait reconduit pour 2025, le montant de la majoration du taux TICPE prévu par la Loi Grenelle (à savoir 0,0073 €/litre pour le supercarburant sans plomb et le carburant E10 et 0,0135 €/litre pour le gazole). Cependant, la Loi de Finances Initiale pour 2025 prévoit l'intégration dans l'accise nationale de la TICPE grenelle à son taux plafond, entraînant ainsi la perte du pouvoir de taux pour les Régions. Cette mesure serait neutre pour les prix à la pompe et les recettes des Régions.

Le produit 2025 a été estimé sur la base de l'atterrissage prévisionnel 2024 et en intégrant l'impact des 2 M€ de baisse annuelle estimée liée au verdissement du parc automobile. Il s'établit donc à **46 915 764 euros** (diminution de - 7,18 % de BP à BP et au regard du montant voté 2024 [50 546 534 €]).

- **TICPE compensation suppression DGD Formation Professionnelle**

Cette fraction de TICPE est versée en substitution de la DGD formation professionnelle (LFI 2014).

La LFI 2024 ayant entraîné la fusion de toutes les recettes institutionnelles dédiées à la formation professionnelle (compensation de la perte de frais de gestion de la fiscalité directe locale et Dotation de compensation de la perte des frais de gestion) dans une fraction unique de TICPE, le produit 2025 s'établit donc à **151 675 841 €, décomposés ainsi** :

- 39,1 M€ sur la base du montant notifié en 2021 ;
- 17,7 M€ en compensation de la perte enregistrée sur les frais de gestion de fiscalité directe et la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en application des décrets n°2021-521 et 522 du 29 avril 2021 et de l'article L.1614-2 du CGCT ;
- 30,9 M€ provenant des frais de gestion de fiscalité locale versés en substitution de la Dotation Générale de décentralisation dédiée à la formation professionnelle (chapitre 941) désormais intégrés dans une fraction unique de TICPE ;
- 63,9 M€ provenant de la dotation pour la perte des frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (chapitre 942) désormais intégrés dans une fraction unique de TICPE.

Ce montant est stable au regard au montant voté 2024 (151 675 841 €).

- **TICPE – Réforme de l'Apprentissage**

Concernant la fraction de TICPE au titre de la réforme de l'apprentissage, l'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une recette fiscale pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Cette recette pérenne est fixée à **2 820 443 €** pour 2025.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (2 820 443 €).

- **TICPE – DRONISEP**

Versée en compensation du transfert des missions des délégations régionales de l'offre nationale d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) en application de la loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette recette pérenne est fixée à **774 908 €** pour 2025.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (774 908 €).

- **TICPE – NATURA 2000**

Versée en compensation des charges induites par le transfert de services (articles 150 et 151 de la loi 3DS), cette recette est fixée à **109 515 €** pour 2025.

Ce montant diminue de – 6,06 % par rapport aux crédits votés 2024 (116 578 €) car la recette perçue en 2024 intégrait 7 063 € de compensation pérenne et 7 063 € de compensation non pérenne 2024 (au titre du rattrapage de l'année 2023), selon l'article 25bis de la Loi de Finances 2024.

Il en résulte un montant de recettes fiscales indirectes évalué à **2 299 179 333,04 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité indirecte		2 299 179 333,04 €

Les dotations de l'Etat (dotations et participations)

Les dotations de l'Etat pour 2025 s'élèvent à **172 851 397,32 €** en fonctionnement et **29 948 000 €** en investissement.

En fonctionnement, l'inscription 2025 diminue de - 33,65 % de BP à BP (260 511 800 €) et de - 12,09 % par rapport aux crédits votés 2024 (196 634 268 €).

Chapitre 942	Dotations et participations	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	172 851 397,32 €
Finances de l'institution		70 000,00 €
DGD résiduelle et ports		93 384 147,00 €
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la taxe Professionnelle		67 513 605,32 €
DTCE Dotation Perte de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale		3 240 948,00 €
Fonds de Compensation de la TVA		500 000,00 €
Dotation Réforme de l'apprentissage		4 064 636,00 €
Compensation Perte Frais de Gestion FDL		0,00 €
Dotation gestion FEADER		3 764 951,00 €
Dotation sites NATURA 2000		313 110,00 €
	TOTAL	172 851 397,32 €

- Finances de l'institution : DGF permanents syndicaux**

Le montant de **70 000 €** inscrit sur ce programme correspond aux concours particuliers versés au titre des permanents syndicaux.

- **Dotation Générale de Décentralisation Résiduelle et ports**

Il est rappelé que depuis 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience.

La DGD résiduelle représente un montant de près de **76 442 967 €** montant figé depuis 2018. Cette dotation a toutefois connu en 2024 une progression de **+ 1 850 000 €**, du fait de la mise en œuvre d'un droit à compensation pour compenser la perte financière liée à la réduction appliquée sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants-cause.

La dotation au titre du transfert des ports de près de **15 091 180 €** reste stable par rapport à 2024.

Le produit 2025 s'établit donc à **93 384 147 €**.

Ce montant est stable par rapport au BP 2024 et aux crédits votés en 2024 (93 384 147 €).

- **DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle**

Ce dispositif de péréquation verticale est intégré, depuis 2017, dans les variables d'ajustement impliquant l'application d'un taux de minoration sur la base des recettes réelles de fonctionnement. Il est rappelé que l'application de ces baisses est particulièrement injuste parce qu'elle concerne des dotations qui se sont substituées à des recettes fiscales dynamiques et qui ont pénalisé les Régions les plus « perdantes » lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour 2025, la Loi de Finances Initiale pour 2025 prévoit d'appliquer une nouvelle minoration de la DCRTP des Régions de 189 M€ (soit – 40 %) répartis au prorata des recettes réelles de fonctionnement, soit une baisse estimée à - 26 % en ce qui concerne la Région Hauts-de-France (-24,02 M€). La Région Hauts-de-France enregistre la baisse de DCRTP la plus significative puisque ces recettes réelles de fonctionnement sont les plus importantes après la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que le montant initial de sa DCRTP est la plus importante après la Région Occitanie.

Le produit 2025 s'établit donc à **67 513 605,32 €**. Ce montant diminue de - 26,24 % par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (91 536 476 €).

- **DTCE - Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale**

Cette dotation fait également partie des variables d'ajustement. Le mécanisme consiste, pour l'Etat, à opérer une minoration égale à la différence entre l'ensemble de ces variables en valeur 2024 et le montant disponible pour le même ensemble dans le périmètre 2025, après progression de tous les autres concours financiers aux collectivités.

Entre 2017 et 2022, la DTCE des Régions a enregistré une baisse de 108 M€ pour financer des mesures qui ne les concernaient pas (principalement à destination du bloc communal).

La Loi de Finances Initiale pour 2025 ne prévoit pas de baisse de la DTCE des Régions, ce qui permet de reconduire le montant constaté en 2024.

Le produit 2025 s'établit donc à **3 240 948 €** et correspond aux crédits votés 2024.

- **Fonds de compensation de la TVA**

La LFI 2016 a permis un élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie enregistrées en section de fonctionnement.

La LFI 2020, dans son article 80 a prévu également une extension du FCTVA aux dépenses d'entretien de réseaux.

La loi rectificative du 30 juillet 2020 élargit également l'assiette du FCTVA à compter du 1^{er} janvier 2021 aux dépenses de fournitures, de prestations, de solutions relevant de l'informatique en nuage ou cloud mentionnées à l'article L.1615-1 du CGCT mais à un taux plus faible à hauteur de 5,6% au lieu des 16,404% appliqués sur l'ensemble des autres dépenses.

Il est également rappelé que l'article 251 de la LFI pour 2020 a mis en œuvre l'automatisation de la gestion du FCTVA (procédure d'instruction, de contrôle et de paiement). Cette nouvelle procédure dématérialisée a également entraîné une redéfinition de l'assiette des dépenses éligibles.

Le PLF 2025 prévoyait un abaissement du taux (de 16,404 % à 14,85 %) de compensation forfaitaire et recentrait le FCTVA sur son objectif initial, soit le soutien à l'investissement, en supprimant les exceptions que constituaient les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage. Cependant, la Loi de Finances Initiale pour 2025 votée ne prévoit plus ces dispositions et maintient le régime de compensation antérieur en matière de FCTVA.

L'estimation de la recette 2025 a donc été réalisée sur la base des dépenses éligibles constatées sur l'exercice 2024. La perception du produit en 2024 a été constatée à hauteur de 493 K€.

Le montant 2025 s'établit ainsi à **500 000 €**, soit une progression de + 66,67 % par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (300 000 €).

- **Dotation Réforme de l'Apprentissage**

L'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une dotation (prélèvement sur recettes de l'Etat) pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Le soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage se matérialise par une recette pérenne qui s'élève à **4 064 636 €** pour 2025, soit une stabilité de BP à BP et au regard des crédits votés 2024.

- **Compensation Perte Frais de Gestion Fiscalité Directe Locale**

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation dans l'assiette de calcul des frais de gestion a engendré une perte de recettes intégralement compensée par une dotation à hauteur de 38 076 186 €.

En 2022, les frais de gestion de fiscalité directe subissent un nouveau démembrement lié à la suppression de la part régionale de CVAE, également intégralement compensé par une dotation complémentaire de 13 946 113 € et par une fraction de TICPE formation professionnelle à hauteur de 2 606 750 €.

Ce produit correspond aux frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. La suppression de la taxe d'habitation en 2021 et de la part régionale de CVAE en 2022 a induit une baisse importante de cette recette de près de 51M€. Le Gouvernement avait prévu néanmoins un mécanisme de compensation qui se caractérise par un prélèvement sur les recettes du budget de l'Etat (via une dotation de 107M€ instaurée en LFI 2022 et 2023) et par une réévaluation de la fraction TICPE dédiée à la formation professionnelle.

Pour 2025, le montant correspondant à l'inscription au BP 2024, soit 63,88 M€, est intégré au chapitre 941, sur la fraction de TICPE compensation de la suppression DGD FORM PRO (*cf. supra*).

- **Dotation gestion FEADER**

Pour la période de programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural commençant en 2023 et jusqu'à son terme, il a été institué, conformément aux dispositions de l'article 172 de la LFI pour 2023 une dotation d'un montant de 100 millions d'euros par an au profit des Régions, de la collectivité de Corse et des départements ou Régions d'outre-mer compétents afin de les accompagner dans l'exercice de la compétence de gestion des aides énumérées au VI de l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Par gestion des mesures non surfaciques, il est fait référence au montant de l'aide qui n'est pas lié à la surface telles que les investissements dans les exploitations agricoles, la forêt, l'aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs. Ainsi, pour permettre aux régions d'assurer ces missions, l'Etat a prévu de transférer les moyens correspondant aussi bien aux ressources humaines qu'aux crédits d'intervention à partir des programmes 149 et 113 du budget de l'Etat.

Le montant 2025 s'établit ainsi à **3 764 951 €**, soit un montant identique au BP 2024 et aux crédits votés 2024.

- **Dotation sites NATURA 2000**

Dans le cadre de l'article 61 de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS), l'Etat a prévu de transférer aux régions la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, soit près de 88% des sites. Cette évolution s'inscrit en cohérence avec le rôle d'autorité de gestion des fonds européens assuré par les Régions et vise à conforter leur rôle de chef de file dans le domaine de la biodiversité.

Ainsi, en application de l'article 172 de la LFI pour 2023, il a été institué, à compter de 2023 et jusqu'en 2027 une dotation annuelle d'un montant global de 13 219 064 € au profit des régions et de la collectivité de Corse afin de les accompagner dans l'exercice de cette compétence mentionnée au IV ter de l'article L.414-2 du code de l'environnement.

Le montant 2025 s'établit ainsi à **313 110 €**, soit un montant identique au BP 2024 et aux crédits votés 2024.

En investissement :

Chapitre 922	Dotations et participations	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	29 948 000,00 €
Fonds de Compensation de la TVA		29 948 000,00 €
TOTAL		29 948 000,00 €

- **Programme 01000038 - Fonds de compensation de la TVA**

Comme indiqué plus haut, le PLF 2025 prévoyait un abaissement du taux (de 16,404 % à 14,85 %) de compensation forfaitaire et recentrait le FCTVA sur son objectif initial, soit le soutien à l'investissement, en supprimant les exceptions que constituaient les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage. Cependant, la Loi de Finances Initiale pour 2025 votée ne prévoit plus ces dispositions et maintient le régime de compensation antérieur en matière de FCTVA.

Le montant de FCTVA à percevoir au titre de l'année N est calculé sur la base du CFU de l'année N-1.

Le produit 2025 prévisionnel a été évalué sur la base du budget 2024, sur lequel il a été appliqué un taux d'exécution de 80 % puis une estimation du montant des dépenses éligibles à hauteur de 30%.

Cette estimation est ensuite soumise au coefficient de remboursement du FCTVA actuellement en vigueur à hauteur de 16,404 %.

Le montant 2025 s'établit ainsi à **29 948 000 €**, soit une diminution de **- 7,87 %** par rapport au BP et aux crédits votés en 2024 (32 506 700 €).

Attention : Depuis 2018, la DRES (93 565 885 euros) est comptabilisée sur le chapitre 902. Elle apparaît donc désormais dans la rubrique relative aux recettes opérationnelles.

Le total des dotations 2025 s'élève à **29 948 000 €** en investissement et à **172 851 397,32 €** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de dotations	29 948 000 €	172 851 397,32 €

Gestion des instruments financiers

Chapitre 943	Opérations financières	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	9 858 129,89 €
	Finances de l'institution	100 000,00 €
	Gestion des instruments financiers	9 758 129,89 €
	TOTAL	9 858 129,89 €

Les recettes de fonctionnement relatives aux opérations financières s'élèvent à **9 858 129,89 €**.

Ce montant est en progression de + 51,66 % par rapport au BP 2024 (6 500 000 €) lié à la mise en place de nouvelles opérations de couverture de la dette.

- Finances de l'institution**

Ces recettes d'un montant de **100 000 €** correspondent aux annulations de mandats sur exercices clos et à diverses opérations de gestion courante enregistrées en cours d'année.

- **Gestion des instruments financiers**

Ces recettes estimées pour 2025 à hauteur de **9 758 129,89 €** sont liées à la gestion des SWAP (produits de couverture de la dette).

La reprise sur provision pour risques et charges

Chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	2 500 000,00 €
Reprises sur provisions		2 500 000,00 €
TOTAL		2 500 000,00 €

- **Provisions et reprises sur provisions**

Le montant prévisionnel des reprises sur provision 2025 est proposé à **2 500 000,00 €** et est stable par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024.

La reprise sur provision est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparaît s'agissant :

- du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;
- des montants restant à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes qui s'enregistreront en 2025, suite aux procédures de liquidation judiciaire en cours de finalisation.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2025 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrecouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale.

Le produit des cessions d'immobilisation

Chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisation	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	6 505 088,32
Produits des cessions d'immobilisation		6 505 088,32 €
TOTAL		6 505 088,32 €

Le produit prévisionnel des cessions d'immobilisation s'établit à **6 505 088,32 €**. Ce montant est en progression de + 101,54 % par rapport au BP 2024 (3 227 650 €) et de + 341,10 % par rapport aux crédits votés 2024 (1 474 750 €).

Pour **6 505 088,32 €**, il s'agit à titre prévisionnel des cessions d'immeubles suivantes :

- **Roubaix** - 44 rue du Maréchal Foch et 23 rue du Curoir : **462 000 €** (délibération n° 2025.00269 du 30/01/2025) ;
- **Boulogne s/mer** - 7 place des Capucins : **224 000 €** (délibération n° 2024.01211 du 10/07/2024) ;
- **Valenciennes** - annexe Lycée Wallon : **124 088,32 €** (délibération n° 2023.00610 du 13/04/2023) ;
- **Lille** - 111 avenue de Dunkerque : **5 020 000 €** (délibération n° 2025.00259 du 30/01/2025) ;
- **Amiens** - 88 rue Gauthier de Rumilly : **675 000 €** (délibération n° 2025.00248 du 30/01/2025).

Il en résulte un montant d'autres recettes non ventilées évalué à **6 505 088,32 €** en investissement et **12 358 129,89 €** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des autres recettes non ventilées	6 505 088,32 €	12 358 129,89 €

LES RECETTES VENTILEES

Le total des recettes ventilées en **fonctionnement** s'élève à **350 738 242,24 €** et diminue de – 8,34 % de BP à BP (382 635 075,25 €) et de – 23,65 % par rapport aux crédits votés 2024 (459 358 290,12 €).

Le total des recettes ventilées en **investissement** s'élève à **636 616 523,86 €** et sont en baisse de - 40,77 % de BP à BP (1 074 758 106,17 €) et de - 40,83 % par rapport aux crédits votés 2024 (1 075 953 672,17 €).

Fonction 0
Services généraux

Les **recettes de fonctionnement liées aux services généraux** s'élèvent à **14 842 735,30 €** en 2025, soit une progression de + 18,73% de BP à BP (12 501 472 €) et de + 3,37 % au regard des crédits votés 2024 (14 358 597,46 €).

- Les recettes relatives à l'**administration générale** sont en progression de + 54,08 % de BP à BP (7 955 900€) et de + 28,21 % au regard des crédits votés 2024 (9 561 037,33 €).
- Les recettes relatives à la **coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales** sont en diminution de – 43,14 % de BP à BP (4 545 572€) et de – 46,13 % au regard des crédits votés 2024 (4 797 560,13 €).

Chapitre 930 Services généraux		BP 2025
Sous-Fonction	02 Administration générale	12 258 256,00 €
Rubrique	020 Administration générale de la collectivité	4 324 256,00 €
Frais de contentieux		400 000,00 €
Assurances hors lycées		60 000,00 €
SIG et appui à la connaissance		0,00 €
Déplacements Services centraux		30 000,00 €
Logistique - services centraux		15 000,00 €
Accueil et gestion des manifestations-Services centraux		100 000,00 €
Exploitation de la crèche		572 000,00 €
Exploitation du Palais du Nouveau Siècle		150 000,00 €
Presta action sociale-Services		0,00 €
MESURES PCAI		0,00 €
Charges d'exploitation - bâtiments administratifs		2 297 256,00 €
CEE bâtiments administratifs		400 000,00 €
Fonds Insertion des Personnes Handicapées		300 000,00 €
Rubrique	021 Personnel non ventilé	7 934 000,00 €
Rémunération du personnel des services		3 034 000,00 €
PR 21-27 Assistance technique		4 900 000,00 €
Rubrique	022 Information, communication, publicité	0,00 €
Communication institutionnelle		0,00 €
Sous-Fonction	04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	2 584 479,30 €
Rubrique	041 Actions relevant de la subvention globale	261 146,30 €
FEAMPA		261 146,30 €
Rubrique	042 Actions interrégionales	127 425,00 €
Soutien aux projets européens - réalisation		127 425,00 €
Rubrique	043 Actions européennes	1 490 000,00 €
Accompagnement des programmes Interreg		690 000,00 €
Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens		800 000,00 €
Rubrique	048 Autres actions	705 908,00 €
Mobilité européenne et internationale		674 018,00 €
Diplomatie économique		31 890,00 €
TOTAL		14 842 735,30 €

Les recettes d'investissement liées aux services généraux s'élèvent à 3 112 312,69 € en 2025, soit une augmentation de + 53,92 % de BP à BP (2 022 000 €) et de + 30,22 % au regard des crédits votés 2024 (2 390 000 €).

Chapitre 900 Services généraux		BP 2025
Sous-Fonction	02 Administration générale	1 457 000,00 €
Rubrique	020 Administration générale de la collectivité	1 457 000,00 €
DSI Projets, appli, urbani		250 000,00 €
SIG et appui à la connaissance		1 185 000,00 €
DSI Environnement de travail		0,00 €
Prestations d'action sociale et autres - Services		22 000,00 €
Sous-Fonction	04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	1 655 312,69 €
Rubrique	041 Actions relevant de la subvention globale	1 655 312,69 €
FEAMPA		1 655 312,69 €
TOTAL		3 112 312,69 €

Fonction 05
Gestion des Fonds Européens

(Les éléments présentés ci-dessous sont également repris et détaillés dans la Partie 3 – Fonds Européens du présent rapport)

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à **90 670 073,80 €** en 2025, soit une diminution de – 50,59 % de BP à BP (183 498 645,74 €) et au regard des crédits votés 2024 en lien avec la fin du programme 14/20 et au démarrage de 21/27.

Les recettes inscrites pour 2025 à ce titre sont réparties comme suit :

- FSE/IEJ : **15 000 000 €** (- 15 115 222,61 € par rapport aux crédits votés 2024) ;
- FEDER : **67 170 073,80 €** (- 76 763 349,33 € au regard des crédits votés 2024) ;
- FEADER : **8 500 000 €** (- 250 000 € par rapport aux crédits votés 2024) ;

Chapitre 9305 Gestion des fonds européens		BP 2025
Rubrique	051 FSE	15 000 000,00 €
Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD)		0,00 €
FSE (NORD)		0,00 €
FSE PO 2021-2027		15 000 000,00 €
ESS (SUD)		0,00 €
Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD)		0,00 €
Rubrique	052 FEDER	67 170 073,80 €
FEDER (NORD)		300 000,00 €
FEDER (SUD)		0,00 €
FEDER PO 2021-2027		66 870 073,80 €
REACT-UE NORD		0,00 €
REACT-UE SUD		0,00 €
Rubrique	0580 FEADER	8 500 000,00 €
FEADER NORD		3 000 000,00 €
FEADER SUD		3 500 000,00 €
Plan stratégique national		2 000 000,00 €
Rubrique	0581 FEAMP	0,00 €
FEAMP		0,00 €
TOTAL		90 670 073,80 €

Les recettes d'investissement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à 180 229 379,44 € en 2025, soit une baisse de – 54,75 % de BP à BP (398 335 692,47 €) et au regard des crédits votés 2024.

Les recettes inscrites pour 2025 à ce titre sont réparties comme suit :

- FEDER : **120 229 379,44 €**, dont 114 830 172,20 € au titre du PO 2021-2027 (- 216 346 023,55 € au regard des crédits votés 2024) ;
- FEADER : **60 000 000 €** (stable par rapport aux crédits votés 2024) ;

Chapitre 9005	Gestion des fonds européens	BP 2025
Rubrique	052 FEDER	120 229 379,44 €
REACT-UE NORD		0,00 €
REACT-UE SUD		0,00 €
PO 21-27 FEDER		114 830 172,20 €
FEDER (NORD)		3 550 207,24 €
FEDER (SUD)		1 849 000,00 €
Rubrique	0580 FEADER	60 000 000,00 €
FEADER NORD		20 000 000,00 €
FEADER SUD		30 000 000,00 €
Plan stratégique national		10 000 000,00 €
Rubrique	0581 FEAMP	0,00 €
FEAMP		0,00 €
	TOTAL	180 229 379,44 €

NOTA : ces inscriptions de recettes en section de fonctionnement et d'investissement sont identiques aux inscriptions budgétaires relatives aux dépenses et leurs évolutions s'expliquent par la fin de l'exécution au titre de la programmation 2014-2020 et du plan de relance React-UE puis, par le démarrage de l'exécution de la programmation 2021-2027.

Fonction 1
Sécurité

Aucune inscription

Fonction 2
Enseignement, Formation professionnelle, Apprentissage

Les **recettes de fonctionnement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **170 490 228,68 €** en 2025, soit une augmentation de + 47,45 % de BP à BP (115 626 950,21 €) et de + 8,31 % au regard des crédits votés 2024 (157 414 906,36 €).

Chapitre 932 Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		BP 2025
Sous-Fonction	22 Enseignement du second degré	15 809 191,68 €
Rubrique	222 Lycées publics	15 809 191,68 €
Dotation Globale de Fonctionnement		239 191,68 €
Emploi aidés		0,00 €
Participer au service de restauration (je mange local, petit déj,FPSHR)		14 180 000,00 €
Assurance des Lycées Publics		600 000,00 €
Rémunération du personnel des lycées		690 000,00 €
Opé immob HDF - Lycées publics		0,00 €
Maintenance programmée - Lycées publics		0,00 €
CEE Lycées		100 000,00 €
Sous-Fonction	23 Enseignement supérieur	0,00 €
Bourse MERMOZ		0,00 €
Sous-Fonction	25 Formation professionnelle	146 550 000,00 €
Rubrique	251 Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi	131 200 000,00 €
PACTE		131 200 000,00 €
Compétences Clés		0,00 €
Rubrique	252 Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi	15 350 000,00 €
Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)		15 350 000,00 €
Se spécialiser pour un métier		0,00 €
Se former pour entreprendre		0,00 €
Rubrique	253 Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	0,00 €
Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)		0,00 €
Rubrique	255 Rémunération des stagiaires	0,00 €
Rémunération couverture sociale des stagiaires		0,00 €
Rubrique	256 Autres	0,00 €
Plateforme WindLab		0,00 €

Sous-Fonction	26 Apprentissage	7 846 737,00 €
	Manifestation information métiers et orientation	0,00 €
	Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco	7 846 737,00 €
Sous-Fonction	27 Formation sanitaire et sociale	0,00 €
	Financement des établissements sanitaires publics	0,00 €
	Financement des établissements sanitaires privés-	0,00 €
	Finance étabs filière sociale	0,00 €
	Bourses étudiants filières sanitaire et social BESS	0,00 €
Sous-Fonction	28 Autres services périscolaires et annexes	284 300,00 €
Rubrique	288 Autres services annexes de l'enseignement	284 300,00 €
	Décrochage Appel à projet Proch Orientation	23 400,00 €
	Worldskills	75 000,00 €
	Soutien aux projets d'éducation	80 900,00 €
	Evènements Information et Orientation	105 000,00 €
	TOTAL	170 490 228,68 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- - 236 758,32 € sur la sous-fonction « enseignement du second degré » ;
- + 59 574 099,79 € sur la sous-fonction « formation professionnelle » sous l'effet du PACTE (+55,03 M€) ;
- - 4 458 363 € sur la sous-fonction « apprentissage » ;
- - 15 700 € sur la sous-fonction « autres services périscolaires et annexes ».

Les **recettes d'investissement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **121 060 503,39 €** en 2025, soit une régression de – 9,95% de BP à BP (134 431 555,57 €) et de – 7,65 % au regard des crédits votés 2024 (131 093 471,93 €).

Chapitre 902 Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		BP 2025
Sous-Fonction	22 Enseignement du second degré	95 544 789,39 €
Rubrique	222 Lycées publics	94 866 891,35 €
	Dotation Régionale d'équipement Scolaire	93 565 885,00 €
	Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement	0,00 €
	Equipements pédagogiques des EPLE	0,00 €
	Prestations d'action sociale et autres - lycées	30 000,00 €
	Opé immob HDF - Lycées pub	1 250 006,35 €
	Sureté - Lycées publics	21 000,00 €
Rubrique	223 Lycées privés	677 898,04 €
	Aide à la construction réhabilitation privé	677 898,04 €
Sous-Fonction	23 Enseignement supérieur	1 500 000,00 €
	Constructions universitaires	1 500 000,00 €
	LC Archéologie - GPR90205-1	0,00 €
	LC Inno Pôle compét GPR90206-1	0,00 €
	Biblio IEP ds MEP - GPR90207-1	0,00 €
Sous-Fonction	24 Cités scolaires	1 661 514,00 €
	Opérations immobilières HDF - Cités Mixtes	1 661 514,00 €
Sous-Fonction	26 Apprentissage	22 154 200,00 €
	COM - FNDA - APP90102-1	0,00 €
	Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco	22 154 200,00 €
Sous-Fonction	27 Formation sanitaire et sociale	0,00 €
	Equipt formations sanitaires	0,00 €
Sous-Fonction	28 Autres services périscolaires et annexes	200 000,00 €
Rubrique	288 Autres services annexes de l'enseignement	200 000,00 €
	Evènements Information et Orientation	200 000,00 €
	TOTAL	121 060 503,39 €

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- 3 583 216,21 € sur la sous-fonction « enseignement du second degré » dû à la fin du plan de relance (- 1,3 M€) et à une baisse des recettes liées aux opérations immobilières des lycées publics (-1,7 M€) liée notamment à la fin de la construction de l'Ecole Européenne de Lille ;

- - 5 640 000 € sur la sous-fonction « enseignement supérieur » lié à la fin des travaux relatifs au Plateau Technique Santé ;
- - 4 167 835,97 € sur la sous-fonction « cités scolaires » ;
- + 20 000 € sur la sous-fonction « autres services périscolaires et annexes ».

Les recettes d'investissement hors DRES (dotation régionale d'équipement scolaire) s'élèvent à 27 494 618,39 €.

Fonction 3
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les **recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à **435 754,87 €** en 2025. Elles sont en hausse de + 7,16 % de BP à BP (406 653 €) et en baisse de – 66,38 % au regard des crédits votés 2024 (1 296 128 €).

Chapitre 933		TOTAL	BP 2025
Sous-Fonction	31 Culture		269 250,00 €
Rubrique	311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		259 250,00 €
	Secteur artistique professionnel - opérateurs structurants		83 000,00 €
	Aides ciblées pour les habitants dans leurs espaces de vie		176 250,00 €
	Opérateurs labellisés - Novaction		0,00 €
	PEPS		0,00 €
	Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création		0,00 €
Rubrique	312 Patrimoine		10 000,00 €
	Inventaire		10 000,00 €
Sous-Fonction	32 Sports (autres que scolaires)		106 504,87 €
Rubrique	321 Salles de sport, gymnases		106 504,87 €
	Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux		106 504,87 €
Rubrique	325 Autres équipements sportifs ou de loisirs		0,00 €
	Ligues et comités régionaux		0,00 €
Rubrique	326 Manifestations sportives		0,00 €
	Jeux olympiques		0,00 €
Sous-Fonction	34 Vie sociale et citoyenne		60 000,00 €
Rubrique	348 Autres		60 000,00 €
	Accueil et gestion des manifestations - PMSE		60 000,00 €
	Actions illettrisme handicap		0,00 €
	Soutien initiatives asso innov		0,00 €
		TOTAL	435 754,87 €

Les **recettes d'investissement liées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à **1 933 501 €** en 2025, soit une augmentation de + 61,12 % de BP à BP (1 200 002 € en provenance principalement du Centre National du Cinéma et de l'image animée) et de – 0,85 % au regard des crédits votés 2024 (1 950 002 €).

Chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	BP 2025
Sous-Fonction	31 Culture	1 273 501,00 €
Rubrique	311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	1 273 501,00 €
Secteur artistique professionnel		100 000,00 €
Aides ciblées Secteur artistique professionnel		1 173 501,00 €
Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création		0,00 €
Rubrique	312 Patrimoine	0,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
Sous-Fonction	32 Sports (autres que scolaires)	660 000,00 €
Rubrique	322 Stades	660 000,00 €
Rénovation et modernisation Stade Bollaert - GPR90305-1		660 000,00 €
Rubrique	324 Centres de formation des sportifs	0,00 €
CREPS		0,00 €
TOTAL		1 933 501,00 €

Fonction 4

Santé et Action Sociale

Aucune inscription

Fonction 5

Aménagement des territoires et Habitat

Les **recettes de fonctionnement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat** s'élèvent à **350 000 €** en 2025, soit une baisse de – 91,01 % de BP à BP (3 891 994 €) et de – 91,77 % au regard des crédits votés 2024 (4 254 574 €) en raison de la fin du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique).

Chapitre 935 Aménagement des territoires et habitat		BP 2025
Sous-Fonction	50 Services communs	330 000,00 €
IPVD ingénierie petites villes de demain		330 000,00 €
Sous-Fonction	501 Services communs	0,00 €
IPVD ingénierie petites villes de demain		0,00 €
Sous-Fonction	55 Habitat (Logement)	0,00 €
Rubrique	551 Parc privé de la collectivité	0,00 €
SARE Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique		0,00 €
Sous-Fonction	57 Technologies de l'information et de la communication	20 000,00 €
Réseaux Régional Télécommunication		20 000,00 €
E inclusion		0,00 €
TOTAL		350 000,00 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 342 917 € sur la sous-fonction « services communs » ;
- - 3 189 077 € sur la sous-fonction « habitat » ;
- - 10 000 € sur la sous-fonction « Technologies de l'information et de la communication ».

Aucune **recette d'investissement** liées à l'aménagement des territoires et l'habitat n'est proposée pour 2025.

Chapitre 905 Aménagement des territoires et habitat		BP 2025
Sous-Fonction	501 Services communs	0,00 €
Aménagement des territoires OP exceptionnelles		0,00 €
Sous-Fonction	52 Politique de la ville	0,00 €
PROGRAMME REPRISE		0,00 €
TOTAL		0,00 €

Fonction 6
Action économique

Les **recettes de fonctionnement liées à l'action économique** s'élèvent à **3 356 987,37 €** en 2025, soit une progression de + 48,31 % de BP à BP (2 263 432,50 €) et de + 26,03 % au regard des crédits votés 2024 (2 663 682,66 €).

Chapitre 936 Action économique		BP 2025
Sous-Fonction	61 Interventions économiques transversales	602 000,00 €
Picardie Investissement		600 000,00 €
PRAD IS		0,00 €
Aide au transport au particulier (ATP)		2 000,00 €
Sous-Fonction	63 Actions sectorielles	2 754 987,37 €
Rubrique	6312 Autres actions sectorielles	0,00 €
Anim et acc filières élevages		0,00 €
Rubrique	632 Industrie, commerce et artisanat	2 754 987,37 €
Aide au développement des PME industrielles et des services à haute valeur ajoutée		38,33 €
Aide à l'implantation des entreprises		4 367,61 €
Aide aux entreprises en consolidation financière		782 085,29 €
Pôles de compétitivité		905 120,00 €
Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons		657 075,00 €
Booster financement-Garantie		0,00 €
Hauts de France Prévention		105 622,56 €
Fonds premier secours F1PS		87 080,79 €
Espace Information Formation		0,00 €
Promotion et qualification projets TRI		211 325,00 €
Financement régional des entreprises - DAE 90910-1		2 272,79 €
Sous-Fonction	65 Insertion économique et économie sociale et solidaire	0,00 €
Accompagnement territorialisé		0,00 €
TOTAL		3 356 987,37 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 217 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- + 1 093 337,87 € sur la sous-fonction « actions sectorielles ».

Les **recettes d'investissement liées à l'action économique** s'élèvent à **15 500 505,65 €** en 2025, soit une régression de – 25,35 % de BP à BP (20 762 885,60 €) et une baisse de – 34,55 % au regard des crédits votés 2024 (23 684 659,35 €).

Chapitre 906 Action économique		BP 2025
Sous-Fonction	61 Interventions économiques transversales	70 000,00 €
Avances Remboursables Regionales		0,00 €
PRAD IS		70 000,00 €
PRAD AT ESS		0,00 €
Finant R ets-DAE909/939 10-1		0,00 €
Sous-Fonction	63 Actions sectorielles	15 365 035,65 €
Rubrique	6312 Autres	401 425,30 €
Investissement agricole		401 425,30 €
PRAD IAA		0,00 €
Rubrique	632 Industrie, commerce et artisanat	14 963 610,35 €
Aide au développement des TPE artisanale s commerciales et de services		34 760,62 €
Aide création ets innov indust		0,00 €
Aide dvpt grandes entreprises		0,00 €
Aide au développement des PME indus et d e services à haute valeur ajoutée		1 482 931,45 €
Aide à l'implantation d'entreprises		848 797,35 €
Aide aux entreprises en consolidation financière		4 030 179,78 €
Booster financement-Garantie		0,00 €
Booster financement-Capital		2 150 000,00 €
Plans		52 672,12 €
Hauts de France Prévention		2 818 878,05 €
Fonds premier secours F1PS		1 378 786,25 €
Sout Com Artisan Mobilité		0,00 €
Fonds premier secours F1PS covid 19		987 043,56 €
HdF Prévention COVID19		875 738,88 €
Soutien aux entreprises impactées par les violences urbaines		230 000,00 €
Financement régional des entreprises - DAE90910-1 - DAE93910-1		73 822,29 €

Sous-Fonction	633 Développement touristique	0,00 €
FRIT - Destinat touristiques		0,00 €
Sous-Fonction	65 Insertion Economique et économie sociale et solidaire	65 470,00 €
Accompagnement territorialisé Starter ESS		65 470,00 €
Sous-Fonction	67 Recherche et Innovation	0,00 €
Opérations immo (hors CPER)		0,00 €
TOTAL		15 500 505,65 €

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 82 071,50 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- - 5 144 382,01 € sur la sous-fonction « actions sectorielles » ;
- - 35 926,44 € sur la sous-fonction « insertion économique et économie sociale et solidaire ».

Fonction 7
Environnement

Les **recettes de fonctionnement liées à l'environnement** s'élèvent à **29 424 €** en 2025, soit un fléchissement de – 4,03 % de BP à BP (30 660 €) et par rapport aux crédits votés 2024.

Chapitre 937	Environnement	BP 2025
Sous-Fonction	71 Actions transversales	29 424,00 €
Efficacite energetique, ENRR Energie Renouvelable et Recuperation		29 424,00 €
Sous-Fonction	76 Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques	0,00 €
Agir en faveur des écosystèmes		0,00 €
TOTAL		29 424,00

Les **recettes d'investissement liées à l'environnement** s'élèvent à **3 061 804 €** en 2025, soit une augmentation de + 3 043 915€ de BP à BP (17 889 €) et de + 2 993 915 € par rapport aux crédits votés en 2024 (67 889 €).

Chapitre 907 Environnement		BP 2024
Sous-Fonction	71 Actions transversales	3 000 000,00 €
Instrument financier FEDER		3 000 000,00 €
Sous-Fonction	76 Préservation du patrimoine naturel	50 000,00 €
Plan Arbres		50 000,00 €
Sous-Fonction	77 Environnement des infrastructures de transports	11 804,00 €
Aide à la conversion au Bioéthanol (ACB)		11 804,00 €
TOTAL		3 061 804,00

Fonction 8
Transports

Les **recettes de fonctionnement liées aux transports** s'élèvent (hors recettes TER intégrées en compensation de dépenses de la convention SNCF) à **70 563 038,22 €** en 2025, soit une progression de + 9,54 % de BP à BP (64 415 267,80 €) et en baisse de – 26,37 % au regard des crédits votés 2024 (95 841 095,90 €) suite à l'encaissement en 2024 de soldes au titre de la convention TER pour les années 2022 et 2023.

Chapitre 938 Transports		BP 2025
Sous-Fonction	81 Transports scolaires	1 003 270,00 €
Exploitation du réseau de transport scolaire		1 003 270,00 €
Sous-Fonction	82 Transports publics de voyageurs	67 947 976,00 €
Rubrique	821 Transport sur route	38 847 360,00 €
Réseau Interurbain Exploitation		266 000,00 €
Exploitation du réseau interurbain et scolaire		7 303 301,00 €
AOM Autorités Orga Mobilité		430 000,00 €
Transports mixtes - Compensation de charges du transfert au département		30 848 059,00 €
Lignes Routières Régionales		0,00 €
Rubrique	822 Transport ferroviaire	29 100 616,00 €
Convention TER		15 000 000,00 €
SPL mobilités		0,00 €
SNCF voyageurs Etoile d'Amiens		14 100 616,00 €
Rubrique	828 Autres transports	0,00 €
Mobilité inclusive		0,00 €
Sous-Fonction	85 Infrastructures	1 598 792,22 €
Rubrique	852 Gares et autres infrastructures ferroviaires	257 500,00 €
Voies férées d'intérêt local		257 500,00 €
Rubrique	854 Ports et autres infrastructures portuaires	1 341 292,22 €
Exploitation maintenance des ports		220 000,00 €
Développement des ports - Domaine		1 105 292,22 €
Aménagement des ports		16 000,00 €
Sous-Fonction	87 Circulation douce	13 000,00 €
Véloroutes Voies vertes		13 000,00 €
TOTAL		70 563 038,22 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 20 000 € sur la sous-fonction « transports scolaires » ;
- - 1 003 207 € sur la rubrique « transports sur route » ;
- + 6 206 399 € sur la rubrique « transport ferroviaire », dont - 7 894 217 € sur la convention TER (l'exercice 2024 ayant été marqué par le versement de soldes relatifs aux exercices 2020-2022 en faveur de la Région) et + 14 100 616 € au titre des reversements de recettes dans le cadre de la concession Etoile d'Amiens ;

- + 251 500 € sur la rubrique « gares et autres infrastructures ferroviaires » ;
- + 660 078,42 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires ».

Il est à noter que sur la fonction 854, les principales recettes inscrites se répartissent comme suit :

- 474 000 € d'indemnisations de dommages sur la passerelle Loubet et la drague suite à des avaries ;
- 421 297,46 € au titre des redevances domaniales ;
- 220 000 € provenant de l'exploitation des ouvrages Watteringues ;
- 115 419,58 € de subvention Etat (fonds vert) au titre du schéma développement et d'aménagement durable des ports.

Les **recettes d'investissement liées aux transports** s'élèvent à **311 718 517,69 €** en 2025, soit une diminution de - 39,76 % de BP à BP (517 488 081,53 €) et de – 39,78 % au regard des crédits votés 2024 (517 639 297,59 €).

Chapitre 908 Transports		BP 2025
Sous-Fonction	82 Transports publics de voyageurs	310 029 953,69 €
Rubrique	822 Transport ferroviaire	310 029 953,69 €
Convention TER		0,00 €
Acquisition, rénovation matériel TER et ateliers		6 078 512,69 €
SPL mobilités		303 951 441,00 €
Acquisition, rénovation matériel TET et ateliers		0,00 €
Volet ferroviaire - TRP90805-1		0,00 €
Sous-Fonction	85 Infrastructures	1 688 564,00 €
Rubrique	852 Gares et Autres Infrastructures ferroviaires	0,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
Rubrique	853 Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales	241 900,00 €
Aménagement infrastructures fluviales		241 900,00 €
Rubrique	854 Ports et autres infrastructures portuaires	1 446 664,00 €
Développement des ports - Domaine		1 129 361,00 €
Aménagement des ports		0,00 €
Exploitation maintenance des ports		317 303,00 €
Sous-Fonction	87- Circulation douce	0,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
TOTAL		311 718 517,69 €

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 202 152 129,04 € sur la rubrique « transport ferroviaire » en raison du droit d'entrée 2025 associé aux transferts d'actifs au profit de la SPL Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France ;
- - 2 565 998,80 € sur la rubrique « gares et infrastructures ferroviaires » ;
- - 258 100 € sur la rubrique « haltes fluviales et autres infrastructures fluviales » ;
- - 753 336 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires ».

Il est à noter que sur la fonction 854, les principales recettes inscrites se répartissent comme suit :

- 630 000 € au titre du protocole quai Urbain BSM (quai de pilotage et quai des paquebots) ;
- 300 000 € au titre de la récupération de la consignation Venator ;
- 317 303 € provenant de l'ANC au titre de la convention avec la communauté d'agglomération du Boulonnais.

Il en résulte un montant de recettes ventilées évalué à **350 738 242,24 € en fonctionnement** et à **636 616 523,86 € en investissement**.

Total des recettes ventilées	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	636 616 523,86 €	350 738 242,24 €

PARTIE 2 : DEPENSES

Synthèse du budget

La synthèse du budget en dépenses réelles par chapitres et par politiques sectorielles est la suivante :

En fonctionnement

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant
930 - SERVICES GENERAUX	249 831 877,83
Administration générale	12 879 244,00
Affaires Juridiques	477 130,00
Assemblées et CESER	11 954 929,00
Communication	4 600 000,00
Contrôle de gestion et évaluation	235 000,00
Europe	1 340 744,28
Finances	371 000,00
Fonds Européens	261 146,30
Prospective	1 773 063,62
Relations internationales	1 180 440,63
Ressources humaines	210 579 180,00
Sécurité et sureté	180 000,00
Systèmes d'information	4 000 000,00
9305 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	90 670 073,80
Fonds Européens	90 670 073,80
932 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	924 914 001,56
Administration générale	277 000,00
Affaires Juridiques	2 315 624,31
Apprentissage	23 501 029,00
Développement économique	50 000,00
Enseignement supérieur	6 040 000,00
Formation professionnelle	304 486 881,00
Formations sanitaires et sociales	161 210 000,00
Lycées	182 719 397,25
Ressources humaines	243 200 820,00
Sécurité et sureté	1 113 250,00
933 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	113 592 096,25
Communication sportive	5 220 000,00
Culture	82 730 096,00
Jeunesse	1 928 000,00
Parc de matériel	10 000,00
Sécurité et sureté	10 000,00
Solidarité	5 050 000,00
Sports	14 350 000,25
Vie associative	4 294 000,00
934 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	3 260 000,00
Santé	3 260 000,00

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant
935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	12 034 570,58
Aménagement du territoire	672 979,81
Aménagement numérique du territoire	3 986 576,00
Assemblées et CESER	10 000,00
Mer et littoral	459 340,60
Politique de la ville et logement	6 905 674,17
936 - ACTION ECONOMIQUE	84 519 749,08
Agriculture et pêche	10 005 362,00
Artisanat, commerce et ESS	4 923 600,00
Culture	213 130,00
Développement économique	37 700 560,08
IndustriLab	358 000,00
Recherche	13 000 000,00
Solidarité	9 300 000,00
Tourisme	8 591 987,00
Troisième révolution industrielle	427 110,00
937 - ENVIRONNEMENT	15 819 910,00
Aménagement du territoire	7 807 020,00
Biodiversité	4 530 000,00
Troisième révolution industrielle	3 482 890,00
938 - TRANSPORTS	965 645 619,67
Administration générale	589 927,00
Affaires Juridiques	90 000,00
Ports	12 390 916,00
Transports	548 500 143,67
Transports scolaires et interurbains	404 074 633,00
941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	3 200 000,00
Finances	3 200 000,00
943 - OPERATIONS FINANCIERES	150 408 237,31
Finances	27 780 000,00
Finances (Frais financiers et dette)	122 628 237,31
944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 776 136,45
Assemblées et CESER	1 776 136,45
945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	4 900 000,00
Finances	4 900 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 620 572 272,53

En investissement

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant
900 - SERVICES GENERAUX	17 263 331,64
Administration générale	5 180 000,00
Assemblées et CESER	20 000,00
Communication	570 000,00
Fonds Européens	1 655 312,69
Prospective	1 300 000,00
Relations internationales	278 404,35
Ressources humaines	92 000,00
Sécurité et sureté	150 000,00
Systèmes d'information	8 017 614,60
9005 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	180 229 379,44
Fonds Européens	180 229 379,44
902 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	191 563 189,42
Administration générale	300 000,00
Apprentissage	22 000 000,00
Développement économique	70 000,00
Enseignement supérieur	19 320 000,00
Finances	1 118 189,42
Formation professionnelle	1 627 000,00
Formations sanitaires et sociales	2 080 000,00
Lycées	136 270 000,00
Ressources humaines	168 000,00
Sécurité et sureté	8 610 000,00
903 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	56 465 330,00
Culture	32 660 330,00
Parc de matériel	20 000,00
Sécurité et sureté	250 000,00
Solidarité	350 000,00
Sports	22 730 000,00
Vie associative	455 000,00
904 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	4 500 000,00
Santé	4 500 000,00
905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	73 646 035,81
Aménagement du territoire	47 661 685,17
Aménagement numérique du territoire	2 552 000,00
Mer et littoral	2 570 175,34
Politique de la ville et logement	20 862 175,30

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant
906 - ACTION ECONOMIQUE	112 512 177,30
Agriculture et pêche	13 889 747,00
Artisanat, commerce et ESS	7 858 000,00
Culture	282 430,30
Développement économique	74 305 000,00
Industrilab	500 000,00
Recherche	12 300 000,00
Tourisme	3 377 000,00
907 - ENVIRONNEMENT	13 697 454,62
Aménagement du territoire	226 731,68
Biodiversité	3 350 000,00
Politique de la ville et logement	1 370 500,00
Troisième révolution industrielle	8 750 222,94
908 - TRANSPORTS	581 679 577,09
Administration générale	360 000,00
Ports	17 408 244,66
Transports	562 521 441,43
Transports scolaires et interurbains	1 389 891,00
923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	448 212 813,98
Finances	1 000 000,00
Finances (Frais financiers et dette)	447 212 813,98
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 679 769 289,30

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Xavier BERTRAND

**FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET SECURITE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 500 000	9 010 000		449 331 003	458 341 003
900 - Services généraux		150 000			150 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	8 610 000		1 118 189	9 728 189
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		250 000			250 000
923 - Dettes et autres opérations financières				448 212 814	448 212 814

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 127 000	1 088 250	25 000	159 624 237	160 737 487
930 - Services généraux				786 000	786 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 127 000	1 088 250	25 000		1 113 250
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				10 000	10 000
941 - Autres impôts et taxes				3 200 000	3 200 000
943 - Opérations financières				150 728 237	150 728 237
945 - Provisions et autres opérations mixtes				4 900 000	4 900 000

A) Sécurité / Sureté dans les lycées

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 500 000	8 500 000			8 500 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	8 500 000			8 500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 127 000	1 088 250	25 000		1 113 250
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 127 000	1 088 250	25 000		1 113 250

Faire des lycées des lieux de vie sécurisés pour les élèves, les agents de la Région et les personnels de l'Education Nationale est une priorité institutionnelle.

1) Sûreté

Le Conseil Régional réuni en séance plénière le 18 mai 2017 a décidé d'adopter un Plan de sûreté au sein des EPLE (Délibération n° 20170468 du 18 mai 2017).

Une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement de 4 500 000 € sont proposés dans le cadre du Budget Primitif 2025.

Après l'avoir expérimenté puis évalué, le programme correspondant est désormais généralisé à l'ensemble du patrimoine éducatif et permet ainsi d'apporter une réponse technique et économique conforme à la situation de chaque établissement.

2) Sécurité incendie

S'agissant de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, le maintien auprès des Commissions de sécurité des « Avis favorables » à l'exploitation de nos lycées constitue également une priorité politique de l'Institution régionale.

Ce qui se traduit pour 2025 par l'inscription en investissement d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement de 4 000 000 € ainsi qu'en fonctionnement d'une Autorisation d'Engagement de 1 127 000 € et des Crédits de Paiement de 1 113 250 €.

B) Sécurité / Sureté dans les bâtiments

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		510 000			510 000
900 - Services généraux		150 000			150 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		110 000			110 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		250 000			250 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				190 000	190 000
930 - Services généraux				180 000	180 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				10 000	10 000

Les dépenses en fonctionnement prises en charge pour les bâtiments autres que les EPLE s'élèvent à 190 000 € pour les contrôles et vérifications périodiques dans les bâtiments hors lycée, et la maintenance des extincteurs (180 000€ sur le chapitre 930 et 10 000€ sur le chapitre 933).

510 000 € sont prévus en investissement, pour la réalisation d'opérations visant à sécuriser les bâtiments administratifs, sportifs, culturels et les CFA (150 000 € sur le chapitre 900, 250 000€ sur le chapitre 903 et 110 00€ sur le chapitre 902)

C) Contrôle de gestion et évaluation

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 202	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				235 000	235 000
930 - Services généraux				235 000	235 000

Le budget de 2025 consacré au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques ainsi qu'aux actions ou démarches expérimentales de transformation et d'innovation publiques, s'élève à **235 000€**

Il permet de lancer un nouveau programme d'évaluation obligatoire dans le cadre du programme régional FEDERFTJ FSE+ 2021/2027 pour un montant globale de 175 000€.

Des crédits sont alloués à hauteur de 60 000€ afin de mener diverses actions, expérimentations et montée en compétences des équipes (expérimentation de temps de cohésion, accompagnement hackathon simplification, Facilitation graphique, mois de l'innovation...).

D) Finances (hors crédits d'ordre)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				449 331 003	449 331 003
902 -Enseignement, formation professionnelle et apprentissage				1 118 189	1 118 189
923 - Dettes et autres opérations financières				448 212 814	448 212 814

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				158 879 237	158 879 237
930 - Services généraux				371 000	371 000
941 - Autres impôts et taxes				3 200 000	3 200 000
943 - Opérations financières				150 408 237	150 408 237
945 - Provisions et autres opérations mixtes				4 900 000	4 900 000

1) Les crédits liés à la dette et à la trésorerie

Frais financiers (section de fonctionnement) :

Il est prévu au BP 2025 un montant de 122,6 M€ en baisse de - 9,2 M€ par rapport au budget voté 2024, soit - 7,0%.

Cette baisse importante des frais financiers s'explique principalement par la baisse des taux de la Banque Centrale Européenne qui a un impact important sur le coût des emprunts variables et également sur le coût de la trésorerie (NEU CP, revolving et lignes de trésorerie).

Amortissement du capital (section d'investissement) :

Les crédits prévus pour l'amortissement du capital de la dette s'élèvent à 228,2 M€ pour 2025 soit + 32,9 M€ par rapport aux crédits votés 2024, en hausse de + 16,9%. La hausse de l'encours de dette explique l'augmentation du rythme de remboursement.

Trésorerie :

Un montant de 219 M€ est inscrit en investissement (équilibré en dépenses et en recettes) pour les mouvements neutres sur les emprunts assortis d'une option de tirage sur lignes de trésorerie (revolving).

2) Les provisions et les dépréciations

Le **provisionnement** constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge. La nomenclature M57 prévoit une évaluation du montant des provisions au regard de l'estimation de la sortie de ressources.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

Les **dépréciations** des immobilisations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif immobilisé résultant de causes dont les effets ne sont pas irréversibles. Des dépréciations d'immobilisations financières peuvent être constatées sur des prêts ou avances remboursables, lorsque la valeur probable du recouvrement est inférieure au remboursement attendu (lorsque le bénéficiaire fait l'objet d'une procédure collective par exemple). La dépréciation, qui permet de constater l'amoindrissement de la valeur des participations et des titres immobilisés, représente une perte probable, dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Pour une bonne gestion et face aux risques de défaillance des entreprises soutenues, il est prévu un montant de provisions plus important. Le montant total des dotations aux provisions et aux dépréciations s'élève en 2025 à **4 900 000 €** et augmente de **+ 34,36 %** de BP à BP (3 647 000 €) et de **+ 26,41 %** au regard des crédits votés 2024 (3 876 391,75 €), détaillés comme suit :

- **Dotations aux provisions pour litiges et contentieux**

S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, elles doivent être constituées dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste.

Pour 2025, il est proposé de prévoir une provision complémentaire pour litiges et contentieux à hauteur de **500 000 €**.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2025 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours.

- **Dotations aux dépréciations des immobilisations financières**

La constatation des dépréciations des actifs répond également au principe de prudence.

Comptablement, la constatation de dépréciations est obligatoire en cas de perte de valeur d'une immobilisation. La valeur de l'actif concerné s'apprécie au 31 décembre de l'année concernée.

Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de prévoir en 2025 une dotation aux dépréciations à hauteur de **4 400 000 €**.

Cette somme permettra de couvrir les montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Elle permettra également de couvrir des cas plus marginaux pour lesquels un risque d'irrecouvrabilité existe.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2025 sur la base d'un suivi de l'évolution en cours des risques d'irrecouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale et la direction des entreprises.

En recettes, une reprise sur provisions pour risques et charges et sur dépréciations d'immobilisations financières est également prévue (voir partie recettes p. 24)

Le montant prévisionnel inscrit au titre de la reprise sur provisions et dépréciations 2025 est proposé à **2 500 000 €** et est stable par rapport au BP 2024.

La reprise sur provisions et dépréciations est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparaît s'agissant :

- du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;
- des montants restants à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes susceptibles de s'enregistrer en 2025 suite aux procédures de liquidations judiciaires en cours de finalisation.

Un ajustement pourra être proposé courant 2025 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrecouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale.

3) Cotisations, gestion de créances et reversement de fiscalité

Un montant de 371K€ est également inscrit en vue de couvrir, principalement, la cotisation relative à l'adhésion de la Région à l'association Régions de France.

Un montant de 1,98 M€ en fonctionnement et 1M€ en investissement est inscrit pour la gestion des créances (prévisions d'admissions en non-valeur) et les annulations de titres sur exercice clos.

L'article 186 de la loi de Finances pour 2025 crée le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) qui se substitue au fonds de réserve initialement prévu dans le projet de loi de finances.

En 2025, il prévoit un prélèvement **d'1 milliard d'euros** sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont **280 millions d'euros pour le bloc régional** contre 530 M€ prévus initialement. Comme prévu initialement, seules les Régions métropolitaines, hors Corse, seraient prélevées.

Il est dorénavant prévu que les sommes prélevées aux Régions seraient reversées aux seules Régions (à hauteur de 10 % pour le fonds de solidarité régional et le solde restant réparti aux Régions contributrices au prorata de leurs contributions avec un reversement les trois années qui suivent le prélèvement à hauteur d'un tiers par année).
Pour la Région Hauts de France, le prélèvement opéré au titre de ce dispositif est évalué à **25,8 M€** en 2025.

Et un montant de 3,2M€ en fonctionnement est inscrit pour les reversements de fiscalité correspondant à la contribution au fonds de solidarité des Régions.

Enfin, sur le chapitre 902, les 1,1 M€ inscrits sont nécessaires pour le remboursement des avances éventuellement trop perçues au titre de la Dotation Régionale d'Investissement (DRI).

BUDGET PRIMITIF 2025

1ère VICE-PRESIDENCE

Madame Brigitte FOURE

**ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES,
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET
DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 427 262	5 333 602	6 178 904	4 310 000	15 822 506
900 - Services généraux	7 408 666	5 223 051	5 174 564	3 482 000	13 879 615
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				468 000	468 000
905 - Aménagement des territoires et Habitat	645 000	14 256	630 744		645 000
908 - Transports	373 596	96 295	373 596	360 000	829 891

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	5 467 968	3 462 893	3 102 302	489 242 695	495 807 890
930 - Services généraux	3 228 578	2 259 013	1 248 283	240 983 187	244 490 483
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				245 793 444	245 793 444
935 - Aménagement des territoires et Habitat	2 142 750	1 185 850	1 797 416	10 000	2 993 266
938 - Transports	96 640	18 030	56 603	679 927	754 560
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 776 136	1 776 136

A) Administration générale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	350 000	2 310 000	70 000	3 460 000	5 840 000
900 - Services généraux	350 000	2 310 000	70 000	2 800 000	5 180 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				300 000	300 000
908 - Transports				360 000	360 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				13 746 171	13 746 171
930 - Services généraux				12 879 244	12 879 244
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				277 000	277 000
938 - Transports				589 927	589 927

1) La gestion des bâtiments administratifs de l'institution (hors lycées)

La politique immobilière intègre la dimension REV3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3. « Le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, la Région a, dans le prolongement des politiques menées, initié différentes actions :

- Un programme d'investissement sur la performance énergétique du patrimoine régional tertiaire hors lycées de 10 M€ sur la période 2022-2030 a été adopté le 1er février 2022 avec une première tranche de travaux d'investissement de 5 M€ sur le patrimoine administratif.
- Un budget de 1,5 M€ a été voté le 5 octobre 2021 pour la solarisation du patrimoine hors lycées avec un objectif d'autoconsommation.

En complément, une démarche continue est engagée depuis plusieurs années à travers les travaux de gros entretien (abandon du fioul, raccordement au Réseau de Chaleur Urbain notamment) et les modalités d'exploitation (plan de maîtrise énergétique).

Enfin, la rationalisation du patrimoine régional en réduisant notre empreinte immobilière contribue à économiser les ressources. Elle vise à optimiser l'occupation de notre patrimoine en prenant en compte

les nouveaux usages (télétravail, nouveaux modes de travail), à organiser notre présence territoriale autour des antennes régionales de proximité et à céder le patrimoine ne pouvant être mobilisé pour accompagner les objectifs d'aménagement du territoire, en limitant l'artificialisation des sols, ou la création d'emplois.

Sur nos différents sites, la programmation accompagne le développement de la mobilité décarbonée (installation de bornes de recharge de véhicules électriques).

Sur les AP antérieures, 2 270 000 € sont inscrits en 2025 au titre du programme d'investissement sur la performance énergétique, la solarisation et le déploiement de bornes.

Les dépenses en gestion annuelle en faveur de l'administration générale s'élèvent à 1 830 000 € en investissement et à 7 914 961 € en fonctionnement.

En fonctionnement, elles ont pour objet la gestion des bâtiments administratifs avec les études, les travaux d'aménagement, les travaux de maintenance, d'urgence et les charges d'exploitation (y compris le gardiennage). La majeure partie du budget est allouée aux charges d'exploitation des bâtiments administratifs (fluides, loyers, impôts, ...).

En investissement, elles ont pour objet les opérations immobilières des bâtiments administratifs (Siège de Région à Lille, solarisation, ...).

2) La gestion des moyens de l'institution

La gestion des moyens de l'institution se réalise au regard de la politique achat de la collectivité, en cohérence avec la stratégie REV3 en fonctionnement et en investissement.

Les dépenses en gestion annuelle en faveur de l'administration générale s'élèvent à 1 355 000 € en investissement et à 5 384 100 € en fonctionnement.

Elles ont pour objet :

Les déplacements à savoir : la gestion du parc de véhicules (l'acquisition de véhicules et les charges d'exploitation), la billetterie et l'hébergement, les carburants, péages, la gestion de la flotte, les locations de batteries, les assurances, la maintenance vélos, le PDME (Plan De Mobilité Employeur) pour un montant de 1 025 000 € en investissement et 2 226 000 € en fonctionnement ;

La gestion de la documentation à savoir : les abonnements papier et numérique, le traitement de l'information, les achats d'ouvrages, ainsi que le traitement des archives, pour un montant de 270 000 € en fonctionnement ;

La logistique : l'achat de matériel et accessoires, l'électroménager, le matériel et mobilier consacrés aux nouveaux modes de travail (NMT), l'entretien des locaux, la gestion des déchets, les travaux de reprographie, les fontaines à eau, les fournitures de bureau, le petit matériel NMT, la blanchisserie, les arts de la table, les produits alimentaires, pour un montant de 330 000 € en investissement et 2 299 000 € en fonctionnement ;

L'établissement d'un bilan carbone pour 9 600 € en fonctionnement ;

L'accueil des usagers et la gestion des manifestations à savoir : les restaurants/traiteurs, l'entretien des plantes, la location des distributeurs de boissons, la sténotypie vélotypie et interprétariat l'épicerie pour un montant de 372 000 € en fonctionnement.

3) Exploitation du palais du Nouveau Siècle

En 2025, le Nouveau Siècle ferme ses portes au début du 2ème trimestre pour plusieurs mois en raison de nombreux travaux de remise aux normes concernant notamment l'amélioration du dispositif de désenfumage, la mise à niveau des organes de sécurité incendie, la modernisation d'une partie des installations électriques et de plomberie et l'amélioration des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation.

Le budget s'élève à 333 610 € en dépense de fonctionnement. Il permettra de valoriser l'équipement régional. Les principales dépenses concernent des charges fixes liées à son fonctionnement (gardiennage, nettoyage...)

En ce qui concerne les investissements (hors travaux), d'un montant de 150 000 €, ils sont principalement destinés à la modernisation du matériel scénique.

4) Communication interne

Le budget de la Cohésion et de la Communication Interne, inscrit à hauteur de 370 000 € en section de fonctionnement, permet l'organisation de plusieurs événements destinés aux agents de la Région Hauts-de-France tels la cérémonie des médailles et des retraités, la cérémonie d'accueil des nouveaux agents régionaux ou encore la cérémonie des vœux qui rencontre un franc succès.

Les différents supports que sont l'intranet Leo, la newsletter et la réalisation de portraits d'agents concourent également au renforcement de la cohésion au sein de l'institution.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, une enveloppe de 20 000 € en investissement est réservée.

5) L'achat public

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				105 000	105 000
900 - Services généraux				105 000	105 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				60 000	60 000
930 - Services généraux				60 000	60 000

Le budget présenté se limite à la publication des annonces légales de marchés publics.

En revanche, la dimension REV3 est reprise dans desancements de marchés publics de la Région, en tenant compte de la nouvelle politique achat régionale déterminée par la délibération n°2022.01172 du 23 juin 2022.

Un référentiel rev3 achat public a été diffusé courant septembre 2024 à tous les agents régionaux acteurs de la commande publique ainsi qu'aux collectivités et EPCI régionaux.

Pour 2025, le budget de la Direction de l'Achat Public s'élève à 60 000 € en fonctionnement et à 105 000 € en investissement.

Le budget établi à 60 000 € sera consacré à l'achat de forfait BOAMP qui relève d'obligations réglementaires dans les publicités de marchés publics. Il est prévu également un montant de 600€ pour l'adhésion à la centrale d'achat RESAH.

La partie investissement est, quant à elle, stabilisée au même niveau que 2024.

B) Affaires juridiques

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				2 882 754	2 882 754
930 - Services généraux				477 130	477 130
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				2 315 624	2 315 624
938 - Transports				90 000	90 000

Politique « Affaires juridiques »

▪ « Frais contentieux » : 123 000 €

Ce programme concerne les frais d'avocat, les honoraires d'experts et les frais de justice...

Le BP 2025 est en baisse de 19,60 % par rapport au BP 2024

▪ « Assurance hors lycées » 290 430,30 €

Ce programme concerne le paiement des assurances « hors lycées ».

La proposition de CP est de 24,12% supérieure au BP 2024.

Cette hausse (hors indexation) de 24,12% s'explique par :

- Une hausse attendue en 2025 de la prime d'assurance de « dommages aux biens de 1ère ligne » de 15 711,60 € (soit 10% de la prime d'assurance totale)
- Une hausse également en 2025 pour la prime d'assurance de « dommages aux biens de 2ème ligne » de 1 268,70 € (soit 10% de la prime d'assurance totale)

En effet, les assureurs de la Région ont informé celle-ci de l'évolution du dispositif des catastrophes naturelles prévu par l'article L.125-1 du code des assurances.

A ce titre, une hausse des primes est attendue ; elle est liée à une augmentation du taux de cotisation relative à la garantie catastrophe naturelle prévue par l'arrêté du 22 décembre 2023 « modifiant le taux de la prime ou cotisation additionnelle relative à la garantie catastrophe naturelle aux contrats d'assurance mentionnés à l'article L.125-2 du code des assurances ».

Par ailleurs, a été déduit le montant de 8 000 € qui correspond à la prime d'assurance de responsabilité civile au titre des sept drones de la Région. En effet, ce contrat, à échéance annuelle du 21 juin, va être résilié en 2025 car le nouveau marché d'assurance de responsabilité civile générale de la Région couvre ce risque.

▪ **« Assistance juridique » 20 000 €**

Ce programme concerne les honoraires d'avocats « Hors contentieux »

Le BP 2025 est en baisse de 80% par rapport au BP 2024. Ce dernier a été ajusté au regard de l'exécution du BP 2024.

▪ **« Etudes et recherche » 43 700 €**

Ce programme concerne le renouvellement des abonnements suivants : Lexis 360 Collectivités territoriales – Pack Territorial -Revue Dalloz – Multiutilisateurs.

Ces abonnements sont indispensables au travail des juristes et au fonctionnement de la Direction des affaires juridiques dont la tarification est en hausse sur 2024 de 4%. Cette augmentation a donc été reportée au BP2025.

▪ **« Assurance lycées publics » 2 186 974,16 €**

Ce programme concerne les assurances des lycées. La proposition du BP 2025 est de 4,14% supérieur au BP 2024. Cette hausse (hors indexation) de 4,14% s'explique par :

- Une hausse attendue en 2025 de la prime d'assurance de « dommages aux biens de 1ère ligne » de 133 548,60 € (soit 85% de la prime d'assurance totale)
- Une hausse également en 2025 pour l'assurance de « dommages aux biens de 2ème ligne » de 10 783,95 € (soit 85% de la prime d'assurance totale)

En effet, les assureurs de la Région ont informé celle-ci de l'évolution du dispositif des catastrophes naturelles prévu par l'article L.125-1 du code des assurances

A ce titre, une hausse des primes est attendue ; elle est liée à une augmentation du taux de cotisation relative à la garantie catastrophe naturelle prévue par l'arrêté du 22 décembre 2023 « modifiant le taux de la prime ou cotisation additionnelle relative à la garantie catastrophe naturelle aux contrats d'assurance mentionnés à l'article L.125-2 du code des assurances ».

▪ **« Assurance Cités mixtes » : 128 650,15 €**

Ce programme concerne les assurances des citées mixtes Collège/Lycées. La proposition du BP 2025 est de 7,21% supérieur au BP 2024. Cette hausse (hors indexation) de 7,21% s'explique par :

- Une hausse attendue en 2025 de la prime d'assurance de « dommages aux biens de 1ère ligne » de 7 855,80 € (soit 5% de la prime d'assurance totale)
- Une hausse également en 2025 pour l'assurance de « dommages aux biens de 2ème ligne » de 634,35 € (soit 5% de la prime d'assurance totale)

En effet, les assureurs de la Région ont informé celle-ci de l'évolution du dispositif des catastrophes naturelles prévu par l'article L.125-1 du code des assurances

A ce titre, une hausse des primes est attendue ; elle est liée à une augmentation du taux de cotisation relative à la garantie catastrophe naturelle prévue par l'arrêté du 22 décembre 2023

« modifiant le taux de la prime ou cotisation additionnelle relative à la garantie catastrophe naturelle aux contrats d'assurance mentionnés à l'article L.125-2 du code des assurances ».

▪ **« Juridique et contentieux transports » : 90 000 €**

Une baisse de 30,77 % par rapport au BP 2024. Le BP 2025 est en baisse de 30,77 % par rapport au BP 2024.

C) Assemblées et CESER

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				13 741 065	13 741 065
930 - Services généraux				11 954 929	11 954 929
935 - Aménagement des territoires et habitat				10 000	10 000
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 776 136	1 776 136

Le budget 2025 consacré aux assemblées s'inscrit dans le respect des obligations légales et le prolongement des efforts initiés depuis 2016.

Concernant les frais de fonctionnement des groupes d'élus (1 776 136,45 €), soit une enveloppe de :

- 1 653 736,45 € sur la base de l'effectif prévisionnel constaté au 31/12/2024.
- 122 400,00 € consacrés aux moyens matériels des groupes politiques.

L'enveloppe consacrée aux indemnités des élus régionaux est en légère hausse pour tenir compte des revalorisations du point d'indice et de l'augmentation des diverses cotisations et charges patronales. Le montant de l'enveloppe indemnitaire des élus régionaux représente donc 8 163 729 € soit une augmentation incompressible de 53 444 €

Cette hausse est notamment minorée par une baisse des dépenses liées au courrier pour - 30 000 €.

Le budget 2025 du CESER de 2,52 M€ dont 2,50 M€ en fonctionnement s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de l'institution tout en respectant les dépenses réglementaires ainsi que celles liées au fonctionnement du CESER.

Par ailleurs, 10 000,00 € sont consacrés au financement du prix des solidarités rurales du CESER.

En fonctionnement, 52 500 € sont réservés pour assurer la tenue et la retransmission des séances plénières du Conseil Régional Hauts-de-France.

D) Communication :

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				570 000	570 000
900 - Services généraux				570 000	570 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				4 600 000	4 600 000
930 - Services généraux				4 600 000	4 600 000

L'objectif principal de la Communication institutionnelle est de soutenir de manière durable et efficace les politiques régionales à l'égard des citoyens, tout en mettant en avant le dynamisme et l'attractivité du territoire au travers la feuille de route REV3.

Elle constitue un véritable lien entre l'institution régionale et les habitants des Hauts-de-France et a pour objectif d'aider tous les publics — qu'il s'agisse du grand public, des entrepreneurs, des lycéens, des étudiants, des apprentis ou des collectivités — à mieux comprendre les actions de la Région et à s'approprier les dispositifs mis à leur disposition (l'emploi avec Proch'emploi, les aides régionales, la biodiversité avec le Festival Arbre et Nature...)

La Région renforce également sa proximité avec ses habitants en s'engageant dans les grandes manifestations et partenariats culturels populaires comme le Festival de l'humour Lillarious, les rencontres estivales régionales ou encore Handi Régional Tour.

Dans le prolongement des efforts financiers des années précédentes, le budget alloué est de 4 600 000 € en fonctionnement.

Enfin, 570 000 € sont inscrits en section d'investissement pour permettre la réparation du car-podium régional, outil symbolique favorisant l'organisation de nombreuses manifestations organisées sur l'ensemble du territoire par des groupements associatifs et l'achat et la maintenance de matériel nécessaire à la réalisation de nouveaux modes de communication : matériels photographique, audio et vidéo.

E) Ressources humaines

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				260 000	260 000
900 - Services généraux				92 000	92 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				168 000	168 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				453 780 000	453 780 000
930 - Services généraux				210 579 180	210 579 180
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				243 200 820	243 200 820

En fonctionnement

Le budget prévisionnel consolidé au titre des chapitres 930 (siège et ports) et 932 (lycée et CREPS) s'établit à 453 780 000€ soit une stabilité par rapport aux crédits votés en 2024.

Les dépenses des ressources humaines de par leur nature ne sont pas soumises au référentiel Rev3. Toutefois, la DRH s'engage, quand le sujet s'y prête, à refléter le marquage rev3 au sein des marchés publics. La DRH poursuit également sa politique de dématérialisation dans un objectif de verdissement de ses processus se rapprochant du « Zéro Papier ».

a) Le programme rémunération s'élève à 430 778 270€ afin de prendre en charge l'ensemble des dépenses de personnel de la collectivité selon une structure des effectifs définie notamment comme suit :

- les agents sur postes permanents dans une gestion responsable des effectifs
- la prise en compte des agents en situation particulière (mise à disposition extérieure, détachement extérieur, représentants du personnel avec décharge à 100%),
- les contrats de projet majoritairement pour la gestion de fonds européens et rattachés à des financements européens,

- les agents recrutés sur des remplacements de permanents absents, pour faire face à un surcroît d'activité ou dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire,
- les apprentis au regard de la politique employeur d'insertion des jeunes,
- les vacataires, stagiaires écoles et contrats CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

A cela s'ajoutent d'autres dépenses de rémunération, notamment le versement des allocations retour à l'emploi, la prise en charge des rémunérations des agents mis à disposition de la collectivité, la contribution annuelle au fond national de compensation du SFT, ...

L'exercice 2025 sera marqué par des mesures structurelles et des engagements politiques impactant le BP 2025 telles que

- l'augmentation de 3 points en 2025 du taux de cotisation vieillesse pour les agents affiliés à la CNRACL,
- l'impact des avancements d'échelon et de la reconnaissance des parcours professionnels dans le cadre des lignes directrices de gestion,
- la progression liée au GVT.
- le transfert de compétence dans le cadre de la gestion des fonds européens de l'agriculture en 2023,
- la reconnaissance des compétences par la revalorisation du régime indemnitaire voté en 2023,
- la revalorisation de la participation employeur sur la prévoyance en lien avec la hausse de 30% de la cotisation dès janvier 2025,
- la refonte des modalités de versement de la prestation de « garde jeunes enfants » dans un souci d'égalité professionnelle par délibération n° 2024.01198,
- l'impact en année pleine de la mise en œuvre du forfait de mobilité durable en juillet 2023, dans le cadre d'une politique de responsabilité environnementale,
- L'adhésion à l'association EPIONE dans le cadre du suivi médical des agents du versant nord par délibération n°2024.01213.

b) Le budget de la DRH comprend également les dépenses suivantes portant sur les chapitres 930 et 932 :

- **« Prestation d'actions sociales »** : Le besoin est estimé à **17 361 460€** afin de maintenir les dispositifs existants relatifs : aux prestations familiales versées par la direction des ressources humaines, au remboursement domicile-travail, le forfait professionnel du télétravail, les titres restaurants, les subventions versées au CNAS, CLEA, l'ASCPDR et l'ASPDR, la gestion du fond social, la protection sociale complémentaire et la mise en place du forfait de mobilité durable.
- **« Formation du personnel »** : Le besoin est estimé à **1 766 091€** prenant en compte
 - les crédits alloués à la formation du personnel de la Région, pour un montant de 992 391€ (hors cotisation CNFPT compris dans la masse salariale),
 - les crédits concernant le reste à charge des coûts de formation des apprentis après le financement du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour un montant de 773 700€,

- **« Honoraires médicaux »** : Le besoin est estimé à **1 506 420€** prenant en compte
 - les crédits pour le financement du socle commun permettant notamment le passage des dossiers devant le conseil médical des 5 départements par le paiement d'une cotisation correspondant à 0.1% de la masse salariale au CDG59 pour un montant de 228 900€.
 - les crédits afin de prendre en charge les frais relatifs à la médecine préventive pour un montant de 870 220€,
 - les coûts induits par les accidents du travail, les maladies professionnelles et les expertises réalisées auprès des médecins agréés pour un montant de 392 300€.
 - Le transfert à la DRH de la gestion des frais pharmaceutiques pour un montant de 15K€

- **« Exploitation de la crèche »** : Le besoin est estimé à **1 023 875€** dans le cadre du marché passé avec People and Baby, tenant compte de la révision annuelle des prix, des primes potentielles liées au fonctionnement de la crèche et d'une facturation des berceaux proposés aux organismes bénéficiaires.

- **« Frais de déplacement »** : Le besoin est estimé à **850 000€** afin de prendre en charge les frais de missions des agents.

- **« Prestations de services et conseils »** : Le besoin est estimé à **414 450€** afin de permettre de développer la marque employeur notamment au travers des insertions presse et recours au cabinet de recrutement, de faire appel à des AMO (ex : PSC), mise en œuvre des bilans bien vieillir tempo forme, d'assurer le financement récurrent de plateformes de test RH, de la plateforme d'écoute RPS et d'assurer une prévision dans le cadre des procédures contentieuses.

- **« Projets transversaux transformation et QVT »** : Une enveloppe de **79 434€** est allouée pour accompagner la mise en œuvre des actions liées aux différents projets transverses, à savoir, Nouveaux modes d'organisation, En forme à la Région, Mission Innovation Animation Managériale.

En investissement

Le section investissement comprend les inscriptions suivantes pour un coût global de **260 000€** (168 000 € au titre du chapitre 902 et 92 000€ au titre du chapitre 900) :

- Les dépenses relatives aux aménagements de poste dans le cadre de la convention avec le Fond d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour 177 500€.
- L'octroi de prêts sociaux aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles pour 82 500€.

F) Systeme d'information

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 058 666	2 913 051	5 104 564		8 017 615
900 - Services généraux	7 058 666	2 913 051	5 104 564		8 017 615

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 228 578	2 259 013	1 248 283	492 704	4 000 000
930 - Services généraux	3 228 578	2 259 013	1 248 283	492 704	4 000 000

Le budget 2025 de la Direction des Systèmes d'information (hors RRT, SI Transport scolaire et Projet Informatique de la formation professionnelle) s'établit à 4 M€ en fonctionnement et à 8,017 M€ en investissement.

Le budget de fonctionnement et d'investissement des systèmes d'information vise à développer et à déployer plus largement les capacités de cyber sécurité de la Région conformément aux préconisations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des systèmes d'information) et notamment dans le cadre du volet cyber sécurité de France Relance.

Le budget s'inscrit également dans la nécessaire adaptation des fonctions supports aux nouveaux modes de travail hybrides et en adéquation avec le plan de maîtrise énergétique par l'acquisition de matériels moins énergivores mais aussi au recours accru à des applications facilitant les échanges avec les habitants des Hauts de France.

Le budget comprend principalement les dépenses de photocopieurs, les marchés Télécom, la maintenance des équipements, le recours à des prestations de service visant à accompagner des projets d'envergure ainsi que les audits de sécurité (en raison du développement du télétravail et de la dématérialisation) et le financement des applications en mode Saas (logiciel en tant que service). Ce budget inclut également des projets visant la sécurisation des infrastructures et du système d'information contre les cyberattaques.

L'augmentation du budget en investissement permet l'acquisition de nouveaux matériels et de licences (visant à terme le remplacement des PC obsolètes, le remplacement de serveur obsolète, le remplacement d'équipements de connexion sécurisée à distance, le remplacement de contrôleurs wifi, le remplacement de la solution dédiée à la gestion de la donnée et à sa sécurisation), la prise en charge de projets complexes afin de pérenniser le télétravail et de renforcer la cyber sécurité tout en permettant la poursuite du développement des projets tels le remplacement du logiciel des fonds européens agricoles.

A ce budget, s'ajoutent les dépenses liées au système d'information de la formation professionnelle (56K€ en fonctionnement et 373 K€ en investissement).

G) Aménagement numérique du territoire (RRT)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	645 000	14 256	630 744		645 000
905 - Aménagement des territoires et Habitat	645 000	14 256	630 744		645 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 142 750	1 185 850	1 797 416		2 983 266
935 - Aménagement des territoires et Habitat	2 142 750	1 185 850	1 797 416		2 983 266

A ce budget propre au fonctionnement des services exposés précédemment, ils s'ajoutent les dépenses informatiques liées au Réseau Régional de Télécommunication permettant l'accès des établissements d'enseignement supérieur et des lycées à un réseau très haut débit (2,14 M€ en fonctionnement et 645K€ en investissement).

H) Transports scolaires et interurbains

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	373 596	96 295	373 596		469 891
908 - Transports	373 596	96 295	373 596		469 891

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	96 640	18 030	56 603		74 633
938 - Transports	96 640	18 030	56 603		74 633

Ce budget couvre la maintenance corrective et évolutive de l'outil de gestion des transports scolaires Pegase ainsi que les hébergements et certificats associés. Les crédits en investissement couvrent également la montée de version de l'outil Pegase précédemment cité.

BUDGET PRIMITIF 2025

2ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Christophe COULON

MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	367 547 953	501 934 772	81 445 090	40 000	583 419 861
905 - Aménagement des territoires et habitat	3 140 000	1 300 175	1 270 000		2 570 175
908 - Transports	364 407 953	500 634 596	80 175 090	40 000	580 849 686

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	388 016 331	175 850 823	384 855 831	404 643 746	965 350 400
935 - Aménagement des territoires et habitat	741 000	67 841	391 500		459 341
938 - Transports	387 275 331	175 782 983	384 464 331	404 643 746	964 891 060

A) Ports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025(b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	19 933 720	15 686 725	1 681 520	40 000	17 408 245
908 - Transports	19 933 720	15 686 725	1 681 520	40 000	17 408 245

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 482 718	5 188 198	7 202 718		12 390 916
938 - Transports	7 482 718	5 188 198	7 202 718		12 390 916

Les dépenses en investissement prises en charge par le Pôle Ressources et Supports Techniques (DPS) s'élèvent à 140 000 € pour des travaux liés à la mise en service de la capitainerie et le solde de la construction de la Capitainerie de Calais.

La Région Hauts de France, propriétaire et autorité portuaire du port Boulogne-sur-Mer – Calais (troisième port de France), fixe trois objectifs à l'horizon 2030, lesquels résument la vision stratégique 2030 pour le port de Boulogne-sur-Mer – Calais du point de vue de la Région autorité portuaire :

- › Objectif 1 : réussir un haut niveau de service portuaire H24-7 sûr réduisant d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre du port Boulogne-sur-Mer – Calais ;
- › Objectif 2 : assurer une haute performance économique du hub portuaire régional (inscrit dans l'axe Nord) innovant ;
- › Objectif 3 : assurer la gouvernance territorialisée du port Boulogne-sur-Mer – Calais et son exemplarité environnementale.

Dans la présente proposition du BP 2025, notons que les CP 2025 – section fonctionnement - incluent trois opérations identifiées REV3 :

- **Le schéma de développement et d'aménagement portuaire durable (AE 2023 – 380 000€)** : ce schéma directeur constituera une aide à la prise de décisions et un outil de communication pour l'ensemble des acteurs de la place portuaire (privés et publics) afin de planifier l'aménagement spatial et fonctionnel des potentialités. Il prendra en compte la transition énergétique du port avec la production et la fourniture d'énergie décarbonée aux usagers, la nécessaire adaptation du port aux effets du changement climatique sur les infrastructures portuaires et l'économie circulaire, et les objectifs du zéro déchet, qui a un impact sur l'organisation spatiale du port. Ces besoins doivent être qualifiés afin d'évaluer leurs impacts et leur prise en compte dans le développement et l'aménagement portuaire.

- **L'étude socio-économique ferroviaire de Boulogne-sur-Mer (AE 2022 – 200 000€)** : Cette étude aura pour objectif d'évaluer et de monétariser l'ensemble des impacts et bénéfices d'un raccordement ferroviaire du quai de commerce. Deux scénarios de desserte (utilisation du faisceau Loubet ou utilisation du faisceau Manihen) seront étudiés pour les comparer à la situation actuelle (pas de desserte ferroviaire). En effet, l'étude de potentiel ferroviaire menée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Région a mis en évidence un potentiel de report modal du trafic actuel mais n'a pas dégagé de possibles nouveaux trafics.
- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la charte de développement durable dans le cadre du plan de transition écologique portuaire (AE 2022 – 125 000€)** : Cette charte, dont le projet d'élaboration est inscrit au contrat de délégation de service public, contribuera à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone des transports à horizon 2050 par les autorités portuaires dans le cadre d'un plan de transition écologique. Elle répondra ainsi à l'une des quatre ambitions de la stratégie nationale portuaire qui veut que les ports soient des accélérateurs de la transition écologique. Le recours à un AMO permettra d'établir un diagnostic de la situation actuelle des deux sites portuaires, sous l'angle du développement durable. Les principaux objectifs de cette charte sont de sensibiliser et impulser une dynamique auprès des parties prenantes (collectivités, concessionnaire, usagers dont les entreprises, associations) au développement durable ; donner sens aux démarches individuelles en s'inscrivant dans une démarche beaucoup plus large, à l'échelle de l'aire portuaire ; construire une volonté et une vision communes du développement durable ; faciliter le déploiement d'actions communes.

Ainsi que deux opérations en section investissement, **dans le cadre du schéma directeur de l'énergie** :

- **Études de faisabilité de développement de différentes sources de production d'énergies renouvelables portuaires (houlomotricité, grande et petite marémotricité, solaire), mais également de réduction de la consommation énergétique (AP 2025 – 500 000€)** : Ces études vont permettre de constituer le futur plan d'action du schéma directeur de l'énergie du port de Boulogne-sur-Mer – Calais dont les finalités principales sont de 1 : réduire l'empreinte carbone du port en s'appuyant sur la réduction des consommations d'énergie, 2 : la production d'énergies renouvelables et 3 : la distribution de carburants moins carbonés. Le schéma directeur de l'énergie ainsi constitué permettra de prendre en considération les différents aspects (opportunités, forces, faiblesses, ...) et de définir les objectifs à atteindre en associant les partenaires externes, privés comme publics, en vue d'une mise en route optimisée des actions contribuant à l'atteinte des objectifs précités.
- **Recherche et développement pour la conception d'une modélisation énergétique sur la base de la production et consommation énergétique du patrimoine portuaire - tranche optionnelle (AP 2025 – 158 580.00€)** : Un programme de recherche et développement conduit par Efficacity est actuellement développé afin de permettre à la Région d'acquérir une vision d'ensemble précise et cartographiée des enjeux énergétiques du port et de tester plusieurs scénarii sur la base de la production et de la consommation du patrimoine. La commande de base était limitée à une partie du secteur boulonnais. Cette tranche optionnelle est destinée à compléter l'étude sur Boulogne-sur-Mer et débiter l'étude sur Calais.

Investissement Ports

Les AP 2025 « Rev3 » sont estimés à **658 580 €** soit 3.98% du programme.

La DMPL tient à jour un atlas de l'état patrimonial des ouvrages portuaires, selon la méthode des visites simplifiées, méthode techniquement et scientifiquement éprouvée et reconnue dans l'univers portuaire. Les pathologies observées, conjuguées à la criticité des ouvrages, permettent de prioriser les opérations afin de garantir la sécurité et la sûreté d'exploitation tout en répondant à nos obligations de propriétaire et à la qualité de service portuaire attendue par les usagers-clients du port régional. C'est ce processus qui aboutit au Plan Pluriannuel des Travaux (PPT).

▪ Programme « Exploitation maintenance des ports »

Ce programme couvre l'équipement, l'exploitation et la maintenance courante sur les ouvrages portuaires pour un montant de **4 907 637,46 € de crédits de paiement** en 2025. Il œuvre à la sécurisation des ouvrages et au maintien du niveau de service public portuaire.

3 325 000 € permettent des interventions de maintenance et de sécurisation relativement rapides par des entreprises externes sur les infrastructures (programme 2025 – travaux de désamiantage, de rejointoiement, de maçonnerie...). Ces opérations sont présentées en fin d'exercice afin de passer certaines prestations dès le 1^{er} janvier, notamment la coordination SPS.

▪ Programme « Développement des ports – Domaine »

Les dépenses en investissement de ce programme permettront le versement de **1 400 000 €** de subventions pour la construction d'un bâtiment halieutique et d'une descente à bateaux (sous maîtrise d'ouvrage CAB). La Région participera en 2025 à la phase 1 du programme prévisionnel d'investissements de la SEPD pour un montant de **1 300 000 €**.

▪ Programme « Aménagement des ports. »

Ce programme réunit une série d'opérations pour **9 660 607,20 €** de crédits de paiement dont on peut préciser :

- **400 000 €** de CP pour la réalisation des derniers travaux de mise en peinture sur les ouvrages du site de Boulogne-sur-Mer tout en sachant qu'ils sont conditionnés par la nécessité d'une météo favorable. Cette opération avait débuté à l'automne 2022.
- **1 186 000 €** de CP pour des travaux de régénération de la maçonnerie de l'écluse Carnot entamés à l'été 2024. La fin des travaux est prévue au premier semestre 2025.
- **850 000 €** de CP destinés à financer des travaux de sécurisation de la traverse sud du bassin Loubet à Boulogne-sur-Mer qui menace ruine. Ces travaux devraient s'étaler sur 3 mois
- **679 082,67 €** de CP pour lancer les travaux de carénage de la porte amont de l'écluse Sanson à l'automne suite à la réalisation du carénage de la porte aval.
- **530 000 €** de CP pour la poursuite des travaux de confortement sur 3 paires de demi-chevêtres sur 4 après avoir stoppé les dégradations des 4 paires de demi-chevêtres et le confortement d'une paire en 2024 au quai de l'Europe.
- **500 000 €** de CP pour le lancement de travaux d'étanchéité du musoir de la digue Carnot. Ce bâtiment qui abrite les installations électriques de la région, des phares et balises et de l'Iframer est un ouvrage très exposé aux assauts de la mer et son exploitation ne peut plus se faire en sécurité, la toiture n'étant plus étanche.

Fonctionnement Ports

Les dépenses de fonctionnement de la délégation ports (DMPL) sont rigides. Elles couvrent les dépenses de dragage essentielles pour entretenir les fonds et garantir l'accès des navires, la maintenance assurée par les équipes de régie (H24 7/7), les taxes foncières et des études.

- Programme « Exploitation maintenance des ports »

Ce programme rassemble les opérations de dragage indispensables pour assurer l'accessibilité des navires et garantir la sécurité de la navigation sur les plans d'eau.

Le dragage d'entretien des zones navigables du port de Boulogne-sur-Mer – Calais est estimé à **5 862 261 € de CP** avec un volume annuel dragué de 750 000m³ en deux campagnes de dragage.

Les fournitures nécessaires à l'entretien en régie des ouvrages, les frais et services externalisés ainsi que les dépenses engendrées par les nouvelles acquisitions foncières sont estimées à **3 069 339 €**.

En l'absence du vote du budget 2025, une mesure de continuité budgétaire a été adoptée à hauteur de **4 200 000 € d'AE** pour effectuer une opération de dragage indispensable pour assurer l'accessibilité des navires et garantir la sécurité de la navigation sur les plans d'eau et pour assurer l'exploitation et l'entretien des infrastructures et des équipements portuaires au cours du premier trimestre.

- Programme « Développement des ports – Domaine »

Les dépenses de fonctionnement liées à ce programme recouvrent partiellement les taxes foncières à la charge de la région sur le port et d'études et analyses à engager dans le cadre des perspectives d'aménagement, des modes de gestion envisageables, des conditions de mise à disposition... Elles sont estimées en **crédit de paiement à 3 144 951,79 €**.

- Programme « Aménagement des ports »

Les dépenses envisagées dans ce programme appartiennent au domaine des frais et services externalisés (prélèvements et analyses, campagne de levés topographiques, gestion des DT/DICT, vérification de la capacité portante des ouvrages portuaires...), le paiement des intérêts moratoires. Les **crédits de paiement** sont évalués à **314 364,21 €**.

B) Transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	344 474 233	484 947 872	78 493 570		563 441 441
908 - Transports	344 474 233	484 947 872	78 493 570		563 441 441

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	379 792 613	170 594 785	377 261 613	404 643 746	952 500 144
938 - Transports	379 792 613	170 594 785	377 261 613	404 643 746	952 500 144

1) Services de Transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	200 809 233	401 515 237	74 649 810		476 165 047
908 - Transports	200 809 233	401 515 237	74 649 810		476 165 047

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	378 436 613	169 104 917	376 543 613	404 062 000	949 710 530
938 - Transports TER	378 436 613	169 104 917	376 543 613	62 000	545 710 530
938 - Transports TIS				404 000 000	404 000 000

Les actions régionales engagées au titre des services de transport (déplacements par TER et par autocar) sont en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (**REV3**) en facilitant le développement de l'usage des transports collectifs. Pour parvenir à cet objectif, tous les leviers sont mobilisés : le financement d'un matériel roulant dernière génération, le développement des outils d'information-voyageur, la mobilisation de ressources appropriées à une exploitation de qualité. C'est donc une très grande majorité des dépenses effectuées pour les services de transport qui peuvent être comptabilisées au titre de l'ambition REV3. Au total et pour rester prudent, il est proposé d'appliquer 80% des crédits de paiements en investissement et en fonctionnement sur la politique REV3 soit un montant prévisionnel de 1,1 milliards d'euros pour l'année 2025.

I) Grandes lignes du budget :

1) Fonctionnement

Politique Transports Interurbains et Scolaires (TIS)

La proposition budgétaire 2025 est de **404 M€**. Ce montant est décomposé comme suit :

- 65,89 % aux dépenses contractuelles pour assurer la compétence transport interurbaine et scolaire (275,72 M€)
- 18,71 % de charges incompressibles liées au versement d'équilibre des charges des départements (75,57 M€)
- 13,77 % de la part des transferts de charges auprès d'Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM et AO2) soit 55,62 M€

Il convient de rappeler qu'une part significative de ce budget est incompressible et non modifiable, s'agissant des transferts de charges auprès d'Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) ou celui lié au transfert initial de la compétence transport routier à la Région (versement d'équilibre des charges au Département du Nord et du Pas-de-Calais).

Le budget 2025 est en augmentation contenue de 7,4 M€ comparée aux 9 M€ en 2024 qui s'explique principalement d'une part par une indexation limitée à 2,5 % sur les contrats d'exploitation et, d'autre part, par des actions d'optimisation sur les contrats (hors évolutions d'offres rendues classiquement nécessaires par les inscriptions scolaires), ainsi que la revoyure de certaines modalités du règlement régional de transport scolaire à compter de la rentrée 2025.

Politique Transports Ferroviaires - TER

Pour rappel, afin d'assurer la continuité des paiements, un montant de 168,775 M€ a été voté en AE en décembre 2024 afin d'assurer les premiers mois de la Convention d'exploitation TER et du Contrat de DSP de l'Etoile d'Amiens, ainsi que le paiement des redevances pour ces 2 entreprises ferroviaires.

La proposition budgétaire 2025 est de **545,71 M€ en CP (378,4 M€ en AE)** en voici les principales inscriptions :

Au titre du programme Exploitation Etoile d'Amiens (SVEA)

Depuis le 15 décembre 2024, le premier lot ouvert à la concurrence dit de « l'Etoile d'Amiens » a été mis en service. Pour rappel, les services de l'Etoile d'Amiens (15% de l'offre ferroviaire régionale) comprennent les lignes Amiens vers Abancourt et Rouen, Abbeville, Albert, Saint-Quentin, Laon, Compiègne, et Creil, ainsi que Creil vers Beauvais, Beauvais vers Le Tréport, Abbeville vers le Tréport et Laon vers Hirson. Ces lignes correspondent à un volume annuel de circulations estimé à 4 200 000 trains-kilomètres pour 211 000 000 de voyageurs-kilomètres. Le contrat de concession a été signé en juin 2023 avec le concessionnaire SNCF Voyageurs Etoile d'Amiens (SVEA), pour une durée de 10,5 ans à compter du SA 2025.

Après 18 mois de pré-exploitation (23/24) financée par la Région (18,5 M€), il est prévu de voter une AE 2025 de 82,3 M€ et des CP à hauteur de **109,2 M€** pour la première année d'exploitation 2025.

Au titre du programme Contrats d'exploitation SNCFV-TER

Avec la mise en service du lot Etoile d'Amiens au 14 décembre 2024, il est procédé au détournement des charges correspondantes dans la Convention TER préexistante en 2025. En outre, l'année 2025 verra l'arrivée progressive des nouvelles rames Regio2N XL commandées en 2020, ce qui induira une intégration progressive et une modification des lignes de roulements de matériels roulants en

conséquence, avec en particulier la sortie progressive du parc régional des matériels remorqués « VR2N » ainsi que des locomotives « BB15000 ».

Un montant de **419,354 M€** en CP et de 279,36 M€ en AE sont proposés au BP 2025. Pour rappel 140 M€ d'AP ont été votés en décembre 2024 pour la continuité budgétaire du premier trimestre 2025.

Les autres opérations de ce programme sont :

- 6,3 M€ par an pour la desserte ferroviaire interrégionale avec la Région Grand Est (VDM)
- 0,3 M€ pour la convention avec la gendarmerie
- 1,332 M€ pour diverses dépenses annuelles (notamment contrôle qualité SCAT, réciprocité tarifaire avec Grand Est, contrat d'abonnement pour des logiciels de comptage embarqué).

Au titre du programme SPL Mobilités

- La redevance domaniale au titre de la mise à disposition du matériel roulant à l'opérateur SNCF Voyageurs (dans le cadre de la Convention TER) et à l'opérateur SVEA s'élève à **6,489 M€** en CP 2025.

2) Investissement

Politique Transports Interurbains et Scolaires –TIS-

Les investissements 2025 d'un montant de **920 000 €** en CP (0,850 M€ en AP) seront consacrés :

- À la sécurité des points d'arrêt pour 200 000 €.

L'aménagement des points d'arrêt est un élément essentiel pour la sécurité des transports scolaires et interurbains. Dans ce cadre, il appartient à la Région d'autoriser ou non les dessertes sur la base d'un diagnostic relatif à la sécurité des usagers.

Afin d'aider les gestionnaires de voirie à aménager ces points d'arrêt, la Région propose une convention avec une aide, à hauteur de 80 % du montant des travaux, plafonnée à 1 000 € par point d'arrêt.

Les travaux pris en charge par la Région concernent l'aménagement type suivant :

- la signalisation de l'emplacement par un zigzag jaune ;
- la stabilisation de l'aire d'attente ;
- l'implantation d'un panneau de signalisation de l'arrêt (C6) ;
- la mise en place d'un passage piéton et l'installation de 2 panneaux C20a et un panneau A 13b.

Si des aménagements supplémentaires sont nécessaires à la sécurité du point d'arrêt, ils relèvent de la responsabilité du gestionnaire de la voirie.

- À la mise en place de poteaux d'informations voyageurs : 220 000€

L'implantation des poteaux d'informations voyageurs et leur renouvellement relève de la compétence de la Région. Dans certains territoires comme l'Aisne, les poteaux doivent être entièrement renouvelés.

- Au matériel billettique embarqué dans les cars pour améliorer le parcours client : 500 000 €.

La Région Hauts-de-France est propriétaire des équipements de billettique et de géolocalisation des cars interurbains et scolaires des départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne. Ces équipements (smartphones, tablettes, imprimantes, valideurs, câbles, etc.) doivent être maintenus et faire l'objet de remplacements progressifs

Politique Transports ferroviaires

Les investissements 2025 s'élèvent à **475,24 M€** en CP (200 M€ en AP 2025) dont **264 M€** de dépenses sont financés par la SPL GAAM HDF (hors apports en capital).

En voici le détail :

Programme contrats Exploitation TER. Le montant en CP est évalué à **57,36 M€** dont notamment :

- **44,467 M€** sur la contribution des charges de capital à la convention TER y compris la capexisation
- **0,45 M€** pour le transfert des abris à vélos de TER Hauts-de-France vers Gares et Connexion
- **0,960 M€** pour le reste des travaux à opérer sur Amiens et une régularisation de la TVA
- **6,629 M€** report du transfert des locaux d'Amiens Historique qui n'a pu s'opérer en 2024
- **2,1 M€** de la convention Grand Est pour la ligne Vallée de la Marne,
- **2,7 M€** pour la billettique (remplacement des équipements de distribution DBR et valideurs) et mise à disposition de l'intégrateur de service

Programme Matériel roulant. Le montant en CP est évalué à **286,2 M€**.

Les Opérations antérieurement décidées. La Région a financé d'importants investissements depuis 2020 avec des CP conséquents en 2025 dont :

- **132,8 M€** pour l'acquisition de 33 nouvelles rames.
- **43,3 M€** pour la rénovation mi-vie des rames mises à disposition de SNCFV TER, le reste ayant été transféré à SVEA
- **3,46 M€** pour la suite des travaux sur le multiplexage des 15 locomotives
- **1,16 M€** pour l'expérimentation des rames bimodes AGC

Les Mesures nouvelles consécutives aux opérations antérieurement décidées. La stratégie d'acquisition des nouveaux matériels roulants (Regio2NXL) et de mouvements du parc (remontée sur le versant nord des V2N en remplacement des VR2N) implique la nécessité d'effectuer des travaux de modernisation dans les centres de maintenance existants et de construire de nouvelles capacités de maintenance. Pour 2025, les crédits de paiements consacrés à ces mesures sont répartis comme suit :

- **50,21 M€** pour le programme de remplacement des organes majeurs de la convention 24/26, *(opération non prise en charge par la SPL)*
- **7,38 M€** pour les études et la construction des nouveaux centres de maintenance de Tourcoing et de Laon qui ont pris du retard
- **26,543 M€** pour les travaux des centres de maintenance existants de Landy Pleyel, Lille, et Amiens Nord et sud

Les Mesures nouvelles. Les crédits de paiement 2025 qui découlent de ces mesures nouvelles sont :

- **2,221 M€** pour le changement des éclairages des trains (obligation européenne)
- **3 M€** pour l'acquisition de 5 locomotives BB22000 de la Région PACA
- **4 M€** pour le changement obligatoire des compteurs d'énergie (normes européennes)

Programme Train Equilibre du Territoire

- La livraison des 19 Régio2N « TET » s'est achevée en 2024. Il reste encore des crédits de paiement pour 2025 d'un montant de **9,323 M€** correspondant au solde de la convention.

Programme SPL Mobilités GAAM HDF

Le contrat de concession entre la Région et la Société Publique Locale "gestion des actifs et appui à la mobilité en Hauts-de-France" (SPL GAAM HDF créée en décembre 2022) a été signé en 2024 pour financer les investissements sur le matériel roulant et les centres de maintenance à hauteur de **1,4 milliard d'euros**.

Pour 2025, il est prévu un montant total de **88,75 M€** dont la répartition est la suivante :

- **40 M€** d'apport en fonds propres
- **48,75 M€** au titre des subventions d'investissements visant à rembourser le capital de l'emprunt souscrit par la SPL dans le cadre du premier versement des droits d'entrée intervenu en novembre 2024.

Programme contrat Exploitation de l'Etoile d'Amiens (SVEA)

Comme expliqué précédemment, le nouveau contrat DSP conclu avec SVEA est entré dans sa phase d'exploitation à compter du 15 décembre 2025. Et comme pour la convention d'exploitation TER, une contribution aux charges de capital sera versée en Investissement tous les ans. D'autre part, un programme de remplacement des organes majeurs (EOM pour SNCFV) est voté en AP avec un étalement des travaux et des paiements sur 3 ans. Pour l'Etoile d'Amiens, ce programme se nomme le GER : Gros Entretien et Renouvellement.

Le montant en CP pour 2025 est évalué à **33,6 M€** :

- **20,23 M€** pour la rénovation mi-vie des rames mises à disposition de SVEA
- **5,4 M€** pour la contribution des charges de capital du Contrat DSP SVEA
- **8 M€** pour le GER du Contrat DSP SVEA (24,9 M€ en AP pour 3 ans)

2) Infrastructures et mobilité (CSNE inclus)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	143 665 000	83 367 635	3 843 759		87 211 394
908 - Transports	143 665 000	83 367 635	3 843 759		87 211 394

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 356 000	1 489 868	718 000	581 746	2 789 614
938 - Transports	1 356 000	1 489 868	718 000	581 746	2 789 614

Les différents programmes de ces chapitres sont en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (**REV3**) en facilitant le développement de l'usage des transports collectifs par la **régénération des voies** et l'**accessibilité aux gares**, par le déploiement d'outils numériques dans le cadre de la démarche PassPass, en favorisant les **mobilités actives** dans les pratiques de loisirs des habitants et des touristes par la **pratique du vélo**, du **covoiturage** et du **report modal**. De plus, les actions en faveur de la **mobilité solidaire** permettent de répondre pour tout ou partie, à l'axe sectoriel 4 de la Feuille de route rev3 en matière de mobilité durable.

Un **Appel à Projet (AAP)** est mis en place sur la période 2024-2028. Ainsi, la Région accompagne les territoires dans la mise en œuvre de **solutions de mobilité** présentant un **intérêt régional**, participant à une meilleure coordination des actions comme discuté à l'échelle des **bassins de mobilité** et visant une **mobilité durable et décarbonée**. Les modalités d'accompagnement pourront être révisées chaque

année pour répondre au mieux aux besoins réels des territoires et aux priorités régionales. Pour 2025, il est prévu une AP de 3M€ dont 2,5M€ en investissement et 0,5M€ en fonctionnement.

Par ailleurs, le BP 2025 anticipe l'avenant au **CPER 2021-2027 portant sur les mobilités** qui prévoit les opérations de régénération de la ligne Boves/Compiègne, la poursuite des travaux d'amélioration du nœud de Creil, préalable à la liaison Roissy-Picardie, les études pour la régénération de la ligne Triport/La Ferté Milon, ainsi que les études sur le SERM, comprenant plus particulièrement celles de la Liaison Lille Sambre-Avesnois.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les infrastructures ferroviaires, frets, routières, fluviales, cyclables, et également les gares et leurs pôles d'échanges.

Les infrastructures ferroviaires, fret, fluviales, cyclables encouragent l'usage des transports collectifs et du report modal et une moindre utilisation de la voiture particulière et du trafic routier. Ils sont donc en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (REV3), axe 4 mobilité durable.

- **Infrastructures ferroviaires :**

AP 120,13M€ - CP 27.2 M€

Les opérations inscrites, pour la majorité au CPER, sur l'**AP 2025** comprennent notamment les phases « Travaux » de la régénération de la ligne Boves/Compiègne et du Nœud de Creil (Tranche 2). Il est inscrit également la poursuite des études (PRO) de la ligne Lille Sambre Avesnois (LSA), du **SERM** (Service Express Régional Métropolitain) et de la régénération de la ligne Triport/La Ferté Milon.

Les CP permettront de procéder aux mandatements des opérations déjà engagées notamment sur les opérations suivantes qui seront en pleine phase « **travaux** » : la nouvelle ligne Roissy/Picardie, la poursuite des travaux de la ligne Douai/Cambrai et Laon/Hirson, le Nœud de Creil (Tranche 1), les travaux sur les ouvrages d'art de la ligne Beauvais/Abancourt/Le Tréport et la poursuite des études **SERM**.

- **Infrastructures ferroviaires fret :**

AP 7,9M€ - CP 4,9M€

En AP, il est inscrit les opérations des **capillaires fret** (études APO de 4 capillaires fret, point transfrontalier de Valenciennes), le raccordement ferroviaire du futur port intérieur de Marquion (Canal Seine Nord Europe), l'étude de raccordement ferroviaire de la plateforme de Longueil et d'éventuelles demandes de subventions pour la remise en état d'**ITE** (Infrastructures Terminal Embranchée).

Les principaux CP permettront de répondre aux appels de fonds des 4 **GIC** (Gestionnaires d'Infrastructures Conventionnés) conventionnés sur les lignes de Compiègne/Lamotte, d'Hesdigneul/Desvres, de Mézy/Artonges et de St Omer/Lumbres.

- **Gares et pôles d'échanges multimodaux (PEM) :**

AP 8,7M€ - CP 12,8M€

Des CP sont inscrits pour les opérations engagées les années précédentes, notamment la poursuite des travaux et aménagement des gares de St Quentin, Pont-Ste-Maxence, Calais Frethun, Château-Thierry et Maubeuge.

Les études et les travaux des opérations inscrites au Schéma D'Accessibilité Programmé (Sd'AP) se poursuivent.

De plus, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection des gares et leurs abords est également inscrite.

- **Infrastructures routières :**

AP 4,4M€ - CP 5,5M€

Les AP permettront de continuer les engagements sur les différentes opérations de la RN2.

Les CP de 5,5M€ permettront de régler les appels de fonds des conventions déjà engagées sur la RN2.

- **Véloroutes - Voies Vertes :**

AP 2M€ - CP 0,7M€

Les AP sont inscrites à hauteur de 2M€ et permettent la poursuite du développement du **réseau de véloroutes voies vertes**. Les CP de 0,7M€ permettront le règlement des opérations engagées précédemment.

- **Fluvial et Canal Seine Nord Europe (CSNE) :**

AP 0,5M€ - CP 9,7M€

Concernant le **CSNE** : le remboursement d'emprunt du capital s'élève à 1,239M€.

Les études se poursuivent pour les **4 ports intérieurs du CSNE** et sont inscrites en CP à hauteur de 0,6 M€. De même, il est prévu 0,5M€ d'AP dans le cadre des **contrats de territoires (CPER)**.

- **Autres :**

0,985M€ de CP sont inscrits concernant les Transports Collectifs en Site Propre (TCSP).

0,6M€ de CP sont inscrits pour la poursuite des travaux des ouvrages d'art sur la voie ferrée régionale fret St Quentin/Origny-Sainte-Benoîte.

FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement concernent principalement les règlements des intérêts d'emprunt relatifs au **CSNE**, la **dotation statutaire** au syndicat mixte des ports intérieurs du CSNE, mais également les besoins d'études dans le cadre des marchés à accords cadre, les actions en lien avec la **LOM** (Loi d'Orientation des Mobilités) dont les subventions de la mobilité inclusive et l'élaboration des PAMS (**plans d'action en matière de mobilité solidaire**).

- **Etudes :**

AE 0M€ - CP 0,2M€

Pour exercer sa compétence Transports, la Région doit réaliser des études sous forme de contre-expertises (par exemple, état des voies capillaires fret ou régénération d'axes ferroviaires), études opérationnelles, conseils stratégiques, audit financier, analyses juridiques, AMO techniques.

Pour 2025, 0,2M€ de CP sont inscrits pour le paiement des futurs bons de commande des accords-cadres.

De plus, 20 000 € de CP hors AE sont inscrits afin de gérer les petites manifestations/événementiels de la direction tels que les rencontres régionales du vélo et les différents **ateliers PAMS** sur les **bassins de mobilité** dans le cadre de la LOM.

- **Véloroutes - Voies Vertes :**

AE 0,07M€ - CP 0,077M€

20 000€ d'AE et 10 000€ de CP sont inscrits pour les participations aux **comités d'itinéraire** de l'EuroVelo 4 et l'EuroVelo 3. De plus, il est inscrit 50 000€ en AE et 67 800€ de CP pour la mise en œuvre des actions du plan vélo 2024 et 2025.

Par ailleurs, des crédits hors AE sont prévus pour la **cotisation** à l'association « Réseau vélo et marche », fusion des « association Vélo et Territoires » et « Le Club des villes et territoires cyclables et marchables ».

- **CSNE intérêts d'emprunt :**

CP 0,552M€

En 2025, il est inscrit 551 746€ de CP hors AE pour les intérêts de **l'emprunt du CSNE**.

- **Participations statutaires régionales :**

AE 0,650M€ - CP 0,650M€

Les **participations statutaires** régionales aux syndicats mixtes sont inscrites pour le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités (500 000€) et le nouveau Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe (150 000€).

- **Voies ferrées d'intérêt local :**

AE 0M€ - CP 0,6M€

0,6M€ de CP sont inscrits pour l'entretien et la maintenance 2025 concernant la gestion des **voies ferrées d'intérêt local** (VFIL) de St Quentin/Origny-Ste-Benoîte et Berry-au-Bac/Guignicourt.

- **Mobilité inclusive :**

AE 0,5M€ - CP 0,62M€

Les subventions aux **plates formes de mobilité (AAP)** sont inscrites à hauteur de 0,5M€ d'AE et 0,498M€ de CP pour le versement des subventions 2024.

L'élaboration des **Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire (PAMS)** sur les **bassins de mobilité** se poursuivra en 2025 et 0,122€ de CP sont prévus pour la rémunération de l'AMO.

3) Direction du Patrimoine et de la Sécurité

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		65 000			65 000
908 - Transports		65 000			65 000

Les dépenses en investissement prises en charge par le Pôle Ressources et Supports Techniques (DPS) s'élèvent à 65 000 € pour les études du Centre de Maintenance Ferroviaire de Beauvais.

C) Mer et littoral

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 140 000	1 300 175	1 270 000		2 570 175
905 - Aménagement des territoires et habitat	3 140 000	1 300 175	1 270 000		2 570 175

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	741 000	67 841	391 500		459 341
935 - Aménagement des territoires et habitat	741 000	67 841	391 500		459 341

L'adaptation au changement climatique et les énergies renouvelables sont deux exemples d'enjeux doublement inscrits dans la délégation mer & littoral et la concertation portée par le parlement de la mer Hauts-de-France.

La politique mer & littoral intervient – historiquement – en contribution régionale à tous les éléments de planification (par exemple le document stratégique de façade) et en appui des acteurs et maîtres d'ouvrages compétents (par exemple la stratégie de long terme Bresle-Somme-Authie). Elle est donc

rythmée par la réalité d'exécution de projets complexes d'une part et par des opérations ponctuelles suite à des événements climatiques notamment d'autre part. La vision de l'exécutif positionne un nouveau cadre : d'une part une gouvernance renouvelée avec le parlement de la mer pour nourrir la concertation et la vision de long terme ; un cadre opérationnel d'autre part pour intervenir concrètement dans un calendrier mieux maîtrisé.

Investissement

La Région assure une politique littorale et maritime qui a trait à la gestion des risques littoraux, à la gestion et l'aménagement durable du littoral. La Région accompagne la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au niveau de la submersion marine, de l'érosion littorale et d'éboulements de falaises. Parmi les dernières opérations de travaux inscrites au PAPI1, la région participe au financement des travaux d'aménagement du front de mer au Crotoy et à Cayeux-sur-Mer.

La Région s'engage également au côté de la SNSM pour le remplacement ou la modernisation de canots de sauvetages essentiels pour assurer la sécurité en mer et l'assistance sur la façade maritime de la Région Hauts-de-France.

Pour les mesures antérieurement décidées, les opérations sont les suivantes :

Libellé opération	CP 2025	CP 2026	CP 2027
PAPI BSA - Opération 7-4B2 - Aménagement du front de mer Est du Crotoy - CPER	544 056,40	0,00	0,00
PAPI BSA - Opération 6-1C - Aménagement résilient du boulevard maritime de Cayeux sur Mer - CPER	432 000,00	0,00	0,00
MODERNISATION-REMOTORISATION ET CARENAGE DU CANOT DE LA STATION DE BOULOGNE SUR MER	141 771,00		
OPERATION 7-1B1 : ETUDE HYDROSEDIMENTAIRE POUR GESTION OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES A MERS-LES-BAINS	48 960,00	12 240,00	
EMBARCATION SEMI-RIGIDE POUR SNSM BERCK SUR MER	38 036,25		
SUBV CAB ETUDE MOE PERRE LE PORTEL	22 500,00		
OPERATION 7.5BIS : FRONT DE MER DU CROTOY : ETUDE DE CONCEPTION PRO ET ACT	22 416,00		
OPERATION 7-1C : AMENAGEMENT RESILIENT DU SECTEUR DE LA BRESLE : MOE, ETUDES TECHNIQUES ASSOCIEES	17 864,00	0,00	4 466,00
opération 7-7A3 - Petits confortements en fond de Baie de somme - CPER	12 000,00		
SMBSGLP BAIE AUTHIE RIVE SUR 3 TRANCHE CPER 21-27 PETITS CONFORTEMENTS DES RENCLOTURES EXISTANTES	8 375,00		
SUBV SMBSGLP SE SOMME AUTHIE MURET QUAIS/ESPLANADE LE CROTOY	6 786,94		
SUBV SMBSGLP SE SOMME AUTHIE CORDON DUNAIRE NORD CROTOY	5 409,75		
CAB -TRAVAUX DE REPARATIONS DES PERRES ET DE L EPI DE LE PORTEL ACTION INSCRITE AU CPER 21 - 27	0,00	87 201,72	

Pour les Mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP	CP 2025
2025 Stratégie Littorale BSA - Travaux PAPI2 tranche 1 (baie Authie nord+ Perré Crotoy + gestion coordonnée 6B + financements selon le dispositif d'intervention)	1 910 000,00	910 000,00
2025Gestion Trait de côte (hors SL BSA)	1 200 000,00	360 000,00
2025Economie maritime	30 000,00	0,00

La dépense en crédits de paiement 2025 en investissement sera de **2 570 175,34 €**.

Fonctionnement

La Région participe à une série d'études portant sur la connaissance des phénomènes d'érosion dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies de suivi et de gestion des risques naturels littoraux et d'adaptation aux effets du changement climatique et de diagnostic et de définition de scénarios de confortement ou de réfection.

La Région contribue annuellement au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France » (ROLNHDF) qui accompagne les territoires dans l'appropriation des connaissances sur les problématiques littorales.

La Région soutient le groupement dans sa stratégie de suivi pérenne du trait de côte.

Les seules mesures antérieurement décidées sont :

- la « subvention au GIPROL HDF STRATEGIE LITTORAL MANCHE EST MER DU NORD PHASE 3 CPER2021 2027 »
- la « subvention PMCO diagnostic structurel du perré de Neufchâtel Hardelot »

Pour les mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP 2025	CP 2025
cotisation 2025 au GIP ROL	213 000,00	213 000,00
2025Gestion du trait de côte dont 30 k€ de CP confirmer pour baie Wissant	300 000,00	75 000,00
2025Milieux marins	50 000,00	0,00
2025 FNT SML (plaquettes, ateliers parlement, traductions, cotisation ANEL 16 800€...	45 000,00	45 000,00
2025Nouvelles activités maritimes (EMR) Etude marémoteur	30 000,00	30 000,00
2025Observation, données, connaissance	53 000,00	16 500,00
2025Economie maritime	50 000,00	12 000,00

La dépense en crédits de paiement 2025 en fonctionnement sera donc de **459 340,60 €**.

BUDGET PRIMITIF 2025

3ème VICE-PRESIDENCE

Madame Florence BARISEAU

**RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE
L'EAU**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	31 584 500	19 892 648	8 115 250		28 007 898
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000	150 000	200 000		350 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	29 867 000	19 203 472	7 270 800		26 474 272
907 - Environnement	1 367 500	539 176	644 450		1 183 626

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	15 235 000	7 043 603	9 164 429	62 560	16 270 592
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 930 000	2 018 891	2 981 109	50 000	5 050 000
935 - Aménagement des territoires et habitat	777 000	956 730	707 000	12 560	1 676 290
936 - Action économique	9 300 000	3 913 680	5 386 320		9 300 000
937 - Environnement	228 000	154 302	90 000		244 302

A) Aménagement du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL :	28 000 000	19 163 472	5 403 800		24 567 272
905 - Aménagement des territoires et Habitat	28 000 000	19 163 472	5 403 800		24 567 272

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL :		672 980			672 980
935 - Aménagement des territoires et habitat		672 980			672 980

Forte de 3 788 communes, dont 3 249 ont moins de 2 000 habitants, la Région Hauts-de-France est riche de ses villages, bourgs et villes qui font vivre le quotidien des habitants des Hauts-de-France. Structurées en 90 intercommunalités, ces communes sont au cœur des priorités régionales.

En vue d'intégrer les priorités Rev3 et d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de cette dynamique, la Région a défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022.

Cette politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un dispositif qui décline les orientations stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux ;
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition Rev3 ;
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets annuels pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'Etat et les Départements.

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui complètent les dispositifs régionaux existant mobilisables dans d'autres champs thématiques. Ainsi, la politique ACTes accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique Rev3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique...) ;
- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels) ;
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la région ;
- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines.

Dans le cadre de la politique ACTes, cette partie du budget « Aménagement » permettra de mettre en œuvre en 2025 :

- L'appel à projets relatif au **Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France**. Les communes de moins de 2 000 habitants peuvent ainsi bénéficier d'un soutien régional au titre de l'aménagement du territoire pour leurs projets cohérents avec la démarche Rev3 dans le cadre d'un appel à projets annuel lancé par la Région.
- Le volet « **projets d'aménagement urbain** » de la **politique renouvelée de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs** destiné à soutenir et consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Par ailleurs, ce budget permet de poursuivre l'accompagnement des communes labellisées « Action cœur de Ville ».

De l'ordre de 30 % des crédits mobilisés dans le cadre du Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France (communes de moins de 2 000 h) et 40 % de ceux consacrés à la redynamisation des centres villes contribuent de façon avérée aux objectifs REV3.

Ce budget permettra, par ailleurs, de continuer à :

- Aider les collectivités touchées par des événements climatiques exceptionnels à réparer les dégâts occasionnés sur les espaces ou équipements publics au titre du fonds d'intervention « inondations / tempêtes » ;
- Accompagner les communes rurales dans le maintien de leur dynamisme commercial ;
- Poursuivre un accompagnement des communes dans l'installation d'un premier équipement numérique contribuant à la vidéo protection.

1) La politique d'Aide aux Territoires

Cette politique d'aide aux communes porte sur :

AE 2025 : 0 €	CP 2025 : 372 980 €
AP 2025 : 28 000 000 €	CP 2025 : 24 567 272 €

2) Le Dispositif exceptionnel « Franchises d'assurances pour les particuliers » inondation

Par ce dispositif créé à la suite aux inondations de novembre 2023, la Région a conventionné avec les Départements rembourser les franchises des particuliers touchés par ces événements climatiques. Il est nécessaire de prévoir des CP pour solder ces dispositifs en 2025.

CP 2025 : 300 000 €.

B) Aménagement numérique du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 867 000	40 000	1 867 000		1 907 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	1 867 000	40 000	1 867 000		1 907 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	777 000	283 750	707 000	12 560	1 003 310
935 - Aménagement des territoires et habitat	777 000	283 750	707 000	12 560	1 003 310

Au-delà des soutiens FEDER aux réseaux intelligents et du socle que constituent les infrastructures numériques, le dispositif Aide à l'Emergence de Tiers Lieux a contribué directement à la REV3 : la Région a aidé à l'émergence en zones dépourvues (très souvent rurales) de lieux de proximité permettant aux habitants et acteurs de trouver des réponses pour leurs projets relatifs aux transitions énergétiques, écologiques, économiques, numériques...

L'ensemble des actions contribuant à la REV3 sont réalisées via le FEDER numérique.

La politique d'aménagement numérique s'est historiquement axée sur la couverture du territoire en très haut débit. Cette couverture étant presque achevée, la Région se tourne à présent sur la promotion des usages innovants (smart city, Intelligence Artificielle...).

La Mission Transition Numérique met en œuvre cette politique organisée en trois lignes principales concernant le budget régional. Une très large partie de la politique, dont des projets relatifs à la REV3, s'appuie sur crédits européens, environ 9 M€/an.

Les crédits régionaux ne sont donc sollicités que pour ce que le FEDER ne permet pas, ou ce qui permet de lever du FEDER :

- La couverture en infrastructures de fibres optiques très haut débit dans les zones rurales ou péri-urbaines, opéré par quatre syndicats mixtes, socle indispensable au développement des usages numériques,
- L'aide à l'émergence d'expérimentations numériques (internet des objets, intelligence artificielle, big data...) en tous territoires et en réponse aux enjeux locaux (gestion de l'eau, de l'éclairage, tourisme, mobilité...).

1) Infrastructures numériques

Le soutien 2025 aux réseaux très haut débit par fibres optiques nécessite en CP :

- **632.000 euros de fonctionnement**
- **1.867.000 euros d'investissement.**

Il n'y a pas de CP historiques. Les AE et AP sont égales aux CP nécessaires, tout est engagé et payé dans l'année.

Les infrastructures de fibre très haut débit sont le socle nécessaire pour développer les usages numériques (offre de services privés, publics et accès grand public).

La couverture est à la charge d'opérateurs privés (Orange, SFR...) dans les zones urbaines et à la charge d'opérateurs publics (quatre syndicats mixtes pour les Hauts-de-France) pour les zones rurales et périurbaines.

La Région a pris l'engagement d'assurer, par ses crédits (et ceux européens quand cela était possible), une équité de soutien aux opérateurs publics en mode de subvention pour les syndicats mixtes de l'Oise, la Somme et l'Aisne, et, en étant membre de celui couvrant le Nord et le Pas-de-Calais.

Les Hauts-de-France ont la deuxième plus grande couverture de France métropolitaine après l'Île de France. La couverture régionale assurée par les opérateurs publics est désormais achevée.

Oise THD, Somme Numérique et USED'A (Aisne) n'appellent plus de fonds, amenant à une baisse des besoins d'investissements.

Pour le Nord – Pas-de-Calais, la Région en tant que membre doit participer (dans un rapport 50%, 25% à la charge du Nord et 25% du Pas de Calais) :

- au remboursement d'un emprunt (967.000€ en capital, sur crédits d'investissement, et 325.000€ en intérêt, sur crédits de fonctionnement),
- au financement des raccordements finaux des usagers (le dernier kilomètre : 900.000€ sur crédits d'investissement),
- au fonctionnement du syndicat mixte: sollicitation statutaire de 307k€.

2) Tiers lieux

La relance et l'évolution du dispositif d'Aide à l'Emergence des Tiers Lieux (ATLE, anciennement TINU, Tiers Lieux du NUMérique) ont été votées fin 2023. L'AMI a été lancé début 2024 vers les 37 territoires intercommunaux éligibles. 17 ont exprimé un intérêt et 8 ont pu déposer une demande en 2024 (validée en CP d'octobre).

Les CP visent à payer la première des deux années des dossiers engagés en 2024 et à solder les plus vieux dossiers de l'ancien dispositif TINU.

Pour cela, sont sollicités :

- **213.750 euros de fonctionnement**, en CP historiques (dont 123.750 € pour la première année des dossiers engagés en 2024 et 90.000 € pour d'anciens dossiers TINU)
- **40.000 euros d'investissement** en CP historiques pour solder d'anciens dossiers du dispositif antérieur TINU.

3) Expérimentations

Le soutien aux expérimentations numériques dans les territoires vise à réaliser des actions non recevables au FEDER et représente un besoin de CP :

- **157.560 euros de fonctionnement** (70.000 euros de CP historiques et 87.560 euros de CP nouveaux),
- Il n'est pas demandé de crédits d'investissement.

Les CP sur cette ligne concernent trois sujets :

- adhésions à deux réseaux, FNCCR et Les Interconnectés,
- soutien au centre de ressource et d'appui technologique EDIH porté par l'association CITC (appui technologique aux collectivités),
- animation politique et technique (réseau des « numériciens », Parlement du Numérique des Territoires annuel, groupes de travaux et visites de terrain, événements sur l'IA, la data et autres enjeux numériques d'avenir).

C) Solidarités

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	14 230 000	5 932 571	8 367 429	50 000	14 350 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 930 000	2 018 891	2 981 109	50 000	5 050 000
936 - Action économique	9 300 000	3 913 680	5 386 320		9 300 000

1) Aide au travail

a) Aide au permis de conduire

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	4 200 000	1 612 000	2 553 000		4 165 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 200 000	1 612 000	2 553 000		4 165 000

Depuis sa création en 2021, l'aide au permis de conduire répond à un double objectif :

- favoriser l'égalité des chances d'accès à un emploi et l'égalité de choix des formations, en soutenant la mobilité des jeunes s'engageant dans un projet d'insertion professionnelle ;

- en lien avec les structures d'accompagnement, soutenir les jeunes demandeurs, et mobiliser avec eux les aides nécessaires à la réalisation de leur projet de mobilité, dont l'aide de la Région, qui viendra en complément des autres dispositifs publics.

A compter de 2025, un accompagnement territorialisé sera systématisé pour individualiser l'aide proposée au regard de la situation du demandeur et de l'évaluation de sa potentielle éligibilité aux autres aides publiques.

Très sollicitée, cette aide connaît des volumes de dépôts en constante augmentation.

Pour répondre aux enjeux budgétaires et garantir un accompagnement qualitatif et financier optimal aux bénéficiaires, il est proposé une AE de 4 200 000 € et 4 165 000 € de crédits de paiement, qui permettront de finaliser le versement des aides déjà accordées et continuer à accompagner les nouveaux bénéficiaires.

b) Aide à la garde d'enfants

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	800 000	513 680	286 320		800 000
936 - Action économique	800 000	513 680	286 320		800 000

L'aide à la Garde d'Enfants est gérée par année scolaire, donc par campagne de septembre de l'année N à juillet de l'année N+1.

Depuis la campagne 2022–2023, l'aide est versée en une fois, dès accord de la demande. Ces nouvelles modalités de versement décidées et initiées par délibération de juin 2022 ont permis de réduire considérablement le nombre de rejets de versements suite à changement de coordonnées bancaires des bénéficiaires en cours de campagne.

Les CP à mandater s'échelonnent sur 2 exercices glissants, au gré de l'instruction des demandes. L'aide versée annuellement par famille est estimée à 230 € en moyenne.

Depuis avril 2023, les familles composées d'un parent, d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap bénéficient d'une majoration de l'aide à hauteur de 10€ par enfant en situation de handicap et/ou de 10€ dès lors que l'un des parents est en situation de handicap.

Il est proposé une AE de 800 000 € pour la campagne 2025-2026.

2) Aide aux transports de particuliers

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 500 000	3 400 000	5 100 000		8 500 000
936 - Action économique	8 500 000	3 400 000	5 100 000		8 500 000

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20€/mois soutient les salariés, les étudiants et famille contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ou leur lieu de formation.

Depuis le 01/01/2023, les dossiers sont validés pour une année complète et non plus au prorata du nombre de mois de l'année en cours (année glissante).

Il est proposé d'inscrire 8,5 M€ d'AE et de CP pour assurer le versement des trimestres d'aide préalablement accordés tout en instruisant favorablement de nouvelles demandes en 2025.

3) Violences faites aux femmes

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	330 000	196 891	173 109		370 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	330 000	196 891	173 109		370 000

Les Hauts-de-France sont particulièrement touchés par le fléau des violences faites aux femmes et plus spécifiquement par les violences conjugales. Ainsi entre le 1er janvier et le 30 septembre 2024, 8 700 faits de violences conjugales ont été recensés dans le Nord, en augmentation de 1 % en un an... La sensibilisation et les actions contre les violences faites aux femmes demeurent, plus que jamais, indispensables. Dans la région, ces violences se traduisent majoritairement par des violences sexuelles et des coups et blessures volontaires dans la sphère intra-familiale.

En réponse, les associations, sur notre territoire, sont particulièrement investies dans l'accompagnement des publics confrontés à cette problématique.

La Région maintiendra donc en 2025 sa volonté d'agir, via un budget dédié, auprès des acteurs associatifs qui œuvrent au plus près des habitants contre ce fléau, en soutenant notamment la Fédération régionale des CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et les projets portés par les associations sur le terrain.

4) Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	300 000	160 000	205 000		365 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	300 000	160 000	205 000		365 000

La région Hauts-de-France est un territoire particulièrement touché par la problématique de l'illettrisme, avec 400 000 personnes concernées, soit 11 % de la population, quand la moyenne nationale s'établit autour de 7 % de la population française âgée de 18 à 65 ans. Un indice de l'illettrisme sera créé en 2025 pour mieux cibler les actions à mener en faveur de la prévention et afin de mieux lutter contre.

Ainsi, la Région souhaite poursuivre son action en faveur de la lutte contre l'illettrisme en accompagnant les associations qui mettent en place des projets pour lutter contre cette problématique et en soutenant la filière livre, sans oublier les actions mises en place dans le cadre global de la politique de formation afin que l'illettrisme puisse bénéficier d'un accompagnement mieux concerté et organisé.

Parmi les actions 2025, il s'agira également de continuer à déployer le projet FAIRE "Ensemble, facilitons la reconnaissance pour agir contre l'illettrisme et l'illectronisme" qui a d'ores et déjà permis de structurer un écosystème autour de l'illettrisme et de l'illectronisme.

Concernant l'illectronisme, il touche près de 800 000 personnes dans les Hauts-de-France, soit 17% de la population régionale. Par la création en 2022 d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dédié à l'inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme, la Région Hauts-de-France contribue à faire reculer l'illectronisme et éviter les nouvelles formes de fracture liées à la transition numérique.

L'émergence de ce service garantit que l'essor du numérique soit une chance à la fois pour chaque habitant d'accéder à des services et ressources, et pour chaque territoire de bénéficier d'un levier de développement économique.

La création de ce SIEG s'adresse en premier lieu aux habitants de la Région, mais il nécessite également d'accompagner les acteurs de l'écosystème de l'inclusion numérique pour rendre les actions menées plus efficaces, au bénéfice des citoyens et des territoires, en lui permettant d'accélérer et d'amplifier ses actions.

Le SIEG dont les objectifs ont été actualisés en février 2024 répondent à plusieurs enjeux de service public, à savoir l'accompagnement au plus proche du citoyen, la transformation favorable de la vie des habitants, et le numérique « responsable ».

Pour lutter contre l'illectronisme, la Région a aussi choisi de soutenir une filière de reconditionnement des équipements informatiques au profit des publics en précarité numérique et d'accompagner les structures qui expérimentent le reconditionnement et la distribution en circuit court d'équipements informatiques.

Enfin, la région mobilisera en 2025, comme depuis de nombreuses années, le FEDER afin de soutenir des projets et acteurs agissant dans le domaine de l'inclusion. Pour rappel, en 10 ans, ce sont 34 M€ de fonds européens mobilisés en la matière.

5) Politique régionale du handicap

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	350 000	150 000	200 000		350 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000	150 000	200 000		350 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	100 000	50 000	50 000		100 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	100 000	50 000	50 000		100 000

La Région Hauts-de-France développe, depuis 2023, une politique volontariste dont l'objectif est de mieux intégrer les enjeux du handicap dans l'ensemble de ses politiques régionales à l'horizon du mandat.

Cette politique régionale du handicap se matérialise dans une feuille de route dont le premier volet a été voté le 30 mars 2023 et le deuxième volet le 20 juin 2024. Elle souligne l'engagement conséquent de la Région Hauts de France dans de nombreux domaines : le transport et l'éducation (mise en accessibilité des gares et des lycées), la formation professionnelle (convention AGEFIPH), les RH (convention FIPHFP), l'aménagement du territoire, l'accessibilité numérique et téléphonique, le soutien à la vie associative, le parasport, ...

Les premières mesures (volet 1) adoptées ont permis la bonification de dispositifs de droit commun destinés à apporter des solutions concrètes aux personnes en situation de handicap (PSH), afin de compenser les surcoûts qu'elles rencontrent au quotidien en matière de mobilité, de garde d'enfants, d'inclusion numérique, ...

Le deuxième volet, qui a initié son déploiement en 2024 et prendra sa pleine mesure en 2025, est d'avantage centré sur les besoins repérés dans nos domaines de compétences et sur les fonctions propres de l'institution. Il s'articule autour de plusieurs nouvelles mesures et a notamment permis :

- la création d'un nouveau dispositif de soutien à l'investissement destiné à accompagner les projets de maison de répit/maison des aidants, les projets de modernisation et/ou de développement des ESAT, ainsi que l'acquisition d'équipements ou de matériels spécifiques.
- la création d'un nouveau dispositif régional de soutien aux dynamiques associatives dans le champ du handicap : « Hand'Innov » qui facilitera le financement des projets associatifs innovants contribuant à une meilleure prise en compte des enjeux du handicap
- la création d'un label handi-accueillant pour les organismes de formation de la Région. Ce label permettra de distinguer les organismes de formation exemplaires en matière d'accueil des PSH

- l'ajustement de la politique régionale d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) : modification de la politique ACTes afin de prendre en compte les coûts de mise en accessibilité dans les opérations de réhabilitation batimentaire financées au titre du fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
- l'ajustement de la politique régionale de soutien aux équipements sportifs de proximité : amendement de la politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs avec l'intégration des coûts de mise en accessibilité dans les opérations de rénovation lourde d'équipements sportifs de proximité
- l'ajustement de la politique culturelle relative à la restauration du patrimoine : amendement de la politique culturelle de restauration du patrimoine avec l'intégration des coûts de mise en accessibilité dans les opérations de rénovation du patrimoine protégé et non protégé
- la mise en accessibilité des supports numériques de la Région Hauts-de-France : Il s'agit de mettre en conformité les contenus et les services numériques (sites internet, intranet, extranet, progiciels et applications mobiles) de la Région Hauts-de-France avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), pour en assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- la mise en accessibilité téléphonique et physique de la Région Hauts-de-France : souscription à une offre de service d'interprétation et de transcription à distance pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes d'échanger directement (et gratuitement) avec l'ensemble des établissements (sièges, antennes, lycées, ...) et services de la Région Hauts-de-France

6) Aides d'urgence

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				50 000	50 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				50 000	50 000

La Région des Hauts-de-France est une région solidaire, qui souhaite être aux côtés des territoires durement touchés par certaines catastrophes, notamment climatiques. En 2025, après le passage du cyclone Chido, c'est Mayotte qu'elle a souhaité soutenir par le vote d'une aide exceptionnelle d'urgence permettant d'abonder un « fonds de solidarité des Régions » spécialement créé à cet effet par Régions de France. Pour ce faire, une somme de 50 000 € est réservée au BP2025.

D) Politique de l'eau

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 367 500	539 176	644 450		1 183 626
907 - Environnement	1 367 500	539 176	644 450		1 183 626

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	228 000	154 302	90 000		244 302
937 - Environnement	228 000	154 302	90 000		244 302

Au regard de l'évolution de la feuille de route Rev3, les projets relatifs aux milieux aquatiques et humides et de lutte contre les inondations, contribuent à l'ambition de Rev3, à 100 %, sur l'axe Agir en faveur des écosystèmes et prévention des inondations et de la ressource en eau.

Le territoire régional présente des particularités et des enjeux forts autour des questions liées à l'eau. Il est concerné par deux grands bassins hydrographiques. Ses fleuves côtiers, ses vallées, ses estuaires présentent des milieux naturels remarquables et des spécificités en matière de gestion hydraulique. L'eau et ses milieux associés sont le support de nombreuses activités humaines. Mais ces milieux ont subi au cours du temps de nombreuses modifications ; les zones humides connaissent de fortes pressions et continuent de régresser ; l'état de la ressource est dégradé voire préoccupant dans certains secteurs. La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes augmente les risques, en particulier le risque inondation, coulées de boues et exacerbe certaines tensions sur la ressource et les milieux aquatiques et humides.

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau vise à la fois à assurer la préservation des écosystèmes et des zones humides et à contribuer à la prévention des risques naturels, tout en prenant en compte les adaptations nécessaires au changement climatique. Cette gestion permet de satisfaire ou de concilier au mieux les exigences de la vie biologique du milieu récepteur, le libre écoulement des eaux, la protection des biens et des personnes et les activités humaines.

Le diagnostic du SRADDET met en avant les différents éléments pesant sur la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau ainsi que sur les risques générés par l'excès ou le déficit d'eau, variations aggravées par le changement climatique.

Le SRADDET met en avant deux objectifs afin de lutter contre ces phénomènes : « **Développer des modes d'aménagement innovants et prenant en compte les enjeux de biodiversité et de transition énergétique** » et « Maintenir et développer les services rendus par la biodiversité »

Les crédits mobilisés permettront de poursuivre l'action en matière de restauration de milieux naturels aquatiques et humides, de prévention des inondations et de préservation de la ressource en eau.

La Région s'appuiera également sur le partenariat existant avec l'association ADOPTA qui accompagne, sensibilise et forme les différents acteurs publics et privés de l'aménagement à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

BUDGET PRIMITIF 2025

4ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Daniel LECA

EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	14 010 000	22 153 146	1 468 000		24 621 146
900 - Services généraux	3 800 000		1 300 000		1 300 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	10 000 000	22 094 414	1 000 000		23 094 414
907 - Environnement	210 000	58 732	168 000		226 732

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 727 680	3 043 353	5 803 411	2 074 064	10 920 828
930 - Services généraux	740 840	337 629	702 115	2 074 064	3 113 808
937 - Environnement	5 986 840	2 705 724	5 101 296		7 807 020

A) Europe

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	740 840	337 629	702 115	301 000	1 340 744
930 - Services généraux	740 840	337 629	702 115	301 000	1 340 744

La politique rev3 menée par la Région Hauts-de-France est au cœur des priorités européennes et se décline dans l'ensemble des programmes européens que ce soit dans le cadre de la politique de cohésion, de la PAC ou encore des programmes sectoriels directement gérés par la Commission.

Dans son rôle d'Autorité de gestion, la Direction Europe intervient de façon indirecte dans le financement des projets rev3 au travers la mise en œuvre de son programme régional FEDER/FSE, FEADER, une partie du FEAMP, des programmes INTERREG, du Programme EUI sur la période 2021-2027. En effet, l'ensemble de ces programmes contribue à développer et cofinancer des projets pleinement en lien avec la rev3, notamment dans les domaines de la décarbonation, de l'économie des ressources, de l'économie circulaire – bâtiment durable, mobilité durable, bio économie par exemple – de l'emploi et du bien-être social et ce notamment par le soutien à la recherche et à l'innovation, le soutien à l'emploi et aux entreprises, le développement des compétences, etc...

Le budget est composé de trois parties :

- L'une consacrée aux initiatives locales et participations
- Une autre consacrée aux programmes opérationnels
- Une dernière consacrée à la représentation de la Région à Bruxelles

Seules des propositions en section de fonctionnement sont formulées.

1) Politique « Initiatives locales et participations »

- « Soutien aux réseaux d'information » : AE de 440 140 € ; 474 415 € de CP

Parmi les opérations couvertes figurent :

- l'adhésion aux **Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT)** « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale » ; le montant de l'adhésion constitue une obligation statutaire : coût total 155 K€
- le financement du programme d'activité des **maisons de l'Europe** (Dunkerque et Littoral, Grande Thiérache à Fourmies, Interphaz à Lille et maison Douaisienne, et maison du Hainaut), et de l'info point Europe d'Amiens : coût total 210 K€;
 - ⇒ Le financement de ces structures fait partie intégrante de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens qui seront renouvelées pour la période 2025 – 2027. Le financement des structures est critérisé en fonction de la labellisation ou non.

- « Accompagnement des programmes INTERREG » : 283 629,28 € de CP

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région endosse des responsabilités dans la gestion et la gouvernance de plusieurs programmes de coopération européenne et doit contractuellement honorer une participation :

- en tant qu'autorité de gestion de 3 programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe pour les 2 périodes et INTERREG des 2 Mers (jusque 2025/2026),
- en tant qu'autorité nationale des programmes INTERREG Flandre-Wallonie-France, Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe pour les 2 périodes, INTERREG 2 Mers jusque 2024 et INTERREG Mer du Nord pour la programmation 2021-2027 ;
- en gestion indirecte de l'Initiative Urbaine Européenne.

Le besoin en CP est de 283 629 €. Il comprend les engagements pluriannuels antérieurs (notamment la participation aux loyers du Gecotti, et la contribution de la Région au budget d'assistance technique pour la part qui lui incombe du programme de coopération INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen). Pour les autres programmes de coopération, l'Etat, au travers de l'ANCT, prendra intégralement en charge les contributions nationales aux budgets d'assistance technique.

▪ **« Soutien aux projets européens – préparation » : AE de 700€ ; 177 700 € de CP**

Il s'agit d'assurer le financement :

- de l'ingénierie des projets européens grâce au FRAPPE (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) sous forme de mise à disposition de journées de consultants auprès des porteurs de projets européens de la région avec des recettes européennes très importantes pour le territoire (172 k€ en MAD)
- de l'accueil des partenaires (5 k€ en MAD)
- d'un service d'aide à la traduction pour permettre aux directions opérationnelles le nécessitant d'instruire les dossiers Interreg uniquement en anglais (abonnement annuel de 700€ en AE) ;

Le besoin en CP est en baisse cette année, car la ligne budgétaire du FRAPPE en 2024 a été peu mobilisée pour plusieurs raisons :

Les programmes sectoriels se sont retrouvés en concurrence avec les appels à projets France 2030 lancés par l'Etat français, plus facilement accessibles. Les porteurs de projets ont privilégié ce mode de financement. En 2025, le dispositif France 2030 devrait proposer moins de projets, ce qui sera favorable pour le dispositif Frappe.

Les programmes sectoriels sont aujourd'hui à mi-parcours. 2024 a été une année moindre pour le programme Horizon Europe car en fin de période d'Appel à projets 2023-2024. On attend la nouvelle vague d'appels à projets 2025-2027 sur Horizon Europe.

▪ **« Soutien aux projets européens – réalisation » : 40 000 € de CP**

Le besoin en CP de 40 000€ comprend les engagements pluriannuels antérieurs des projets déjà sélectionnés (Innocom ; SmartCon).

2) Programmes opérationnels (PO) – AE et CP de 300 000€

Le « **Sensibilisation et Communication** » vise à permettre la mise œuvre d'actions en matière de communication et de représentation et les frais de comitologie dans le cadre de l'assistance technique du programme régional Hauts-de-France.

Ces dépenses encourues constituent une obligation au regard de la Commission Européenne et sont cofinancées au titre de l'assistance technique du programme.

La communication est un engagement contractuel avec l'Union européenne (rôle et missions de l'autorité de gestion).

Un budget sera engagé sur plusieurs temps forts tels que le Joli Mois de l'Europe, Comité de suivi, Campagne de second semestre (médiat et événement), Promotion et animation sur les appels à projet. Trois enjeux ressortent prioritaires pour 2025 : rendre compte des résultats des financements européens sur le territoire (bilan 2014-2020 / perspectives programmation 2028-2034), Accompagner la dynamique de programmation 2021-2027 et se mobiliser sur les perspectives de la programmation 2028-2034.

3) Représentation de la Région à Bruxelles – 65 000€.

Le budget 2025 doit permettre de couvrir les besoins induits par une régie de dépenses permettant de couvrir les dépenses courantes de la Mission de l'UE à Bruxelles, la rémunération annuelle d'un jeune inscrit dans le dispositif « volontariat international en entreprise » et l'organisation de manifestations concourant à valoriser la marque Hauts-de-France à Bruxelles.

B) Prospective

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 800 000			1 300 000	1 300 000
900 - SIG et appui à la connaissance	3 800 000			1 300 000	1 300 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				1 773 063	1 773 063
930 - Services généraux				1 773 063	1 773 063

L'Agence HDF 2040 concourt à l'accompagnement des grandes transitions pour transformer les Hauts-de-France.

Elle pilote une stratégie régionale de la donnée et de la connaissance visant à produire et partager une vision des dynamiques et des enjeux en terme d'aménagement et de développement du territoire ; éclairer la construction des politiques publiques ; impulser les grandes transformations qui concernent le territoire, les acteurs et la population de la région.

L'Agence doit penser le long terme, organiser la réflexion prospective sur les transitions à l'horizon 2040, coordonner l'action régionale en matière d'aménagement durable du territoire, adapter l'action régionale aux contextes territoriaux des Hauts-de-France, accompagner la mise en œuvre locale des stratégies régionales et mesurer les impacts territoriaux et expérimenter de nouveaux modèles d'action publique.

Concernant la mise en œuvre de la feuille de route REV3 marqueur du mandat, il ne s'agit pas tant pour l'Agence de la décliner, mais au contraire de s'assurer de la bonne cohérence et de la bonne articulation entre les objectifs et les règles du SRADDET et cette feuille de route à portée opérationnelle.

Les trois grands objectifs du SRADDET que sont l'Attractivité économique, le Modèle d'aménagement et la Gestion des ressources offrent la stratégie et le cadre favorables à la mise en œuvre des trois grands défis porté par REV3, que sont les défis énergétiques, économiques et sociétaux, qui dans la feuille de route se traduisent au travers d'axes opérationnels : efficacité et sobriété énergétique, promotion des ENR et gestion des ressources.

Le projet d'aménagement et de développement régional traduit dans le document du SRADDET constitue le cadre d'action partagé, le cadre de référence, pour l'ensemble des acteurs territoriaux pour *Faire région*, ce document facilite et éclaire le lien entre la stratégie régionale d'aménagement et la mise en œuvre des projets des maitrises d'ouvrages.

Aussi, le budget de l'Agence HDF 2040 contribue à la déclinaison de REV3 au travers de missions d'aide à la décision ou de missions d'accompagnement des acteurs territoriaux qui concourent eux-mêmes directement à la feuille de route REV3.

Il finance la mise en œuvre de fonctions dites supports pour les directions régionales ainsi que pour de nombreux acteurs et partenaires territoriaux :

- la mise à disposition des services de compétences : cartographie, réalisation d'application de valorisation de données, conception et gestion de données, calcul d'indicateurs, expertise technique sur les données,
- le pilotage de la stratégie de la donnée et de la connaissance :
 - o l'outil Geo2France qui vise à préserver l'autonomie de la région en matière d'aide à la décision, les travaux de prospective,
 - o l'aide à l'élaboration des stratégies et des politiques publiques,
 - o la mutualisation de la production des données de contexte et de ses usages entre les acteurs et partage et diffusion de la connaissance avec l'ensemble des acteurs

Il finance des missions de planification qui offre le cadre de référence de la mise en œuvre des objectifs REV3 :

- élaboration, animation de la mise en œuvre, adaptation du SRADDET (au travers de procédures de modification ou de révision), outil de planification central de la déclinaison de REV3 sur les nombreux volets climat, air, énergie et déchets, ainsi que sur le foncier,
- accompagnement des territoires de SCoT pour traduire les ambitions régionales dans leurs projets de planification et d'aménagement notamment avec les Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA)
- appui à l'élaboration des politiques publiques et animation de plusieurs outils de contractualisation, dont le CPER 2021-2027 et plus spécifiquement l'axe 1 accompagnement de la transition grâce à l'objectif de décarbonation de l'économie tout en préservant les ressources et les milieux naturels.

Enfin, ce budget finance également l'animation des deux feuilles de route : Climat air énergie et Prévention et gestion des déchets, volets thématiques stratégiques de REV3 :

- élaboration et animation des schémas et mise en œuvre des orientations régionales,
- portage du secrétariat du CRé visant à la planification stratégique des nouvelles filières énergétiques,
- sensibilisation, information et animation des partenariats,
- promotion du développement de filières d'avenir sur les volets énergies, déchets en lien avec l'économie circulaire.

De par la nature de ses missions réalisées essentiellement en régie, du fait de son positionnement transversal et de sa fonction support pour de nombreuses directions de la collectivité, mais aussi pour des partenaires et acteurs régionaux, l'Agence HDF 2040 s'inscrit dans les objectifs REV3, et son budget de fonctionnement contribue pour une majeure partie à la déclinaison de la feuille de route.

Le budget présenté s'élève à **3 073 063 €**.

FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, la proposition budgétaire de l'Agence HDF 2040 (à hauteur de 1 773 063€) se décompose comme suit :

Observation et prospective (SOP) –: 59 153 €

Ce programme couvre des reliquats de dépenses 2024 engagées ainsi que des dépenses d'achats de données et d'études dans le cadre de conventions opérationnelles avec l'INSEE (étude des populations collégiens, lycéens, étude Equilibrage prospectif du marché du travail en HDF, étude de mesure de l'emploi dans le ZAE) ; concourent à l'animation des travaux d'expertises et notamment ceux du Collège de prospective Littoral élargi conduits en partenariat avec le Parlement de la Mer et la DMPL ; à l'achats de données pour suivi de la mise en œuvre du SRADDET, à la mesure de l'impact des politiques régionales et à la mesure des impacts territoriaux des contractualisations CPER 2021-2027...), ERBM, Pacte SAT...

SIG et appui à la connaissance (SIGAC): 406 112 €

Ce programme couvre les frais de fonctionnement et de maintenance de la plateforme Géo2france (hébergement souverain, évolution des fonctionnalités ...), la maintenance de la suite logiciel MEDDI, le financement de données cadastrales suivi des objectifs du SRADDET, incluant le PRPGD (observatoire déchets matières, ZAN, éolien...).

Planification et appui territorial (SRA): 1 012 464 €

Ce programme finance des dépenses liées à l'exécution de conventions délibérées : Convention Urba8, adhésion CEREMA, Convention Mission Bassin minier, ainsi que des dépenses liées à la modification du SRADDET et à l'animation des ARAA dans le cadre du programme d'animation et de mise en œuvre du SRADDET.

PRPGD / Climat Air Energie: 295 334 €

Ce programme couvre des dépenses liées à des reliquats de missions 2024, au fonctionnement de l'Observatoire déchets ODEMA, expertises CCPGD, à l'animation du réseau des PCAET, à l'outillage et l'animation du CRé ; l'ensemble étant lié à la mise en œuvre du SRADDET et du PRPGD. Ce programme couvre la dépense de subvention à la fédération « stop éoliennes » ramenée de 70 K€ à 50 K€ pour 2025. A noter la diminution des crédits pour les missions d'appui aux collectivités locales pour la mise en œuvre des objectifs du SRADDET (volet animation et accompagnement des territoires sur les thèmes climat, l'air et les déchets).

INVESTISSEMENT

En investissement, la proposition budgétaire s'élève à 3 800 000€ d'AP et de 1 300 000 € de CP 2025.

Face à l'évolution des enjeux d'aménagement (changement climatique, nouveau risque, ZAN, densification...), de nouveaux outils émergent : les jumeaux numériques. Derrière cette nouvelle sémantique, il s'agit des données géographiques en 3D et d'une grande précision (grande échelle), mobilisable par des outils de simulation et de modélisation.

Les données du plan corps de rue simplifié (PCRS), déjà acquises, permettent de réaliser des jumeaux numériques : le test réalisé en 2024 a démontré qu'il était possible de réaliser un jumeau numérique régional à partir de ces données.

Parmi les usages potentiels d'un jumeau numérique régional :

- ✓ La gestion de patrimoine immobilier (pour la Région notamment) ;
- ✓ L'instruction des projets éolien aidée par des simulations d'impact paysager en 3D (services de l'Etat) ;
- ✓ La gestion de crise (inondation, érosion/mouvement de terrain, risque submersion,) ;
- ✓ La représentation des documents d'urbanisme en 3D (intéressant pour travailler sur la construction en hauteur/densité).

Le budget du jumeau numérique régional, appelé Hauts-de-France Très Grande Echelle s'élève à 3 100 000€.

Aussi, un budget total de 700 000 € sera consacré à la mise à jour de la donnée OCS2D 2024.

C) Stratégie territoriale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	10 000 000	22 094 414	1 000 000		23 094 414
905 - Aménagement des territoires et Habitat	10 000 000	22 094 414	1 000 000		23 094 414

La politique d'aménagement a été redéfinie en 2023 en vue d'intégrer les priorités REV3 et d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de cette dynamique (ACTes). On peut ainsi estimer que 80 % des crédits engagés pour le fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de ACTes contribuent à soutenir des projets dans les territoires qui contribuent aux objectifs Rev3.

La Région Hauts-de-France est forte de 90 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont une métropole européenne.

Elle a défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022.

Cette politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un nouveau dispositif qui décline les priorités stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux ;
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition rev3 ;
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets annuels pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'Etat et les Départements.

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui sont complémentaires des dispositifs régionaux existant mobilisables dans d'autres champs thématiques.

Ainsi, la politique ACTes accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique rev3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique...);
- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels) ;
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la Région ;
- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines.

Dans le cadre de la politique ACTes, cette partie du budget « Aménagement » permettra de mettre en œuvre en 2025 le **Fonds de soutien aux projets structurants pour l'aménagement du territoire**, ouvert aux communes et aux intercommunalités. Il vise à soutenir les projets de grande envergure assortis d'un haut niveau d'exigence au regard de leur contribution à la démarche Rev3 et leur articulation avec les stratégies territoriales.

Ce budget permettra également de mettre en œuvre les engagements visant les territoires vulnérables, dont les engagements inscrits dans le Contrat de plan Etat-Région et en particulier la mise en œuvre de la requalification des espaces publics et urbains des cités dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Pour mémoire, 100 M€ d'autorisations de programmes pluriannuels pour la période 2022-2027 ont été adoptés au budget 2022, ce qui permet de déployer ce dispositif jusqu'en 2027.

D) Les Parcs naturels régionaux (PNR) :

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	210 000	58 732	168 000		226 732
907 - Environnement	210 000	58 732	168 000		226 732

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	5 986 840	2 705 724	5 101 296		7 807 020
937 - Environnement	5 986 840	2 705 724	5 101 296		7 807 020

La Région est compétente dans la mise en œuvre de la politique des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

La politique des PNR contribue fortement à la dimension REV3 dans les territoires ruraux. De l'ordre de 80 % des crédits contribue ainsi directement ou indirectement à des actions répondant aux objectifs REV3.

Le territoire des Hauts-de-France réunit **5 Parcs naturels régionaux** :

- Avesnois (Nord)
- Baie de Somme Picardie Maritime (Somme)
- Caps et Marais d'Opale (Pas-de-Calais et Nord)
- Parc naturel interrégional Oise Pays de France (Oise et Val-d'Oise)
- Scarpe-Escaut (Nord).

Les enveloppes budgétaires dédiées à la politique régionale des Parcs comprennent à la fois les cotisations statutaires apportées par la Région aux cinq Syndicats mixtes de gestion des Parcs ainsi qu'au Syndicat mixte des Espaces Naturels Régionaux (ENRx), dans le cadre de sa convention pluriannuelle en cours (2024-2026) et des subventions dédiées aux programmes d'actions encadrés par les conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2025 que la Région a conclues avec chaque PNR. Les Parcs Avesnois et Scarpe-Escaut sont par ailleurs engagés dans une démarche de renouvellement de leur label et donc dans la révision de leur Charte. Le parc Caps et Marais d'Opale lancera quant à lui la révision de sa charte en 2025.

Pour les participations statutaires 1 755 160 € ont été affectés lors de la DM de décembre 2024 concernant les mesures de continuité budgétaire. Ce montant n'est donc pas comptabilisé pour l'AE 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025

5ème VICE-PRESIDENCE

Madame Manoëlle MARTIN

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE,
ORIENTATION**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	15 610 000	30 620 000	1 340 000		31 960 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 240 000	19 020 000	640 000		19 660 000
906 - Action économique	7 370 000	11 600 000	700 000		12 300 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	27 146 000	17 208 000	2 713 000		19 921 000
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 146 000	5 282 000	1 639 000		6 921 000
936 - Action économique	16 000 000	11 926 000	1 074 000		13 000 000

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 200 000	18 720 000	600 000		19 320 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 200 000	18 720 000	600 000		19 320 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	10 140 000	5 060 000	980 000		6 040 000
932 - Enseignement supérieur, Formation Professionnelle, Apprentissage	10 140 000	5 060 000	980 000		6 040 000

La région Hauts-de-France compte 7 universités et 30 écoles et grandes écoles, réparties sur plusieurs pôles universitaires reconnus, dans lesquels plus de 250 000 étudiants suivent une formation d'enseignement supérieur.

Ces atouts formidables pour l'avenir de la région doivent s'appréhender au regard de constats comme un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale, un taux de boursiers supérieur à la moyenne française, et des jeunes moins mobiles.

Dans ce cadre, le budget primitif 2025 doit répondre à des enjeux cruciaux à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les étudiants qu'ils accueillent mais aussi pour le développement économique du territoire (notamment répondre aux besoins de cadres supérieurs et d'ingénieurs du fait de l'installation des gigafactories, EPR (Evolutionary Power Reactor) et autres projets d'intérêt régional supérieur).

Pour la politique Enseignement supérieur, le budget primitif 2025 vise donc les objectifs principaux inscrits dans le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) qui se déclineront sur toute la durée de ce schéma jusqu'en 2028.

La politique régionale de **soutien à l'Enseignement supérieur** contribue à la mise en œuvre de la feuille de route REV3. Le SRESRI, schéma régional piloté par la Région, intègre un volet réglementaire « Transition écologique » et l'ensemble des dispositifs régionaux de soutien à l'enseignement supérieur affichent des critères REV3 d'intervention.

A titre d'exemple, le déploiement des **contrats étudiants et le soutien aux initiatives étudiantes** permettent notamment la mise en place d'actions de sensibilisation à destination des étudiants.

Par ailleurs, le soutien de la Région aux projets immobiliers universitaires dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 qui vise à améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement des établissements des Hauts-de-France poursuit l'objectif **des baisses des dépenses énergétiques en cohérence avec les enjeux de transitions énergétiques portés par REV3 également.**

1) Soutenir les établissements d'enseignement supérieur (1.35 M€ AE ; 0.61 M€ de CP/AE et 1.20 M € AP ; 1M€ de CP/AP)

Cette enveloppe concerne spécifiquement le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur afin de favoriser leur développement, leur rayonnement et leur attractivité au niveau national et international ainsi que l'innovation des parcours de formation et l'insertion professionnelle des étudiants.

Concrètement, il s'agit de soutenir au travers du Cadre d'appui aux acteurs de l'enseignement supérieur, les projets portés par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des Hauts-de-France en cohérence avec les ambitions du SRESRI.

4 priorités régionales guident ce soutien à l'enseignement supérieur des HDF :

1. Améliorer les conditions de vie et pouvoir d'achat des étudiants du supérieur,
2. Soutenir les parcours de formation et de professionnalisation de ces étudiants (Innovation pédagogique)
3. Accompagner le développement des compétences, valoriser les filières émergentes, et mener une action prospective des métiers et des filières, (attractivité)
4. Impulser / soutenir une dynamique territoriale en favorisant l'émergence et le développement de schémas locaux en déclinaison du schéma régional.

Au travers de ce nouveau cadre voté à l'été 2024, il s'agit aussi de soutenir les initiatives visant à animer la vie étudiante, au travers des initiatives étudiantes, citoyennes, sociales et durables de l'accès à la vie culturelle et sportive des étudiants et plus particulièrement les actions visant à dynamiser les campus et contribuer à la vie étudiante. Ce dispositif permet également d'accompagner la précarité étudiante. 0.04M€ de CP 2025 sont nécessaires pour solder les opérations précédemment délibérées dans le cadre des Initiatives Etudiantes.

2) Soutenir les constructions universitaires (7 M€ AP ; 18,32 M€ CP/AP)

En lien avec le volet réglementaire des transitions porté par le SRESRI, l'objectif est d'équiper, de mutualiser les investissements en Enseignement Supérieur et d'aider à transformer les constructions universitaires en campus sobres en énergie, en lien avec la démarche transversale régionale de REV3.

Dans le cadre de la contractualisation CPER 2021-2027, ces AP permettront de suivre les engagements budgétaires inscrits dans le volet Campus et contribueront au lancement et à l'exécution de projets de rénovation, réhabilitation et modernisation du parc immobilier universitaire. L'exécution du CPER mobilise l'intégralité des AP de 7 M€ (correspondant à 1/7^{ème} du CPER 2021-2027).

Les CP estimés à 18.32 M€ permettront d'assurer les paiements des engagements sur les projets CPER programmés depuis 2021.

3) Accompagner les étudiants (8.79M€ d'AE; 5.43 M€ CP/AE)

a. Contrats étudiants et Etudiants relais santé

La Région encourage tout ce qui permet l'insertion et l'employabilité des étudiants, le renforcement de leurs compétences et expériences, à la fois transversales et adaptables, contribuant ainsi à leur professionnalisation. Elle a ainsi mis en place les dispositifs « Contrats Etudiants Région » et « Etudiants Relais Santé » qui donnent aux étudiants l'opportunité d'un emploi qui, au-delà d'être une source de revenu, offre une expérience professionnelle dans le cadre d'une mission d'intérêt général pouvant être valorisée par la suite. Cette initiative vertueuse a d'ailleurs fait récemment des émules auprès d'autres collectivités.

Véritable marqueurs de l'action régionale en faveur à la fois des étudiants et des structures et outils d'accès à l'emploi, **les contrats étudiants** (et leur pendant sur le volet Santé les « étudiants Relais Santé ») constituent **une priorité de ce budget 2025**.

Etendu en 2023 aux étudiants des grandes écoles de la région, ce dispositif permet à la fois d'apporter **un complément de revenu essentiel aux jeunes** tout en leur permettant d'agir au sein de leur campus et de travailler à améliorer les conditions de formation et de réussite de leurs pairs. Des activités de sensibilisation à REV3 et aux transitions en général ont été introduites au sein des établissements et dans le cahier des charges de ces emplois cofinancés par la Région, exemplaires du fait de leur aspect local.

Par ailleurs, la Région au travers des « Etudiants Relais Santé » accompagne les actions de prévention santé, d'accès aux droits et de détection des situations à risque au sein de la population étudiante, notamment la détresse psychologique, en lien préfigurateur avec l'un des objets de travail partenarial de la feuille de route du SRESRI pour les deux années à venir (2025 -2027), à savoir la Santé mentale des étudiants.

b. Oser et réussir en enseignement supérieur

Au titre de sa compétence relative au Service Public Régional de l'Orientat[i]on, la Région accompagne les étudiants dans leur parcours de formation et leur projet professionnel vers la Licence et les études longues, en favorisant activement leur orientation, en luttant contre le décrochage et en visant la réussite dans l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les trois volets du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PPREL) reposent sur un partenariat étroit avec les établissements universitaires et grandes écoles, ainsi que sur l'implication des pairs (étudiants tuteurs). Le FSE+ au titre du Programme Régional 2021-2027 est également mobilisé pour renforcer et accélérer le déploiement du PPREL.

c. Mobilité internationale - Bourses MERMOZ

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte européen et international de leur future activité professionnelle, de répondre aux exigences de l'organisation des études dans le continuum Licence-Master-Doctorat, la Région **accompagne la mobilité internationale des jeunes pour en faire un levier de développement du territoire régional, via les bourses Mermoz**.

L'enveloppe prévisionnelle pour 2025 permettra d'accompagner plusieurs milliers d'étudiants des HDF dans ces mobilités, y compris les apprentis et élèves de BTS, en complémentarité des dispositifs mis en œuvre au niveau Européen (Erasmus), national et / ou plus local.

A noter, en dépit des contraintes fortes pesant sur son budget, la Région HDF maintient ce soutien volontariste, à la différence d'autres régions, car elle est consciente des enjeux massifs de mobilités de tout type pour sa jeunesse encore moins mobile que dans d'autres territoires, car davantage marquée par les inégalités sociales comme culturelles.

Par ailleurs, ce dispositif intègre la délivrance de prix d'excellence à des jeunes des HDF répondant à des critères très sélectifs, dispositif que l'exécutif régional souhaite consolider en 2025, en soutenant l'excellence sous toutes ses formes.

d. Aides aux étudiants

L'Etat ayant décidé de pérenniser son dispositif de repas à 1 € pour les étudiants boursiers et possiblement élargi à tous les étudiants, la Région décide de redéployer les crédits dédiés à un dispositif régional similaire vers l'aide sociale d'urgence.

En revanche, l'aide sociale d'urgence proposée par la Région montre toute sa pertinence afin d'apporter une solution individualisée à des étudiants en grande difficulté et éviter des ruptures de parcours de formation supérieure. En complémentarité avec les aides de l'Etat et des territoires, la Région conforte donc ce fonds régional d'aide d'urgence réservé aux étudiants en 2025. Il pourra être mobilisé pour des motifs plus diversifiés (hygiène, alimentation durable, aide ponctuelle aux frais de la vie étudiante), sur rapport d'un intervenant social et particulièrement pour les jeunes ne relevant pas du dispositif national des bourses et donc à la limite des plafonds de revenus, ceux qui n'ont droit à rien.

B) Recherche

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 370 000	11 600 000	700 000		12 300 000
906 - Action économique	7 370 000	11 600 000	700 000		12 300 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	16 000 000	11 926 000	1 074 000		13 000 000
936 - Action économique	16 000 000	11 926 000	1 074 000		13 000 000

Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation s'inscrivent dans la stratégie recherche innovation, qui identifie des domaines d'activités stratégiques et des pistes de *spécialisation intelligence* (SRI-SI) ou *smart specialisation strategy* (S3), en cohérence avec le Programme Régional des fonds structurels européens 2021-2027.

La politique Recherche est très liée à rev3. Plusieurs domaines d'activités stratégiques et pistes de spécialisation de la stratégie recherche innovation sont directement articulés autour de rev3 (Transition sociétale et maîtrise des risques – Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux – Efficacité énergétique décarbonée – Bioraffineries et bio ressources durables – Intelligence artificielle embarquée). De nombreux programmes de recherche contribuent à la dynamique rev3, car ils portent sur l'anticipation des mutations à venir, les transitions énergétiques, numériques, économiques (économie circulaire...).

Si la région Hauts-de-France présente un véritable potentiel de recherche et d'innovation, ainsi qu'un positionnement géographique unique aux frontières de l'Europe du Nord, elle doit maintenir les efforts engagés pour favoriser l'attractivité et le rayonnement scientifique des Hauts-de-France tout en préparant l'avenir de son économie. Ainsi, la Région entend promouvoir sur l'ensemble de son territoire une dynamique d'excellence, un écosystème de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation structuré et visible, ainsi que la spécialisation de ses territoires.

En ce sens, le soutien à la recherche et à l'innovation doit contribuer au déploiement de l'excellence scientifique, par l'accompagnement de projets, tout en stimulant la chaîne de valeurs de la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation, au bénéfice de la transformation économique, sociale et environnementale des Hauts-de-France.

Pour la politique Recherche, le Budget Primitif 2025 vise les objectifs principaux inscrits dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2022-2028, adopté en novembre 2022, notamment :

- Le développement et la structuration des forces de recherche, la différenciation des forces régionales, l'accompagnement des transitions (objectif 6 du SRESRI)
- L'amplification des dynamiques d'innovation, des collaborations public-privé et la valorisation de la recherche auprès des entreprises (objectif 7 du SRESRI)
- L'attractivité de l'ESR régional, le rayonnement international et la mobilité (objectif 10 du SRESRI).

1) Renforcer la structuration et le capital humain de la recherche (13.05 M€ d'AE ; 9.42M€ CP/AE et 5.37M€ d'AP ; 9.02M€ CP/AP)

a. Grands projets structurants - CPER

Convaincue de l'aspect structurant et stratégique du volet Recherche du CPER en cours, et des impacts à terme sur le développement scientifique et économique de son territoire, la Région Hauts-de-France sera en 2025 au RDV de la poursuite de ces projets partenariaux associant acteurs académiques et acteurs socio-économiques. Il s'agit en effet de soutenir des projets de recherche interdisciplinaires et/ou exploratoires et/ou collaboratifs, de compléter les équipements scientifiques en région, de développer des plateformes technologiques et des structures d'appui, de contribuer au renforcement des infrastructures nationales de recherche

Pour cela, la Région Hauts-de-France et l'Etat sont engagés dans le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, sur 16 projets pour la recherche.

b. Partenariats et contractualisations avec les acteurs de la recherche

La contractualisation avec des établissements publics ou privés de recherche du territoire permet à la Région de poser les bases de partenariats pérennes et équilibrés. Il s'agit ici de mettre en avant des projets ciblés correspondant aux spécificités et besoins de notre territoire, avec des retombées attendues à court et moyen terme.

La Région entend plus généralement contribuer à la structuration de la recherche et amplifier son attractivité, en encourageant **l'ancrage et à l'implication des organismes nationaux de recherche en Hauts-de-France** et leur mobilisation autour d'objectifs répondant aux ambitions régionales inscrites dans le SRESRI.

En fonctionnement comme en investissement, le Budget primitif 2025 permettra ainsi la prise en charge d'actions spécifiques en déclinaison des protocoles signés avec la MESHS (Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société), la FUPL (Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille), le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'Université Gustave Eiffel, l'INRIA (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique), l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ; et potentiellement avec d'autres organismes de recherche pour lesquels un protocole de partenariat est en réflexion (comme par exemple : IFREMER (Institut Français de de recherche pour l'exploitation de la mer)).

c. Soutien au capital humain de la recherche

Afin de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues jusqu'à la recherche, la Région finance un nombre important d'allocations, prenant en charge 50 % du salaire de ces doctorants durant les 3 années nécessaires avant la soutenance de leur thèse.

Par ailleurs, le budget doit également permettre de couvrir une réévaluation de la rémunération des doctorants fixée par décret, par déclinaison de la Loi de Programmation de la Recherche.

Le Programme Régional FEDER 2021-2027 peut être mobilisé pour les thèses menées avec des entreprises (sous réserve d'éligibilité et sans cofinancement régional).

2) Soutenir des projets de Recherche Développement Innovation (RDI) en lien avec les enjeux régionaux (2.60M€ AE ; 2.65 M€ CP/AE et 2M€ d'AP M€ et 2.10 M€ de CP/AP)

a. Soutien aux projets de recherche en lien avec les acteurs économiques

Au-delà des programmes contractualisés et de ses dispositifs ou appels à projets, la Région entend pouvoir soutenir des projets majeurs en lien avec ses priorités et a entendu la demande de **simplification** exprimée par les communautés scientifiques, afin d'alléger la charge de travail administrative des porteurs de projets.

L'année 2025 permettra ainsi de lancer les premiers programmes pluriannuels de recherche ciblés, **les programmes InSPIR** (Initiatives Scientifiques Pilotes d'intérêt Régional de la nouvelle ambition pour la recherche régionale votée à l'automne 2024), qui tiendront compte des grands projets soutenus par ailleurs dans le cadre du CPER, dont ils seront complémentaires. Ils veilleront en lien avec le SRESRI à la **structuration des forces de recherche régionales** autour des problématiques posées, en encourageant la **pluridisciplinarité et les collectifs, sur toute la chaîne de valeur, jusqu'aux acteurs de l'innovation et du monde socio-économique en partenaires des opérations**.

Les programmes InSPIR porteront des moyens alloués exclusivement aux laboratoires académiques du territoire régional, après consultation par **appel à manifestation d'intérêt (AMI)**. Les AMI pourront couvrir différents types de besoins **en fonctionnement** : ressources humaines (dont accueil de talents, chaires...), frais de fonctionnement, et en investissement (équipement).

Par ailleurs, plusieurs dispositifs sont maintenus pour conforter l'une des ambitions portées par le SRESRI : favoriser la création de valeurs par le transfert de technologies issues de la recherche et par le renforcement des collaborations entre laboratoires et entreprises. Cela se traduit ici par la dotation de plusieurs fonds en gestion par Bpifrance :

- le Fonds Régional pour la Recherche et l'Innovation (FRRI) pour le dispositif **StartAIRR**, dédié à l'accompagnement de projets de recherche académique porteurs d'un potentiel de maturation en vue de leur transfert vers le monde socio-économique ;
- le fonds dédié au dispositif **Industrie du futur Hauts-de-France** (volet Recherche) en faveur des projets collaboratifs d'innovation ;
- le fonds dédié à l'appel à projets **i-démo régionalisé** (volet Recherche) (projets collaboratifs de grande envergure entre entreprises et laboratoires académiques), dispositif de France 2030 décliné en région, répondant également aux objectifs du SRDEII.

b. Soutien aux projets thématiques ou structurants

En cohérence étroite avec la politique volontariste de santé portée par la Région Hauts-de-France, un appel à projets destiné à soutenir des projets de recherche clinique est lancée tous les 3 ans, permettant un soutien ambitieux à des collectifs de recherche, maillant le territoire régional. Il est nécessaire d'affecter en 2025 les soutiens aux projets retenus par un comité d'experts réuni fin 2024 et déposés dans le cadre l'édition lancée en 2024 par la collectivité (Direction Santé et Direction Recherche Enseignement Supérieur et Formations Sanitaires et Sociales).

Le BP 2025 prévoit aussi l'inscription de CP à hauteur de 1,85 M€ afin de finir de financer des anciens dossiers (appels à projets STIMuE).

3) Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche au niveau européen et international (0.35 M€ (0.20 M€ Accueil + 0.15 M€ de Valoris) d'AE ; 0.88 M€ (0.80 + 0.08) de CP/AE ; pas d'AP ; 0.20 M€ CP/AP)

La Région poursuit son soutien à la mobilité de chercheurs des Hauts-de-France vers des établissements de recherche aux Etats-Unis et à l'accueil de chercheurs américains dans des laboratoires régionaux, avec le dispositif **Fulbright**, qui implique la Commission Franco-Américaine, grâce à un protocole de partenariat qui a fêté ses 20 ans en 2024 et qui a été renouvelé pour les années à venir.

Plus généralement, le Programme Régional FEDER 2021-2027 peut être mobilisé pour l'accueil de chercheurs dans les établissements de recherche des Hauts-de-France (sous réserve d'éligibilité).

Par son soutien à des manifestations et éditions scientifiques, la Région contribue à la visibilité et au rayonnement de la recherche mais aussi à la valorisation de la communication scientifique (dispositif ValoRIS).

4) Valoriser la recherche par l'animation et la communication via des missions d'expertises de projets de recherche (pas d'AE ; 0.05 M€ CP/AE)

Le BP 2025 prévoit l'inscription de CP à hauteur de 50 000 € afin de financer les projets en lien avec l'animation du volet recherche du SRESRI.

5) Mettre en œuvre des opérations immobilières (hors CPER) (pas d'AP ; 0.98 M€ CP/AP)

Les crédits de paiement sont notamment prévus pour permettre les décaissements relatifs aux marchés conclus pour la construction du Plateau technique santé de l'UPJV ; opération portée par la Région en tant que maître d'ouvrage.

C) Aider au choix d'orientation des jeunes des Hauts-de-France

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	40 000	300 000	40 000		340 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	40 000	300 000	40 000		340 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 006 000	222 000	659 000		881 000
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 006 000	222 000	659 000		881 000

A noter, lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 144 000 € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

La mission Proch'Orientation sensibilise les publics cibles aux enjeux des filières d'avenir stratégiques, innovantes et créatrices de richesses et d'emploi en s'associant à la dynamique rev3 et en ciblant les domaines d'activités stratégiques (les mobilités, la santé-nutrition, la bio économie, les industries culturelles et créatives, les matériaux, les énergies et le numérique).

Au travers de l'action des référentes territoriales, mais aussi grâce aux publications des guides d'orientation, des articles publiés en ligne sur le site de la région, les ENT, la dynamique rev3 est relayée auprès des publics cibles de la Mission Proch'Orientation ; cette sensibilisation est parfaitement intégrée et relayée.

La compétence régionale liée aux missions d'information sur les formations et les métiers qui est exercée au travers du dispositif Proch'Orientation, entre dans sa cinquième année budgétaire de fonctionnement.

Pour 2025, le budget prévisionnel proposé vise à consolider les outils existants qui ne cessent d'évoluer en fonction des besoins territoriaux identifiés et, d'autre part permet de développer des activités et des outils innovants en cohérence avec les objectifs de la politique d'information vivante et pédagogique, ancrée dans la réalité économique de la région, et son futur afin d'animer l'orientation auprès du public conséquent à toucher (collégiens, lycéens, décrocheurs, étudiants ou futurs apprentis mais aussi parents et responsables légaux).

Ce budget s'inscrit également dans une dimension concrète, ainsi qu'une volonté de se doter de recettes afin de réaliser des objectifs ambitieux à la hauteur des besoins de la population (crédits État, CPER et notamment FSE + du Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER/FSE+ 2021 / 2027).

FONCTIONNEMENT

Priorité 1 : Agir et Innover pour une orientation davantage choisie via une information régionale vivante sur les métiers et les formations

AE : 585 000 €

CP : 450 000 €

Dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, la commission permanente du 12/12/2024 a déjà voté l'affectation d'une AE 2024 de 15 000 € pour l'organisation de la 18ème édition du concours « je filme le métier qui me plaît ».

Pour les 48ème compétitions de 2024 à 2027, la gestion des WorldSkills, outil de promotion de la voie professionnelle dans toutes ses composantes (avec des candidats issus de l'apprentissage, de la voie scolaire, voire continue), sera cette année enrichie dans son volet territorial afin d'offrir un événement à rayonnement régional sur le long terme et une communication globale grâce au soutien des fonds européens FSE + et notamment le programme P10 « Innovation sociale et expérimentation sociale ».

Le développement des points info métiers sur les sites de compétition et une communication à la hauteur de l'évènement afin de valoriser ce concours : reportage, vidéos, plateau TV, visitorat pour les collégiens, lycéens voire autres.

A noter, dans le cadre de la 47ème édition des WorldSkills, lors de la finale qui s'est déroulée à Lyon du 10 au 15 Septembre 2024, 8 jeunes des Hauts-de-France étaient présents dans l'équipe nationale. 6 d'entre eux sont repartis avec de très belles médailles dont 3 médailles d'or et 3 médailles d'excellence.

Priorité 2 : Agir pour une proximité de l'information et de l'action de Proch'Orientation dans les territoires

AE : 271 000 €

CP : 281 000 €

Des subventions à l'association « je filme le métier qui me plaît » et à « numériqu'elles » sont inscrites au budget 2025 afin de développer les déclinaisons régionales et actions nécessaires en Hauts de France, afin de sensibiliser aux métiers du numérique.

Dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, la commission permanente du 12/12/2024 a voté l'affectation d'une AE 2024 de 24 000 € à l'association Euro France Association, ainsi qu'une AE 2024 de 105 000€ pour l'acquisition d'outils de communication à destination des jeunes afin d'informer sur les métiers, les formations et les dispositifs Proch'Orientation.

La Mission Proch'Orientation assure les productions de la ligne éditoriale régionale relative à l'information sur les métiers et les formations et sécurise la production, l'impression et la diffusion des supports qui auront été décidés et priorisés par les élus régionaux : guides 3e et 3e Segpa.

La mise à disposition de supports de communication (goodies, outils de communication pour les référents, matériels numériques spécifiques salon...)

L'organisation des événements ou des rencontres autour de la thématique « information sur les métiers et les formations » ; partenariat à développer auprès du monde économique, les entreprises, des échanges et relance auprès des partenaires actuels, Points d'étape par territoire sur les actions en cours voire leur actualisation, forum, salon...

La participation au concours JFLMQMP, « je filme le métier qui me plaît », outil de promotion des métiers en HDF, subvention à l'association et organisation du concours. 5ème année consécutive où la région décline ce concours en région, avec environ 1000 participants.

Priorité 3 : Agir pour sécuriser les parcours des jeunes et favoriser, en cas de rupture, leur retour en formation ou leur accès à l'emploi régional

AE : 150 000 € CP : 150 000 €

La Région a intégré fin 2021 dans le périmètre de Proch'Orientation sa compétence d'animation des dispositifs de lutte contre les ruptures de parcours des jeunes afin d'engager des politiques et démarches de raccrochage ou visant une information et un accompagnement à l'orientation les plus éclairés possibles, favorisant ainsi une orientation choisie et non plus subie, par un appel à projet permanent, au profit des lycées et CFA finançant jusqu'à 3000 €, par projet.

En 2025, Proch'Orientation, continuera son soutien aux projets d'information sur les métiers et les formations portés par les EPLE collèges et lycées des Hauts-de-France afin de lutter contre les ruptures de parcours des jeunes.

En 2024, la direction a créé un outil de cartographie (Arctique) et a assuré son hébergement pour deux ans avec une recette FSE+ dans le cadre du projet des solutions de remédiations à destination des décrocheurs. Cartographie à destination des professionnels de l'éducation qui sera en ligne sur le site Proch'Orientation.

INVESTISSEMENT

Priorité 2 : Agir pour une proximité de l'information et de l'action de Proch'Orientation dans les territoires

AP : 40 000 € CP : 340 000 €

Afin de démultiplier les actions de terrain, de faire converger l'investissement régional et celui de ses partenaires sur ce champ de l'information sur les métiers et les formations, il est nécessaire de renforcer les moyens existants en développant des partenariats cofinancés et en s'appuyant sur les priorités du FSE, ce qui permettra de soutenir des actions d'orientation des jeunes facilitant leur accès à la formation et à l'employabilité.

La création d'un nouveau site Proch'Orientation est en cours de réalisation, dont une partie financée par le FSE+. Ce nouveau site est attendu pour septembre. Dans ce cadre ; il est aussi prévu l'acquisition d'applications comme outils d'information innovant auprès de la jeunesse, en complément au nouveau site : questionnaire d'intérêt professionnel, d'autres applicatifs sont en réflexion, une plateforme d'offre de stage aux jeunes des Hauts de France.

BUDGET PRIMITIF 2025

6ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Laurent RIGAUD

EDUCATION ET LYCEE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	143 536 666	107 364 330	28 565 670		135 930 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	143 536 666	107 364 330	28 565 670		135 930 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	220 735 334	121 474 616	58 809 757	1 554 024	181 838 397
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	220 735 334	121 474 616	58 809 757	1 554 024	181 838 397

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 16,97 M€ d'Autorisations d'engagement 2024 et 4,5 M€ d'Autorisations de Programme ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées afin d'assurer la continuité début 2025 des actions de la politique lycées.

Le projet de budget 2025 de la politique « Education et Lycée » s'inscrit dans le cadre d'un projet régional pour les lycées dont les principaux objectifs sont de :

- Inscrire les lycées dans l'ambition « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie,
- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation, les lycées agricoles et l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés répondant aux exigences actuelles de limitation de l'impact carbone et en capacité de répondre aux nouvelles manières d'enseigner,
- Faire des lycées des campus de la transition écologique,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération lycée ».

A) Assurer le fonctionnement des EPLE

Face aux divers défis (climatiques, énergétiques, économiques, biodiversité etc.), la Région souhaite engager l'ensemble des établissements dans la dynamique régionale REV 3, permettant de changer durablement les pratiques au quotidien, de sensibiliser les jeunes générations à ces enjeux, et d'engager avec les établissements toutes les actions permettant une maîtrise énergétique.

La Région est donc engagée sur plusieurs volets du service public d'éducation, volets essentiels au bon fonctionnement des établissements :

L'énergie avec la poursuite dans les lycées de Plans de Maitrise Energétique, le développement de mix énergétiques et la systématisation du raccordement des lycées aux réseaux de chaleur urbain (58 lycées sont raccordés aux réseaux de chaleur urbains totalement ou partiellement). La suppression des ultimes chaudières au fioul (5) et l'étude de toutes les solutions alternatives au gaz (Pompes à chaleur, Géothermie ...) dans le cadre des rénovations doivent permettre de limiter durablement l'empreinte carbone des Lycées.

A noter le lancement du marché de maintenance d'exploitation de chauffage en 2024 permettant de couvrir l'ensemble des établissements et ce dès juillet 2025. Ce marché va permettre de consolider la connaissance des installations et de renforcer le pilotage des installations dans le sens de la sobriété et de la performance énergétiques.

La restauration, avec le dispositif « Je mange Local au lycée » qui a pour objectif :

- d'amener les restaurants scolaires à s'approvisionner à hauteur de 70% en produits locaux dont 20% de produits d'une alimentation saine,
- de diminuer le rejet de CO2 en favorisant l'achat de proximité,
- et d'accompagner l'agriculture régionale.

La gestion des bio déchets issus des restaurations scolaires constitue également un défi pour la collectivité, les établissements à la fois pour agir en amont en limitant le gaspillage alimentaire et agir en aval pour accompagner les établissements sur la recherche de solutions locales et territoriales.

S'agissant de la mobilisation des agents techniques dans les lycées, et particulièrement les agents en charge de l'entretien des surfaces, la généralisation de la méthode de nettoyage par pré imprégnation amorcée en 2023 va permettre de limiter les troubles musculo squelettiques et de limiter la consommation d'eau, et de produits d'entretien.

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	153 717 360	96 042 949	10 643 901	1 200 000	107 886 851
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	153 717 360	96 042 949	10 643 901	1 200 000	107 886 851

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 0.3 M€ d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

Cette politique recouvre l'ensemble des contributions de la Région qui visent la prise en charge du fonctionnement général des établissements publics locaux d'enseignement.

Cela concerne principalement (1) la dotation globale de fonctionnement aux EPLE versée annuellement, (2) les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région, (3) le Service de Restauration et d'Hébergement.

Le financement des parcours Emploi compétences au vu de sa spécificité est abordé dans la partie C.

1) La dotation globale de fonctionnement

La Région a la charge des établissements d'enseignement publics, des établissements d'éducation spéciale (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté : EREA et Ecoles Régionales du Premier Degré : ERPD), des établissements maritimes et agricoles situés sur son territoire.

Elle assure ainsi le fonctionnement de ces établissements au travers de la « dotation globale de fonctionnement » qui vise, aux termes de l'article L214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat.

Considérant l'amélioration prévue de la situation en 2025 (stagnation de l'inflation et poursuite de la baisse du prix de la molécule de GAZ ...), la Région a délibéré une DGF 2025 initiale forte, reposant sur :

- Le maintien d'une approche individualisée basée sur les 3 derniers comptes financiers connus des établissements ;
- L'harmonisation du taux de prise en compte des surcoûts pédagogiques des exploitations agricoles avec celui des coûts de l'ensemble des lycées, à 95% de la moyenne des 3 dernières années ;
- La garantie de 80% de la dotation de fonctionnement 2022 année de référence (hors crise covid et énergétique) ;
- L'ajustement du mécanisme de fonds de roulement garanti par la Région.

Les seuils sont ainsi fixés :

- Pour les établissements d'enseignement technique ou industriel à 30 jours de fonctionnement
- Pour les établissements d'enseignement général à 30 jours de fonctionnement
- Pour les établissements d'enseignement agricole à 30 jours pour le Lycée et 30 jours pour l'EPLFPA.

Ces seuils tiennent compte de la masse salariale à sécuriser pour permettre aux lycées de fonctionner sans apport de trésorerie.

Les dépenses énergétiques ont été estimées à 69 millions d'euros

En 2025 la Région maintient donc son engagement mais souhaite également poursuivre les démarches engagées dans l'objectif d'une maîtrise énergétique renforcée conformément aux enjeux REV 3. Il est également essentiel pour les établissements de poursuivre les efforts de rationalisation de leur budget 2025 dans le respect des préconisations du décret 76-1305 du 28 décembre 1976 relative à l'organisation administrative et financière des [...] lycées :

« Le budget des lycées est établi dans la limite des ressources des établissements. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'établissement examine le montant des recettes et décide des crédits budgétaires afférents aux dépenses en tenant compte en priorité de celles qui revêtent un caractère obligatoire, telles qu'elles sont définies à l'article 37.

Sont obligatoires pour [...] les lycées les dépenses correspondant :

- *A l'entretien dont ils ont la charge et au fonctionnement courant des immeubles qu'ils occupent ;*
- *Aux rémunérations et charges sociales y afférentes du personnel payé sur le budget de l'établissement dont le recrutement a été autorisé dans les conditions définies par l'arrêté interministériel prévu à l'article 28 ci-dessus ;*
- *Aux impôts et taxes prévus par la législation en vigueur ;*
- *A l'acquittement des dettes exigibles, ainsi que toutes les dépenses mises à la charge des établissements par une disposition législative ou réglementaire. »*

Dans le même temps, la Région assure une veille soutenue de la situation financière des établissements, et reste mobilisée aux alertes des établissements.

La Région se laisse la possibilité d'allouer une dotation de fonctionnement dite « complémentaire » 2025 en fonction des besoins identifiés des EPLE et des justificatifs présentés. En effet, au regard du contexte général, toute dotation complémentaire doit être sollicitée par l'établissement, et justifiée. La Région s'autorise à revoir le process actuel et le calendrier pour cette éventuelle dotation complémentaire pour plus d'efficacité.

Les modalités de paiement de la DGF sont confirmées et s'échelonnent en trois fois : 50% (janvier), 20% (mai), 30% (septembre). La DGF 2025 reprend les mêmes modalités de calcul que pour l'année 2024.

Le montant affecté pour la DGF initiale est de 90 136 558 € d'AE et CP pour 2025. Il est également proposé d'inscrire une dotation complémentaire prévisionnelle de 5 M€. Une diminution par rapport à la DGF 2024 qui résulte de la baisse du coût de la molécule de gaz, même temporisée par la hausse des taxes en parallèle, et un ajustement sur fonds de roulement encore conséquent.

A la dotation globale de fonctionnement, il convient d'ajouter d'autres contributions financières de la Région telles que le dispositif « Transports des internes et demi-pensionnaires », pour les EPLE qui ne disposeraient pas d'internat ou de restauration sur place. L'enveloppe 2025 s'élève à 750 000 €. L'enveloppe reste globalement stable par rapport à 2024, avec une augmentation de 0,04M€ en raison de l'augmentation du prix des carburants.

Inscription également de la démutualisation des personnels transférés pour les cuisines centrales/EMOP pour un montant de 1.2 M€ de CP en hors AE.

2) Les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région

L'enveloppe initiale pour la maintenance des installations thermiques au titre des « Contrats et marchés Région pour le fonctionnement des EPLE » avait été prévue au BP 2024 et retirée au BS, suite à la notification tardive du marché en 2025. L'enveloppe augmente donc de manière très importante sur 2025 en AE.

Ce marché d'une durée de 6 ans, est proposé à l'ensemble des EPLE pour un démarrage du marché au 1^{er} juillet 2025. A ce jour, en effet seuls 124 établissements adhèrent au marché actuellement en cours. Les autres mobilisent un prestataire de manière directe ou s'appuient sur les équipes mobiles de la collectivité. Ce marché tout à fait stratégique pour la collectivité va permettre d'harmoniser les pratiques de maintenance, de renforcer la connaissance de notre patrimoine, de contribuer à son amélioration et de renforcer l'efficacité énergétique de nos lycées.

A noter qu'à ce stade des travaux, l'achat d'énergie n'est pas intégré au contrat.

Cette enveloppe intègre en plus de la mise en œuvre des marchés d'exploitation de chauffage dans les lycées de la Région, la gestion des déchets et l'acquisition des équipements de protection individuelle pour les agents des lycées. Le montant proposé s'élève pour 2025 en AE à 56,5 M€ et 9,2 M€ de CP en 2025.

3) Le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

Depuis la loi du 13 août 2004, la Région a la compétence pleine et entière en matière de restauration et d'hébergement. Dans ce cadre, il revient à la collectivité régionale de définir les tarifs de restauration et d'hébergement ainsi que les conditions et modalités devant être appliquées à l'ensemble des usagers de ces services et de les communiquer aux lycées pour mise en œuvre.

Afin de garantir l'égalité des familles et des usagers devant le service public, la Région Hauts de France s'est engagée dans une démarche d'harmonisation progressive des tarifs et acte des principes communs inhérents destinés à l'ensemble des établissements.

Aussi, il est proposé de poursuivre la démarche d'harmonisation des tarifs sur le même rythme qu'en 2023 pour la rentrée 2025 avec une réévaluation des tarifs cibles.

La collectivité est particulièrement attentive à la qualité nutritionnelle des repas proposés en service de restauration scolaire des lycées de la Région Hauts-de-France. Le temps du midi est un moment privilégié pour sensibiliser les jeunes à l'éducation au goût et à la citoyenneté, tout en prenant en compte leurs attentes. Proposer une alimentation saine à un jeune, à partir d'un service de restauration régulier, est la meilleure façon de lui assurer, en tout temps, des conditions optimales pour sa scolarité.

Le SRH faisant l'objet d'une comptabilité distincte, dans un contexte où l'instruction comptable des EPLE prohibe le financement du SRH par la dotation globale de fonctionnement, la Région s'est dotée d'un instrument financier spécifique permettant d'apporter un financement aux lycées dont le SRH est en difficulté. Ces crédits sont, comme pour les dotations complémentaires de fonctionnement, activés après un contrôle approfondi de la situation de l'établissement, et notamment après s'être assuré qu'aucun autre levier (amélioration des approvisionnements, meilleure maîtrise des quantités...) n'était susceptible de permettre un rééquilibrage des comptes. Ce fonds appelé FA2SRH (Fonds d'Aide spécifique au Service de Restauration et d'Hébergement) a été ramené à 800 000€ d'AE et 650 000€ de CP (DM 2024 incluse pour 300 000€) pour pouvoir traiter les déficits 2023 et 2024 restant à traiter.

La baisse du PRSRH (Politique Régionale de Service de Restauration et d'Hébergement) et le réajustement des tarifs, ajoutés à la baisse du coût de l'énergie doit permettre de réduire le soutien aux restaurations en déficit structurel ou conjoncturel en augmentation depuis 2022.

A côté de cette évolution, l'action « je mange local en lycée » impactée par les dispositions de la loi Egalim est maintenue. Le dernier appel à candidatures lancé en 2023 a permis de relancer le dispositif après la crise sanitaire et à 118 établissements de rejoindre le mouvement.

A noter également la mise en place du connecteur entre ApproLocal.fr et le logiciel métier Restauration qui permet aux établissements de passer leurs commandes directement auprès des producteurs régionaux avec rapidité et simplicité. Ce dispositif se poursuit en 2024/2025 pour consolider les efforts faits pour développer le manger sain et le manger local. L'enveloppe consacrée à ce dispositif est en revanche ramenée à 448 560€ en AE et 632 968€ de CP.

Cette enveloppe permet également d'accompagner des situations particulières comme la participation à l'internat d'Excellence de Noyon ou à la restauration scolaire de Douai gérée par la Ville de Douai pour le lycée Edgar Morin.

Le montant global de cette enveloppe d'élève à 1,5 € M€ d'AE (0,3 AE affectée en DM 2024 et 1,21M€ AE au BP 2025) et 1,5 M€ de CP.

B) Equiper les EPLE en matière de restauration

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 700 000	2 510 000	6 575 000		9 085 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	6 700 000	2 510 000	6 575 000		9 085 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	850 000	703 443	200 000		903 443
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	850 000	703 443	200 000		903 443

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 150 000 € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

L'enveloppe de fonctionnement sur ce segment permet d'accompagner les restaurations en cas de casse de matériel : FURECR (Fonds d'Urgence de Réparation) et de poursuivre le déploiement de la GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur). Ces deux dispositifs sont essentiels pour le pilotage de la Politique Régionale de Restauration et d'hébergement et permettent d'intervenir en urgence pour maintenir la production et le service mais aussi de renforcer le pilotage de cette politique majeure.

Il est en effet essentiel d'avoir un pilotage plus resserré du nombre de repas produits, de renforcer la traçabilité des approvisionnements, en particulier bio et locaux mais également de sécuriser les menus et la qualité nutritionnelle des repas.

Cette généralisation nécessite d'être confortée et accompagnée. La légère baisse par rapport à 2024 s'explique par le contexte budgétaire tendu et la volonté d'être au plus juste.

L'enveloppe en investissement intègre :

- La ligne de remplacement des équipements de restauration
- La ligne d'investissement s'agissant des laveries,
- La gestion des systèmes de contrôle d'accès aux restaurants scolaires (bornes de réservation, distributeurs de plateaux...).

Cette enveloppe s'élève pour l'investissement à 6 700 000 € d'AP et à 9 085 000 € de CP, pour le fonctionnement à 850 000 € d'AE 2025 (AE de 150 000€ affectée en DM 2024) et 903 442,65 de CP.

C) Participer au financement et à l'accompagnement des Parcours Emplois Compétences dans les lycées

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 051 484	1 002 500	715 000		1 717 500
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 051 484	1 002 500	715 000		1 717 500

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 583 516 € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour le financement des établissements sanitaires publics, privés et filière sociale.

Les volumes financiers consacrés à cette politique sont ajustés aux engagements de l'Etat en baisse. Dans le cadre de cet engagement historique essentiel au fonctionnement des établissements la collectivité :

- Contribue au financement des Parcours Emplois Compétences (PEC) recrutés par les lycées sur les missions d'entretien, de restauration ou de maintenance informatique.
- Déploie un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, dispositif accessible sur l'ensemble du territoire régional.

A noter la vigilance particulière sur cette politique directement liée aux orientations de l'Etat en matière de politique de l'emploi. Les taux de participation de l'Etat ont été ajustés à la baisse ce qui impacte également le nombre de PEC dans les EPLE sur l'année 2025.

Les montants inscrits sont de 2 051 484€ au BP 2025 en AE auquel s'ajoute la DM 2024 d'un montant affecté de 583 516€ d'AE. Les CP sont de 1 717 500 €.

D) Participer au financement des lycées privés sous contrat

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	5 000 000	4 700 000			4 700 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	5 000 000	4 700 000			4 700 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	31 578 540	12 221 460	31 578 540		44 154 024
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	31 578 540	12 221 460	31 578 540	354 024	44 154 024

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 12,2 M € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

1) Les forfaits régionaux d'externat

La Région finance le fonctionnement des lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat, par le biais de « forfaits régionaux d'externat » (FRE) prévus à l'article L442-9 du Code de l'Education.

Ces forfaits sont théoriquement calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2 :

- Dépenses liées au fonctionnement matériel
- Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées pour en assurer le fonctionnement.

Les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration étant exclues.

Ces dépenses d'externat sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

L'intervention de la Région, juridiquement encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics, dans le cadre des protocoles d'accord adoptés pour la période 2023 – 2028.

Au vu du contexte budgétaire, des échanges ont eu lieu avec l'ARSEC (Association des Responsables de SEGPA de l'Enseignement Catholique) proposant de renégocier le montant du FRE 2025 au vu du contexte budgétaire.

Les Forfaits Régionaux d'Externat représentent 43,8M€ d'AE (12,2M€ DM 2024 + 31,5ME BP 2025) et 44,1 M€ CP au budget 2025.

2) Le soutien aux investissements des lycées privés

Le dispositif d'aides à l'investissement des lycées privés permet de participer au financement des établissements privés sous contrat avec l'Etat dans le cadre des conventions-cadres conclues avec les réseaux et couvrant la période 2023-2028, la Région accompagne les établissements pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements.

Les crédits proposés seront ajustés et calés à l'évolution actée sur le volet investissement des établissements publics.

L'engagement en direction des familles dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement privé est confirmé, ainsi que la politique volontariste de soutien à l'investissement des lycées privés dont REV 3 est le fil rouge.

E) La Région aux côtés des jeunes et des familles

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	5 690 000	129 330	5 570 670		5 700 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	5 690 000	129 330	5 570 670		5 700 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	24 867 950	6 681 264	11 822 316		18 503 580
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	24 867 950	6 681 264	11 822 316		18 503 580

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 516 000€ d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

1) Aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité et soutenir les dispositifs d'intégration scolaire et de réussite éducative

Dans le cadre d'une politique volontariste, la Région poursuit ses efforts sur l'accompagnement financier et matériel des jeunes et des familles et veille à l'amélioration régulière des conditions de réussite éducative des lycéens.

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts-de-France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

La **carte génération HDF** permet d'apporter une aide universelle à cette rentrée à des dizaines de milliers de jeunes de 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui poursuivent.

Elle conforte également le dispositif carte Génération HDF en développant les services offerts (outre les aides financières, développement des bons plans facilitant l'ouverture à la culture, l'accès aux locaux et au service de restauration ...). Seront mobilisés en 2025, 16.5 M€ d'AE et 10M€ de CP pour la carte et 1 M€ d'AE et 0,850 M€ de CP pour la gestion de la carte.

A cela, il faut aussi ajouter, l'**aide complémentaire** aux lycéens dont les familles rencontrent des difficultés financières (AE Voté en DM 2024 pour un montant de 150 000€) CP 2025 150 000 € ainsi que les **dispositifs d'aide à la scolarité** pour les publics qui sont en situation de handicap ou en interruption scolaire pour raison de santé ; il s'agit de maintenir ces jeunes dans un cadre scolaire adapté à leur situation et d'éviter ainsi toute rupture dans leur parcours de formation avec 95 000€ en AE et 99 000 en CP pour le fonctionnement et 50 000€ d'AP et 60 000 de CP pour l'investissement.

2) Favoriser l'ouverture culturelle, sportive, citoyenne

L'ouverture des lycéens à la culture constitue également un axe prioritaire pour la collectivité. Outre **l'enveloppe forfaitaire liée aux actions éducatives** (2 610 000€ en AE et 2 340 000€ en CP) permettant aux établissements scolaires de réaliser les projets éducatifs en lien avec leur projet d'établissement, la Région développe également **de multiples dispositifs de soutien aux projets d'éducation** tels que la prévention contre la radicalisation et le planning familial, le travail de mémoire, la participation aux olympiades de la chimie, la participation au FIGRA et festival d'Arras, ... Ces dispositifs représentent 732 150€ d'AE (66000 € AE affectée en DM 2024 et 666 150€ AE au BP 2025) et 741 150€ de CP.

Cette année dans un souci d'une meilleure maîtrise des coûts induits par le fonctionnement du dispositif de mise à disposition de serviettes hygiéniques dans les lycées, il est prévu de procéder à l'achat des distributeurs de protections périodiques au lieu de leur location. Cela représente 50 000€ en AP et CP pour les EPLE déjà engagés dans le dispositif.

La proposition budgétaire intègre la volonté de la Région de réaliser chaque année l'opération sur le travail de Mémoire, l'expérimentation sur deux années de la tenue unique et un appel à projet emblématique sur le harcèlement scolaire permanent.

3) Développer les usages numériques et doter les lycées d'équipements numériques adaptés

Depuis la crise sanitaire, **l'espace numérique de travail** (ENT) HDF est le premier vecteur d'information des familles, de communication et de collaboration pour la communauté éducative répondant aux besoins d'enseignement à distance et d'hybridation et s'inscrivant dans les nouveaux usages développés par les enseignants.

L'objectif est de poursuivre et d'accompagner le développement des usages de l'environnement numérique HDF mis à disposition de la communauté éducative.

Ce programme budgétaire concerne à la fois le fonctionnement, la maintenance et le développement de **l'ENT HDF NEO /ONE**, la mise à disposition d'un bouquet de **ressources éducatives** en ligne au profit des membres de la communauté éducative et des élèves à titre gracieux et un **partenariat avec Canopé** portant notamment sur l'accompagnement des familles dans la prise en main de l'ENT HDF, des services numériques proposés par la Région et l'acculturation au numérique.

Cette enveloppe de **fonctionnement** représente 1 610 000€ d'AE et 1 489 000€ de CP.

Conformément au code de l'Education qui attribue aux collectivités territoriales la responsabilité de la mise en œuvre de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures, des équipements informatiques et des logiciels prévus pour leur mise en service, cette politique vise à garantir la sécurité du système d'information et de communication des lycées et concourt au bon fonctionnement des EPLE dans un contexte de développement des usages numériques.

Elle a notamment vocation à renouveler ou acquérir des contrats logiciels et de support permettant d'assurer l'exploitation globale du parc (antivirus, système d'exploitation, sécurité des réseaux, outils de sauvegarde, de gestion de parc...) Elle a vocation à couvrir les besoins destinés à la gestion, à l'entretien du parc informatique ainsi qu'à la continuité de fonctionnement du système d'information et de communication des lycées (accueil des élèves, restauration, pédagogie, examens, stockage des données utilisateurs...)

Cela correspond à 2 236 800 € d'AE dont 300 000€ AE affectés en DM 2024 soit pour le budget 2025 : 1 936 800€ AE et de 2 310 300€ de CP 2025.

Il est à noter qu'une première partie des contrats de supports des infrastructures serveurs a été renouvelée en 2024. La seconde partie est à renouveler en 2025, pour un montant moindre.

Par ailleurs, la collectivité a engagé une démarche d'évaluation du niveau de maturité de la sécurité du Système d'Information (SI) de la Région et de celui des EPLE pour répondre aux obligations réglementaires et identifier les mesures de protections supplémentaires à appliquer. Afin de se conformer aux recommandations émises par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, mais également répondre aux exigences réglementaires en vigueur ainsi que la directive européenne NIS2, la conduite d'un audit de sécurité doit être réalisé en 2025.

De potentielles recettes sont à prévoir dans le cadre d'un cofinancement FEDER.

S'agissant de l'investissement, le programme d'**accompagnement aux usages des TIC** concerne la fourniture d'équipements et le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures numériques et téléphoniques (serveurs, onduleurs, équipements réseaux, autocommutateurs téléphoniques...) afin d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et équipements numériques au sein des lycées.

Ce programme augmente de plus de 1M€ en AP et CP par rapport au montant 2024. Cela s'explique par le remplacement d'équipements hors contrat de support et ne disposant pas de ce type de contrat ou à des coûts prohibitifs. Son inscription s'élève à 2 100 000€ d'AP et CP.

Enfin, cette politique prévoit dans le cadre d'une compétence obligatoire, le renouvellement partiel du parc informatique et numérique composé de 100 000 ordinateurs. A noter que la Région Hauts de France est tenue de gérer et maintenir en conditions opérationnelles le parc informatique des 262 établissements publics locaux d'enseignement. Elle doit y répondre en tenant compte de l'évolution des besoins numériques croissants.

L'inscription au BP 2025 est de 3 000 000 € d'AP et de CP au titre de la **dotation informatique**.

4) Accompagner les projets innovants et expérimentaux

Les Espaces d'Innovation Partagés (EIP) constituent également un élément central de la stratégie d'innovation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein des lycées. Depuis octobre 2016, la Région a mis en place un réseau de près de 100 (EIP), qui s'inspire du concept des « FabLabs » tout en les adaptant au milieu éducatif. L'effort d'investissement sera poursuivi par l'acquisition d'équipements et de mobiliers spécifiques (imprimantes 3D, scanners 3D, machines de découpe (jet d'eau, laser, vinyl), équipements d'usinage, matériel holographique...). La poursuite d'un déploiement équilibré sur le territoire est en cours et s'articule avec les projets des EPLE, des Campus des Métiers et des Qualifications et des territoires.

Les EIP sont devenus une composante de la stratégie des Campus d'Excellence. En fonction des partenariats noués avec les acteurs locaux, les EIP montrent déjà qu'ils sont à l'origine d'une dynamique territoriale ayant pour objectifs l'innovation et la création d'activités à forte valeur ajoutée.

Il est proposé d'inscrire 490 000 € d'AP et de CP/AP.

Créé en 2013 par la loi de refondation de l'école, le label « **Campus des Métiers et des Qualifications** » a pour objectif de valoriser l'enseignement professionnel et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes autour de pôles de compétences clés soutenus par les collectivités et les milieux économiques. Cet objectif a reçu un accueil très favorable en Hauts-de-France puisque la Région compte désormais 14 Campus Métiers Qualification (CMQ) répartis sur l'ensemble du territoire dont 6 labellisés « Excellence ».

Les crédits régionaux permettront de cofinancer à la fois le fonctionnement et l'accompagnement des actions des campus des métiers et des qualifications, ainsi que les actions de transfert de compétences et d'animation des **Espaces d'Innovation Partagée (EIP)**.

Soit un total en fonctionnement de 450 000 € d'AE et 524 130 de CP.

F) Placer le patrimoine des lycées au cœur des dynamiques régionales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	126 146 666	100 025 000	16 420 000		116 445 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	126 146 666	100 025 000	16 420 000		116 445 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 670 000	4 823 000	3 850 000		8 673 000
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7 670 000	4 823 000	3 850 000		8 673 000

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 2 ,93 M € d'Autorisations d'engagement 2024 et 4 ,5 d'AP ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour permettre la continuité de service.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement doit répondre aux objectifs suivants :

1. Favoriser l'amélioration des niveaux de qualification en accompagnant l'acquisition des compétences par les élèves par la mise à disposition des plateaux et d'équipements pédagogiques performants et adaptés, en ciblant davantage les investissements sur des pôles de formation lisibles et en prise avec les pôles de compétitivité et d'excellence de notre Région.
2. Faciliter l'accès aux formations, encourager la mobilité et prévenir le décrochage par la création de places d'internat dédiées aux formations à recrutement large et l'aménagement de locaux attractifs, sensibilisant les jeunes aux pratiques citoyennes (maisons des lycéens...), apportant un cadre de vie convivial et adapté à l'ensemble de la communauté éducative.
3. Assurer le respect des normes et de la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de l'accessibilité de la sécurité incendie, de la sécurité des machines-outils ou encore de la sécurité alimentaire. Il s'agit également de préserver le patrimoine en état normal de fonctionnement par la maintenance efficiente des bâtiments permettant d'éviter une dégradation qui occasionnerait à terme des travaux plus lourds de remise en état.
4. Inscrire les lycées dans « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie, en ajustant le parc immobilier des lycées, en investissant pour regrouper des sites de formation en entités de taille critique et en les dotant d'infrastructures informatiques performantes.

A ce titre, la nouvelle thématique « Décarbonation » a débuté en 2023. Elle s'inscrit dans l'accompagnement de REV'3 mais doit également viser à préparer la transition des lycées vers davantage de sobriété énergétique, de préservation de l'eau.

Elle doit permettre de poser les diagnostics et les plans d'accompagnement des travaux à opérer dans les choix de gestion énergétique.

Des expérimentations en termes de désimperméabilisation des sols pourront être conduites par exemple au lycée Saint Exupéry à HALLUIN, au lycée Dupleix à LANDRECIES... mais également d'autres expérimentations (abri vélos solaire, cuve pour la récupération d'eau, peinture anti-chaleur (cool roofing), isolation en bio-sourcé (paille)) seront menées.

Afin d'amorcer notamment les dispositions Eco-Energie Tertiaire (DEET) (Décret Tertiaire), un Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) va être initié.

Il permettra de prioriser les actions en fonction de leur impact, d'optimiser les investissements, d'avoir une stratégie de rénovation énergétique ambitieuse générant des économies et de rendre nos interventions plus lisibles et efficaces.

Un co-financement de plus de 50% a été accordé dans le cadre du dispositif ACTEE+ (Fonds Chêne).

Il est envisagé pour 2025 un montant d'AP de 3,6 M€ et 800 000 € de CP sur cette thématique.

Ce budget global en investissement de 116,4M€ de CP est complété par un budget de fonctionnement, représentant un peu plus de 8.6 M€ en CP.

Les programmes d'intervention consacrés aux lycées publics ont été répartis selon 8 typologies :

1) Les opérations lourdes de restructuration ou « grosses opérations » (GOP)

Inscription d'une AE de 7.5 M€. En CP 2025, les crédits historiques s'établissent sur les lycées publics (GOP et études pré-opérationnelles) à 25,5 M€ de dépenses sur les mesures antérieurement décidées. Pour les cités mixtes, ce sont 0.2 M€ d'AE et 2,46 M € de crédits historiques prévus

Parallèlement aux grosses opérations patrimoniales financées en investissement, il est proposé dans le cadre du BP 2025 d'inscrire une AE et des CP à hauteur de 200 000 € pour financer les provisions de taxes et redevances liées aux opérations de construction (taxes d'urbanisme, participation d'assainissement, taxes permis de construire...).

2) Les opérations de rénovation et de maintenance (dont le Programme Annuel de rénovation et de maintenance (PARM))

Les travaux menés dans le cadre des opérations lourdes de restructuration sont complétés par d'autres dispositifs de rénovation et de maintenance comme le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM).

Le PARM demeure un volet très important dans la rénovation du patrimoine et notamment la remise en état du clos et couvert des bâtiments régionaux.

En 2025, les CP consacrés au PARM sont de 29,43M€ (lycées publics et cités mixtes) afin de prendre en compte les thématiques antérieurement spécifiques désormais intégrées au PARM telles que les travaux dans les logements de fonction, les sanitaires, la mise aux normes des gardes corps...

Les projets s'attacheront à préserver la sécurité des personnes et des biens, à réaliser des économies d'énergie, à prendre en compte les attentes du référentiel REV3 et à encourager la désimperméabilisation des sols.

Parallèlement au PARM, il conviendra d'ajouter d'autres thématiques financées dans le cadre de cette enveloppe, comme la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmés (6M€ AP et 6,95M€ de CP/AP), la sûreté (11M€ AP et 3,6M€ CP/AP), l'accompagnement des filières (0,5M€ AP et 0,15M€

CP/AP), l'amélioration du cadre de vie de la communauté éducative (3M€ AP et 0,5M€ CP/AP), la préparation à la transition écologique (3,6M€ AP et 0,8M€ CP/AP).

Pour l'achat de matière d'œuvre pour les ATT et la mise à jour des plans des établissements, il est proposé une AE de 4 050 000€ (1 700 000€ AE ont été affectés en DM) et des cp à hauteur de 4 690 000€

3) Les subventions gérées en maîtrise d'ouvrage communale (MOC)

Ce programme concerne plus spécifiquement des participations régionales sous forme de subventions d'investissement sur des projets gérés en maîtrise d'ouvrage communale ou d'EPCI.

Des soldes d'opération (équipements sportifs au lycée Gondecourt, Landrecies, Grande-Synthe) sont encore à financer sur le BP 2025 en crédits historiques à hauteur de 720 000 €.

4) Les travaux liés aux installations thermiques

Les dépenses d'investissement 2025 concernent non seulement les travaux programmés pour le renouvellement des installations thermiques mais également les grosses réparations et les opérations d'urgence.

Les dépenses d'investissement au titre du futur contrat P3 avec l'ensemble des EPLE sont à réinscrire afin de tenir compte de la prolongation du contrat initial et donc de la notification reportée du futur contrat. Ainsi, les 38 400 000 € d'AP prévus au titre du budget 2024 ont été retirés au BS 2024. Un avenant a permis de prolonger le marché P2P3 actuel. Ce montant d'AP est demandé de nouveau au BP 2025 permettant de notifier le futur contrat, en prévision de la notification estimée courant second semestre 2025.

A noter 8,5M€ d'AP 2025 sont prévus pour la rénovation des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire dont 6,165M€ de CP historiques et 1M€ de CP nouveaux. Enfin, 2,5M€ de MAD sont estimés pour le financement du contrat de marché chauffage P3.

Il est donc proposé d'inscrire en investissement 44 300 000 € d'AP (2,6 ont été affectés en DM 2024) et 11 695 769 M€ de CP.

Les installations thermiques sur les cités mixtes prévoient un montant en AP de 500 000€ et 1 000 000€ en CP pour réaliser notamment les dépenses de rénovation des chaufferies, les remplacements de CTA (Centrales de Traitement de l'Air).

5) Les charges d'exploitation des bâtiments

La gestion du patrimoine immobilier des lycées recouvre parallèlement l'ensemble des charges d'exploitation des bâtiments telles que la vérification périodique des ascenseurs, le respect des normes liées à la qualité de l'air ou encore la mise à jour des diagnostics techniques amiante (...).

Le budget 2025 prévoit en fonctionnement un montant de 1,05 M€ d'AE (450 000€ affectés en DM2024) et 0,88 M€ de CP pour financer ces interventions.

6) La prise en charge des travaux urgents non programmables

L'enveloppe de travaux urgents et/ou non programmables assure en priorité la continuité du service public pour faire face aux multiples demandes urgentes de réparation et d'aménagements dans les lycées.

De surcroît, elle permet de répondre aux demandes des EPLE ainsi que de parer à des travaux non programmés d'entretien courant gérés par les subdivisions. Les dépenses sont maîtrisées par secteur d'intervention à hauteur d'un fonds annuel en investissement de 3,7 M€ d'AP (1,8 ME affecté en DM 2024) et 8,01M€ de CP et en fonctionnement pour couvrir le fonds d'urgence régionale et les frais de

service liés aux interventions (Diagnostic, prélèvements...), il est proposé une AE de 1, 57M€ (780 000€ ont été affecté en DM 2024) et des CP à hauteur de 2,41M€.

7) Les travaux de restauration dans les lycées

Ce programme permet de financer les travaux dans les restaurants scolaires, notamment les rénovations des locaux dédiés à la production et aux laveries pour l'ensemble des établissements concernés.

Depuis 2024, sur les bases d'une programmation stabilisée et anticipée et avec des outils de commande renouvelés (accords-cadres d'immobilier par destination, accords-cadres travaux), les opérations peuvent se poursuivre sereinement.

Il est proposé d'inscrire au budget 2025 1,9M€ d'AP et 2,05M€ de CP.

8) L'acquisition d'équipements (pédagogiques, mobiliers, fonctionnement général)

Les équipements sont également au cœur de l'action régionale. Les nouvelles politiques régionales viseront à renouveler et à valoriser l'équipement des filières générales, professionnelles et technologiques et à moderniser le cadre de vie des apprenants.

Les achats d'équipements sont de trois ordres :

a) Les achats d'équipements de fonctionnement général

Les achats représentent au BP 2025 une enveloppe globale de 2,5M€ d'AP et 2,51M€ de CP.

En 2025, l'enveloppe sera consacrée à la généralisation de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation (1M€ AP et 0,9M€ de CP), ainsi qu'aux dépenses relatives aux défibrillateurs, aux engins de manutention, au renouvellement des équipements d'entretien des sols et des espaces verts (1,1M€ AP et 0,7M€ de CP).

b) Les achats d'équipements mobiliers

Cette enveloppe permet d'acquérir du mobilier manquant, de renouveler le mobilier vétuste, cassé voire endommagé par un sinistre (dites « Petites Opérations » : POP) ainsi que d'acquérir ou de renouveler du mobilier pour accompagner la livraison d'opérations lourdes de restructuration (dites « Grosses Opérations » : GOP).

2,95M€ sont provisionnés en AP 2025 au global sur les petites et grosses opérations patrimoniales, et 2,62M€ en CP.

En CP 2025, les dépenses envisagées couvrent essentiellement des CP nouveaux avec entre autres : 80 K€ d'achats d'équipements pour les espaces d'innovation partagés (EIP), 2 M€ pour les acquisitions/remplacements de mobiliers GOP et POP, 20 K€ d'accompagnement des aménagements de postes d'ATT (mission handicap). Les crédits historiques sont prévus à hauteur de 510 000 €.

c) Les achats d'équipements pédagogiques

Les achats d'équipements pédagogiques atteignent 9,8M€ d'AP et 9 M€ de CP au BP 2025.

Les principaux équipements financés seront consacrés à :

- La quatrième phase du Bac Pro « Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés » (1,5 M€ AP 2025). 61 lycées sont concernés pour un budget prévisionnel de 10 M€ (2021 : 3 M€, 2023 : 2 M€, 2024 : 1.5 M€, 2025 : 1 M€ et 2026 (et plus) : 1,5 M€).

- La filière « structures métalliques » (2M€ AP 2025 et 0,5M€ CP/AP2025). Ce plan a débuté en 2015 et s'étale sur plusieurs exercices budgétaires. Les AP totales déjà votées s'élèvent à 21 744 000 €, soit 74% des plateaux livrés (20 sur les 27) avec un coût moyen de 1M € par plateau. Les lycées suivants seront équipés :
 - o LP Joliot Curie à OIGNIES,
 - o LP Voltaire à WINGLES,
 - o LP Allende à BETHUNE,
 - o LP Pierre Joseph Laurent à ANICHE,
 - o LP Pierre Forest de MAUBEUGE,
 - o LP Aimé Césaire de LILLE,
 - LP Fernand Léger de COUDEKERQUE BRANCHE.
- L'accompagnement de la rentrée scolaire (0,4M€ AP hors compétence rectorat et 0,1M€ compétence rectorat),
- Les fonds (subventions) à destination du renouvellement et des urgences des EPLE (0,6 M€ AP 2025 et 0,446M€ CP/AP),
- L'achat de matériels de sciences (physique, chimie, SVT, STL...) qui concerne l'ensemble des 269 lycées publics, (0,8M€ AP 2025 et 0,9M€ de CP/AP),
- Les achats de matériels de filières dédiées pour le renouvellement des plateaux pédagogiques de l'ensemble des 377 diplômes professionnels (CIRA, conduite routière, EXAO, Soins à la personne, laboratoire de langues, transports, maintenance automobile) (3M€ AP 2025 et 0,7M€ de CP/AP). Cette enveloppe permet de répondre aux besoins des lycées suite à une usure prononcée, casse ou panne irréparable, sinistres...

Les achats d'équipements pédagogiques sont complétés en fonctionnement par un fonds d'urgence de réparation versé aux EPLE qui font réparer en direct leurs équipements : une AE de 800 000 € et des CP à hauteur de 500 000 € en fonctionnement sont consacrés à ce fonds.

BUDGET PRIMITIF 2025

7ème VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Sophie LESNE

**AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT
AGRICOLE ET PECHE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	19 643 598	9 347 047	4 542 700		13 889 747
906 - Action économique	19 643 598	9 347 047	4 542 700		13 889 747

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	10 773 705	7 205 800	2 799 562		10 005 362
936 - Action économique	10 773 705	7 205 800	2 799 562		10 005 362

A) Agriculture

La politique agricole contribue à la mise en œuvre de la démarche REV3, en particulier sur les 2 axes suivants :

- Axe 1. les filières du mix énergétique au travers des programmes tels le soutien au développement de la filière solaire en agriculture ;
- Axe 5. L'agriculture, les activités de bioéconomie et la filière forêt-bois.

La politique agricole de la Région vise tant à soutenir le développement et la valorisation du secteur qu'à en faciliter les transitions nécessaires. L'agriculture est un des rares secteurs de l'économie qui peut offrir des solutions en matière de stockage de carbone et, donc, de lutte contre le changement climatique, pour peu qu'un modèle économique cohérent soit favorisé. A ce titre :

- le plan régional agroécologie et les actions qui y sont rattachées accompagnent la transition agro-environnementale et contribuent notamment aux objectifs d'amélioration des bilans carbone (ferme laitière bas carbone) ;
- le soutien à la gestion durable de la forêt optimise le rôle des forêts (tant environnemental qu'économique).

Dans un contexte national particulier caractérisé par des manifestations agricoles en 2024, des crises sanitaires et climatiques (FCO, inondations), une loi agricole adoptée, une croissance économique atone et un contexte budgétaire nationale peu propice, la Région Hauts de France est soucieuse de poursuivre ses politiques agricoles volontaristes.

L'année 2025, caractérisée par la nécessité de maîtriser les dépenses s'inscrira dans une continuité optimisée de 2024. La Région sanctuarise ses contreparties nécessaires à la mobilisation du FEADER 2023-2027 qui entre dans une phase d'accélération de la programmation au service d'une agriculture régionale plus forte et plus résiliente et poursuit son soutien à l'écosystème agricole.

A ce titre, la Région déploiera des actions de soutien pour accompagner les agriculteurs tout au long de la vie des exploitations agricoles : de l'installation à la transmission, en passant par la transition agro-écologique et l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de leur résilience technico-économique, sans oublier le soutien aux plus fragiles, et ce tant par des actions multi filières que spécifiques à certaines filières, notamment les filières d'élevage qui demeurent en 2025 une priorité régionale majeure.

Le budget présenté permettra la mise en œuvre des priorités et actions répondant aux 5 enjeux de la stratégie agricole régionale :

- Soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs ;
- Valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France ;
- Développer la qualité et la diversification des productions ;
- Favoriser l'innovation ;
- Valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

1) Fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	9 273 705	6 690 438	2 464 562		9 155 000
936 - Action économique	9 273 705	6 690 438	2 464 562		9 155 000

a) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs

La politique de renouvellement des générations en agriculture est cruciale pour le maintien et le dynamisme de l'agriculture régionale. Cette initiative vise à apporter un soutien substantiel aux nouveaux agriculteurs en leur fournissant les ressources nécessaires pour réussir leur installation et la gestion de leurs exploitations. Les candidats à l'installation qui bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour les aider à surmonter les défis initiaux de leur installation via un soutien aux structures soutenues aux travers 3 dispositifs : « *ACTIV'ton installation, prépares ta transmission* », le Point Accueil Installation Transmission et le Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture Hauts-de-France). Pour 2025 la Région a choisi de maintenir son engagement financier au même niveau qu'en 2024.

AE : 908 935 €

CP : 976 351,08 €

b) Soutenir les agriculteurs en difficulté

Accompagnement des agriculteurs en difficulté

Ce budget permettra de soutenir l'accompagnement des agriculteurs en situation difficile par les 4 associations des Hauts-de-France : Arcade ruraux solidaires, Solidarité Paysans Picardie, Réagir Oise et Réagir Aisne et les aider à faire face à des situations particulières.

Une refonte du programme est prévue pour 2025 afin d'optimiser et de mieux cibler le soutien régional. Les crises sanitaires, climatiques ou l'impact des pluviométries excessive mettent à rude épreuve un nombre croissant d'exploitations agricoles des Hauts de France (élevage à l'herbe, polyculture élevage notamment), il est donc apparu indispensable pour la Région de maintenir en 2025 son engagement financier au même niveau qu'en 2024 sur cette politique.

AE : 429 840 €

CP : 451 003,90 €

c) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

Plan agroécologie

Cette politique a pour objectif d'accompagner la transition de l'agriculture régionale pour répondre aux attentes sociales et environnementales des citoyens et des consommateurs. Elle vise à faire des agriculteurs des acteurs susceptibles d'optimiser leur système de production tout en protégeant l'environnement et en améliorant le bilan carbone. Elle accompagne :

- L'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale) ;
- la transition agroécologique des exploitations.

Il est ainsi proposé de :

- Poursuivre le soutien aux programmes d'expérimentation et de diffusion de pratiques nouvelles (notamment en matière de réduction des intrants) et économes en ressources naturelles, pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau, la biodiversité et les sols (Agrotransfert, AFAC Hdf agroforesterie, ...) ;
- Mettre en place les actions du Plan Agroécologie : Clim3agir, diagnostics agro-écologiques des exploitations, projets protéines végétales, Hub de référence agroécologie ;
- D'adapter les dispositifs de soutien à l'agriculture pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Cette politique s'inscrivant dans un temps long, la Région a ajusté son engagement financier pour 2025 en choisissant de prioriser le transfert des connaissances et pratiques.

AE 1 518 035 €

CP : 1 734 302,88 €

d) Soutenir le plan BIO

Pôle d'accompagnement BIO

Depuis 2023, la Région est copilote du plan de développement de l'agriculture biologique 2. Ce plan prévoit de soutenir et d'encourager les actions d'animation auprès des filières et des agriculteurs, conduites via les programmes d'actions des associations A Pro Bio (association de promotion de l'agriculture bio), Bio HDF et de la Chambre régionale d'agriculture avec un objectif à 2027 de doubler les surfaces en AB. Compte tenu de la crise conjoncturelle que la filière bio affronte depuis 2 ans, l'objectif principal de l'accompagnement bio vise en premier lieu à sécuriser les agriculteurs de cette filière notamment en améliorant la valorisation des produits bio et en favorisant la demande régionale. La fin de la crise conjoncturelle actuelle permettra sans doute d'alléger en 2025 la dimension sécurisation.

AE : 913 045 €

CP : 850 769,67 €

e) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La politique régionale de soutien à l'alimentation de qualité et à la filière alimentaire locale se traduit par plusieurs axes d'intervention destinés à promouvoir la qualité des produits, renforcer l'économie locale, et favoriser des pratiques durables. Ce soutien se décline au travers les dispositifs suivants :

Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local

Ce dispositif lancé en 2018 et profondément revu en 2023, dans le but d'optimiser l'accompagnement de la structuration de filières : démarche CAP FIL'AGRI visant à accompagner les filières différenciantes, structurantes ou nouvelles et à potentiel de développement aussi bien pour l'amont (production agricole) que pour l'aval (logistique, transformation, commercialisation) à l'échelle du territoire régional ou infrarégional.

Le dispositif « Valorisation Production Agricole et Approvisionnement Local » continue de soutenir des projets en veillant à la complémentarité avec le dispositif Pass'Agri Filière et les appels à projet FEADER de la nouvelle programmation 2023-2027, et d'autre part, de renforcer la coopération avec les agriculteurs dans le cadre du développement de circuits d'approvisionnement courts, de marchés locaux avec approvisionnements auprès des producteurs des Hauts de France. Ces orientations sont en phase avec les besoins remontés lors des états régionaux de l'approvisionnement local qui se sont tenus en 2022. Le nouveau volet CAP FIL'AGRI en faveur des filières génère de nouveaux besoins financiers.

AE : 712 370 €

CP : 890 615 €

Accompagnement de la diversification

Le plan Activ'ita Diversification est une initiative régionale conçue pour soutenir les agriculteurs dans leurs efforts de diversification et de création de valeur ajoutée à la ferme. Ce plan offre des conseils et un accompagnement spécifique pour les investissements nécessaires à diverses activités, telles que la transformation des produits, la commercialisation directe et l'accueil à la ferme. Les programmes d'activités des partenaires soutenus sont ceux de l'AMAP HDF (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), Campus Vert, CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), Accueil paysan, chambre d'agriculture, ARVD (association régionale des vendeurs directs) et Savoir Vert. Les projets des exploitations en diversification sont orientés vers des dispositifs régionaux comme le Pass'Agri Filières ou les appels à projets du FEADER.

AE : 650 440 €

CP : 672 665 €

Promotion des produits de qualité

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'origine des produits alimentaires et exigent une transparence accrue concernant les conditions de production. Ils souhaitent notamment que les produits respectent les normes sanitaires, la traçabilité, le bien-être animal et l'environnement, ainsi que la

qualité organoleptique et l'authenticité et si possible avec un prix abordable ! Dans ce contexte, les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) jouent un rôle essentiel ; les SIQO constituent également une opportunité de se différencier, de créer de la valeur ajoutée et d'accéder plus facilement au marché et de susciter des dynamiques collectives positives. Cette politique a donc pour objectif de développer et de promouvoir les produits sous signe officiel de qualité, dont la Région est en fort déficit alors que la loi EGALIM donne la priorité à ces productions dans l'approvisionnement de la restauration collective. Ce budget soutient les programmes d'activité du GRQA (Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire) et le volet « grand public » du programme du comité de promotion des produits régionaux porté par la chambre régionale d'agriculture.

AE : 910 120 €

CP : 865 000 €

Aide à la certification SIQO

Encourager les agriculteurs à produire mieux est une priorité de la stratégie agricole régionale. Elle a été affirmée dans le Plan d'actions pour le développement de filières sous systèmes de qualité (dit Plan SIQO) et s'inscrit également dans le cadre du Plan Bio 2023-2027.

AE : 54 405 €

CP : 48 884,30 €

f) Maintenir l'élevage et les herbages

Animation et accompagnement des filières d'élevage

Cette politique se traduit par le Plan régional pour l'élevage (PRE).

L'objectif opérationnel principal du programme est la montée en compétence des éleveurs en termes de gestion technico-économique de leur exploitation, mais il cible également d'autres thématiques comme l'amélioration de l'image du métier ainsi que l'accès à des références technico-économiques actualisées. Les actions qui en découlent, menées et financées dans le cadre du PRE, s'adressent aux différents acteurs de la filière, et principalement aux éleveurs par le biais des structures de conseil, dans leur rôle d'accompagnement des éleveurs au quotidien. Elle permet d'apporter un soutien spécifique aux filières en déficit d'éleveurs pour reconquérir des parts de marchés infra régionales : ovins, lapins, porcins, volailles, cuniculture, apiculture....

Une refonte du programme est prévue pour 2025 pour optimiser l'impact de ce plan, afin d'en améliorer l'effet levier des crédits régionaux sur l'avenir d'une filière essentielle pour les Hauts-de-France.

L'attractivité de l'élevage à l'herbe par la démonstration de ses performances économiques, écologiques et techniques est aussi soutenue. Il s'agit notamment d'accompagner la diffusion des techniques et des indicateurs et d'encourager la valorisation des filières à l'herbe auprès des industriels, des distributeurs et des consommateurs.

AE : 665 245 €

CP : 675 000 €

Initiatives bas carbone

Le soutien à la Ferme Laitière Bas Carbone s'inscrit au croisement du soutien à l'élevage et de l'adaptation des entreprises au changement climatique, deux priorités régionales.

Il a été élaboré dans le but d'offrir aux éleveurs des formations, des outils et méthodes pour appréhender les problématiques « énergie / gaz à effet de serre » au service de l'environnement tout en valorisant le lait produit au regard des attentes des consommateurs. In fine, cette démarche permet aux éleveurs de réaliser des économies et peut aussi aboutir à une rémunération complémentaire, via le système de vente de crédits carbone. Les entreprises de l'aval, directement intéressées à valoriser les efforts de l'amont agricole sur le carbone s'investissent de façon croissante sur ces dynamiques ; ce qui, dès 2025, permettra d'alléger progressivement le rôle de déclencheur joué par la Région.

AE : 248 075 €

CP : 212 815 €

Plan cheval

La Région s'est engagée dans un « Plan Cheval 2 » pour la période 2023-2026 qui reprend et optimise les actions du 1^{er} plan au regard de l'expérience et du retour terrain. Les principales actions du plan financées par le budget sont les suivantes :

- Programme d'activités du Conseil des chevaux Hauts de France ;
- Soutien aux races locales ;
- Autres : études territoriales, références micro-économiques, soutien à l'organisation de concours, amélioration génétique.

Ce Plan Cheval est actuellement à mi-parcours et les concertations sur les suites sont prévues en 2025.

AE : 681 845 €

CP : 686 048,17 €

g) Communiquer sur l'agriculture et ses métiers

Manifestations, salons agricoles

La Région soutient les manifestations qui permettent de valoriser l'image de l'agriculture, des agriculteurs, des produits agricoles et agroalimentaires. Elles constituent un levier pour rétablir le lien avec le consommateur et le citoyen et la confiance dans la qualité et la sécurité sanitaire des productions régionales.

AE : 209 475 €

CP : 212 645 €

h) Encourager la gestion durable de la forêt

Animation et accompagnement de la filière forestière

La filière bois-forêt des Hauts-de-France représente 8 800 entreprises et 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m³ de bois produits par an et 120 000 propriétaires se partageant les 72 % de forêt privée.

La filière forêt-bois constitue un enjeu économique mais aussi un régulateur déterminant des effets du changement climatique ainsi qu'un pourvoyeur d'aménités sociales et environnementales. L'amont de la filière, et, notamment la forêt privée, a donc pour responsabilité d'alimenter en matière première durable toute une filière régionale. Le soutien de la Région incite à une gestion durable des forêts, pour en concilier les fonctions économiques, sociales et environnementales.

AE : 437 940 €

CP : 465 000 €

i) Contrepartie FEADER

Contrepartie FEADER

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets pour soutenir des projets innovants (PEI), et l'engagement des agriculteurs en agroécologie (MAEC transition). La MAEC transition qui concentre l'essentiel du budget, porte sur une durée de 5 ans. Aussi doit-elle être engagée au maximum lors des premiers exercices.

En outre, elle consiste en un décaissement d'un premier acompte de 80% du montant de la subvention accordée dès la 1^{ère} année. C'est ce qui explique le montant important de CP à prévoir dès 2025, si le succès est au rendez-vous. Une première avance a été versée à l'ASP de 0,3 M€ en fonctionnement. Les prochains décaissements se feront sur appels de fonds en fonction du niveau d'engagement des dossiers.

AE : 933 935 €

CP : 413 900 €

2) Investissement

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	16 990 358	8 502 849	3 302 623		11 805 472
906 - Action économique	16 990 358	8 502 849	3 302 623		11 805 472

a) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs

Cette politique est dédiée au renouvellement des générations en agriculture, enjeu majeur pour le maintien de l'agriculture régionale. Elle permet d'apporter un soutien aux nouveaux installés via des aides directes aux jeunes non éligibles à la dotation jeunes agriculteurs, ainsi que des prêts d'honneur. Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs est un programme prioritaire pour 2025.

AP : 700 000 €

CP : 690 500,00 €

b) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

Plan agroécologie

AP : 0 €

CP : 17 566,62 €

Les crédits serviront à payer le solde des derniers dossiers.

c) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La Région soutient, la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire locale, le développement de circuits courts dans les territoires et la création de valeur ajoutée à la ferme via des aides directes aux agriculteurs ou aux structures d'animation. Ce soutien se décline au travers des dispositifs suivants :

Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local

Lancé en 2018, révisé en 2020 et 2023, ce dispositif permet notamment de cofinancer des projets soutenus par LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) et des projets dans les Programmes Alimentaires Territoriaux, s'agissant de projets portés par des entités non-agricoles mais qui valorisent et s'approvisionnent auprès de producteurs locaux.

AP : 164 347,83 €

CP : 513 041,48 €

Accompagnement de la diversification

Ce programme alimente le dispositif Pass'Agri Filières, révisé en 2023, qui soutient les projets des agriculteurs pour la création de valeur ajoutée à la ferme (diversification des productions, transformation, commercialisation, accueil à la ferme...). Il est cofinancé par plusieurs Départements. Pour 2025, le PAFI va devoir être adapté aux nouveaux régimes d'aides d'Etat.

AP : 1 402 972,97 €

CP : 1 540 004,76 €

d) Maintenir l'élevage et les herbages

Animation et accompagnement des filières d'élevage

Les crédits investissement de ce programme financent l'aide à la régénération des prairies, aide particulièrement pertinente dans le contexte de changement climatique, pour aider les éleveurs à faire face aux périodes de sécheresse en rendant leurs prairies plus résilientes.

AP : 0 €

CP : 158 991,20 €

Plan cheval

Les crédits de ce programme alimenteront les dispositifs investissement du futur plan cheval, en particulier les appels à projets ou dispositifs en investissements spécifiques à la modernisation des élevages, centres équestres et hippodromes.

AP : 500 000 €

CP : 497 036,09 €

e) Aider à la modernisation et l'innovation agricole

Investissement agricole (prêt à taux réduit)

Cette enveloppe permettra d'alimenter le dispositif « avance remboursable » revu et devenu « Soutien aux projets de développement agricole – Prêt à taux réduit » pour soutenir les projets d'envergure des agriculteurs qui investissent pour développer, diversifier ou commercialiser leur production.

Le taux du prêt consenti est variable et fonction du taux euribor-2 points.

AP : 600 000 €

CP : 1 014 215,78 €

f) Encourager la gestion durable de la forêt

Aides forestières

Ces crédits permettent de soutenir l'élaboration de documents de gestion durable de la forêt au bénéfice des propriétaires privés, dans un contexte où la gestion durable des espaces forestiers devient essentielle pour atténuer les effets du changement climatique, produire de l'énergie renouvelable et éviter les incendies.

AP : 50 000 €

CP : 56 615,07 €

g) Contrepartie FEADER

Contrepartie FEADER

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets principalement en matière d'installation, de modernisation et de développement des exploitations agricoles (PCAE « plan de compétitivité agricole des exploitations » qui devient Pré'ad « Plan de résilience et d'Adaptation » sur la programmation 2023-2027,) et forestières, ainsi que la diversification des activités à la ferme, créatrice de valeur ajoutée et donc de résilience des exploitations.

En 2025, ni engagement, ni crédit de paiement ne sont à prévoir pour la programmation 2014-2022 qui se clôture au 31/12/2025.

Les besoins d'affectation concernent les contreparties nécessaires pour les appels à projets de la programmation 2023-2027. La première vague de PRE'AD (Plan de Résilience et d'Adaptation) se clôturant le 31/10/2024, les engagements se feront en 2025.

L'Aide aux jeunes Agriculteurs lancée au 1^{er} juillet 2024, nécessitera l'engagement des dossiers dès la fin 2024 et en 2025 et le paiement du 1^{er} acompte à hauteur de 80%.

Ce sont ainsi 24 451 K€ qui devraient être engagés d'ici fin 2025, pour lesquels des premiers appels de fonds de l'ASP devraient être effectués suivant les termes de la convention qui lie la Région.

Pour ces différents besoins, les inscriptions demandées sont :

AP : 13 573 037,45 €

CP : 7 317 501 €

B) Pêche et aquaculture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
	2 653 240	844 198	1 240 077		2 084 275
906 - Action économique	2 653 240	844 198	1 240 077		2 084 275

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
	1 500 000	515 362	335 000		850 362
936 - Action économique	1 500 000	515 362	335 000		850 362

Le plan d'actions sur le volet pêche et aquaculture, voté en 2023, contribue à la feuille de route REV3 au sens où les actions accompagnées permettent une meilleure durabilité des pratiques de pêche et d'aquaculture, par une diminution de l'impact sur l'environnement et par une meilleure prise en compte de la dimension sociétale des projets accompagnés. Compte-tenu des actions menées visant à accentuer l'émergence et l'accompagnement de projets en lien avec REV3, on peut estimer pour 2025 : 55 % des AE et 55 % des AP.

Le budget pêche et aquaculture est dédié à l'accompagnement de l'ensemble des acteurs de cette filière, pas uniquement les producteurs, mais également la filière aval (transformation, mareyage). L'ensemble des dispositifs sont coordonnés dans le plan d'action filières produits aquatiques qui s'articule autour de 3 axes : mieux valoriser les produits ; encourager l'innovation et renforcer l'accompagnement des entreprises et l'attractivité des métiers.

Dans le cadre du BP 2025, la Région affiche une volonté forte de conforter l'ensemble des maillons de la filière confrontée depuis plusieurs années à des crises successives dans un contexte économique où les consommateurs sont forcés de faire des choix impactant : l'argument prix est souvent en défaveur des produits de la mer frais, face aux produits transformés disponibles dans les grandes surfaces à moindre coût.

L'action de la Région Hauts-de-France en 2025 se traduira notamment par :

- Un accompagnement renforcé des entreprises du secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture dont le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) est le principal outil. Il s'agira également d'accompagner de manière individualisée les acteurs à travers la diversification des activités, une meilleure valorisation des produits et une transition vers une meilleure durabilité des activités de pêche.
- Le soutien aux organisations professionnelles et structures qui agissent dans une dimension d'intérêt régional. Ce soutien permet notamment d'accompagner les mutations et les évolutions réglementaires qui impactent la filière.
- Le financement de projets innovants pour préparer l'avenir via notamment l'enveloppe innovation dont la Région assure l'animation dans le cadre du FEAMPA 2021-2027.

1. Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture :

Ce programme permet de financer les projets d'investissement portés par les entreprises de la filière via les contreparties du Fonds européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA). L'année 2025 devrait être rythmée par un volume de paiements conséquent au titre des engagements pris dans le cadre du FEAMPA avec le déblocage des paiements.

De plus, dans un contexte particulièrement morose, il est important d'envoyer un message positif à la filière via la mise en œuvre du plan d'action régional 2023-2027. Il s'agira notamment d'accompagner la filière via des investissements structurants : aide à la diversification des navires, investissement à bord de navires, investissements productifs en aquaculture, meilleure valorisation des produits, accompagnement des démarches collectives et développement des actions en faveur de la formation et de l'attractivité des métiers de la filière ...

En fonctionnement, ce programme vise à accompagner les entreprises de la filière pêche et aquaculture de manière individualisée selon leurs besoins. Il permet également de financer les groupes d'action local pêche et aquaculture (GALPA). 3 GALPA ont été sélectionnés pour la programmation FEAMPA. L'ensemble du littoral régional est désormais couvert.

2. Fonds d'urgence pêche

Cette enveloppe vise notamment à anticiper d'éventuelles mesures de court terme visant à amortir les conséquences des différents aléas impactant la filière : conséquences du Brexit, évolution des Aires Marines Protégées (réduction des zones de pêche), mortalité des certaines espèces (coques en baie de Somme ...), hausse des prix de l'énergie, événements climatiques impactant les piscicultures (catastrophe naturelle) ...

3. Financement d'évènement

Cette enveloppe est dédiée au cofinancement par la Région des Assises Nationales de la Pêche et de la filière Halieutique en septembre 2025 à Boulogne-sur-Mer. Évènement d'envergure nationale, reconnu et attendu des acteurs de la filière (600 participants)

4. Recherche Développement Halieutique

Dans la cadre du plan d'action 2023-2027, ce programme vise à accompagner les porteurs de projet. L'accent est mis sur le côté innovant des projets de développement de la filière (décarbonation des engins de pêches, développement de techniques de culture innovantes et à fort potentiel – type algoculture)

BUDGET PRIMITIF 2025

8^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS

RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	54 153 500	52 096 092	23 527 908	878 000	76 502 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 409 500	745 500	951 500		1 697 000
906 - Action économique	52 744 000	51 350 592	22 576 408	878 000	74 805 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	262 715 823	237 502 705	94 178 408	10 914 328	342 595 441
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	218 716 378	217 905 850	76 074 703	10 556 328	304 536 881
936 - Action économique	43 999 445	19 596 855	18 103 705	358 000	38 058 560

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	52 744 000	51 350 592	22 576 408	378 000	74 305 000
906 - Action économique	52 744 000	51 350 592	22 576 408	378 000	74 305 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	70 000	20 000	50 000		70 000

(*) A ce montant s'ajoute la somme de **1 000 000 €** d'AP déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **53 814 000 €** d'AP rattaché à l'exercice 2025

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025(b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	38 260 909	16 183 268	15 983 200		32 166 468
936 - Action économique	38 210 909	16 183 268	15 933 200		32 116 468
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	50 000		50 000		50 000

La feuille de route REV3 s'appuie sur le développement de plusieurs filières stratégiques, en intégrant les enjeux d'économie circulaire et de digitalisation de l'économie. L'innovation est également un enjeu fort pour trouver des solutions à ces problématiques, proposer de nouveaux produits et se positionner sur les nouveaux marchés liés à ce nouveau contexte.

L'ensemble des dispositifs (pôles de compétitivité et cluster, centres de transfert de technologie, incubateurs, soutien à l'économie circulaire, opérations stratégiques pour l'économie régionale) est donc très fortement orienté vers l'accélération de la dynamique REV3.

Par ailleurs, l'export et l'accueil d'investisseurs étrangers contribuent aussi à cette dynamique, soit en diffusant sur des marchés à l'international des solutions bas carbone développées par nos entreprises régionales, soit en accueillant sur notre territoire des projets renforçant les filières stratégiques tels que ceux des gigafactories. A titre d'illustration, en 2024 la politique REV3 a ainsi fait l'objet d'une action spécifique à l'international : le Booster REV3 Québec. S'appuyant sur l'accord de coopération régional avec la province du Québec, cette action a permis à une quinzaine d'entreprises s'inscrivant dans notre politique de décarbonation de promouvoir leurs solutions et produits sur les marchés nord-américains.

Enfin, l'objectif de la Région est d'accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs modes de production, qui reposent encore largement sur l'utilisation d'énergie fossile, mais également de réfléchir à une démarche plus globale de décarbonation, en activant l'ensemble des leviers permettant une réduction des émissions de CO2. Certains dispositifs de la direction des entreprises intègrent directement cet objectif avec des bonus ou un ciblage des investissements: dispositif PME +, Start Up. Des dépenses en investissement sont prévues à hauteur de 300 000 € de crédits de paiement en 2025 pour la participation aux frais de dépollution du site DUO METAL à COUDUN.

La Région Hauts-de-France a voté son nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises (SRDEII) en décembre 2022.

Les grandes orientations politiques sont désormais actées : accompagnement renforcé des entrepreneurs, quelle que soit leur taille, leur projet et leur phase de vie, accélération du déploiement de REV3, stratégie économique régionale autour de filières d'excellence et l'entrepreneuriat (S3) demandée par l'Europe pour mobiliser le FEDER, restructuration de l'écosystème régional d'appui aux entreprises autour des « Ambitions », plus consolidé, visible et efficace et nouvelle ambition en matière d'internationalisation de l'économie. Cette volonté s'est concrétisée avec la mise en œuvre de l'organisation « Hauts-de-France International », lancée en mai 2023.

Dans un contexte 2025 d'effort budgétaire renforcé, l'objectif sera de finaliser la visibilité de l'offre de service de l'écosystème et déployer le booster transformation Rev3.

Les aides directes économiques octroyées par la Région génèrent des effets leviers très importants sur d'autres interventions financières : celles des autres collectivités, celles du système bancaire et des organismes de financement, celles des fonds propres des entreprises. Il convient donc d'avoir à l'esprit que l'effet d'entraînement du budget régional des aides économiques dépasse largement son calibrage initial, le tout au profit de l'emploi et des territoires.

En investissement

1) Des aides aux TPE, PME, grandes entreprises en lien avec le SRDE2I

Ces aides interviennent aux différentes phases de vie de l'entreprise. Dans un contexte de hausse des défaillances d'entreprise, la région mobilisera ses outils à destination des entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles.

Il s'agit des aides à la consolidation financière dont l'objectif est d'accompagner les entreprises qui subissent un accident de la vie et rencontrent des difficultés financières ponctuelles. Ces aides se répartissent en trois catégories :

- **Les aides aux entreprises en consolidation financière** pour les PME de plus de 10 salariés et les grandes entreprises afin de mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement.
- **Le fonds 1^{er} secours** en partenariat avec les Tribunaux de commerce. Ce dispositif vise à traiter des situations d'entreprises dans le cadre de la prévention des entreprises en difficultés. Il permet à l'entreprise de reconstituer son fonds de roulement et ainsi passer un cap difficile. Il se décline dorénavant en deux dispositifs :
 - o F1PS pour les moins de 25 salariés avec des prêts inférieurs à 50 000 €
 - o F1PS + pour les moins de 50 salariés avec des prêts de 50 000 € à 100 000 €
- **Hauts-de-France Prévention** (dispositif créé et financé en partenariat avec la CCIR) Il permet d'octroyer des prêts de 50 000 € à 300 000 €.

Il est également proposé le renouvellement d'une enveloppe aux fonds de soutien qui avait été mobilisé pour les entreprises impactée par les violences urbaines puis par les inondations et coulées de boue, cela afin de pouvoir répondre aux situations d'urgences auxquelles les entreprises font face.

Les cadres d'interventions votés en 2023 seront poursuivis :

- Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles (START UP).
Cette aide forfaitaire est conditionnée à la création minimum de trois emplois et son montant maximum est de 200 000 euros si le projet prévoit la création de quarante emplois et s'inscrit dans la dynamique Rev3.
- Les aides au développement qui se répartissent en deux catégories :
 - o **Aides au développement des PME (PME +)** qui comprend deux volets : projets d'investissement avec un impact technologique (avec bonification REV3 possible) et projets créateurs d'emplois dans le domaine des services, tourisme, hôtellerie

- **Aides développement des grandes entreprises (ADGE)** pour franchir une étape cruciale de leur développement et faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts-de-France
- Les aides à l'implantation d'entreprises dont l'objectif est de gagner la décision d'implantation lorsqu'il existe une concurrence forte avec d'autres régions ou pays.

Certaines de ces aides pourront être déployées en partenariat avec les 56 EPCI qui, à fin 2024 ont signé une convention avec la Région.

2) Des financements via des partenaires

Les besoins de Hauts-de-France Financement fluctuent, d'une année sur l'autre, en fonction de la redotation de fonds existants et/ou de lancement de nouveaux outils. Les nouveaux fonds votés en 2024 verront le jour en 2025. Le Programme Régional 21-27 est mobilisé en complément. Il s'agira essentiellement en 2025 d'un maintien de l'offre existante.

- **Le financement en fonds propres (capital)**

Il s'agira en 2025 de maintenir et renforcer les capacités d'intervention des fonds existants. Notamment sur les cibles amorçage, industrialisation des start-up et les TPE en développement et transmission

- **Le financement en garantie**

La Région dispose de 3 outils de garantie pour faciliter l'accès des entreprises aux emprunts bancaires : France Active Garantie, le fonds de garantie bpifrance et Le Fonds Régional de Garantie (FRG Hauts-de-France), seul outil qui permet d'accompagner les ETI.

Leurs interventions concernent les entreprises de toute taille, à chaque étape de leur vie et pour des projets de tout type (création, reprise/transmission, développement, renforcement de trésorerie). Ils permettent de garantir en moyenne 80 M€ par an.

- **Le financement en prêt**

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission...). En fonction de la consommation et des remboursements, la Région abonde les fonds de prêts (gérés par bpifrance avec un coefficient multiplicateur) ainsi que les fonds de prêts d'honneur dédiés aux créateurs et repreneurs d'entreprises. Un Fonds de prêt d'honneur dédié aux SCOP sera proposé.

En fonctionnement

1) Accompagner les créateurs d'entreprises

Au travers de la Maison des entrepreneurs Hauts-de-France, qui se déploie depuis avril 2023, la Région offre la possibilité à toute personne souhaitant créer son entreprise de se faire accompagner gratuitement, via les réseaux partenaires ci-dessous (154 points d'accueil en région). Ce sont 30 000 personnes accompagnées par an.

Le dispositif s'articule autour de 3 axes :

- Sensibilisation à l'entrepreneuriat (en particulier les jeunes)
- Accompagnement à la création d'entreprise (mission de service public repris juridiquement dans un Service Intérêt Economique Général qui devra faire l'objet d'un renouvellement en 2026)
- Publics spécifiques et territoires fragiles

A travers ces accompagnements, la Région a pour ambition d'amplifier la dynamique de création et maximiser les chances de réussite des créateurs d'entreprise.

2) Accompagner la formation des salariés

Ce dispositif a pour objectif de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises en matière de ressources humaines, quelle que soit la phase de vie de l'entreprise (développement, réorganisation, restructuration).

Il s'agit d'accompagner les entreprises dont les projets de développement mais aussi de restructuration ou d'implantation ont une incidence sur leur plan de formation.

En 2025 il s'agira de soutenir les projets les plus impactant pour le territoire régional.

3) Accompagner les initiatives territoriales

Il s'agit d'accompagner des initiatives territoriales repérées et engagées dans le cadre du conventionnement stratégique SRDEII avec les Intercommunalités.

L'appel à projets Initiatives Territoriales de Développement Economique voté en juin 2023 a fait l'objet de deux appels à manifestation d'intérêt qui ont ainsi permis de sélectionner une dizaine d'initiatives portées par les territoires. Il s'agira en 2025 de financer et mettre en œuvre ces projets.

4) Soutenir l'écosystème d'appui aux entreprises

La politique « filières » continue sa restructuration au sein des « Ambitions » du SRDEII. 1 800 entreprises sont d'ores et déjà accompagnées chaque année par cette politique. L'objectif est de rationaliser l'écosystème pour proposer une offre de service simple et lisible aux entreprises de la Région. Un travail lourd de coordination a été mené en 2024, ce qui a permis, le 06 décembre, d'avoir une présentation homogène de l'ensemble des 9 Ambitions (santé, mobilité, bioéconomie, industries culturelles et créatives, énergie, matériaux, numérique, agro-alimentaire, industrie).

Cet effort devra être poursuivi et finalisé en 2025, en mutualisant au mieux les ressources au sein de ces écosystèmes.

5) Favoriser l'internationalisation des entreprises régionales

Les différents programmes sur l'export ont été mobilisés en 2024 dans le cadre de la nouvelle ambition régionale « Hauts-de-France International » mobilisant Nord France Invest et la Chambre de commerce et d'Industrie dans le cadre d'opérations à forte valeur ajoutée menées conjointement sur des zones de coopérations régionales (Pays-Bas, Rhénanie du Nord Westphalie, Province du Québec, etc).

Ils sont reconduits en 2025 et permettront de renforcer ces liens commerciaux à l'international fixés dans la politique de voisinage de la Région.

De plus, la montée en charge de Hauts-de-France International en 2024 à travers son programme opérationnel adossé aux opérations proposées dans le Programme Hauts-de-France Export (PHFE) a permis de mobiliser davantage ce fond. Plusieurs opérations du PHFE revêtent désormais une dimension plus stratégique et plus transversale alliant export, invest et diplomatie économique. Ces opérations collectives (Booster Rev3 Québec, mission Japon, salon PLMA, etc.) très qualitatives et aux retombées avérées requièrent ainsi des budgets plus conséquents.

Enfin, la crise Covid-19, la guerre en Ukraine et la nécessité d'accélérer la transition bas carbone réinterrogent le développement des entreprises à l'export. Il s'agit de s'appuyer sur les filières stratégiques régionales pour optimiser nos modalités d'accompagnement export : améliorer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, dont les primo-exportatrices, en s'appuyant sur la connaissance du tissu entrepreneurial et les compétences spécifiques des structures d'animation des filières régionales. Ce programme sera par ailleurs mobilisé pour financer l'action « Accélérateur Export » animé par CCI International.

B) IndustriLAB

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				500 000	500 000
906 - Action économique				500 000	500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /				358 000	358 000
936 - Action économique				358 000	358 000

La plateforme régionale IndustriLAB (localisée à Méaulte – 80) est dédiée au maintien de la performance industrielle et la transformation de l'économie régionale.

Une subvention de 500 000 € en investissement et de 358 000 € en fonctionnement vient équilibrer le budget annexe IndustriLAB.

C) Emploi

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	5 788 536	3 413 587	2 170 505		5 584 092
936 - Action économique	5 788 536	3 413 587	2 170 505		5 584 092

Par le biais de ses dispositifs, la direction de l'emploi contribue à la stratégie politique Rev3 afin de sensibiliser et informer les acteurs de l'écosystème « emploi – formation » tant au niveau régional que local.

Le dispositif ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles) vise l'activation de projets structurants au sein des TPE-PME/PMI et peut ainsi faciliter la réussite de leurs processus de transformation technologique, environnementale, économique et sociétale.

Le dispositif Plateformes territoriales Proch'emploi informent les TPE-PME de la nécessité de s'engager dans le processus d'adaptation des emplois et des métiers. Elles accompagnent les entreprises dans l'identification des besoins en compétences nouvelles.

Le dispositif Proch'info-formation informe les actifs, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi, sur le développement de nouvelles filières économiques liées aux transitions énergétiques et à la préservation des ressources, tout en mettant en avant ces secteurs d'avenir. Les Proch'info-formation valorisent l'offre de formation régionale, permettant aux actifs de se préparer à ces nouveaux métiers et d'accroître leurs qualifications lorsque cela est requis.

Pour 2025 le budget de la politique « emploi » a été préparé en tenant compte des différentes modifications survenues sur le budget initial 2024. Le contexte de cette politique a évolué, notamment avec la mise en place du protocole de préfiguration France Travail en 2023, en collaboration avec l'État et Pôle emploi. Ce protocole a défini les engagements et les actions visant à accompagner les demandeurs d'emploi vers l'emploi et à soutenir les entreprises sur le volet RH. La direction de l'emploi est associée au premier rang dans le protocole aux côtés de la DREETS et de la Direction régionale de France Travail.

La loi « Pour le Plein Emploi » détermine les relations contractuelles entre certains partenaires et France Travail et définit de nouvelles gouvernances à chaque échelon territorial (national, régional, départemental et local). La mise en œuvre de cette loi modifie l'écosystème de l'emploi, impliquant fortement le monde économique et transformant les relations entre les acteurs de l'emploi-formation, tant dans l'accompagnement des publics, que celui des entreprises.

Pour répondre de manière personnalisée aux usagers, qu'il s'agisse d'entreprises principalement TPE-PME ou d'actifs, la Région doit se coordonner avec les partenaires face à l'évolution des emplois et des qualifications pour sécuriser les parcours professionnels des actifs et ainsi maintenir les emplois.

Dans un contexte marqué par des difficultés de recrutement, les dispositifs mis en place soutiennent les entreprises dans la gestion de leurs problématiques RH (comme les plateformes Proch'Emploi et Ardan) et facilitent la reprise d'emploi des habitants de la région (à travers les PLIE et Proch'Info Formation).

Ces subventions sont principalement consacrées au financement de l'ingénierie interne de ces structures, en particulier leurs ressources humaines. L'intervention régionale de proximité auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises, notamment les TPE-PME, se poursuit activement sur les territoires.

Les plateformes Proch'emploi en lien avec les entreprises

La Région Hauts-de-France compte 23 plateformes territoriales Proch'Emploi, déployées pour soutenir les entreprises à l'échelle des bassins d'emploi. Ces plateformes jouent un rôle central en tant qu'interlocutrices privilégiées des entrepreneurs des Hauts-de-France sur les questions d'emploi et de formation. Parmi elles, 21 sont gérées par des organismes externes à la Région, dont les interventions contribuent de manière significative à la réussite de ce dispositif.

Depuis la mise en place du nouveau protocole avec France Travail, les plateformes Proch'Emploi interviennent de manière coordonnée pour assurer une prospection harmonisée auprès des entreprises. Cette approche vise à renforcer l'efficacité des actions en allant directement vers les employeurs, tout en optimisant les synergies entre les différents acteurs économiques du territoire, notamment les consulaires.

Ces plateformes, déployées sur l'ensemble de la région, accompagnent les TPE-PME sur le volet RH, notamment celles ayant perçu des aides régionales. En outre, pour répondre aux engagements de la Région précisés dans le SRDEII et le protocole France Travail/Région, elles sensibilisent les entreprises à la marque employeur.

Le budget de ce programme est de 2 766 445 € en AE.

Les espaces Proch'info formation

Un engagement fort du protocole Région/France Travail vise à accompagner et informer l'ensemble des actifs (demandeurs d'emploi ou salariés), pour leur permettre d'engager un parcours de formation ou de déterminer un métier pour une insertion professionnelle durable voire une reconversion. Cet axe s'adresse également aux acteurs économiques qui souhaitent une information sur l'offre de formation.

Les 24 espaces Proch'Info-Formation (PrIF) sont répartis sur les différentes zones d'emploi de la région Hauts-de-France. Ce dispositif permet d'informer les actifs et les entreprises sur l'offre de formation disponible sur le territoire, y compris les conditions d'accès et les certifications proposées localement. Les PrIF sensibilisent également les demandeurs d'emploi aux métiers porteurs et aux évolutions des compétences nécessaires.

Ces espaces sont le point d'entrée pour les actifs pour accéder à une formation. Ils offrent un suivi personnalisé aux utilisateurs et collaborent étroitement avec les opérateurs de formation. De plus, ils organisent des animations collectives sur des thématiques ciblées pour répondre aux besoins spécifiques des territoires, comme l'information sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou le Compte Personnel de Formation (CPF).

Les Proch'info-formation contribuent à relever le défi de l'accompagnement des entrées et sorties de formation conformément aux objectifs fixés par le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Deux portes-ouvertes par an des Proch'Info-formation sont organisés pour faire la lumière sur cet outil territorial. La fréquentation est de plus de 4 000 visiteurs pour chaque édition.

Le budget de ce programme est de 1 536 986 € en AE.

Le dispositif ARDAN

Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles (ARDAN), est un dispositif au cœur de la stratégie du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Il vise l'activation de projets structurants des TPE/PME, et favorise ainsi le développement économique et l'emploi. En outre, il facilite la réussite de leurs processus de transformation technologique, environnementale, économique et sociétale. La CCI porte le dispositif ARDAN.

Le budget de ce programme est de 150 000 € en AE.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) assurent un accueil immédiat de proximité au public très éloigné de l'emploi en leur proposant un accompagnement personnalisé renforcé. Ils permettent de faciliter l'accès à l'emploi durable aux personnes non accompagnées par les autres partenaires de l'emploi et exclues du marché du travail en raison de l'existence de freins périphériques à l'emploi. Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre et de difficultés de sourcing pour les entreprises, de nombreuses opportunités d'emploi sont disponibles pour ces demandeurs d'emploi suivis par le PLIE.

La Région Hauts-de-France financent des actions déployées par les PLIEs, en lien avec les autres dispositifs régionaux, sur les 3 axes prioritaires qu'elle a définis :

- Axe 1 - Contribuer à l'accès à l'emploi des publics cibles en collaborant activement avec les acteurs économiques du territoire pour permettre une insertion durable de ces publics.
- Axe 2: Sensibiliser les publics cibles DELD, seniors, femmes isolées... aux opportunités d'emploi des métiers en tension ou porteur en contribuant notamment avec Proch'info-formation aux actions sur l'attractivité des métiers.

- Axe 3: Renforcer l'accessibilité des publics PLIE sur le Programme Régional de Formation et consolider les conditions de réussite des parcours de formation de ces publics.

Les plans d'actions proposés par les PLIEs répondent aux ambitions régionales définies par le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), ainsi que dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Le budget de ce programme est de 1 305 105 € en AE.

Evènements/expertises

Il s'agit de poursuivre le financement de salons et d'évènements dans les territoires pour faire connaître l'offre de services de la direction de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Le budget de ce programme est de 30 000 € en AE.

D) Formation professionnelle

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	1 339 500	725 500	901 500		1 627 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 339 500	725 500	901 500		1 627 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	218 666 378	217 905 850	76 024 703	10 556 328	304 486 881
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	218 666 378	217 905 850	76 024 703	10 556 328	304 486 881

(*) A ce montant s'ajoute la somme de 98 759 616.50 € d'AE déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **317 425 994.50 €** d'AE rattaché à l'exercice 2025

L'enjeu très opérationnel pour la politique de formation professionnelle est de pouvoir anticiper et accompagner les ressources humaines des filières Rev3, les besoins en compétences et les formations. À cet effet, une animation opérationnelle et concertée, inter-directions et multi partenariale, est mise en œuvre selon 3 axes d'intervention, dans une logique de parcours :

- demande et engagement des entreprises,
- offre de formation,
- promotion emploi – formations – métiers en capitalisant sur la force de frappe de l'écosystème emploi-formation en Hauts-de-France.

Les actions initiées dès 2023 seront poursuivies en 2025 :

- Coordonner les projets « Métiers d'avenir Rev3 ».
- Sensibiliser aux enjeux économiques, RH et sociétaux de Rev3.
- Observer et diagnostiquer les filières, métiers et formations d'avenir rev3.

2025 marquera de plus la mise en œuvre des orientations fortes inscrites dans le nouveau marché de formation « Se former pour un emploi en région » (SFER) :

- Obligations imposées aux organismes de formation :
 - o Favoriser les démarches écoresponsables, en sensibilisant les stagiaires aux enjeux énergétiques et écologiques grâce à un temps dédié d'une demi-journée au cours de la première semaine de formation, à « penser autrement » leurs déplacements (co-voiturage, recours aux transports en commun...) et l'optimisation des ressources (consommation d'énergie, gestion responsable des déchets, sobriété, numérique responsable...) ;
 - o S'auto diagnostiquer grâce à un référentiel Rev3 élaboré avec la direction Rev3.
- Nouvelles actions de formation « Filières d'avenir » portant sur :
 - o Les mutations industrielles,
 - o L'électromobilité,
 - o Les énergies renouvelables,
 - o Le bâtiment durable.

La politique de formation professionnelle, telle qu'énoncée dans les orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), se décline dans le cadre d'un dialogue continu avec les branches professionnelles. Ce dialogue permet de coordonner les efforts pour toutes les voies de formation professionnelle, en harmonie avec les orientations du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce principe de lien fort entre le développement économique et la formation et de recherche de cohérence entre les schémas a été repris pour le CPRDFOP 2022-2028.

De plus, l'engagement renouvelé de la Région dans un nouveau Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) 2024-2027, en baisse sensible toutefois par rapport au précédent (-20%), permettra de maintenir un effort important afin de mieux former les personnes en recherche d'emploi et les préparer aux besoins en compétences des entreprises et aux emplois de demain.

Dotée d'une compétence pleine et entière en matière de formation professionnelle, la Région structure et déploie cette politique autour du triptyque information-orientation-formation. À ce titre, la Région a pour mission d'animer diverses fonctions et dispositifs permettant à chaque citoyen, qu'il soit jeune ou adulte et en recherche d'emploi, de bénéficier de mesures visant à construire et sécuriser son parcours professionnel tout au long de sa vie.

En outre, au-delà des publics dont elle a la charge, l'intervention de la Région et sa mobilisation sur certaines thématiques ou problématiques doivent permettre de fluidifier et de simplifier le champ de la formation professionnelle ainsi que l'accès à l'emploi. Ainsi, la politique de formation professionnelle s'inscrit à l'intersection de plusieurs politiques : le développement économique, le développement équilibré des territoires et le développement de l'emploi.

Des dépenses sont prévues pour l'acquisition des licences, logiciel et prestations évolutives pour la formation professionnelle.

1) Développer les savoirs et compétences de bases

Le dispositif « S'engager vers l'emploi » a pour vocation d'accompagner les publics dans l'élaboration d'un projet professionnel à la fois réaliste et réalisable, en tenant compte des acquis des personnes accompagnées, des compétences validées et de celles nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, tout en prenant en considération le contexte économique territorial dans lequel le bénéficiaire envisage d'accéder à l'emploi. Ce dispositif vise à faciliter les transitions entre les formations aux savoirs de base et les parcours qualifiants, tout en aidant les individus à mieux identifier les caractéristiques des métiers et à maîtriser davantage leur environnement.

Les indicateurs de maîtrise des compétences clés et le taux d'illettrisme en région Hauts-de-France imposent de maintenir une politique de formation dans ces domaines. Par ailleurs, le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) exige de maintenir un nombre d'entrées en formation suffisant, permettant de mesurer l'effort supplémentaire engagé par la Région pour atteindre l'objectif d'augmenter le nombre de demandeurs d'emploi les plus fragilisés en formation.

Enfin, le soutien aux Écoles de la deuxième chance est confirmé en 2025.

2) Mettre en place les parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

La Région Hauts-de-France est dotée d'un programme régional de formation comprenant les dispositifs suivants :

- Un programme qualifiant sous forme de marchés publics destinés à se former ou à se spécialiser pour un métier. Il s'agit de formations qualifiantes, modulaires, permettant un accès rapide à l'emploi tout en ne négligeant pas la nécessité d'élever son niveau de qualification. Ce programme intègre un volet spécifique pour les personnes détenues ainsi que des modalités particulières d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience. Des dispositifs d'aide à la création et à la reprise d'entreprises sont également proposés.
- Un programme de formation dans l'enseignement supérieur dont l'objectif est d'accompagner les personnes souhaitant élever leur niveau de qualification en accédant à des études supérieures.

L'année 2025 sera principalement marquée par le lancement des nouvelles actions retenues dans le cadre de la consultation visant à sélectionner des opérateurs de formation pour le nouveau programme « Se former pour un emploi en région » (SFER). Ce dispositif démarrera en juillet 2025 et se déclinera en 4 dispositifs :

- SFER « Découverte » : ce dispositif doit permettre aux publics de définir ou de confirmer leur projet professionnel. Il s'agit d'avoir une représentation précise des métiers, des conditions d'exercice de la profession, des débouchés et des formations qualifiantes accessibles permettant un accès à l'emploi. Le dispositif concerne particulièrement les domaines dont les métiers sont en tension ou recrutent activement, avec des difficultés de recrutement face aux besoins ; ou bien sont peu ou mal connus et souffrent de clichés ou de préjugés.
- SFER « Qualifiant » : ce dispositif doit permettre aux publics ciblés d'accéder à l'emploi et contribue tout particulièrement à l'enjeu d'élévation générale des niveaux de qualification des demandeurs d'emploi de la région. Ce programme propose majoritairement une offre de formation certifiante de premier niveau de qualification. En effet, la détention d'une certification reconnue constitue non seulement un atout supplémentaire pour l'insertion professionnelle mais concourt également à une employabilité durable.
- SFER « Perfectionnement » constitue une offre modulaire complémentaire de formation professionnelle technique aux côtés du dispositif SFER « Qualifiant ». Il s'en distingue par la mise en œuvre de modules courts, spécialisés, permettant de renforcer l'employabilité du demandeur d'emploi en l'aidant dans l'acquisition de compétences rattachées à des obligations réglementaires ou des compétences spécifiques propres au secteur professionnel visé.
- SFER « Filières d'avenir » : il s'agit de développer une approche plus ouverte pour être en mesure de répondre rapidement à des besoins des secteurs en mutation ou en développement sur le territoire. En effet, les grands projets régionaux, en particulier les grands projets de développement de l'industrie, les évolutions fortes d'un certain nombre de secteurs font apparaître de nouveaux besoins de coloration des formations au-delà de ce qui peut figurer dans les référentiels de formation, voire de formations à des métiers nouveaux et émergents. Les besoins sont particulièrement importants dans le secteur de l'industrie où il convient d'accompagner à la fois le redéveloppement du secteur sur le territoire régional mais aussi les évolutions fortes, notamment en matière de décarbonation de l'activité et d'industrie 4.0. Ces lots doivent également répondre aux enjeux de transitions écologique, économique et sociale de la dynamique Rev3, qui est le marqueur de l'ensemble de l'action de la Région Hauts-de-France et offre un potentiel d'emplois nouveaux et pérennes localement.

Enfin, le soutien aux formations individuelles ainsi que les formations préalables à l'embauche seront mises en œuvre en complémentarité dans le cadre d'un partenariat renforcé avec France Travail, lui-même financeur de formations professionnelles.

3) Accompagner les stagiaires de la formation professionnelle

La sécurisation des parcours d'insertion professionnelle est confortée : les stagiaires de la formation professionnelle non indemnisés par France Travail bénéficient en effet d'une rémunération au titre de la 6^e partie du code du travail ainsi que d'une protection sociale, revalorisée chaque année en application des dispositions légales en la matière. Cette revalorisation annuelle donne lieu à compensation de la part de l'État.

4) Orienter et aider aux choix professionnels, financer les réseaux d'accueil

Les 42 missions locales réparties sur l'ensemble du territoire régional ont pour vocation d'assurer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans. En plus de leurs missions habituelles, la Région leur confie des objectifs spécifiques visant à favoriser l'accès à l'apprentissage et à la formation continue dans une perspective d'obtention de qualifications et d'intégration professionnelle. Ces partenaires jouent également un rôle clé dans le déploiement de l'initiative régionale « Proch'emploi ».

5) Valider et reconnaître les acquis de l'expérience

La loi n°2022-1598 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi modifie les règles encadrant le dispositif de la VAE. La loi prévoit notamment d'élargir l'accès à la VAE en simplifiant les étapes du parcours. Elle crée également un service public de la VAE.

La modalité de soutien à la validation des acquis de l'expérience est intégrée au cadre des aides individuelles, en concertation avec France Travail.

BUDGET PRIMITIF 2025

9^{ème} VICE-PRESIDENCE

Madame Anne PINON

SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	11 570 000	2 686 782	3 893 218		6 580 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 070 000	1 750 000	330 000		2 080 000
904 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	4 500 000	936 782	3 563 218		4 500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	139 040 004	70 199 063	94 270 937		164 470 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	135 671 504	68 428 063	92 781 937		161 210 000
934 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	3 368 500	1 771 000	1 489 000		3 260 000

A) Formations sanitaires et sociales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	7 070 000	1 750 000	330 000		2 080 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 070 000	1 750 000	330 000		2 080 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	135 671 504	68 428 063	92 781 937		161 210 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	135 671 504	68 428 063	92 781 937		161 210 000

A noter, lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 28,45 M € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été affectées au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour le financement des établissements sanitaires publics, privés et filière sociale.

Le secteur sanitaire et social représente plus de 13 % de l'emploi régional (320 000 actifs), bon nombre des emplois occupés après la formation sont de proximité, non délocalisables et en grande partie en tension de recrutement. Au-delà des défis en termes de santé et de cohésion sociale, l'enjeu de formation en nombre et qualité suffisants des étudiants et élèves vers ces métiers est donc majeur, en lien avec le maintien à domicile des seniors et l'allongement de l'espérance de vie.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intégré au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) répondra à *minima* aux enjeux suivants :

- Besoins de montée en qualification de la population régionale, jeunes et adultes.
- Une carte des formations répondant aux besoins des territoires les plus en manque de personnels, et notamment dans les territoires ruraux et les zones sous dotées.
- Renforcement de la place et la participation des employeurs dans leur rôle du dispositif de formation et de certification.
- Travail partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés, l'Etat, la Région, les employeurs, les écoles, les étudiants ...

Dans ce cadre, le budget primitif 2025 vise à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière dans les zones dites « blanches », les plus enclavées notamment, grâce à la carte des formations issue des préconisations du schéma, cela se matérialise notamment dans les AAP et les campagnes d'agrément et d'autorisations dans ces secteurs professionnels de l'humain. Ce budget vise à faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi ces professionnels de santé dans les territoires.

Chaque année, **ce sont plus de 23 000 apprenants qui sont inscrits dans ces formations**, très souvent en promotion sociale. 73 % de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, le reste, soit 27 %, aux métiers du social.

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés, et ce, dans l'intérêt des publics des HDF, l'appareil de formation privé permettant un maillage territorial renforcé.

De plus l'article L. 451-2 du code de l'action sociale et des familles précise pour les formations sociales que l'aide financière de la Région à ces établissements est constituée par une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique. La Région participe également, dans des conditions définies par une délibération du conseil régional, à leurs dépenses d'investissement, d'entretien et de fonctionnement des locaux.

Enfin, la Région est compétente pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés ci-dessus.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :

- Contribuer aux charges d'exploitation relatives aux personnels et aux autres charges d'exploitation courantes,
- Couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement pour les formations concernées ;
- Contribuer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,
- Et le cas échéant, contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.
- Attribuer des bourses d'études aux apprenants éligibles ainsi que d'autres aides individuelles

Au titre de cette compétence obligatoire, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat.

Le BP 2025 ne permet pas pour l'heure comme en 2024 – faute d'informations précises sur cette ré-ingénierie nationale de la formation d'infirmier - d'afficher des montants qui seront consubstantiels à cette réforme.

La politique régionale des formations sanitaires et sociales contribue à la mise en œuvre de la feuille de route REV3, via la mise en œuvre de l'aide à l'équipement, à l'investissement. Rev3 constitue également un axe directeur des dialogues de gestion annuels menés avec ces organismes en vue de déterminer une subvention de fonctionnement de l'outil de formation, respectueuse de la sobriété énergétique et des pratiques de développement durable.

1/ Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social (93.64 M€ en AE ; 122.18 M€ en CP/AE et 7,07 M€ en AP ; 2,08M€ en CP/AP)

Pour assurer la continuité budgétaire en attendant le vote du budget 2025, la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024 a affecté 18.62M€ pour le financement des établissements sanitaires publics, 5,26M€ pour le financement des établissements sanitaires privés et 4,58 M€ pour le financement des établissements filière sociale, soit un total d'AE 2024 de 28,45 M €. Le montant total d'AE (DM inclus) est de 122,10M€ et de 93,64M€ en 2025.

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes.

Ces compétences ont été réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF) et le transfert aux Régions de la compétence de délivrance des agréments des formations sociales par décret n° 2017-537 du 13 avril 2017.

Le budget proposé finance les quelque **68 établissements supports** des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et des stages des étudiants et élèves en formation initiale ou en formation continue (demandeurs d'emploi), avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

a) Pour les instituts et écoles de formation sanitaire publics et privés (74.51 M€ en AE ; 98.90M€ en CP/AE et 5,60 (4 +1.60) M € en AP ; 1,07 M€ en CP/AP)

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :

- Contribuer aux charges d'exploitation relatives aux personnels et aux autres charges d'exploitation courantes,
- Couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement pour les formations concernées ;
- Contribuer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,
- Et, le cas échéant, contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Au titre de cette compétence obligatoire, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat. Le montant de la compensation de l'Etat reste un sujet ouvert, nécessitant une approche partagée avec Régions de France pour obtenir la juste compensation attendue.

A noter :

La dernière tranche 2025 du protocole Etat Région signé le 14 mars 2022 entre le Premier Ministre et la présidente de Régions de France a fait l'objet de négociations avec l'Etat. 11,6 M€ seront compensés par l'Etat en 2025 pour couvrir les dépenses prévues au titre du protocole Etat Région à l'exclusion des places de formation aides-soignantes ouvertes en plus par la Région depuis 2019. Aucune garantie n'est apportée sur le devenir des compensations à partir de l'exercice 2026.

En revanche, l'Etat se désengage et a indiqué ne plus compenser les places de formation d'Aides - soignants ouvertes dans le cadre de ce même protocole, soit une recette perdue de 1 M€ pour la Région et une obligation de revoir le calibrage régional de ces formations de premier niveau, infra bac...

L'Etat assumant ses autres engagements du protocole encore en 2025, la Région serait en mesure de lancer cette année encore un appel à projets pour soutenir les projets immobiliers des établissements du sanitaire public, avec une enveloppe prévisionnelle de 3.5 à 4 M€.

Le devenir de ce protocole et de l'effet levier qu'il permet, notamment sur l'appui à la remise à niveau du bâti des organismes de formation sanitaires publics est néanmoins actuellement très incertain, au-delà de 2025.

A titre d'exemples, en 2024, ont pu être soutenues par la Région des opérations significatives dans les instituts portés par les CH d'Arras, Amiens, Chauny, Dunkerque ou Valenciennes permettant des isolations thermiques, des améliorations énergétiques via des changements de menuiseries, des isolations ou des constructions de bâtiments dédiés à la simulation en santé.

La Région octroie également annuellement une subvention d'aide à l'équipement, à l'issue d'un appel à projets annuel, à l'ensemble des établissements déjà financés au titre du fonctionnement. Ces

établissements peuvent dès lors se voir dotés d'équipements administratifs, pédagogiques ou visant à l'amélioration du cadre de vie étudiant.

Enfin, le budget primitif 2025 permet d'engager des dépenses à hauteur de 1,60M€ d'AP et 0,67M€ de CP/AP pour soutenir l'équipement des organismes de formation sanitaire (publics et privés).

b) Pour les établissements de formation en travail social (19.12 M€ en AE ; 23,28 M€ en CP/AE et $0.50+0.97 = 1.47$ M € en AP ; 1.01 M€ de CP/AP

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux.

Depuis 2017, la Région est compétente pour délivrer les agréments aux établissements dispensant ces formations. Elle assure enfin le financement des formations initiales et continues (demandeurs d'emploi), dans la limite du nombre de places financées, précisé dans les arrêtés d'agrément.

Les établissements disposant des formations initiales sont ainsi financés par la Région. L'aide financière à ces établissements est constituée d'une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique.

Dans ce cadre, la Région notamment :

- Contribue au financement du fonctionnement des établissements de formation en travail social
- Prend en compte les évolutions réglementaires des diplômes du travail social.

L'aide financière de la Région est constituée par une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leurs activités pédagogiques.

En investissement, la restructuration de l'établissement de formation en travail social, l'APRADIS d'Amiens, constitue le seul projet immobilier structurant dans ce secteur du social et a fait l'objet d'un accord de principe de la part des instances régionales pour un financement de 3,72 M€ répartis de manière pluri-annuelle depuis 2021. Au vu de l'avancement du chantier, il convient de prévoir les crédits nécessaires en 2025 à la phase en cours des travaux, soit 0.97 M€ d'AP et 0.80 M€ de CP/AP.

A l'instar des établissements de formation sanitaire, la Région octroie également annuellement aux établissements de formations sociales une subvention d'aide à l'équipement, selon le même fonctionnement que celui détaillé précédemment.

Le budget primitif 2025 permet d'engager des dépenses à hauteur de 0.50 M€ d'AP et 0.21M€ de CP/AP pour soutenir l'équipement des organismes de formations sociales.

2/ Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux et autres aides individuelles (41.60 M€ + 0.43 M€ soit 42.03 M€ (FRAU et aide à la Restauration) en AE ; (38.60M€ + 0.43M€) soit 39.03 M€ en CP/AE)

La Région adapte en continu son soutien aux apprenants concernés par la politique des formations sanitaires et sociales, et notamment au travers du dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales décentralisé concomitamment à celui sur le financement des formations. Ainsi, la principale aide versée aux étudiants de ce secteur est donc constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets. L'évolution des effectifs boursiers observés depuis deux exercices budgétaires permet de prévoir une enveloppe de crédits en AE de 41.6M€ et de 38.6M€ de CP, la physionomie du public entrant changeant d'année en année (vœux des lycéens par Parcoursup pour infirmiers, formation continue accrue pour les formations du travail social...).

Le versement de bourses d'études sanitaires et sociales (BESS) relève d'une obligation légale.

Environ 10 500 étudiants y sont éligibles chaque année scolaire et universitaire ; après la forte revalorisation opérée par un arrêté en date du 13 avril 2023 et intégrée au budget 2024, la collectivité ne dispose pas d'informations à ce jour sur une éventuelle nouvelle augmentation des BESS en 2025.

Le budget primitif 2025 intègre également l'aide à la restauration et le fonds régional d'aide d'urgence pour les apprenants de ces formations qui ne pourraient accéder aux restaurants des CROUS ou des EPLE via les conventionnements mis en place (0.43 M€ d'AE et 0.43 M€ de CP).

B) Santé

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	4 500 000	936 782	3 563 218		4 500 000
904 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	4 500 000	936 782	3 563 218		4 500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	3 368 500	1 771 000	1 489 000		3 260 000
934 - Santé et Action Sociale (Hors APA /RSA/Régularisation de RMI)	3 368 500	1 771 000	1 489 000		3 260 000

Cette année a été marquée par un engagement fort de la Région : l'écriture et le vote du Plan Régional de Santé Environnement 4 (2024-2028). Ce plan co-piloté par l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et la Région Hauts-de-France incarne les liens forts existant entre les questions de santé et de développement durable. Il a pour ambition de placer la santé au cœur des préoccupations environnementales, de développement économique et d'aménagement du territoire, en lien avec les autres stratégies et programmes régionaux et territoriaux.

L'adaptation des territoires aux changements climatiques, la lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé, et la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques publiques, constituent en effet les enjeux globaux de demain.

Face aux défis de la décarbonation, REV3 est l'étendard et le catalyseur des ambitions et actions des Hauts-de-France pour promouvoir une région plus durable et plus solidaire. La santé a été identifiée comme un enjeu crucial pour répondre à ce défi. Soutenir une transition vers un système préventif plutôt que curatif, c'est opérer **une transition vers un système de santé plus sobre dans les pratiques de soins**. Cette approche valorise les **co-bénéfices en termes de santé, de climat et de réduction des inégalités** qui existent entre la transformation de l'économie française et l'évolution vers un système de santé plus résilient.

Afin d'engager la politique régionale de santé comme contributrice de l'atteinte aux objectifs REV3 et ainsi répondre aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain, plusieurs ambitions ont été définies pour 2025.

D'une part, celle de favoriser l'aménagement des bâtiments durables. Il s'agit de constructions ou de rénovations qui, tout en assurant la qualité de vie et la santé des occupants, permettent la maîtrise de leurs impacts sur l'environnement. Pour ce faire, il convient notamment d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Dans le cadre du soutien au financement des maisons pluri professionnelles de santé,

une réactualisation du cadre d'intervention permettra de définir des critères qualitatifs répondant aux exigences de la démarche REV3 :

- Construction en maîtrise de l'artificialisation des sols
- Niveau de performance énergétique des bâtiments, gain énergétique dans le cadre d'une réhabilitation
- Provenance et qualité des matériaux utilisés
- Gestion des déchets.

D'autre part, celle de favoriser l'adoption de comportements permettant au public de limiter les situations d'exposition aux risques pour la santé, à travers le soutien à des actions qui répondent à différentes priorités telles que la prévention de l'exposition de la population à des pollutions dans l'air intérieur et extérieur, l'accès à une alimentation saine, locale, durable et équitable (alimentation biologique, non-transformée, équilibrée...) ou encore le renforcement du pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement. L'AAP annuel « Prévention Innovation Santé environnement », dont les objectifs ont été définis en lien direct avec le Plan Régional Santé Environnement 4 devrait permettre de retenir des projets répondant aux exigences de :

- lutte contre la pollution extérieure
- limitation d'utilisation de produits ayant un impact écologique (pesticides, nanomatériaux...)
- développement d'une agriculture raisonnée et favorisant la production locale.

En Hauts-de-France, il est constaté un état de santé dégradé de la population. A cette situation sanitaire, viennent s'ajouter les problématiques de démographie médicale, on constate un manque crucial de praticiens en général et sur certaines spécialités particulièrement (psychiatrie, oncologie, ophtalmologie, dermatologie, gynécologie) et globalement une difficulté à organiser l'offre de soin de premier recours et sa continuité au quotidien du fait d'une répartition inéquitable des professionnels de santé, des difficultés de remplacements, d'installation sur certains territoires déjà faiblement dotés et d'organisations inadaptées (fermeture de services au sein des établissements de santé, réorganisation de l'accès aux urgences, déploiement de plans blancs...).

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable. La santé est un facteur de cohésion sociale, d'insertion ou de réinsertion professionnelle, d'amélioration des conditions et de qualité de la vie, de développement économique, d'éducation et de réduction des inégalités d'accès à la prévention et aux soins.

La politique régionale de santé s'inscrit, à la fois en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques régionales (vision globale et intégrée de la santé en Région), et dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique que sont l'État, l'Agence régionale de santé (ARS), les Départements et les autres collectivités..

Il s'agit de permettre une nouvelle approche de l'action publique, en coordination et en complémentarité, voire en concentration, pour répondre au mieux aux besoins récurrents et émergents en matière de santé dans les territoires, dans un dialogue permanent avec les territoires dont les priorités et les interventions rejoindraient les axes de la politique régionale de santé.

Cette ambition qu'a posée la Région lors de la réactualisation de la politique régionale de santé en 2022 se décline en trois objectifs stratégiques pour lesquels un budget spécifique est proposé :

- Un plan de prévention priorisé ;
- Un accès aux soins facilité ;
- La promotion de l'excellence, de l'innovation et de la recherche.

1. Un plan de prévention pour la Région : comment prévenir et encourager les comportements favorables à la santé

« La meilleure façon de rester en bonne santé, c'est de ne pas tomber malade ». C'est pourquoi, la Politique Régionale de Santé donne la priorité à la prévention pour conserver, pour améliorer la santé de la population à court, moyen et long terme. Au regard des défaillances de l'organisation de l'offre de soins et de sa répartition inéquitable sur le territoire régional, la prévention n'est plus une priorité mais une nécessité. Il s'agit pour chacun de rester en bonne santé le plus précocement et le plus longtemps possible en adoptant les bons comportements. Ainsi la Région Hauts-de-France a décidé de dédier la part la plus importante de son budget en matière de santé aux actions de prévention primaires et secondaires.

Sachant que la survenue de nombreuses pathologies (cancers, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète) est favorisée par l'adoption de comportements à risques (consommation de tabac et d'alcool, sédentarité, déséquilibre alimentaire...) ou d'exposition à certains risques (perturbateurs endocriniens, polluants, pesticides,...), la prévention et l'éducation à la santé jouent un rôle majeur dans la protection de la santé globale, elle-même constituant un déterminant de l'insertion sociale et professionnelle et du maintien dans l'emploi.

A ce titre, la Région poursuit le soutien aux actions de prévention et de réduction des inégalités d'accès à la santé, notamment en direction des publics fragiles qui s'inscrivent dans des démarches durables innovantes et adaptées au contexte socio-sanitaire : les publics précaires, les jeunes, les femmes.

En matière de prévention, le contexte sanitaire exige que les moyens qu'elle met en œuvre fassent l'objet d'une priorisation autour de quatre grandes priorités :

- La lutte contre les cancers, une des premières causes de décès, près de 60% tous âges et genres confondus (avec les maladies cardiovasculaires),
- La réduction aux expositions environnementales présentant un risque pour la santé et la lutte contre les effets du changement climatique sur la santé,
- La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/Sida,
- La lutte contre surpoids (l'obésité, diabète).

La lutte contre le surpoids et l'obésité est un enjeu fort, un marqueur de l'engagement politique régional en matière de santé. La définition de dispositifs spécifiques et complémentaires aux dispositifs existant va permettre de mener des actions de prévention au plus près des publics les plus vulnérables.

Cet engagement se concrétisera par :

- le lancement d'appels à projets dédiés permettant d'incarner un plan de lutte contre le surpoids et un plan santé environnement
- des dotations spécifiques et le déploiement d'un programme d'actions de prévention des maladies sexuellement transmissibles incarnées dans le plan SIDA « Vers une Région sans contamination »
- la poursuite de l'accompagnement des Espaces Ressource Cancer pour accompagner les malades et leur famille dans leur transition hôpital ville et veiller à leur apporter les soins de support nécessaires pour une meilleure vie au quotidien
- et la poursuite des conventions pluriannuelles d'objectifs en lien avec les acteurs principaux qui œuvrent en matière de prévention santé et dont les actions sont structurantes et à rayonnement intercommunal, départemental, voire régional.

Afin d'améliorer la prise en charge, la connaissance des patients, la consolidation des parcours de soins, la Région pourrait être amenée à accompagner le soutien d'actions expérimentales, d'appels à manifestation d'intérêt.

L'enveloppe du budget consacrée à la prévention s'élève à :

AE 2025 : 1 856 500 €

CP 2025 : 1 601 741,25 €

2. Un accès aux soins facilité : comment favoriser l'égalité d'accès à des soins de qualité en luttant contre la désertification médicale et en développant une offre de santé de proximité

La Région en tant que chef de file de l'aménagement du territoire poursuivra son engagement à garantir une offre de soin au plus près des territoires. A ce titre, elle poursuivra son soutien à l'aménagement et l'équipement des maisons de santé pluri professionnelles et des centres de santé en zones sous dotées identifiées par une géographie prioritaire définie par l'Etat dont le zonage a été arrêté en mai 2022 (zone d'intervention prioritaires, zones d'accompagnement complémentaire et zones d'accompagnement régional).

Afin de répondre à la problématique de mobilité mais également à la mise en place de conditions favorables d'accueil des professionnels de santé et des étudiants stagiaires, la Région poursuivra sa politique de soutien au logement au sein des structures d'exercice coordonnées, et des collectivités.

Afin de compléter cette initiative et ne pas laisser les territoires en difficulté dans une situation d'iniquité s'agissant de la déficience de l'organisation de l'offre de soin, la Région pourra également, au cas par cas, accompagner les structures d'exercice coordonné en devenir (équipes de soins primaires...), les expérimentations menées par l'ARS (centres de soins non programmés...) mais également des initiatives portées ou accompagnées par les communautés professionnelles territoriales de santé dans ce domaine et, notamment à travers des solutions numériques.

Enfin, la Région a fait le choix, pour ancrer la démographie médicale (les spécialités en tension, la recherche...) sur le territoire régional et renforcer voire créer les services nécessaires auprès des hôpitaux périphériques les plus éloignés des centres hospitaliers universitaires, de soutenir les professions hospitalo-universitaires que sont les assistants à temps partagés et les chefs de clinique en Région. Les chefs de clinique en Région permettront également de renforcer le nombre de professeurs nécessaires pour maintenir et garantir la formation des étudiants en médecine.

L'enveloppe du budget consacré au soutien à la démographie médicale s'élève à :

AE 2025 : 857 000 €	CP 2025 : 1 103 258,75 €
AP 2025 : 2 500 000 €	CP 2025 : 2 500 000 €

3. La promotion de l'excellence, de l'innovation et de la recherche en santé : comment faire de notre région un territoire de référence

La recherche clinique, facteur de progrès médical, représente un enjeu sanitaire important pour la population. Cet enjeu sanitaire interagit avec un enjeu d'aménagement du territoire et d'excellence scientifique, l'objectif étant également de tisser un maillage territorial de la recherche. L'appel à projets « Recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France » permettra également de répondre aux enjeux de dynamisation de la recherche clinique hospitalière, d'améliorer la qualité des soins, de diffuser les innovations et de favoriser les échanges.

La Région souhaite renforcer **l'attractivité des établissements**. En l'espèce, il s'agit d'accompagner l'acquisition d'équipements favorisant une prise en charge optimale des patients et de meilleure qualité d'une part. D'autre part, il s'agit d'accompagner le rayonnement régional auprès des professionnels et de la population en proposant des réponses de recours inédites tout en développant la recherche et les filières de santé.

Enfin, au regard de la progression de la pyramide des âges, la part des seniors passerait ainsi dans la région de 15 % en 2013 à 25 % en 2050, soit plus de 1,4 million. Dans ce contexte d'évolution démographique il est nécessaire d'adapter notre société au vieillissement en prenant des mesures innovantes visant à assurer la qualité de vie des personnes âgées dans la cité, prévenir la perte d'autonomie, développer l'offre d'accompagnement et de soins pour les personnes en ayant besoin, aider les professionnels et les aidants. C'est pourquoi, la Région a, aux côtés de la CARSAT des Hauts-de-France, de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et des deux Centres Hospitaliers Universitaires, fondé le **Gérontopole des Hauts-de-France**.

La création d'un gérontopôle en Région Hauts-de-France vise, à l'instar des autres structures déjà existantes au sein de neuf régions, à constituer un centre régional de compétences et d'animation d'innovation et de recherche pour les acteurs du bien vieillir, avec pour enjeux d'apporter un soutien sur

l'ensemble des thèmes qui touchent à la personne âgée et ses proches, sur les volets de la prévention, des parcours de soins, médico-sociaux, et sociaux, de la formation des professionnels, jusqu'au développement de la silver économie.

A ces trois grands objectifs identifiés, pour accompagner la mise en œuvre de sa politique de santé, la Région continuera d'investir en matière d'observation, de caractérisation et d'objectivation des problématiques de santé à travers ses propres outils développés dans le champ du sanitaire et du social, mais également en s'appuyant sur les réseaux et outils développés par les acteurs concernés. L'Observatoire Régional de la Santé et du Social est le principal partenaire de ce champ sur lequel la région s'appuie pour disposer des indicateurs de santé sécurisés, de diagnostics territorialisés, de données générales ou thématiques, d'expertises particulières nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'une politique au plus proche des problématiques rencontrées en Hauts-de-France et notamment par ses habitants les plus fragiles (santé des apprentis, observatoire de la santé environnement, formations sanitaires et sociales, démographie médicale...).

En l'espèce, il s'agit de développer les outils d'appui et d'accompagnement de la politique régionale de Santé dans le domaine sanitaire et social au plan régional et infra régional tels que le propose l'Observatoire Régional de la Santé et du Social et la plateforme sanitaire et sociale. Il s'agira également de mener des études prospectives.

A ce titre, la Région accompagne le programme annuel d'action décliné par l'OR2S dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale et multi partenariale partagée avec l'ARS Hauts-de-France et la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités.

Au titre du Gérontopôle des Hauts-de-France, une affectation 2024 a déjà été délibérée en décembre 2024, à hauteur de 10 000€, au titre des mesures de continuité budgétaire.

L'enveloppe du budget 2025 consacrée à la recherche, l'innovation et l'observation s'élève à :

AE 2025 : 655 000 €	CP 2025 : 555 000 €
AP 2025 : 2 000 000 €	CP 2025 : 2 000 000 €

BUDGET PRIMITIF 2025

10^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur François DECOSTER

**CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET
RELATIONS INTERNATIONALES**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	25 839 275	26 809 577	5 336 587	1 095 000	33 241 164
900 - Services généraux		278 404			278 404
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	25 464 275	26 398 743	5 186 587	1 095 000	32 680 330
906 - Action économique	375 000	132 430	150 000		282 430

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	68 583 981	51 447 858	31 834 938	850 870	84 133 667
930 - Services généraux	1 339 390	540 641	575 800	64 000	1 180 441
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67 004 591	50 797 218	31 156 008	786 870	82 740 096
936 - Action économique	240 000	110 000	103 130		213 130

A) Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	25 839 275	26 531 173	5 336 587	1 075 000	32 942 760
900 - Services généraux					
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	25 464 275	26 398 743	5 186 587	1 075 000	32 660 330
906 - Action économique	375 000	132 430	150 000		282 430

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	67 244 590	50 907 218	31 259 138	776 870	82 943 226
930 - Services généraux					
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67 004 590	50 797 218	31 156 008	776 870	82 730 096
936 - Action économique	240 000	110 000	103 130		213 130

1) Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	21 464 275	18 036 513	4 512 587	15 000	22 564 100
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21 464 275	18 036 513	4 512 587	15 000	22 564 100

(*) A ce montant s'ajoute la somme de 3 881 025 € d'AP déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **25 345 300 €** d'AP rattaché à l'exercice 2025.

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	67 004 590	50 797 218	31 156 008	25 000	81 978 226
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67 004 590	50 797 218	31 156 008	25 000	81 978 226

(*) A ce montant s'ajoute la somme de 16 768 617 € d'AE déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **83 773 208 €** d'AE rattaché à l'exercice 2025.

La nouvelle politique culturelle, dont le cadre a été délibéré en juin 2023 et qui est mise en œuvre depuis 2024, a pleinement intégré l'ambition REV3 comme une priorité transversale afin de favoriser la diffusion des enjeux liés à REV3 auprès des acteurs culturels et des habitants et d'encourager la transition écologique au sein des projets et lieux culturels accompagnés.

Des éléments d'appréciation en lien avec REV3 sont désormais inclus dans l'ensemble des dispositifs de soutien au fonctionnement comme à l'investissement. Une attention toute particulière est, par exemple, donnée aux projets d'investissement permettant une meilleure efficacité énergétique des bâtiments ; certains types de dépenses sont également désormais exclus comme l'achat de véhicule thermique ; et les dispositifs de restauration du patrimoine ont intégré des critères de bonification en lien avec REV3.

De plus, dans le cadre de l'établissement d'un partenariat culturel triennal, les opérateurs structurants souhaitant bénéficier d'un engagement long de la Région doivent désormais s'engager sur des objectifs liés à la transition écologique, évalués chaque année via des indicateurs de suivi.

Finalement, un indicateur a été intégré dans les dossiers de demande de subvention permettant d'identifier les porteurs de projet disposant d'un référent REV3/développement durable au sein de leur équipe

En 2025, le travail sera poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des partenariats culturels triennaux, de l'intégration des enjeux REV3 dans les projets récurrents et de la prise en compte d'éléments d'appréciation afin de prioriser les nouvelles demandes dans un contexte budgétaire que l'on sait contraint.

De manière globale, à travers la proposition de budget 2025, la Région souhaite poursuivre l'ambition qui est la sienne depuis 2016 en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme :

- Une région inventive, accélérateur du développement culturel ;
- Une région créative, catalyseur des filières et de projets artistiques ;
- Une région équilibrée, au service du développement culturel des territoires ;
- Une région participative, en agissant au plus près des habitants, et notamment des jeunes.

Depuis 2020, la Région Hauts-de-France est la 1^{ère} région de France au titre de son accompagnement en faveur de la culture et compte le rester via le déploiement d'une politique culturelle toujours ambitieuse : soucieuse de la sécurisation du développement des filières artistiques et patrimoniales, et attachée à la reconnaissance d'une identité culturelle forte au service des territoires et des habitants des Hauts-de-France.

Pour rappel, en 2024, la politique culturelle a évolué afin :

- d'être plus lisible et plus claire pour simplifier et sécuriser la relation aux opérateurs ;
- et de permettre d'accompagner les mutations sociétales en cours révélées par les crises successives de ces dernières années (sanitaires, économiques, écologiques, énergétiques, sociales etc).

Ce faisant, elle a été recentrée autour de deux axes d'intervention phares :

- **L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel**, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement et en considérant le secteur culturel en tant que secteur d'activités professionnelles générant des richesses, créant des emplois, soutenant des parcours professionnels ;
- **L'attention portée aux habitants et à leur espace de vie**, en favorisant l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de notre région.

De plus, deux priorités ont été réaffirmées :

- **le principe d'équité** vis-à-vis des filières artistiques, vis-à-vis des territoires, vis-à-vis des habitants ;
- **la transition écologique** et les mutations environnementales, dans le cadre de la dynamique REV3.

Dans un contexte budgétaire contraint d'une part, et face à une crise structurelle d'une grande partie des secteurs culturels d'autre part, la proposition de budget 2025 s'inscrit ainsi dans la continuité du travail engagé depuis 2016 et dans la réaffirmation de l'engagement fort de la Région en faveur d'une culture accessible à tous les habitants et aux côtés des acteurs culturels des Hauts-de-France.

Dans ce cadre, le budget 2025 a été bâti autour de 6 principes directeurs :

1. L'attention aux opérateurs culturels les plus fragiles (équipes artistiques, structures faiblement accompagnées, équipes œuvrant dans les territoires ruraux et plus faiblement dotés...) ;
2. L'attention à la création artistique en soutenant dans toutes les filières les dynamiques de création et en garantissant la liberté de création ;
3. L'attention à ce qui concourt à la découverte et à la pratique artistique et culturelle par la jeunesse (dispositifs et projets d'Education Artistique et Culturelle, comme PEPS (Parcours d'Education, de Pratique et de Sensibilisation à la culture ou Lycéens et apprentis au cinéma)) ;
4. L'attention aux territoires les plus faiblement dotés et présentant des fragilités (accompagnement via le dispositif des résidences longues de territoire, la politique de soutien aux manifestations culturelles de proximité, le soutien aux projets itinérants...) ;
5. L'attention aux filières les plus fragiles : comme le livre et la lecture considérant notamment les enjeux face à l'illettrisme ; les arts visuels considérant les situations de précarité de nombreux artistes-auteurs ; ou encore la Culture Scientifique et Technique Industrielle considérant les enjeux éducatifs qu'elle porte...
6. L'attention aux opérateurs culturels ressources remplissant des missions d'intérêt régional comme les agences, pôles et réseaux culturels régionaux.

2) Le patrimoine et la sécurité

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	4 000 000	8 362 230	674 000	1 060 000	10 096 230
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 000 000	8 362 230	674 000	1 060 000	10 096 230

(*) A ce montant s'ajoute la somme de 2 800 000 € d'AP déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **6 800 000 €** d'AP rattaché à l'exercice 2025.

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				751 870	751 870
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				751 870	751 870

Les dépenses prises en charge sont les suivantes :

- **751 870 €** en fonctionnement, essentiellement pour les fluides, mais aussi pour les travaux de maintenance programmée, les travaux d'urgence et les diagnostics divers sur les bâtiments culturels
- **10 096 230 €** en investissement, pour la poursuite de travaux, le lancement de nouvelles opérations et pour des interventions d'urgence et d'entretien visant au maintien du bon fonctionnement des sites et à leur sécurisation

La politique immobilière intègre la dimension REV3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3 « le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

En janvier 2023 a été adopté un programme d'investissement de 2,7 M€ sur la performance énergétique du patrimoine régional culturel.

3) La coordination de la stratégie « devoir de mémoire »

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL	375 000	132 430	150 000		282 430
906 - Action économique	375 000	132 430	150 000		282 430

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL	240 000	110 000	103 130		213 130
936 - Action économique	240 000	110 000	103 130		213 130

Les territoires qui composent aujourd'hui la région Hauts-de-France ont été des champs de bataille qui ont façonné l'histoire de l'Europe et par deux fois celle du monde. Chaque famille des Hauts-de-France, chaque commune demeure tout particulièrement marquée par la Grande Guerre. Au regard de l'ambition régionale d'affirmer l'image et la notoriété des Hauts-de-France comme la région de la 1^{ère} Guerre Mondiale, la Région poursuivra avec détermination la mise en œuvre des orientations politiques définies au titre du Devoir de Mémoire sur les objectifs suivants :

- Structurer une offre de visite à l'échelle des Hauts-de-France avec le projet régional « **Chemins de mémoire 14/18** » qui va se concrétiser par la publication d'un guide et d'un site internet destiné aux habitants des HDF, et notamment les jeunes, aux visiteurs de proximité et aux clientèles internationales
- Accompagner l'amélioration de l'accueil et de la visite dans les musées et centres d'interprétation thématiques (ex. : Carrière Wellington, centre d'interprétation de Thiepval, Musée 14/18 de Souchez, site de Beaumont-Hamel, ...)
- Renforcer les infrastructures d'accueil sur le haut-lieu de la mémoire nationale de Notre-Dame-de-Lorette (subvention régionale de 300 k€ allouée en 2023)
- Favoriser la connexion avec les opérateurs nationaux et les services déconcentrés de l'État.

Ce budget permettra la mise en œuvre d'actions de cette stratégie régionale tant sur la valorisation des sites et équipements que sur leur mise en réseau au travers des chemins de mémoire afin de poursuivre le programme voté par la Commission permanente du 22 novembre 2022.

Par ailleurs, avec la labellisation UNESCO intervenue le 20 septembre 2023 **de 139 sites funéraires et mémoriels** français, allemands, belges, américains et du Commonwealth de la Première Guerre mondiale **dont 43 en Hauts-de-France**, la Région va participer dès 2025 aux actions de la Mission UNESCO dédiée afin de connecter les opérations de valorisation de ces sites au projet régional « Chemins de mémoire 14/18 ».

La politique régionale en faveur du devoir de mémoire et du tourisme de mémoire se traduira notamment :

- Par la poursuite des dispositifs en faveur de la rénovation des monuments aux morts et des drapeaux pour les associations d'anciens combattants,
- Le déploiement du projet « Chemins de mémoire 14/18 »,
- L'aménagement des sites et équipements mémoriels inscrits dans le projet précité.

A ce titre, sont donc inscrites au budget 2025 en fonctionnement les sommes de 240 000 € en AE 2025 et 213 130 € en CP25 et, en investissement, les sommes de 375 000 € en AP2025 et 282 430 € en CP25.

En fonctionnement, 10.000 € d'AE 2024 ont été votés en DM de décembre 2024 au titre des mesures de continuité budgétaire et complètent donc les montants indiqués ci-dessus.

De plus, en 2025, 2^{ème} année de mise en œuvre de la 2^{ème} génération de contrat avec les territoires au travers des contrats de destination touristique, les enjeux afférant au tourisme de mémoire seront intégrés dans les objectifs des contrats sur les destinations où ces enjeux sont prégnants.

B) Parc de matériel scénique

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				20 000	20 000
903 - Culture, Vie Associative, Jeunesse, Sports, Loisirs				20 000	20 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				10 000	10 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				10 000	10 000

La ligne budgétaire tant en fonctionnement (à hauteur de 10 000 €) qu'en investissement (20 000 €) est destinée à assurer les vérifications périodiques de sécurité du matériel (chariot élévateur, pieds de levage...) et à remplacer le matériel défectueux.

C) Relations internationales**INVESTISSEMENT**

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		278 404			278 404
900 - Services généraux		278 404			278 404

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 339 390	540 640	575 800	64 000	1 180 440
930 - Services généraux	1 339 390	540 640	575 800	64 000	1 180 440

L'axe « Energies pour l'Afrique » de la stratégie internationale de la Région est explicitement relié à la politique Rev3 notamment à travers le programme « acteurs de l'énergie pour l'Afrique » qui intègre les thématiques de la décarbonation de l'énergie, l'économie circulaire et le recyclage des déchets issus de projets d'électrification, les réseaux énergétiques intelligents, l'optimisation des réseaux existants, les mobilités durables, le bâtiment durable et son efficacité énergétique en lien avec le développement d'une énergie renouvelable.

L'axe « Diplomatie économique » : la grande majorité des accords de coopération signés entre la Région et ses homologues étrangers mentionne la question des transitions énergétiques et permettent de décliner des actions dans ce sens, quelques exemples :

- Accord Rhénanie du Nord-Westphalie (sujets de l'énergie, biodiversité, hydrogène, des mobilités durables, des batteries),
- Accord de L'Etat du Maryland mentionne la question des sciences de la vie et de la Bio économie)
- Coopération décentralisée avec la province du Québec encourage le développement de partenariats autour des transports durables et intelligents (mise en valeur des véhicules électriques, utilisation de l'hydrogène, recyclage de batteries),
- Feuille de route Royaume des Pays Bas : actions à mettre en œuvre autour des la transition énergétique (énergies renouvelables, favoriser les échanges en matière portuaire notamment en ce qui a trait à leur transformation au profit de la protection de la biodiversité et de la réduction de l'empreinte carbone).

La proposition budgétaire fléchée REV3 s'élève à s'élève à 80 000€ d'AE pour l'animation de partenariat ainsi que des échanges d'experts autour de la thématique des mobilités actives.

Le montant de 65 000€ de CP en HAE est fléché 100% REV3

L'axe « Mobilité européenne et internationale des jeunes » : sensibiliser et accompagner les jeunes sur la thématique de l'environnement, les transitions écologiques à travers le dispositif de mobilité Génération + et Erasmus - ex : l'envoi d'un groupe d'élèves aux Pays-Bas sur un projet autour de la gestion écologique de l'eau (sensibilisation à la préservation et à la sobriété dans la consommation des ressources non renouvelables),

Le montant de l'AE en lien avec la politique REV3 est évalué à hauteur de 100 000 €.

Les demandes formulées au titre du BP2025 favorisent la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie des relations internationales qui se déclinent e 3 grandes thématiques : diplomatie économique, Mobilité européenne et internationale, Energies pour l'Afrique auxquelles s'ajoute un volet d'intervention territoriale en appui aux actions du territoire de la Région. Il est à noter un fort renforcement notamment sur la stratégie de voisinage.

Une dimension « pays voisins » continue à être introduite progressivement dans la stratégie relations internationales (pays cibles, mobilité transfrontalière des jeunes favorable à un meilleur apprentissage des langues étrangères, missions économiques renforcées).

Ce budget 2025 affiche un montant de CP 2025 de 1,46M€. il sera financé en partie par des recettes 2025 évaluées à 705 908 €.

1. Energie pour l'Afrique - CP 373 K€

Ce programme concerne principalement les dispositif « Acteurs de l'Energie pour l'Afrique » et le subventionnement du pôle de compétitivité MEDEE (expertise sur le dispositif précitée).

Les CP 2025 concernent principalement les « Mesures antérieurement décidées », en lien avec le dispositif susvisé.

2. Mobilité européenne et internationale AE de 1,11 M€ et CP de 765 K€

En 2025, il s'agira notamment :

- De poursuivre le soutien à l'information des jeunes sur les opportunités et bénéfices d'une mobilité internationale dans leur parcours vers l'emploi, notamment au travers du forum « Cap sur le Monde »,
- De poursuivre la dynamique des dispositifs de soutien à la mobilité, au travers de :
 - o L'appel à projets Génération + mobilité (AE de 0,36 M€), En 2025, l'enveloppe sera consacrée au financement des mobilités vers les pays voisins et les zones de coopération Hauts de France.

Une recette de 30 000 € de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) permettra de couvrir partiellement ce dispositif Génération+ Mobilité 2025. Cette recette couvrira les frais de déplacement et d'hébergement des jeunes en mobilité vers l'Allemagne. Cette recette est récurrente jusqu'en 2027.

- o Le dispositif MOBINOV Erasmus :
 - Une recette **complémentaire à MOBINOV 24** en réponse à l'appel à projet 2025, couverte par une AE équivalente, à hauteur de 300 000€ maximum.
 - Une prévision d'une AE 2025 de 700 000 €, portant la **demande de subvention déposée auprès de l'Agence France Erasmus+ France à hauteur d'1 million.**

Enfin, afin de continuer à animer la feuille de route établie entre la Délégation générale du Québec à Paris et la Région Hauts-de-France signée le 20 octobre 2022, il est proposé de reconduire le soutien régional au programme « Entrepreneurat et développement économique » piloté par l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ). Le projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de développement de l'insertion, de l'entrepreneuriat et de l'internationalisation des jeunes entrepreneurs à travers la mobilité internationale et les accords de coopération signés par la Région. Inscription d'une nouvelle AE 2025 de 20 400 € dans le cadre de la convention OFQJ et son programme de bourses « jeunes entrepreneurs » :

3. Diplomatie Économique une AE de 194 K€ et 177 K€ de CP et 64 K€ CP/HAE

Poursuite de la politique engagée au titre de la diplomatie économique, il s'agit :

- D'accompagner et de renforcer l'internationalisation des acteurs du territoire régional
- De favoriser la création d'emploi en Hauts de France
- De contribuer au rayonnement international de la Région Hauts de France

La Région est aujourd'hui engagée **dans de grands partenariats** aux **Etats-Unis (Maryland)**, au **Maroc (Marrakech Safi)**, au **Québec**, en **Pologne (Silésie)**, en **Allemagne (RNW et Thuringe)**, aux **Pays Bas**, en **Ukraine (Dnipro)** et dans un accord trilatéral dans le cadre du **Triangle de Weimar**. Maintien de la réorientation d'une partie de l'axe diplomatie économique vers une nouvelle stratégie des « pays voisins ». **Les missions et événements de rayonnement recensés en HORS AE** participent à cette réorientation et au maintien des objectifs de la diplomatie économique (64 000 €).

4. Programme Intervention territoriale AE 35 K€ et 80 K€ de CP

Ce volet vise à soutenir des acteurs publics et privés impliqués dans les relations internationales, à contribuer au développement et à animer les partenariats.

Il s'agit notamment d'assurer un soutien ciblé à Lianes coopération (35 K€) - Réseau Régional Multi Acteurs des Hauts de France.

BUDGET PRIMITIF 2025

11^{ème} VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Noëlle DELAIRE

ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	10 300 000	4 724 000	3 134 000		7 858 000
906 - Action économique	10 300 000	4 724 000	3 134 000		7 858 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 250 000	2 337 600	2 586 000		4 923 600
936 - Action économique	8 250 000	2 337 600	2 586 000		4 923 600

A) Artisanat

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 000 000	3 820 000	2 750 000		6 570 000
906 - Action économique	8 000 000	3 820 000	2 750 000		6 570 000

(*) A ce montant s'ajoute la somme de 500 000 € d'AP déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **8 500 000 €** d'AP rattaché à l'exercice 2025

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 990 000	730 000	540 000		1 270 000
936 - Action économique	2 990 000	730 000	540 000		1 270 000

La feuille de route artisanat commerce établie pour la période 2024 -2028, votée le 20 juin 2024 décline la politique de soutien à l'artisanat et au commerce et intègre la dynamique REV3 en prenant en compte les évolutions énergétiques et les économies de ressources.

L'aide au soutien régional au commerce et à l'artisanat volet amélioration des points de vente fixe (REHA) accompagne la transformation du local d'activités de l'artisan ou du commerçant (axe bâtiments durables de REV3).

L'artisanat constitue un enjeu du SRDEII et un secteur essentiel au développement de l'économie de proximité. Les activités artisanales se déploient sur l'ensemble du territoire régional et permettent d'apporter aux habitants des Hauts de France des services de première nécessité.

L'année 2025 devra permettre de poursuivre le déploiement des dispositifs d'aides directes et d'accompagnement redéfinis en 2024 suite à l'adoption du SRDEII, avec notamment de nouvelles aides aux TPE reprises dans la feuille de route régionale en matière d'artisanat commerce.

En investissement,

1) Les Aides au développement des TPE artisanales, commerciales et de services

Nombre de TPE sont de statut artisanal. 3 objectifs sont particulièrement recherchés :

- Accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets de développement situés plus particulièrement dans les territoires ruraux.
- Favoriser la création et le maintien d'emplois sur le territoire régional.
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

En complément, l'aide à la digitalisation cible les TPE. L'objectif est de soutenir financièrement les artisans et commerçants qui souhaitent investir dans un projet de transformation numérique de leur activité et dans le développement de la vente en ligne.

Ce dispositif est un outil opérationnel au service du plan artisanat-commerce et de l'enjeu de redynamisation des centres villes et centres-bourgs des territoires. Il s'articule par ailleurs aux accompagnements proposés via le plan Booster TPE et vise à proposer aux petites entreprises un parcours complet d'accompagnement par la Région et ses partenaires pour réussir de bout en bout leur transition numérique.

2) Soutien régional au commerce et à l'artisanat,

Ce programme est destiné à aider l'artisanat des villes de moins de 10 000 habitants, dès lors que l'activité artisanale est conjuguée avec un point de vente, avec 2 volets :

- Le volet amélioration des points de vente fixe (REHA), subvention plafonnée à 12 000 €
- Le volet amélioration des points de vente mobile (MOBI), subvention plafonnée à 20 000 €

Ce dispositif vise tout naturellement les entreprises artisanales dont on connaît l'importance pour la vie des bourgs et du milieu rural, en particulier pour ce qui concerne les camions de tournées.

En fonctionnement, la Région déploie plusieurs dispositifs d'accompagnement des TPE :

1) L'accompagnement des TPE

Ce programme regroupe plusieurs dispositifs : le Booster TPE qui est l'outil principal d'intervention de la Région pour l'accompagnement des artisans et commerçants (financements CMA et CCI), mais aussi des actions spécifiques proposées par la CMAR comme les artisans de qualité.

2) Le programme « centre-ville centre-bourg »

Au titre du développement économique, la Région soutient financièrement les communes retenues dans le cadre de l'appel à projet « centre-ville centre-bourg ». Ce sont ainsi près de 50 communes accompagnées sur la période 2019 – 2022. La Région apporte ainsi un soutien en matière d'ingénierie (poste de manager de centre-ville, études) ou de financement d'actions d'animation commerciale.

Ce programme a permis d'accompagner les 114 communes labellisées par la Région dans le cadre du dispositif centre-ville centre bourg au titre du développement économique pour la période 2019 -2022. Ce soutien est poursuivi sur la période 2023 -2027 auprès des 104 communes de nouveau labellisées.

L'année 2025 permettra de financer de nouveau les actions d'appui en ingénierie, d'études ou d'animation commerciale. Les crédits sollicités ont vocation à accompagner cette montée en charge du dispositif.

B) Economie sociale et solidaire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 300 000	904 000	384 000		1 288 000
906 - Action économique	2 300 000	904 000	384 000		1 288 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	5 260 000	1 607 600	2 046 000		3 653 600
936 - Action économique	5 260 000	1 607 600	2 046 000		3 653 600

L'économie sociale et solidaire est une partie importante de notre économie régionale. Les Hauts-de-France comptent près de 15 000 établissements de l'ESS (dont 87% sous statut associatif, 8% sous statut coopératif, 4% de mutuelles et 1% de fondations). C'est plus de 200 000 emplois (dont 65% de femmes), soit l'équivalent d'un emploi salarié du privé sur 10 en région, pour une masse salariale d'un peu plus de 1,9 milliard d'euros.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) a été adopté par le Conseil régional Hauts-de-France le 8 décembre 2022. Il permet, entre autres, de définir les grandes orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), et notamment au travers de son orientation 1, où la Région affirme sa volonté d'être au service des entreprises et des entrepreneurs de l'ESS.

En investissement

Les aides directes régionales font l'objet de cadres d'intervention qui précisent leurs modalités d'intervention et critères d'éligibilité. Ils ont été votés entre 2022 et 2023.

- Aide à l'investissement des entreprises de l'ESS (INV'ESS) : subvention d'investissement forfaitaire en fonction d'un montant d'investissements prévisionnels et de créations d'emplois liés. Mobilisable dans les 3 premières années post-crédation d'une entreprise de l'ESS.
- Des dispositifs spécifiques à l'ESS co-financés par la Région. Ces dispositifs sont ciblés sur l'accompagnement à l'émergence de « pépites de l'ESS », le développement des entreprises de l'ESS ou l'accompagnement des entreprises de l'ESS en difficulté :
 - o **DASESS** : dispositif de soutien pour les entreprises de l'ESS qui connaissent des difficultés économiques et financières permettant un accompagnement et une consolidation financière par la mobilisation d'une avance remboursable de 5 000 à 100 000 € à taux 0 pour une durée de 12 mois.

- **Dispositif local d'accompagnement (DLA)** : Dispositif d'accompagnement porté par l'Etat et la Banque des territoires sur l'ensemble du territoire national permettant d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement, de consolidation et de pérennisation.

En fonctionnement

A travers ses financements annuels ou pluriannuels, la Région propose aux entreprises de l'ESS des **aides et dispositifs constituant une boîte à outils** permettant aux entreprises de se développer sur l'ensemble des Hauts-de-France.

1) Un dispositif spécifique sur la création d'entreprises en ESS impulsé par la Région

La Région a impulsé un dispositif complémentaire du SIEG Maison des entrepreneurs à travers le dispositif ACC'ESS en adoptant un cadre d'intervention spécifique à l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans l'ESS sur l'ensemble du territoire régional.

2) Des dispositifs spécifiques à l'ESS co-financés par la Région

Le soutien au réseau France Active pour le déploiement de plusieurs outils de garantie notamment le Fonds d'Investissement pour le Développement de l'ESS (FIDESS) qui finance une étude de faisabilité de 6 à 9 mois permettant la création d'une nouvelle activité et d'emplois – *cofinancé par la Banque des territoires et localement par l'Etat, certains départements et intercommunalités*.

3) L'action des réseaux de l'ESS

Chaque année, sur sa politique régionale ESS, la Région soutient les plans d'actions de plusieurs réseaux de l'économie sociale et solidaire (CRESS, l'APES, l'URSCOOP et l'IRIAE) qui agissent à l'échelle régionale et fédèrent les entreprises de l'ESS et/ou acteurs de son développement.

4) L'aide pour des projets de coopération entre acteurs

Si le soutien direct aux entreprises de l'ESS concourt au développement du champ, l'accompagnement des intercommunalités par la Région dans la construction de politiques publiques locales de l'ESS et/ou d'interventions spécifiques à leur territoire contribue également à déployer une offre de proximité au service des entreprises et des entrepreneurs de l'ESS.

- **Aide aux coopérations territoriales économiques (COTE)** : Aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € sur 24 mois visant à soutenir les projets de coopération qui réunissent des acteurs de l'ESS, des entreprises, des collectivités locales, des acteurs de la recherche, des citoyens avec l'ambition de créer collectivement de nouvelles activités économiques en réponse au besoin du territoire.
- **Soutien aux territoires d'économie sociale et solidaire (TESS)** : Aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € sur 24 mois visant à soutenir les EPCI s'engageant dans le développement de plan d'actions pour l'ESS sur leur territoire.

5) Des aides au bénéfice direct des entreprises pour leur projet

L'aide à l'innovation sociale pour cibler davantage les projets de développement et de transition portés par des entreprises de l'ESS ou des entreprises au statut classique mais à forte utilité sociale. (INSO) ou des aides à l'émergence de nouvelles activités de l'ESS (BUSIN'ESS).

BUDGET PRIMITIF 2025

12^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Arnaud DECAGNY

**POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION
URBAINE ET APPRENTISSAGE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	52 938 200	38 180 658	5 832 017	220 000	44 232 675
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	24 154 200	21 432 783	347 217	220 000	22 000 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	27 453 500	16 707 875	4 154 300		20 862 175
907 - Environnement	1 330 500	40 000	1 330 500		1 370 500

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	22 559 979	14 958 071	15 368 632	80 000	30 406 703
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	20 139 979	9 356 397	14 064 632	80 000	23 501 029
935 - Aménagement des territoires et habitat	2 420 000	5 601 674	1 304 000		6 905 674

A) Apprentissage

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	24 154 200	21 432 783	347 217	220 000	22 000 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	24 154 200	21 432 783	347 217	220 000	22 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	20 139 979	9 356 397	14 064 632	80 000	23 501 029
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	20 139 979	9 356 397	14 064 632	80 000	23 501 029

A noter : lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 4,58M€ d'Autorisations d'Engagement (AE) 2024 ont été affectées au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

Le budget proposé pour 2025 est de 45 501 029 € de Crédits de Paiement (CP) composé :

- D'une section de fonctionnement de 23 501 029 € consacrés au financement des CFA notamment par le biais du fonds de soutien, au versement des aides aux apprentis et au financement de politiques en faveur du développement et de la promotion de l'apprentissage
- D'une section d'investissement de 22 000 000 € consacrés au versement des subventions antérieurement votées et aux nouveaux projets d'investissement des CFA au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique,

A l'instar de l'ensemble des politiques régionales, les dispositifs de développement de l'apprentissage ont été réinterrogés pour s'inscrire globalement dans une réponse aux objectifs de « développement durable » tout en contribuant au modèle régional autour de la dynamique **REV 3**. La thématique Rev 3 est ainsi prise en compte au sein de la politique apprentissage tant sur le fonctionnement que sur les investissements sur différentes thématiques portant sur la mobilité douce, l'économie circulaire, le mix-énergétique.

Ces projets sont financés par la dotation de France Compétences au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Il recouvre les dispositifs suivants :

En fonctionnement, les opérations relatives aux dispositifs « Formation d'avenir en apprentissage », « Nouvelles chances en Hauts-de-France », « Réussite des apprentis ».

En investissement, les opérations relatives à des constructions et rénovations en développement durable, de l'acquisition d'équipements vertueux tels que l'acquisition de simulateur mobile de conduite multi-machines, de banc de mesures à effet.

La politique immobilière intègre également la dimension REV3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3 « le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

En janvier 2023 a été adopté un programme d'investissement de 0,9 M€ sur la performance énergétique du patrimoine régional technique.

FONCTIONNEMENT

1) Maintenir le pouvoir d'achat des apprentis

La Région Hauts-de-France vient en aide aux apprentis pour soutenir le pouvoir d'achat et leur faciliter leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.

Elle s'appuie sur des aides directes et des dispositifs portés par les CFA au bénéfice des apprentis : aide à l'achat de matériel scolaire et professionnel et aides au transport, à l'hébergement et à la restauration (aides dites « THR ») via la carte génération ; Dispositif « Reprise des apprentis » ; Fonds de Solidarité des Apprentis (FSA) mobilisable sous conditions en cas de difficulté financière de l'apprenti mettant en péril la poursuite de sa formation.

Une AE de 13 766 242 € (qui s'ajoutent aux 4 588 747 € d'AE de mesures de continuité budgétaire votés en décembre 2024) et des CP de 18 354 989 € sont inscrits au budget 2025 pour poursuivre ces différents dispositifs à destination des apprentis.

Ce budget stable par rapport à 2024 permet de maintenir l'effort régional à destination des apprentis. Il représente 77% du budget de fonctionnement.

Ce montant prévisionnel (frais de gestion inclus) se décompose comme suit :

- 8 465 000 € sur l'aide à l'équipement,
- 8 464 989 € sur l'aide transport – hébergement – restauration
- 400 000 € de fond de solidarité des apprentis
- 925 000 € de reprise des apprentis

2) Agir pour un environnement favorable au développement de l'apprentissage sur les territoires

La Région Hauts-de-France a adopté un cadre d'intervention régionale en matière de fonctionnement pour programmer le fonds de soutien confié aux Régions conformément au Code du Travail et dédié aux CFA pour le développement de l'apprentissage en Hauts-de-France.

Une AE de 5 846 737 € et des CP de 4 634 640€ sont inscrits au budget 2025 pour ce fonds de soutien versé par France Compétences dans le cadre de la convention 2025-2027 signée avec la Région Hauts-de-France.

Ce montant représente près de 20% du budget total de fonctionnement.

Il doit permettre de financer des dispositifs :

- D'appui au développement de filières d'avenir (ex : dispositif « Formation d'avenir en apprentissage »)

- D'aide au rapprochement entre l'offre et la demande de contrats d'apprentissage (ex : dispositif « Nouvelles chances en Hauts-de-France »)
- D'amélioration de la qualité de l'accompagnement des apprentis (ex : dispositif « Réussite des apprentis »)
- D'initiative de sensibilisation à la création/reprise d'entreprise (ex : concours Créasup)
- Ou tout autre action portée par les CFA ou les OPCO s'inscrivant dans les objectifs impartis

3) Valoriser l'alternance et les formations innovantes comme voie d'excellence

➤ Le soutien aux événements de proximité permettant le rapprochement offre / demande d'apprentissage

L'objectif de ces événements est de soutenir des initiatives territoriales visant à valoriser l'apprentissage, l'alternance et les métiers et à rapprocher les offres et les demandes de contrats d'apprentissage.

Ces dispositifs permettent aux acteurs locaux d'organiser sur leur territoire des événements captant les jeunes, les familles et les entreprises locales (financement de jobs-dating, salons emplois-formation, forums, etc...)

➤ Le soutien de partenaires dans leurs actions de développement de formations en alternance ou innovantes en Région Hauts-de-France

Ce soutien se traduit par des conventions d'objectifs avec différents partenaires au profit de la jeunesse et du développement de l'alternance ou de parcours de formation innovants - Ex : Soutien de la Fédération nationale des Ecoles de Production pour l'appui aux écoles du territoire ; des EPCI ou autres prescripteurs de l'emploi et de l'insertion pour mener des études de développement de l'apprentissage dans les territoires sous dotés d'offre de formation par alternance, etc.

627 000 € d'AE et 473 250 € de CP sont dédiés à ces mesures.

4) Entretenir le patrimoine régional au service des apprentis

En fonctionnement, 80 000 € de CP sont inscrits au budget pour des dépenses de réparations courantes (petites interventions nécessaires à l'entretien courant des bâtiments) sur des biens immobiliers hébergeant des activités de formation par apprentissage et dont la Région est propriétaire

5) Lignes budgétaire en extinction

Il s'agit de régler les derniers dossiers liés au dispositif de soutien à l'apprentissage au secteur public en extinction pour un montant de 8 150 € de CP.

La ligne dédiée à la création et à la reprise d'entreprise n'est pas abondée en 2025 en autorisation d'engagement. Le concours CREASUP 2025-2026 pourra être financé sur le dispositif relatif au fonds de soutien. Les crédits de paiements inscrits correspondent au solde du financement du Concours 2024-2025 pour un montant de 50 000 €.

INVESTISSEMENT

Conformément au Code du Travail, les Régions ont la possibilité de financer les CFA en soutien à leurs projets d'investissement « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient ».

En correspondance avec son Plan Pluriannuel d'Investissement en Apprentissage (PPIA), la Région Hauts-de-France consacre un budget conséquent aux opérations de construction, d'extension, de rénovation, de mise aux normes et de financement d'équipements des centres de formation afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil adaptées.

En 2025, le budget consacré à cet effort de modernisation s'élève à un montant total de 24 154 200 € d'AP et 22 000 000 € de CP (recettes France Compétences) dont 270 000 € notamment pour les travaux de relamping (fin de l'opération) et pour la poursuite des travaux au CEFMA sur la rénovation du système d'assainissement ainsi que pour des travaux d'urgence et des réparations. Ces crédits permettent d'honorer les engagements antérieurs et d'affecter des crédits à de nouvelles opérations afin de poursuivre cette mission d'accompagnement aux investissements prévue par la loi. -

B) Politique de la ville et logement

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	28 784 000	16 747 875	5 484 800		22 232 675
905 - Aménagement des territoires et Habitat	27 453 500	16 707 875	4 154 300		20 862 175
907 - Environnement	1 330 500	40 000	1 330 500		1 370 500

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	2 420 000	5 601 674	1 304 000		6 905 674
935 - Aménagement des territoires et Habitat	2 420 000	5 601 674	1 304 000		6 905 674

La politique de ville a intégré les objectifs et priorités Rev3 dans son cadrage. La politique de renouvellement urbain contribue aux objectifs Rev3, suivant l'axe bâtiment durable et son efficacité énergétique et en particulier en matière de gestion économe du foncier (reconstruire la ville sur elle-même). On peut estimer que 30 % des crédits engagés contribuent directement ou indirectement à Rev3.

100 % de ces crédits consacrés à la mise en œuvre de la politique du logement et en particulier l'ensemble des dispositifs visant la réhabilitation énergétique du logement contribue directement à la stratégie Rev3.

1) Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Dans le cadre de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la Politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants.

En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national en plus des 32 quartiers d'intérêt régional sélectionnés dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.

Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur actant le principe de soutenir les 57 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire. Elle mobilise à cet effet un budget spécifique de 240 M€ sur la période concernée. La Région a confirmé les modalités techniques et financières de son intervention et approuvé des enveloppes pluriannuelles prévisionnelles mobilisables par EPCI par délibération du 29 juin 2017.

Les crédits « Renouvellement urbain » sont mobilisés sur les priorités régionales suivantes :

- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers.

Après l'aboutissement des négociations entre partenaires (ANRU, les EPCI et la Région), les sollicitations des porteurs de projet pour le financement des opérations d'investissement prévus dans ces programmes poursuivent leur montée en puissance.

Les autorisations de programmes et les crédits de paiement inscrits au BP 2025 permettront d'accompagner cette montée en puissance.

AP 2025 : 24 529 500 €

CP 2025 : 9 084 515,07 €

2) Politique de la Ville (Hauts-de-France)

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a instauré un contrat de ville unique porté par les Agglomérations et défini les instruments de la Politique de la ville dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires.

Le nouveau cadre régional d'intervention en faveur des habitants des quartiers concernés a été voté à la SP du 05 octobre 2023 pour la période 2024-2030.

39 contrats de ville ont ainsi été élaborés au cours de l'année 2024 pour la période 2024-2030. Ils concernent 204 quartiers et plus de 750 000 habitants, soit 12,5% de la population régionale. Le budget permettra de poursuivre la mise en œuvre en 2025 du nouveau cadre de soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la Politique de ville (Nos Quartiers d'Été, Projets d'Initiative Citoyenne) et de soutien régional aux programmations des contrats de ville.

Il permettra également de mettre en œuvre la participation statutaire pour le centre de ressources politique de la ville - IREV ainsi que le soutien au CRPRS (Centre Régional de Prévention des Radicalités Sociales).

AP 2025 : 924 000 €

AE 2025 : 2 320 000 €

CP 2025 : 2 379 910,23 €

CP 2025 : 2 841 128,16€

3) Politique Habitat / Logement

Dans le cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat », la Région Hauts-de-France a défini sa stratégie d'intervention en faveur de l'habitat et du logement via la délibération cadre du 18 mai 2017. Il s'agit de mettre en œuvre une politique transversale au travers des différentes compétences régionales en soutenant la réhabilitation énergétique du parc existant et l'emploi par le renforcement des filières du bâtiment (notamment celle de l'éco-rénovation).

Afin d'agir plus efficacement dans le champ de la rénovation thermique par un accompagnement global, technique et financier proposé aux particuliers, la Région a créé dès 2013 une Régie, établissement public gérant un service public, disposant de l'autonomie juridique et financière : le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE). Le contrat de service public, qui arrive à terme fin 2024, a été redéfini et renouvelé pour la période 2025-2029, afin de renforcer l'incitation et l'accompagnement des ménages en vue d'une réhabilitation énergétique qualitative et performante (2000 logements individuels et 12 500 logements en copropriétés au minimum sur 5 ans), et d'assurer le financement des opérations de rénovation énergétique qualitative et performante dans le respect du principe d'équilibre budgétaire propre à un établissement public industriel et commercial.

La mise en œuvre nécessitera des évolutions dans l'organisation, le fonctionnement de la Régie du SPEE et dans sa gouvernance.

Le budget prévu permettra la participation complémentaire régionale contribuant à la mise en œuvre de ces nouvelles exigences.

Ce budget permettra également d'assurer la mise en œuvre et le paiement des engagements pris dans les différents programmes et dispositifs antérieurs.

AP 2025 : 3 330 500 €
AE 2025 : 100 000 €

CP 2025 : 10 768 250 €
CP 2025 : 4 064 546,01 €

BUDGET PRIMITIF 2025

14^{ème} VICE-PRESIDENCE

Madame Véronique TEINTENIER

BIODIVERSITE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 532 650	1 662 824	503 550		2 166 374
907 - Environnement	1 532 650	1 662 824	503 550		2 166 374

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 887 200	2 789 013	1 488 684	8 000	4 285 697
937 - Environnement	3 887 200	2 789 013	1 488 684	8 000	4 285 697

Au regard de l'évolution de la feuille de route REV3 les projets de plantations, de restauration de milieux, de renaturation, l'action des partenaires sur ces sujets, les projets menés par les lycées dans le cadre de Lycée et Nature, et les actions de sensibilisation à l'environnement et d'accompagnement au passage à l'action portés par les 7 Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIEs) , le centre Régional Permanent d'Initiatives pour l'environnement et le microcosme de structures associées à la Région qui contribuent à l'ambition de REV3.

Les impacts du changement climatique sur le fonctionnement des écosystèmes, la modification des aires de répartition des espèces, le développement d'espèces exotiques envahissantes, sont de plus en plus préoccupants. Parallèlement les écosystèmes contribuent à l'adaptation du territoire au changement climatique et les solutions fondées sur la nature sont l'une des réponses aux enjeux posés.

La biodiversité qui fournit des biens et services irremplaçables comme l'oxygène, des matières premières et denrées alimentaires représente un enjeu à l'échelle du territoire régional. Les milieux naturels et les espèces animales et végétales associées rendent de nombreux services : pollinisation, qualité de l'air, épuration de l'eau, prévention des risques naturels, amélioration du cadre de vie et attractivité, impacts sur la santé...

La biodiversité des Hauts-de-France est riche et variée, reflétant une mosaïque de milieux naturels. On y trouve des zones humides comme les marais et les estuaires, des forêts, des prairies et des paysages agricoles, des falaises...etc. La région abrite une faune et une flore diversifiée. Mais la surface occupée par les milieux naturels est restreinte en raison de la densité de population, de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB, adossée au SRADDET) identifie ainsi les enjeux majeurs pour le territoire régional :

- Affirmer la place de la biodiversité dans le développement local et l'aménagement régional pour les territoires et les projets locaux ;
- Renforcer l'utilisation et la gestion rationnelle des services écosystémiques, en lien avec les activités utilisatrices et leur nécessaire performance ;
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels remarquables de la région ;
- Assurer une place durable de la biodiversité avec l'action touristique et les activités de nature ;
- Assurer une meilleure connaissance scientifique pour aider les prises de décision et favoriser une prise de conscience des habitants des enjeux liés à la biodiversité ;
- Renforcer la gouvernance, l'échange et l'implication de chacun autour des questions de biodiversité.

Les réponses pour préserver et restaurer la biodiversité sont multiples (la protection et la restauration des habitats et des espèces, une gestion concertée de la nature, une meilleure connaissance, une évolution des modes de transport, de production, de consommation, des pratiques agricoles, de l'occupation du sol...) et nécessitent d'impliquer un maximum d'acteurs des territoires : collectivités, entreprises, agriculteurs, forestiers, aménageurs, associations de protection de l'environnement, usagers de la nature, habitants... C'est dans ce sens que la Région a créé aux côtés de l'Office français de la biodiversité, de l'Etat et des Agences de l'eau, l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB).

En 2025, la Région inscrira son action dans la continuité des actions engagées, en particulier : la reconquête de la biodiversité, la restauration des écosystèmes et leur préservation en bon état, la protection des réservoirs de biodiversité et le renforcement du réseau écologique, la protection des espèces en danger et la lutte contre les espèces invasives. Ceci implique de mobiliser tous les acteurs et les citoyens, de leur offrir un accès facilité à la nature mais aussi de mieux connaître la biodiversité et de mieux diffuser ces connaissances.

Les crédits mobilisés permettront :

- de poursuivre les dispositifs existant en matière de restauration de milieux naturels, de plantation d'arbres et d'arbustes notamment le long des chemins ruraux. Le dispositif plantation sur propriétés publiques du Plan arbres sera quant à lui suspendu en 2025, l'objectif de plantation d'un million d'arbres ayant été atteint avec succès ;
- d'accompagner la stratégie d'acquisition de la connaissance sur la biodiversité et l'accès à cette connaissance ;
- de proposer des actions d'envergure régionale visant à mobiliser les habitants, et en particulier Hauts-de-France Nature ;
- de faire des lycées des lieux d'exemplarité en matière de biodiversité ; grâce à la mise en œuvre du projet « lycée et nature » ;
- de financer la gestion conservatoire de milieux remarquables, des actions de sauvegarde des espèces et de lutte contre les espèces envahissantes ;
- de suivre le réseau Natura 2000 terrestre et de cofinancer l'élaboration ou la révision des documents d'objectifs, l'animation et les mesures de conservation déployées sur ces sites ;
- de soutenir le plan d'actions de l'Agence régionale de la Biodiversité.

La Région s'appuiera notamment sur les partenariats existant avec les conservatoires (espaces naturels et botaniques), les centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE), les fédérations de pêche et des chasseurs, des associations ou structures de protection de l'environnement, qui bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs.

1) Fonctionnement

Politique « Agir en faveur des écosystèmes »

Prévisionnel AE 2025 : 1 845 250 € (AE 2024 : 2 171 000 €) / CP 25 : 1 894 147,03 €

Cet axe de la politique permet de poursuivre les partenariats avec des acteurs majeurs, qui accompagnent la politique régionale (conservatoire d'espaces naturels, fédérations des chasseurs, de pêche...).

Une dépense hors AE à prévoir pour l'adhésion à Réserves naturelles de France (8 000 €).

A noter, lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 7 000 € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été affectées au titre des mesures /d'exécution budgétaire anticipées.

Politique « Favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature »

Prévisionnel AE 2025 : 813 350 € (AE 2024 : 1 083 000 €) – CP 986 285,23 €

Cet axe permet :

- De poursuivre le partenariat avec les CPIE, qui permet également de soutenir l'ingénierie auprès des communes et notamment des communes rurales ;
- De financer les projets des lycées s'inscrivant dans le dispositif « Génération + lycée et nature » ;
- D'accompagner les centres de soin à la faune sauvage ;
- De mener des opérations d'envergure régionale telle « Hauts-de-France propres ». Un crédit est proposé pour mener des actions de communication (en lien avec la direction de la communication) : Festival de l'arbre et des chemins ruraux qui fait l'objet d'une proposition d'évolution notamment.

Les dispositifs permettant d'accompagner les associations qui développent des projets de sensibilisation par l'action en partenariat avec les collectivités (RDVE) et l'expérimentation visant à travailler avec les collectivités à la prévention des déchets dans la nature (Territoire zéro déchet dans la nature) sont gelés.

Politique « Structurer la connaissance sur la biodiversité »

Prévisionnel AE 2025 : 880 700 € (AE 2024 : 985 000 €) / CP25 : 722 650 €

Ce programme permet de financer l'acquisition de la connaissance biodiversité et sa diffusion, notamment le soutien aux bases de données biodiversité régionales.

Il permet également de financer la participation de la Région à l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) créée en 2022, l'ARB est hébergée par ENRx et accueille l'observatoire régional de la biodiversité.

Politique « Natura 2000 »

Prévisionnel AE 2025 : 347 900 € (BP+BS 2024 : 821 914 €) / CP25 : 682 615 €

Ce programme permet d'assurer le suivi du réseau de sites Natura 2000 et le financement de l'animation et des contrats permettant de garantir le bon état de conservation de ces sites. Il s'agit d'une compétence récemment transférée par l'Etat (au 1^{er} janvier 2023).

Elle s'appuie sur des fonds FEADER et des fonds régionaux (contrepartie des fonds FEADER et fonds propres liés à la mise en œuvre de la compétence).

La plupart des dépenses liées à Natura 2000 (animation des sites, réalisation et actualisation des documents d'objectifs, contrats passés par les propriétaires ou ayant-droit) sont financées par le FEADER, les crédits inscrits au budget régional permettent de financer la contrepartie nationale ainsi que des dépenses liées au besoin de suivi du réseau (études).

Les crédits prévisionnels sont compensés par l'Etat.

2) Investissement

Politique « Agir en faveur des écosystèmes »

- Biodiversité et Eau

Prévisionnel AP 2025 : 1 060 000 € (AP 2024 : 2 114 000 €) / CP25 : 1 070 109,31 €

Il s'agit de financer les projets de restauration des milieux (terrestres et aquatiques), ainsi que les programmes d'investissement des partenaires (gestion des milieux remarquables, des réserves naturelles régionales, restauration des cours d'eau et des zones humides) et les actions en faveur de l'éco pâturage et de la nature en ville.

- Plan arbres

CP : 521 304,79 €

Ce programme permet de financer les projets de plantations qui répondent aux objectifs du plan arbres. Il a fait l'objet d'une AP pluriannuelle voté en 2020 (6 000 000 €) pour laquelle il reste 314K€. Les CP inscrits permettront d'honorer les dossiers antérieurs. En effet, les paiements interviennent majoritairement en année N+1.

Politique « Favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature »

Prévisionnel AP 2025 : 253 650 € (AP 2024 : 297 000 €) / CP 25 : 231 959,90 €

Il s'agit d'accompagner les investissements nécessaires à la mise en œuvre des projets associatifs, des centres de soin ou encore des projets développés par les lycées. Il peut s'agir de l'achat de plants, de ruches, de matériels d'observation ou pédagogiques. Rendez-vous avec l'environnement (RDVE) n'est pas réactivé.

Politique « Structurer la connaissance sur la biodiversité »

Prévisionnel AP 2025 : 65 000 € (AP 2024 : 85 000 €) / CP 25 : 62 000 €

Il permet d'accompagner la collecte et la diffusion de données (matériels d'observation et informatique majoritairement).

Politique « Natura 2000 »

Prévisionnel AP 2025 : 154 000 € (154 000 €) / CP25 : 281 000 €

Il s'agit de financer les travaux de restauration et/ou préservation des sites Natura 2000. Comme pour les crédits de fonctionnement, la visibilité de la Région n'est pas encore suffisante pour évaluer les besoins précisément. Les crédits proposés correspondent au montant compensé par l'Etat.

La politique Natura 2000 s'appuie sur des fonds FEADER et des fonds régionaux (contrepartie des fonds FEADER et fonds propres liés à la mise en œuvre de la compétence).

La plupart des dépenses liées à Natura 2000 sont financées par le FEADER (volet investissement des contrats passés avec les propriétaires ou ayant-droit), les crédits inscrits au budget régional permettent de financer la contrepartie nationale.

BUDGET PRIMITIF 2025

15^{ème} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Antoine SILLANI

SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	37 640 306	16 156 140	6 288 860	740 000	23 185 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	37 640 306	16 156 140	6 288 860	740 000	23 185 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	18 808 851	8 592 567	11 692 155	5 507 278	25 792 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 808 851	8 592 567	11 692 155	5 507 278	25 792 000

A) Jeunesse

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 908 000	862 397	1 065 603		1 928 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 908 000	862 397	1 065 603		1 928 000

Avec près de 1,1 M de jeunes âgés de 15 à 29 ans, la Région Hauts-de-France compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine (37,7% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 18,5% de la population, contre 17,5% en moyenne nationale (dernières sources INSEE).

Par ailleurs, il est important de souligner que les Hauts-de-France restent particulièrement touchés par l'**ILLETTRISME**, puisque 11% de sa population âgée de 11 à 65 ans y est confrontée, contre 7% à l'échelle nationale, ce qui expose ses jeunes au risque d'exclusion sociale.

C'est dans ce cadre que depuis 2017, la Région Hauts-de-France structure son intervention en matière de politique Jeunesse au regard des **TRAJECTOIRES** de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle, une orientation confortée par la tenue d'Assises de la Vie associative et des acteurs de jeunesse en octobre 2022.

Si l'année 2025, compte-tenu du contexte économique national, nous impose un cadre budgétaire fortement contraint intégrant de nécessaires économies, la Région Hauts-de-France maintient des moyens pour poursuivre son intervention au regard de ces TRAJECTOIRES de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle en soutenant et mobilisant les acteurs associatifs de terrain.

Ces **TRAJECTOIRES** pour rappel, s'organisent en 4 leviers (**LES 4T**) que la Région Hauts-de-France s'engage à mettre en œuvre aux côtés des associations du territoire, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent.

Ainsi, la Région :

- soutient les acteurs qui luttent contre l'illettrisme ou contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir-être) nécessaires à cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes (**TREMPLIN**) ;
- agit par ailleurs en faveur de leur accès à l'emploi (**TRAVAIL**), à la mobilité (**TRANSPORT**) et au logement (**TOIT**).

1) Qualifier l'information à destination des jeunes et accompagner les acteurs jeunesse

Il s'agira, pour la Région de permettre l'accès de tous les jeunes à une information de qualité et de les accompagner pour faire de cette information un levier concret dans leur parcours. La Région Hauts-de-France poursuivra ainsi son soutien à la mise en réseau des structures information jeunesse afin de dispenser, sur tous les territoires et pour tous les jeunes et leur entourage, une information fiable et régulièrement mise à jour sur tous les aspects de leur vie (travail, mobilité, logement, droits, citoyenneté, santé...), afin de favoriser leur autonomie et leur engagement.

Dans le contexte budgétaire 2025, la Région priorisera sur les territoires, au plus près des acteurs associatifs locaux, le déploiement d'outils, de ressources, de méthodologies... permettant de qualifier et professionnaliser les structures accompagnant les publics jeunes, source d'insertion professionnelle.

2) Accompagner les trajectoires d'insertion socio-professionnelles des jeunes

La Région entend poursuivre son travail partenarial avec les acteurs du territoire qui, dans le cadre de projets ponctuels ou de démarches pérennes, contribuent à la « Trajectoire d'insertion sociale et professionnelle » des jeunes, tout en tentant de répondre à leurs problématiques quotidiennes (transport, logement etc.) propres à chaque territoire.

La Région soutiendra ainsi les projets ponctuels ou pérennes identifiés s'inscrivant dans un large panel thématique : entrepreneuriat, sport, santé, environnement, citoyenneté, numérique, mobilité, éducation aux médias ... en lien avec les 4 leviers régionaux en matière de jeunesse et/ou la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes.

En outre, il est à souligner qu'elle poursuivra son soutien aux chantiers de jeunes bénévoles, par lesquels les jeunes découvrent des métiers et savoir-faire à travers des expériences de vie collective et de service de l'intérêt général, **projets qui pourront intégrer et encourager les objectifs poursuivis par Rev3**. Un montant de 80 000€ est consacré à l'AE 2025 pour ces chantiers, identique à 2024.

Enfin la Région Hauts-de-France continuera de soutenir les structures qui déploient localement l'outil CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes) qui ont vocation à accueillir et accompagner qualitativement de façon individuelle et personnalisée les jeunes désirant monter des projets et valoriser leur esprit d'initiative.

3) Accompagner l'expression des jeunes

Il s'agira de permettre à des jeunes de s'exprimer et de s'impliquer dans la prise de décisions, sur des sujets qui les concernent, voire d'adopter ou de faire des recommandations sur des sujets d'importance ou d'actualité portant sur la jeunesse. En 2025, la priorité sera donnée à l'organisation de temps territoriaux autour de thématiques relevant des priorités régionales parmi les préoccupations des jeunes.

Elle continuera par ailleurs, de soutenir les démarches de Dialogue Structuré sur son territoire, démarches par ailleurs inscrites au Contrat de Plan Etat-Région.

B) Sports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	36 640 306	15 923 439	6 066 561	740 000	22 730 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	36 640 306	15 923 439	6 066 561	740 000	22 730 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	13 145 601	5 604 207	8 458 515	287 278	14 350 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13 145 601	5 604 207	8 458 515	287 278	14 350 000

En 2025, la Région sera vigilante à maintenir son soutien au mouvement sportif et optimiser l’empreinte laissée par la précédente olympiade dans un contexte financier exceptionnel l’amenant à intégrer toutefois quelques économies.

1) La politique sportive poursuit son action en faveur des objectifs de transitions énergétiques et sociétales de Rev3

En 2025, la Région maintiendra les critères initiés en 2024 qui permettent de soutenir les manifestations écoresponsables, les équipements sportifs moins énergivores et les structures sportives qui s’engagent à réfléchir à des modalités de pratiques durables, en réponse notamment aux problématiques de changements climatiques.

2) Développer la pratique des activités physiques et sportives pour une population en meilleure santé

Le sport est devenu aujourd’hui un enjeu majeur de santé publique, la Région s’engage à montrer l’exemple et développe des actions collectives et transversales à destination de la qualité de vie au travail et de la bonne santé de ses agents.

3) Former les futurs sportifs de haut niveau et professionnaliser l’encadrement

Avec près de 1040 sportifs sur les listes ministérielles et 90 structures de formation (dont 17 centres de formation de clubs professionnels), la région Hauts-de-France est indéniablement une région de formation de sportifs de haut niveau.

La Région poursuivra ainsi son soutien :

- aux structures de haut niveau, notamment celles s’inscrivant dans les projets de performance des fédérations ;
- aux clubs et à leurs centres de formation, d’où émergent les futurs talents ;
- ainsi qu’aux sportifs eux-mêmes, qu’ils soient formés au CREPS de Wattignies ou dans une autre région quand la structure de formation répondant à leurs besoins n’existe pas en Hauts-de-France.

Par ce soutien, elle souhaite s’assurer que les jeunes puissent bénéficier d’un suivi médical adapté et des meilleures conditions pour construire leur double projet, sportif et scolaire ou professionnel.

La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la formation et à la professionnalisation de l’encadrement, permettant ainsi de mieux structurer les clubs et de mieux accompagner les sportifs.

4) Soutenir le parasport pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap

Le développement du parasport sera encore une des priorités en 2025. La Région souhaite en effet que les personnes en situation de handicap puissent accéder plus facilement à la pratique sportive.

En cohérence avec la politique Handicap formalisée en 2023, elle poursuivra son action pour favoriser l'accessibilité de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap au travers de ses équipements et du soutien aux structures et personnels engageant des actions en faveur de ces publics.

La Région a d'ailleurs adopté en séance plénière du 12 décembre 2024 pour mise en œuvre dès la saison 2025, une délibération portant sur l'ajout des disciplines cécifoot et changement de l'appellation ""classement national"" du niveau 2 handisport basket en fauteuil dans sa grille technique de subventions.

5) Fonctionnement des structures sportives

1. STAB

La Région Hauts-de-France, avec le Département du Nord et la commune de Roubaix ont renouvelé le contrat de délégation de service public pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030 avec le Vélodrome couvert régional, Jean Stablinski.

Propriétaire de l'équipement et actionnaire majoritaire de la SPL, la Région et les autres collectivités délégantes ont co-construit un nouveau contrat répondant aux enjeux :

- de qualité du service rendu, des engagements, des moyens et efforts mis en œuvre pour assurer l'exploitation du vélodrome couvert régional,
- de l'efficacité économique du modèle proposé, de l'engagement de performance économique du délégataire tant en matière de recettes, de charges, que de performances opérationnelles,
- du renouvellement du projet d'établissement « Sprint 2030 ».

2. Aréna Stade couvert Régional de Liévin

Membre majoritaire du Syndicat Mixte pour l'exploitation de l'Aréna Stade Couvert Régional à Liévin, la Région maintiendra ses engagements pour lui permettre de poursuivre la réalisation des missions qui lui sont confiées (formation, pratique et promotion du sport de haut niveau et rayonnement).

La Région poursuivra ainsi son intervention au sein des instances de gouvernance de ces deux différentes structures afin d'assurer leur développement, leur rayonnement régional, national et international.

6) La Région soutient la création et la rénovation des équipements sportifs

Les principales orientations de la politique d'investissement de la Région sont de permettre la diversité et l'accessibilité des équipements sportifs aux habitants des Hauts-de-France, de maintenir la priorité régionale en faveur de l'aisance aquatique et de l'apprentissage de la natation, d'accompagner les projets d'installations sportives du territoire aux services de ces habitants et de poursuivre l'initiative entreprise en faveur des équipements sportifs d'excellence.

En 2025, la Région Hauts-de-France poursuivra notamment cet engagement en veillant à mailler au mieux son territoire pour un développement équilibré du territoire.

Cette empreinte durable répond positivement aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales qui s'inscrivent dans la dynamique Rev3. Aussi les équipements sportifs accompagnés répondront :

- à l'effectivité de la transition énergétique tant sur la réduction des consommations énergétiques qu'au travers du déploiement des énergies renouvelables ;
- aux enjeux de sobriété foncière ;
- à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Région.

Ils contribueront en outre également au rayonnement du territoire régional.

Enfin, la Région assurera les interventions indispensables au bon fonctionnement de ses bâtiments dédiés au sport et poursuivra les travaux de rénovation et d'entretien du CREPS des Hauts-de-France à Wattignies et le vélodrome de Roubaix.

C) Communication sportive

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				5 220 000	5 220 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				5 220 000	5 220 000

En 2025, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille unissent leurs forces pour organiser le Grand départ du Tour de France qui se déroulera début juillet 2025.

A cet effet, un groupement de commande a été créé pour porter le partenariat avec la société organisatrice du Tour de France. Une convention tripartite sera établie pour partager à part égale l'ensemble des dépenses et la prise en charge des événements comme la présentation des équipes, la soirée des officiels, les villages des partenaires...

Par ailleurs, la Région Hauts-de-France poursuit sa politique de valorisation de l'image du territoire régional auprès du grand public par l'intermédiaire de clubs sportifs régionaux de haut niveau inscrits dans des compétitions nationales offrant un important retour médiatique.

Au titre de la saison 2025/2026, il a été décidé de mettre en place des marchés négociés de prestations de communication appelés plus communément « contrats d'image » à travers les clubs professionnels régionaux de sport collectif tant masculins que féminins et dispensant des disciplines de haut niveau.

Comme les années précédentes, les contrats d'image porteront également sur des manifestations sportives de grande envergure comme Paris-Roubaix, les 4 Jours de Dunkerque – Grand Prix des Hauts-de-France, la Route du Louvre ou l'Enduropale du Touquet...

Le budget alloué à la communication sportive se monte à 5 220 000 € en fonctionnement.

D) Vie associative

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 000 000	232 701	222 299		455 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 000 000	232 701	222 299		455 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 755 250	2 125 963	2 168 037		4 294 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 755 250	2 125 963	2 168 037		4 294 000

En Hauts-de-France, près de 100 000 acteurs associatifs proposent des services pour améliorer le quotidien des habitants de l'ensemble du territoire. Portées par l'engagement de près d'un million de bénévoles, appuyées par près de 200 000 salariés, les associations de la région contribuent activement au développement social et économique de l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Si depuis 2020, les conditions sanitaires et économiques ont fortement impacté le fonctionnement de nombre d'entre elles, les associations ont néanmoins continué, malgré la crise, à dispenser leurs services, au bénéfice notamment des personnes les plus démunies. A ce jour, elles continuent d'être un pilier du développement économique et social des territoires.

C'est pourquoi en 2025 et malgré un contexte économique fortement contraint, la Région maintient des moyens pour soutenir un public déjà lourdement impacté et fragilisé par la situation économique.

1) La politique Vie associative relève les défis des transitions énergétiques et sociétales avec Rev3

Plusieurs thématiques de la politique Vie associative s'inscrivent dans la dynamique Rev3. En effet, en fonctionnement, sur le dispositif CREAP, donc de l'aide à l'emploi associatif, 770 000 € d'AE 2025 sont inscrits dont certaines créations de postes intégreront la dynamique REV3, dans une proportion qui ne nous est pas connue à ce jour. Pour rappel en 2024, sur 41 postes accompagnés, 9 relevaient des objectifs de développement durable et donc de la dynamique REV3.

Pour le dispositif Hauts-de-France en Fête (HDFF) sur les 1 030 000 € d'AE 2025, une proportion de crédits sera allouée à des manifestations intégrant dans leur projet une dimension rev3 en mettant en avant une organisation écoresponsable. Pour rappel en 2023, 7 manifestations s'inscrivaient dans la dynamique Rev3.

2) Soutien à l'emploi associatif

L'emploi associatif reste un véritable enjeu économique et social pour la région.

Les plus de 10 000 associations employeuses en Hauts-de-France, salarient près de 200.000 personnes : soit plus de 145 000 Emplois Equivalent temps Plein (ETP) et 10,5% des emplois du territoire régional. Il développe, y compris dans des territoires isolés, des services le plus souvent non rentables et non délocalisables et ce notamment à destination d'habitants souvent en grande difficulté. La Région Hauts-de-France continue d'agir pour l'emploi associatif en 2025.

3) Accompagnement à la structuration de la vie associative

Les enjeux de la mise en réseau des associations sont essentiels et multiples.

Il s'agit notamment d'outiller, de professionnaliser, de mutualiser les bonnes pratiques des associations pour capitaliser un élan collectif et solidaire.

A ce titre, en 2025, la Région poursuivra aussi son soutien volontariste aux Têtes de réseaux associatives, qui offrent aux associations des espaces d'échange, des services, des outils, voire parfois une forme de « labellisation » de leurs projets ainsi qu'aux Guid'Asso.

En outre, elle resserrera en 2025 le soutien aux formations des bénévoles dispensées par les seuls Têtes de réseau et Guid'Asso généralistes pour poursuivre la dispense dans les territoires, de formations gratuites et de qualité.

4) Appuyer les dynamiques dans les territoires

En 2025, la Région Hauts-de-France continuera d'apporter son soutien aux événements organisés sur ses territoires, notamment les plus ruraux, afin de contribuer à leur dynamique de lien social ainsi qu'à leur rôle déterminant dans la préservation et la promotion des patrimoines locaux.

Elle poursuivra ainsi les dispositifs « Hauts-de-France en Fête » en mode arrêtés et délibérations, et maintiendra son soutien aux acteurs associatifs développant des projets en lien avec les priorités Régionales (Rev3, valorisation de l'engagement, prévention de la radicalisation...).

5) Poursuivre le soutien aux Têtes de réseau caritatives (volets investissement et fonctionnement)

Dans le sillage de son action depuis plusieurs années, la Région restera en 2025, aux côtés des acteurs de solidarités, en maintenant son engagement auprès des associations caritatives dans leurs projets d'investissement et de fonctionnement dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec les Têtes de réseaux d'associations caritatives agissant en Hauts-de-France.

6) Qualifier les rapports de la Région avec les associations

Les associations manifestent un besoin de communication permanent avec les institutions : informations actualisées, échanges, remontées des principales problématiques de terrain et des besoins, partage d'enjeux.

Ce dialogue partenarial s'entend à l'échelle locale, en s'appuyant sur les antennes Régionales et sur les espaces dédiés à l'accompagnement et à l'échange entre associations.

Cet objectif sera particulièrement renforcé en cette année 2025. Il s'ancre par ailleurs dans une démarche plus globale de dialogue permanent, dans le cadre de la Commission Régionale de la Vie Associative (CRVA), co-présidée par l'Etat et la Région) et réunissant aux côtés de divers partenaires publics, les principaux représentants associatifs en région.

BUDGET PRIMITIF 2025

PRESIDENT DE LA MISSION REV3

Monsieur Frédéric MOTTE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	11 200 000	4 600 223	4 150 000		8 750 223
907 - Environnement	11 200 000	4 600 223	4 150 000		8 750 223

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 810 800	3 282 600	627 400		3 910 000
936 - Action économique	370 800	375 710	51 400		427 110
937 - Environnement	1 440 000	2 906 890	576 000		3 482 890

Rev3, marqueur du mandat et modèle de développement durable de la Région, poursuit son déploiement au cœur de l'institution et de l'ensemble des politiques régionales.

La région se transforme avec rev3, vers une économie décarbonée, un environnement protégé et une qualité de vie améliorée.

L'ensemble du budget 2025 des vice-présidences porte cette ambition institutionnelle et territoriale forte qui vise, par l'action régionale, à réduire la consommation énergétique, augmenter la production d'énergies décarbonées et renouvelables, préserver les ressources naturelles, dans une logique d'économie circulaire et de stockage de carbone.

Depuis juin 2022, la Feuille de route rev3 a lancé la démarche, en mettant l'accent sur les filières d'avenir stratégiques et innovantes et sur la déclinaison territoriale et citoyenne de rev3.

La récente actualisation de cette Feuille de route, en juin 2024, a permis de préciser voire d'intégrer dans la démarche des enjeux décisifs tels que les filières industrielles et leur décarbonation, la sobriété foncière, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et le vivant, l'agriculture durable...

Le déploiement de rev3 dans l'institution se poursuit et la récente présentation du Rapport rev3 du développement durable pour l'année 2023 a permis de présenter et valoriser les avancées en la matière.

Dans contexte, la politique portée par la direction rev3 (DREV3) et sa déclinaison budgétaire, en particulier au titre du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle), s'inscrivent par définition totalement dans la feuille de route rev3, dont la direction assure l'animation et la coordination interne et transversale, en lien avec l'ensemble des pôles et des directions de la Région.

Le budget de la DREV3 s'inscrit presque exclusivement dans le cadre du CPER et de la convention d'application du FRATRI signée avec l'Etat (ADEME), qui en fixe les modalités de cogestion.

1) FONCTIONNEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AE 640 000 € - CP 1 761 973 €

Il s'agit d'appuyer des structures relais de l'action publique régionale sur le bâtiment durable et les ENR partagées, notamment les pôles d'excellence en lien avec les programmes d'actions d'autres directions régionales, les collectifs opérationnels (méthanisation, REI, hydrogène, solaire, bois...).

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AE 0 € - CP 568 693 € (MAD < 2023)

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire, dans l'appui à la feuille de route régionale de 2020. Depuis 2023 la Direction de la transformation des entreprises (DTER) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD de l'année 2023.

Stratégies régionales et territoriales : AE 800 000 € – CP 1 057 157 €

Il s'agit d'appuyer des structures relais de l'action publique régionale sur les stratégies territoriales et citoyennes en transition (par exemple le CERDD, la MRES...) mais aussi des acteurs académiques, des collectifs opérationnels.

Promotion et qualification des projets rev3 : AE 370 800 € - CP 427 110 €

Ce programme sera centré sur le soutien de la centrale d'achats des bornes d'électromobilité, sur le recours à une expertise externe autour des enjeux rev3 et sur le partenariat dans le projet européen « GEAR UP » piloté par la Région des Marches (Italie), au titre du programme DEAR (*Development Education and Awareness Raising*), qui se déploie sur 2024/2027. Les premiers travaux de collaboration ont démarré et cette année verra les appels à projets se poursuivre.

Programmes historiques : CP 95 065 €

2) INVESTISSEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AP 0 € - CP 2 512 449 €

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées jusque 2024 notamment dans les domaines suivants : démonstrateurs des énergies alternatives (solaire, méthanisation, géothermie, bois...) et partagées (réseaux intelligents, bâtiment producteur d'énergie...), efficacité énergétique en entreprise...

Il est rappelé que le déploiement massif des ENR est renvoyé sur des instruments financiers (SEM Energies) ou le FEDER.

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AP 0 € - CP 1 580 323 € (MAD < 2023)

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire, dans l'appui à la feuille de route régionale de 2020. Depuis 2023, la Direction de la transformation des entreprises (DTER) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD de l'année 2023.

Stratégies régionales et territoriales : AP 0 € – CP 112 213 €

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées jusqu'en 2024 dans le domaine de l'accompagnement des transitions citoyennes et territoriales.

Prévention des risques technologiques : AP 50 000 € - CP 16 100 €

Il s'agit d'un financement réglementaire à mobiliser aux côtés de l'Etat et des collectivités afin d'organiser la cohabitation des sites industriels à risques (site SEVESO par exemple) et des zones riveraines.

Instrument Financier FEDER : AP 10 000 000 € - CP 3 000 000 €

Inscription des crédits nécessaires à la mise en œuvre, à partir de 2025, de l'instrument financier FEDER inscrit dans le programme régional au titre du développement des énergies renouvelables.

Dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules roulant à l'essence : AP 0 € - CP 50 000 €

Compte tenu de la baisse récurrente des dossiers déposés, le dispositif n'est pas reconduit pour 2025, les crédits inscrits doivent permettre de prendre en charge les derniers dossiers déposés au titre de travaux réalisés fin 2024.

Dispositif régional d'aide à l'acquisition de chargeurs ou bornes pour les véhicules électriques des particuliers : AP 1 150 000 € - CP 1 150 000 €

Mise en place d'un nouveau dispositif d'aide individuelle aux particuliers à l'acquisition de chargeur ou borne de recharge pour véhicule électrique

Programmes historiques : CP 329 136 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Conseiller régional délégué

Monsieur Daniel FASQUELLE

TOURISME

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 930 000	2 447 000	930 000		3 377 000
906 - Action économique	3 930 000	2 447 000	930 000		3 377 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 938 500	4 517 000	4 074 987		8 591 987
936 - Action économique	7 938 500	4 517 000	4 074 987		8 591 987

L'économie touristique en HDF représente aujourd'hui plus de 6 milliards de consommation touristique (4% du PIB régional), en constante progression de 3 à 4 % chaque année avec près de 80.000 emplois (hors saisonniers) représentant 4,3% de l'emploi en région qui connaît depuis la fin du XVIII^{ème} siècle des vagues successives d'évolution des pratiques et des attentes de clientèles avec une place prépondérante prise par le digital et les entreprises qui exercent leur activité uniquement via Internet.

Toutefois, on constate ces dernières années une nouvelle tendance dans les attentes des clientèles pour leurs parenthèses touristiques avec des besoins de plus de proximité, plus d'authenticité, plus d'expériences à partager et plus de rencontres.

L'enjeu est donc de miser sur l'innovation et les transitions en confortant les atouts et saisissant les opportunités dont disposent la région et ses destinations pour agir sur la transformation de l'économie touristique en s'appuyant sur :

- Les préceptes des révolutions touristiques successives survenues depuis l'avènement du tourisme
- Les ambitions de la 3^{ème} révolution industrielle en Hauts-de-France

pour contribuer à la transformation de l'image des Hauts-de-France et à son attractivité au travers des marqueurs de l'identité*, de la visibilité, de la notoriété et de l'image.

- **Identité*** : faire rayonner les totems correspondants à l'identité des territoires en s'appuyant sur les acquis des contrats de rayonnement touristique – les **destinations** des **HDF**
- **Visibilité** : agir sur les offres correspondantes aux attentes des clientèles et aux atouts de la région (vélotourisme, tourisme équestre, nautisme, plaisance, congrès/séminaires, digitalisation, IA, ludification des patrimoines (musées, entreprise du patrimoine vivant, savoir-faire) hébergement ...) – **l'expérience HDF**
- **Notoriété** : faire connaître les HDF par le développement de projets régionaux (littoral – ambition maritime, mémoire, tourisme gourmand, tourisme brassicole, grands événements ...) – les **phares** des **HDF**
- **Image** : concrétiser l'esprit des HDF en l'associant à la notion de convivialité et d'art de vivre – **la générosité naturelle des HDF**

La vision globale serait d'aller vers un tourisme responsable, durable et innovant, notamment socialement, qui se structure sur l'identité* des territoires qui n'est pas délocalisable en agissant sur la performance économique, sociale et environnementale des offres tout en respectant la qualité de vie des habitants et la valeur expérientielle et mémorable du voyage.

**Une identité créatrice de liens, de valeur, de sens et de différences*

Les opportunités liées à la 3^{ème} révolution industrielle correspondent pleinement aux mutations identifiées de la 4^{ème} révolution du tourisme et guideront les actions mises en œuvre dans les démarches et projets initiés dans le cadre de la politique régionale de développement touristique au regard de 3 éléments clés :

- L'enjeu des transitions (sociétale, économique, écologique, ...) dans le tourisme
- La prégnance de la proximité : le « made in à côté » et l'expérience conversationnelle
- La fin du cash, l'arrivée de la 5G : la place du digital et du numérique

L'innovation touristique sous toutes ses formes et le tourisme durable constitue ainsi le socle de mise en œuvre de ces démarches et projets qui s'articulent sur 3 axes.

- 1- La transformation des territoires en destinations touristiques
- 2- Un marketing affinitaire et partagé : la générosité naturelle des Hauts-de-France
- 3- Les marqueurs régionaux au service de l'attractivité

1) La territorialisation de la politique de développement touristique

Le tourisme, compétence régionale partagée avec les Départements et le bloc local, est également un vecteur de développement et d'aménagement du territoire. Le dialogue avec les territoires joue ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de la région en adaptant l'offre aux attentes et besoins des visiteurs, en valorisant l'identité et les atouts des territoires dans une logique de proximité.

2025 sera l'année de développement de la 2^{ème} génération des contrats avec les territoires dans le cadre de **contrats de destination touristique** plus axés sur les attentes de la clientèle dans un objectif de transformation de l'offre pour y répondre et en faire des destinations uniques par leur identité et leur authenticité.

12 contrats ont été finalisés en 2024 et 14 contrats sont en cours de définition. Ils couvriront plus de 90% de l'espace régional.

2) Le marketing territorial

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et à l'international, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale de marketing territorial qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.

Outil de mise en œuvre de la politique globale de marketing territorial de la Région, le comité régional du tourisme et des congrès Hauts-de-France (CRTC) a redéfini sa plateforme de marque avec une marque unique, **Hauts-de-France Tourisme** et une nouvelle signature : **la générosité naturelle** afin de valoriser la destination et les territoires avec un positionnement à la fois légitime, spécifique et en lien avec les nouvelles tendances et valeurs sociétales et de développer la fierté d'appartenance des habitants en leur transmettant les arguments et les outils pour être ambassadeurs de leur région.

En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, Hauts-de-France Tourisme contribue ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la région, en s'appuyant notamment sur une stratégie de marketing territorial dont les principales concrétisations sont ;

- le portail www.tourisme-en-hautsdefrance.com
- la plateforme d'intermédiation www.weekend-hautsdefrance.com/

qui sont les portes d'entrée de l'écosystème digital construit par le CRTC pour capter et fidéliser les clientèles.

Ces outils de marketing ont par ailleurs été complétés par un guichet unique en capacité de fédérer toute l'offre de services disponible pour accompagner les socioprofessionnels et les porteurs de projets dans leurs mutations et transformations.

3) L'attractivité touristique régionale

Il s'agit ici d'accompagner les filières touristiques, les aider à se structurer et se professionnaliser par le développement de projets régionaux pilotés par la Région en lien avec les partenaires identifiés pour accélérer leur mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que sont déployés les projets concernant :

- le développement du tourisme gourmand avec la poursuite d'actions structurantes suite à l'année 2023 consacrée au déploiement du label « région européenne de la gastronomie », notamment le projet de création d'une cité de la bière en Hauts-de-France pour révéler l'identité culinaire des Hauts-de-France et faire de cette filière un vecteur d'attractivité régionale ;
- la poursuite du développement de la plateforme Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) dont l'objectif est de miser sur l'innovation et les transitions pour agir sur la transformation de l'écosystème, des méthodes et des acteurs en lien avec les orientations de Rev3 ;
- La mise en place d'un référentiel tourisme durable>Rev3 pour accompagner les porteurs de projet dans leur transition ;
- Le tourisme de savoir-faire par le développement de la visite d'entreprises ;
- La mise en tourisme des itinéraires doux et notamment des véloroutes en lien avec le Plan Vélo et de la Route d'Artagnan en lien avec le Plan Cheval ;
- Le tourisme de mémoire avec les « chemins de mémoire 14/18 » pour faire des Hauts-de-France la région de la 1^{ère} Guerre Mondiale (projet faisant l'objet d'une présentation spécifique dans le présent budget) ;
- Une réflexion sur le tourisme de répit des aidants familiaux.

4) Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique

Cet axe a fait l'objet d'un appel à projets permanent clôturé par décision de la Commission permanente du 28 novembre 2024 (délibération n° 2024.01660).

PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2014-2020

FONDS	NPdC	Picardie	Total Hauts-de-France
FEDER	854,95M€	308,64 M€	1 163,60 M€
FSE	149,56 M€	72,57 M€	222,13 M€
IEJ	34,25 M€	11,46 M€	45,71 M€
FEADER	168,13 M€	196,46 M€	364,59 M€
FEAMP			16,84 M€
Total	1 206,89 M€	589,13 M€	1 812,87 M€

La Région Hauts-de-France est Autorité de Gestion de deux Programmes Opérationnels (PO) FEDER/FSE/IEJ sur la période 2014-2020. Représentant un peu plus de **1,81 Mds d'euros**, ces fonds participent au financement de projets en matière de recherche, de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement urbain, de numérique ou encore d'enseignement et de formation.

Pour la nouvelle initiative **React-EU**, la Région a bénéficié d'une enveloppe complémentaire globale de FEDER à hauteur de **266,81 M€** pour les deux PO.

La Région est également autorité de gestion de deux Programmes de Développement Rural (PDR) **FEADER** (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural). Les modalités de gestion sont exercées de manière partagée avec l'État.

Ces deux programmes de la période 2014-2020 ont été prolongés de 2 ans, ainsi une enveloppe complémentaire FEADER et un fonds de relance FEADER ont été attribués pour un montant global de **111,32 M€** au titre des deux PDR (Picardie et Nord pas de Calais).

Ces deux programmes représentent une enveloppe de **364,59 M€** pour le territoire des Hauts de France sur la période 2014-2020.

Aussi, la Région Hauts de France s'est vue confier par l'Etat, la gestion déléguée de certaines mesures du Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (**FEAMP**).

Le FEAMP représente une enveloppe de **16,84 M€** pour le territoire des Hauts-de-France sur la période 2014-2020.

A l'exception du FEAMP, les fonds européens mobilisables en Région Hauts-de-France restent territorialisés à l'échelle des deux anciens périmètres régionaux, l'accord de partenariat liant la France à l'Union Européenne pour la période 2014-2020 ayant été approuvé avant la loi de création des nouvelles Régions.

La mise en œuvre des fonds reste donc assurée par versant, seul le FEAMP disposant d'une enveloppe commune à l'échelle des Hauts-de-France.

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2021-2027

Sur la programmation 2021-2027, l'ensemble des Fonds européens mobilisables sont maintenant territorialisés et sont contractualisés à l'échelle de la région des Hauts-de-France, à l'exception du Fonds pour une Transition Juste (FTJ) mobilisable uniquement sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et de dispositifs territorialisés spécifiques (appels à projets urbains et ruraux, dédiés au bassin minier, Investissements Territoriaux Intégrés pour les métropoles de Lille et d'Amiens).

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion du Programme Régional FEDER/FSE+/FTJ (Hauts-de-France) sur la période 2021-2027.

La Région des Hauts de France a de nouveau accès aux quatre fonds européens intervenant traditionnellement sur notre territoire :

- **FEDER, FTJ et FSE +** : A ce jour, **1,36 Md €** sont mobilisables à travers le Programme régional Hauts-de-France 2021-2027 sur le FEDER, le FSE+ et le Fonds pour une Transition Juste (FTJ).

FONDS	Hauts de France
FEDER	897,42 M€
FTJ	227,83 M€
FSE +	232,45 M€
FEAMPA	17,94 M€
FEADER	144,00 M€
total	1 519,64 M€

Il est à noter que le **Fonds pour une transition juste (FTJ)** intégré comme priorité, prévu pour la période 2021-2027, résulte de la communication de la Commission européenne du 11 décembre 2019 sur le pacte vert européen (feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable avec un objectif : l'amélioration de l'empreinte environnementale par la mutation industrielle des territoires).

Le Fonds pour une transition juste est l'un des principaux outils dont dispose l'Union pour soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050.

Le Fonds pour une transition juste est essentiel pour soutenir les territoires les plus touchés par la transition vers la neutralité climatique et éviter l'aggravation des inégalités régionales. Ses principaux objectifs sont d'atténuer les effets de la transition en finançant la diversification et la modernisation de l'économie locale.

En Hauts de France, le FTJ finance des projets qui s'inscrivent dans une logique de diversification économique découlant de la transition vers une économie bas carbone. Il agit à travers une mobilisation des filières génératrices de valeur ajoutée associée à l'économie circulaire. En voici quelques exemples :

- La mise en œuvre à l'échelle industrielle d'unités de production de molécules biosourcées et leur transformation en molécules d'intérêt ou matériaux innovants à plus forte valeur ajoutée
- Le développement de plateformes de préparation et mise en circulation des matériaux issus

- de la déconstruction/rénovation des bâtiments, et des chantiers de travaux publics
- Le recyclage des métaux stratégiques peut être soutenu comme les catalyseurs, le recyclage de chutes ou de déchets d'alliage à forte valeur ajoutée.

Le montant de ce fonds alloué dans le cadre du programme Régional HdF 2021/2027 s'élève à **227,83 M€** pour soutenir les territoires du Nord et du Pas-de-Calais dans leur transition vers la neutralité climatique.

Le **FEAMPA** qui s'inscrit également dans le calendrier 2021-2027 et qui, comme pour la période actuelle, fait l'objet d'un programme national dont une part de l'enveloppe est déléguée en gestion aux Conseils régionaux.

Le montant de l'enveloppe s'élève à **17,94 M€**. Le FEAMPA doit permettre d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action régional pour la filière halieutique qui a été voté le 22 juin 2023, notamment sur le volet innovation de l'ensemble de la filière. Ces innovations viseront notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires, des entreprises aquacoles ou de transformation des produits halieutiques. Par ailleurs, le FEAMPA accompagne les investissements permettant l'amélioration des conditions de travail pour rendre attractive l'ensemble de la filière.

Le **FEADER** qui connaît une situation différente des trois autres fonds. Le Programme actuel a été prolongé pour 2021/2022, avec une dotation financière complémentaire, préemptée sur le budget 2021-2027 et complétée par des crédits européens de relance (Cf. Point 4.1 ci-dessus). Cela a donc permis de poursuivre les dispositifs déjà en vigueur, dans un cadre de gestion similaire à celui en place. Depuis 2023, un nouveau cadre d'intervention pour la Politique Agricole Commune est entré en vigueur, avec la mise en place dans chaque Etat Membre d'un Plan stratégique national pour l'ensemble de la Politique Agricole Commune, au sein duquel sera répartie la gestion des mesures entre l'Etat et les Régions. Le montant de la maquette est de **144,00 M€**.

Prévisions 2025 présentation croisée (dépenses/recettes)

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FSE + IEJ	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	- €	- €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	- €	- €
FSE HDF Programmation 2021/2027	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	- €	- €
61N00001 - Egalité accès apprentissage-N	- €	- €	- €	- €
61N00002 - Egalité accès à l'Ens Sup-N	- €	- €	- €	- €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	- €	- €	- €	- €
61N00004 - FSE (NORD)	- €	- €	- €	- €
FSE PO NPDC Programmation 2014/2020	- €	- €	- €	- €
61S00001 - ESS (SUD)	- €	- €	- €	- €
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	- €	- €	- €	- €
61S00005 - SAS Apprentissage	- €	- €	- €	- €
61S00006 - Développeurs apprentissage	- €	- €	- €	- €
FSE PO PICARDIE Programmation 2014/2020	- €	- €	- €	- €
FEDER	67 170 073,80 €	67 170 073,80 €	120 229 379,44 €	120 229 379,44 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	50 790 073,80 €	66 870 073,80 €	78 510 172,20 €	114 830 172,20 €
05200032 - Fonds de transition Juste	16 080 000,00 €	- €	36 320 000,00 €	- €
FEDER HDF 2021/2027	66 870 073,80 €	66 870 073,80 €	114 830 172,20 €	114 830 172,20 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €	- €	- €	- €
FEDER REACT-UE NPDC	- €	- €	- €	- €
62N00001 - Infra développement R&I -N	- €	- €	- €	- €
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	- €	- €	- €	- €
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	- €	- €	- €	- €
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	- €	- €	- €	- €
62N00007 - Applications TIC (NORD)	- €	- €	- €	- €
62N00008 - Prod distrib énergie renouv -N	- €	- €	- €	- €
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	- €	- €	- €	- €
62N00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-N	- €	- €	- €	- €
62N00011 - Eff énergétique, ENR lgt -N	300 000,00 €	- €	1 990 578,24 €	- €
62N00014 - Strat faible Em carbo Trans -N	- €	- €	- €	- €
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	- €	- €	- €	- €
62N00016 - Tech fble em carbo-Valo éco -N	- €	- €	- €	- €
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	- €	- €	- €	- €
62N00018 - Patrim naturel et culturel -N	- €	- €	1 559 629,00 €	- €
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	- €	- €	- €	- €
62N00020 - Environn urbain et friches -N	- €	- €	- €	- €
62N00021 - Adaptation chgt climatique -N	- €	- €	- €	- €
62N00024 - FEDER (NORD)	- €	300 000,00 €	- €	3 550 207,24 €
62N00025 - Assistance technique FEDER -N	- €	- €	- €	- €
FEDER PO NPDC Programmation 2014/2020	300 000,00 €	300 000,00 €	3 550 207,24 €	3 550 207,24 €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €	- €	- €	- €
FEDER REACT-UE PICARDIE	- €	- €	- €	- €
62S00001 - Infra développement R&I - S	- €	- €	- €	- €
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	- €	- €	- €	- €
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	- €	- €	- €	- €
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	- €	- €	- €	- €
62S00005 - Croissance PME marchés -S	- €	- €	- €	- €
62S00006 - Très Haut Débit (SUD)	- €	- €	- €	- €
62S00007 - Applications TIC (SUD)	- €	- €	- €	- €
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	- €	- €	- €	- €
62S00009 - Eff énergétique, ENR ds ent -S	- €	- €	- €	- €
62S00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-S	- €	- €	- €	- €
62S00011 - Eff énergétique, ENR lgt soc -S	- €	- €	1 311 000,00 €	- €
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	- €	- €	- €	- €
62S00013 - Filiere Eco Batiment (SUD)	- €	- €	- €	- €
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	- €	- €	- €	- €
62S00018 - Risques naturels (SUD)	- €	- €	- €	- €
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	- €	- €	- €	- €
62S00020 - Environn urbain et friches -S	- €	- €	- €	- €
62S00022 - Service en milieu urbain (SUD)	- €	- €	- €	- €
62S00023 - Hébergement d urgence (SUD)	- €	- €	538 000,00 €	- €
62S00024 - FEDER (SUD)	- €	- €	- €	1 849 000,00 €
62S00025 - Assistance technique FEDER -S	- €	- €	- €	- €
FEDER PO PICARDIE Programmation 2014/2020	- €	- €	1 849 000,00 €	1 849 000,00 €
FEADER	8 500 000,00 €	8 500 000,00 €	60 000 000,00 €	60 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €
PDR NPDC	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	30 000 000,00 €	20 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €
PDR PICARDIE	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €
0580001 - PSN	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €
PSN - Programmation 2021/2027	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €
FEAMP	261 146,30 €	261 146,30 €	1 655 312,69 €	1 655 312,69 €
63100001 - FEAMP	- €	- €	- €	- €
04100003 - FEAMPA	261 146,30 €	261 146,30 €	1 655 312,69 €	1 655 312,69 €
TOTAL FEAMP	261 146,30 €	261 146,30 €	1 655 312,69 €	1 655 312,69 €
	90 931 220,10 €	90 931 220,10 €	181 884 692,13 €	181 884 692,13 €

Prévisions de dépenses pour l'année 2025

Les prévisions de dépenses en matière de fonds européens sur l'exercice 2025 s'élèvent à **272,82 M d'euros dont 181,89 M d'euros en investissement et 90,93 M d'euros en fonctionnement**, tous programmes et tous fonds confondus.

L'exercice 2025 est marqué par ;

- La poursuite et l'accélération de la programmation et des certifications 21-27 afin d'assurer les cibles du dégagement d'office fixées par la Commission européenne,
- La fin des mandatements 14-20 prévoyant ainsi un apurement des AP/AE sur 2025,
- La fin de la programmation des deux PDR FEADER et l'inscription des crédits de paiement compte tenu du dernier exercice comptable,
- Le début de la programmation du PSN (Plan Stratégique National),
- La poursuite de la programmation et des certifications du FEAMPA 21-27.

Pour 2025, les **272,82 M€ de crédits européens prévus se répartiront à 66,67 % sur de l'investissement et à 33,33 % sur du fonctionnement**. Seuls le FSE+ au regard de la nature des actions qu'ils financent, ne portent que sur du fonctionnement.

FONDS	Investissement	Fonctionnement	Total
	(chap. 9005)	(chap. 9305)	
	& (chap. 900)	& (chap. 930)	Hauts-de- France
FEDER 14-20	5,40 M€	0,30 M€	5,70 M€
FEDER 21-27	78,51 M€	50,79 M€	129,30 M€
Fond JUSTE	36,32 M€	16,08M€	52,40M€
FSE+	0,00 M€	15,00 M€	15,00 M€
FEADER	50,00 M€	6,50 M€	56,50 M€
FEAMPA	1,66 M€	0,26 M€	1,92 M€
PSN	10,00 M€	2,00 M€	12,00 M€
Total	181,89 M€	90,93 M€	272,82 M€

Avec **135 M€**, la part du FEDER représentera à elle seule **49,48 %** du soutien européen sur le territoire des Hauts de France.

Le FEDER soutient des projets ayant un effet structurant sur l'économie et les territoires. Il intervient à travers 3 thématiques :

L'Objectif stratégique 1 Une Europe plus compétitive et plus intelligente : tourné vers la transformation économique, l'innovation et les TIC ;

L'Objectif stratégique 2 Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone ;
L'objectif stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens : tourné vers les projets des territoires.

Le **FSE+** participera au financement de la politique régionale de formation professionnelle pour **15 M€** en fonctionnement.

Le FEADER consacrera **60 M€** en investissement pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles, les exploitations agricoles s'engageant dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale à travers les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides pour l'agriculture biologique. Tandis que les **8,50 M€** en fonctionnement permettront de soutenir l'animation des sites Natura 2000 et de cofinancer les moyens mis en œuvre par la région dans ses missions d'Autorité de gestion.

La programmation FEAMPA se poursuivra sur 2025. Les montants prévus en investissement pour 1,66 M€ doivent contribuer à l'installation de jeunes pêcheurs ainsi qu'à la remotorisation de navires améliorant leur efficacité énergétique. Ils doivent aussi contribuer à la modernisation de sites mytilicoles ou de piscicultures. Ces crédits d'investissement sont destinés également à accompagner les entreprises de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture dans leur modernisation.

Un des objectifs est d'améliorer les conditions de travail pour rendre les filières plus attractives.

Les dépenses de fonctionnement pour 0,26 M€ doivent permettre aux Groupes d'action locale dans le cadre du développement territorial d'accompagner les projets.

Détail des dépenses d'investissement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
052- FEDER	120 229 379,44 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	78 510 172,20 €
052000032 - Fonds de transision Juste	36 320 000,00 €
052N00026 - React-EU (Nord)	- €
62N000001 - Infra développement R&I -N	- €
62N000002 - Invest entreprises R&I - N	- €
62N000003 - Favoriser esprit ent - N	- €
62N000005 - Croiss PME sur les marchés -N	- €
62N000007 - Applications TIC (NORD)	- €
62N000008 - Prod distrib énergie renouv -N	- €
62N000009 - Eff énergétique, ENR ent -N	- €
62N000010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-N	- €
62N000011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	1 990 578,24 €
62N000014 - Strat faible Em carbo Trans -N	- €
62N000015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	- €
62N000016 - Tech fble em carbo-Valo éco -N	- €
62N000017 - Tech faible em carbone-REC -N	- €
62N000018 - Patrim naturel et culturel -N	1 559 629,00 €
62N000019 - Protect Biodiversité & sol -N	- €
62N000020 - Environn urbain et friches -N	- €
62N000021 - Adaptation chgt climatique -N	- €
052S00026 - React-EU (Sud)	- €
62S000001 - Infra développement R&I - S	- €
62S000002 - Invest entreprises R&I - S	- €
62S000003 - Favoriser esprit entreprise-S	- €
62S000004 - Favo esprit ent : ESS - S	- €
62S000005 - Croissance PME marchés -S	- €
62S000006 - Très Haut Débit (SUD)	- €
62S000007 - Applications TIC (SUD)	- €
62S000008 - Prod distri énergie renouv -S	- €
62S000009 - Eff énergétique, ENR ds ent -S	- €
62S000010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-S	- €
62S000011 - Eff énergétique,ENR lgt soc -S	1 311 000,00 €
62S000012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	- €
62S000014 - Strat faible Em carbo Trans -S	- €
62S000018 - Risques naturels (SUD)	- €
62S000019 - Protect Biodiversité & sol -S	- €
62S000020 - Environn urbain et friches -S	- €
62S000022 - Service en milieu urbain (SUD)	- €
62S000023 - Hebergement d urgence (SUD)	538 000,00 €
0580- FEADER	60 000 000,00 €
630N00001 - FEADER NORD	20 000 000,00 €
630S00001 - FEADER SUD	30 000 000,00 €
058000001 - PSN	10 000 000,00 €
0581- FEAMP	1 655 312,69 €
631000001 - FEAMP	- €
041000003 - FEAMPA	1 655 312,69 €
TOTAL	181 884 692,13 €

Détail des dépenses de fonctionnement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	15 000 000,00 €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	15 000 000,00 €
61N00001 - Egalité accès apprentissage-N	- €
61N00002 - Egalité accès à l'Ens Sup-N	- €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	- €
61N00004 - FSE (NORD)	- €
61S00001 - ESS (SUD)	- €
61S00005 - SAS Apprentissage	- €
61S00006 - Développeurs apprentissage	- €
052- FEDER	67 170 073,80 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	50 790 073,80 €
052000032 - Fonds de transition Juste	16 080 000,00 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €
62N00001 - Infra développement R&I -N	- €
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	- €
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	- €
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	- €
62N00007 - Applications TIC (NORD)	- €
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	- €
62N00011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	300 000,00 €
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	- €
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	- €
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	- €
62N00025 - Assistance technique FEDER -N	- €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €
62S00001 - Infra développement R&I - S	- €
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	- €
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	- €
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	- €
62S00005 - Croissance PME marchés -S	- €
62S00007 - Applications TIC (SUD)	- €
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	- €
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	- €
62S00013 - Filiere Eco Batiment (SUD)	- €
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	- €
62S00018 - Risques naturels (SUD)	- €
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	- €
62S00025 - Assistance technique FEDER -S	- €
0580- FEADER	8 500 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	3 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	3 500 000,00 €
05800001 - PSN	2 000 000,00 €
0581- FEAMP	261 146,30 €
63100001 - FEAMP	- €
04100003 - FEAMPA	261 146,30 €
TOTAL	90 931 220,10 €

Prévisions de recettes pour l'année 2025

Les recettes européennes sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des dépenses remontées par l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au titre de chaque fonds.

La Région, en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels 14/20 et du programme régional 21/27, réalise ainsi plusieurs appels de fonds par an auprès de la Commission européenne. Les appels de fonds restent en revanche de la responsabilité de l'Etat pour le FEADER et le FEAMP.

Pour la nouvelle programmation 2021-2027, la Région réalise désormais ces appels de fonds pour le FEDER, le FSE+ et le FTJ.

Au stade de la préparation budgétaire, et comme le prévoit l'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens pour les périodes 2014 – 2020 et 2021 - 2027, « les recettes attendues de l'Union européenne en contrepartie des dépenses exposées au titre de la gestion des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines ». Les montants et la ventilation des recettes européennes prévues pour 2025 sur la fonction « Gestion des fonds européen » sont donc identiques aux montants et à la ventilation des dépenses, soit **272,82 M€ dont 90,93 M€ en fonctionnement et 181,89 M€ en investissement**.

Par ailleurs, la Région est bénéficiaire directe de recettes européennes pour les projets menés sous sa propre maîtrise d'ouvrage. Ces fonds européens cofinancent à titre d'exemple les dépenses de formation professionnelle portées par la Région (recette prévue de **15 M€** sur le chapitre 932) ou encore l'assistance technique de la Région, c'est-à-dire l'ingénierie mise en place pour la gestion et le suivi des fonds FESI (recette prévue de **4,9 M€** sur le chapitre 930).

Détail des recettes d'investissement :

Programmes	Recettes aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
052- FEDER	120 229 379,44 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	114 830 172,20 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €
62N00024 - FEDER (NORD)	3 550 207,24 €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €
62S00024 - FEDER (SUD)	1 849 000,00 €
0580- FEADER	60 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	20 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	30 000 000,00 €
05800001 - PSN	10 000 000,00 €
0581- FEAMP	1 655 312,69 €
63100001 - FEAMP	- €
04100003 - FEAMPA	1 655 312,69 €
TOTAL	181 884 692,13 €

Détail des recettes de fonctionnement :

Programmes	Recettes aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	15 000 000,00 €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	15 000 000,00 €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	- €
61N00004 - FSE (NORD)	- €
61S00001 - ESS (SUD)	- €
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	- €
052- FEDER	67 170 073,80 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	66 870 073,80 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €
62N00024 - FEDER (NORD)	300 000,00 €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €
62S00024 - FEDER (SUD)	- €
0580- FEADER	8 500 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	3 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	3 500 000,00 €
05800001 - PSN	2 000 000,00 €
0581- FEAMP	261 146,30 €
63100001 - FEAMP	- €
04100003 - FEAMPA	261 146,30 €
TOTAL	90 931 220,10 €

Enfin, le règlement UE 2021/1060 prévoit le versement de préfinancements destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements constituent des avances de trésorerie de la part de la Commission européenne et seront calculés au regard des demandes de paiement déjà formulées.

PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP

La balance générale du budget primitif 2025 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2025 - Budget Principal

	Dépenses		Recettes	
Investissement	Dépenses réelles	1 679 769 289,30	Recettes réelles	892 118 141,53
	<i>dont crédits liés à la gestion</i>		<i>dont crédits liés à la gestion</i>	
	<i>dynamique de la dette</i>	219 048 529,35	<i>dynamique de la dette</i>	219 048 529,35
	Dépenses d'ordre	995 038 000,00	Emprunt équilibre	510 398 314,59
Fonctionnement			Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement)	938 712 000,00
			Virement de la section de fonctionnement	333 578 833,18
	Total investissement	2 674 807 289,30	Total investissement	2 674 807 289,30
	Dépenses réelles	2 620 572 272,53	Recettes réelles	2 897 825 105,71
Fonctionnement	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement)	896 112 000,00	Recettes d'ordre	952 438 000,00
	Virement à la section d'investissement	333 578 833,18		
	Total fonctionnement	3 850 263 105,71	Total fonctionnement	3 850 263 105,71
	Total du budget	6 525 070 395,01	Total budget	6 525 070 395,01

